

Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région

Huitième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
 pour le treizième Sommet des Exécutifs de la Grande Région



Décembre 2012

Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région

Huitième rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi
pour le treizième Sommet des Exécutifs de la Grande Région

**Observatoire Interrégional
du marché de l'Emploi**
c/o INFO-Institut
Pestelstraße 6
D-66119 Saarbrücken

Sarrebruck, Décembre 2012

Sommaire

Le point sur les informations disponibles pour analyser la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région	1
1. Remarques préliminaires sur la méthodologie	1
2. Evolution démographique	3
2.1 Structure et évolution de la population de la Grande Région	3
<i>Une évolution démographique positive à long terme, mais plus faible que dans l'UE</i>	3
<i>Une croissance démographique en nette perte de vitesse depuis la fin des années 1990</i>	3
<i>Evolution stable au Luxembourg, en Wallonie et dans la Communauté germanophone de Belgique</i>	4
<i>...stagnation, voire déclin de la population en Lorraine, en Sarre et en Rhénanie-Palatinat</i>	4
<i>Décroissance naturelle de la population de la Grande Région depuis 2002</i>	5
<i>L'immigration, principal moteur de l'évolution démographique dans l'espace de coopération</i>	7
<i>Les composantes de la croissance démographiques varient fortement selon les régions</i>	7
<i>Une population en augmentation autour des grandes régions économiques et le long des principaux axes de transport</i>	12
<i>Les régions situées à proximité du Luxembourg bénéficient de fortes augmentations de la population</i>	13
<i>A contre-courant de la tendance régionale : des chiffres démographiques en hausse dans la région de Trèves</i>	14
<i>Le vieillissement démographique poursuit sa progression</i>	14
<i>Les régions allemandes les plus touchées</i>	17
2.2 Projections de population	17
<i>Population : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat en recul jusqu'en 2030</i>	18
<i>...progressions sensibles dans les autres composantes régionales, en particulier au Luxembourg</i>	19
<i>Potentiel d'actifs en recul pour une population totale en hausse</i>	20
3. Taux d'activité	22
<i>Taux d'activité fluctuants au sein de la Grande Région</i>	22
<i>Depuis l'an 2000, augmentation des taux d'activité supérieure à la moyenne au Luxembourg et stagnation en Lorraine</i>	24
<i>Le taux d'activité des hommes régresse</i>	26
<i>... celui des femmes progresse</i>	26
<i>Niveau de formation des actifs dans la Grande Région supérieur à la moyenne de l'UE des 27</i>	27
<i>Légère baisse du taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans</i>	28
<i>Taux d'activité des jeunes de loin le plus élevé en Rhénanie-Palatinat</i>	29
<i>Evolution variable des taux d'activité des jeunes par sexe entre 2007 et 2011</i>	30
<i>... et entre 2000 et 2011</i>	30
<i>Evolution positive du taux d'activité des seniors</i>	31
<i>Evolution du taux d'activité des seniors essentiellement positive</i>	32

... et surtout à moyen terme dans la période considérée	33
<i>D'une manière générale, un taux d'activité des hommes plus élevé aussi chez les seniors.....</i>	33
<i>Evolution variable du taux d'activité des seniors par sexe</i>	34
<i>Fortes progressions du taux d'activité des femmes et des hommes parmi les seniors depuis 2000.....</i>	34
<i>Taux d'activité de la tranche d'âge des 25 – 34 ans supérieur à la moyenne de la Grande Région en Lorraine et au Luxembourg</i>	35
4. Chômage.....	37
4.1 Taux de chômage	37
<i>Le taux de chômage dans la Grande Région est inférieur aux valeurs européennes.....</i>	37
<i>Dégradation du marché de l'emploi entre 2008 et 2011 en Lorraine</i>	37
... avec une évolution en dents de scie	38
<i>Le taux de chômage des hommes est inférieur au taux de chômage global</i>	38
... tandis que celui des femmes est légèrement supérieur à la moyenne de la Grande Région.....	39
<i>Une évolution plus favorable du chômage pour les femmes que pour les hommes entre 2008 et 2011</i>	40
<i>Le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au taux de chômage global en 2011.....</i>	42
... mais légèrement en baisse entre 2008 et 2011	42
<i>Le marché du travail se dégrade pour les jeunes depuis 2000</i>	43
<i>Entre 2008 et 2011 le marché de l'emploi de la Grande Région se détériore pour les jeunes hommes tandis qu'il s'améliore un peu pour les jeunes femmes</i>	44
... la dégradation plus forte pour les hommes que pour les femmes se confirme sur la période 2000-2011	45
<i>Le chômage de longue durée touche 45,6 % des demandeurs d'emploi dans la Grande Région en 2011.....</i>	46
<i>Entre 2000 et 2011 la part des chômeurs de longue durée dans la population active évolue peu</i>	47
... mais la proportion des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi est en baisse	47
4.2 Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi	49
<i>Un aménagement des systèmes d'assurance - chômage.....</i>	51
<i>Plus de 566 000 chômeurs en 2012, en progression sur un an</i>	52
<i>Forte hausse du chômage en Lorraine et au Luxembourg.....</i>	53
<i>Légère amélioration en Wallonie depuis 2006.....</i>	54
<i>Chômage faible, croissance d'un segment du marché de l'emploi au carrefour du chômage, de la précarité et des bas salaires en Sarre et en Rhénanie-Palatinat</i>	54
5. Emploi global.....	57
5.1 Taux d'emploi.....	57
<i>Taux d'emploi global: la Rhénanie-Palatinat au dessus de l'objectif européen</i>	58
<i>Une tendance générale à la baisse du taux d'emploi entre 2008 et 2011</i>	58
<i>L'écart par rapport à l'objectif de la Stratégie européenne est de 5,4 points dans la Grande Région en 2011.....</i>	59
<i>Le taux d'emploi des femmes reste nettement inférieur à celui des hommes dans la Grande Région.....</i>	60
<i>Grandes différences régionales dans l'évolution de l'emploi selon le sexe</i>	61

	<i>Faible diminution de l'écart entre le taux d'emploi hommes/femmes dans la Grande Région entre 2007 et 2011</i>	62
	<i>Des écarts prononcés au niveau du taux d'emploi des jeunes au sein de la Grande Région.....</i>	62
	<i>Stagnation du taux d'emploi des jeunes</i>	63
	<i>Taux d'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes : un écart plus important dans la Grande Région qu'au niveau européen</i>	64
	<i>Légère progression du taux d'emploi des jeunes femmes dans la Grande Région</i>	65
	<i>Le taux d'emploi des personnes âgées est au niveau de la moyenne européenne des 27 dans la Grande Région</i>	66
	<i>L'emploi des travailleurs âgés est en hausse dans toutes les composantes de la Grande Région entre 2008 et 2011</i>	67
	<i>Le taux d'emploi des travailleurs âgés a connu une forte augmentation entre 2000 et 2011</i>	67
	<i>En 2011 les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à exercer une activité professionnelle entre 55 et 64 ans dans la Grande Région</i>	68
	<i>...malgré une hausse plus prononcée du taux d'emploi des femmes entre 2008 et 2011</i>	69
	<i>Le temps partiel concerne un quart des emplois dans la Grande Région.....</i>	70
	<i>Evolution du temps partiel entre 2008 et 2011 : hausse générale mais modérée</i>	70
	<i>Le temps partiel reste une affaire de femme</i>	71
	<i>Une progression plus forte du temps partiel chez les hommes que chez les femmes dans la Grande Région.....</i>	72
	<i>La part des femmes dans l'emploi à temps partiel continue de baisser dans la Grande Région.....</i>	73
	<i>Un niveau de formation des actifs en emploi hétérogène dans la Grande Région</i>	74
	<i>Les flux de navetteurs en 2011 : 10 % des actifs en emploi à l'étranger en Lorraine</i>	75
5.2	Emploi salarié (au lieu de travail)	77
	<i>Evolution de l'emploi entre 2000 et 2010 plus favorable dans la Grande Région que dans l'UE.....</i>	78
	<i>Pertes dues à la crise plus faibles dans la Grande Région qu'à l'échelle européenne.....</i>	78
	<i>Croissance au Luxembourg sensiblement freinée après une longue phase marquée par une forte dynamique de l'emploi.....</i>	79
	<i>Croissance de l'emploi la plus forte en Wallonie derrière le Luxembourg.....</i>	80
	<i>Encore une légère hausse de l'emploi en Sarre mais des pertes en Lorraine</i>	81
	<i>Légères hausses entre 2007 et 2010 dans les secteurs des services</i>	81
	<i>... et simultanément, suppressions d'emploi significatives dans l'industrie de la Grande Région.....</i>	82
	<i>Les trois quarts de l'ensemble des salariés sont employés dans le secteur des services de la Grande Région.....</i>	83
6.	Emploi frontalier	85
6.1	Frontaliers typiques.....	85
6.1.1	Aperçu général.....	85
	<i>La mobilité des travailleurs augmente à un rythme plus lent malgré la crise économique et financière : la Grande Région compte 213 400 frontaliers en 2011</i>	85
	<i>Les disparités régionales, moteur de l'évolution</i>	86
	<i>Le Luxembourg et la Sarre affichent des gains de main-d'œuvre, les autres régions en perdent.....</i>	87
	<i>L'emploi frontalier dans la Grande Région augmente d'un tiers depuis 2004</i>	89
	<i>Les frontaliers sont plus jeunes et plus qualifiés que les actifs résidents</i>	90

	<i>Les actifs résidents ont plus souvent que les frontaliers des contrats à durée déterminée et des contrats à temps partiel.....</i>	91
6.1.2	Luxembourg.....	91
	<i>Hausse de l'emploi frontalier, mais à un faible niveau.....</i>	91
	<i>La croissance de l'emploi frontalier en période de crise.....</i>	91
	<i>Le nombre des frontaliers quadruple au cours des vingt dernières années.....</i>	93
	<i>Le flux de frontaliers entrants originaires d'Allemagne reste à un niveau relativement élevé, mais ne se rétablit que lentement.....</i>	94
	<i>En 2011, le nombre de frontaliers originaires d'Allemagne dépasse pour la première fois celui des Belges.....</i>	95
	<i>Les Luxembourgeois travaillent dans le secteur (semi-)public.....</i>	95
	<i>...les étrangers résidents et les frontaliers dans le secteur privé.....</i>	95
	<i>Les Allemands travaillent surtout dans la construction, les Français et les Belges sont fortement représentés dans le commerce et la réparation.....</i>	97
	<i>Les frontaliers profitent de l'évolution de l'emploi dans le commerce et la réparation ainsi que dans l'information et la communication.....</i>	98
	<i>... et moins dans l'industrie manufacturière et les activités financières et d'assurance.....</i>	99
	<i>Les frontaliers compensent de moins en moins le processus de vieillissement de la main-d'œuvre.....</i>	100
	<i>Le chômage des frontaliers – toujours une inconnue.....</i>	101
6.1.3	Lorraine.....	102
	<i>Les frontaliers sortants lorrains dépassent la barrière des 100 000.....</i>	102
	<i>Léger redressement après la baisse des flux de frontaliers pendant la crise.....</i>	103
	<i>Thionville et Longwy restent les bastions des frontaliers.....</i>	104
	<i>...et se voient confrontés à de nouveaux défis.....</i>	104
	<i>Les loyers atteignent un niveau élevé à proximité de la frontière – légère détente dans le sillage de la crise.....</i>	105
6.1.4	Sarre et Rhénanie-Palatinat.....	106
	<i>Gains de main-d'œuvre en Sarre, pertes en Rhénanie-Palatinat.....</i>	106
	<i>Le flux de frontaliers originaires de France fléchit en 2009 et ne se rétablit que lentement.....</i>	106
	<i>Les frontaliers atypiques atténuent la régression du flux de frontaliers originaires de France.....</i>	107
	<i>Les frontaliers originaires de France sont plus âgés – moins touchés par la crise que les plus jeunes.....</i>	108
	<i>La majorité des frontaliers entrants a une formation professionnelle – tendance vers une main-d'œuvre plus qualifiée.....</i>	109
	<i>Moins de frontaliers dans l'industrie manufacturière – légers gains au niveau de l'emploi dans le secteur tertiaire.....</i>	110
	<i>Plus de la moitié des Français en Sarre sont employés dans la communauté régionale de Sarrebruck.....</i>	112
	<i>Rhénanie-Palatinat : la moitié des frontaliers entrants originaires de France travaillent dans l'arrondissement de Germersheim.....</i>	113
	<i>Ralentissement de l'augmentation du nombre de frontaliers allemands se rendant au Luxembourg.....</i>	114
	<i>Les frontaliers travaillant au Luxembourg vivent à proximité de la frontière – l'aire de recrutement s'élargit lentement en Sarre.....</i>	115
6.1.5	Wallonie.....	117
	<i>Le flux de frontaliers originaires de France affiche à nouveau une croissance annuelle supérieure au niveau d'avant-crise.....</i>	117

	<i>De plus en plus de frontaliers originaires de France travaillent dans la province de Hainaut.....</i>	117
	<i>Le nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg retrouve son niveau d'avant-crise.....</i>	118
	<i>Les provinces de Luxembourg et de Liège dans la zone d'influence du marché de l'emploi luxembourgeois</i>	119
6.1.6	Communauté germanophone de Belgique	120
	<i>La hausse du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg s'atténue</i>	120
	<i>Les frontaliers travaillant au Luxembourg sont employés dans le commerce et la réparation ...</i>	121
	<i>...et habitent à proximité de la frontière</i>	121
6.1.7	Bilan intermédiaire	122
	<i>L'emploi frontalier augmente malgré la crise – croissance dynamique attendue</i>	122
	<i>Optimiser les conditions de la mobilité transfrontalière des salariés</i>	122
	<i>Etendre le suivi des frontaliers.....</i>	123
6.2	Frontaliers atypiques dans la Grande Région.....	124
6.2.1	Vue d'ensemble	124
	<i>La migration résidentielle, caractéristique constitutive du phénomène des frontaliers atypiques.....</i>	124
	<i>Le rôle particulier de la Lorraine et du Luxembourg dans le phénomène transfrontalier atypique</i>	124
6.2.2	Flux de frontaliers originaires de France	125
	<i>Le nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg est en augmentation – notamment dans le département de la Moselle.....</i>	125
	<i>5 200 frontaliers atypiques en direction de la Belgique</i>	125
	<i>Le nombre de frontaliers atypiques se rendant en Sarre reste relativement stable</i>	125
	<i>Léger recul du nombre de travailleurs frontaliers en direction de la Rhénanie-Palatinat</i>	126
6.2.3	Zoom : la frontière sarro-lorraine	127
	<i>Les résidences secondaires sont la pierre angulaire du phénomène des frontaliers atypiques.....</i>	127
	<i>Augmentation à partir des années 1980 du nombre d'Allemands propriétaires d'une résidence principale en Lorraine.....</i>	127
	<i>Arrivée massive dans les années 1990 ...</i>	127
	<i>... de personnes ayant une bonne situation et de jeunes couples en provenance d'Allemagne</i>	128
	<i>Stagnation de la migration résidentielle depuis 2000 en raison de la perte d'attrait des offres immobilières et des prix</i>	128
	<i>La migration résidentielle favorisée par une offre de prix avantageuse</i>	128
	<i>Hausse du nombre de propriétaires résultant de la migration résidentielle</i>	129
	<i>Une qualité de vie plus élevée dans les communes de la Moselle</i>	129
	<i>Le changement de domicile implique des trajets plus longs vers le lieu de travail</i>	129
	<i>La région de résidence d'origine reste un lieu de référence important.....</i>	130
	<i>Les défis de l'intégration dans le nouveau lieu de résidence</i>	130
6.2.4	Flux de frontaliers entrants au Luxembourg	131
	<i>Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident pour la plupart en Allemagne</i>	131
	<i>Les arrondissements de Trèves-Saarburg et de Bitburg-Prüm particulièrement convoités par les frontaliers atypiques travaillant au Luxembourg</i>	132

	<i>Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident pour la plupart dans l'arrondissement d'Arlon</i>	132
6.2.5	Zoom : la frontière luxembourgeoise	132
	<i>Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident dans des communes relativement importantes situées à proximité de leur pays d'origine</i>	132
	<i>Seul un quart des frontaliers atypiques employés au Luxembourg est de nationalité luxembourgeoise</i>	133
	<i>Les personnes qui déménagent sont majoritairement des jeunes couples avec enfant, possédant une première expérience professionnelle et ayant des projets familiaux</i>	133
	<i>Les avantages en matière de prix ne sont pas les seuls motifs de la migration résidentielle</i>	134
	<i>Le déménagement est lié à l'acquisition d'un bien immobilier et à une amélioration du confort de l'habitat</i>	135
	<i>Le déménagement implique un recours accru au véhicule particulier et un allongement de la durée des trajets</i>	135
	<i>Différenciations spatiales et sociales dans l'espace frontalier</i>	136
	<i>Les frontaliers atypiques sont pour la plupart satisfaits de leurs conditions de vie</i>	136
	<i>Une tendance au retour des frontaliers atypiques vers le Luxembourg malgré leur satisfaction</i>	136
6.2.6	Bilan intermédiaire	137
	<i>Reconnaître et relever les défis sociaux et infrastructurels</i>	137
	<i>Établir un suivi des flux de frontaliers atypiques pour faire face au manque de données</i>	137
7.	Thème phare: L'apprentissage des langues dans la Grande Région	138
7.1	Situation linguistique et enjeux de la maîtrise des langues étrangères dans la Grande Région	138
7.1.1	Sarre	139
7.1.2	Rhénanie-Palatinat	140
7.1.3	Lorraine	141
7.1.4	Luxembourg	142
7.1.5	Wallonie francophone	143
	<i>Communauté germanophone de Belgique</i>	145
7.1.6	Conclusion	145
7.2	Objectifs et principes directeurs de l'apprentissage des langues étrangères	146
7.2.1	Sarre	149
	<i>Généralités sur le système éducatif allemand et les politiques linguistiques</i>	149
	<i>Enseignement préscolaire et primaire</i>	151
	<i>Premier cycle de l'enseignement secondaire</i>	152
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire</i>	153
	<i>Enseignement professionnel après l'obtention du Hauptschulabschluss</i>	153
	<i>Enseignement professionnel après l'obtention du Mittlerer Bildungsabschluss</i>	154
7.2.2	Rhénanie-Palatinat	155
	<i>Autres généralités sur le système éducatif allemand et les politiques linguistiques</i>	155
	<i>Enseignement préscolaire et primaire</i>	157

	<i>Premier cycle de l'enseignement secondaire</i>	158
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire</i>	159
	<i>Enseignement professionnel après l'obtention du Hauptschulabschluss</i>	159
	<i>Enseignement professionnel après l'obtention du Mittlerer Bildungsabschluss</i>	161
7.2.3	Lorraine	163
	<i>Généralités sur le système éducatif français et les politiques linguistiques</i>	163
	<i>Enseignement préscolaire et primaire</i>	165
	<i>Premier cycle de l'enseignement secondaire</i>	166
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire</i>	168
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire - Enseignement général et technologique :</i>	168
	<i>Les sections binationales :</i>	169
	<i>Les sections internationales :</i>	170
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire - Enseignement professionnel :</i>	170
	<i>Formation professionnelle sous statut scolaire :</i>	170
	<i>Formation professionnelle par apprentissage</i>	171
7.2.4	Luxembourg	172
	<i>Généralités sur le système éducatif luxembourgeois et les politiques linguistiques</i>	172
	<i>Enseignement préscolaire et primaire</i>	175
	<i>Premier cycle de l'enseignement secondaire</i>	176
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire</i>	179
	<i>L'enseignement général classique et moderne dans le niveau supérieur du secondaire</i>	180
	<i>L'enseignement technique dans le niveau supérieur du secondaire</i>	181
	<i>Régime technique au niveau supérieur de l'enseignement secondaire technique</i>	183
	<i>Régime de la formation de technicien relevant de la formation professionnelle initiale (enseignement secondaire technique) et conduisant au D.T. :</i>	184
	<i>Régime professionnel relevant de la formation professionnelle initiale (enseignement secondaire technique) et conduisant au DAP</i>	185
	<i>Régime professionnel relevant de la formation professionnelle de base (enseignement secondaire technique) et conduisant au C.C.P.</i>	186
	<i>Enseignement secondaire supérieur - Parcours spécifiques induisant des modifications de l'enseignement des langues</i>	186
7.2.5	Wallonie francophone	187
	<i>Généralités sur le système éducatif dans la Communauté Française de Belgique et les politiques linguistiques</i>	187
	<i>Enseignement préscolaire et primaire</i>	191
	<i>Premier cycle de l'enseignement secondaire</i>	193
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire – deuxième et troisième degrés de transition</i>	194
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire – deuxième et troisième degrés de qualification</i>	196
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire – deuxième et troisième degrés professionnels</i>	197
	<i>L'immersion au deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire</i>	197
7.2.6	Communauté germanophone de Belgique	198
	<i>Généralités sur le système éducatif dans la Communauté germanophone de Belgique et les politiques linguistiques</i>	198
	<i>Enseignement préscolaire et primaire</i>	200

	<i>Premier cycle de l'enseignement secondaire</i>	201
	<i>Cycle supérieur de l'enseignement secondaire</i>	202
7.3	Données statistiques sur les enseignements en langues étrangères en formation initiale dans la Grande Région.....	204
7.3.1	Les apprentissages en langues étrangères dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE)	204
	7.3.1.1 Sarre	204
	<i>Parcours spécifiques : les écoles élémentaires bilingues</i>	205
	7.3.1.2 Rhénanie-Palatinat	205
	<i>Parcours spécifiques : les écoles élémentaires bilingues</i>	206
	7.3.1.3 Lorraine.....	207
	<i>Parcours spécifiques : les écoles élémentaires bilingues ou biculturelles français-allemand</i>	207
	<i>Parcours spécifiques : l'enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) à l'école primaire</i>	208
	7.3.1.4 Luxembourg.....	208
	7.3.1.5 Wallonie francophone.....	209
	7.3.1.6 Communauté germanophone de Belgique.....	211
7.3.2	Les apprenants en langues étrangères au niveau inférieur de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE)	212
	7.3.2.1 Sarre	212
	<i>Parcours spécifiques : l'offre d'enseignement bilingue dans le secondaire inférieur</i>	213
	7.3.2.2 Rhénanie-Palatinat	213
	<i>Parcours spécifiques : l'offre d'enseignement bilingue dans le secondaire inférieur</i>	214
	7.3.2.3 Lorraine.....	214
	<i>Parcours spécifiques – Les sections bilangues</i>	216
	<i>Parcours spécifiques – Les sections européennes</i>	216
	7.3.2.4 Luxembourg.....	216
	<i>Premier cycle secondaire général</i>	217
	<i>Parcours spécifiques – Le lycée Ermesinde Mersch</i>	217
	<i>Premier cycle secondaire technique</i>	218
	7.3.2.5 Wallonie francophone.....	219
	7.3.2.6 Communauté germanophone de Belgique.....	220
	<i>Parcours spécifiques : les cours de soutien en langues étrangères</i>	221
7.3.3	Les apprenants en langues étrangères au niveau supérieur de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE)	221
	7.3.3.1 Sarre	221
	<i>Parcours spécifiques : les lycées à filières bilingues</i>	222
	<i>Enseignement professionnel</i>	224
	<i>Parcours spécifiques : l'enseignement complémentaire en langues dans le cadre de la formation professionnelle</i>	224
	<i>Parcours spécifiques : le projet EUROPLUS</i>	224
	7.3.3.2 Rhénanie-Palatinat	225
	<i>L'enseignement général dans le secondaire supérieur</i>	225
	<i>Parcours spécifiques : les formations bilingues dans l'enseignement général</i>	226
	<i>L'enseignement professionnel dans le secondaire supérieur</i>	226
	<i>Parcours spécifiques : les formations bilingues dans l'enseignement professionnel</i>	227
	7.3.3.3 Lorraine.....	227

Enseignement général et technologique	227
Parcours spécifiques – Les sections européennes	229
Parcours spécifiques : les sections binationales (ABIBAC, ESABAC et BACHIBAC)	229
Parcours spécifiques – Les sections internationales	229
Enseignement professionnel.....	229
7.3.3.4 Luxembourg.....	230
Enseignement général classique et moderne.....	230
Parcours spécifiques – Le baccalauréat international	231
Enseignement secondaire technique au cycle supérieur	231
Le Régime technique :	231
Le régime de la formation de technicien relevant de la formation professionnelle initiale	232
Le régime professionnel (regroupement de deux régimes : formation professionnelle initiale et formation professionnelle de base)	232
7.3.3.5 Wallonie francophone.....	233
7.3.3.6 Communauté germanophone de Belgique.....	236
Parcours spécifiques – La formation scolaire à temps partiel	236
Parcours spécifiques – Les écoles de formation professionnelle (Berufsbildende Schulen).....	236
7.4 Démarches et méthodes d'enseignement des langues étrangères et pistes intéressantes pour améliorer l'efficacité de l'éducation aux langues.....	236
<i>Dans toute la Grande Région, les programmes d'enseignement des langues étrangères privilégient l'oral durant les premières étapes de l'apprentissage :</i>	<i>237</i>
<i>Les technologies d'information et de communication (TIC) au service de l'apprentissage des langues étrangères :</i>	<i>238</i>
<i>Les échanges qui favorisent l'apprentissage des langues étrangères :</i>	<i>239</i>
<i>Les autres activités culturelles :</i>	<i>239</i>
<i>Un exemple d'adaptation de l'organisation de l'enseignement des langues : les « groupes de compétences » :</i>	<i>239</i>
<i>L'enseignement en une langue étrangère de disciplines non linguistiques (DNL) :</i>	<i>240</i>
<i>Les DNL et les « langues étrangères orientées » encouragent l'ouverture aux langues dans l'enseignement professionnel :</i>	<i>241</i>
<i>L'introduction de certifications exclusivement dédiées aux langues facilite le repérage des acquis des apprenants</i>	<i>242</i>
Annexes	243
<i>Sozio-ökonomische Angaben für die Großregion 2000 bis 2010/2011 / Données socio-économiques pour la Grande Région de 2000 à 2010/2011</i>	<i>244</i>
<i>Remarques par rapport aux données</i>	<i>248</i>
<i>Portrait de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi.....</i>	<i>252</i>
<i>Contacteur les instituts spécialisés</i>	<i>253</i>
<i>Portraits des instituts spécialisés</i>	<i>254</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>256</i>

Abréviations

ABCM	Association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle
ABEO	Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien
ADEM	Administration de l'Emploi du Grand Duché de Luxembourg
ADG	Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft
AKE / EFT / LFS	Arbeitskräfteerhebung / Enquête sur les forces de travail / Labour Force Survey
ALG	Arbeitslosengeld
API	Allocation de parent isolé
BA	Bundesagentur für Arbeit – Deutschland
BFP	Bureau fédéral du Plan – Belgique
BGA	Berufsgrundbildungsjahr
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCBI	Centre de Compétences Business Intelligence
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CEB	Certificat d'Etudes de Base
CEPS / INSTEAD	Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques / International Networks for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development
CESS	Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur
CFA	Centres de formation d'apprentis
CFB	Communauté française de Belgique / Französischen Gemeinschaft Belgiens
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CQ	Certificat de Qualification
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques – France
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés
DELE	Diplomas de Español como Lengua Extranjera
DELFF	Diplôme d'Etudes en langue française
DGSIE	Direction générale Statistique et Information économique – Belgique
DNL	Discipline non linguistique
DRE	Dispenses de recherches d'emploi
DT	Techniker-Diplom
EFTA	European Free Trade Association
ELCO	Enseignement de langue et culture d'origine
EPML	Etablissement Public de la Métropole Lorraine
EU / UE	Europäische Union / Union européenne
EURES	European Employment Services
EWG	Europäische Wirtschaftsgemeinschaft
fGts	Freiwillige Ganztagsgrundschule
FOREM	Le service public wallon de l'emploi et de la formation
FS / LV	Fremdsprache / Langues vivantes
FSU	Freies subventioniertes Unterrichtswesen
GERS / CERCL	Gemeinsamer europäischer Referenzrahmen für Sprache / Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues
GOSU	Grundschulen des offiziellen subventionierten Unterrichtswesens

GUW	Gemeinschaftsunterrichtswesen
IBA / OIE	Interregionale Arbeitsmarktbeobachtungsstelle / Observatoire Interrégional du marché de l'emploi
ICN	Institut des Comptes Nationaux – Belgique
IGS	Integrative Gesamtschule
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale – Luxembourg
IKT / TIC	Informations- und Kommunikationstechnologie / Les technologies d'information et de communication
ILO	International Labour Organization
INAMI	Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité – Belgique
INS	Institut National de la Statistique – Belgique
ISCED / INCE	International Standard Classification of Education / Classification internationale type de l'éducation
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – France
IWEPS	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
KMK	Kultusministerkonferenz
LEM	Lycée Ermesinde Mersch
LM	Langue modern
MENFP	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
NACE	Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne
NAF	Nomenclature d'activités française
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
OECD	Organisation for Economic Co-operation and Development
OF / VO	Originalfassung / Version originale
OIB	Option internationale du baccalauréat,
OLC	Ouverture aux Langues et aux Cultures
PARME	Pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements
RLS	Régime linguistique spécifique
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SGB	Sozialgesetzbuch
SPF Économie	Service Public Fédéral Économie
Statbel	Statistics Belgium
STATEC	Service central de la Statistique et des études Economiques Luxembourg
TBI	Le tableau blanc interactif
TOEFL	Test of English as a Foreign Language
TZU	Zentrum für Teilzeitunterricht
WSAGR	Wirtschafts- und Sozialausschuss der Großregion
WSE	Werk en Sociale Economie – België
WSR	Wirtschafts- und Sozialrat der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens
ZAWM	Ausbildungszentrum des organisierten Mittelstandes

Résumé

Dans ce huitième rapport soumis au 13ème Sommet de la Grande Région, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi décrit et analyse la situation et l'évolution du marché de l'emploi dans la Grande Région à partir des principaux indicateurs structurels. Dans le cadre de ces rapports régulièrement adressés au Sommet des Exécutifs, l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi met continuellement à jour des données socio-économiques relatives au marché de l'emploi de la Grande Région à partir desquelles il procède à des évaluations différenciées. Parallèlement à l'analyse économique des composantes régionales Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie et Communauté Germanophone de Belgique, il présente un aperçu sur l'apprentissage des langues étrangères en Grande Région.

Croissance démographique plus faible dans la Grande Région que dans l'UE

Depuis 1970, la population de la Grande Région a augmenté d'environ 783 500 personnes, soit 7,4 %, pour atteindre début 2011 près de 11,4 millions d'habitants. Sur le territoire de l'actuelle UE des 27, la hausse s'établit à 15,4 % pour la même période. Cette croissance démographique plus faible par rapport au reste de l'UE s'observe également ces dernières années : depuis la fin des années 1990, la hausse dans l'espace de coopération s'est sensiblement ralentie pour ne plus atteindre que +2 % (EU des 27 : +4,1 %) pour la période 2000 - 2011. Cette baisse de la dynamique démographique est principalement due à la diminution du nombre des habitants de la Rhénanie-Palatinat depuis le début de 2006 ainsi qu'au recul, amorcé il y a un certain temps déjà, de la population sarroise. La cause en est le bilan négatif du solde naturel, toujours plus important, conjugué avec un solde migratoire en baisse et même partiellement déficitaire aujourd'hui. L'évolution démographique est plus ou moins stagnante en Lorraine – l'important excédent des naissances est presque annulé par les constantes pertes migratoires. La Wallonie, la Communauté germanophone de Belgique et tout particulièrement le Luxembourg affichent en revanche toujours une solide tendance à la hausse.

Forte augmentation de la population aux abords des régions économiquement performantes

A un niveau géographique inférieur, des augmentations de population ont été observées depuis le tournant du millénaire notamment dans les zones d'attraction des régions économiquement performantes et le long des principaux axes de transport. Au cœur de la Grande Région, c'est avant tout à l'attrait économique du Luxembourg qu'on doit la hausse du nombre d'habitants non seulement au Grand-Duché directement, mais également dans les territoires limitrophes. Ce phénomène est particulièrement marqué à Arlon et Bastogne ainsi que – de manière plus atténuée – à Trèves, Trèves-Sarrebouurg, Thionville et Longwy où l'évolution démographique est bien plus fa-

avorable que dans les régions respectives. En revanche, le nombre des habitants est partiellement en net recul dans les zones structurellement peu développées ainsi que dans les régions plus excentrées ou mal desservies. Les pertes sont particulièrement importantes dans certaines parties du Palatinat occidental (notamment à Pirmasens et à Kusel), à Birkenfeld dans le Hunsrück ainsi que dans le district de Neunkirchen.

Une population toujours en hausse dans le futur...

Alors que des projections antérieures prévoyaient un revirement imminent de tendance dans l'évolution démographique jusqu'alors positive dans la Grande Région, les chiffres actuels sont moins alarmants : la population continuera en effet de progresser durant les deux prochaines décennies pour atteindre, selon les prévisions, 11 643 500 personnes vivant dans l'espace de coopération en 2030. Cela représenterait une croissance de la population de 231 500 personnes, ou 2 %, par rapport à 2011 encore. Comme dans le passé, les dynamiques d'évolution seront très différentes selon les composantes régionales. Aussi celles-ci se maintiendront-elles globalement dans le futur.

Les rapports entre jeunes et personnes âgées seront toutefois partout bouleversés. Le renversement déjà amorcé de la pyramide des âges est bien plus significatif que le bilan global de l'évolution démographique : pour la classe d'âge aujourd'hui majoritairement active des 20 à 59 ans, une baisse d'environ 579 000 personnes, ou 9,4 %, par rapport au niveau de 2011 est attendue dans la Grande Région jusqu'en 2030. De plus, la génération des moins de 20 ans arrivant sur le marché du travail connaîtra une baisse de près de 120 000 personnes (-4,9 %). La diminution cumulée pour les deux groupes d'âge s'établit ainsi à presque 700 000 personnes. Parallèlement, le nombre des personnes âgées de 60 ans et plus progressera d'environ 940 000, soit 39 %, jusqu'en 2030. Ce groupe d'âge représentera alors un tiers de la population totale, contre seulement un quart actuellement.

... parallèlement à un potentiel d'actifs en recul

Ainsi le potentiel d'actifs de la Grande Région continuera-t-il non seulement de vieillir en présence d'une population totale toujours croissante, mais la baisse quantitative se poursuivra elle aussi. Alors que les années de forte natalité prendront progressivement leur retraite, cette tendance se renforcera. Par conséquent, la croissance démographique sera de moins en moins en mesure de couvrir les besoins de main-d'œuvre dans le futur. Il sera avant tout nécessaire de recourir bien davantage à des groupes de personnes jusqu'alors sous-

représentés sur le marché du travail. Ceci vaut autant en termes de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée que du point de vue de la répartition des charges des systèmes de sécurité sociale. Car dans le futur, il y aura toujours plus d'inactifs par rapport à la population en âge de travailler. L'indice de dépendance qui correspond au ratio entre « actifs » et « inactifs » continuera de progresser : alors qu'en 2010, il y avait encore, pour 100 personnes en âge de travailler, 83 inactifs, le nombre de ces derniers atteindra 92 personnes en 2030.

Le taux de chômage en Grande Région est stable à 7,4 %, mais cache de grandes disparités

Le taux de chômage recensé dans le cadre de l'enquête sur les Forces de Travail fait apparaître pour 2011 un taux de chômage global de 7,4 % pour la Grande Région. Elle retrouve ainsi les valeurs de 2008, contrairement à l'Union Européenne, qui voit son taux de chômage progresser. L'analyse globale cache de grandes disparités. Sur une période de quatre ans, le marché de l'emploi s'est détérioré en Lorraine avec une augmentation du taux de chômage de 2 points. Dans toutes les composantes, les femmes sont davantage concernées par les difficultés d'emploi que les hommes, hormis en Sarre, où les valeurs sont inversées (5,6 % contre 6,4 % pour les hommes).

Les jeunes sont davantage touchés par le chômage et la situation s'est aggravée depuis l'an 2000

Le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au taux de chômage global en 2011. Bien qu'elle se soit améliorée sur les quatre dernières années, la situation du marché de l'emploi pour les jeunes s'est dégradée depuis 2000 dans la Grande Région. Le problème est aigu au Luxembourg puisque le chômage y a progressé de 10,4 points pendant cette période. Les jeunes hommes sont en moyenne davantage concernés par le chômage que les jeunes femmes en 2011 (16,1 % contre 15,6 % pour les femmes).

Situation contrastée pour le chômage de longue durée : il concerne 28,8 % des demandeurs d'emploi au Luxembourg et 52,4 % en Sarre

45,6 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an dans la Grande Région en 2011. La proportion de chômeurs de longue durée est élevée en Sarre (52,4 %), mais elle ne concerne « que » 3,2 % de la population active. C'est au Luxembourg que l'on reste le moins longtemps au chômage : 28,8 % des demandeurs, et seulement 1,4 % de la population active, sont cernés par le chômage de longue durée.

Hausse marquée du chômage en Lorraine

La Grande Région comptait en moyenne 566 462 chômeurs selon les chiffres des agences pour l'emploi (sur les 9 premiers mois de l'année 2012), chiffre en progression de 2,5% par rapport à l'année 2011. Sur les 13 600 chômeurs supplémentaires enregistrés en un an dans la Grande Région, les deux tiers concernent la Lorraine qui connaît une dégradation sur le marché du travail plus importante qu'ailleurs. De plus, cette hausse du chômage a été plus marquée en Lorraine qu'au niveau national. Cette situation est imputable en grande partie aux difficultés des entreprises industrielles amplifiées par la crise (même si les problèmes sont souvent antérieurs). Mais d'autres phénomènes ont également pesé sur les statistiques « administratives » du chômage.

Situation non connue au Luxembourg et effets bien visibles des réformes Hartz aux Länder allemands

Même si le taux de chômage au Grand-Duché de Luxembourg reste contenu comparativement à la plupart des pays européens, la demande d'emploi enregistre une forte progression et fait débat dans un pays où le mythe du plein emploi semblait proche il n'y a pas si longtemps. En Sarre et en Rhénanie-Palatinat, la baisse du chômage apparaît spectaculaire depuis 2005 et la crise de 2008 n'est venue contrarier que temporairement cette tendance. Cette baisse des effectifs de chômeurs s'explique par les réformes importantes concernant l'organisation et le fonctionnement du marché du travail mises en œuvre en Allemagne depuis 2001 (lois Hartz) et dont les effets semblent se faire sentir aujourd'hui. Le « modèle allemand » fait l'objet de controverses car le chômage en Allemagne apparaît globalement faible mais la précarité y est croissante avec le développement d'un segment du marché de l'emploi au carrefour du chômage, de la précarité et des bas salaires.

Le taux d'emploi dans la Grande Région atteint 69,6%, l'écart par rapport à l'objectif européen de 75% se réduit

Malgré le ralentissement de la conjoncture économique depuis 2007, le taux d'emploi a augmenté dans la Grande Région en l'espace d'une décennie et s'élève à 69,6 % en 2011. L'écart par rapport à l'objectif de la Stratégie européenne 2020 - un taux d'emploi de 75 % - se réduit donc. En 2011, la Rhénanie-Palatinat dépasse cet objectif de 1,5 point, la Sarre n'en est distante que de 3,1 points, tandis que la Lorraine et la Wallonie en sont encore éloignées. Le taux d'emploi des femmes reste nettement inférieur à celui des hommes. Le taux d'emploi des hommes, de 75,7 % en 2011, atteint l'objectif de la Commission européenne, et dépasse celui des femmes de 12,3 points (63,4 %).

De 2008 à 2011, le taux de l'emploi des

Dans la Grande Région, le taux d'emploi des jeunes s'élève en 2011 à 35,2 %, soit un niveau supérieur à celui de l'UE des 27

- jeunes augmente de 0,2 points, tandis que le reste de l'UE connaît une baisse depuis la crise* (33,5 %), et légèrement inférieur à celui de l'UE des 15 (36,4 %). Entre 2008 et 2011, la Grande Région enregistre une faible augmentation (+ 0,2 point), un bien meilleur résultat que l'UE 27 et l'UE 15 qui connaissent une diminution (respectivement - 4 points et - 4,4 points). Le taux d'emploi des filles et des jeunes femmes de 15 à 24 ans est inférieur à celui des garçons et des jeunes hommes. En 2011, l'écart en faveur des hommes est de 5,6 points pour la Grande Région (38 % pour les hommes et 32,4 % pour les femmes), plus accentué qu'au niveau européen.
- L'emploi des travailleurs âgés est en hausse dans toutes les composantes de la Grande Région entre 2008 et 2011* Avec un taux d'emploi des travailleurs âgés de 47,3 %, la Grande Région se situe en 2011 au niveau de l'UE 27 (47,4 %), et légèrement en dessous du niveau de l'UE 15 (49,4 %). Malgré des valeurs encore insuffisantes au regard des objectifs européens de Lisbonne fixés à 50% pour l'année 2010, la proportion des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est en augmentation dans la Grande Région entre 2008 et 2011 (+ 3,9 points), une augmentation plus forte qu'au niveau européen. La tendance à la hausse est effective dans toutes les régions : assez modérée en Rhénanie-Palatinat, Sarre, et Wallonie, elle est plus nette au Luxembourg et en Lorraine.
- Le temps partiel augmente en Grande Région, notamment en Wallonie et en Lorraine. Les taux restent élevés dans les régions allemandes.* Entre 2008 et 2011 la tendance générale est à l'augmentation du temps partiel dans la Grande Région. C'est en Wallonie et en Lorraine que les hausses sont les plus fortes. Néanmoins le temps partiel est davantage répandu dans les deux régions allemandes, avec des taux d'emploi respectifs de 28,5 et 28,1 %. On observe que le temps partiel reste une affaire de femmes, étant donné que 44,1 % des femmes en emploi sont à temps partiel en 2011, contre 8,9 % pour les hommes. Pour la période allant de 2008 à 2011, l'évolution du travail à temps partiel est plus forte pour les hommes (+ 1,6 point) que pour les femmes (+ 0,5 point).
- L'évolution de l'emploi salarié dans la Grande Région est plus favorable que dans l'UE* En 2010 - dernière année de référence pour laquelle des données sont disponibles pour toutes les composantes régionales -, env. 4,25 millions de personnes occupaient un emploi salarié dans la Grande Région, ce qui représente 2,3 % de l'ensemble des salariés de l'UE des 27. Dans la période de 2000 à 2010, l'emploi des salariés dans la Grande Région a enregistré une croissance (+6,8 %) supérieure à la moyenne de l'UE des 27 (+6,5 %) et à celle de l'UE des 15 (+6,6 %). Ceci est dû au fait que les pertes d'emploi dues à la crise étaient plus faibles dans la Grande Région qu'à l'échelle européenne : Alors qu'en 2009 au plus fort de la récession, le nombre de salariés reculait de 0,4 % en moyenne dans la Grande Région, la baisse

était en moyenne quasiment quatre fois supérieure dans l'UE. Un an plus tard, l'emploi dans l'UE connaissait encore une évolution négative ; en revanche dans l'espace de coopération, la tendance repartait déjà à la hausse. Avec des croissances de 0,8 %, les pertes dues à la crise ont pu, d'un point de vue purement mathématique, être rattrapées dès 2010 et le niveau de 2008 a même pu être dépassé.

Pertes d'emploi en Lorraine

Mais au sein de la Grande Région, ce bilan n'a pas été positif dans toutes les composantes régionales : La Lorraine a été la seule région à avoir dû, au bout du compte, faire face à des pertes d'emploi, qui se sont de surcroît avérées significatives. Et ce recul n'est pas seulement dû à la crise, il se faisait déjà ressentir au cours des années qui l'ont précédée. De ce fait, la Lorraine a non seulement affiché les pertes d'emploi les plus élevées de l'espace de coopération pendant la récession mais a aussi clôturé toute la décennie par une baisse de l'emploi. En revanche, toutes les autres régions avaient en 2010 non seulement rattrapé, au bout du compte, les pertes dues à l'effondrement de la conjoncture de 2009, mais leur niveau d'emploi était supérieur au niveau élevé de l'an 2000. En l'occurrence, les deux Länder allemands de la Grande Région (notamment la Sarre) ainsi que la CG de Belgique affichaient la croissance la plus faible, tandis que le Luxembourg mais aussi la Wallonie enregistraient au cours des dix dernières années un nombre beaucoup plus élevé de créations d'emplois. C'est surtout le Grand-Duché de Luxembourg, qui bénéficie d'une économie en bonne santé, qui a au cours de cette période enregistré des taux de croissance largement supérieurs à la moyenne et sans précédent dans la comparaison interrégionale. Même au plus fort de la crise, on constatait encore une légère hausse du nombre de créations d'emplois. Depuis, la croissance dynamique a toutefois nettement ralenti. Actuellement, le Luxembourg est loin des taux record enregistrés par le passé. Et les prévisions dont on dispose ne laissent pas non plus présager de changement significatif au cours des prochaines années.

Hausses persistantes de l'emploi salarié dans le secteur des services

L'analyse différenciée par secteurs économiques montre clairement que la croissance de l'emploi de ces dernières années dans la Grande Région est essentiellement due aux services. Le nombre d'emplois a aussi augmenté dans le secteur du bâtiment, tandis que des emplois ont dû être supprimés dans l'industrie. La crise économique, qui avait notamment considérablement touché l'industrie manufacturière axée sur l'exportation, a accentué cette tendance générale : entre 2007 et 2010, le nombre de salariés dans les industries productrices

(bâtiment inclus) a chuté de 2,5 % dans la Grande Région. En revanche, le secteur tertiaire a connu une croissance de 3,1 %, mais en raison de la crise, les services marchands n'ont pu toutefois enregistrer qu'une faible hausse (+1 %). Dans la comparaison avec les autres régions de l'espace de coopération, le Luxembourg comme la Wallonie ont enregistré dans ce secteur une hausse supérieure à la moyenne. Les deux Länder allemands se situaient soit dans la moyenne de la Grande Région (Rhénanie-Palatinat) soit légèrement en dessous (Sarre). En revanche, la Lorraine accusait globalement une légère baisse de l'emploi dans le secteur des services et la CG de Belgique subissait des pertes significatives dans les services marchands.

Pertes d'emplois dans l'industrie manufacturière

A l'intérieur même du secteur secondaire de la Grande Région, les pertes d'emploi touchaient majoritairement l'industrie manufacturière, alors que le bâtiment affichait encore une hausse. On notera en particulier la situation de la Sarre dont l'industrie, au côté de celle du Luxembourg, a été de loin la plus touchée par la crise économique. Dans cette région, les pertes d'emploi sont restées plus modérées que la moyenne de la Grande Région, grâce à une large utilisation du chômage partiel et de mesures de flexibilité interne (utilisation des congés du compte épargne-temps, règles de congés etc.). Abstraction faite du Grand-Duché de Luxembourg qui a aussi connu une légère croissance de l'emploi dans l'industrie manufacturière durant la période de 2007 à 2010, seule la Rhénanie-Palatinat a été capable de mieux s'affirmer que la Sarre dans ce secteur d'activité. En revanche, l'industrie lorraine a subi un recul bien supérieur à la moyenne. Même le secteur du bâtiment, qui affichait encore une croissance dans toutes les autres composantes régionales, n'est pas sorti indemne de la récession dans la composante régionale française.

Le nombre de frontaliers dans la Grande Région continue d'augmenter - Redressement progressif de l'emploi frontalier au Luxembourg

Le nombre de frontaliers dans la Grande Région continue d'augmenter pendant la crise économique et financière, même si les taux de croissance des années passées ne sont pas atteints. Ainsi, le territoire situé en plein cœur de l'Europe compte en 2011 un total de 213 386 frontaliers. Plus de la moitié d'entre eux (55,4%) sont originaires de Lorraine et presque les trois quarts (72,8%) travaillent au Luxembourg. La moitié environ des 155 366 frontaliers au Grand-Duché vient de France et env. un quart respectivement de Belgique et d'Allemagne. Pour la première fois, le Grand-Duché compte en 2011 plus de frontaliers originaires d'Allemagne que de frontaliers venant de Belgique. En 2008/2009, le nombre de frontaliers au Luxembourg n'augmente que de 1,3% malgré le chô-

mage partiel. Les frontaliers allemands sont les grands bénéficiaires de cette hausse (+3,9%). La croissance des flux de frontaliers entrants originaires de France (+0,6%) et de Belgique (0,2%) est nettement plus faible. Dans les années suivantes, les flux entrants se rétablissent lentement avec des taux de variation croissants, sans toutefois atteindre le niveau d'avant-crise. On attend que l'emploi frontalier au Luxembourg regagne en dynamique à partir de 2014.

Hausse persistante mais ralentie des frontaliers allemands se rendant au Luxembourg

L'évolution des flux frontaliers au Luxembourg est modérée en 2008/2009, l'Allemagne obtenant ici le meilleur résultat lorsque l'on compare les flux frontaliers entrants. Dans les années suivantes également, les taux de variation annuelle atteignent un niveau relativement bon. Le nombre de frontaliers sarrois double entre 2003 et 2011, passant de 3 384 à 7 647 personnes, et se rétablit lentement des répercussions de la crise économique et financière. En Rhénanie-Palatinat également, le nombre de frontaliers vers le Luxembourg augmente sensiblement sur la même période. Il augmente ici de presque trois quarts (72%), alors que la comparaison avec les années précédentes jusqu'en 2008 fait apparaître des taux de croissance entre sept et onze pour cent. En 2008/2009, le flux croît uniquement de 1,1%, ce qui correspond à +265 emplois. A la suite du rétablissement du marché de l'emploi luxembourgeois, la croissance annuelle est à nouveau de 3,9% en 2011, soit 26 902 personnes.

La tendance à la régression du flux de frontaliers sortants originaires de France se poursuit

Dès le début des années 2000, le flux de frontaliers originaires de France et se rendant en Allemagne connaît une régression. Le nombre de frontaliers entrants en Rhénanie-Palatinat se redresse certes légèrement en 2008, mais retombe à 4 965 personnes dans le sillage de la crise (2008/2009). En Sarre également, le flux de frontaliers français régresse constamment et passe en 2008/2009, pour la première fois depuis 1997, au-dessous de la barre des 20 000 personnes. Ces évolutions reflètent les pertes d'emplois dues à la crise qui, malgré le chômage partiel et les comptes d'épargne-temps, touchent tout particulièrement l'industrie manufacturière et les services aux entreprises. Dans les années suivantes, le recul du nombre de frontaliers entrants en Sarre se ralentit, alors qu'il se poursuit en Rhénanie-Palatinat, même si l'on enregistre à nouveau en 2011 une légère hausse du nombre de frontaliers entrants (+0,9%). En regard du profil des frontaliers entrants, on peut s'attendre à ce que cette tendance à la baisse se poursuive au cours des prochaines années. En effet, les frontaliers employés dans les deux régions allemandes sont en grande partie des travailleurs qualifiés relativement âgés dans

l'industrie manufacturière, qui quitteront la vie active dans le moyen terme. Il ne peut donc y avoir de rajeunissement statistique. Les générations de frontaliers plus jeunes préfèrent aller travailler au Luxembourg.

Lorraine : la régression des flux de frontaliers sortants se ralentit – la Belgique perd de son attrait

Malgré la croissance négative du nombre de frontaliers sortants en 2008/2009 (-2,3%), la Lorraine reste la zone qui envoie le plus de travailleurs frontaliers dans la Grande Région. Cependant, la région française ne peut atteindre les taux de croissance des flux de frontaliers sortants affichés ces dernières années. Le flux le plus important, qui se rend au Luxembourg, connaît en 2008/2009 une baisse de 2,2% par rapport à l'année précédente, mais affiche une nouvelle hausse dans les années suivantes. Le flux de frontaliers se rendant en Belgique affiche une bonne dynamique de croissance en 2008/2009 (+2,2%) ; les répercussions de la crise se ressentent ici au plus tard en 2011 avec une variation de seulement +0,7% par rapport à 2010.

Le flux de frontaliers originaires de France et se rendant en Wallonie connaît une nouvelle dynamique

Plus de 96% des frontaliers se rendant en Wallonie sont originaires de France. Au cours des années passées, leur nombre continue d'augmenter, même si la tendance est légèrement à la baisse. Entre 1998 et 2011, le flux de frontaliers entrants affiche un plus annuel supérieur à 10%. Depuis 2002, la hausse n'est plus que de 6,3%. En 2008/2009, le flux de frontaliers augmente encore de 5,6%, mais ne croît plus que de 1,5% en 2010. On constate néanmoins en 2011 une tendance à la hausse, le flux affichant un plus de 8,3%, soit le niveau d'avant-crise. En regard de la tendance observée au cours de la dernière décennie, évolution dont ont profité pour l'essentiel les frontaliers originaires de la région française du Nord-Pas-de-Calais travaillant dans la province wallonne de Hainaut, on peut s'attendre à ce que la dynamique de croissance soit stable sur les prochaines années.

Les frontaliers atypiques sont jeunes et résident à proximité de la frontière

L'analyse des flux de frontaliers atypiques réalisée sur la base des données disponibles permet de constater que la Lorraine est la région d'habitation la plus convoitée par ce groupe de travailleurs frontaliers tandis que le Luxembourg et les Länder allemands revêtent une importance toute particulière en tant que régions de travail. Ce phénomène s'est principalement étendu, pendant les années 1990, le long de la frontière franco-allemande ainsi que, au cours des années 2000, le long de la frontière luxembourgeoise. Ces frontaliers atypiques habitent pour la plupart des communes rurales relativement importantes localisées à proximité immédiate de la frontière et se situent dans les classes d'âge jeunes à moyennes.

Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident pour la plupart en Allemagne

En 2011, l'Allemagne était le premier pays de résidence (50,2 %) des 3 446 travailleurs frontaliers luxembourgeois employés au Grand-Duché, suivi de la France (25,1 %) et de la Belgique (24,6 %). La Rhénanie-Palatinat et la Sarre sont les régions les plus convoitées, notamment les arrondissements de Trèves-Saarburg, Bitburg-Prüm et Merzig-Wadern. Les 849 frontaliers atypiques employés au Luxembourg et résidant en Belgique vivent pour la plupart dans les arrondissements d'Arlon et de Virton. Près de deux tiers des 866 frontaliers atypiques employés au Luxembourg et résidant en France habitent dans le département de la Moselle, tandis qu'un autre tiers est installé dans le département de la Meurthe-et-Moselle. Si le nombre de frontaliers atypiques travaillant au Grand-Duché est encore relativement bas, il connaît une croissance rapide depuis 1999.

Le nombre de frontaliers atypiques dans les Länder allemands reste relativement stable

Le nombre d'Allemands résidant en France et travaillant en Sarre a connu une forte hausse pendant les années 1990. Après le tournant du millénaire, le nombre de frontaliers atypiques est resté relativement stable, ce qui a permis d'atténuer les effets de la régression du flux de frontaliers français en direction de la Sarre. Dans le contexte de la crise, les frontaliers atypiques travaillant en Sarre enregistrent un meilleur résultat que les frontaliers typiques. Depuis le tournant du millénaire, la part des frontaliers atypiques a augmenté de 10,2 % points en Rhénanie-Palatinat, une croissance qui est imputable au recul du flux de frontaliers typiques dans cette direction. Dans le contexte de la crise, le nombre de frontaliers atypiques est en diminution, même si ce recul est moins important que chez les travailleurs frontaliers typiques résidant en France et travaillant en Rhénanie-Palatinat.

Les différences de prix et les projets de vie sont les premiers motifs du déménagement

Les frontaliers atypiques motivent principalement leur choix de changement de résidence par le souhait de devenir propriétaires d'un bien immobilier et de profiter ainsi des différences de prix pratiqués d'une région à l'autre. Les différences de prix des terrains à bâtir et de l'immobilier qui existent entre les composantes de la Grande Région jouent ainsi, avec les vicissitudes de la vie, un rôle essentiel. L'observation des travailleurs frontaliers atypiques en direction du Luxembourg permet de dégager une particularité : ce groupe est composé de nombreux Français, Belges et Allemands qui, en changeant de lieu de résidence, retournent dans leur pays d'origine.

Le déménagement implique une amélioration

Le transfert du domicile est généralement accompagné de l'achat ou de la construction d'une maison ainsi que d'une

<i>tion du confort de l'habitat et un allongement des trajets</i>	amélioration du confort d'habitation. En conservant leur emploi dans la région où ils habitaient précédemment, les frontaliers atypiques doivent néanmoins faire face à des trajets plus longs et recourent davantage à l'utilisation de leur véhicule particulier.
<i>Cohésion sociale dans les communes frontalières : prix de l'immobilier, segmentation spatiale, langues</i>	La demande croissante de biens immobiliers sur le nouveau lieu de résidence entraîne une augmentation des prix des terrains et de l'immobilier, ce qui peut être source de tensions entre les nouveaux arrivants et les autochtones. Les nouveaux arrivants tendent à rester entre eux dans des zones d'aménagements nouvelles et modernes situées à l'écart des noyaux de peuplement, ce qui ne favorise pas le contact avec la population autochtone. Si la compréhension linguistique entre ces deux groupes pose un problème particulier en Lorraine, le dialecte leur permet d'établir un pont de communication.

Thème phare : l'apprentissage des langues étrangères dans la Grande Région. Présentation d'une sélection de résultats du premier volet de l'étude

Outre l'analyse des indicateurs structurels permettant de suivre l'évolution de la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région, le rapport présente les principaux résultats de l'étude sur les enjeux de la maîtrise des langues étrangères dans la Grande Région. En 2012, l'axe d'observation retenu a été celui de l'apprentissage des langues en formation initiale aux cycles primaire et secondaire (enseignement général, technologique et professionnel). Il s'agit d'un premier volet de l'étude, les travaux devant se poursuivre en 2013 par l'analyse des besoins linguistiques des milieux professionnels et des dispositifs de formation en langues destinés aux adultes.

Les politiques publiques d'éducation de la Grande Région, à l'instar de ce qui se passe dans la plupart des pays européens, évoquent l'enjeu de l'apprentissage des langues étrangères pour le développement économique et social des territoires et l'intégration européenne. La maîtrise des langues étrangères joue un rôle important dans le développement personnel et la participation au monde globalisé, le processus d'intégration européenne et la compréhension des peuples, la compétitivité de l'économie et l'employabilité des salariés, la cohésion sociale et l'intégration des immigrés. Constatant qu'il n'existait pas d'état des lieux récent sur les systèmes d'enseignement des langues dans la Grande Région, l'OIE a lancé cette année une première étude sur l'enseignement des langues étrangères en formation initiale à l'école primaire et dans le secondaire. Les travaux devraient se poursuivre en 2013 par l'analyse des besoins linguistiques des milieux professionnels et des dispositifs de formation en langues destinés aux adultes.

Remarques préliminaires sur la méthodologie :

Ce premier volet de l'étude s'appuie sur l'exploitation d'informations relatives à l'organisation de l'enseignement des langues étrangères au sein des systèmes éducatifs (pour l'essentiel produites par les services ministériels en charge de l'éducation initiale dans les composantes de la Grande Région), ainsi que sur des informations collectées par entretiens de terrain auprès de professionnels de l'éducation. Deux objectifs généraux étaient impartis au premier

volet des travaux : d'une part, connaître le contexte général dans lequel l'enseignement des langues est mis en œuvre, d'autre part, connaître les données statistiques disponibles sur les effectifs d'apprenants par langue, afin de procéder à des comparaisons territoriales. L'étude devait être réalisée dans un temps court et s'appuyer sur les données immédiatement disponibles, les moyens dédiés ne permettant pas d'envisager une enquête *ad hoc*.

La première étape a consisté à décrire l'organisation des systèmes éducatifs au sein de six territoires étudiés (six territoires et non pas cinq car une distinction a été faite entre la Wallonie francophone et la Wallonie germanophone), sachant que ces territoires diffèrent sur le plan :

- ▶ linguistique : la situation varie selon qu'il existe une ou plusieurs langues officielles sur le territoire ;
- ▶ démographique : l'ampleur des effectifs scolarisés issus de l'immigration constitue un facteur influençant les stratégies éducatives ;
- ▶ social : il est surtout question de lutter contre l'échec scolaire des jeunes qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue ou l'une des langues officielles du territoire ;
- ▶ ou économique : le développement historique de certaines activités de production et la densité des échanges aux frontières augmentent les besoins en langues au sein de la population active et inactive du territoire.

Puis, il s'est agi de dresser un état des lieux des données disponibles sur les choix prédominants en langues, ainsi que sur les niveaux de compétences visés au terme des cursus scolaires. L'étude montre qu'il n'existe pas de données normalisées provenant des services de l'administration de l'éducation ou d'enquêtes standardisées (du type PISA par exemple) permettant d'étudier les deux thèmes. De toute évidence, on assiste à une montée globale des enseignements en langues étrangères au sein de la Grande Région mais les informations accessibles rendent malaisé le rapprochement des situations les unes par rapport aux autres. Pour commencer à y voir clair, il a donc fallu procéder à des monographies par territoire. Les lecteurs intéressés par un territoire particulier plutôt que par le rapport transversal pourront se reporter à ces monographies.

S'agissant des niveaux visés au terme des principaux paliers d'orientation à l'intérieur des systèmes éducatifs, ils sont quelquefois exprimés à l'aide du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Mais il arrive aussi qu'ils soient décrits sous la forme d'une liste de compétences extrêmement détaillées, qui distinguent dans les situations écrites et orales mobilisant des capacités de compréhension et d'expression, chaque situation-type dans laquelle l'élève fait la preuve de ses capacités linguistiques. Il n'est pas possible dans ce cas de référer les compétences décrites à un niveau global du CECRL sans en passer par un travail supplémentaire coûteux en expertise et en délai.

Intérêt et limites de l'étude sur l'apprentissage des langues dans la Grande Région :

Au terme de l'étude, nous disposons de premières informations sur les effectifs concernés par un apprentissage d'une ou de plusieurs langues étrangères (l'attention est centrée principalement sur les cursus suivis par une majorité d'élèves) mais les données disponibles ne sont pas comparables entre territoires pour les motifs expliqués précédemment. Par ailleurs, il est arrivé que les données chiffrées apparaissent comme incohérentes lors des contrôles

et des corrections ont été apportées la plupart du temps par les représentants des autorités éducatives, quelquefois par les auteurs des travaux.

Au-delà des chiffres, l'intérêt de ce premier volet de l'étude est de faire connaître les systèmes éducatifs de la Grande Région aux acteurs de l'emploi et de la formation, et de décrire les types de contraintes et d'ambitions auxquels ces systèmes éducatifs sont aujourd'hui confrontés.

Structuration du rapport transversal portant sur toutes les composantes de la Grande Région :

Les éléments de contexte, nécessaires à une meilleure compréhension des stratégies retenues par les autorités éducatives de la Grande Région en matière d'enseignement des langues, sont présentés dans la première partie du rapport d'études.

Les informations qui ont trait à la structure des systèmes éducatifs (organisation de l'enseignement linguistique en primaire et en secondaire) et aux objectifs et principes directeurs de l'apprentissage des langues étrangères sont présentées dans la seconde partie du rapport.

La troisième partie est consacrée à la restitution de données quantitatives collectées sur les effectifs scolarisés durant la période de scolarité obligatoire, soit en règle générale depuis l'entrée à l'école fondamentale jusqu'à la sortie au niveau du secondaire supérieur.

Enfin la quatrième et dernière partie du rapport transversal porte sur les démarches et méthodes d'enseignement des langues étrangères et les pistes intéressantes pour améliorer l'efficacité de l'éducation aux langues.

Toutes les composantes de la Grande Région investissent dans l'enseignement des langues mais les situations linguistiques des territoires sont hétérogènes

Le multilinguisme apparaît à l'ensemble des acteurs de la Grande Région comme une nécessité vitale. Mais les situations politiques, sociales et économiques des territoires sont à bien des égards fort différentes. En Sarre, le principal enjeu linguistique est celui de l'apprentissage du français (outre la langue anglaise qui est devenue partout un incontournable) ; cependant, les flux croissants de main-d'œuvre vers le Luxembourg créent un nouveau besoin : l'apprentissage du luxembourgeois.

En Rhénanie-Palatinat, la hausse du nombre de travailleurs frontaliers vers le Luxembourg (26 900 salariés environ) suscite également un intérêt croissant pour le luxembourgeois mais c'est la langue anglaise qui continue à occuper une place prépondérante depuis l'occupation américaine après la 2nde guerre mondiale. L'économie du Land, fortement exportatrice dans des domaines très variés, explique la priorité donnée à la maîtrise de cette langue.

La Lorraine est dans la même situation que la Sarre vis-à-vis de la langue du voisin, en l'occurrence l'allemand, et du luxembourgeois. Le fait que la région soit une des plus attractives de France pour les investissements étrangers explique aussi l'intérêt pour les populations lorraines de maîtriser

d'autres langues étrangères dont l'anglais évidemment.

Le Luxembourg a la particularité d'avoir trois langues officielles, le luxembourgeois, le français et l'allemand. Mais il est surtout le territoire le plus multilingue de la Grande Région du fait d'une immigration importante et composite. Le système éducatif se trouve actuellement aux prises avec un enjeu de taille, celui d'éduquer du mieux possible les jeunes immigrés qui n'ont aucune des langues officielles du pays comme langue maternelle.

Du côté de la Wallonie, l'existence de communautés linguistiques (ce sont des collectivités politiques fédérées autonomes compétentes en matière d'enseignement) oblige à distinguer la zone francophone de la zone germanophone. En Wallonie francophone, le conflit qui oppose les Flamands aux Francophones renvoie à une multiplicité d'enjeux qu'il n'est pas possible d'évoquer ici. On retiendra seulement que les Wallons s'intéressent dorénavant autant que les autres citoyens de la Grande Région à la maîtrise des langues étrangères et que de réels efforts sont déployés au sein du système éducatif pour l'apprentissage du néerlandais ainsi que de l'anglais. En Wallonie germanophone, la langue officielle pour les communications dans les écoles, les services administratifs et les tribunaux est l'allemand. Mais les habitants de cette région entrent très tôt en contact avec plusieurs langues et la plupart d'entre eux sont polyglottes : ils parlent couramment le français, le néerlandais et l'anglais.

Les stratégies d'enseignement des langues doivent servir des buts difficilement conciliables

On trouve de nombreux points communs dans les principes directeurs qui structurent l'enseignement des langues étrangères dans la Grande Région. Ainsi, dans toutes les composantes de la Grande Région :

Une importance particulière doit être accordée à l'anglais comme *lingua franca* ;

- ▶ La formation en langue étrangère doit être poursuivie de façon continue et cohérente dans tous les cycles d'enseignement du primaire au supérieur. La langue choisie importe moins que le fait de maîtriser parfaitement au moins une langue étrangère, les transferts d'apprentissage s'opérant ensuite plus aisément d'une langue à une autre ;
- ▶ Qu'il soit facultatif ou obligatoire, l'enseignement des langues doit tenir compte des différences dans les talents, les biographies d'apprentissage linguistique et les intérêts individuels des élèves, ainsi que de leurs capacités de conceptualisation qui évoluent avec d'autres disciplines ;

- ▶ Proposer des disciplines non linguistiques dans le cadre de l'enseignement bilingue permet de consolider les acquis et d'assurer un apprentissage des langues orienté vers la pratique ;
- ▶ Les élèves doivent avoir la possibilité d'acquérir des connaissances de base dans au moins une seconde langue étrangère ;

Au niveau du second cycle du secondaire, une différenciation est en général faite entre enseignement général et enseignement professionnel. Pour l'enseignement général, les compétences visées en langues étrangères se basent sur les standards éducatifs donnant accès à l'université. Pour l'enseignement professionnel, l'objectif spécifique est d'acquérir la capacité à mobiliser les acquis linguistiques pour faire face à des situations complexes et variées dans le monde du travail.

Cependant, la déclinaison opérationnelle de certains principes directeurs pose parfois problème à l'intérieur même des systèmes éducatifs. En effet, les élèves ne peuvent pas apprendre toutes les langues ; il faut bien qu'ils en choisissent quelques unes. La mise en concurrence des langues les unes par rapport aux autres résulte moins du chauvinisme des enseignants en langues que de l'étendue de l'offre structurelle en langues proposée dans les établissements (en lien avec les moyens financiers alloués), ainsi que des pressions venant à la fois des systèmes productifs et des familles.

Par ailleurs, certaines finalités assignées à l'enseignement des langues semblent parfois difficilement conciliables. Ainsi, il est demandé aux systèmes éducatifs de la Grande Région tout à la fois de préserver les différentes langues et cultures d'origine chez les enfants issus de l'immigration et d'intégrer les enfants issus de l'immigration pour qu'ils aient une destinée scolaire similaire à celle des autochtones (ces attentes font écho aux politiques européennes d'éducation et formation tout au long de la vie). Le Luxembourg est la composante de la Grande Région où cette mise en tension du système est la plus forte, mais il est vraisemblable que les autres composantes seront à l'avenir confrontées à une situation similaire, compte tenu du caractère protéiforme des flux migratoires.

La diversité des langues apprises à l'école primaire atteste d'une priorité donnée à

Dans les établissements publics et privés respectant les programmes officiels des autorités éducatives de la Grande Région, la langue anglaise gagne du terrain. Elle occupe d'ores et déjà une place prépondérante en Rhénanie-Palatinat (93,8%

l'intégration des élèves et à la cohésion sociale du pays.

des choix des élèves), en Lorraine (63,7% des élèves ; l'allemand arrive en seconde position avec 35,4% des choix exception faite toutefois pour la Moselle où l'allemand se place en première position dans une proportion voisine de la moyenne lorraine pour l'anglais). Le français se maintient à un haut niveau en Sarre (97,7% des choix des élèves). La percée de l'anglais à ce niveau de l'éducation y est encore timide.

Au Luxembourg, les trois langues du pays sont parlées et apprises en milieu scolaire, en suivant l'ordre d'introduction prescrit par le ministère : d'abord le luxembourgeois, puis l'allemand et le français introduits à partir du cycle 2.2. Tous les élèves de l'enseignement fondamental public et privé respectant les programmes officiels apprennent et parlent les trois langues. Cette situation est exceptionnelle dans la Grande Région.

La Wallonie francophone est la composante de la Grande Région qui introduit le plus tardivement l'apprentissage d'une langue étrangère (il devient systématique à partir de la classe de 5^{ème}). Le néerlandais est appris par les deux tiers des élèves confrontés à l'apprentissage d'une seconde langue. Il supplante de loin l'anglais, qui intéresse à ce stade de l'éducation 30,3% des apprenants, l'allemand arrivant loin derrière.

En Wallonie germanophone, tous les élèves qui sont de langue maternelle allemande apprennent le français (cela représente 88,2% des élèves de l'école primaire) et à l'inverse, les élèves de langue maternelle française (il s'agit d'une minorité) apprennent la langue allemande.

Cet éventail restreint aux langues dominantes dans la Grande Région qu'elles soient imposées ou choisies par les élèves atteste d'une priorité donnée avant tout :

- ▶ à la cohésion sociale, lorsque la composante ou le pays est multilingue (cas du Luxembourg et de la Wallonie francophone et germanophone). Se comprendre à l'intérieur même du pays est alors un enjeu déterminant ;
- ▶ ou bien à la connaissance de la langue du voisin lorsque les composantes sont monolingues (cas de la Moselle et de la Sarre).

La place accordée à l'anglais est toutefois déjà très forte en Lorraine (Moselle exclue) et bien évidemment, compte tenu de ce qui a été dit précédemment, en Rhénanie-Palatinat.

Dans l'enseignement secondaire, la possibilité d'apprendre plusieurs langues favorise le maintien de l'allemand et du français face à la progression de l'anglais et à l'émergence des autres langues

À ce stade de l'éducation, les situations d'apprentissage des langues vivantes étrangères se complexifient en raison des possibilités offertes par tous les systèmes éducatifs de la Grande Région d'apprendre simultanément au moins deux langues étrangères, et en raison de la segmentation entre enseignement général, technologique et professionnel (segmentation qui peut apparaître plus ou moins tôt dans les cursus). S'agissant de la suprématie de l'anglais, elle est incontestable puisque la totalité ou la quasi totalité des élèves l'apprennent soit dès le cycle inférieur, soit plus tard dans le cycle supérieur du secondaire en Rhénanie-Palatinat, Lorraine, Luxembourg et en Wallonie germanophone. La proportion de jeunes qui apprennent l'anglais est plus faible en Sarre et en Wallonie francophone : elle atteint respectivement, les trois quarts des élèves et un peu plus de la moitié des élèves. Toutefois, les autres langues comme le français ou l'allemand parviennent à résister en Sarre et en Lorraine, de même que le néerlandais constitue une part encore importante au secondaire de l'apprentissage linguistique des jeunes Wallons francophones.

Il est difficile de dire ce que l'avenir réservera à ces langues à partir des données collectées. Leur absence d'homogénéité rend impossible un travail sur les tendances de la décennie passée. De plus, d'autres langues que celles parlées dans la Grande Région se développent (comme l'espagnol en Lorraine par exemple) ou font leur entrée (signalons le cas du chinois). Enfin, des langues plus rarement choisies (comme l'italien) offrent des possibilités intéressantes de valorisation ultérieure sur les marchés du travail, compte tenu des échanges commerciaux entre les pays.

Par ailleurs, l'étude n'a pas permis d'explorer de façon approfondie la place réelle conférée aux langues étrangères dans l'enseignement professionnel. Certes, les enseignements de langue sont intégrés aux programmes de nombreuses filières où le bilinguisme est une condition *sine qua non* d'accès à l'emploi. Mais l'insuffisante maîtrise de concepts dans la langue maternelle constitue un handicap important lorsqu'il s'agit d'apprendre une autre langue. Or, dans toute la Grande Région, à l'exception peut-être de la Communauté germanophone de Belgique, la formation professionnelle est située en bas des hiérarchies scolaires et ce sont les difficultés en enseignement général qui expliquent la présence de la plupart des élèves dans les filières de formation professionnelle plus que la vocation ou l'intérêt pour les métiers préparés. Ce constat unanime amène à conclure à l'urgence d'expérimenter des méthodes pédagogiques qui aident ces apprenants à dépasser

leurs difficultés en langues et à renforcer la formation des enseignants eux-mêmes.

*Des pistes
d'amélioration de
l'enseignement en
langues proposées par
les interviewés*

- ▶ Organiser des échanges d'enseignants dans les disciplines non linguistiques dans le cadre de conventions souples, chaque État ou Région continuant à rétribuer son personnel en mission à l'étranger en suivant une logique de réciprocité (échange de professeurs d'histoire, mathématiques, électrotechnique, etc.) ;
- ▶ Procéder à des évaluations scientifiques de l'effet de certaines méthodes d'enseignement des langues car l'enjeu n'est pas seulement de trouver des méthodes efficaces mais aussi efficientes, c'est-à-dire qui permettent d'optimiser les moyens financiers mis en œuvre au regard des résultats obtenus ;
- ▶ Clarifier, avec les représentants des employeurs, la nature des compétences exigées en langue étrangère dans les emplois les plus fréquemment proposés dans la Grande Région. Une exploration plus précise des registres linguistiques et degrés de compétences requis en milieu professionnel permettrait d'ajuster les programmes d'enseignement en formation professionnelle initiale et en formation continue pour les adultes ;
- ▶ Intégrer la délivrance de certifications expressément dédiées aux langues à l'intérieur des systèmes éducatifs afin de lutter contre les inégalités d'accès aux certifications (à quelques exceptions près, elles sont actuellement délivrées par les opérateurs privés de l'enseignement des langues à des coûts élevés).

Enfin, l'étude permet d'apprécier les efforts importants qui ont été entrepris un peu partout dans la Grande Région pour introduire de plus en plus tôt les langues étrangères et pour les enseigner de manière attractive, notamment en privilégiant l'oral, en utilisant les technologies de la communication (baladeurs par exemple), ou en proposant aux jeunes des expériences de vie à l'étranger. Les générations montantes, déjà largement ouvertes sur le monde grâce à l'Internet, devraient pouvoir tirer partie de cette adaptation des systèmes éducatifs.

Le point sur les informations disponibles pour analyser la situation du marché de l'emploi dans la Grande Région

1. Remarques préliminaires sur la méthodologie

Le huitième rapport de l'Observatoire Interrégional du Marché de l'Emploi (OIE) destiné au 13^{ème} Sommet de la Grande Région actualise les indicateurs du marché de l'emploi dans la Grande Région. Il met à jour les données structurelles conformément à la procédure concertée avec les partenaires du réseau et appliquée avec succès par le passé.

Les données de base utilisées pour ce faire se fondent pour l'essentiel sur deux sources : d'une part sur les informations fournies par les offices statistiques de la Grande Région, qui mettent à disposition des données comparables au niveau interrégional dans le portail statistique commun (les éventuelles lacunes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe de rédaction), d'autre part sur les données issues des statistiques régionales d'Eurostat, qui peuvent être complémentaires.¹ On citera en particulier l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT)² qui constitue à l'échelle européenne la principale source d'informations comparables sur les marchés régionaux du travail. L'EFT, conçue sous forme d'enquête par sondage, se fonde sur des normes et des définitions de l'emploi, des chômeurs et des actifs inoccupés qui sont harmonisées au niveau de l'UE. A l'opposé des définitions et des concepts nationaux basés sur des dispositions réglementaires, ces normes et définitions sont présentées dans un système ajusté et harmonisé qui permet de faire des comparaisons internationales et transfrontalières.

Mise à jour des données

En regard des différentes sources de données et des particularités régionales et nationales, les données statistiques ne portent pas toutes sur des périodes identiques. Pour cette raison, il est compréhensible qu'il faille accepter quelques manques quant à l'actualité des données utilisées. L'équipe s'est toutefois efforcée d'utiliser les données les plus récentes disponibles ; pour l'essentiel, les données se rapportent, sauf indication contraire, aux années 2011 / 2012 et correspondent à la situation mai à juillet 2012.

Potentialités et limites de l'enquête sur les forces de travail

Les données mentionnées sont disponibles dans la banque de données REGIO d'Eurostat sur Internet pour les différentes composantes de la Grande Région.³ Comme dans chaque sondage, on ne peut exclure intégralement toute erreur d'échantillonnage.⁴ Il est en principe possible d'obtenir d'autres ventilations par le biais d'évaluations spécifiques, mais les possibilités d'évaluation sont souvent limitées au niveau régional à cause du faible nombre de

¹ Des informations détaillées sur les potentialités et limites des sources de données se trouvent en annexe du rapport.

² A propos du concept et des définitions de l'Enquête communautaire sur les Forces de Travail, voir également les informations en annexe du rapport.

³ Luxembourg = NUTS 0 ; Sarre = NUTS 1 ; Rhénanie-Palatinat = NUTS 1 ; Wallonie = NUTS 1 ; Lorraine = NUTS 2.

⁴ Dans les échantillons pondérés et extrapolés, comme c'est le cas dans l'enquête sur les forces de travail, il faut tenir compte, dans les valeurs et taux calculés, d'une certaine tolérance (erreur-type) par rapport aux valeurs réelles (cf. réglementations communautaires n° 577/98, article 3, du 9 mars 1998 concernant l'organisation de l'échantillonnage dans le cadre de l'enquête sur les forces de travail).

données. L'interprétation des données disponibles doit pour cette raison tenir compte des points suivants :

- ▶ Bien que les définitions et nomenclatures soient les mêmes, les données statistiques des différentes composantes de la Grande Région ne sont pas forcément disponibles, voire comparables. Des divergences peuvent toujours survenir du fait de réglementations non contraignantes au niveau national (par exemple l'affectation de différentes entreprises à des branches économiques ou le recensement des jeunes chômeurs de moins de 25 ans en Wallonie / Belgique).⁵
- ▶ Du fait d'une modification méthodologique, Eurostat dispose pour les statistiques sur le marché de l'emploi d'une série chronologique et historique allant jusqu'en 2001 et d'une série chronologique depuis 1999.⁶ Les méthodes de calcul étant différentes, on ne peut exclure des divergences entre les deux séries ; c'est pourquoi nous recourons uniquement à la deuxième série.
- ▶ Les séries chronologiques peuvent parfois être incohérentes. Suite à l'ajustement de l'enquête continue, les données lorraines et luxembourgeoises par exemple présentent des incohérences en 2003.
- ▶ Le concept de l'enquête sur les forces de travail portant sur la population et, par là même, sur les salariés résidents, les chiffres d'Eurostat sur les salariés n'englobent pas les frontaliers qui représentent une très grande partie de la population active notamment au Luxembourg.
- ▶ La Communauté Germanophone de Belgique (CG) participe désormais également à l'enquête sur les forces de travail (affectation au niveau NUTS 3) de sorte qu'on dispose également pour cette composante régionale de chiffres comparables sur le marché de l'emploi. Jusqu'à présent, ces données ne pouvaient être calculées qu'à l'aide des chiffres officiels au niveau de la municipalité (au-dessous du niveau NUTS 3) qui ne sont toutefois pas toujours disponibles à ce niveau.⁷ Pour les années 2011 et 2012 une EFT n'a désormais pas été possible, à force d'un manque du personnel.

⁵ En Belgique, les jeunes de moins de 18 ans ayant satisfait à la scolarité obligatoire ou achevé leur formation professionnelle et ne trouvant pas d'emploi, ont la possibilité d'obtenir des aides après expiration d'une période d'attente de 155 jours. La période d'attente jusqu'à la date du premier versement court à partir de la date d'inscription au chômage auprès de l'agence de l'emploi, même si la personne a trouvé un emploi entre-temps. Pour cette raison, il est probable que les jeunes Belges s'inscrivent plus souvent au chômage que les jeunes dans les autres régions. Remarque : Au 1 novembre 2010 une réforme du système des allocations du chômage a eu lieu qui aura sûrement des conséquences aussi sur cet aspect du marché de l'emploi des jeunes.

⁶ La série chronologique historique se fonde sur la méthode de calcul utilisée avant 2003, dans le cadre de laquelle les résultats des pays ont été extrapolés sur la base des résultats du deuxième trimestre. La série chronologique actuelle est calculée sur la base de moyennes annuelles – dans la mesure où l'on dispose de données trimestrielles.

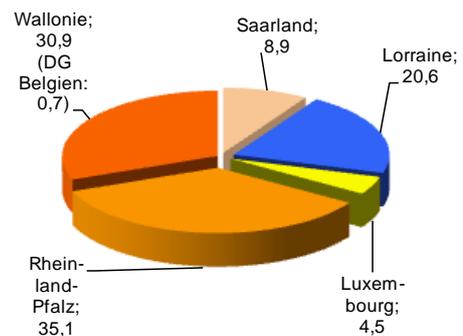
⁷ Les données concernant la structure des activités de la CG ont été calculées et fournies par l'IWEPS pour les années 2000 à 2002 et par le Steunpunt Werk en Sociale Economie (WSE) à partir de 2003, sur la base d'une méthode élaborée conjointement avec l'IWEPS. Concernant les flux de frontaliers de la CG de Belgique, il convient de tenir compte du fait – indépendamment de l'enquête sur les forces de travail – que depuis 2007, le seul fournisseur de statistiques sur les frontaliers du Steunpunt WSE est l'INAMI-RIZIV, contrairement aux années précédentes au cours desquelles d'autres sources avaient également été évaluées. Données détaillées sur la méthodologie du WSE et les corrections apportées en mars 2009 disponibles à l'adresse suivante : <http://www.Steunpuntwse.be> → Cijfers → Vlaamse Arbeidsrekening → Definities & logboek.

2. Evolution démographique

2.1 Structure et évolution de la population de la Grande Région

Au début de l'année 2011, la Grande Région compte 11,4 millions d'habitants, ce qui représente 2,3 % de la population de l'Union européenne (UE des 27). Avec une population de quatre millions d'habitants, la Rhénanie-Palatinat est de loin la composante régionale la plus peuplée, suivie de la Wallonie avec près de 3,5 millions de personnes. Les deux tiers des habitants de la Grande Région ont leur domicile dans l'une de ces deux composantes. Suit en troisième position la Lorraine, avec début 2011 près de 2,35 millions d'habitants et ainsi un bon cinquième de la population de l'espace de coopération. La Sarre et le Luxembourg, les composantes les plus petites de la Grande Région, réunissent, avec respectivement un million environ et 511 840 habitants, 8,9 et 4,5 % de la population de la Grande Région ; suit la Communauté germanophone de Belgique qui, avec ses 75 716 habitants, représente une part de 0,7 %.

Poids des régions dans la population totale de la Grande Région au 1^{er} janvier 2011 (en %)



Calculs IBA / OIE ; source :

Sarre, Rhénanie-Palatinat : statistiques périodiques démographiques.

Lorraine : INSEE, estimations de population et recensements de la population.

Luxembourg : population calculée par le STATEC.

Wallonie / CG de Belgique : Statbel, statistiques démographiques ; DGStat.

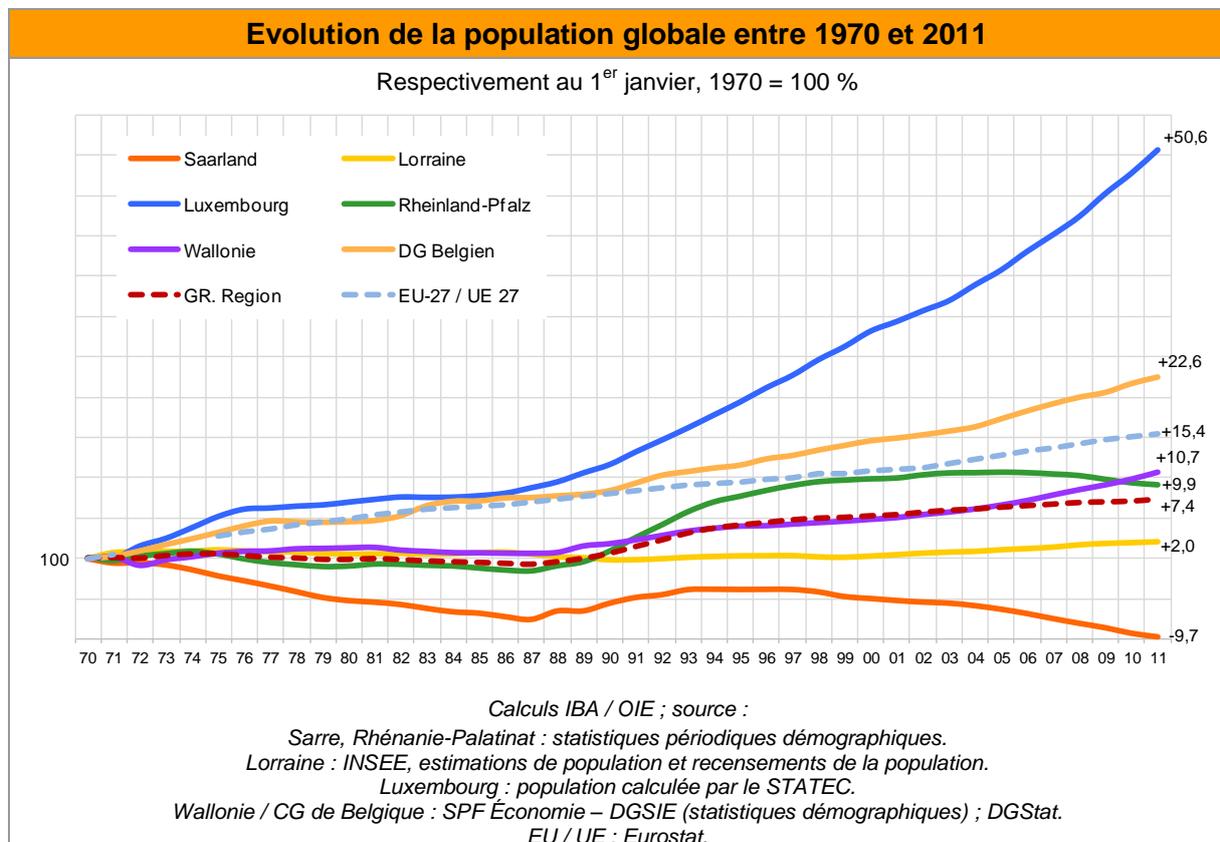
Une évolution démographique positive à long terme, mais plus faible que dans l'UE

Au début de l'année 2011, la Grande Région, avec 11,4 millions d'habitants, enregistre près de 783 500 personnes de plus qu'en 1970 (soit 7,4 %). La Grande Région connaît ainsi une évolution démographique nettement plus faible que l'UE des 27, où le nombre d'habitants augmente de 15,4 % durant la même période. L'ampleur et la composition de la croissance démographique sont l'objet de fortes variations au fil du temps. Du début des années 70 jusqu'en 1987, les chiffres démographiques de la Grande Région reculent presque continuellement pour amorcer ensuite une phase de croissance durable. Cette augmentation est particulièrement sensible jusqu'en 1997 : au cours de cette période, marquée par des flux migratoires importants en provenance des pays d'Europe centrale et orientale, la Grande Région bénéficie d'un gain de population de près de 590 000 personnes (soit 5,6 %). Au début de l'année 1994, la population de l'espace de coopération franchit ainsi pour la première fois la barre des 11 millions d'habitants.

Une croissance démographique en nette perte de vitesse depuis la fin des années 1990

On observe des gains de population constants au cours des années suivantes, s'atténuant toutefois sensiblement depuis la fin des années 1990. L'examen de l'évolution démographique depuis le tournant du millénaire corrobore ce constat : entre 2000 et 2011, la hausse n'est plus que de 221 390 habitants, soit 2 %, ce qui se situe une nouvelle fois nettement sous la moyenne européenne où la population a, durant la même période, augmenté de

4,1 % (UE des 27), soit plus du double. Ce phénomène s'observe aussi ces dernières années : alors que la population de l'UE des 27 enregistre une hausse de 0,6 % entre 2009 bis 2011, la progression dans la Grande Région se limite à +0,3 %, donc à peine la moitié.



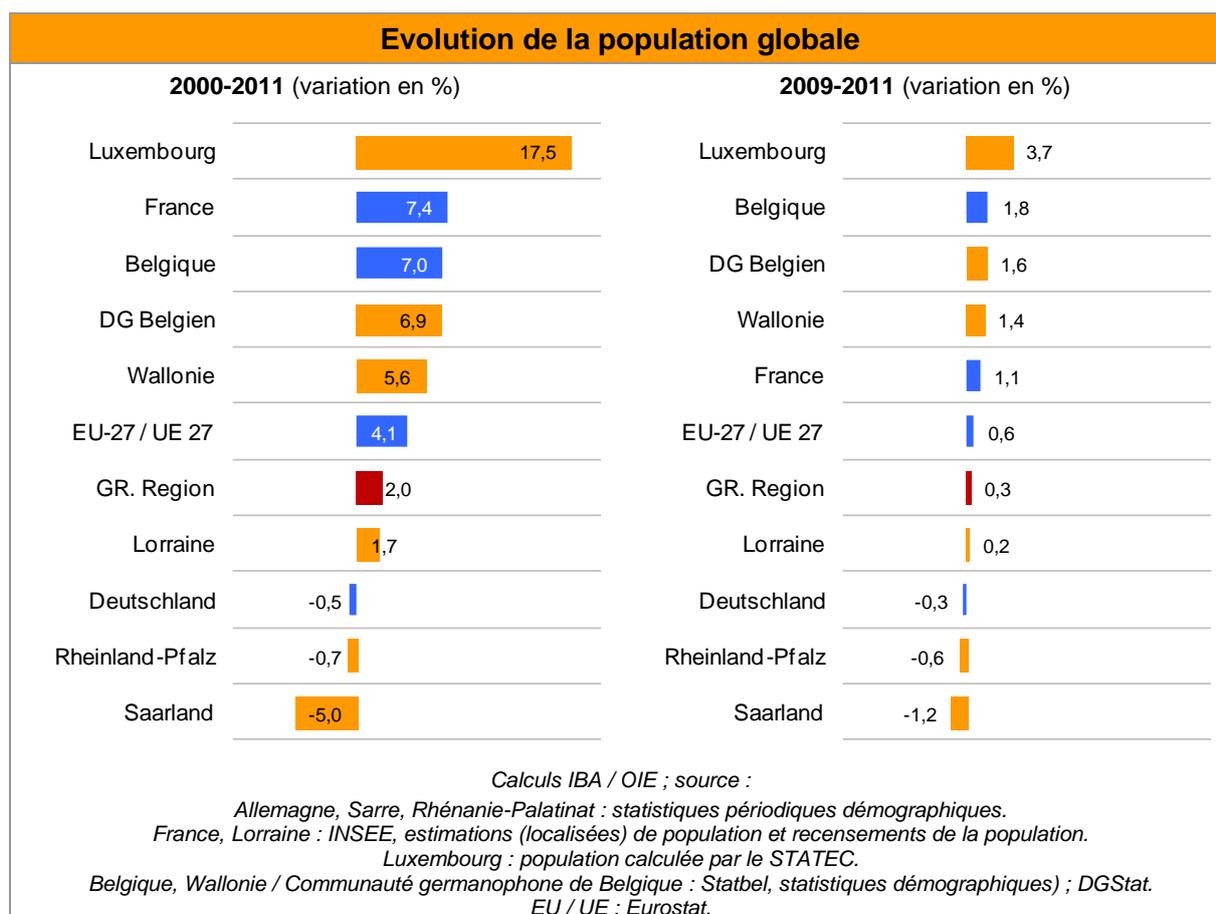
Evolution stable au Luxembourg, en Wallonie et dans la Communauté germanophone de Belgique...

Les tendances démographiques varient d'une région à l'autre dans l'espace de coopération. La population de la Grande Région augmente au cours des décennies passées sous l'impulsion du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat et de la Wallonie (ainsi que de la Communauté germanophone de Belgique) ; ces régions compensent ainsi largement la stagnation en Lorraine et la baisse de la population sarroise. L'observation limitée à la période écoulée depuis le début du millénaire indique que le Luxembourg, notamment, (+17,5 %), la Communauté germanophone de Belgique (+6,9 %) et la Wallonie (+5,6 %) ont enregistré une progression régulière – voire toujours largement supérieure à la moyenne dans le cas du Grand-Duché de Luxembourg ; cette évolution se renforce même dans ces trois régions depuis 2004.

...stagnation, voire déclin de la population en Lorraine, en Sarre et en Rhénanie-Palatinat

Avec une hausse de 1,7 % entre 2000 et 2011, la Lorraine n'enregistre en revanche qu'une dynamique de croissance faible, mais qui – contrairement aux décennies précédentes – est toujours demeurée positive durant ces dix dernières années. Les deux composantes allemandes sont en revanche les seules régions de l'espace de coopération à être déjà confrontées à une baisse du nombre d'habitants. La situation en Sarre est marquée par un déclin de

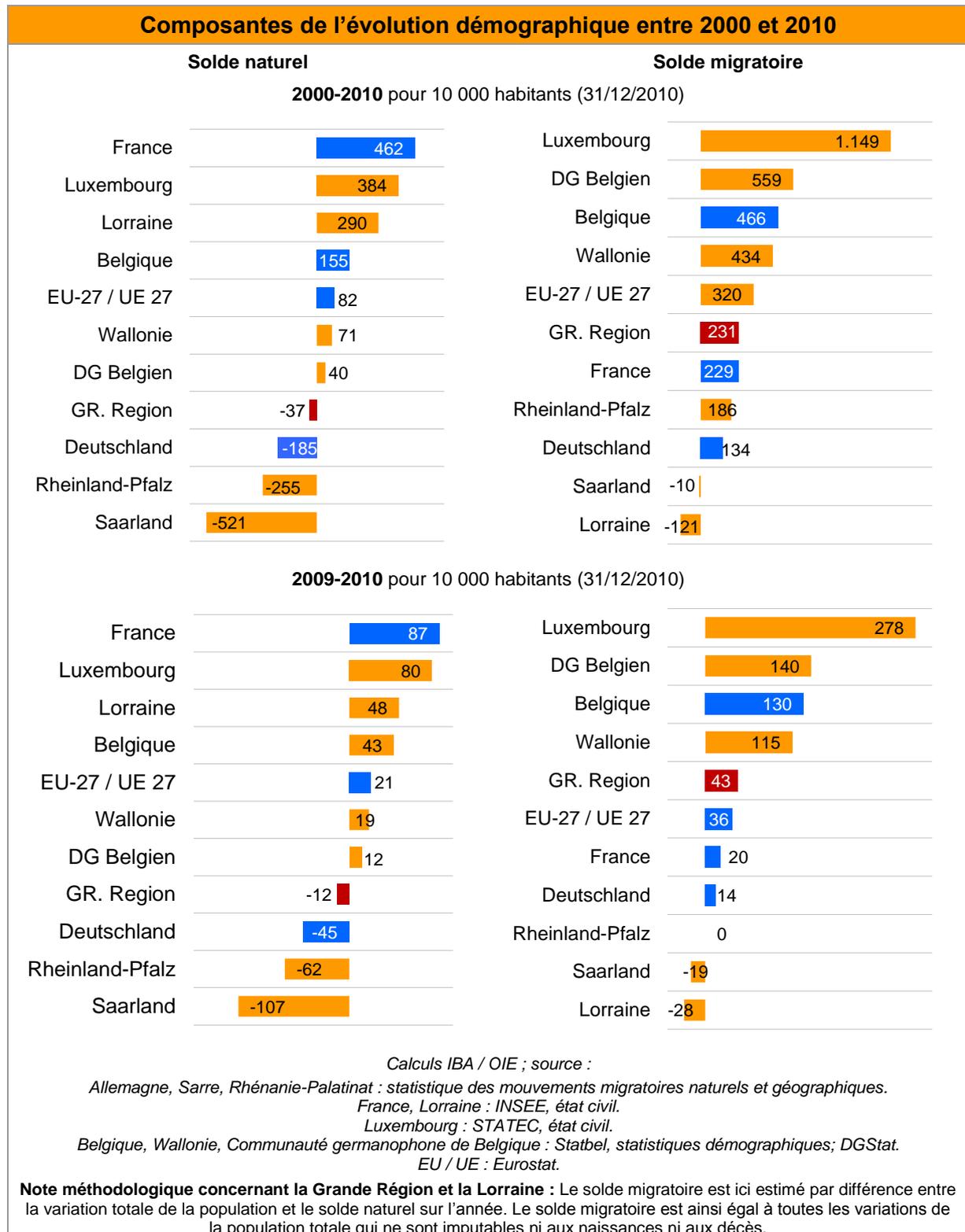
la population depuis le début de 1998. Après une légère amélioration au tournant du millénaire, il s'est à nouveau accentué depuis 2005/2006. Pour la période 2000 - 2011, la Sarre enregistre ainsi, avec une baisse globale de 5 %, le bilan démographique le plus mauvais de l'espace de coopération. En revanche, la situation en Rhénanie-Palatinat est encore sensiblement plus favorable. Le territoire le plus peuplé de la Grande Région pouvait encore se prévaloir de hausses régulières jusqu'au début de 2005, atteignant ainsi à ce moment-là un chiffre record de 4 061 105 habitants. Début 2006 toutefois, une baisse du nombre d'habitants est enregistrée pour la première fois depuis 1987 – une tendance s'étant confirmée durant les années suivantes, le recul s'accroissant encore en 2009 et 2010. Aussi le bilan global de la Rhénanie-Palatinat est-il négatif pour l'ensemble de la décennie (-0,7 %).



Décroissance naturelle de la population de la Grande Région depuis 2002

L'ampleur de la croissance démographique, au même titre que sa composition dans la Grande Région et dans ses composantes, varie fortement au fil du temps. L'espace de coopération assiste depuis les années 1970 à une baisse continue de la natalité sur son territoire : alors que plus de 150 000 naissances sont encore enregistrées en 1970, on n'en compte plus que 120 000 environ en 2000 et 111 663 en 2010 – la baisse du solde naturel ne cessant ainsi de se renforcer. De plus, depuis 2002, le nombre de décès dans la Grande Région dépasse celui des naissances, ce qui se traduit par une décroissance naturelle de la population. En 2010, on compte 117 758 décès pour 111 663 naissances au total dans l'espace de coopération. Pour 10 000 habitants, il y a donc 5 décès de plus que de naissances – en 2000, il y avait encore 3 naissances de plus que de décès. Sur l'ensemble de la période 2000 à 2010, le déficit du solde naturel s'établit à 37 personnes pour 10 000 habi-

tants ; pour la période entre 2009 et 2010, la baisse est de 12 personnes pour 10 000 habitants. Pour les 27 pays membres de l'UE en moyenne, le bilan est en revanche constamment positif, à la fois pour la période récente et à moyen terme.



L'immigration, principal moteur de l'évolution démographique dans l'espace de coopération

Le bilan démographique malgré tout positif de la Grande Région est par conséquent essentiellement attribuable à l'immigration qui constitue depuis 1987 déjà, la principale composante de la croissance démographique dans l'espace de coopération. En 2010, pour 10 000 habitants, le nombre des arrivants dans la Grande Région a dépassé celui des partants de 28 unités.⁸ Entre 2000 et 2010, l'excédent migratoire (calculé par déduction) est estimé à 231 personnes au total pour 10 000 habitants. Comme dans le cas du solde naturel, la Grande Région enregistre, s'agissant des mouvements migratoires, des résultats inférieurs à la moyenne des pays de l'UE des 27. Pour les deux composantes de l'évolution démographique, de fortes disparités s'observent ce faisant entre les différentes régions de l'espace de coopération. Ce sont avant tout les mouvements migratoires qui, durant les périodes marquées par un recul des naissances et une mobilité grandissante au niveau régional, national et international, déterminent la dynamique démographique dans son ensemble. En effet, ils dépendent beaucoup plus que les évolutions démographiques naturelles, de facteurs économiques, politiques et sociaux et sont notamment considérés comme un indicateur d'attractivité pour un pays ou une région. Par ailleurs, ces mouvements migratoires ont également, en raison de leur structure sociodémographique extrêmement sélective, le plus souvent des effets sensibles sur le processus de vieillissement et l'internationalisation. Ils constituent par conséquent un facteur très influent sur l'ampleur du changement démographique et ses tendances.

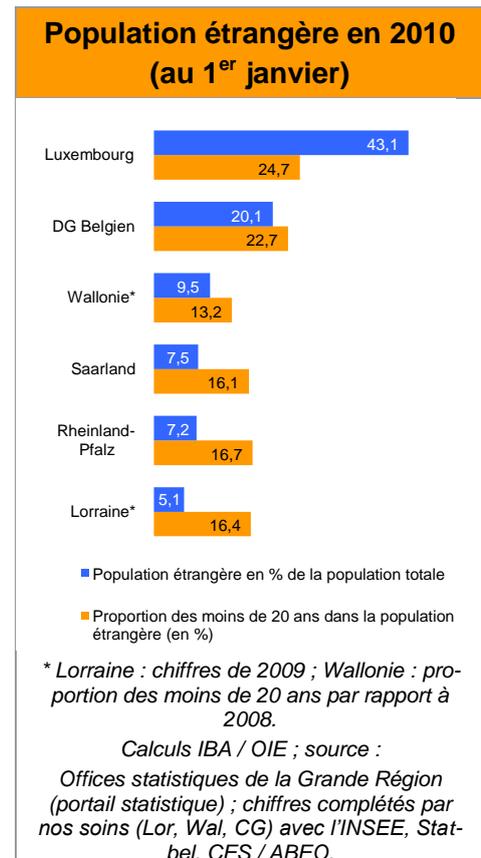
Les composantes de la croissance démographiques varient fortement selon les régions

De toutes les composantes de la Grande Région, la **Sarre** présente les chiffres démographiques les plus défavorables. Le recul continu du nombre de ses habitants est essentiellement attribuable à une évolution démographique naturelle négative. Année après année, et depuis 1971 déjà, le nombre des naissances en Sarre est inférieur à celui des décès. De plus, cette décroissance naturelle de la population ne cesse de s'amplifier depuis le tournant du millénaire. Pour 10 000 habitants en 2010, on y compte 51 décès de plus que de naissances – en 2000, ce chiffre n'était encore que de 33. Sur l'ensemble de la période 2000 à 2010, le déficit des naissances s'établit à 521 personnes pour 10 000 habitants. Entre 2009 et 2010, la baisse est de 107 personnes au total. Ainsi la Sarre présente-t-elle le plus mauvais bilan en termes d'évolution démographique naturelle parmi l'ensemble des composantes régionales de l'espace de coopération. Alors que dans le passé, l'excédent de décès était, en partie au moins, compensé par l'arrivée de nouveaux immigrants, la balance migratoire, déjà faible jusqu'alors, est passée dans le négatif entre 2004 et 2009, renforçant par conséquent encore davantage les pertes de population. En 2010 toutefois, un léger sursaut a de nouveau pu être observé : sur 10 000 habitants, il y a en effet eu 2 arrivants de plus que de partants. Etant donné cependant qu'en 2009, année de crise, le solde migratoire a connu un net déficit, le bilan des années 2009 à 2010 est demeuré négatif (-19 personnes pour 10 000 habitants). Pour l'ensemble de la décennie passée, les pertes ont pu être limitées grâce aux excédents des années 2000 à 2003 et se montent au total à -10 personnes pour 10 000 habitants.

⁸ Balance migratoire nette calculée à partir de la différence entre les variations démographiques totales et le solde naturel durant une année.

Ce phénomène a également des répercussions sur la proportion d'étrangers dans la population : après une augmentation enregistrée en Sarre entre la fin des années 1980 et le milieu des années 1990 (passant de 4,5 à près de 7 %), les chiffres se sont largement stabilisés. Au cours de ces dix dernières années, la proportion d'étrangers dans la population sarroise stagne entre 7,3 et 7,6 % ; elle s'élève actuellement, c'est-à-dire début 2010, à 7,5 %. Un peu plus de la moitié de la population étrangère est ressortissante d'un Etat de l'Union européenne, 49,5 %, d'un pays extérieur à l'Europe. Les personnes d'origine italienne constituent le plus grand groupe d'étrangers (23,4 %), suivies des Turcs (16,2 %), des Français (8,3 %) et des Polonais (4,6 %). Environ 16 % de l'ensemble des étrangers ont moins de 20 ans.

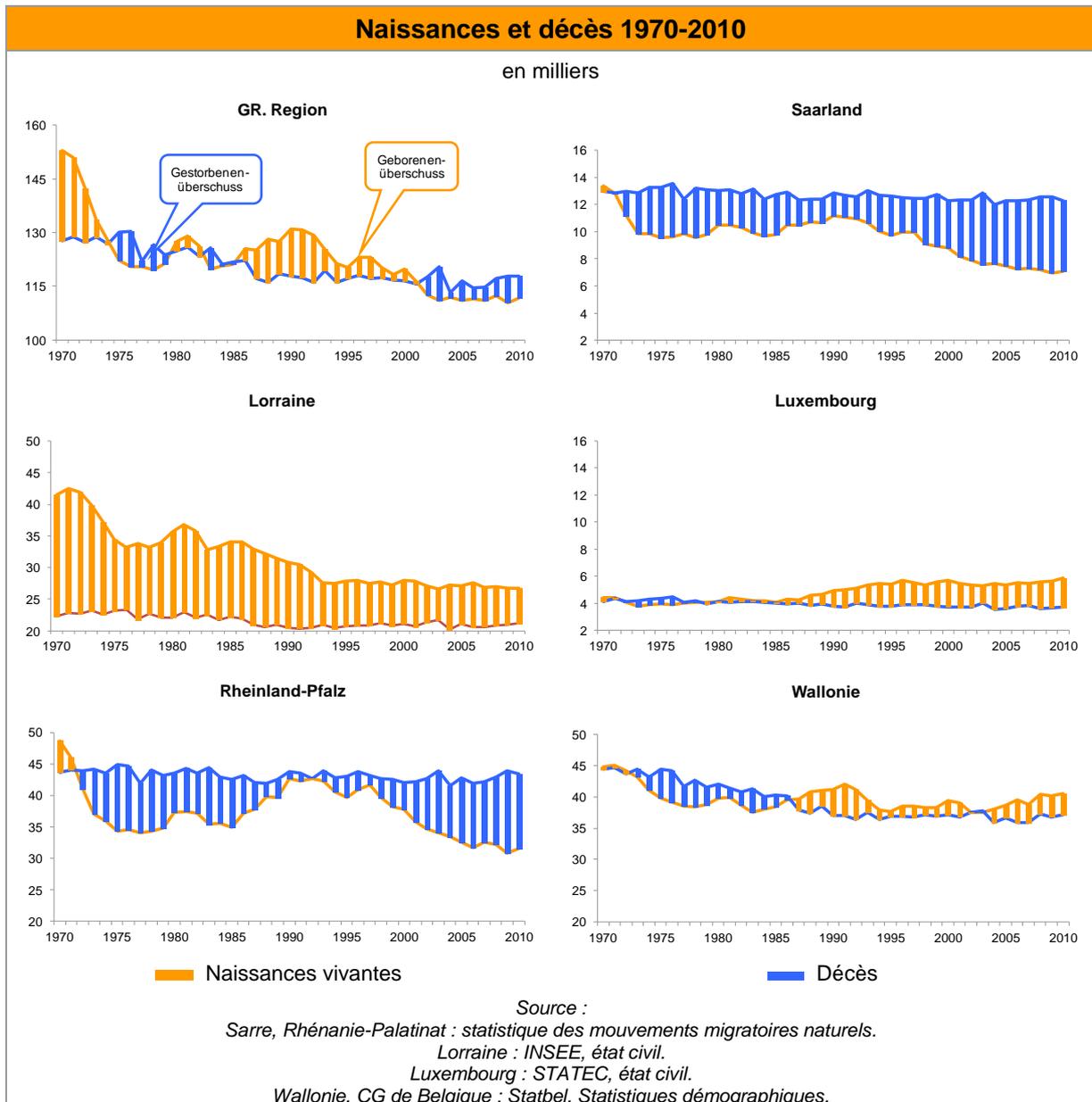
Le mouvement de la population prend un tout autre cours et une ampleur différente en **Lorraine**. La région française maintient depuis des décennies un excédent de naissances. Malgré une courte reprise durant la première moitié de la décennie 1980, ce solde connaît un recul régulier depuis « l'effet pilule » des années 70. Il demeure toutefois largement positif. Avec un excédent de 48 naissances pour 10 000 habitants en 2009-2010 (290 pour l'ensemble de la période 2000-2010), la Lorraine occupe la deuxième place dans le classement régional, derrière le Luxembourg. Toutefois, à l'inverse du Grand-Duché de Luxembourg, l'excédent naturel constitue en Lorraine la principale (et en définitive l'unique) source de la croissance démographique. Suite à la crise structurelle des industries dominantes, le solde migratoire (calculé par déduction) en Lorraine demeure négatif pendant plusieurs décennies avant de connaître une légère reprise depuis la fin des années 1990 seulement.⁹ La comparaison interrégionale indique cependant que ces pertes se maintiennent à un niveau supérieur à la moyenne. Entre 2009 et 2010, il y avait, pour 10 000 habitants, 28 partants de plus que d'arrivants dans la région. Sur l'ensemble de la période depuis 2000, le solde migratoire est déficitaire de 121 personnes pour 10 000 habitants.



Comme dans le cas de la Sarre, ce sont généralement les personnes en âge de travailler (et ici plus particulièrement les jeunes) qui quittent la région pour se diriger le plus souvent vers les centres économiquement performants de l'intérieur du pays (notamment la région parisienne). L'affaiblissement du déficit migratoire enregistré au cours de la dernière décennie devrait ainsi être essentiellement attribuable au fait que de nombreux frontaliers lorrains se voient offrir des opportunités d'emploi attrayantes au Luxembourg, ce qui les incite à rester dans la région. Par ailleurs, la dynamique économique du Grand-Duché de Luxembourg attire également des immigrants qui élisent alors domicile en Lorraine, à proximité de la frontière. En raison d'un taux d'immigration plutôt bas, la Lorraine compte néanmoins la plus

⁹ On ne dispose pas de chiffres précis sur les mouvements migratoires, notamment les migrations externes, pour la Lorraine. L'immigration nette a par conséquent été déduite à partir de la différence entre la croissance démographique totale et le solde naturel.

faible proportion d'étrangers parmi les composantes de la Grande Région (5,1 % en 2009). La proportion des moins de 20 ans dans la population étrangère se maintient elle aussi à un niveau relativement faible dans la région française (16,6 % en 2009).¹⁰ Plus de la moitié (55 %) des étrangers est originaire d'un pays de l'Union européenne. L'Italie (15,5 %) et l'Algérie (13,5 %) sont les deux principaux pays d'origine des immigrés de la Lorraine. En troisième et quatrième positions arrivent la Turquie (11,4 %) et le Maroc (9,4 %).¹¹



Au **Luxembourg**, les mouvements naturels et migratoires présentent un solde positif depuis de nombreuses années. Ce phénomène s'explique essentiellement par l'immigration élevée qui, eu égard à l'attrait économique du pays et à ses besoins permanents de main-d'œuvre depuis la fin des années 1980, affiche un excédent qui atteint des valeurs inégalées en Europe. En 2009 et 2010, pour 10 000 habitants, le solde migratoire est par conséquent positif de 278 personnes. Sur l'ensemble de la période 2000-2010, cet excédent se monte à 1149

¹⁰ On ne dispose pas de données plus actuelles pour la Lorraine.

¹¹ Chiffres de 2009.

personnes pour 10 000 habitants ; le pays occupe ainsi de loin la première place en termes de taux d'immigration nette dans le classement interrégional. Avec un taux de naissance bien plus élevé que chez les Luxembourgeois, les immigrés contribuent par ailleurs à stabiliser, voire augmenter le solde naturel. De 2009 à 2010, le nombre des naissances pour 10 000 habitants dépasse celui des décès de 80 personnes. Entre 2000 et 2010, l'excédent des naissances au Grand-Duché s'élève au total à 384 personnes pour 10 000 habitants – bien plus que dans toutes les autres composantes régionales de l'espace de coopération.

Marqué par l'arrivée constante de nouveaux immigrants, le Luxembourg affiche en outre, dans la Grande Région comme en Europe, la proportion la plus élevée d'étrangers dans la population totale : alors qu'elle n'est encore que de 18,4 % en 1970, elle atteint déjà 43,1 % début 2010. Par ailleurs, près d'un quart de la population étrangère a moins de 20 ans, un taux qui hisse une fois de plus le Luxembourg en tête du classement interrégional. Parmi les étrangers, la communauté portugaise est de loin la plus importante (36,9 %), suivie de la communauté française (13,7 %), italienne (8,4 %) et belge (7,7 %). Au total, 86,1 % des étrangers domiciliés au Luxembourg sont ressortissants d'un pays de l'Union européenne.

A l'instar de la Sarre, la **Rhénanie-Palatinat** fait face depuis des décennies à un déficit chronique des naissances s'amplifiant depuis quelques années. Dans les années 2009 à 2010, le Land affiche un déficit naturel de 62 personnes pour 10 000 habitants, ce chiffre atteignant 255 personnes pour l'ensemble de la période 2000 – 2010 - un résultat néanmoins plus modéré que chez son voisin sarrois. L'évolution démographique de la Rhénanie-Palatinat est également largement déterminée par les mouvements migratoires, bien davantage que par les naissances et les décès. Jusqu'en 2007, hormis certaines exceptions, le Land enregistre toujours plus d'arrivées que de départs. L'immigration atteint des chiffres particulièrement élevés aux lendemains des guerres ainsi qu'à la fin de la décennie 1980 et au début des années 1990, suite aux bouleversements politiques ayant frappé l'Europe centrale et orientale.

Depuis ces dernières années, force est de constater une variation du nombre de sorties, alliée à une tendance à la baisse des arrivées. Le solde migratoire de la Rhénanie-Palatinat a de ce fait fortement régressé. Depuis 2005 déjà, l'arrivée de nouveaux immigrants ne peut plus compenser le déficit des naissances, ce qui entraîne depuis lors un recul global de la population. Aussi, dans les années 2008 et 2009, le solde migratoire est-il déficitaire. Comme en Sarre, un léger sursaut est toutefois observé en 2010, celui-ci permettant, dans le cas de la Rhénanie-Palatinat, de compenser les pertes de l'année précédente. Pour l'ensemble de la décennie, la Rhénanie-Palatinat enregistre également un meilleur résultat que son voisin sarrois : pour la période 2000 à 2010 en effet, elle enregistre globalement un solde migratoire positif de 186 personnes pour 10 000 habitants.

Au début de l'année 2010, la proportion des étrangers dans la population totale est de 7,2 % en Rhénanie-Palatinat. La proportion des moins de 20 ans dans la population étrangère est de 16,7 %. Près de 61 % des personnes étrangères sont issues d'un pays non européen, ce qui représente de loin le taux le plus élevé dans la Grande Région. Il s'agit majoritairement de ressortissants turcs qui, avec 23 % début 2010, forment également la communauté étrangère la plus importante. Suivent à bonne distance la communauté italienne (9,1 %) et la

communauté polonaise (7,7 %) ainsi que les immigrants originaires de la Fédération de Russie (3 %).

Le solde migratoire positif constitue également la première source de la croissance démographique en **Wallonie**. La région affiche en même temps un solde faible, mais encore positif du mouvement naturel de la population. L'observation sur le long terme montre que le nombre des naissances dépasse de nouveau celui des décès après une longue période déficitaire amorcée en 1987 – une tendance interrompue brièvement en 2003. Entre 2000 et 2010, la Wallonie enregistre un excédent naturel de 71 personnes pour 10 000 habitants (2009-2010 : +19 personnes), et se situe ainsi au milieu du classement des régions de l'espace de coopération. Cette situation s'explique essentiellement par un taux de mortalité général relativement élevé, lequel rejoint le niveau des deux régions allemandes confrontées à un renversement de leur pyramide des âges. Le taux de natalité enregistré par la Wallonie est en revanche presque analogue à celui de la Lorraine et du Luxembourg où le solde naturel est particulièrement favorable.

Avec un solde migratoire global maintenu à +434 personnes pour 10 000 habitants depuis le tournant du millénaire, la Wallonie se situe largement au-dessus de la moyenne de la Grande Région. Après un bilan relativement modéré entre le milieu et la fin de la décennie 1990, la Wallonie affiche une immigration qui ne cesse de croître depuis 2001 et atteint depuis peu un niveau relativement élevé. Ainsi, en 2010, on a compté dans cette région, pour 10 000 habitants, 62 arrivées de plus que de départs – un chiffre nettement supérieur à 2000 encore (14 personnes). Pour la période 2009 - 2010, l'excédent s'établit à 115 personnes pour 10 000 habitants. En termes d'immigration, la Wallonie profite sans doute de sa proximité avec les régions économiquement performantes. Outre le Luxembourg, la métropole bruxelloise attire un nombre considérable d'immigrants, en particulier étrangers, qui élisent pour la plupart domicile dans les localités voisines, en Flandre ou en Wallonie. L'observation limitée à l'intérieur de la Belgique révèle que les flux migratoires internationaux sont principalement dirigés vers la région de la capitale belge, suivie de la Flandre.

Au début de l'année 2010, la proportion des étrangers dans la population wallonne s'élève à 9,5 %. Près de 13 % d'entre eux ont moins de 20 ans. Plus des trois quarts de la population étrangère sont issus d'un pays de l'Union européenne. Avec une proportion d'un bon tiers, les Italiens composent clairement la communauté étrangère la plus importante, suivis des Français (environ un cinquième), des Allemands (un peu plus de 5 %) et des Marocains (4,7 %). La majorité de la population allemande, constituée de près de 17 000 personnes, est domiciliée dans la Communauté germanophone de Belgique alors que 6000 Allemands seulement habitent l'espace francophone.

La **Communauté germanophone de Belgique** affiche elle aussi une progression démographique plus élevée que la Wallonie. Avec un solde naturel de 40 personnes pour 10 000 habitants enregistré au cours de la période 2000 à 2010, la région – qui compte une population d'environ 75 200 habitants seulement – se situe toutefois sous la moyenne wallonne. Par rapport à la Grande Région cependant, les résultats de la Communauté germanophone de Belgique sont, en raison d'un bilan toujours positif, nettement meilleurs sur l'ensemble de la période considérée. Au regard du taux de natalité situé en dessous de la moyenne, ce résultat est essentiellement attribuable au nombre de décès relativement bas par rapport à la

moyenne de la Grande Région. Si le taux de mortalité se maintient à un niveau stable au cours de ces dernières années, le nombre de naissances diminue de manière continue, entraînant la baisse constante du solde naturel qui devient même en partie négatif.¹² Ainsi, en 2000, la Communauté germanophone de Belgique affichait-elle encore un excédent de naissances de 15 personnes pour 10 000 habitants, alors qu'en 2010, le chiffre des naissances ne dépassait plus celui des décès que de 3 personnes (2009 : plus 9 personnes).

Aussi, l'arrivée de nouveaux immigrants constitue également la principale source de la croissance démographique dans la Communauté germanophone de Belgique. Entre 2000 et 2010, l'excédent migratoire s'élevait à 559 personnes pour 10 000 habitants – un résultat que le Luxembourg est seul à dépasser dans la Grande Région. Le solde migratoire positif enregistré dans la Communauté germanophone de Belgique est essentiellement attribuable aux flux migratoires en provenance d'Allemagne (notamment des régions d'Aix-la-Chapelle, Cologne et Bonn). L'attrait économique du voisin luxembourgeois, qui enregistre une hausse continue du nombre de frontaliers en provenance de la Communauté germanophone de Belgique, prend une part importante dans l'immigration. Avec une proportion d'étrangers d'un cinquième, la Communauté germanophone de Belgique réalise une moyenne bien supérieure à celle de la Grande Région, mais se place néanmoins à bonne distance derrière le Luxembourg. Eu égard à la structure spécifique de l'immigration, ce sont les personnes de nationalité allemande qui composent le plus grand groupe d'étrangers (74,3 %). Suivent les Néerlandais (5 %), puis les personnes originaires du Luxembourg (1,3 %). Environ 88,1 % des étrangers domiciliés dans la Communauté germanophone de Belgique sont ressortissants d'un pays de l'Union européenne, 7,4 % sont des Européens des pays hors de l'UE.

Une population en augmentation autour des grandes régions économiques et le long des principaux axes de transport

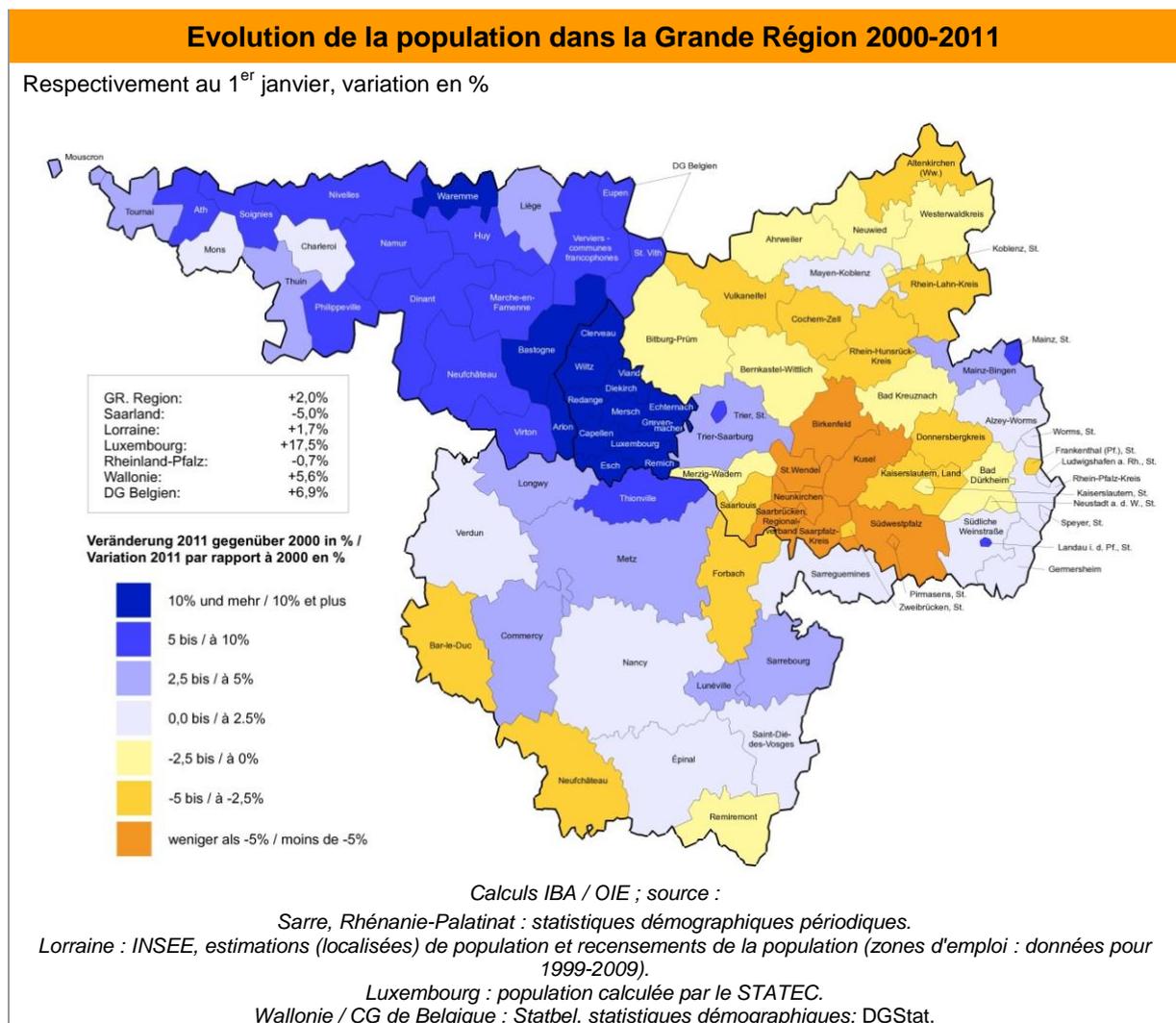
Les tendances démographiques qui s'opposent parfois dans les différentes composantes de la Grande Région témoignent de la divergence des conditions socioéconomiques - comme l'illustre de manière éloquent l'analyse à un niveau géographique inférieur. Depuis le tournant du millénaire, les chiffres de population progressent essentiellement dans les zones d'attraction des régions économiquement performantes – également au-delà des frontières de la Grande Région, à proximité des métropoles régionales, autour des grands sites universitaires les plus importants aux abords de la Grande Région ainsi que le long des autoroutes. Dans les zones moins centrales ou mal desservies ainsi que dans les régions structurellement peu développées, la population a baissé durant la période sous revue, entre 2000 et 2010, et ce, parfois de manière considérable. On enregistre des pertes particulièrement importantes dans la région du Palatinat occidental (notamment à Pirmasens et Kusel avec -11,8 et -8,3 %), à Birkenfeld dans le Hunsrück (-7,7 %) ainsi que dans le district sarrois de Neunkirchen (-7,3 %). Le reste du territoire sarrois et quelques zones situées sur le Rhin moyen, dans l'Eifel et dans certaines parties de la Lorraine (en particulier Bar-le-Duc et Neufchâteau) enregistrent également des pertes démographiques, toutefois plus modérées, durant la période sous revue. En Wallonie, la population augmente certes dans tous les arrondissements ; toutefois, notamment à Charleroi (la ville la plus importante de la Grande

¹² Le solde naturel était négatif en 2003, 2004, 2006 et 2007 dans la CG de Belgique.

Région) et à Mons, la hausse, très faible (+1,5 et +1,6 %), est nettement inférieure à la moyenne de la région belge.

Les régions situées à proximité du Luxembourg bénéficient de fortes augmentations de la population

Au cœur de la Grande Région, l'attrait économique du Luxembourg est le premier moteur de la croissance démographique dans le pays comme dans de nombreuses régions alentour. Le leader incontesté au Grand-Duché de Luxembourg – et dans l'espace de coopération – est le canton de Vianden, situé dans la région nord du pays prisée pour ses paysages pittoresques : les chiffres de population y progressent de plus de 58 % depuis 2000. Tous les autres cantons enregistrent des hausses démographiques variant entre 10,2 % (canton de Diekirch) et 26,4 % (canton de Clervaux). Le coût élevé de la vie ainsi que la hausse des prix de l'immobilier entraînent toutefois un mouvement d'immigration continu en direction des régions limitrophes du Luxembourg. Ce constat s'applique tout particulièrement aux arrondissements d'Arlon et de Bastogne qui, avec une progression de 12,6 et 12 % depuis le tournant du millénaire, se situent largement au-dessus de la moyenne wallonne.



A contre-courant de la tendance régionale : des chiffres démographiques en hausse dans la région de Trèves

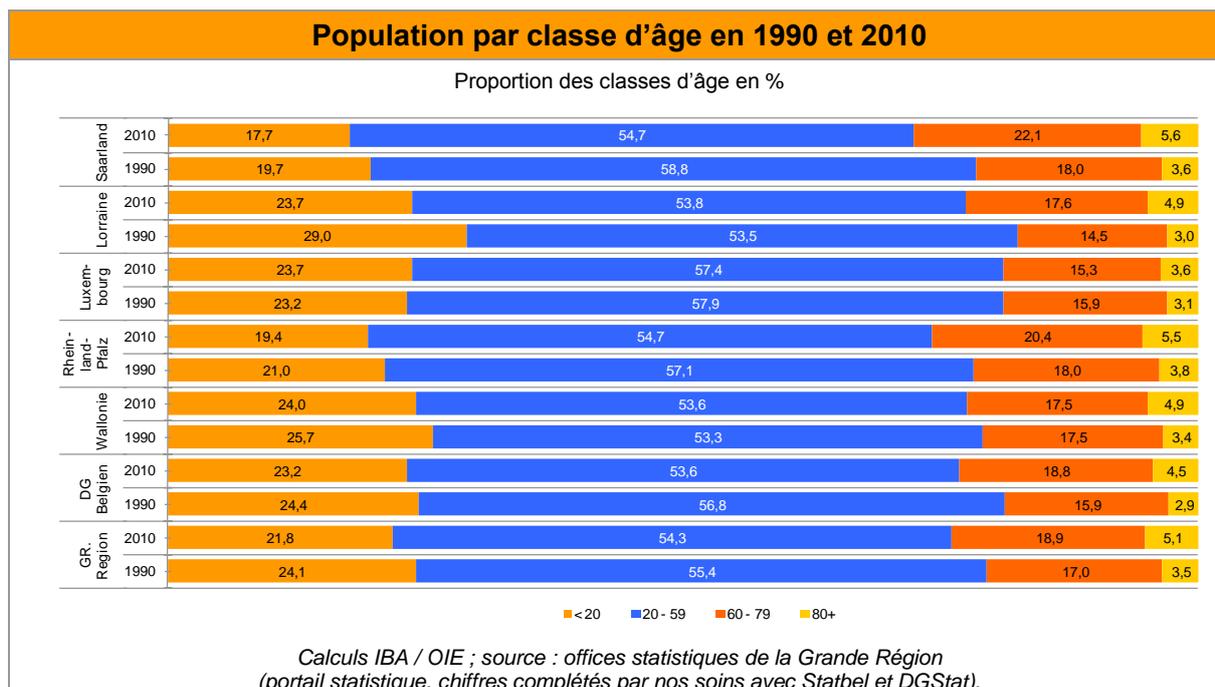
L'attrait économique du Luxembourg favorise la croissance démographique en Rhénanie-Palatinat, notamment dans la ville de Trèves et dans le district de Trèves-Sarrebourg, les seules zones dans l'ouest du Land à enregistrer une évolution positive. Derrière Mayence (+8,8 %) et Landau in der Pfalz (+6,9 %), la ville de Trèves¹³ réalise, avec une progression de 5,4 % (Trèves-Sarrebourg : +3,1 %), un résultat bien supérieur à la moyenne du Land. Côté sarrois, les mouvements migratoires grandissants de Luxembourgeois (et d'Allemands) en direction de Merzig-Wadern, zone de tradition rurale, ont des répercussions positives sur l'évolution démographique. La commune frontalière de Perl, dans le Pays des Trois Frontières entre le Luxembourg, la France et l'Allemagne, connaît un développement particulièrement à contre-courant de la tendance. Parallèlement, le district de Merzig-Wadern dans son ensemble enregistrerait une baisse. Un phénomène analogue est observé dans les territoires lorrains proches de la frontière luxembourgeoise, tels que Thionville (+5,3 %) ou Longwy (+4,9 %). En Lorraine, l'attrait du marché du travail luxembourgeois ne se limite toutefois pas aux communes frontalières du nord de la région ; ce phénomène s'est sensiblement propagé depuis déjà quelques années vers le sud, le long des principaux axes de transport.

Le vieillissement démographique poursuit sa progression

A l'heure actuelle, l'évolution démographique est d'ores et déjà bien davantage marquée par le renversement de la pyramide des âges que par les variations du nombre total de la population. La baisse de la natalité d'une part et la hausse de l'espérance de vie d'autre part entraînent dans l'ensemble de l'Europe une mutation durable de la structure de la population, avec davantage de séniors. Ce processus de vieillissement représente le véritable défi de la mutation démographique : face à un nombre toujours grandissant de personnes âgées, les jeunes sont de moins en moins nombreux. Les rapports entre les générations se modifient également en conséquence : ainsi, dans la Grande Région, entre 1990 et 2010, la part des moins de 20 ans est passée de 24,1 % à 21,8 %, alors que, dans le même temps, le groupe des plus de 60 ans progressait de 20,5 % à 24 %. La part des personnes en âge de travailler (de 20 à 59 ans)¹⁴ n'enregistre qu'une baisse relativement faible de 55,4 % à 54,3 % du fait que les années de forte natalité de la génération du baby-boom sont actuellement encore pleinement actives.

¹³ Dans la ville de Trèves – au même titre qu'à Mayence et Landau – les progressions de population récemment enregistrées sont en partie attribuables à l'introduction d'une taxe de résidence secondaire. Suite à cette mesure, de nombreux étudiants, notamment, ont déclaré leur résidence secondaire comme domicile principal.

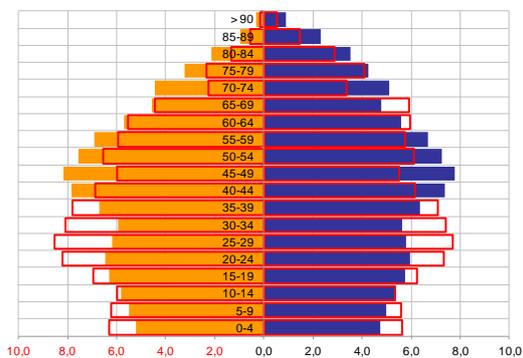
¹⁴ Dans la Grande Région, les personnes en âge de travailler correspondent toujours, selon la définition appliquée, à la population âgée de 20 à (moins de) 60 ans.



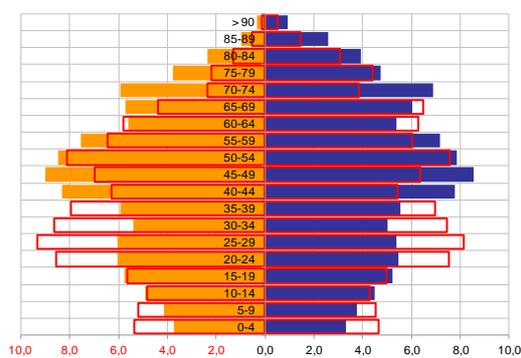
Pyramide des âges de la population en 1990 et en 2010

en % de la population totale masculine / féminine (au 1^{er} janvier)

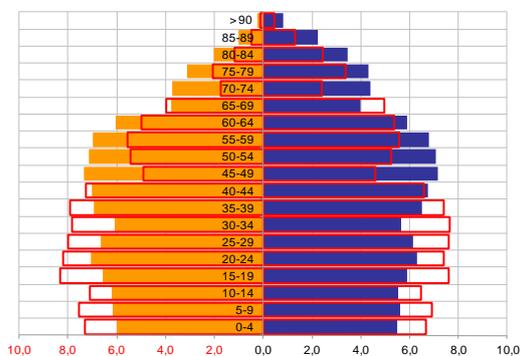
GR. Region



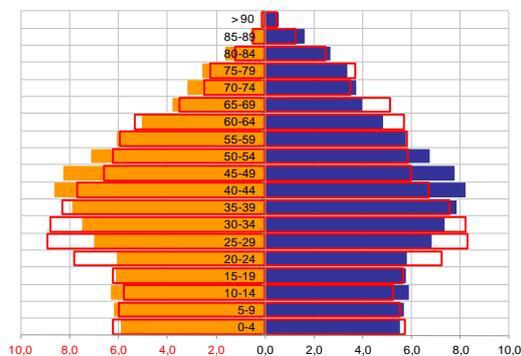
Saarland



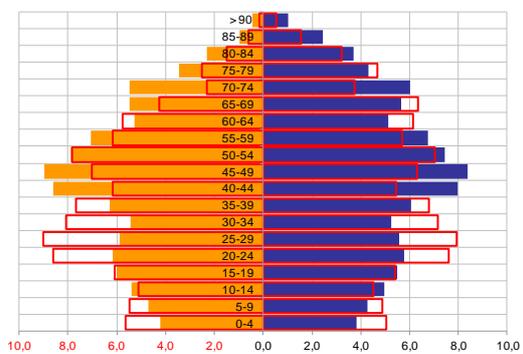
Lorraine



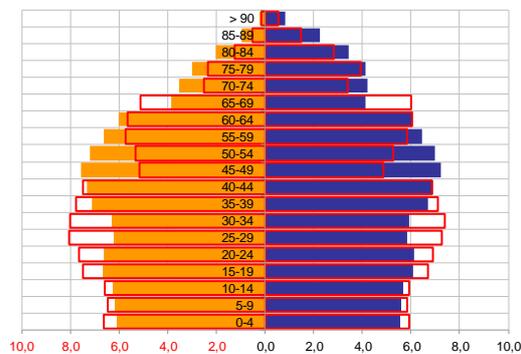
Luxembourg



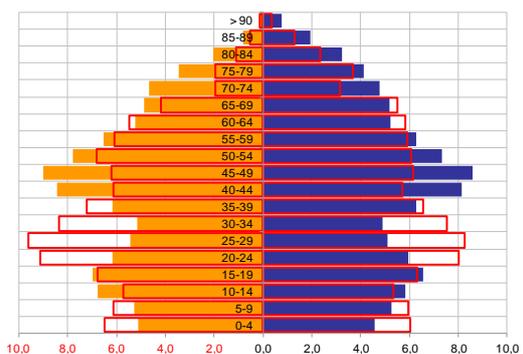
Rheinland-Pfalz



Wallonie



DG Belgen



1990

Hommes
Femmes

Calculs IBA / OIE ; source : offices statistiques de la Grande Région (portail statistique, chiffres complétés par nos soins avec Statbel, DGStat).

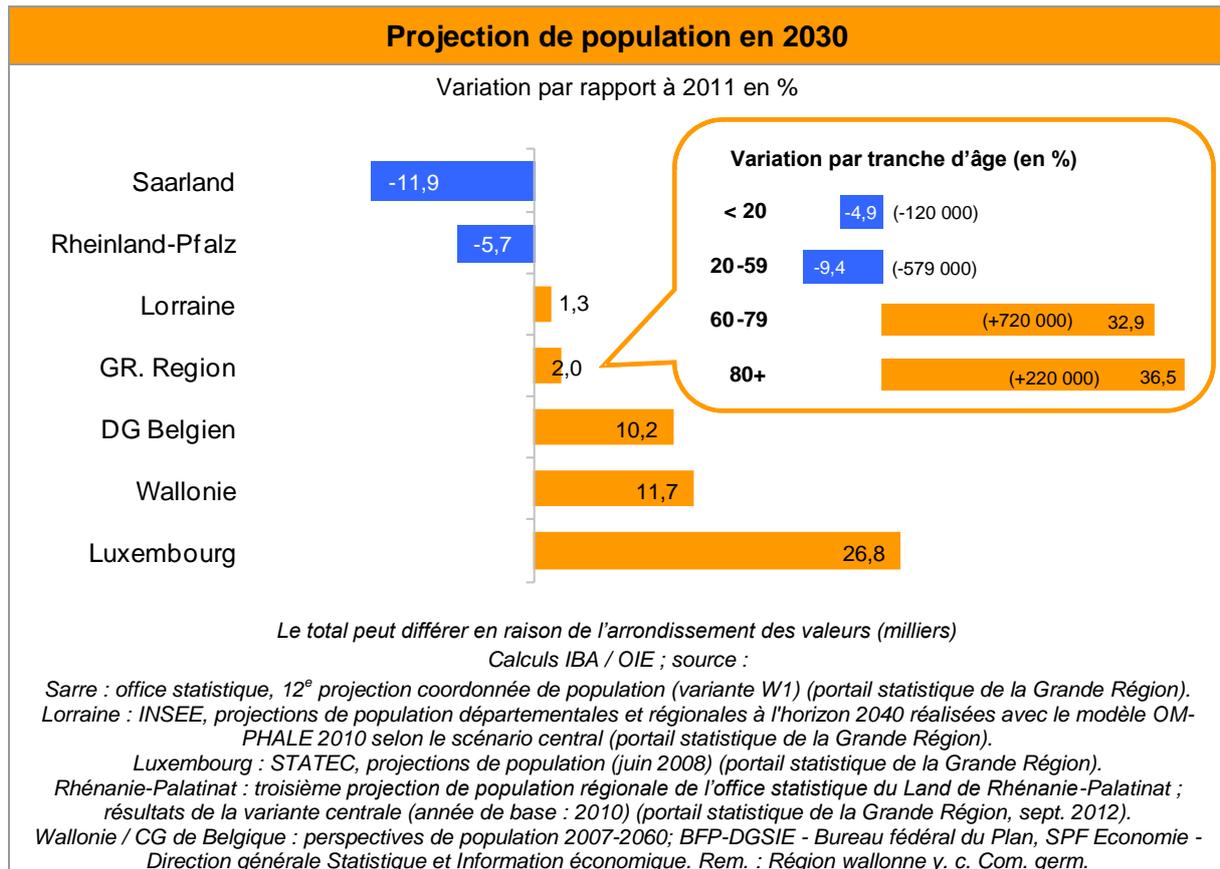
Les régions allemandes les plus touchées

Les deux régions allemandes sont les plus touchées par le processus de vieillissement, et la Sarre présente une pyramide des âges particulièrement défavorable. L'apparence de la pyramide des âges, qui a perdu depuis longtemps sa forme pyramidale, met en lumière les bouleversements qui interviennent dans la structure de la population. Force est également de constater que les composantes régionales qui bénéficient d'un taux de natalité plus élevé, ne sont pas non plus épargnées par le vieillissement grandissant de la population. Le nombre de personnes en âge de prendre leur retraite ne cesse de croître dans toutes les régions, pendant que les classes d'âge plus jeunes sont en constante diminution. Ce phénomène a pour corollaire une modification du rapport entre la génération en âge de travailler se trouvant potentiellement à la disposition du marché de l'emploi, et donc susceptible de contribuer au financement des systèmes de sécurité sociale, et les personnes ne prenant pas encore, ou ne prenant plus part à la vie active. Il n'y a guère qu'au Luxembourg, économiquement en bonne santé, que la part des jeunes demeure globalement constante en raison d'une forte immigration ; en même temps toutefois, le groupe des plus de 80 ans progresse.

2.2 Projections de population

Alors que des projections antérieures prévoient un revirement imminent de tendance dans l'évolution démographique jusqu'alors positive dans la Grande Région, les chiffres actuels sont moins alarmants : la population continuera en effet de progresser durant les deux prochaines décennies pour atteindre, selon les prévisions, 11 643 500 personnes vivant dans l'espace de coopération en 2030.¹⁵ Une croissance de la population de 231 500 personnes au total, ou 2 %, est ainsi attendue par rapport au niveau de 2011. Ce chiffre correspond pratiquement à la totalité de la population vivant à Trèves et dans le district limitrophe de Trèves-Sarrebourg (actuellement 246 900 personnes). Comme dans le passé, il est probable que la croissance démographique au sein de l'espace de coopération soit plus faible qu'au niveau de l'UE des 27 où, selon les projections actuelles d'Eurostat, la population devrait connaître une évolution sensiblement plus favorable durant la période 2010 à 2030 (+4,3 %) (chiffres non étayés par un graphique ou un tableau).

¹⁵ La population de la Grande Région continuera d'augmenter jusqu'en 2031 pour atteindre provisoirement son niveau le plus élevé avec 11 644 000 habitants ; elle régressera ensuite progressivement jusqu'en 2040 où elle ne sera plus alors que de 11 593 500.

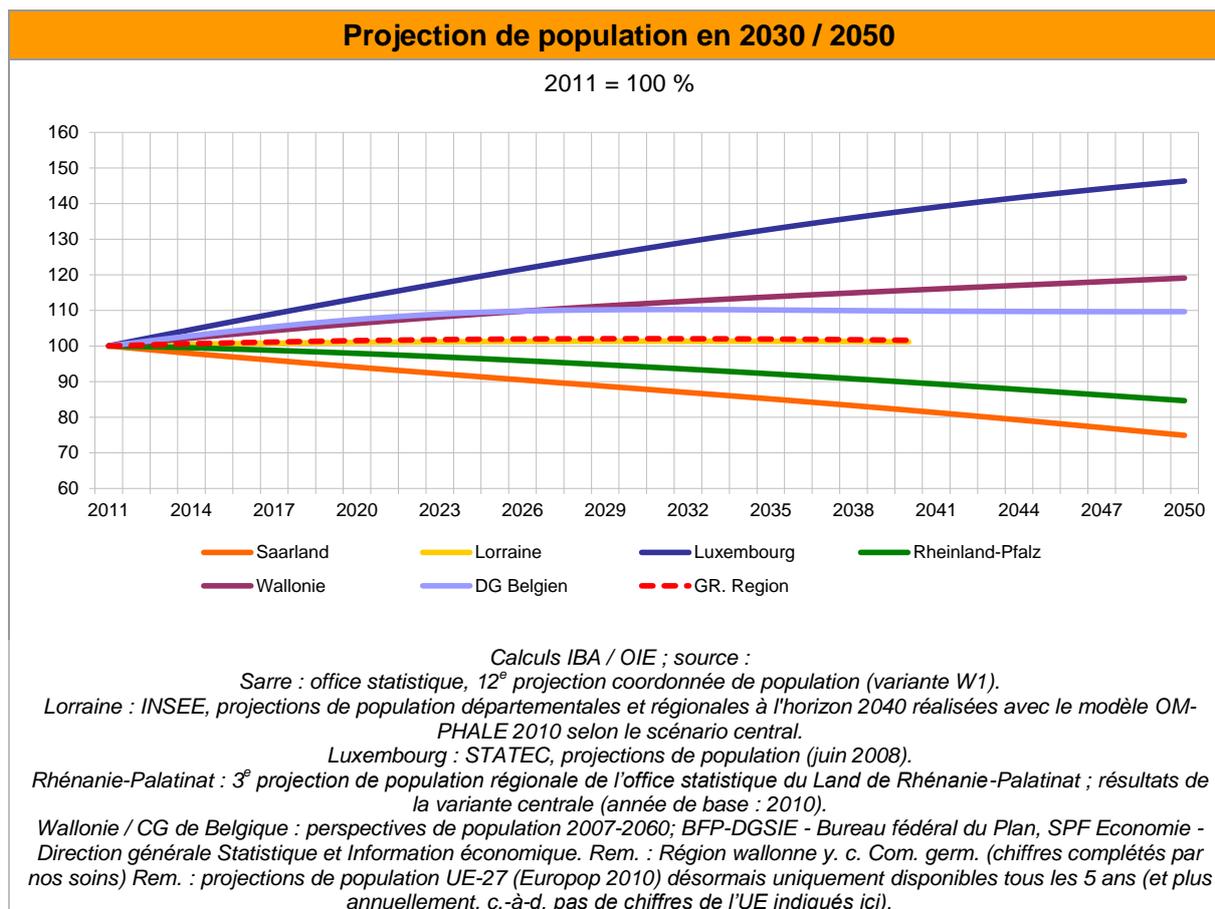


Population : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat en recul jusqu'en 2030...

Les projections démographiques disponibles annoncent des dynamiques d'évolution très différentes en fonction des régions. Selon elles, le déclin démographique devrait notamment se poursuivre en Sarre, et ce – si on en croit les résultats de la 12^e projection coordonnée de la population¹⁶ – d'une manière encore plus prononcée que ne l'annonçaient les projections jusqu'alors : début 2011, la Sarre comptait environ un million d'habitants ; au 1^{er} janvier 2030, il y en aura 120 800, soit 11,9 %, de moins. Dès le courant de 2013, la population sarroise passerait sous la barre du million d'habitants pour régresser encore et ne plus atteindre que 894 100 personnes début 2030. La baisse de la population se poursuivra également en Rhénanie-Palatinat, même si elle sera moins marquée qu'en Sarre : selon les résultats de la troisième projection régionale, la population est passée sous les 4 millions d'habitants en janvier 2012 et diminuera encore pour ne plus compter que 3,77 millions de personnes au début de 2030 – près de 228 000 habitants de moins qu'au début de 2011 encore (-5,7 %).¹⁷

¹⁶ L'on a eu recours à la variante W1. Pour la référence à certaines années, il faut tenir compte du fait que – comme c'est habituellement le cas dans la Grande Région – c'est la date du 1^{er} janvier qui a été retenue et non pas, comme en Allemagne, le 31 décembre. Le 31 décembre 2010 est ainsi devenu le 1^{er} janvier 2011.

¹⁷ Selon la projection de population régionale présentée en juillet 2012, l'évolution générale ne varie que très légèrement par rapport aux estimations précédentes. Au niveau géographique inférieur, la situation est toutefois différente : il apparaît ici que, jusqu'en 2030, les villes de Landau, Mayence et Trèves, à administration autonome, et les districts de Mayence-Bingen et de Trèves-Sarrebouurg s'en sortent mieux que précédemment. Il s'agit ainsi des seuls territoires de la Rhénanie-Palatinat où une augmentation de la population est attendue à moyen terme (cf. <http://www.statistik.rlp.de/fileadmin/dokumente/pm/2012/Kernaussagen.pdf>).



...progressions sensibles dans les autres composantes régionales, en particulier au Luxembourg

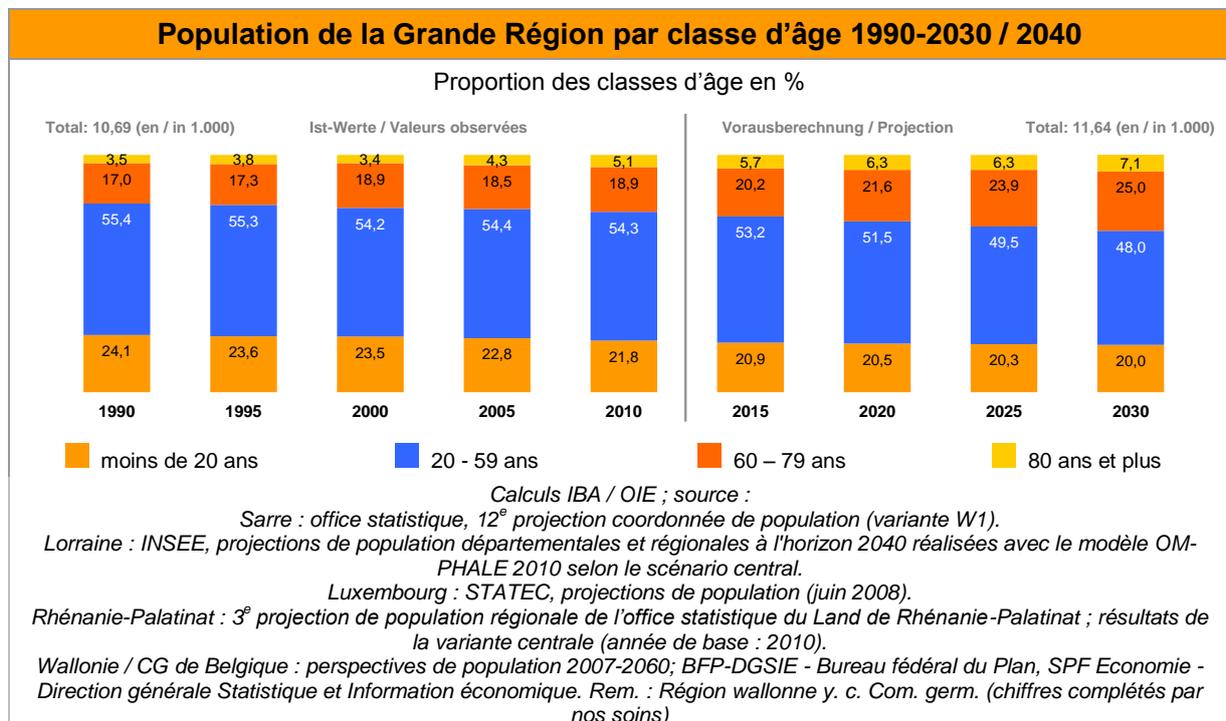
La Lorraine, la Wallonie, la Communauté germanophone de Belgique et surtout le Luxembourg peuvent tabler sur une tendance inverse maintenant leur croissance démographique. Les prévisions actuelles pour la Lorraine sont à ce propos plus favorables que ces dernières années : alors qu'on pronostiquait des pertes pour la décennie en cours déjà, les estimations font à présent état de légères hausses jusqu'en 2030 et au-delà. En 2030, la population totale en Lorraine devrait ainsi compter 2,39 millions de personnes – 31 000 ou 1,3 % de plus que début 2011. Les projections effectuées jusqu'en 2040 prévoient un pic de 2,391 millions d'habitants atteint en 2033. Par la suite, la population lorraine stagnera ou diminuera légèrement. En revanche, jusqu'à l'horizon 2060/2061, limite des projections actuelles, l'évolution sera continuellement positive dans les deux régions belges ainsi qu'au Luxembourg. En restreignant l'analyse à la période 2011 – 2030, les augmentations dans ces trois composantes de l'espace de coopération seront non seulement largement supérieures au résultat lorrain, mais également à la moyenne des Etats membres de l'UE-27.

En Wallonie, la croissance démographique devrait porter la population à 3,94 millions de personnes en 2030. Par rapport à 2011, cela représenterait une augmentation de 412 500 habitants (+11,7 %). Début 2025, la région belge dépasserait ainsi, pour la première fois, la Rhénanie-Palatinat, composante la plus peuplée de la Grande Région. Une dynamique similaire est attendue pour la Communauté germanophone de Belgique avec une progression totale de 10,2 %. La région dépassera sans doute pour la première fois le seuil des 80 000 habitants début 2016 pour vraisemblablement atteindre, d'ici à 2030, un nombre total

d'environ 84 400 personnes. Au Luxembourg, sur la base d'un taux de natalité élevé et d'une immigration persistante, la population est appelée, d'ici à 2030, à augmenter de 136 700 personnes, ou 26,8 %, pour s'établir alors à près de 646 000 habitants. Le Grand-Duché de Luxembourg continuerait ainsi à faire partie des pays de l'Union européenne qui bénéficient de la plus grande croissance démographique à l'avenir.

Potentiel d'actifs en recul pour une population totale en hausse

La baisse de la natalité et l'allongement de l'espérance de vie sont autant de facteurs qui contribueront à maintenir le renversement déjà amorcé de la pyramide des âges dans l'ensemble de l'Europe et à bouleverser les rapports entre les jeunes et les personnes âgées. Si les prévisions se confirment, le nombre des personnes de 60 ans et plus progressera, dans la Grande Région, d'environ 940 000 jusqu'en 2030 – soit, par rapport à 2011, une augmentation de près de 39 %. Ce groupe d'âge représentera alors un tiers de la population totale, contre seulement un quart actuellement. En revanche, la population active et les jeunes générations régressent : pour la classe d'âge aujourd'hui majoritairement active des 20 à moins de 60 ans, une baisse de 579 000, ou 9,4 %, est attendue jusqu'en 2030 ; le nombre des moins de 20 ans pourrait quant à lui se réduire de 120 000 personnes, soit 4,9 %. Leurs parts respectives dans la population de la Grande Région passeront ainsi de 54,1 et 21,5 % respectivement à 48 et 20 % alors – une évolution qu'annonce déjà le comportement génératif actuel. En effet, les cohortes ayant connu une forte natalité vieillissent et la génération de parents suivante est quantitativement moins nombreuse.



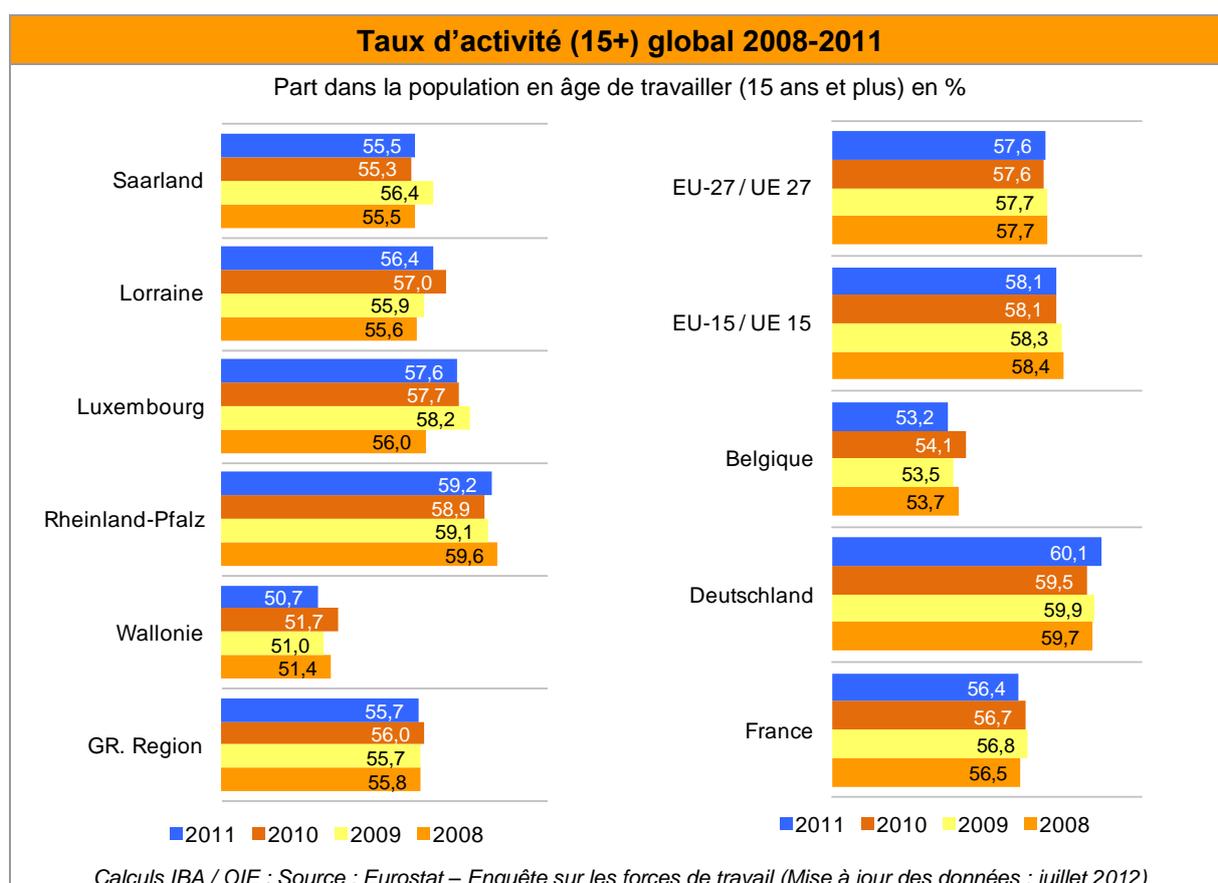
Ainsi le potentiel d'actifs de la Grande Région continuera-t-il non seulement de vieillir en présence d'une population totale toujours croissante, mais la baisse quantitative se poursuivra elle aussi. Alors que les années de forte natalité prendront progressivement leur retraite, cette tendance se renforcera. Par conséquent, la croissance démographique sera de moins en moins en mesure de couvrir les besoins de main-d'œuvre dans le futur. Il sera au con-

traire avant tout nécessaire – parallèlement à un solde migratoire positif – de recourir toujours davantage à des groupes de personnes jusqu'alors sous-représentés sur le marché du travail. La capacité à davantage et mieux exploiter le potentiel de main-d'œuvre local par l'intégration renforcée de jeunes sans emploi et une meilleure utilisation des qualifications des femmes, des migrants et des séniors sera déterminante pour relever le défi de la mutation démographique. Ceci vaut autant en termes de disponibilité de main-d'œuvre qualifiée que du point de vue de la répartition des charges des systèmes de sécurité sociale. Car dans le futur, il y aura toujours plus d'inactifs par rapport à la population en âge de travailler. Ce ratio « actifs » - « inactifs » correspond à l'indice de dépendance qui résulte de la somme des indices de dépendance des jeunes et des personnes âgées : alors qu'en 2010, il y avait encore, pour 100 personnes en âge de travailler, 83 inactifs, le nombre de ces derniers augmentera pour atteindre 92 personnes en 2030.

3. Taux d'activité

Selon les résultats de l'enquête communautaire sur les forces de travail, la population de la Grande Région comptait, en 2011, presque 5,3 millions d'actifs. C'est la Rhénanie-Palatinat qui en représentait de loin la plus grande part avec 38,5 %, suivie de la Wallonie avec 27,9 %, de la Lorraine avec 20,0 % et de la Sarre avec 9,2 %. Enfin, 4,5 % de tous les actifs de l'espace de coopération habitaient au Luxembourg.

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler.

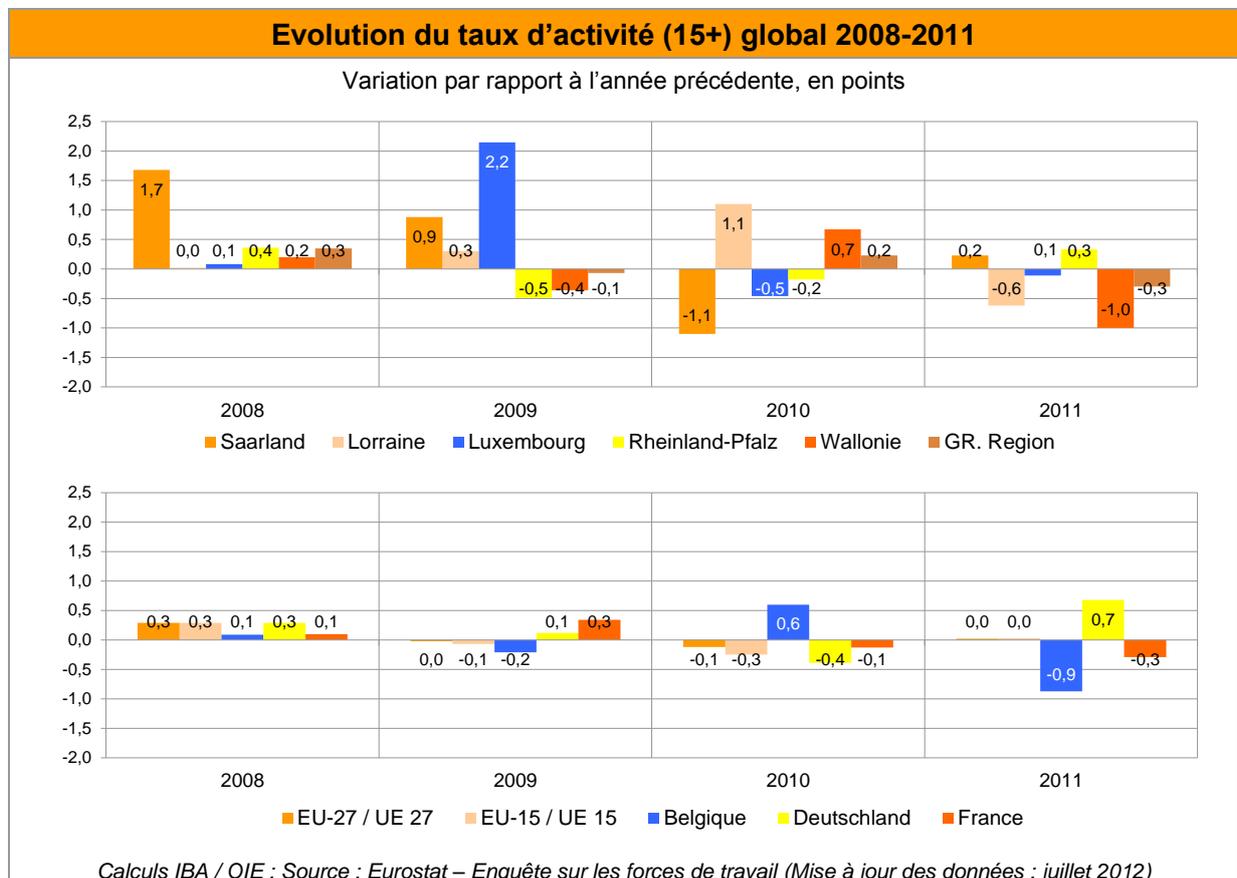


Taux d'activité fluctuants au sein de la Grande Région

Pour l'ensemble de la Grande Région, le taux d'activité était de 55,7 % en 2011 – tout juste deux points de pourcentage de moins que dans l'UE des 27 (57,6 %). L'écart par rapport à l'Europe est donc resté stable dans la période de 2008 à 2011. Dans les composantes régionales, le taux d'activité a connu une évolution très irrégulière depuis 2008. On ne relève pas de tendance générale. En 2009, la Wallonie et la Lorraine ont par exemple subi un net recul et le Luxembourg a enregistré cette année-là le taux le plus élevé de la période considérée. Dans les composantes régionales allemandes, le taux a légèrement progressé en 2011, alors qu'il régressait par rapport à l'année précédente dans les autres composantes de la Grande Région.

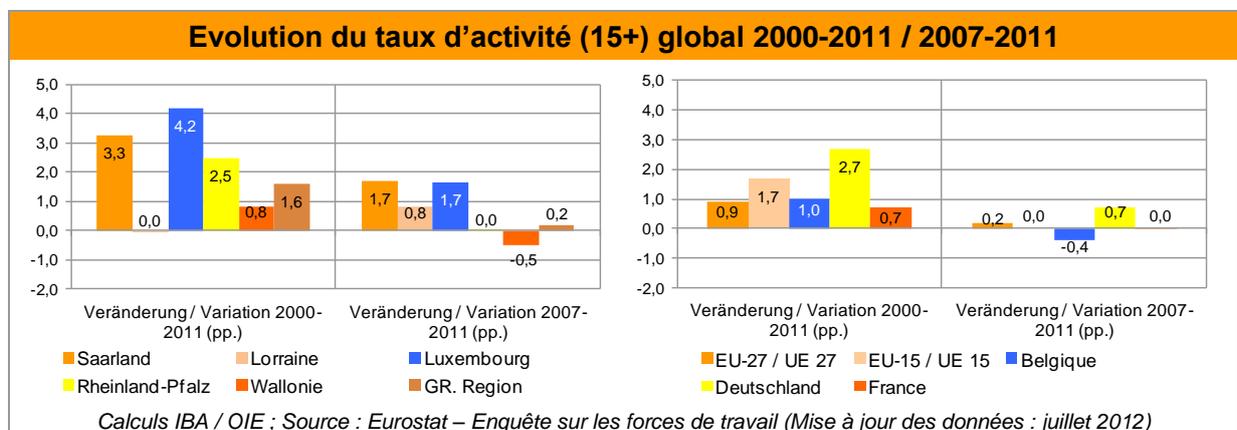
La Rhénanie-Palatinat exerce une influence considérable sur le taux d'activité dans la Grande Région : en effet, dans cette composante régionale allemande, le taux d'activité, avec 59,2 % en 2011, était nettement supérieur à la moyenne de la Grande Région et à la moyenne européenne. La comparaison entre les régions fait apparaître que seul le Luxembourg, avec 57,6 %, a pu enregistrer un résultat à peu près aussi favorable, alors que les autres composantes régionales affichaient des taux inférieurs à la moyenne de l'UE.

D'importantes disparités apparaissent au sein de la Grande Région : la différence entre la région enregistrant le taux d'activité le plus faible (Wallonie : 50,7 %) et celle ayant le taux le plus élevé (Rhénanie-Palatinat) représentait en 2011 près de 8,5 points. Durant la période de 2008 à 2011, toutes les composantes régionales, à l'exception de la Rhénanie-Palatinat, affichaient des fluctuations de plus d'un point de pourcentage, ce qui n'est pas surprenant dans le contexte de la crise financière et économique. Ce qui est toutefois frappant, c'est que les différentes composantes régionales ne montrent pas des évolutions parallèles.



Depuis l'an 2000, augmentation des taux d'activité supérieure à la moyenne au Luxembourg et stagnation en Lorraine

L'augmentation du taux d'activité depuis 2000 est, avec 1,5 point, plus forte dans la Grande Région que dans l'UE (UE des 27 : +0,9 point et UE des 15 : +0,0 point). Depuis 2007 toutefois, l'augmentation n'est que minime, à savoir 0,2 point. Depuis le tournant du millénaire, l'évolution est surtout due aux progressions supérieures à la moyenne observées au Luxembourg (+4,2 points) et dans la Sarre (+3,3 points). En revanche, il n'y a eu dans la période considérée pratiquement pas de variations en Wallonie, région qui affiche une légère hausse de 0,8 point. En Lorraine, on enregistre au bout du compte une stagnation. S'agissant des Etats nationaux, l'Allemagne enregistre depuis 2000 une augmentation presque quatre fois supérieure à celle de la France et avec un taux d'activité de plus de 60 % en 2011, se situe aussi au-dessus de la moyenne de l'UE des 15, alors que les chiffres de la Belgique, de la France ainsi que du Luxembourg restent inférieurs à la moyenne de l'UE de 58,1 %.



Les écarts se resserrent légèrement entre les taux d'activité des hommes et des femmes

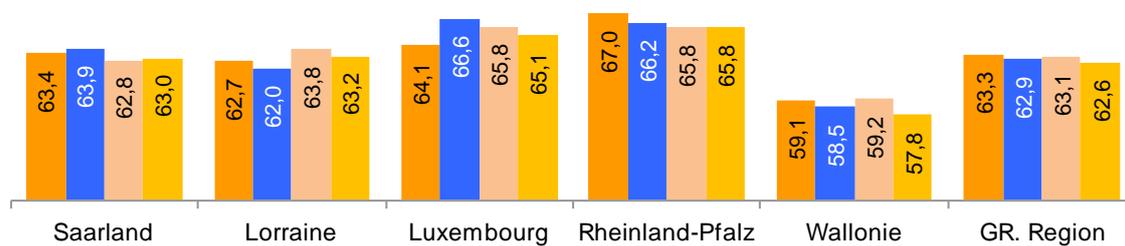
Bien que l'activité des femmes ait davantage progressé que celle des hommes depuis le tournant du millénaire, le taux d'activité féminin avec 13,4 points, était encore, en 2011, nettement inférieur au taux d'activité masculin. Mais l'écart entre les chiffres des femmes et des hommes s'est, depuis 2008, réduit de 1,2 point au sein de la Grande Région, ce qui s'explique par un recul de 0,7 point chez les hommes et par une hausse de 0,5 point chez les femmes.

Les différences entre taux d'activité masculin et féminin varient également à l'intérieur de l'espace de coopération : en 2011, l'écart était, avec 14,8 points, le plus marqué au Luxembourg et la Sarre se situait elle aussi au-dessus de la moyenne de la Grande Région (14,5 points). C'est en Rhénanie-Palatinat et en Lorraine que la différence, avec respectivement 12,8 et 12,9 points, était la plus faible. En Wallonie, l'écart entre hommes et femmes était de 13,7 points.

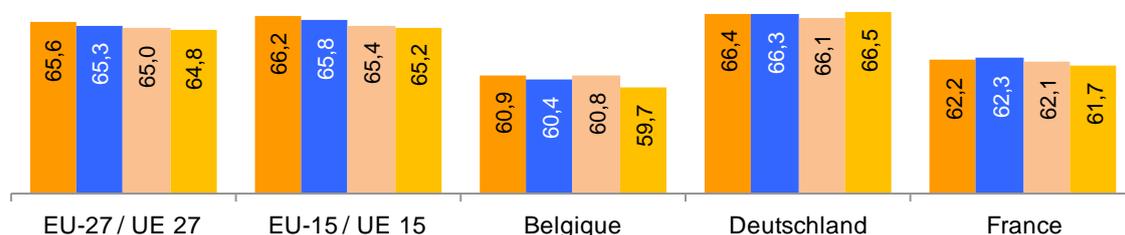
Taux d'activité (15+) par sexe 2008-2011

en %

Hommes

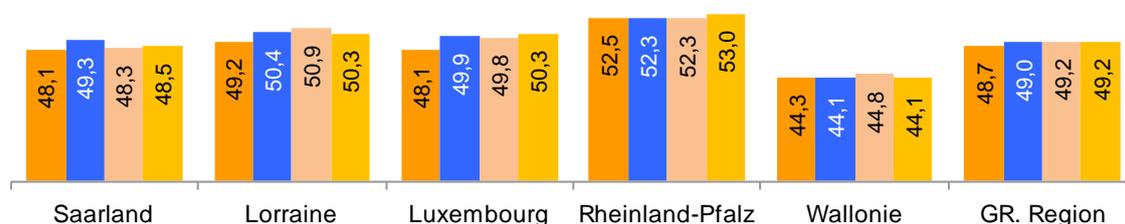


■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011

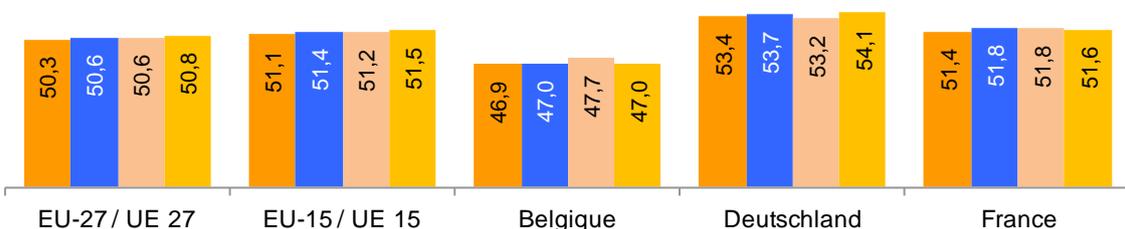


■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011

Femmes



■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011



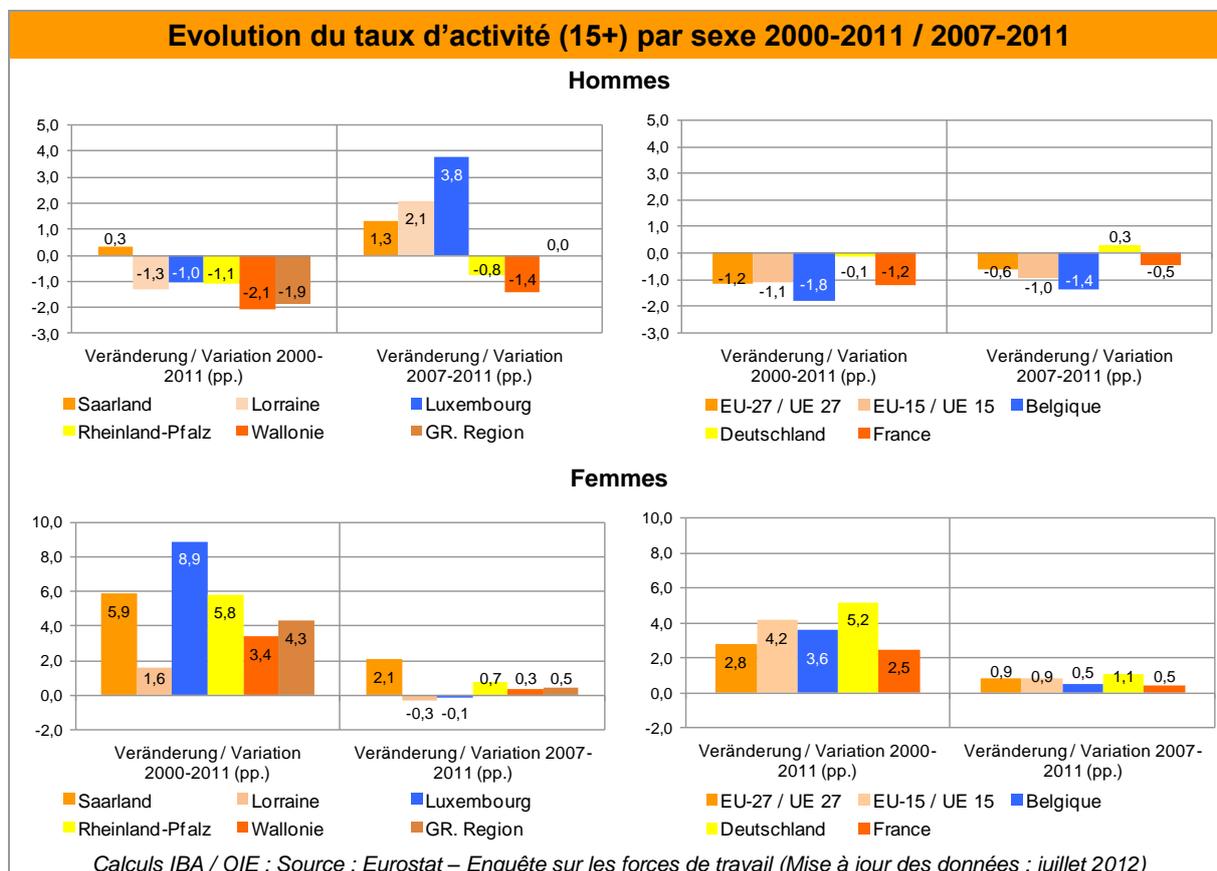
■ 2008 ■ 2009 ■ 2010 ■ 2011

Calculs IBA / OIE ; Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail (Mise à jour des données : juillet 2012)

Le taux d'activité des hommes régresse...

L'analyse à moyen terme depuis 2000 révèle que le taux d'activité des hommes et des femmes présente une évolution très différente. Avec une baisse de 1,3 point, les hommes ont enregistré un léger recul, alors que le taux d'activité des femmes a augmenté de 4,3 points. Du fait de cette évolution, l'écart hommes-femmes s'est aussi réduit dans la Grande Région.

On constate cette tendance négative du taux d'activité des hommes non seulement dans la Grande Région mais aussi dans les Etats nationaux et dans l'UE. C'est en Belgique et surtout en Wallonie que le recul est à moyen terme le plus net, avec une baisse de respectivement 1,8 et 2,1 points. En France également, le taux d'activité masculin est en recul de 1,2 point, se situant ainsi exactement dans la moyenne européenne. Même au Luxembourg, les chiffres sont globalement en régression, et une hausse de 3,8 points depuis 2007 ne suffit pas à compenser les baisses des années précédentes. Seule la Sarre enregistre une légère augmentation (+0,3 point), à mettre surtout sur le compte de la période postérieure à 2007.

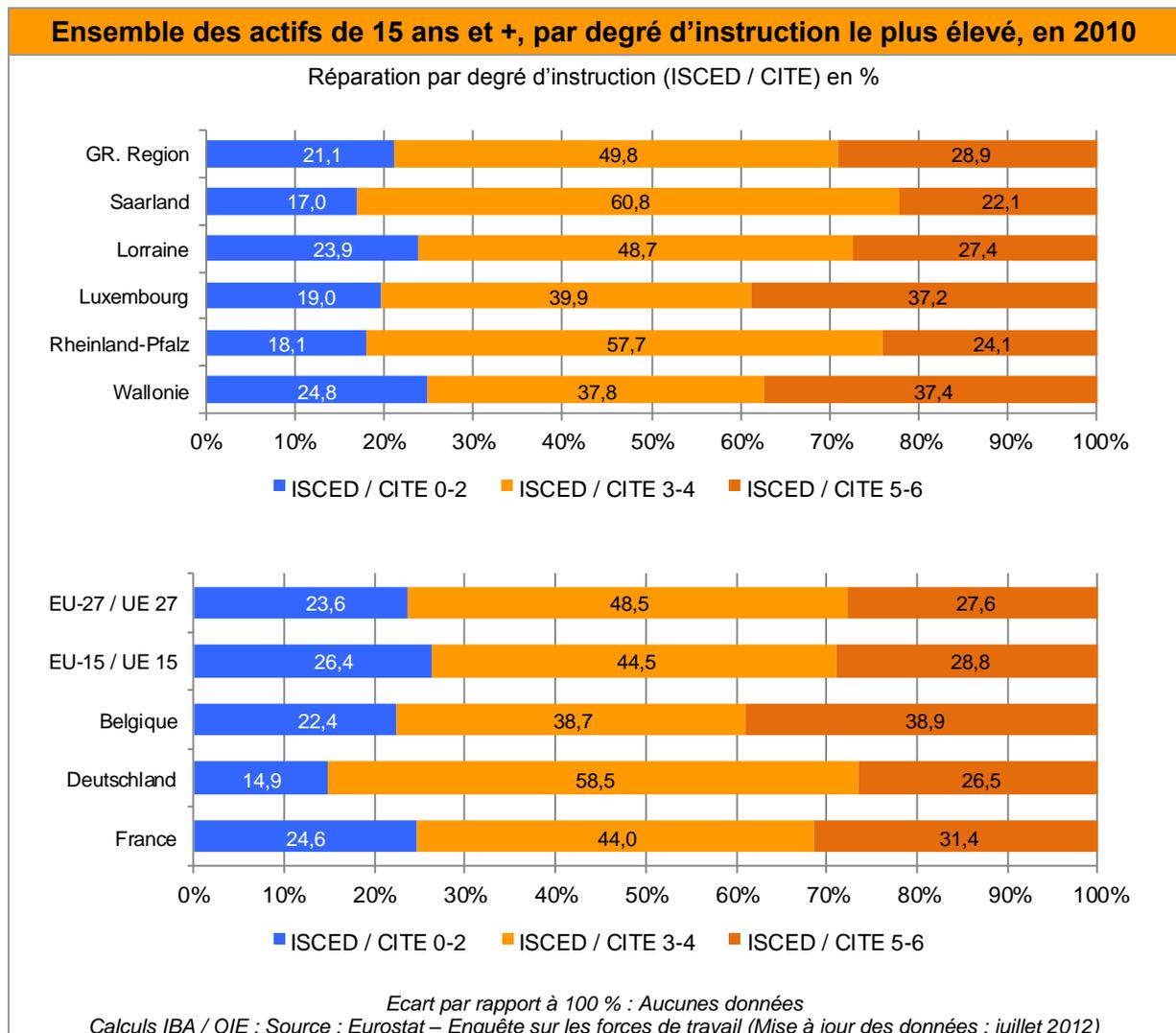


... celui des femmes progresse

En 2011, le taux d'activité des femmes dans la Grande Région était de 49,2 %, soit 0,5 point supérieur à celui de 2008. Ce taux demeurerait certes inférieur aux taux européens (UE des 27 : 50,8 ; UE des 15 : 51,5 %) mais affiche entre 2008 et 2011, avec une hausse de +0,5 point, au moins la même progression. L'observation sur le moyen terme (2000-2011) montre la même évolution, la hausse dans la Grande Région correspond à peu près à celle de l'UE des 15 (4,3 contre 4,2 points). C'est notamment au Luxembourg et aux deux composantes

régionales allemandes que l'on doit cette évolution positive. Le Grand-Duché a pu augmenter sa part d'actifs féminins de presque 9 points depuis l'an 2000 ; la Sarre et la Rhénanie-Palatinat ont pu l'augmenter de presque 6 points. En Wallonie et en Lorraine également, le taux d'activité des femmes a augmenté mais la hausse est moins nette. Le Luxembourg et la Lorraine étaient au coude à coude avec 50,3 %, leurs évolutions montrant toutefois des différences de tendance. Globalement, les taux se situaient dans une fourchette de 44,1 % en Wallonie à 53 % en Rhénanie-Palatinat.

Niveau de formation des actifs dans la Grande Région supérieur à la moyenne de l'UE des 27

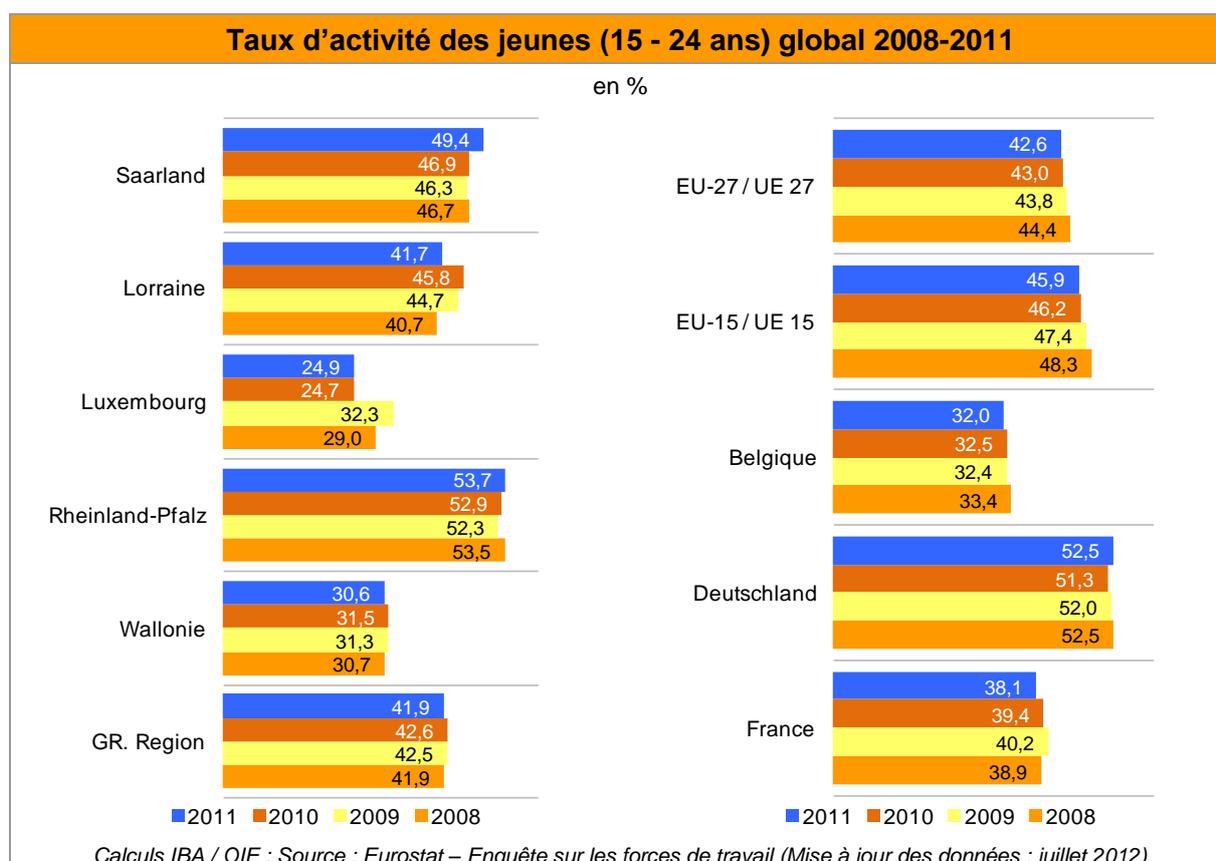


Si l'on examine le niveau de formation des actifs dans les différentes composantes régionales, on remarque que la Wallonie compte encore, juste devant le Luxembourg, la plus grande part de diplômés d'université. Mais dans le même temps, la part des personnes ayant un plus faible degré d'instruction (niveaux CITE 0-2) est la plus forte dans la composante régionale belge, autrement dit, c'est dans cette région que l'on peut constater une nette polarisation du travail. Dans les composantes régionales allemandes, un grand nombre d'actifs ont, en comparaison, un niveau de formation moyen (CITE 3-4). Cela s'explique surtout par la place particulièrement importante qu'occupe le système de formation en alter-

nance en République Fédérale d'Allemagne. Dans toutes les régions, le pourcentage du plus haut niveau de formation est plus important que celui du niveau de formation le plus faible. Par rapport à l'UE des 27, la Grande Région compte une moindre part d'actifs de niveau de formation le plus faible (21,1 % contre 23,6 %) et 1,3 point de plus d'actifs de niveau de formation moyen et autant de niveau élevé.

Légère baisse du taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans

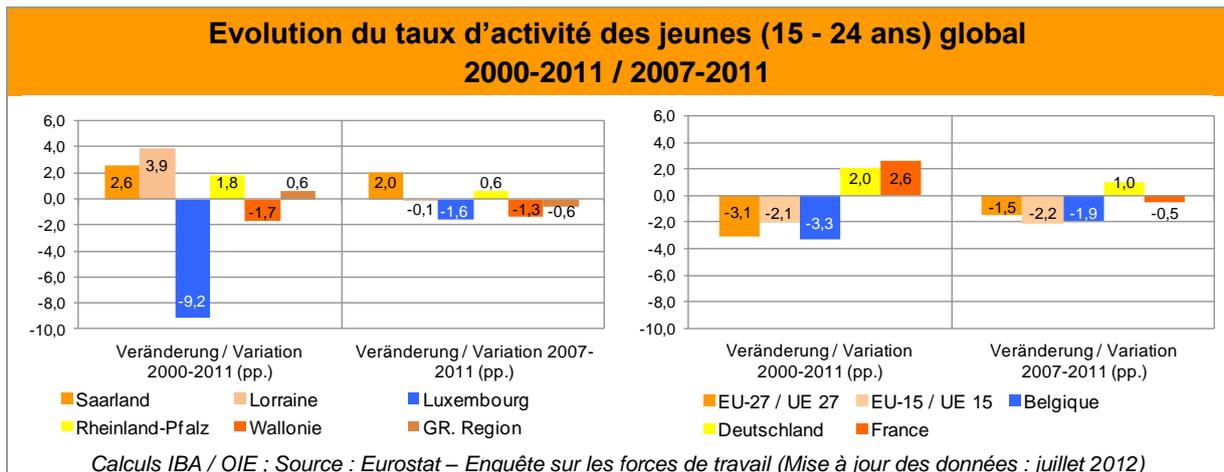
Selon les résultats de l'enquête communautaire sur les forces de travail, le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans était de 41,9 %¹⁸ en 2011 dans la Grande Région, et n'a donc pas progressé par rapport à 2008. Comparé aux années 2009 et 2010, il est même en recul de plus de 0,5 point. La Grande Région reste ainsi située derrière les moyennes des Etats membres de l'Union Européenne (EU des 15 : 45,9 % ; EU des 27 : 42,6 %). Le taux affiché par la Grande Région est une fois encore imputable au résultat des deux composantes régionales allemandes, largement supérieur à la moyenne. En dernière position se situent la Wallonie (30,6 %) et le Luxembourg avec seulement 24,9 %. Avec de tels chiffres, les Länder allemands ainsi que la région belge reflètent la situation de leurs Etats nationaux : L'Allemagne, avec 52,5 %, arrive clairement en tête, la Belgique est bonne dernière avec 32 %. Durant les quatre dernières années, le taux d'activité des jeunes en Lorraine a été supérieur à celui de la jeunesse française (2011 : 38,1 %) et s'est également placé en dessous de la moyenne européenne.



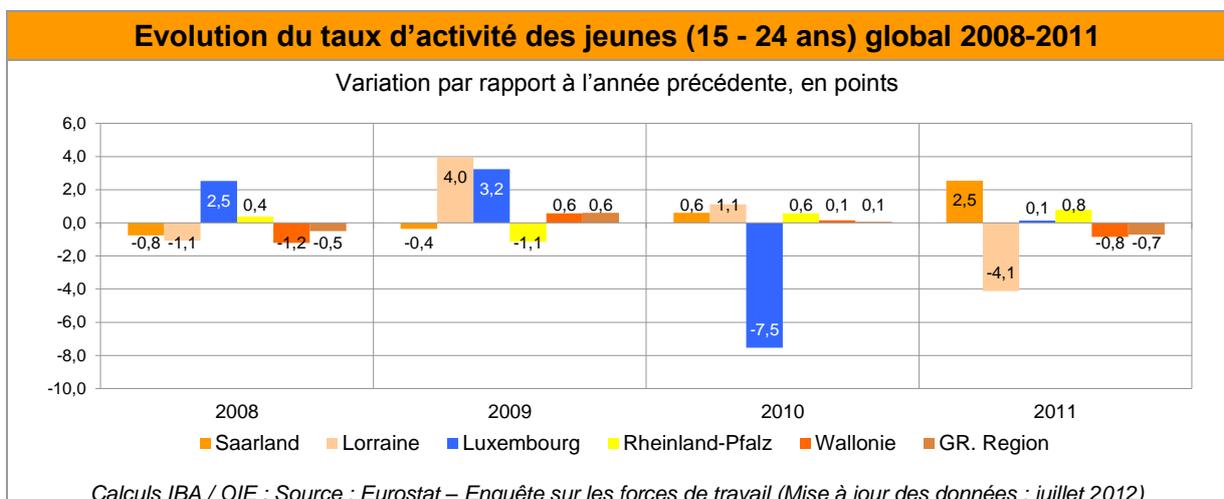
¹⁸ Pour l'interprétation des résultats, il convient de tenir compte du fait que toute personne qui travaille au moins une heure par semaine moyennant rémunération ou bien dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance, est considérée comme un actif au sens de la définition du BIT. Tous les lycéens et étudiants qui exercent un boulot d'appoint (aussi insignifiant soit-il), comptent aussi parmi les actifs.

Taux d'activité des jeunes de loin le plus élevé en Rhénanie-Palatinat

Dans la catégorie des actifs de 15 à 24 ans, la Rhénanie-Palatinat se place de très loin en tête avec un taux de 53,7 % en 2011. Depuis 2001, ce taux progressait de 1,8 point, mais ne s'accroît plus que de 0,8 point entre 2007 et 2011. Cette croissance freinée est surtout imputable à une évolution négative pendant l'année de crise de 2009. Avec un taux de 49,4 % et une augmentation de 2,6 points au cours des 10 dernières années, la Sarre affichait également des valeurs supérieures à la moyenne de la Grande Région. En 2011 après de légères pertes, le Land allemand a profité à nouveau d'une augmentation significative de 2,5 points.



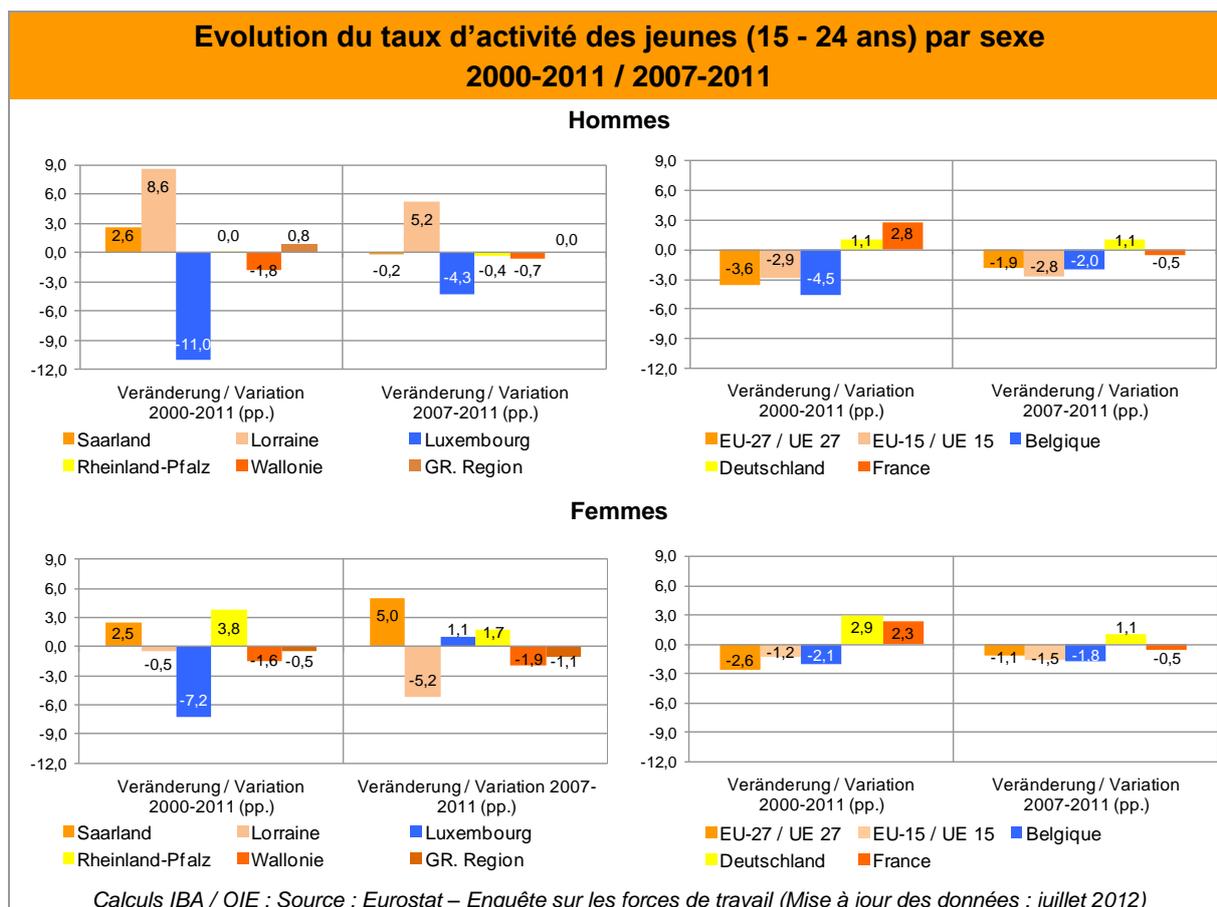
Comme nous l'avons déjà mentionné, le Luxembourg se place en dernière position depuis déjà quelques années, où l'on constate un recul drastique du taux d'activité des jeunes de 9,2 points entre 2000 et 2011. En revanche, la Lorraine connaît une évolution positive (+3,9 points) depuis le tournant du millénaire, mais il est à noter que les chiffres les plus récents de 2011 montrent un nouveau recul. D'une manière générale toutefois, on a constaté dans toutes les composantes de la Grande Région des hausses et des baisses successives au cours des dernières années, de sorte qu'il n'est guère possible de relever des tendances claires pour cette catégorie d'actifs.



Evolution variable des taux d'activité des jeunes par sexe entre 2007 et 2011 ...

En différenciant la catégorie d'âge des 15 - 24 ans par sexe, on remarque des évolutions globalement comparables durant la période 2007 - 2011. Au niveau européen, on observe des pertes tant chez les hommes jeunes que chez les femmes jeunes, et dans la Grande Région également, le taux d'activité des femmes a régressé mais dans des proportions moindres. Au cours des quatre dernières années, le taux d'activité des hommes est resté inchangé dans l'espace de coopération.

On constate des écarts entre les sexes quand on observe les régions une à une. En Sarre, en Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg, les femmes de 15 à 24 ans enregistrent une hausse (respectivement +5,0, +1,7 et +1,1 points). Dans les autres composantes régionales, le taux d'activité correspondant a régressé, notamment en Lorraine (-5,2 points). S'agissant des hommes jeunes, la Lorraine a en revanche enregistré l'augmentation la plus forte, avec 5,2 points, entre 2007 et 2011. La région française est ainsi la seule composante régionale à pouvoir afficher une augmentation de son taux d'activité dans cette catégorie d'âge. En Sarre, en Rhénanie-Palatinat et en Wallonie, les taux diminuent de moins d'un point, d'un peu plus au Luxembourg (-4,3 points).



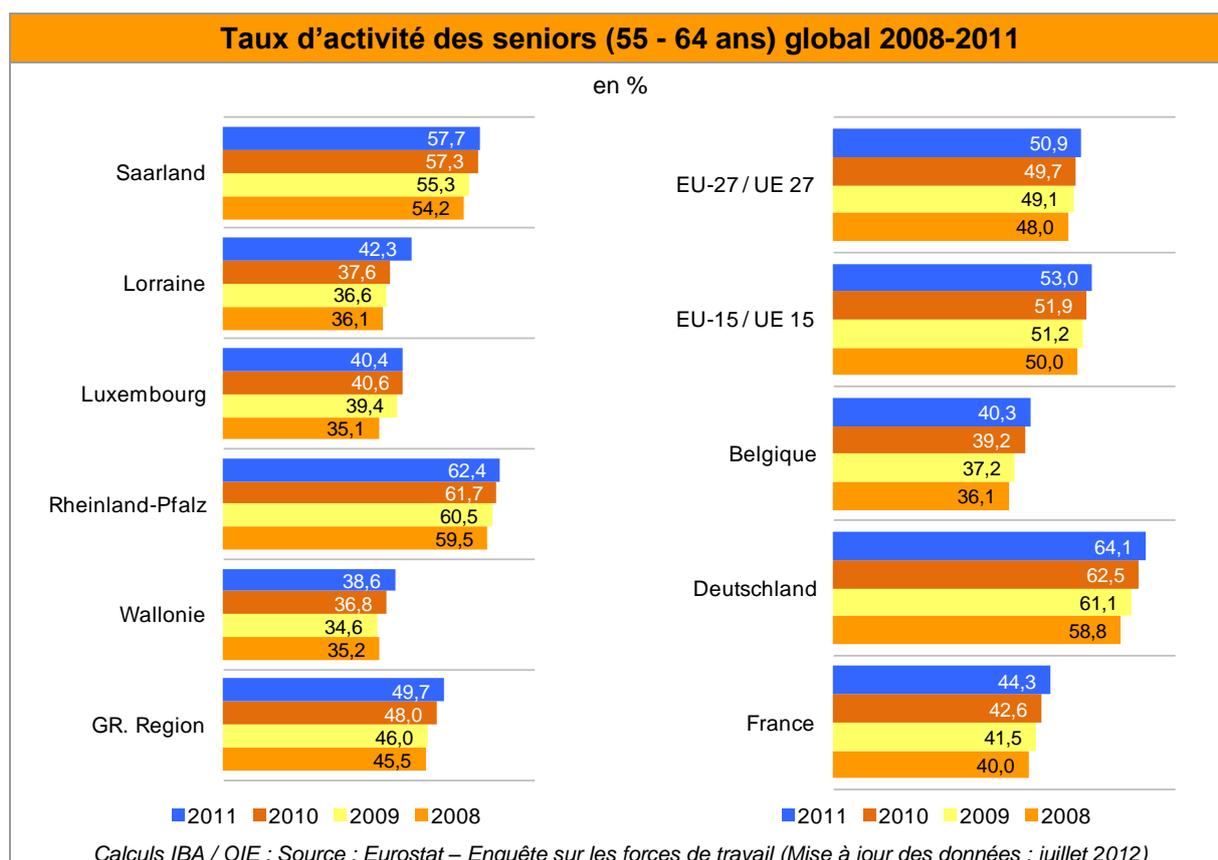
... et entre 2000 et 2011

L'analyse des variations depuis le tournant du millénaire rend plus nette encore les différences d'évolution des taux d'activité des jeunes par sexe : ainsi, dans la Grande Région, le taux des hommes jeunes a-t-il progressé de 0,8 point alors que celui des femmes jeunes régressait légèrement (-0,5 point). Au sein de l'espace de coopération, seules la Rhénanie-

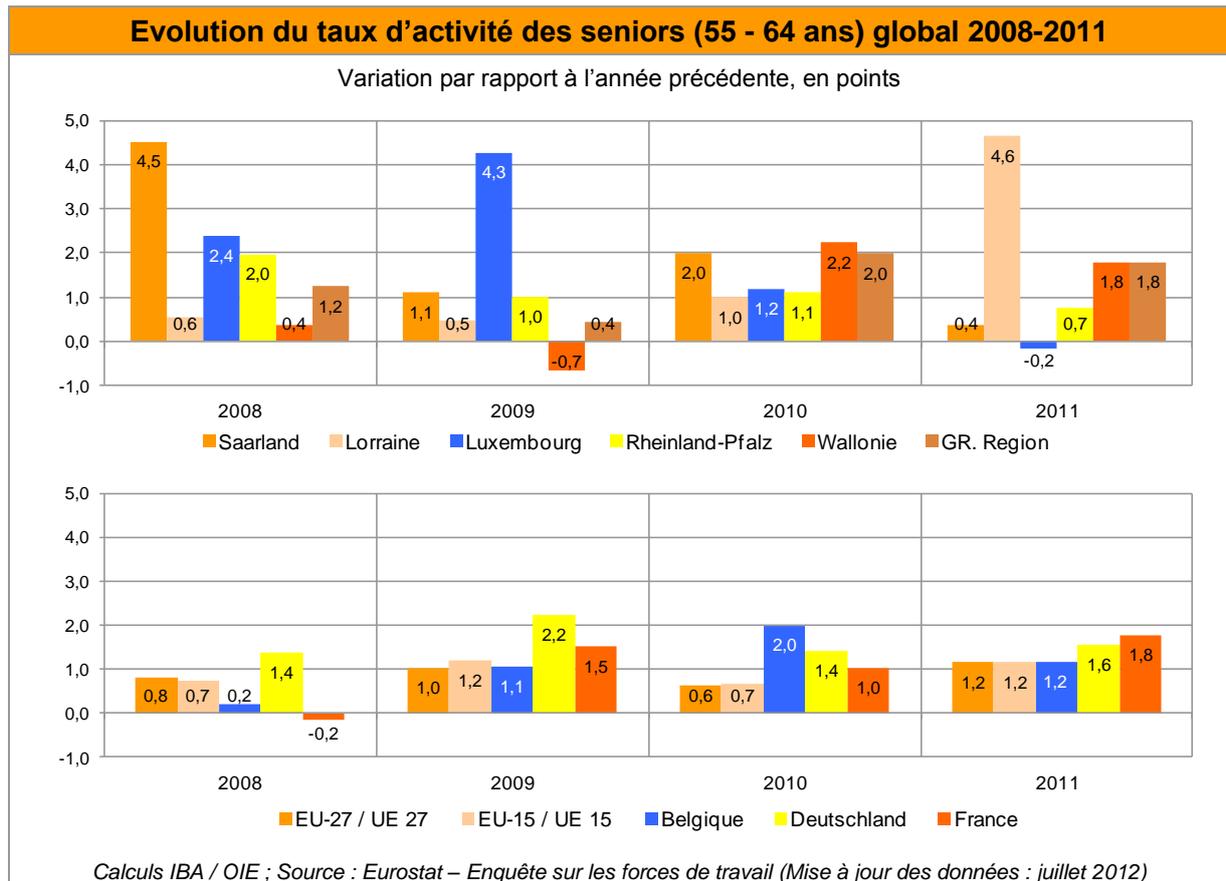
Palatinat et la Sarre ont vu le taux d'activité des femmes jeunes augmenter (respectivement +3,8 et 2,5 points). Dans toutes les autres composantes régionales, ce taux a régressé, notamment au Luxembourg avec une baisse de 7,2 points. Le Grand-Duché subissait toutefois les pertes les plus importantes chez les hommes, avec -11 points, alors que la Lorraine enregistrait dans cette catégorie la plus forte progression (+8,6 points). Les autres composantes régionales de l'espace de coopération n'affichent que de faibles variations du taux d'activité des hommes dans la période 2000-2011. Au niveau des Etats nationaux, le taux d'activité des deux sexes évolue à la hausse en France et en Allemagne ; il régresse en Belgique, au Luxembourg et dans l'ensemble de l'UE.

Evolution positive du taux d'activité des seniors

En raison des mutations démographiques, la situation des seniors sur le marché de l'emploi retient de plus en plus l'attention. En 2011, le taux d'activité des 55 - 65 ans était, avec 49,7 %, nettement supérieur à celui des jeunes (41,9 %) dans la Grande Région, mais presque aussi nettement en dessous du taux d'activité global (55,7 %). Toutefois, dans la comparaison européenne, le taux d'activité des seniors dans la Grande Région est resté sensiblement en deçà du niveau de l'UE des 15 (53 %).

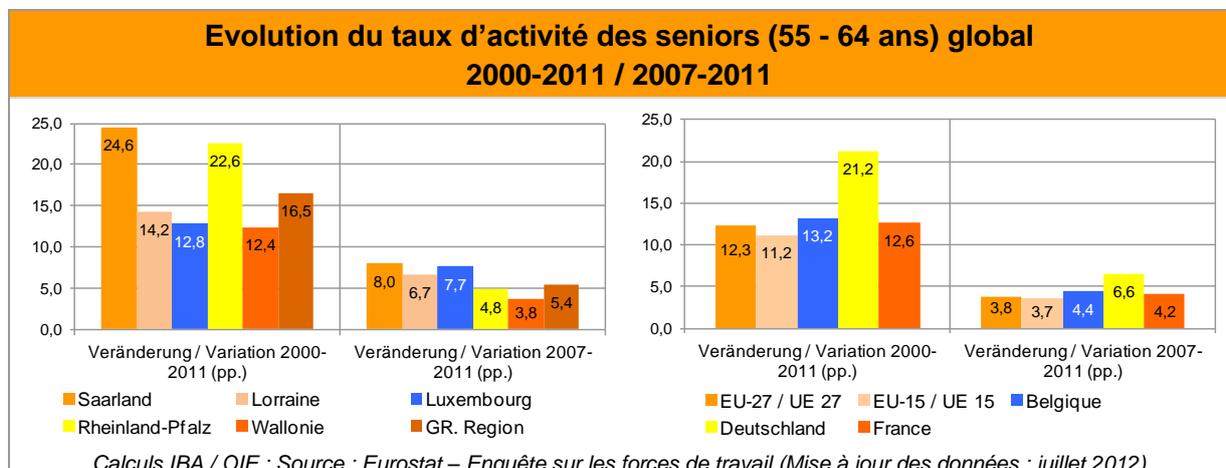


Globalement, les tendances générales se reflètent dans cette catégorie d'âge : les composantes régionales allemandes et la République Fédérale dans son ensemble affichent des taux d'activité élevés ; en revanche, le Luxembourg et la Belgique (notamment la Wallonie) affichent des taux très faibles et la France et la Lorraine se situent dans la moyenne.



Evolution du taux d'activité des seniors essentiellement positive ...

Comme le montrent les chiffres de l'enquête communautaire sur les forces de travail, les composantes régionales ont pu afficher depuis 2008 des évolutions essentiellement positives. Un fait intéressant est que la Sarre a enregistré en 2008 une augmentation extraordinaire d'environ 4,5 points et que cette augmentation s'est répétée en 2009 au Luxembourg et en 2011 en Lorraine. On observe aussi cette augmentation du taux d'activité dans les Etats nationaux et dans l'UE. L'évolution globale depuis 2007 est de + 5,7 points pour la Grande Région, les valeurs des composantes régionales se situant entre +3,8 points en Wallonie et +7,7 points au Luxembourg.

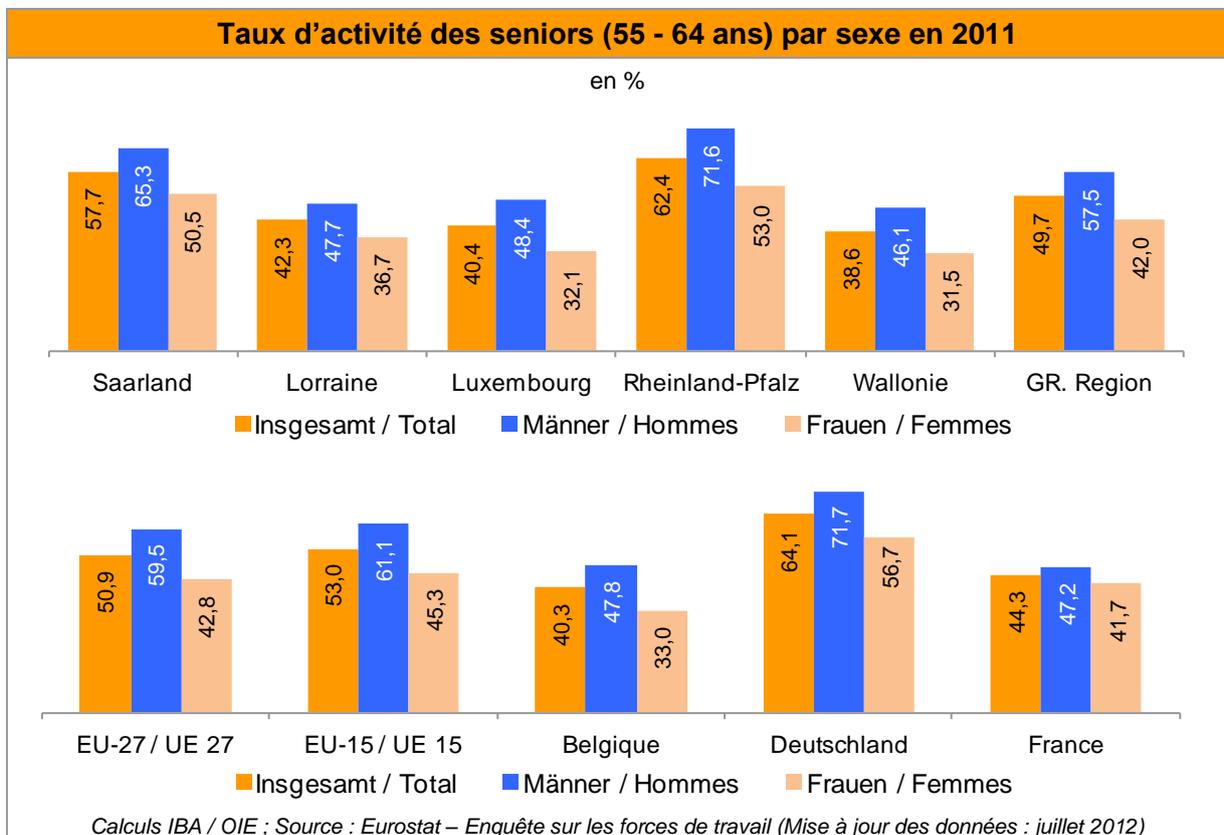


... et surtout à moyen terme dans la période considérée

L'évolution à moyen terme s'avère encore plus positive que celle des dernières années. L'examen de cette évolution montre que le taux d'activité des 55 - 64 ans a progressé depuis l'an 2000 de 16,5 points dans la Grande Région, soit nettement plus que dans l'UE des 15 et l'UE des 27 (respectivement +11,2 et +12,3 points). Cette progression est essentiellement due à l'évolution en Sarre et en Rhénanie-Palatinat (respectivement +24,6 et +22,6 points). Les taux de progression des autres composantes régionales sont par contre en recul, si bien que les écarts entre les taux d'activité des seniors se sont creusés au sein de la Grande Région entre 2000 et 2011.

D'une manière générale, un taux d'activité des hommes plus élevé aussi chez les seniors

Dans la catégorie d'âge des 55 – 64 ans également, les taux d'activité des hommes sont sans exception supérieurs en 2011 à ceux des femmes du même âge. La Grande Région se place chez les seniors hommes et chez les seniors femmes en dessous de la moyenne de l'UE des 27, l'écart étant de 2 points chez les hommes et de seulement 0,8 point chez les femmes. Dans toutes les composantes régionales, le taux d'activité des femmes est inférieur à la moyenne nationale. La situation est similaire chez les hommes, seul le taux d'activité en Lorraine est légèrement supérieur à celui de la France. L'écart entre les sexes est le plus fort en Rhénanie-Palatinat (18,6 points) et le plus faible en Lorraine (11 points). Mais globalement, la part des actifs chez les femmes et les hommes est la plus élevée en Rhénanie-Palatinat avec respectivement 53 % et 71,6 %, et la moins élevée en Wallonie avec respectivement 31,5 % et 46,1 %.



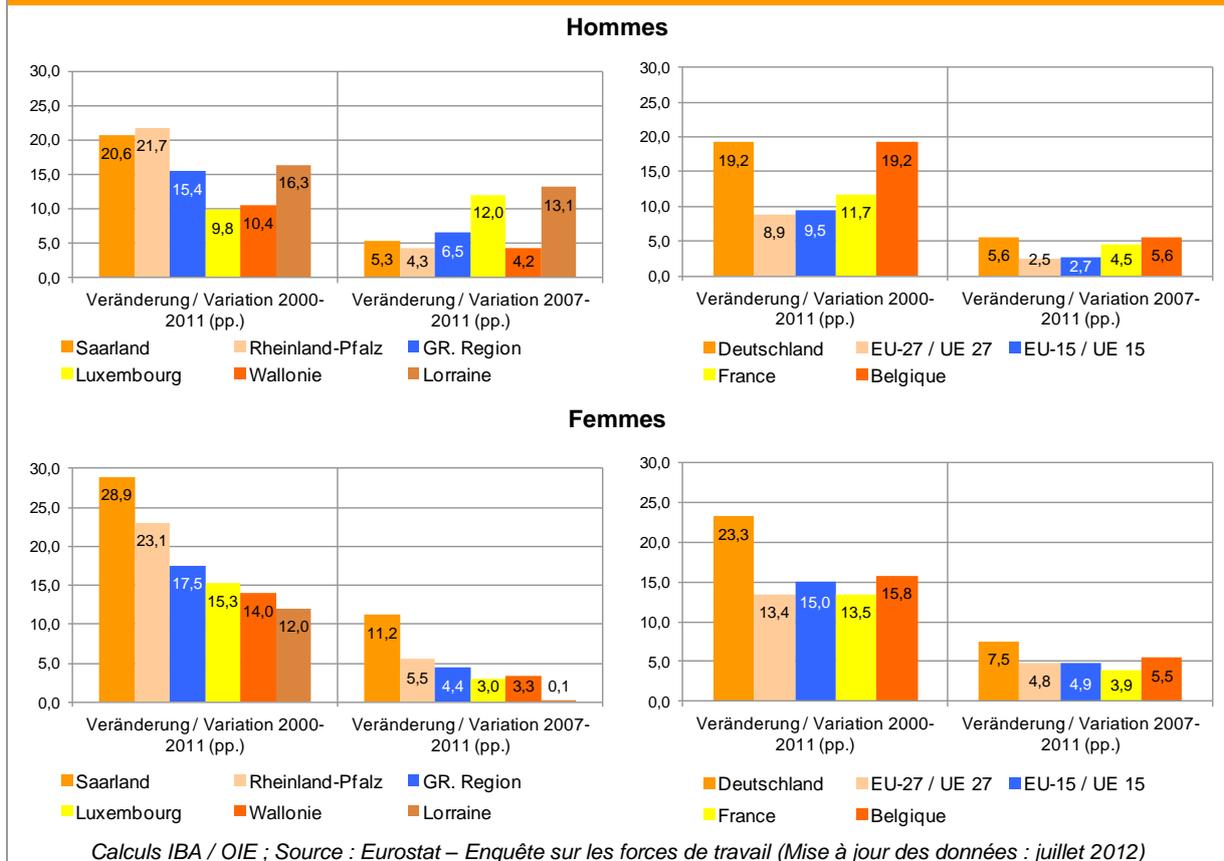
Evolution variable du taux d'activité des seniors par sexe

Dans le cas des 55 - 64 ans, l'analyse de l'évolution du taux d'activité par sexe fait apparaître des différences. Alors qu'au niveau européen, les taux ont connu une évolution relativement similaire entre 2006 et 2008, la hausse a été, dans la Grande Région, nettement plus forte chez les hommes (+3,2 points) que chez les femmes (+1,2 point). Cette évolution s'explique une fois encore par les changements intervenus dans les deux composantes régionales allemandes, mais également par l'évolution en Lorraine où le taux d'activité des seniors femmes a même reculé (-3,3 points). Au Luxembourg, en Wallonie et dans la CG de Belgique, la progression a été, entre 2006 et 2008, et contrairement à la tendance générale de la Grande Région, plus forte pour les femmes que pour les hommes.

Fortes progressions du taux d'activité des femmes et des hommes parmi les seniors depuis 2000

En analysant l'évolution depuis 2000, on s'aperçoit que le taux d'activité des femmes de 55 à 64 ans a connu une plus forte progression dans presque toutes les composantes régionales. Seule la Lorraine fait exception. Au niveau de la Grande Région (+17,5 points), la progression du taux d'activité des seniors femmes est de 4,1 points supérieure à celle de l'UE des 27. A l'intérieur de l'espace de coopération, c'est la Sarre qui enregistre la progression la plus forte avec une hausse de + 28,9 points, suivie de la Rhénanie-Palatinat (+ 23,1 points). La progression a en revanche été inférieure à la moyenne au Luxembourg et en Wallonie (respectivement +15,3 et + 14,0 points) mais ces chiffres étaient tout de même encore supérieurs à la moyenne européenne. Seule la Lorraine obtient de plus mauvais résultats. Par contre, la région française enregistre chez les hommes de fortes augmentations (+16,3 points), presque le double de la moyenne de l'UE des 27. Seules les composantes régionales allemandes surpassent ce résultat, avec encore des progressions de 20 points.

Evolution du taux d'activité des seniors (55 - 64 ans) par sexe 2000-2011 / 2007-2011

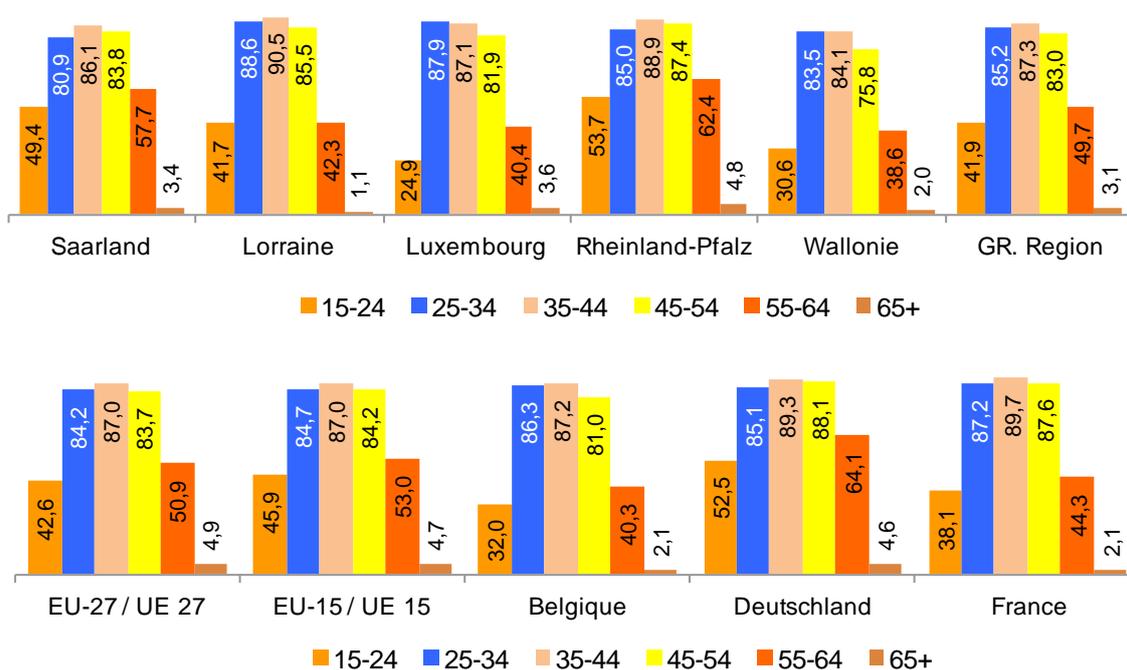


Taux d'activité de la tranche d'âge des 25 – 34 ans supérieur à la moyenne de la Grande Région en Lorraine et au Luxembourg

Les résultats positifs des composantes régionales allemandes en ce qui concerne le taux d'activité global ainsi que les taux d'activité des jeunes et des seniors ont déjà été évoqués. L'analyse des tranches d'âge intermédiaires fait toutefois apparaître des classements différents. Ainsi, s'agissant des 25 - 34 ans, la Lorraine et le Luxembourg arrivaient en tête alors que la Sarre notamment mais aussi la Rhénanie-Palatinat sont restées en 2011 en dessous de la moyenne de la Grande Région (85,2 %). Dans le cas des 35 - 44 ans et des 45 – 54 ans, la Lorraine et la Rhénanie-Palatinat ont enregistré des taux d'activité plus importants que la moyenne de la Grande Région. En ce qui concerne la tranche d'âge des 55 – 64 ans, le taux d'activité au Luxembourg, en Lorraine et en Wallonie était bien plus faible que dans les composantes régionales allemandes, ce qui s'explique par l'âge plus avancé de départ à la retraite. Naturellement, l'analyse nationale également montre clairement ce lien de connexité.

Taux d'activité global par tranches d'âge de 15 et + en 2011

Répartition en %



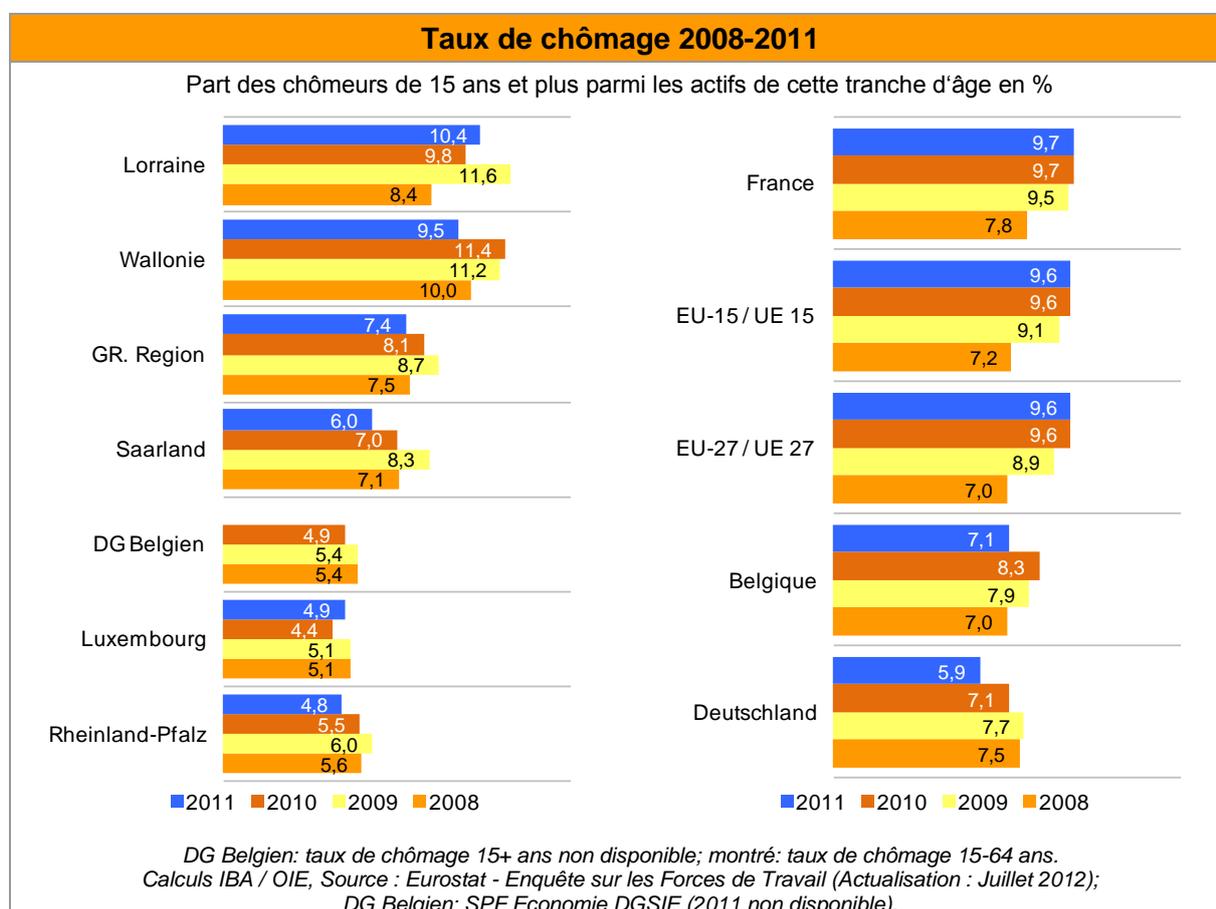
Calculs IBA / OIE ; Source : Eurostat – Enquête sur les forces de travail (Mise à jour des données : juillet 2012)

4. Chômage

4.1 Taux de chômage

Le taux de chômage dans la Grande Région est inférieur aux valeurs européennes

Le taux de chômage recensé dans le cadre de l'Enquête de l'UE sur les Forces de Travail fait apparaître pour 2011 un taux de chômage global de 7,4 % pour la Grande Région. Elle retrouve ainsi les valeurs de 2008, contrairement à l'Union européenne, qui voit son taux de chômage progresser et plafonner en 2011 à 9,6 % pour l'UE 15 ainsi que pour l'UE 27. L'analyse globale cache de grandes disparités entre les composantes : la Rhénanie-Palatinat et le Luxembourg enregistrent en 2011 un taux de chômage bien inférieur à celui de la moyenne de la Grande Région (respectivement 4,8 % et 4,9 %), tandis que le marché du travail apparaît dégradé en Wallonie et en Lorraine (respectivement 9,5 et 10,4 % en 2011).



Dégradation du marché de l'emploi entre 2008 et 2011 en Lorraine

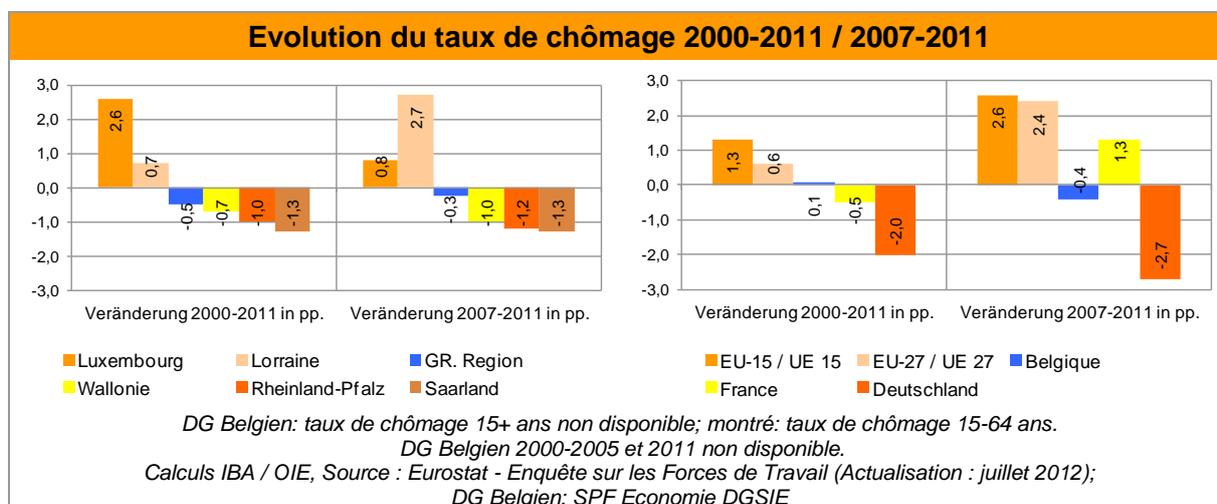
A l'image de la Grande Région qui enregistre une très légère baisse de son taux de chômage en quatre ans (- 0,1 point entre 2008 et 2011), toutes les composantes voient leur taux de chômage décroître très légèrement (- 0,2 point au Luxembourg, - 0,5 en Wallonie, - 0,8 point en Rhénanie-Palatinat), et de façon plus nette en Sarre (- 1,1 point). En l'espace de quatre ans, seule la Lorraine voit son marché de l'emploi se détériorer avec une augmentation des valeurs de 2 points. Elle connaît une évolution semblable au marché de l'emploi en

Europe, où le chômage a nettement progressé pendant cette période (+ 2,4 points pour l'EU 15 et + 2,6 pour l'EU 27).

... avec une évolution en dents de scie

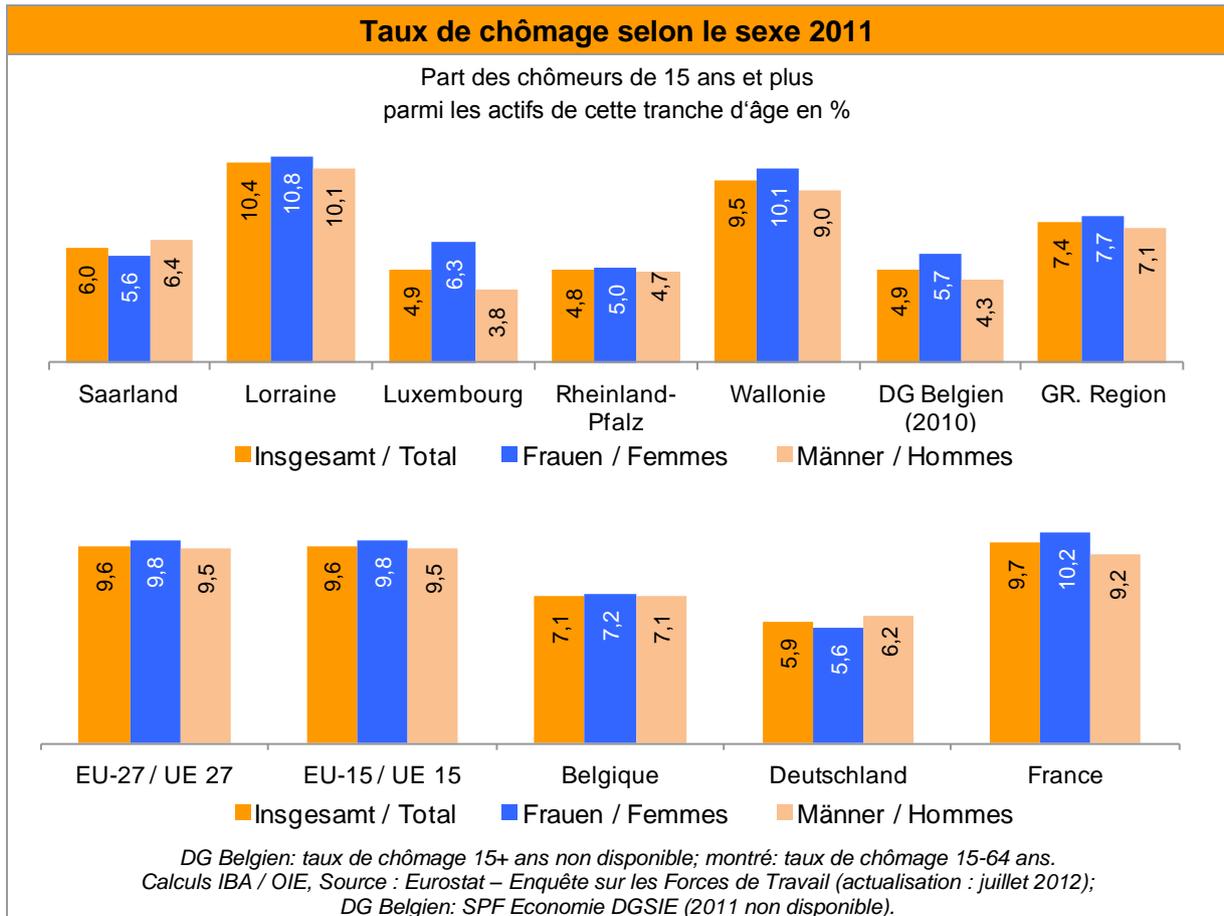
La crise économique et financière de 2008 a engendré une forte poussée du chômage dans toutes les entités en 2009 (hormis au Luxembourg où il reste stable). La Lorraine paie un lourd tribut à la crise puisque le taux de chômage augmente de 3,2 points, beaucoup plus que dans les autres entités. En 2010 il baisse globalement à nouveau (sauf en Wallonie où il est presque stable), et continue de diminuer en 2011, sauf en Lorraine et au Luxembourg où il repart à la hausse. Les moyennes européennes montrent que le chômage, en hausse en 2009, ne connaît pas de décrue en 2010 et 2011, même s'il augmente très peu. Il reflète les graves difficultés économiques qui existent dans plusieurs pays européens.

L'évolution du marché du travail n'est pas différente sur une période de 10 ans (2000-2011), puisque la Grande Région voit son taux de chômage diminuer tandis qu'il augmente en moyenne européenne. Le chômage est en baisse dans toutes les régions, hormis en Lorraine (+ 0,7 point), et au Luxembourg où l'on observe une évolution défavorable du marché du travail (+ 2,6 points). En Europe, les difficultés économiques freinent l'insertion sur le marché de l'emploi. Le chômage est en augmentation entre 2000 et 2011 (+ 1,3 point pour l'EU 15 et + 0,6 point pour l'EU 27), avec une hausse accentuée entre 2007 et 2011 (+ 2,6 points pour l'EU 15 et + 2,4 points pour l'EU 27).



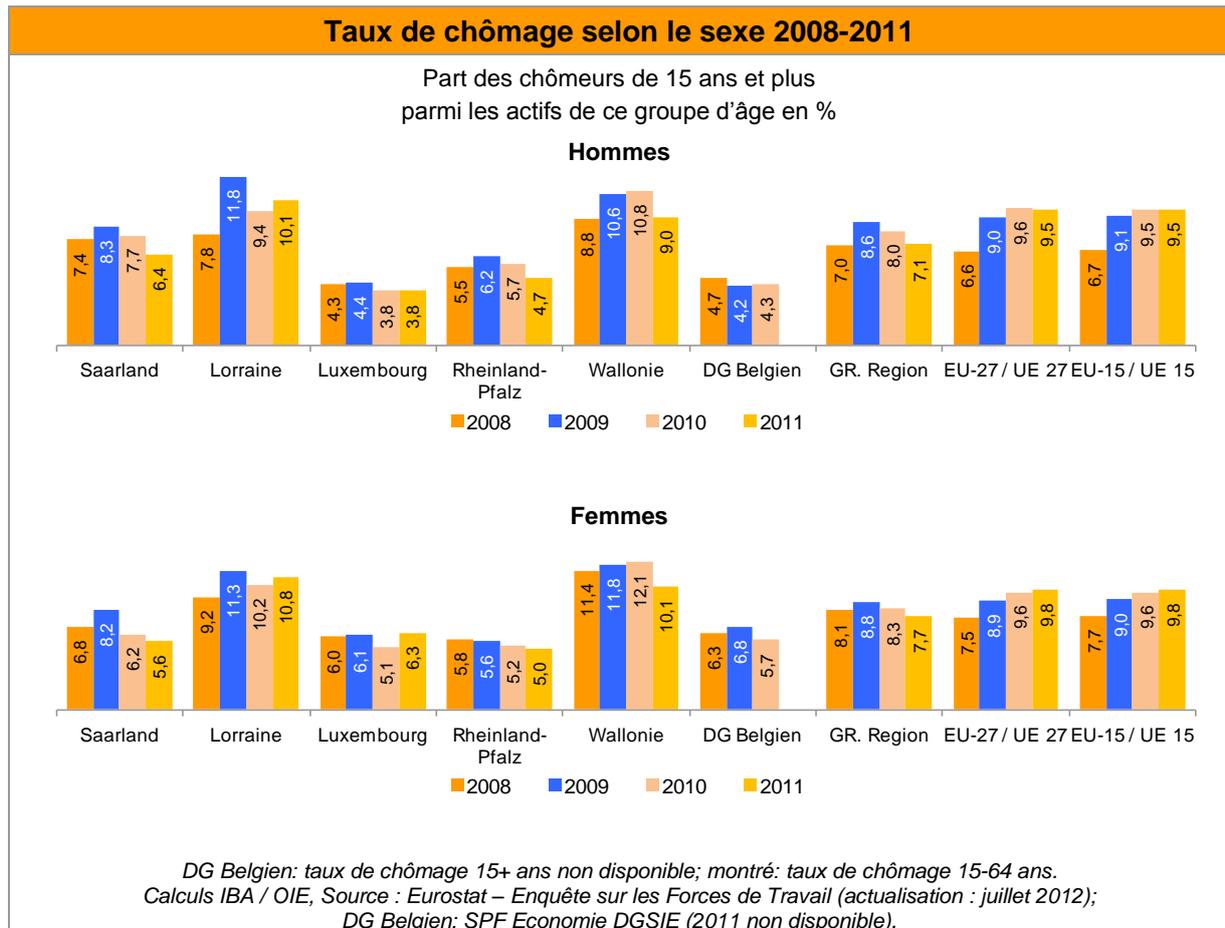
Le taux de chômage des hommes est inférieur au taux de chômage global

En 2011, le taux de chômage masculin dans la Grande Région s'établit à 7,1 %, légèrement en dessous de la moyenne de la Grande Région (7,4 %). Il est nettement inférieur aux valeurs observées en Europe (9,5 % dans l'UE 27 et 9,5 % dans l'UE 15). Comme pour le chômage global, nous relevons de grandes disparités au sein de l'espace de coopération : le taux de chômage des hommes varie entre 10,1 % en Lorraine, la valeur la plus élevée, et 3,8 % au Luxembourg. Outre le Grand-Duché, la Rhénanie-Palatinat (4,7 %) et la Sarre (6,4 %) enregistrent des valeurs inférieures à la moyenne de la Grande Région. La Wallonie, au même titre que la Lorraine, affiche des valeurs supérieures à celles de la Grande Région (9 %).



.... tandis que celui des femmes est légèrement supérieur à la moyenne de la Grande Région

Le taux de chômage féminin est supérieur à la moyenne de la Grande Région en 2011 (7,7 %) et supérieur à celui des hommes. Il est toutefois nettement inférieur aux moyennes européennes (9,8 % respectivement pour l'EU 27 et l'EU 15). Dans toutes les composantes, les femmes sont davantage concernées par le chômage que les hommes, hormis en Sarre, où les valeurs sont inversées (5,6 % contre 6,4 % pour les hommes). C'est au Luxembourg, où le taux de chômage est le plus bas, que l'écart est le plus prononcé : on compte presque deux fois plus de femmes demandeurs d'emploi que d'hommes en 2011 (taux de chômage de 6,3 % pour les femmes contre 3,8 % pour les hommes). Dans les autres composantes, l'écart est faible (+ 1,1 point en Wallonie pour les femmes, + 0,7 point en Lorraine, + 0,3 point en Rhénanie-Palatinat).



Une évolution plus favorable du chômage pour les femmes que pour les hommes entre 2008 et 2011

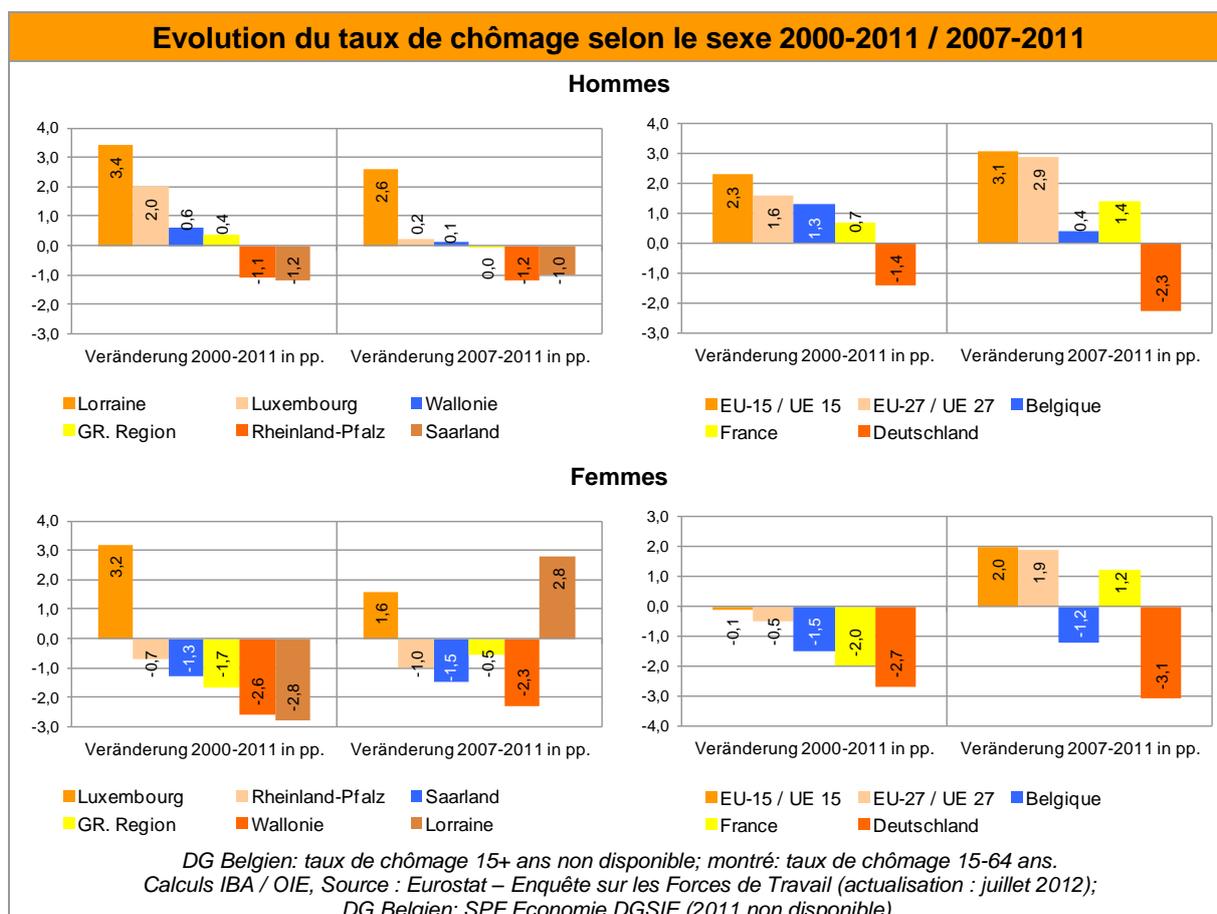
Comme pour le taux de chômage global, le niveau de chômage des hommes en 2011 est presque équivalent au niveau de chômage en 2008 dans la Grande Région (+ 0,1 point). Cette relative stabilité contraste avec la hausse du chômage au niveau européen pendant la même période (+ 2,9 points pour l'EU 27 et + 2,8 points pour l'EU 15). Les valeurs ont peu évolué au Luxembourg (- 0,5 point), en Rhénanie-Palatinat (- 0,8 point) et en Wallonie (+ 0,2), tandis que le marché du travail a évolué plus favorablement en Sarre (- 1 point). En Lorraine les hommes ont été touchés par la baisse de la conjoncture économique (chômage en hausse + 2,3 points).

Le chômage des femmes décroît très légèrement en moyenne dans la Grande Région entre 2008 et 2011 (- 0,4 point), alors qu'il augmente nettement au niveau européen (+ 2,3 points pour l'EU 27 et + 2,1 points pour l'EU 15). Le marché du travail s'est dégradé pour les femmes en Lorraine, toutefois moins que pour les hommes (chômage en hausse de 1,6 points), et dans une moindre mesure au Luxembourg (+ 0,3 point). Dans les autres composantes, les valeurs sont en baisse, tout particulièrement en Wallonie (- 1,3 point) et en Sarre (- 1,2 point), mais aussi en Rhénanie-Palatinat.

Sur la période 2008-2011, les variations annuelles du chômage masculin ont une grande similitude avec le chômage global. La poussée du chômage en 2009 est particulièrement significative en Lorraine (+ 4 points), en dans une moindre mesure en Wallonie (+ 1,8 point).

Cette poussée est suivie d'une décreue, notamment pour la Lorraine en 2010 (- 2,4 points), les autres composantes ayant une plus faible variation. Au niveau européen, la montée du chômage en 2009 n'est pas suivie d'une baisse en 2010, mais d'une stabilisation en 2011. L'emploi des femmes semble moins exposé aux aléas de la conjoncture économique que celui des hommes : la poussée du chômage en 2009 n'est pas aussi prononcée. Elle est suivie d'une baisse en 2010 et d'une hausse en 2011 en Lorraine et au Luxembourg. Au niveau européen, la montée est moins forte en 2009 que pour les hommes, mais le chômage est toujours en très légère hausse en 2010 et 2011.

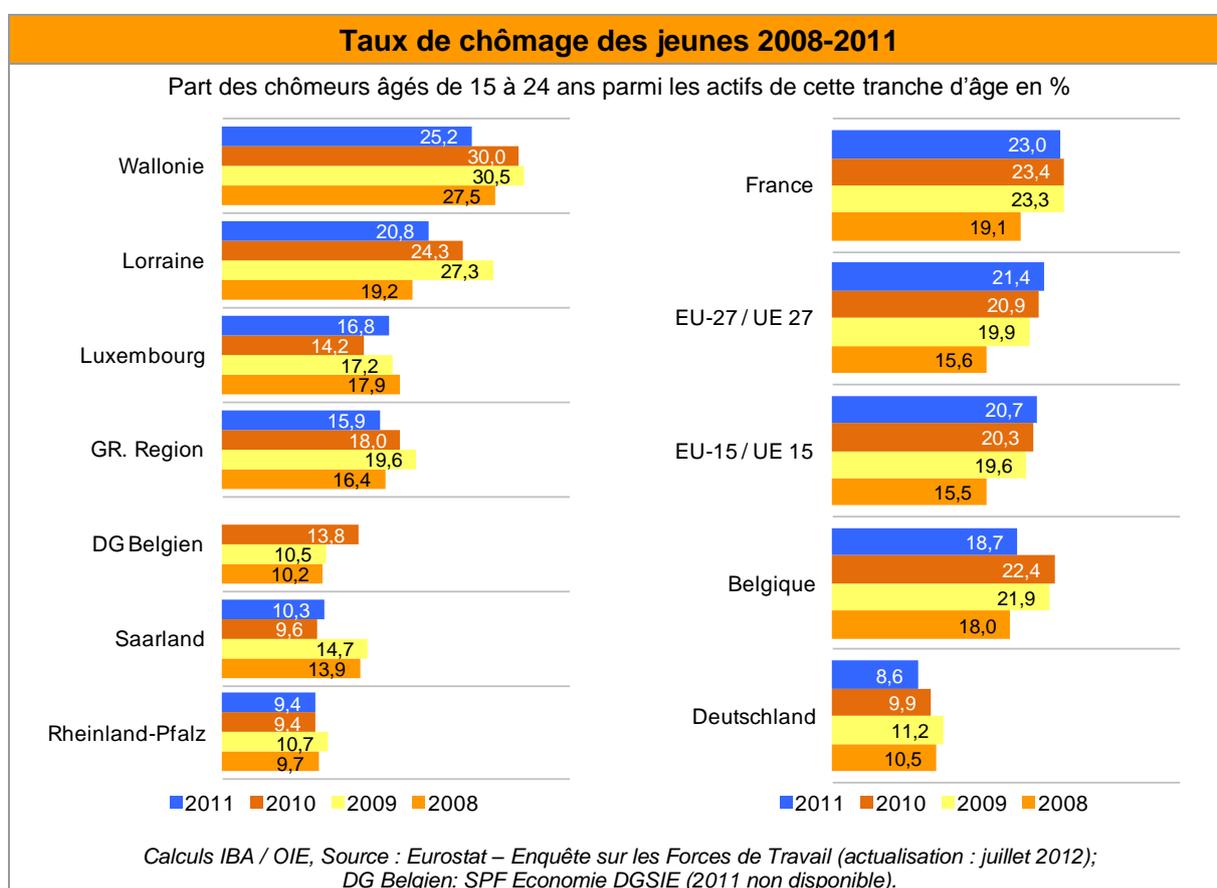
Pendant la dernière décennie, l'évolution du chômage masculin, même si elle est stable pour la Grande Région (+ 0,4 point), révèle des contrastes plus grands entre les composantes. Le chômage est en baisse dans les régions allemandes, et progresse au Luxembourg (+ 2 points) et en Lorraine (+ 3,4 points). En Europe, le marché du travail se dégrade pour les hommes entre 2000 et 2011, avec une accentuation de la dégradation entre 2007 et 2011 (+ 3,1 points pour l'UE 15, + 2,9 pour l'EU 27). L'évolution du marché du travail est plus favorable pour les femmes pendant la dernière décennie. Le chômage est en baisse dans la Grande Région (- 1,7 point). Le Luxembourg fait exception avec une hausse de 3,2 points entre 2000 et 2011. Au niveau européen, contrairement au chômage global et au chômage masculin, le chômage baisse très légèrement pour les femmes (- 0,1 point pour l'EU 15 et - 0,5 point pour l'EU 27).



Le taux de chômage des jeunes est plus de deux fois supérieur au taux de chômage global en 2011...

Selon les données de l'Enquête de l'UE sur les Forces de Travail, le taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) est en 2011 deux fois plus élevé que le taux de chômage global, autant dans l'espace de coopération (15,9 %), qu'à l'échelle européenne (21,4 % pour l'EU 27 et 20,7 % pour l'EU 15). Les problèmes d'insertion des jeunes sur les marchés du travail, qui s'intensifient en cas de crise économique, restent aigus.

Les chiffres moyens pour la Grande Région cachent des disparités : en Wallonie plus d'une personne sur quatre âgée de 15 à 24 ans (soit 25,2 %) est concernée par le chômage en 2011. A l'opposé, la Rhénanie-Palatinat enregistre un taux de chômage pour les jeunes de 9,4 %. La situation en Sarre est un peu moins bonne (chômage à 10,3 %). Au Luxembourg, en revanche, le taux est supérieur à la moyenne de la Grande Région, et avec 16,8 % plus de trois fois supérieur au taux de chômage national.



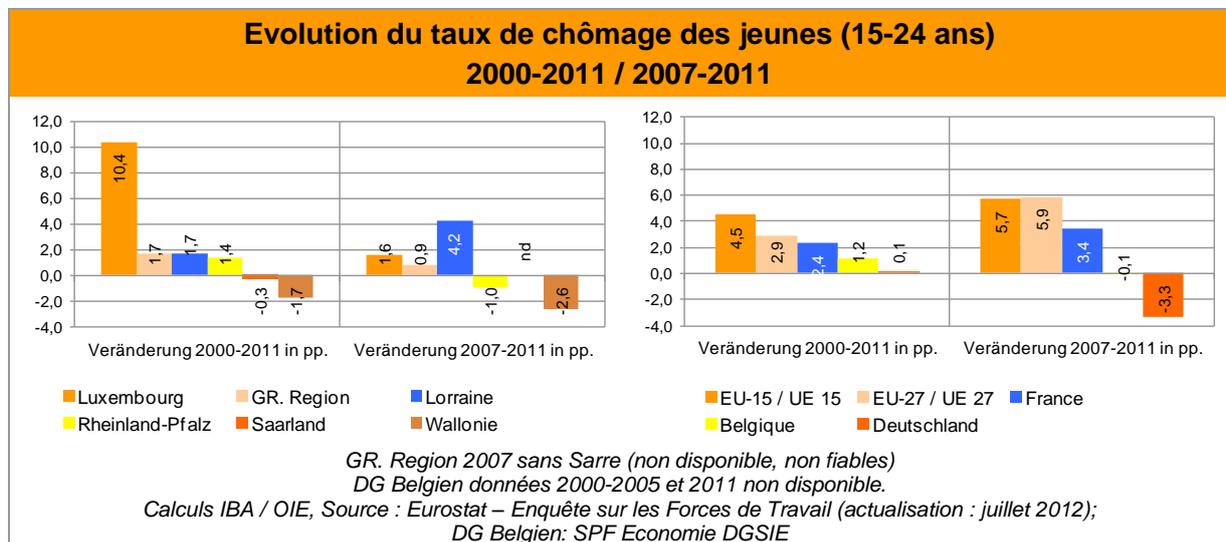
... mais légèrement en baisse entre 2008 et 2011

Le taux de chômage des jeunes, à l'instar du chômage global, est légèrement en baisse dans la Grande Région entre 2008 et 2011 (- 0,9 point), tandis qu'il a véritablement explosé en Europe : + 5,8 points pour l'EU 27 et + 5,2 points pour l'EU 15. Le marché du travail s'est amélioré pour les personnes âgées de 15 à 24 ans dans toutes les régions, en Sarre et en Wallonie notamment (respectivement - 3,6 et - 2,3 points), et dans une moindre mesure au Luxembourg et en Rhénanie-Palatinat (- 1,1 et - 0,3 point). En Lorraine en revanche, leur situation s'est détériorée avec une avancée du taux de chômage de 1,6 point.

Entre 2008 et 2011, les variations annuelles du chômage des jeunes suivent les mêmes courbes que le chômage global. Le chômage augmente de façon significative dans presque toutes les composantes en 2008, surtout en Lorraine (+ 8,1 points), puis redescend en 2010 et en 2011. Au niveau européen, la hausse de 2009 se poursuit en 2010 et 2011, cependant de manière plus atténuée.

Le marché du travail se dégrade pour les jeunes depuis 2000

Bien qu'elle se soit améliorée sur les quatre dernières années, la situation du marché de l'emploi pour les jeunes s'est dégradée depuis 2000 dans la Grande Région (hausse du chômage de 1,7 point). L'emploi des jeunes est un problème aigu au Luxembourg puisque que le chômage y a progressé de 10,4 points pendant cette période. Au niveau européen la hausse est également notable (+ 4,5 points pour l'EU 15 et + 2,9 points pour l'EU 27).

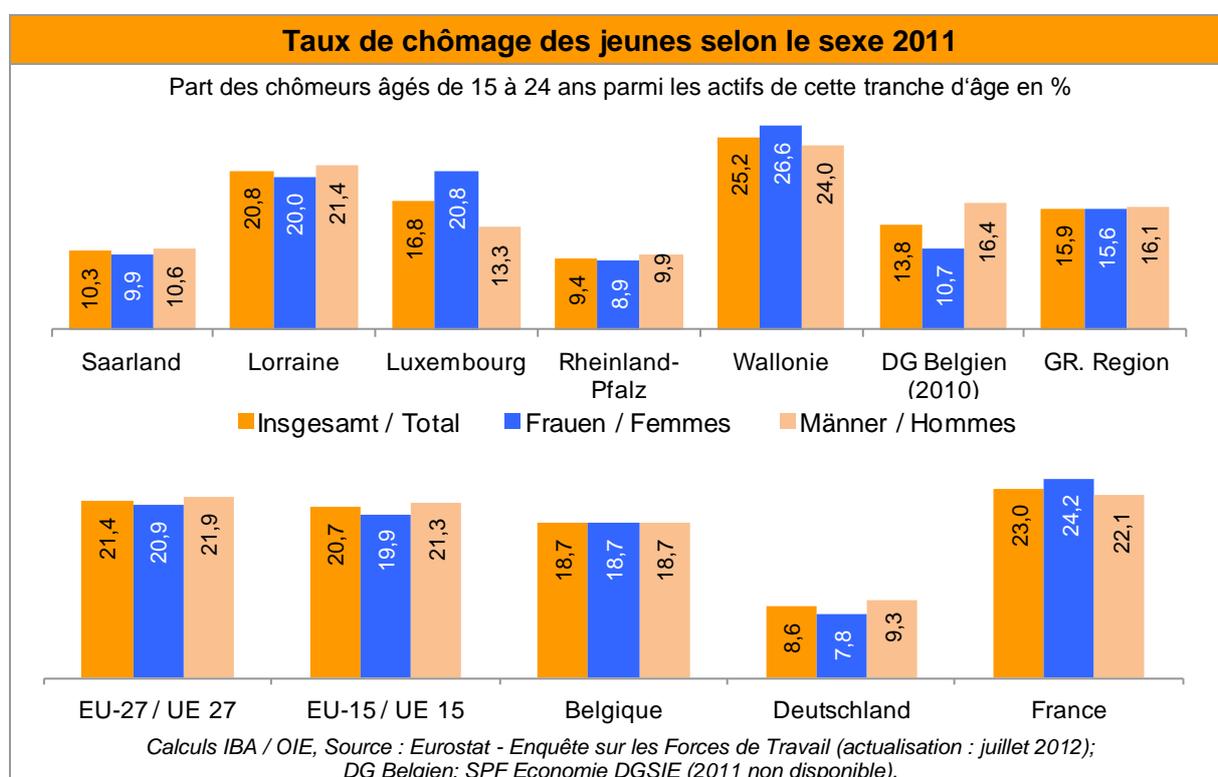


Les critères de détermination du chômage des jeunes doivent toutefois être nuancés au sein de la Grande Région. Dans la tranche d'âge des 15 à 24 ans, le calcul statistique du taux de chômage est lié à la participation à la vie active. Lorsque le taux et la durée de scolarisation des jeunes sont importants, le taux de chômage de cette catégorie de population est élevé. Le type de scolarisation influe aussi la taille de la population en emploi. En Allemagne, la formation passe fréquemment par le système de formation professionnelle, qui recense les jeunes en formation comme des actifs en emploi. C'est la raison pour laquelle les taux de chômage en Allemagne sont plus faibles qu'en France. En France, les jeunes en formation ne sont pas considérés comme des salariés, mais comme des élèves.

Au-delà du décompte statistique, la problématique du chômage des jeunes reste prégnante et renvoie à la question de la qualification scolaire et professionnelle des jeunes. Le risque de chômage est étroitement lié au niveau de formation. Plus il est bas, plus les difficultés d'insertion sur le marché du travail et le risque de chômage sont élevés. L'acquisition d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire est considérée comme une qualification minimale pour minimiser les risques sur le marché du travail, tels que l'emploi précaire et le chômage. Il s'impose donc de renforcer les investissements dans la formation

professionnelle et scolaire afin de réduire le nombre de jeunes au chômage et de prévenir simultanément une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Dans la Grande Région les jeunes hommes sont en moyenne davantage concernés par le chômage que les jeunes femmes en 2011 (16,1 % contre 15,6 % pour les femmes). En Lorraine il dépasse de 1,4 point le chômage féminin, en Rhénanie-Palatinat de 1 point, et en Sarre de 0,7 point. Au Luxembourg ce sont les jeunes femmes qui s'insèrent le plus difficilement sur le marché de l'emploi (+ 7,5 points par rapport au chômage masculin), la Wallonie est dans une situation similaire. La prolongation des études peut aussi expliquer ces valeurs hautes au Luxembourg et en Wallonie. En moyenne européenne, le taux de chômage masculin est aussi un peu supérieur au taux de chômage féminin (+ 1 point pour l'EU 27 et + 1,4 pour l'EU 15).

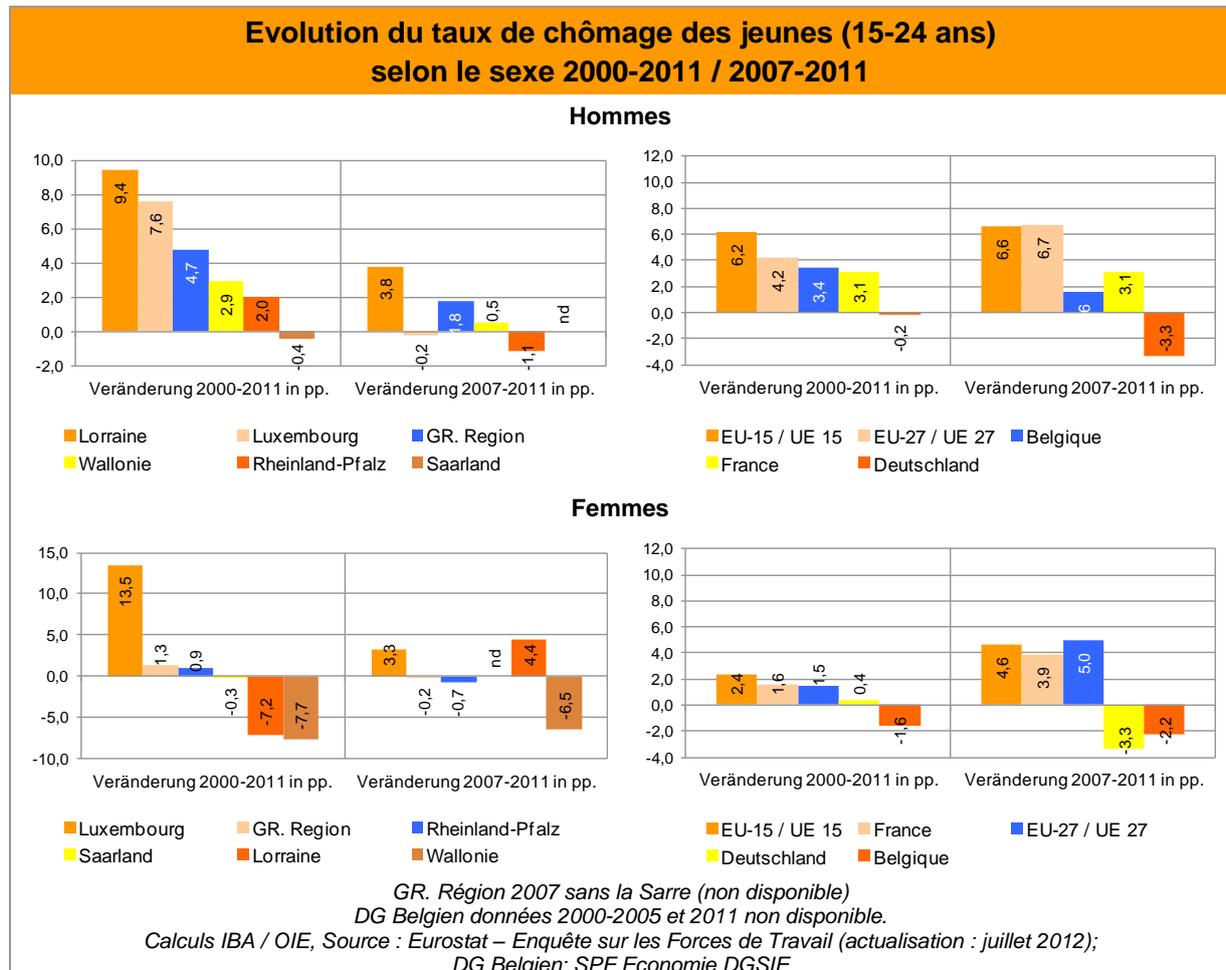


Entre 2008 et 2011 le marché de l'emploi de la Grande Région se détériore pour les jeunes hommes tandis qu'il s'améliore un peu pour les jeunes femmes ...

Contrairement au taux de chômage global légèrement en baisse entre 2008 et 2011, le marché de l'emploi s'est légèrement dégradé pour les jeunes hommes dans la Grande Région, avec une augmentation de 1,5 point. Il est en hausse dans presque toutes les composantes (+ 0,8 point au Luxembourg, + 0,7 point en Lorraine). L'emploi des hommes jeunes a été durement touché par la crise, puisque le chômage a augmenté dans toutes les composantes en 2009, surtout en Lorraine (+ 7,6 points), pour redescendre ensuite dans presque toutes les régions en 2010 et 2011.

L'évolution du marché de l'emploi est plus favorable pour les jeunes femmes, avec une légère diminution du chômage (- 0,4 point). Dans les deux régions où elles sont le plus exposées au chômage, le Luxembourg et la Wallonie, celui-ci décroît (respectivement - 3,3 points

et - 5,5 points). Il croît cependant nettement en Lorraine (+ 2,7 points). L'impact de la crise économique et financière n'est pas aussi significatif pour les jeunes femmes en 2009, sauf en Lorraine, où le chômage progresse fortement (+ 8,7 points). Il recule même au Luxembourg (- 6,3 points), pour remonter en 2011 (+ 10,6 points), alors qu'il diminue dans les autres composantes. Au niveau européen, le marché du travail se dégrade (+ 5,3 points pour l'EU 27 et + 4,6 points pour l'EU 15), même si l'évolution est moins défavorable que pour les hommes.



... la dégradation plus forte pour les hommes que pour les femmes se confirme sur la période 2000-2011

Au regard de l'évolution du taux de chômage sur une décennie, on constate que le marché de l'emploi est toujours plus difficile pour les jeunes hommes dans la Grande Région (+ 4,7 points). Il se dégrade particulièrement en Lorraine et au Luxembourg, avec un plus de respectivement 9,4 et 7,6 points. L'emploi se dégrade également pour les femmes, néanmoins de façon de façon beaucoup moins aiguë (+ 1,3 point) et différemment selon les régions : en forte hausse au Luxembourg (+ 13,5 points), le chômage des jeunes femmes est en baisse en Lorraine et en Wallonie (- 7,2 et - 7,7 points). Au niveau européen, le chômage des jeunes hommes augmente plus fortement (+ 6,2 points pour l'EU 15 et + 4,2 points pour l'EU 27) que celui des jeunes femmes (+ 2,4 points pour l'EU 15 et + 1,5 point pour l'EU 27) en dix ans.

Le chômage de longue durée touche 45,6 % des demandeurs d'emploi dans la Grande Région en 2011

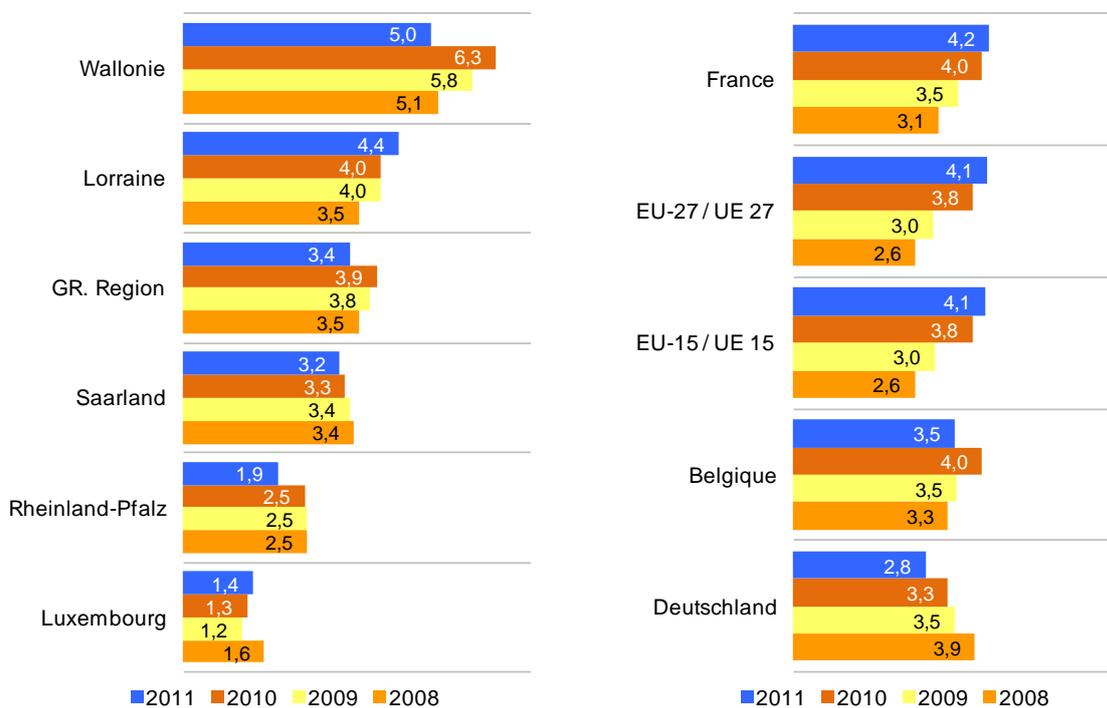
Le chômage de longue durée engendre un éloignement durable de l'emploi et pose la question du maintien de l'employabilité des personnes et de leur réinsertion professionnelle. L'accompagnement des chômeurs de longue durée et la formation professionnelle - incluant le maintien, le renforcement des compétences ou une reconversion - jouent un rôle primordial pour que les personnes concernées puissent sortir de leur isolement et reprendre une activité

Le taux de chômage de longue durée représente le pourcentage de personnes dans la population active étant au chômage pendant plus de douze mois. La part des chômeurs de longue durée représente le pourcentage des chômeurs de longue durée dans le nombre total de chômeurs.

En 2011, 45,6 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an dans la Grande Région. Leur proportion dans la population active est de 3,4 %. En moyenne européenne, la part des chômeurs de longue durée est un peu moins élevée (43,1 % pour l'EU 27 et 42,6 % pour l'EU 15), mais les chômeurs de longue durée sont plus nombreux parmi les actifs (4,1 % pour l'EU 27). C'est en Wallonie que les chômeurs de longue durée sont en proportion les plus nombreux : un demandeur d'emploi sur deux est concerné, et 5 % de la population active. La proportion de chômeurs de longue durée est également élevée en Sarre (52,4 %), mais celui-ci ne concerne « que » 3,2 % de la population active. Inversement, la Lorraine ne compte « que » 41,8 % de chômeurs de longue durée, mais concerne une part plus importante de la population active (4,4 %). C'est au Luxembourg que l'on reste le moins longtemps au chômage : 28,8 % des demandeurs d'emploi, et seulement 1,4 % de la population active, sont concernés par le chômage de longue durée.

Taux de chômage de longue durée 2008-2011

Part des chômeurs de longue durée (au chômage depuis plus de 12 mois) âgés de 15 ans et plus parmi les actifs de cette classe d'âge en %



DG Belgique: données non disponibles.

Calculs IBA / OIE, Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (actualisation : juillet 2012).

Entre 2000 et 2011 la part des chômeurs de longue durée dans la population active évolue peu ...

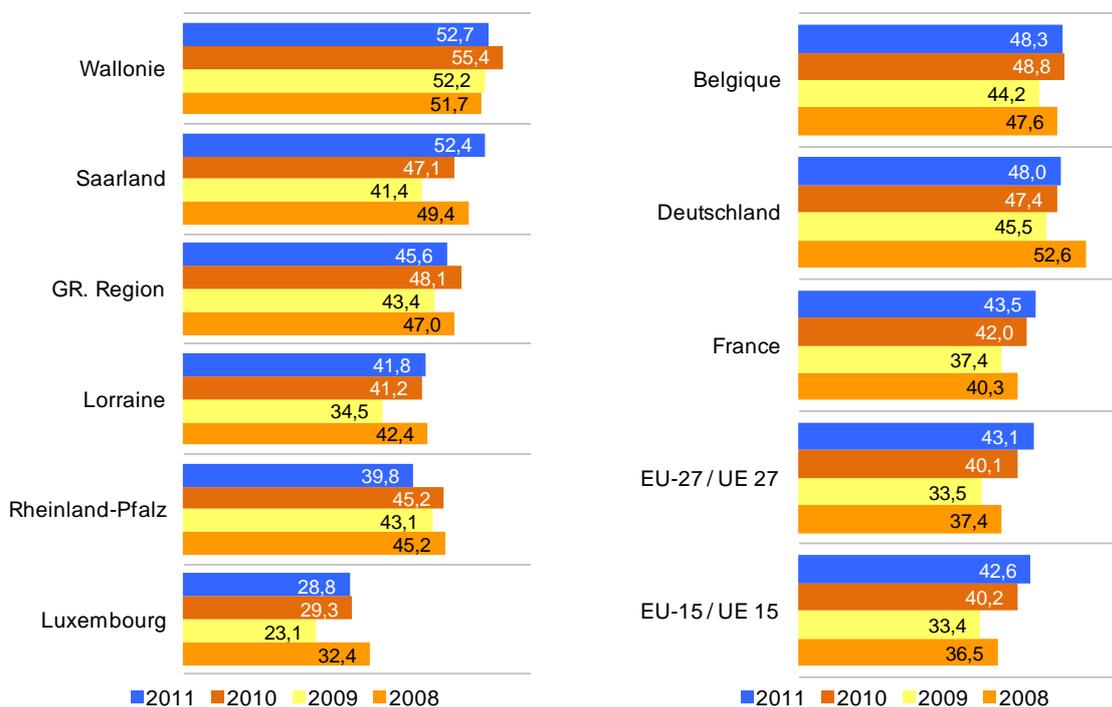
Entre 2008 et 2011, la part des chômeurs dans la population active baisse légèrement dans la Grande Région (- 0,1 point). Elle n'augmente qu'en Lorraine (+ 0,9 point) et baisse très légèrement dans les autres composantes. Au niveau européen, elle croît faiblement (+ 1,5 point pour l'EU 27 et + 1,5 point pour l'EU 15). En l'espace de dix ans, la tendance est à la stabilité pour la Grande Région (- 0,7 point), ainsi qu'au niveau européen (+ 0,4 point pour l'EU 15 et - 0,3 point pour l'EU 27).

... mais la proportion des chômeurs de longue durée parmi les demandeurs d'emploi est en baisse.

Entre 2008 et 2011, la proportion des chômeurs de longue durée parmi les chômeurs diminue dans la Grande Région (- 1,4 point). Elle est en baisse dans toutes les composantes, hormis en Sarre (+ 3 points) et en Wallonie (+1 point). Elle est en hausse au niveau européen (+ 5,7 points pour l'EU 27 et + 6,1 points pour l'EU 15) mais cette proportion baisse nettement entre 2000 et 2011 : - 6,7 points pour la Grande Région, - 2,7 points pour l'EU 15 et - 3,4 points pour l'EU 27.

Part des chômeurs de longue durée 2008-2011

Part des chômeurs de longue durée (chômage supérieur à 12 mois) parmi tous les chômeurs en %



DG Belgien: données non disponibles.

Calcul IBA / OIE, Source: Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (actualisation : juillet 2012).

4.2 Le chômage au travers des statistiques des agences pour l'emploi

Les définitions des catégories de chômeurs ne sont pas homogènes selon les pays : elles sont plus ou moins larges, utilisent des termes qui varient sensiblement et dépendent du système de placement et d'assurance chômage en vigueur. Le concept du chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT), s'est imposé au niveau international, en cherchant à établir des données comparables et à neutraliser au maximum les différences institutionnelles régionales ou nationales¹⁹. Toutefois, chaque pays utilise une catégorisation des personnes inscrites dans les agences ou services pour l'emploi qui élargit ou restreint la notion de chômeurs à certains actifs, en opérant parfois des distinctions selon qu'ils exercent ou non une activité à temps partiel, qu'ils bénéficient ou non d'une indemnisation via l'assurance chômage, qu'ils soient tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ou qu'ils soient inscrits librement...²⁰ Or la définition du BIT définit comme chômeur un individu qui ne travaille pas, qui est immédiatement disponible et en recherche active d'emploi. Cette définition restrictive du chômage explique les différences parfois importantes entre le taux de chômage au sens du BIT et le taux de chômage dit administratif publié par les services de l'emploi à partir du nombre total de demandeurs d'emploi inscrits. Certains demandeurs d'emploi ne sont pas considérés comme chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs selon le BIT ne sont pas pris en compte dans les statistiques « administratives » des services de l'emploi ou d'autres sources statistiques²¹.

L'usage de ces catégorisations a un impact sur la façon dont on peut percevoir le chômage, car la perméabilité entre les catégories s'accroît au fil des ans : l'image du chômeur sans emploi à la recherche d'un emploi à temps plein, en contrat à durée indéterminée et immédiatement disponible, n'est pas révolue car elle constitue encore la norme (en volume), mais elle se modifie avec des situations de plus en plus complexes rencontrées sur le marché du travail. Compte tenu de la multiplication des emplois à temps partiel et des formes précaires d'emploi, de plus en plus de chômeurs sont classés dans des catégories spécifiques : ils exercent par exemple une activité à temps partiel plus ou moins long, ou ne sont pas comptabilisés car ils bénéficient de mesures de politique d'emploi (stages, formation, ...). En Lorraine, à titre d'exemple, si l'on prend en compte le nombre de chômeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, il s'établit à 162 977 en septembre 2012. Si l'on y ajoute les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi mais qui ne sont pas tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie... ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés correspondant aux catégories D et E), ce chiffre grimpe à 185 405 pour le même mois.

19 Comme par exemple dans l'enquête sur les forces de travail (EFT).

20 Ils peuvent, le cas échéant, bénéficier des services des agences pour l'emploi mais sans être formellement soumis à des obligations particulières (exemple en Wallonie).

21 Ainsi par exemple, en Lorraine, la mesure du chômage au sens du recensement de la population (RP) diffère des chiffres de Pôle emploi. Les chômeurs au sens du RP sont les personnes de 15 ans ou plus qui se sont déclarées chômeurs (qu'elles soient inscrites ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail (ils sont alors classés parmi les inactifs) ; et d'autre part les personnes âgées de 15 ans ou plus qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Définitions des demandeurs d'emploi selon les différents systèmes nationaux

	Définition des demandeurs d'emploi
Rheinland-Pfalz und Saarland	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi est calculé par la Bundesagentur für Arbeit (agence pour l'emploi en Allemagne). Des chômeurs sont des personnes qui ne sont pas actuellement dans une relation de travail, qui cherchent un emploi, qui se sont enregistrés comme chômeurs à la Bundesagentur für Arbeit et sont à sa disposition pour des placements. Les personnes qui participent à une mesure de politique d'emploi de l'agence pour l'emploi ne sont pas comptées comme chômeurs.</p> <p>Sont considérés comme chômeurs au sens du code de la sécurité sociale (Sozialgesetzbuch III) tous les demandeurs d'emploi, qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ne sont pas dans une relation de travail ou travaillent moins de 15 heures par semaine ▶ qui cherchent un emploi d'au moins 15 heures par semaine ▶ habitent en République Fédérale d'Allemagne ▶ ont 15 ans ou plus et n'ont pas encore atteint l'âge de départ en retraite ▶ se sont personnellement enregistrés à une agence pour l'emploi ou un job center <p>Un demandeur d'emploi est celui qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ cherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine ▶ qui s'est présenté à une agence d'emploi ou un job center pour des placements ▶ qui a la capacité et le droit d'exercer le travail <p>Cela est aussi valable, si la personne est déjà employée ou exerce comme indépendant (§ 15 SGB III). Rechtskreis SGB III : Chômeurs enregistrés à une agence pour l'emploi. Rechtskreis SGB II : Chômeurs enregistrés à une autre autorité (par exemple des communes).</p>
Lorraine	<p>Les catégories de demandeurs d'emploi utilisées dans les tableaux statistiques (ci-après) sont les catégories A, B et C comprenant les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et qui peuvent avoir exercé une activité « réduite » au cours du mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; ▶ Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ; ▶ Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ; <p>Pôle emploi utilise également d'autres catégories de demandeurs d'emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégories D et E):</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ; ▶ Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).
Luxembourg	<p>Le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles enregistrés à l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) représente le nombre de personnes sans emploi, résidentes sur le territoire national, à la recherche d'un emploi approprié, non affectées à une mesure pour l'emploi, indemnisées ou non indemnisées, ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM et qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité (changement de définition en janvier 2012, avec révision des données à partir de janvier 2006)</p>
Wallonie / DG Belgien	<p>La catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) couvre les personnes sans emploi, à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles pour un emploi. Elle comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les demandeurs d'emploi qui sont des chômeurs non liés par un contrat de travail, bénéficiant d'allocations de chômage (complet ou sur base d'un travail à temps partiel volontaire) ou d'insertion professionnelle et inscrits comme demandeurs d'emploi ; 2. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle à la sortie des études qui sont considérés comme demandeurs d'emploi non indemnisés. A noter que depuis 2007, les jeunes qui s'inscrivent pour un travail étudiant ne sont plus considérés comme D.E.I. et que depuis le 1er janvier 2012, le stage d'attente a été transformé en stage d'insertion professionnelle ; 3. Les autres inscrits obligatoirement qui sont des chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage et des demandeurs d'emploi à charge du centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S) ; 4. Les demandeurs d'emploi inoccupés et inscrits librement sont les personnes à la recherche d'un emploi et qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services des offices publics de l'emploi.

Un aménagement des systèmes d'assurance - chômage

La plupart des pays ont aménagé leur système d'assurance chômage en vue d'amortir les effets de la crise. Les conditions de prise en charge des chômeurs ou de certaines catégories ont ainsi été assouplies, notamment en Belgique, au Luxembourg et en Allemagne. L'accès à l'indemnisation du chômage est ouvert aux salariés dès lors qu'ils justifient d'un minimum de 4 mois d'activité en France²², et de 6 mois au Luxembourg et en Allemagne. De même, la durée d'indemnisation varie sensiblement d'un pays à l'autre : la plupart des pays restreignent la durée d'indemnisation à la durée d'affiliation en la plafonnant à 24 mois en France, à 12 mois au Luxembourg et en Allemagne²³. En revanche, en Belgique, cette durée d'indemnisation n'est pas véritablement prédéterminée : le système belge d'assurance chômage offre des allocations modestes, versées par l'Office National de l'Emploi ou par les caisses syndicales, sur une période théoriquement illimitée²⁴. Le 1^{er} novembre 2012, une réforme de l'assurance chômage est entrée en vigueur. La principale mesure concerne la dégressivité des allocations en fonction de la durée du chômage, en associant davantage le montant des allocations au passé professionnel (uniquement pour le chômage complet). A contrario, les règles sont assouplies pour certaines catégories : augmentation du montant des allocations en début de chômage ou après une reprise du travail. Ces changements, s'ils ne remettent pas en cause le principe d'une indemnisation pour une durée non limitée dans le temps, doivent selon le gouvernement permettre de trouver une viabilité financière et visent à apporter plus de flexibilité, à encourager la réinsertion des demandeurs d'emploi et à augmenter le taux d'emploi²⁵.

Durée d'indemnisation en fonction de la durée d'affiliation

		Durée d'indemnisation			
		France	Allemagne	Luxembourg	Belgique
Durée d'affiliation *	4 mois	4 mois	-	-	-
	6 mois	6 mois	-	6 mois	-
	8 mois	8 mois	-	8 mois	-
	12 mois	12 mois	6 mois	12 mois**	Période non déterminée
	24 mois	24 mois	12 mois		
	36 mois	24 mois (moins de 50 ans)	18 mois (plus de 55 ans)		
	48 mois	36 mois (plus de 50 ans)	24 mois (plus de 58 ans)		
	60 mois				
72 mois					

* Durée de travail ayant donné lieu à cotisations à l'assurance chômage

** Plusieurs types de prolongation de 6, 9 et 12 mois sont prévus pour les chômeurs en fonction de leur âge, leur degré d'invalidité et leur nombre d'années d'affiliation à la sécurité sociale

Source / Quelle : L'assurance chômage en Europe, Unedic, Direction des affaires juridiques, 18 octobre 2012

²² Convention du 19 février 2009 relative à l'indemnisation du chômage qui a abaissé de 6 à 4 mois la durée d'affiliation nécessaire pour prétendre à une indemnisation <http://www.unedic.org/article/convention-du-19-fevrier-2009-relative-l-indemnisation-du-chomage>.

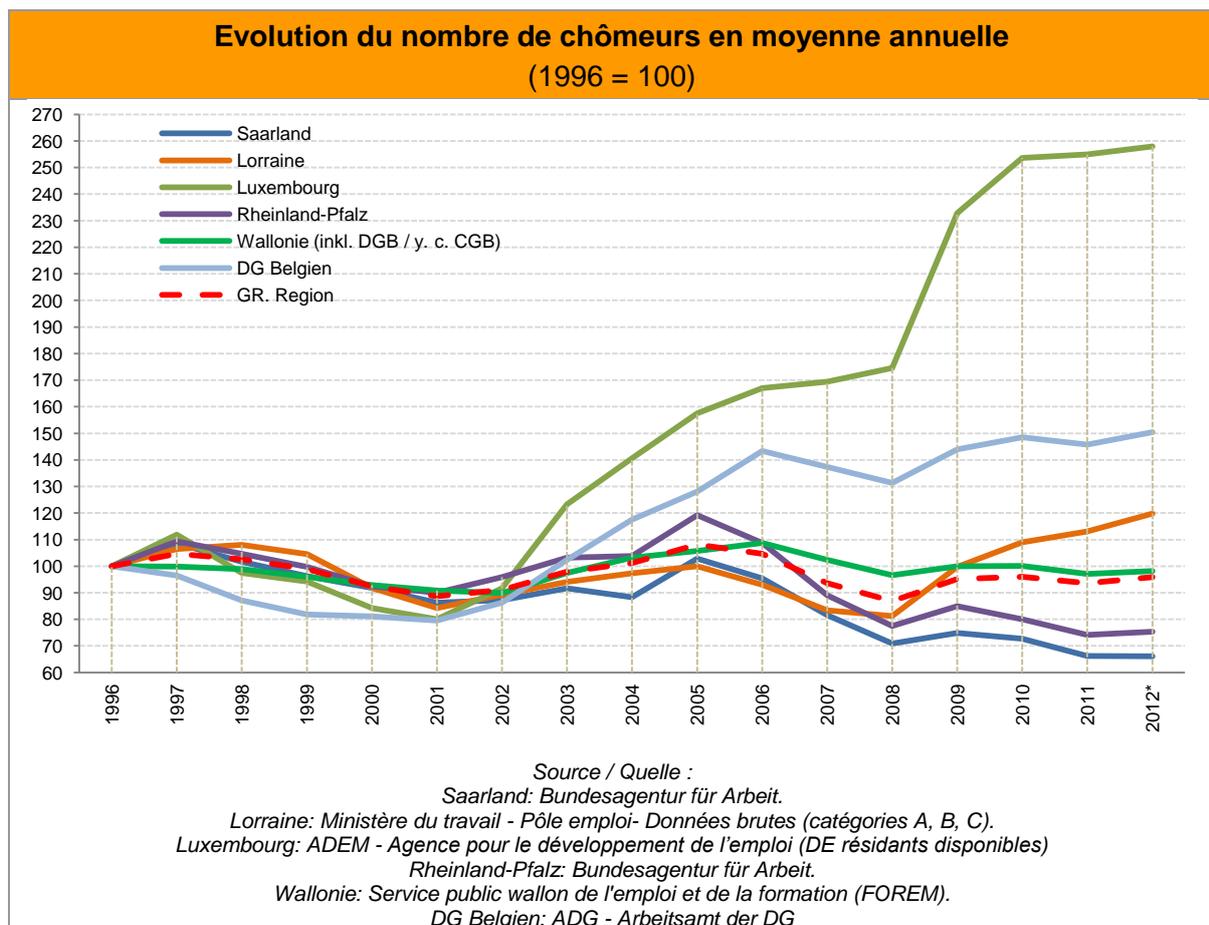
²³ Ces durées sont cependant prolongées en fonction de l'âge des chômeurs (cf. tableau Durée d'indemnisation en fonction de la durée d'affiliation).

²⁴ Depuis de nombreuses années, plusieurs institutions internationales adressent régulièrement à la Belgique des recommandations lui enjoignant de mettre un terme à ce caractère illimité. Tel est en particulier le cas, de manière explicite et répétée, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

²⁵ Réforme de l'assurance chômage à partir de novembre 2012, Office national de l'emploi, Feuille info - travailleurs (http://www.rva.be/D_Opdracht_W/Werknemers/T136/InfoFR.pdf).

Plus de 566 000 chômeurs en 2012, en progression sur un an

La Grande Région comptait en moyenne 566 461 chômeurs selon les chiffres des agences pour l'emploi (sur les 9 premiers mois de l'année 2012). Ce nombre est en progression par rapport à l'année 2011 (+ 2,5%) mais proche du niveau de 2010. Toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne et certaines connaissent une détérioration plus importante de la situation. Sur les 13 600 chômeurs supplémentaires enregistrés en un an dans la Grande Région, les deux tiers sont imputables à la Lorraine qui connaît une dégradation sur le marché du travail plus importante qu'ailleurs. Depuis 2008, en moyenne annuelle, le chômage est en hausse sans discontinuité en Lorraine mais aussi au Luxembourg et, dans une moindre mesure, en communauté germanophone de Belgique.



Evolution du nombre de chômeurs en moyenne annuelle de 1996 à 2012

	Saarland	Lorraine	Luxembourg**	Rheinland-Pfalz	Wallonie (hors CG)	DG Belgien	GR. Region
1996	52 065	130 807	5 680	149 782	250 582	1 837	590 753
1997	56 539	139 190	6 357	163 768	250 320	1 773	617 947
1998	52 905	141 257	5 534	156 702	248 004	1 601	606 003
1999	50 142	136 754	5 351	149 412	240 809	1 504	583 972
2000	47 778	120 140	4 782	138 370	233 077	1 489	545 636
2001	44 918	110 151	4 549	134 841	227 898	1 462	523 833
2002	45 431	116 825	5 209	143 708	225 307	1 585	538 105
2003	47 728	123 129	7 003	154 674	244 152	1 881	578 610
2004	45 990	127 313	7 983	155 415	258 464	2 158	597 359
2005	53 533	130 850	8 948	178 512	264 582	2 354	638 821
2006	49 681	121 716	8 965	162 927	271 766	2 633	617 689
2007	42 480	109 042	9 057	133 400	255 869	2 522	552 370
2008	36 942	106 237	9 263	116 090	241 448	2 413	512 393
2009	38 995	130 521	12 462	127 208	249 701	2 644	549 068
2010	37 829	142 604	13 535	119 934	249 832	2 728	566 462
2011	34 487	147 874	13 494	111 054	242 281	2 678	551 868
2012*	34 399	156 670	14 651	112 790	245 188	2 763	566 461

* moyennes calculées sur les 9 premiers mois de l'année 2012

** Changement de définition du demandeur d'emploi

Source / Quelle :

Saarland: Bundesagentur für Arbeit.

Lorraine: Ministère du travail - Pôle emploi- Données brutes (catégories A, B, C).

Luxembourg: ADEM - Agence pour le développement de l'emploi. (DE résidents disponibles)

Rheinland-Pfalz: Bundesagentur für Arbeit.

Wallonie: Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM).

DG Belgien: ADG - Arbeitsamt der DG

Forte hausse du chômage en Lorraine et au Luxembourg

La Lorraine a été lourdement frappée par la crise et l'impact sur l'emploi y a été ressenti comme une secousse en 2009. Le marché du travail n'avait jamais connu une telle dégradation depuis le début des années 90 et la hausse du chômage a été plus marquée en région que pour la moyenne nationale. Cette situation est imputable en grande partie aux difficultés des entreprises industrielles. La crise a joué un rôle d'amplificateur des difficultés rencontrées par le secteur industriel lorrain (car les difficultés sont souvent antérieures à la crise) ce qui s'est traduit essentiellement par une montée du chômage masculin. D'autres phénomènes ont également pu peser sur les statistiques « administratives » du chômage :

- ▶ l'adaptation du dispositif d'assurance-chômage par les partenaires sociaux en 2009 (portant la durée de travail nécessaire de 6 à 4 mois) ;
- ▶ l'inscription des allocataires du revenu de solidarité active - RSA (à partir de juillet 2009) comme demandeurs d'emploi (les allocataires du RSA sont pour la plupart tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi dont la première étape consiste à s'inscrire à Pôle emploi)²⁶. Le nombre de demandeurs d'emploi ayant ouverts des droits au RSA a fortement progressé depuis 2009. Ils représentaient environ 20%

²⁶ Le RSA a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi. Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.

du total des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) inscrits à Pôle emploi en 2011;

- ▶ le resserrement des conditions d'accès aux dispenses de recherches d'emploi (DRE)²⁷ pour certains demandeurs d'emploi âgés à compter de l'année 2009. Ces dispenses n'étaient pas comptabilisées comme demandeurs d'emploi par Pôle emploi²⁸.

Au Luxembourg, même si le taux de chômage reste contenu comparativement à la plupart des pays européens, la forte progression du nombre de « demandes d'emploi non satisfaites » enregistrées à l'ADEM alimente le débat dans un pays où le mythe du plein emploi semblait proche il n'y a pas si longtemps. Le nombre d'emplois continue de progresser au Luxembourg, mais le chômage des résidents aussi. Et les prévisions pour 2013 ne sont guère optimistes et tablent sur la poursuite de la tendance haussière du chômage.

Légère amélioration en Wallonie depuis 2006

Le chômage en Wallonie a enregistré, en tendance, une baisse significative depuis 2006. Certains attribuent cette amélioration en partie à l'adoption en août 2005 des Actions prioritaires pour l'Avenir wallon - mieux connues sous le nom de Plan Marshall²⁹. Face à la crise économique, les chiffres du chômage apparaissent contenus mais le nombre de demandeurs d'emploi se situe encore à un niveau élevé. Le Forem dénombre ainsi plus de 245 000 demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I) en moyenne sur les 9 premiers mois de l'année 2012. Le chômage des jeunes, le chômage de longue durée, le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi... restent des sujets de préoccupation en Wallonie.

Chômage faible, croissance d'un segment du marché de l'emploi au carrefour du chômage, de la précarité et des bas salaires en Sarre et en Rhénanie-Palatinat³⁰

Après une période de baisse importante en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, jusqu'en 2008, le nombre de chômeurs enregistrés³¹ progresse à nouveau en Rhénanie-Palatinat, tandis qu'il est presque stable en Sarre (en très légère baisse sur un an). La baisse du chômage apparaît même spectaculaire depuis 2005 et la crise de 2008 n'est venue contrarier que temporairement cette tendance. L'économie allemande a traversé sans mal les deux premières années de la crise de l'euro. Mais ce qui est frappant, c'est l'analogie entre les courbes d'évolution du chômage de ces deux Länder. Les courbes sont très voisines l'une de l'autre (mêmes tendances d'évolution), avec toutefois une meilleure performance pour la

²⁷ La dispense de recherche d'emploi en 2009 et 2010 : en baisse continue, DARES Analyses, n°37, mai 2011.

²⁸ Entre 2008 et 2011, le nombre de demandeurs d'emplois de 50 ans et plus (catégories A, B, C) a été multiplié par deux en Lorraine.

²⁹ Les objectifs de ce plan d'envergure grâce à un investissement de 1,4 milliard d'euros visaient à stimuler la croissance économique dans une perspective de développement durable et concernaient notamment les pôles de compétitivité, la stimulation de l'activité économique, le soutien à la recherche et à l'innovation, l'amélioration des compétences des demandeurs d'emplois, la création d'activités à haute valeur ajoutée, le redéploiement spatial des activités économiques, la création de nouvelles entreprises. Le plan Marshall 2.0 est un ensemble de lignes de forces élaborées par le gouvernement actuel en vue de poursuivre, amplifier et réorienter le plan Marshall.

³⁰ Les réformes sociales Hartz IV, Brigitte Lestrade, Note du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) n° 75, 2010.

³¹ En Allemagne, on distingue deux catégories de chômeurs : les bénéficiaires de l'Arbeitslosengeld I (ALG I), ayant cotisé pendant un an au minimum et les bénéficiaires de l'Arbeitslosengeld II (ALG II), en fin de droit pour l'ALG I ou percevant les minima sociaux.

Sarre (cf. graphique en base 100)³². Cette baisse des effectifs de chômeurs s'explique par les restructurations importantes du marché du travail mises en œuvre en Allemagne depuis 2001 et dont les effets semblent se faire sentir aujourd'hui. Les réformes Hartz³³, et notamment la plus emblématique d'entre elles : la loi « Hartz IV », visaient à flexibiliser le marché du travail et inciter les chômeurs à la reprise d'emploi rapide (même si cet emploi est de courte durée ou mal payé). Le chômage en Allemagne apparaît globalement faible mais la précarité y serait croissante, si l'on se réfère à une publication récente du *Statistische Bundesamt*³⁴. Si l'on se réfère à cette étude, en Allemagne, un quart de la population active n'a pas de contrat normal dans les entreprises de plus de 10 salariés. En 2011, l'Allemagne compte 23,6 millions d'emplois « normaux » (emplois à temps plein, à durée indéterminée), légèrement moins que dix ans auparavant, et 7,9 millions d'emplois « atypiques » (CDD, Intérim, temps partiel), comme si tous les emplois créés outre-Rhin depuis dix ans étaient, d'une façon ou d'une autre, précaires³⁵. Certains n'hésitent pas à parler de « *faux miracle allemand*³⁶ qui camoufle une restructuration du marché du travail : baisse des contrats de travail à temps plein, augmentation des contrats à temps partiel ou très partiel. Moins de chômeurs officiels, plus de travailleurs pauvres et précaires ».

³² Ce constat vaut d'ailleurs pour l'ensemble des Bundesländer, car aucun ne se démarque pour la tendance d'évolution depuis 2005.

³³ Durcissement des droits dans la période 2003-2007 (lois Hartz I, II, III, et IV). La loi Hartz IV, mise en vigueur le 1er janvier 2005, est la quatrième étape de la réforme du marché du travail menée en Allemagne sous le gouvernement Schröder. Avec cette réforme, la durée d'indemnisation passe de 32 mois à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans) : c'est l'« Arbeitslosengeld I ». Passé cette période, le chômeur est considéré comme chômeur de longue durée et perçoit l'« Arbeitslosengeld II ». L'Allemagne compterait environ six millions de personnes touchant une allocation (Hartz IV) équivalente au RSA.

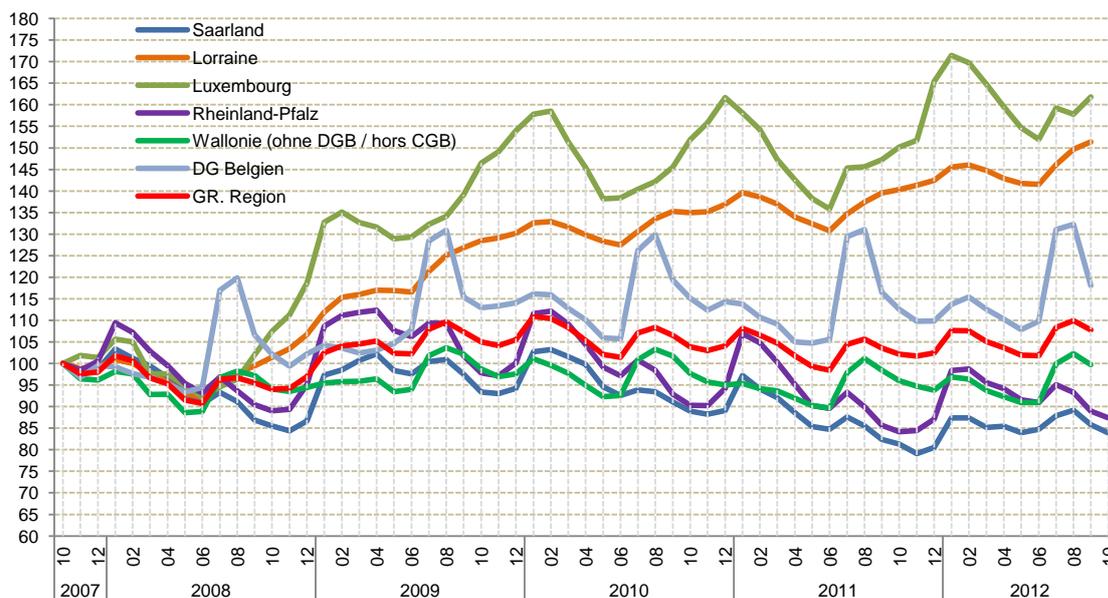
³⁴ Statistisches Bundesamt: <https://www.destatis.de/DE/Startseite.html>.

³⁵ Il existe en Allemagne, des contrats spécifiques comme les mini-jobs qui permettent aux salariés dont la rémunération ne dépasse pas 400 € par mois de ne pas payer d'impôts sur le revenu et qui limitent le versement des cotisations sociales pour les entreprises à une hauteur forfaitaire de 25%. Cette franchise s'applique à ceux qui n'ont aucun autre revenu comme à ceux qui souhaitent compléter les revenus tirés de leur emploi principal. De même, les midi-jobs sont rémunérés entre 401 à 800 € et bénéficient d'un régime de cotisations sociales favorable aux salariés. Dans le secteur non marchand, les jobs à un euro pour des travaux d'utilité publique rémunérés à un euro de l'heure peuvent être proposés aux bénéficiaires de l'allocation chômage II si aucune autre mesure de qualification ou d'insertion sur le marché du travail ne peut leur être proposée. Les bénéficiaires quittent alors les statistiques du chômage.

³⁶ Comment l'Allemagne cache son chômage, Article de Florian Rötzer dans la revue Marianne, avril 2010.

Evolution mensuelle du nombre de chômeurs de 2007 à 2012

(Octobre 2007 = 100)



Source / Quelle :

Saarland: Bundesagentur für Arbeit.

Lorraine: Ministère du travail - Pôle emploi- Données brutes (catégories A, B, C).

Luxembourg: ADEM - Agence pour le développement de l'emploi. (DE résidents disponibles)

Rheinland-Pfalz: Bundesagentur für Arbeit.

Wallonie: Service public wallon de l'emploi et de la formation (FOREM).

DG Belgien: ADG - Arbeitsamt der DG

5. Emploi global

5.1 Taux d'emploi

Le taux d'emploi est un indicateur clé pour les analyses relatives au marché du travail et la description du contexte de la politique économique et de l'emploi à l'échelle de l'Europe. Il correspond à la part des salariés (actifs) de la population âgée de 20 à 64 ans³⁷. Est considéré comme actif quiconque a, durant la semaine de référence, travaillé au moins une heure contre rémunération³⁸. D'un point de vue général également, le taux d'emploi ne fournit aucune indication sur le volume de travail qui peut également varier fortement selon les régions.³⁹ Si le taux d'emploi doit fournir une image réaliste de la situation de la politique de l'emploi dans la Grande Région, il est impératif que le pourcentage de contrats de travail à temps partiel par exemple soit pris en considération.⁴⁰ Des contrats de travail à temps partiel peuvent permettre aux salariés de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Taux d'emploi et objectifs de l'UE

Le 17 juin 2010, le Conseil européen adopte la nouvelle stratégie pour la croissance et l'emploi « Europe 2020 ». Cette stratégie doit faire de l'espace européen une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale et territoriale élevés. Une des sept initiatives élaborées est la « Stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois ». Elle a pour but de moderniser les marchés du travail, proposer de nouvelles perspectives aux travailleurs prêts à se qualifier tout au long de leur vie, et mieux faire correspondre l'offre et la demande sur le marché du travail.

L'amélioration quantitative et qualitative de l'emploi est un pilier de base de la politique européenne de l'emploi. Elle est en même temps une condition importante pour la cohésion sociale d'une société. Un des principaux objectifs de la Stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive prévoit une augmentation du taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans à 75% à l'horizon 2020. Cet objectif doit être atteint, entre autres, par une plus forte participation à la vie active des jeunes, des personnes plus âgées et de la main-d'œuvre moins qualifiée ainsi que par une amélioration de l'insertion professionnelle des travailleurs migrants. Dans leurs programmes de réforme nationaux, les pays faisant partie de la Grande Région ont mis l'accent sur différentes priorités :

- ▶ La Belgique entend atteindre à l'horizon 2020 un taux d'emploi global de 73,2%, le taux d'emploi des femmes devant être rehaussé à 69% et celui des seniors à 50%.
- ▶ L'Allemagne vise une augmentation du taux d'emploi à 77% globalement, celui des femmes devant passer à 73% et celui des seniors à 60%.
- ▶ La France axe son objectif national sur la valeur communautaire de 75% pour le taux d'emploi global et veut atteindre en plus un taux de 70% pour les femmes.
- ▶ Le Luxembourg s'est fixé comme objectif de faire passer le taux d'emploi total à 73% à l'horizon 2020 et vise un pourcentage de 71,5% d'ici 2015

³⁷ Le taux d'emploi global concerne désormais la tranche d'âge des 20 à 64 ans, et non plus les 15 à 64 ans

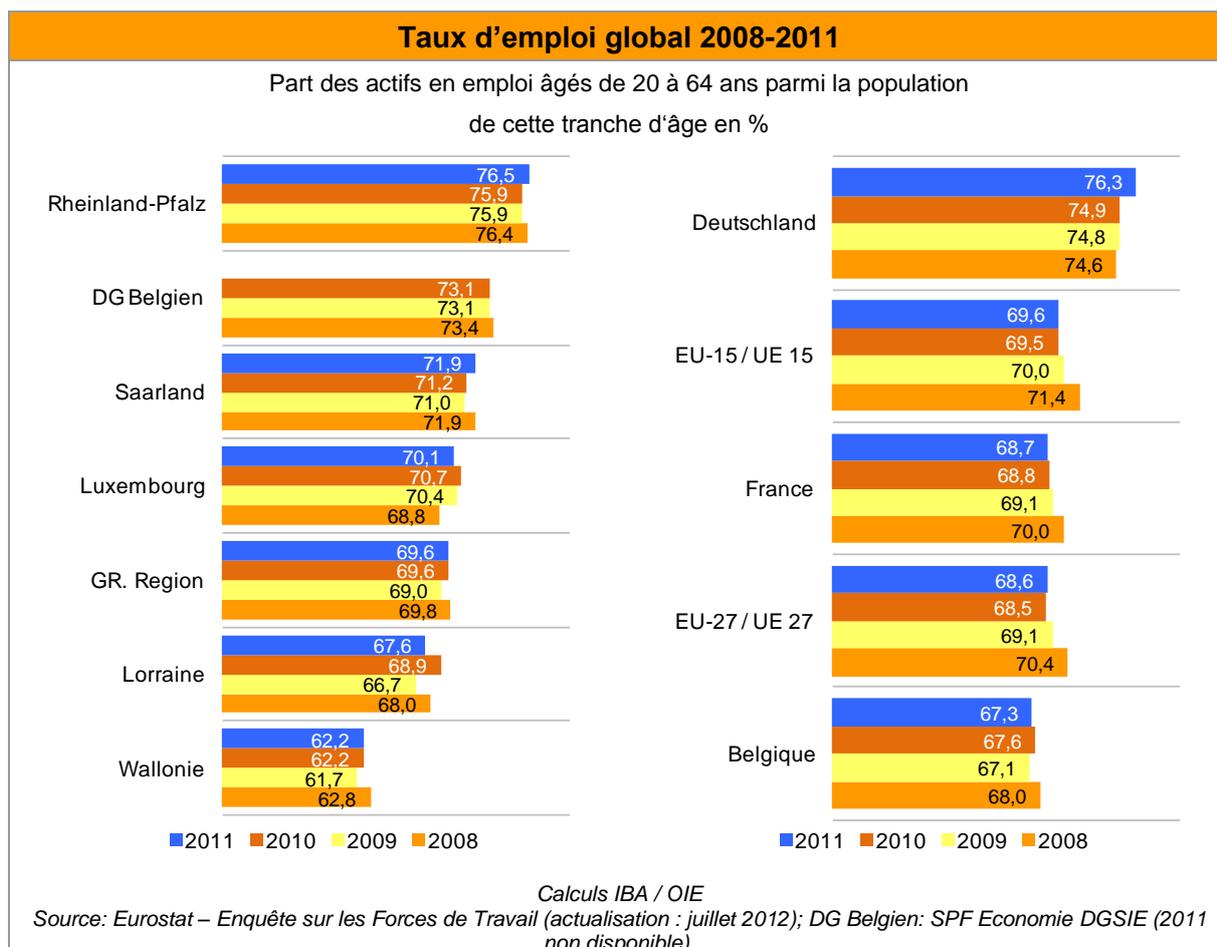
³⁸ Sont également comptabilisées toutes les personnes dont le contrat de travail est suspendu durant la semaine de référence (par ex. congé sabbatique ou parental).

³⁹ Le temps de travail est influencé par plusieurs facteurs, par ex. par un contexte historique et culturel différent, par le taux d'emploi des femmes sur les marchés régionaux du travail, par la spécialisation dans une branche donnée et par le pourcentage des salariés sous contrat à temps partiel.

⁴⁰ Le pourcentage des salariés sous contrat à temps partiel réduit sensiblement le nombre moyen des heures de travail effectuées. On ne dispose malheureusement pas au niveau régional de déclinaison du nombre moyen des heures de travail effectuées par les salariés à temps partiel et les salariés à plein temps.

Taux d'emploi global: la Rhénanie-Palatinat au dessus de l'objectif européen

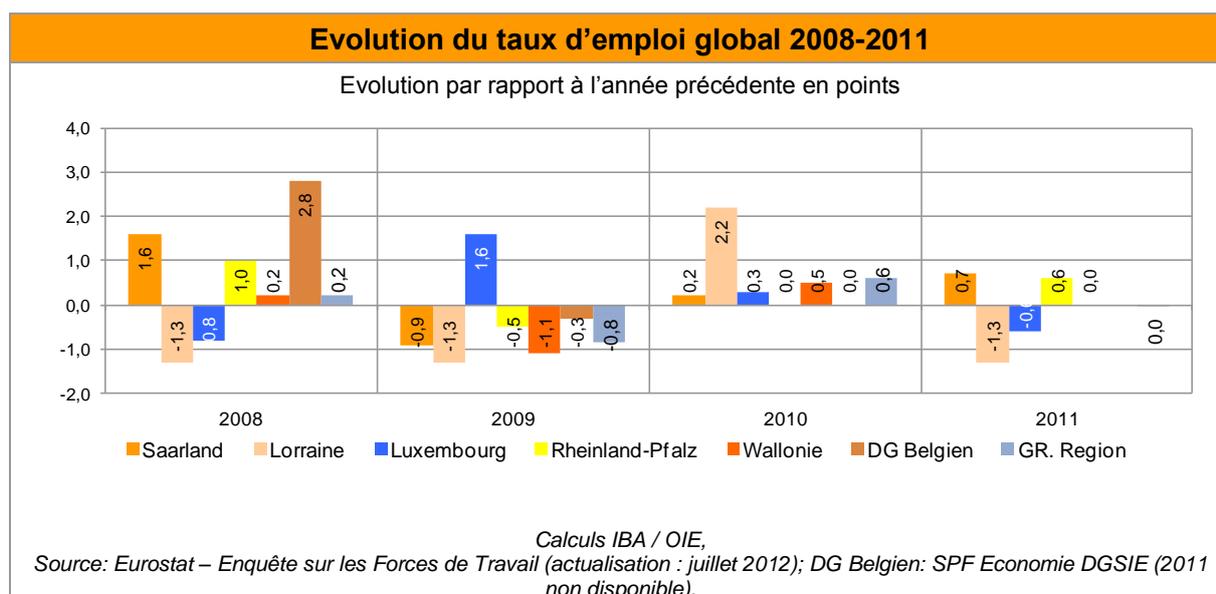
Selon les données d'Eurostat, le taux d'emploi global de la Grande Région s'établit à 69,6 % en 2011, soit un niveau légèrement supérieur à l'UE 27 et égal à l'UE 15. Les résultats sont très variables au sein de l'espace de coopération : 14,3 points séparent le taux d'emploi le plus élevé du taux d'emploi le plus faible. La Rhénanie-Palatinat enregistre un taux d'emploi supérieur à celui de la Grande Région (76,5 %), tandis que la Sarre et le Luxembourg se rapprochent du taux moyen (respectivement 71,9 % et 70,1 %). La Lorraine et la Wallonie affichent des valeurs plus faibles (respectivement 67,6 % et 62,2 %).



Une tendance générale à la baisse du taux d'emploi entre 2008 et 2011

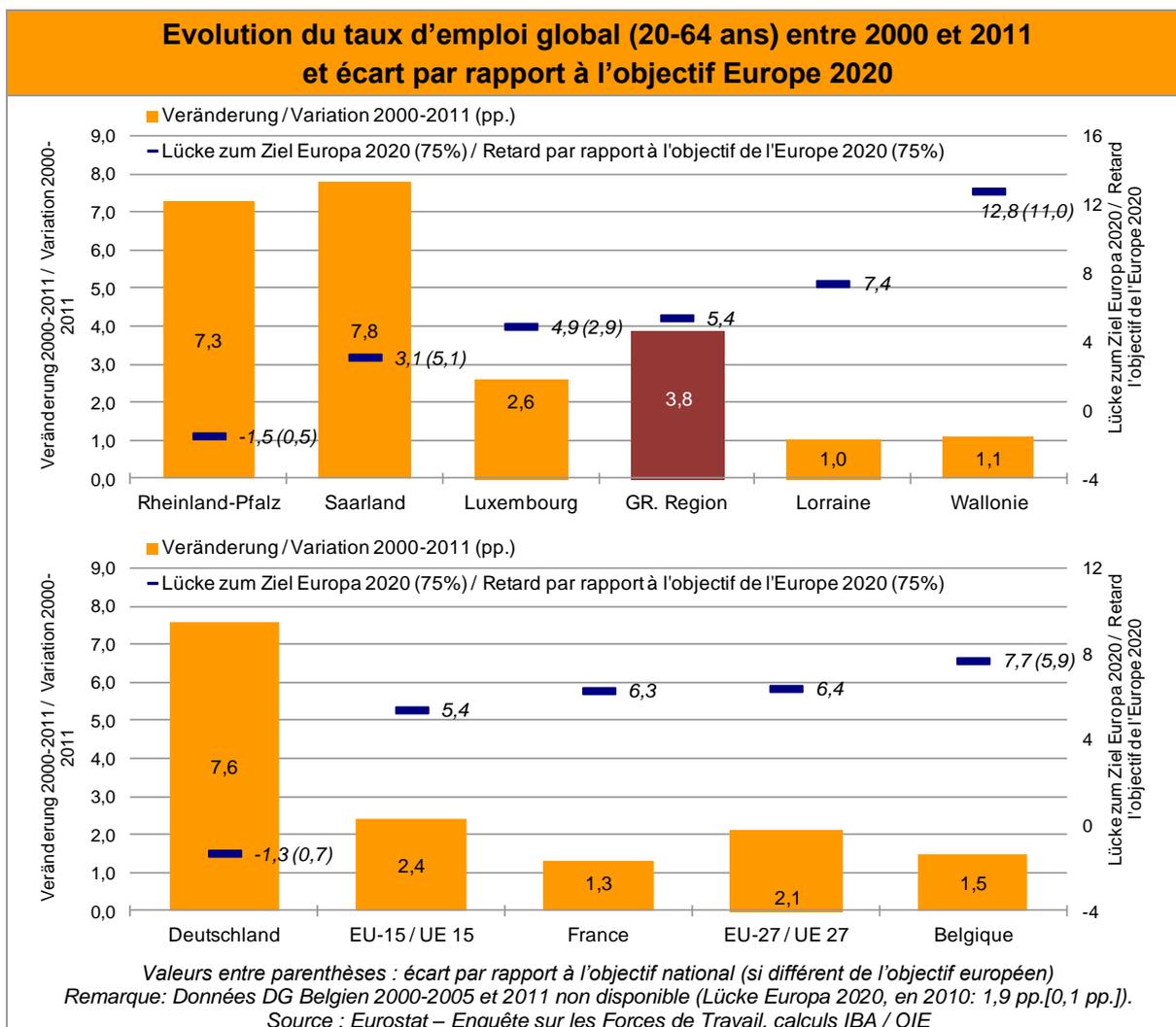
Le taux d'emploi dans la Grande Région baisse de 0,2 point entre 2008 et 2011. La baisse concerne la Lorraine et la Wallonie (respectivement - 0,4 point), tandis que taux d'emploi stagne dans les régions allemandes. Seul le Luxembourg enregistre une relative progression : + 1,3 point. La baisse du taux d'emploi est encore plus prononcée pour l'UE 15 et l'UE 27 (-1,8 point). Si l'on observe l'évolution d'une année sur l'autre, toutes les composantes - hormis le Luxembourg - ont enregistré une baisse du taux d'emploi entre 2008 et 2009, celui-ci étant ensuite très légèrement remonté en 2010. Cette amélioration est suivie d'une baisse très faible en 2011. Pour l'UE la baisse se poursuit en 2010, suivie d'une hausse faible en 2011.

L'évolution du taux d'emploi est positive pour toutes les composantes entre 2000 et 2011, particulièrement dans les régions allemandes, où elle atteint + 7,8 points et + 7,3 points pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat. Le Luxembourg, la Wallonie et la Lorraine enregistrent des valeurs inférieures à celle de la Grande Région (+ 3,8 points). Entre 2007 et 2011, les difficultés économiques ont engendré une évolution de l'emploi très faible pour les régions allemandes, une stagnation pour la Grande Région, et une diminution pour la Wallonie et la Lorraine. En moyenne européenne (UE 15), l'évolution positive du taux d'emploi entre 2000 et 2011 (+ 2,4 points) se transforme en tendance négative entre 2007 et 2011 (-1,4 point).



L'écart par rapport à l'objectif de la Stratégie européenne est de 5,4 points dans la Grande Région en 2011

Malgré le ralentissement de la conjoncture économique depuis 2007, le taux d'emploi a augmenté en Europe et dans la Grande Région en l'espace d'une décennie. L'écart par rapport à l'objectif de la stratégie européenne de l'emploi 2020 - un taux d'emploi de 75 % - se réduit donc. En 2011, la Rhénanie-Palatinat dépasse cet objectif de 1,5 point, la Sarre n'en est distante que de 3,1 points. La Lorraine et la Wallonie en sont encore éloignées (- 7,4 et - 12,8 points). Les objectifs nationaux, plus ambitieux en Allemagne (taux d'emploi de 77 %), font que la Rhénanie-Palatinat est éloignée de 0,5 point de l'objectif et la Sarre de 5,1 points. Bien que les objectifs soient moins ambitieux en France et en Belgique, la Lorraine et la Wallonie sont éloignées de leurs objectifs nationaux. L'Union européenne (UE 15) est encore éloignée de 5,4 points de l'objectif des 75 %.



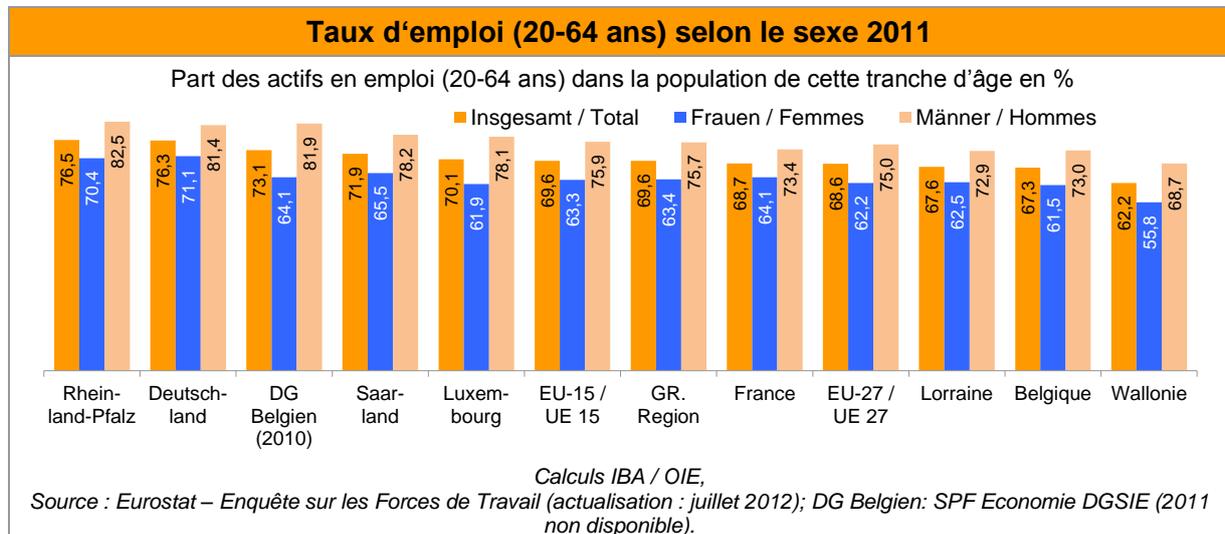
Le taux d'emploi des femmes reste nettement inférieur à celui des hommes dans la Grande Région

Le taux d'emploi des femmes a augmenté de façon significative en Europe au cours de la dernière décennie. Cependant, il reste inférieur à celui des hommes, et bien que la Commission n'ait pas fixé d'objectif spécifique pour les femmes, sa progression doit se poursuivre pour atteindre l'objectif de 75 % de taux d'emploi fixé par la Stratégie européenne 2020. Au niveau national, trois pays ont défini un taux d'emploi pour les femmes : 73 % en Allemagne, 70 % en France, 69 % en Belgique.

Dans la Grande Région, le taux d'emploi des hommes s'établit à 75,7 % en 2011 et atteint ainsi l'objectif de la Commission, un chiffre très légèrement supérieur à la moyenne de l'UE 27 (75 %), et très légèrement inférieur à l'UE 15 (75,9 %). Le taux d'emploi des femmes reste inférieur à celui des hommes dans la Grande Région (63,4 %), tout comme au niveau de l'UE 15 et l'UE 27.

L'écart entre l'emploi des hommes et celui des femmes est significatif dans toutes les régions : en Rhénanie-Palatinat, le taux d'emploi des hommes s'établit à 82,5 % en 2011, contre 70,4 % pour les femmes, soit un écart d'un peu plus de 12 points. En Sarre, où le taux d'emploi des hommes est également élevé (78,2 %), l'écart avec les femmes est de 12,7

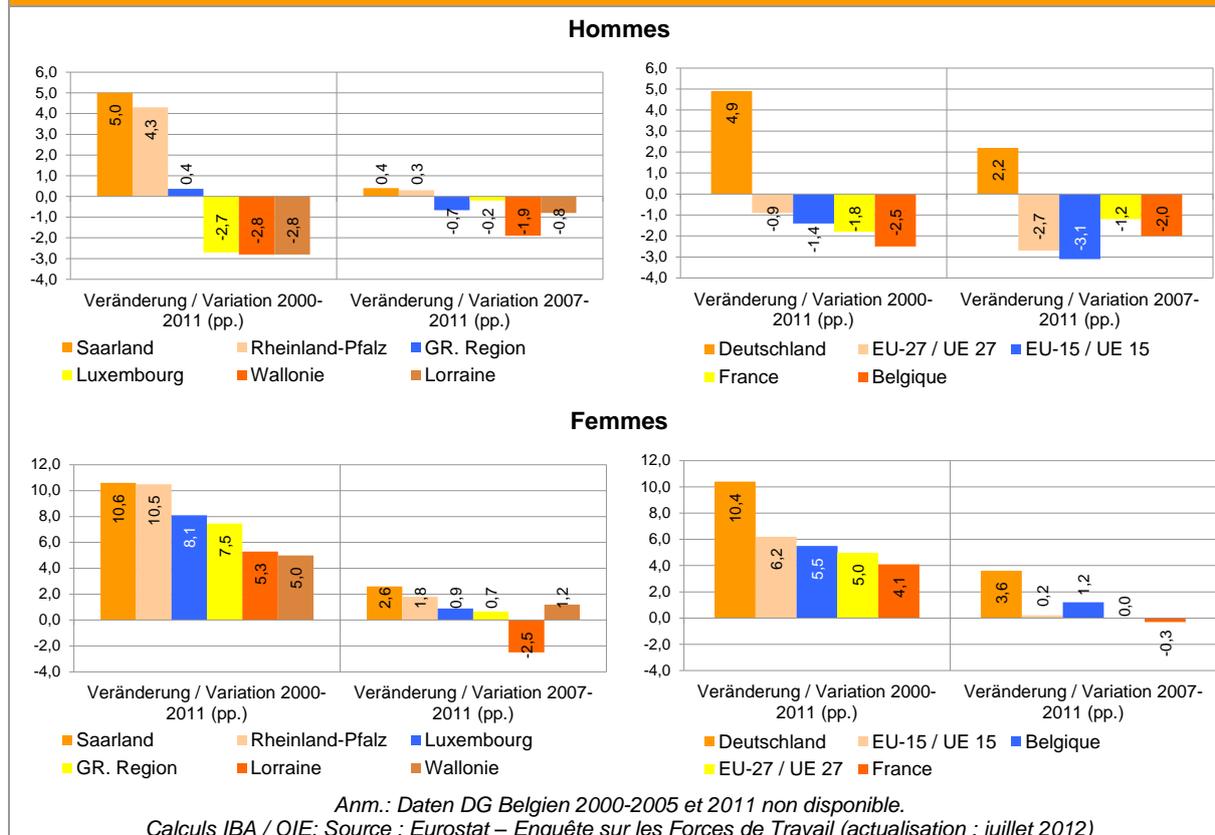
points. L'écart est encore plus élevé au Luxembourg. En Lorraine et en Wallonie, où le taux d'emploi des hommes est plus bas (respectivement 72,9 % et 68,7 %), l'écart dépasse 10 points entre l'emploi des hommes et celui des femmes.



Grandes différences régionales dans l'évolution de l'emploi selon le sexe

Entre 2000 et 2011, l'évolution de l'emploi des hommes est très contrastée selon les composantes : tandis que le Luxembourg, la Wallonie et la Lorraine enregistrent une baisse (respectivement - 2,7 et -2,8 points), la Sarre et la Rhénanie-Palatinat enregistrent une hausse assez forte (respectivement + 5 points et + 4,3 points), ce qui fait que la Grande Région n'enregistre que 0,4 point supplémentaires. Entre 2007 et 2011 la crise économique s'est répercutée sur l'emploi des hommes : il a très légèrement augmenté dans les régions allemandes, et décroît dans les autres composantes. Pour les femmes, la hausse du taux d'emploi est significative entre 2000 et 2011, particulièrement dans les régions allemandes. Cette évolution est freinée entre 2007 et 2011, avec une baisse du taux d'emploi des femmes en Lorraine (-2,5 points).

Evolution du taux d'emploi (20-64 ans) selon le sexe 2000-2011/2007-2011



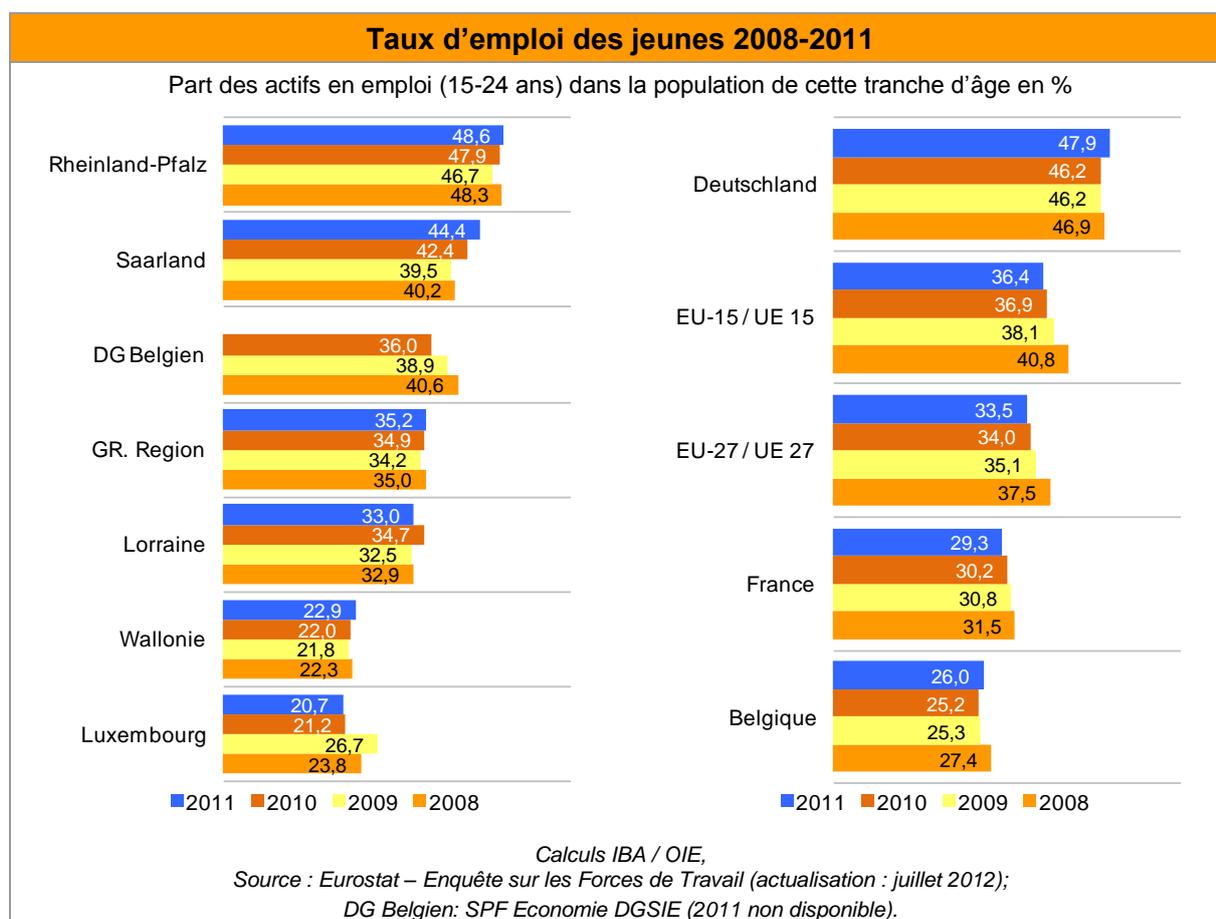
Faible diminution de l'écart entre le taux d'emploi hommes/femmes dans la Grande Région entre 2007 et 2011

L'écart entre le taux d'emploi hommes/femmes diminue faiblement entre 2007 et 2011 dans la Grande Région (- 1,3 point), tandis qu'il s'estompe plus nettement au niveau européen (- 3,3 points pour l'UE 15 et - 2,7 points pour l'UE 27). L'écart se réduit pendant cette période dans les régions allemandes (- 2,2 points pour la Sarre, - 1,5 point pour la Rhénanie-Palatinat) et la Wallonie (- 3,1 points). La diminution est faible pour le Luxembourg entre 2007 et 2011(- 1,1 point), où le taux d'emploi des hommes est bien au-dessus de celui des femmes en 2011. En Lorraine, l'écart, qui est le moins prononcé de toutes les composantes en 2011 (10,4 points), se creuse entre 2007 et 2011 (+ 1,7 point).

Des écarts prononcés au niveau du taux d'emploi des jeunes au sein de la Grande Région

Dans la Grande Région, le taux d'emploi des jeunes s'élève en 2011 à 35,2 %, soit un niveau supérieur à celui de l'UE des 27 (33,5 %), et légèrement inférieur à celui de l'UE des 15 (36,4 %). On observe cependant de grandes disparités entre les entités régionales. Dans les régions allemandes, le taux d'emploi est plus de deux fois supérieur (48,6 % en Rhénanie-Palatinat et 44,4 % en Sarre) à celui de la Wallonie (22,9 %) et du Luxembourg (20,7 %). La Lorraine est dans une situation intermédiaire (33 %). Pour les régions allemandes, la prise en compte dans les chiffres statistiques des jeunes en formation professionnelle par alternance explique en partie les valeurs élevées. A l'opposé, les valeurs basses peuvent être

dues aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, ou encore la prolongation des études qui retarde l'entrée sur le marché du travail.



La crise économique de 2008 et la baisse de conjoncture ont eu un impact sur le taux d'emploi des jeunes. La Grande Région enregistre une faible augmentation entre 2008 et 2011 (+ 0,2 point), un bien meilleur résultat que l'UE 27 et l'UE 15 qui connaissent une diminution (respectivement - 4 points et - 4,4 points). Le Luxembourg est la seule composante qui affiche une diminution à peu près équivalente (- 3,1 points). Après une augmentation en 2009 le taux d'emploi chute en 2010 et continue de baisser en 2011. La Lorraine connaît également une diminution du taux d'emploi qui reste néanmoins contenue (-0,1 point). La Rhénanie-Palatinat enregistre une très faible augmentation (+ 0,3 point), à l'image de la Grande Région. Seule la Sarre connaît une évolution nettement positive de l'emploi des jeunes (+ 4,2 points).

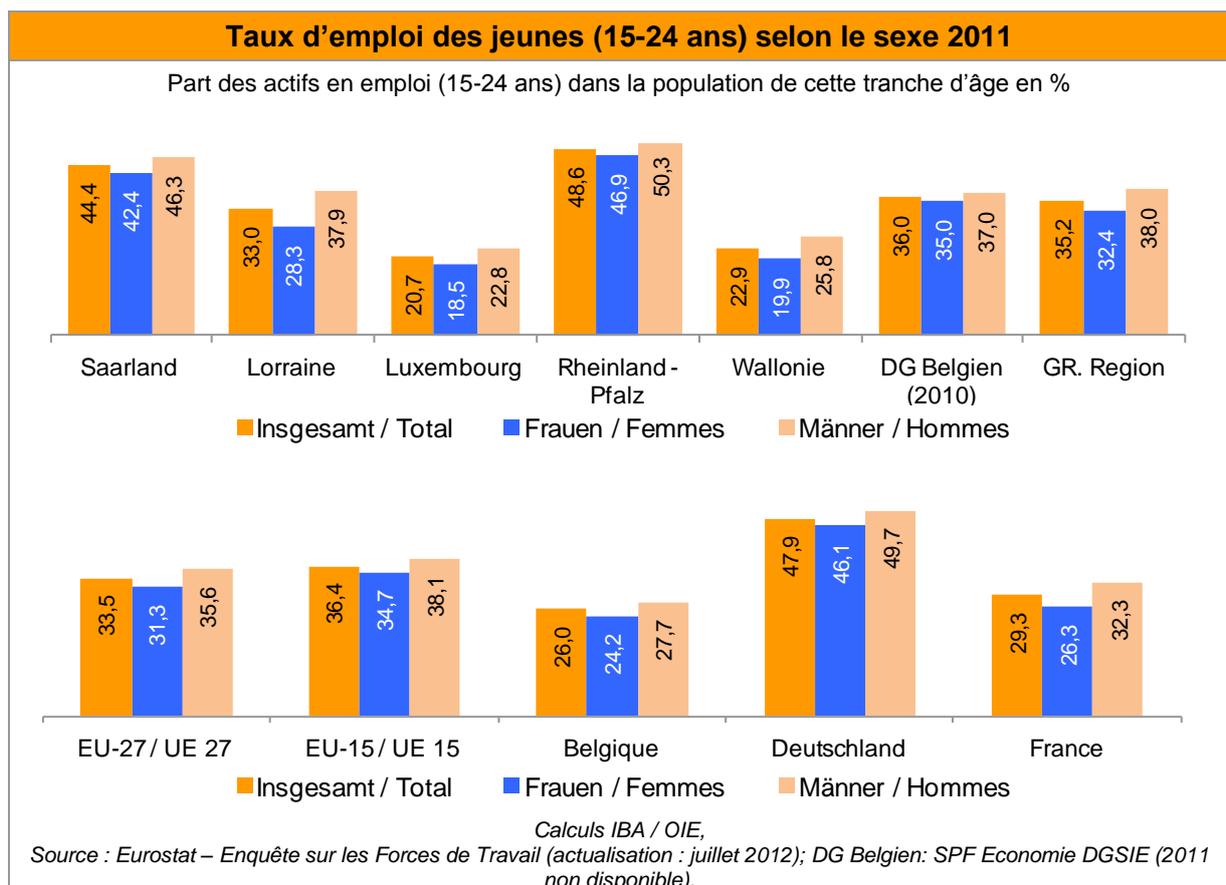
Stagnation du taux d'emploi des jeunes

Pour la période 2000-2011, l'évolution du taux d'emploi des jeunes dans la Grande Région est inverse de celle de l'UE 27 et 15. En effet, elle est négative pour l'UE (-2,6 points pour l'EU 27 et -2,8 points pour l'EU 15), tandis qu'elle est légèrement positive pour la Grande Région. Le taux d'emploi augmente, de façon modérée, pour la plupart des composantes, tandis qu'il diminue très fortement pour le Luxembourg (-11,1 points).

Entre 2007 et 2011, la situation de l'emploi des jeunes est à l'image de l'emploi global. Le taux d'emploi diminue plus fortement pour l'UE 27 (- 3,8 points) et l'UE 15 (- 4,5 points). Pour les entités régionales la baisse est faible (- 0,5 point pour la Grande Région) ; seules les régions allemandes conservent des valeurs positives (+ 1,2 point pour la Sarre et + 1 point pour la Rhénanie-Palatinat).

Taux d'emploi des jeunes hommes et des jeunes femmes : un écart plus important dans la Grande Région qu'au niveau européen

Dans la Grande Région, ainsi qu'un niveau européen, le taux d'emploi des filles et des jeunes femmes de 15 à 24 ans est inférieur à celui des garçons et des jeunes hommes. En 2011, l'écart en faveur des hommes est de 5,6 points pour la Grande Région (38 % pour les hommes et 32,4 % pour les femmes), plus accentué qu'au niveau européen. Il est de 4,3 points pour l'EU 27 et de 3,4 points pour l'EU 15. L'écart est nettement plus prononcé en Lorraine que dans les autres composantes (- 9,6 points). La Wallonie se rapproche des valeurs de la Grande Région (- 5,9 points), suivie du Luxembourg. C'est en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, où le taux d'emploi des jeunes est le plus élevé, que l'écart entre les hommes et les femmes est le moins important (respectivement - 3,4 et - 3,9 points).



Pour la période 2008-2011, l'évolution du taux d'emploi des jeunes hommes est très légèrement à la baisse dans la Grande Région (- 0,3 point), tandis qu'il diminue nettement au niveau européen (- 4,7 points pour l'EU 27 et -5,3 points pour l'EU 15). Le taux d'emploi augmente très légèrement dans toutes les régions, hormis au Luxembourg, où il est en baisse (- 4,2 points). C'est en Lorraine qu'il augmente le plus (+ 1,1 point), les autres régions enre-

gistrant presque une stagnation (+ 0,3 point pour la Sarre, + 0,2 point pour la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie).

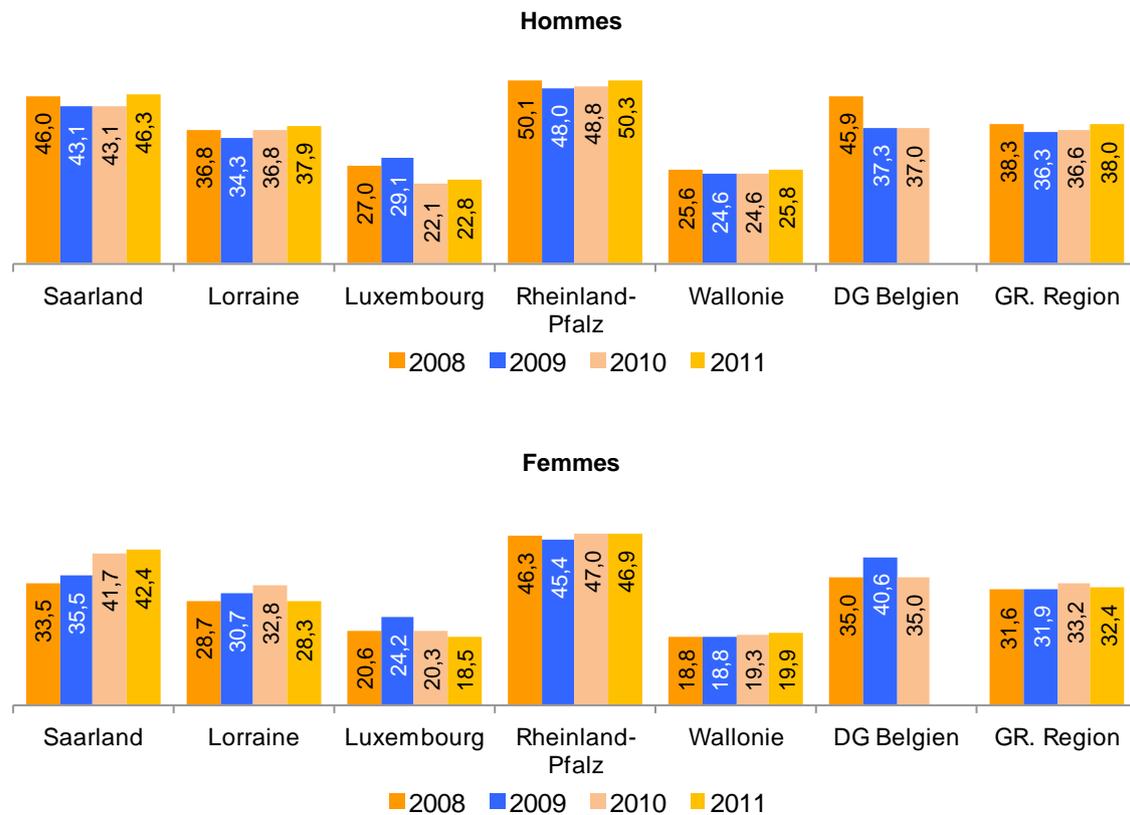
Entre 2008 et 2011, l'écart entre le taux d'emploi des jeunes hommes et celui des femmes se réduit très légèrement dans la Grande Région, étant donné qu'il augmente un peu pour les femmes (+ 0,8 point) et baisse très légèrement pour les hommes. Cette situation plus favorable pour les femmes est due essentiellement à la Sarre, où le taux d'emploi des jeunes femmes augmente de façon régulière et forte pendant cette période (de 33,5 % à 42,7 %, soit + 8,9 points). En Rhénanie-Palatinat, où le taux d'emploi est le plus élevé de la Grande Région, l'évolution n'est pas du tout la même (+ 0,6 point). La Wallonie enregistre une très légère augmentation (+ 1,1 point). En Lorraine et en Luxembourg l'emploi des jeunes femmes est en baisse (- 0,4 point et - 2,1 points).

Légère progression du taux d'emploi des jeunes femmes dans la Grande Région

Entre 2000 et 2011 le taux d'emploi des jeunes hommes baisse dans la Grande Région (- 1 point), toutefois moins qu'au niveau européen (- 3,7 points pour l'EU 27 et - 4,4 points pour l'EU 15). La baisse est particulièrement forte au Luxembourg (- 12,5 points). Entre 2007 et 2011 la Grande Région connaît pratiquement une stabilité (+ 0,3 point), tandis que la baisse est encore plus forte au niveau européen (- 4,7 points pour l'EU 27 et - 5,6 points pour l'EU 15). L'emploi des jeunes femmes progresse légèrement dans la Grande Région entre 2000 et 2011 (+ 1,6 point), malgré la forte baisse au Luxembourg et baisse légèrement au niveau européen (- 1,6 point pour l'EU 27). Entre 2007 et 2011 on a une baisse (-0,5 point), toutefois moins forte qu'au niveau européen (-3,3 points pour l'EU 15 et -2,9 points pour l'EU 27).

Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) selon le sexe 2008-2011

Part des actifs en emploi (15-24 ans) dans la population de cette tranche d'âge en %



Calculs IBA / OIE,

Source : Eurostat - Enquête sur les Forces de Travail (actualisation : juillet 2012); DG Belgien: SPF Economie DGSIE (2011 non disponible).

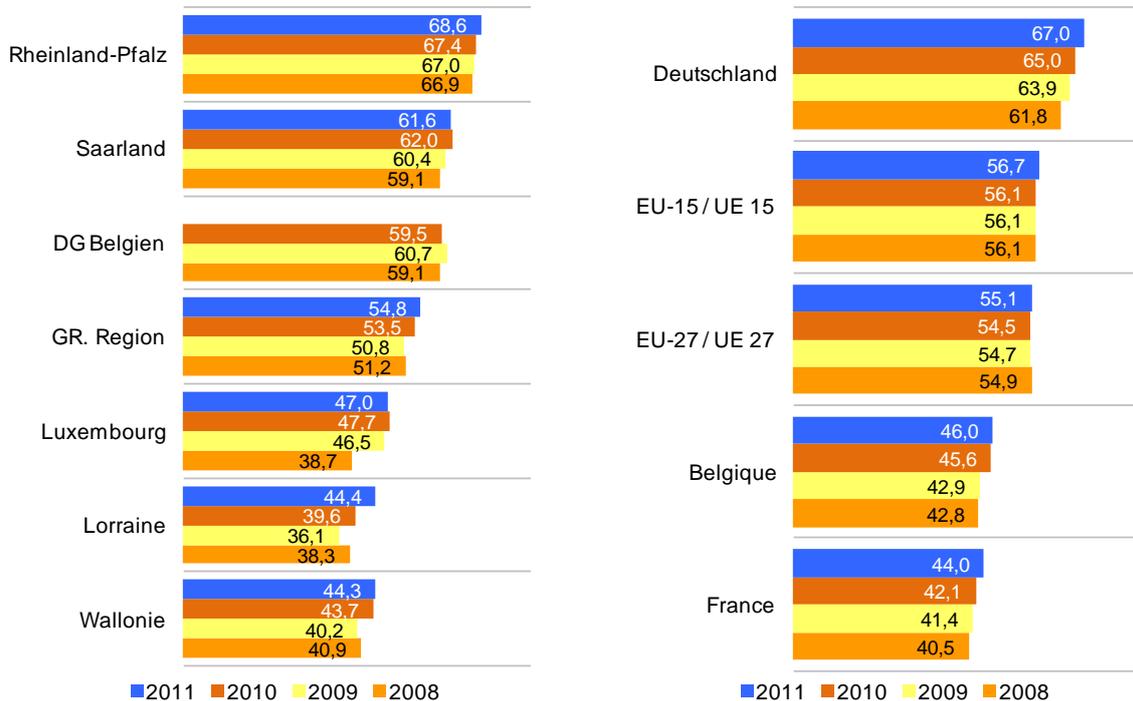
Le taux d'emploi des personnes âgées est au niveau de la moyenne européenne des 27 dans la Grande Région

La stratégie de Lisbonne avait fixé un taux d'emploi des travailleurs âgés (entre 55 et 64 ans) à 50 % pour 2010. La stratégie Europe 2020 n'a pas déterminé de nouveau palier pour la décennie suivante. Elle rappelle néanmoins que l'amélioration de la capacité d'insertion professionnelle des travailleurs âgés et la promotion du vieillissement actif sont jugés essentiels pour atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 75 % dans l'UE d'ici à 2020.

Avec un taux d'emploi des travailleurs âgés de 47,3 %, la Grande Région se situe en 2011 au niveau de l'UE 27 (47,4 %), et légèrement en dessous du niveau de l'UE 15 (49,4 %). Ainsi, malgré une progression de l'activité des seniors, en 2011 l'objectif fixé par le traité de Lisbonne est presque atteint au niveau de l'UE 15, mais ne l'est pas encore pour la Grande Région. Au niveau interrégional, on constate néanmoins que le taux d'emploi des travailleurs âgés dans les régions allemandes est supérieur au taux d'emploi de la Grande Région (59,6 % pour la Rhénanie-Palatinat et 54,7 % pour la Sarre). Les autres régions sont en dessous de l'objectif de Lisbonne : la Lorraine et le Luxembourg ont à peu près les mêmes valeurs (39,5 % et 39,3 %), soit presque 8 points de moins que la moyenne de la Grande Région, suivis de la Wallonie (36,9 %).

Taux d'emploi des personnes âgées (55 à 64 ans) 2008-2011

Part des actifs en emploi (55 - 64 ans) dans la population de cette tranche d'âge en %



Calculs IBA / OIE,

Source : Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (actualisation: juillet 2012); DG Belgien: SPF Economie DGSIE (2011 non disponible).

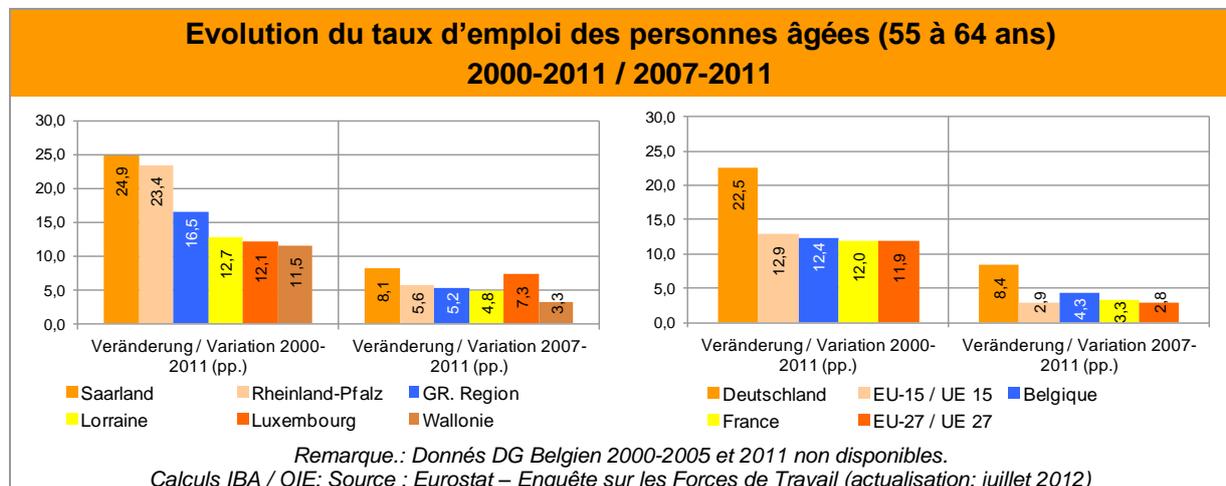
L'emploi des travailleurs âgés est en hausse dans toutes les composantes de la Grande Région entre 2008 et 2011

Malgré des valeurs encore insuffisantes au regard des objectifs européens - hormis pour les composantes allemandes - la proportion des travailleurs âgés est en augmentation dans la Grande Région entre 2008 et 2011 (+ 3,9 points), une augmentation plus forte qu'au niveau européen (+ 1,8 point pour l'EU 27 et + 2,1 points pour l'EU 15). La tendance à la hausse est effective dans toutes les régions : assez modérée en Rhénanie-Palatinat, Sarre, et Wallonie (respectivement + 3,9, + 3,8 et + 3,3 points), elle est plus nette au Luxembourg (+ 5,2 points) et en Lorraine (+ 4,5 points). L'emploi des travailleurs âgés n'a pas subi les effets négatifs de la crise, même s'il a légèrement diminué en 2009 pour la Lorraine (-0,4 point) et la Wallonie (-0,9 point).

Le taux d'emploi des travailleurs âgés a connu une forte augmentation entre 2000 et 2011

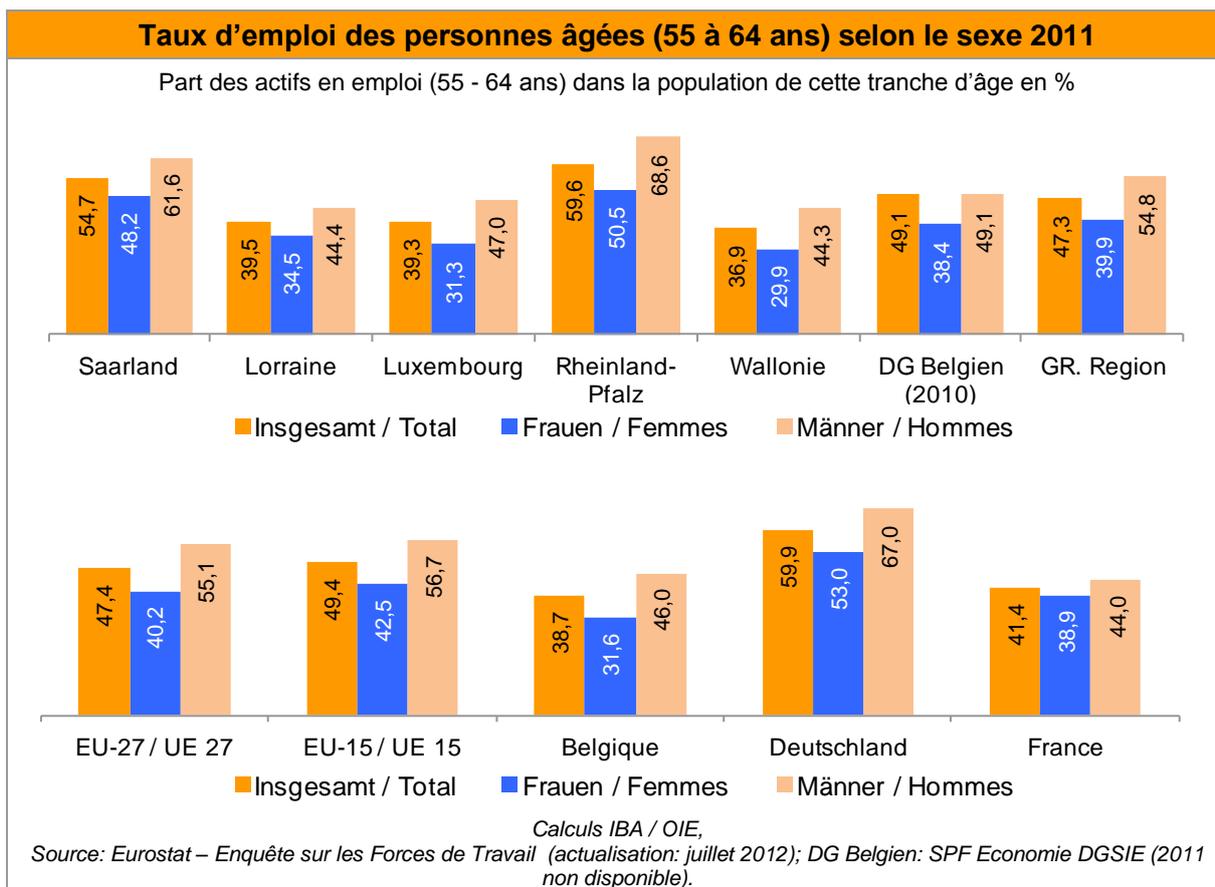
La hausse est particulièrement prononcée pour les régions allemandes (+ 24,9 points pour la Sarre et + 23,4 points pour la Rhénanie-Palatinat), sans doute du fait de la réforme des retraites qui contraint de nombreux salariés à prolonger leur vie active, sous peine de décote. La Lorraine, le Luxembourg, et la Wallonie ont une évolution moins forte que la Grande Région (+ 16,5 points). L'évolution au niveau européen est plus modérée également (+ 12,9 points pour l'EU 15 et + 11,9 points pour l'EU 27).

Si l'on ne considère que la période 2007-2011, l'évolution de l'emploi des seniors est moins forte, du fait de la conjoncture économique, mais reste positive et plus prononcée qu'au niveau européen. La Sarre est en tête, avec une augmentation de 8,1 points, presque au même niveau que le Luxembourg (+ 7,3 points). Les autres composantes ont une croissance plus modérée (+ 5,6 points pour la Rhénanie-Palatinat et + 4,8 points pour la Wallonie).



En 2011 les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à exercer une activité professionnelle entre 55 et 64 ans dans la Grande Région ...

Les taux d'emploi des travailleurs âgés sont très différenciés selon le sexe. Les hommes sont beaucoup plus nombreux à exercer une activité professionnelle que les femmes entre 55 et 64 ans. Dans la Grande Région, l'écart entre le taux d'emploi des travailleurs âgés est de 14,9 points au profit des hommes, au même niveau que l'Union européenne (14,9 points pour l'EU 27 et 14,2 points pour l'EU 15). Parmi les composantes, c'est la Rhénanie-Palatinat, dont les valeurs globales sont les plus élevées, qui enregistre l'écart le plus important (18,1 points), contre 13,4 points pour la Sarre. Le Luxembourg et la Wallonie ont des valeurs intermédiaires. C'est en Lorraine que le taux d'emploi des femmes se rapproche le plus du taux d'emploi des hommes âgés (écart de 9,9 points).



...malgré une hausse plus prononcée du taux d'emploi des femmes entre 2008 et 2011

Globalement dans la Grande Région, le taux d'emploi des femmes âgées augmente davantage (+ 4,6 points) que celui des hommes âgés (+ 3,6 points) entre 2008 et 2011. En moyenne européenne, la hausse est plus forte aussi pour les femmes (+ 3,4 points pour l'EU 27, + 3,5 points pour l'EU 15) que pour les hommes (+ 0,2 point pour l'EU 27, + 0,6 point pour l'EU 15). Pour les hommes, la hausse est forte au Luxembourg et en Lorraine (respectivement + 8,3 points et + 6,1 points), plus modérée dans les autres régions. Pour les femmes, c'est dans les composantes allemandes que la hausse est la plus prononcée (+ 6,3 points pour la Rhénanie-Palatinat, + 5,8 points pour la Sarre), la hausse est plus modérée pour les autres composantes.

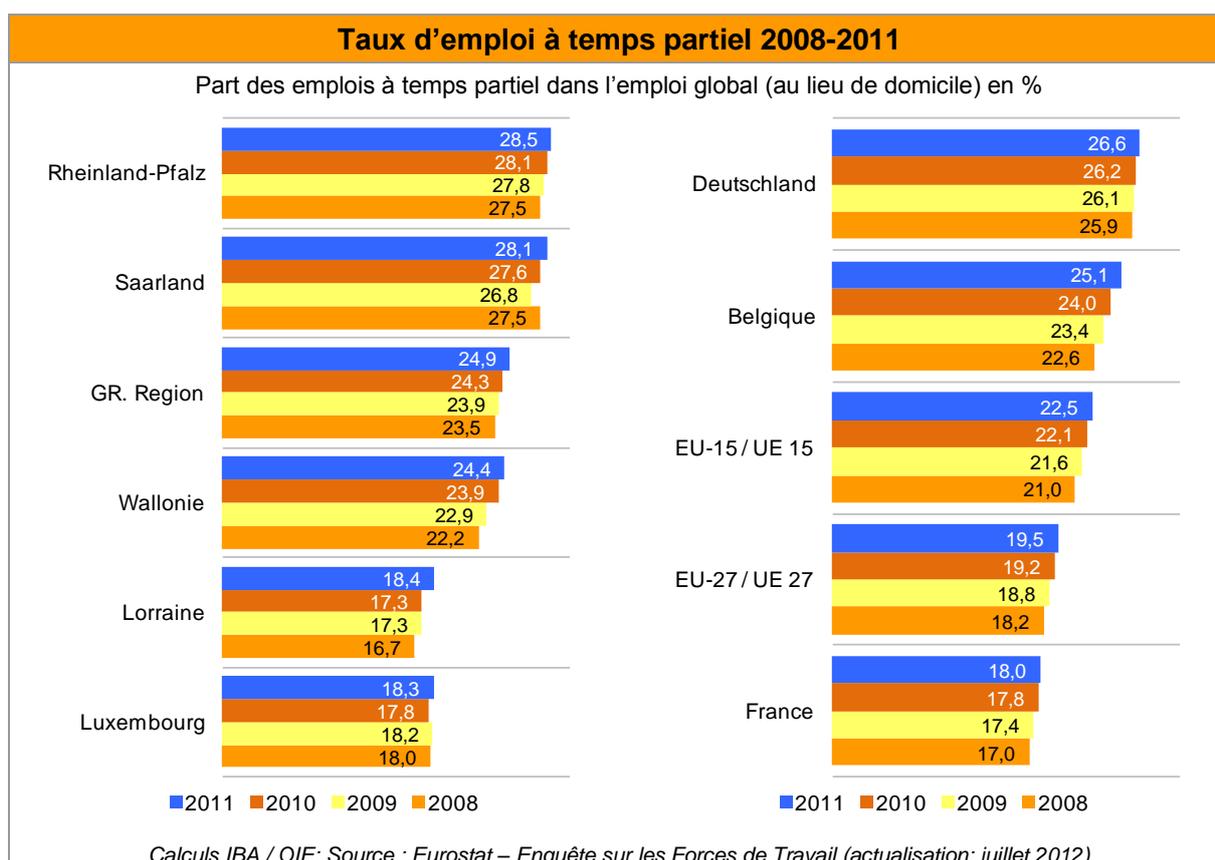
Si l'on considère la période 2000-2011, l'emploi des femmes âgées dans la Grande Région augmente davantage que celui des hommes (+ 15,5 points pour les hommes et + 17,2 points pour les femmes), augmentation plus forte qu'au niveau européen, où l'augmentation est aussi plus prononcée pour les femmes. Pour les hommes comme pour les femmes, c'est dans les régions allemandes que l'évolution du taux d'emploi est la plus forte. Entre 2007 et 2011, la variation du taux d'emploi à la hausse est beaucoup plus prononcée pour les hommes au Luxembourg et en Lorraine (respectivement + 11,4 et + 11 points) que pour les femmes (+ 2,7 points et - 1,5 point pour la Lorraine).

Le temps partiel concerne un quart des emplois dans la Grande Région

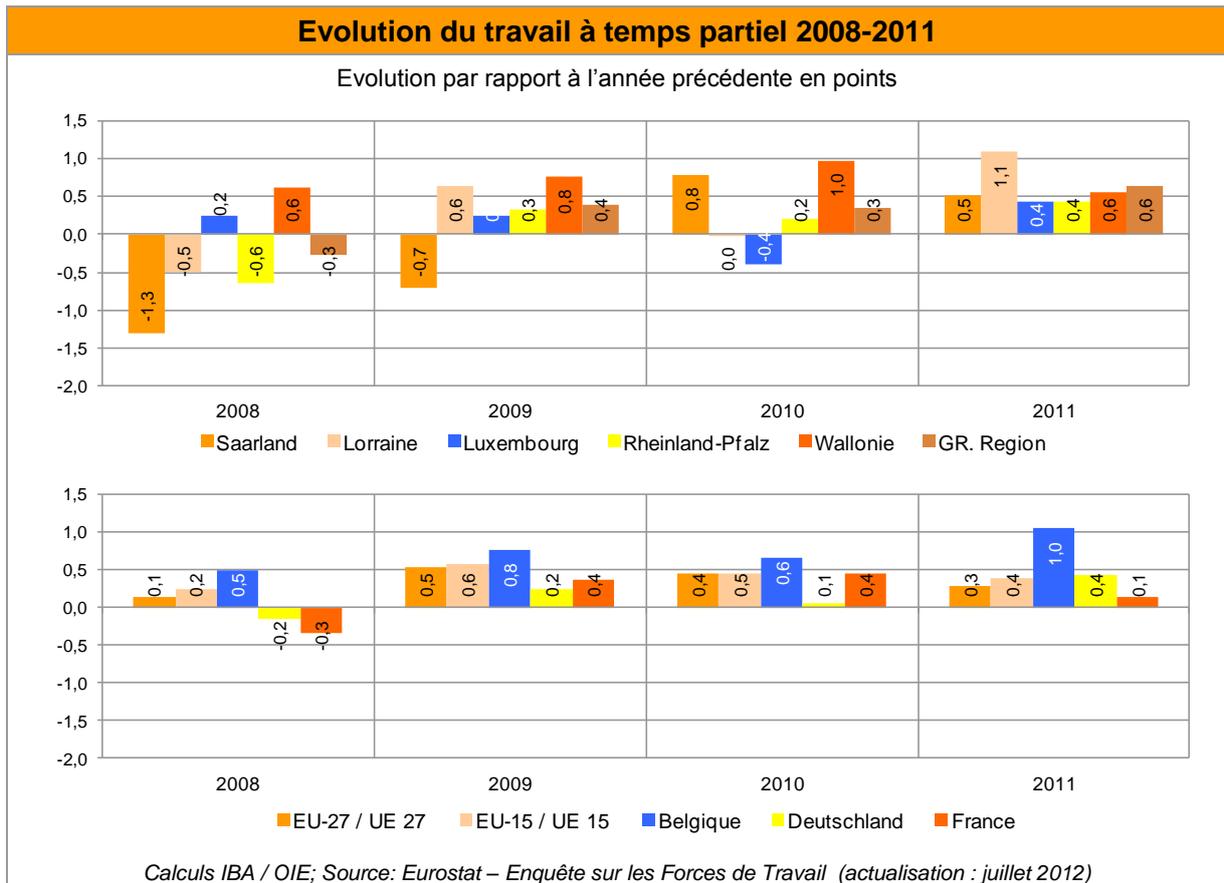
L'emploi à temps partiel s'établit à 24,9 % en 2011 dans la Grande Région, niveau supérieur à l'UE 15 (22,5 %) et à l'UE 27 (19,5 %). Les deux régions allemandes ont des niveaux plus élevés que la moyenne de la Grande Région et la moyenne européenne, avec respectivement 28,5 % et 28,1 % en Rhénanie-Palatinat et en Sarre. La Wallonie se situe au centre avec une proportion de 24,4 %. La Lorraine et le Luxembourg ont des proportions moins fortes que l'ensemble des composantes de la Grande Région (18,4 et 18,3 %).

Evolution du temps partiel entre 2008 et 2011 : hausse générale mais modérée

Entre 2008 et 2011 la tendance générale est à l'augmentation du temps partiel. C'est en Wallonie et en Lorraine que les hausses sont proportionnellement les plus fortes (respectivement + 2,2 et + 1,7 points), tandis que l'augmentation est de 1,4 point pour la Grande Région et 1,5 point pour l'EU 15. Dans les régions allemandes, où le temps partiel est une forme d'emploi plus répandue que dans les autres composantes, les valeurs n'augmentent que très modérément (+ 1 point en Rhénanie-Palatinat et + 0,6 point en Sarre), tout comme au Luxembourg (+ 0,3 point).



La crise économique a eu un impact sur l'emploi à temps partiel puisque sa part est en baisse dans presque toutes les composantes en 2008. Dans les années qui suivent on a à nouveau une hausse modérée mais régulière du temps partiel, bien que les valeurs soient en baisse en 2009 en Sarre et en 2010 au Luxembourg. L'augmentation du temps partiel est générale en 2011.



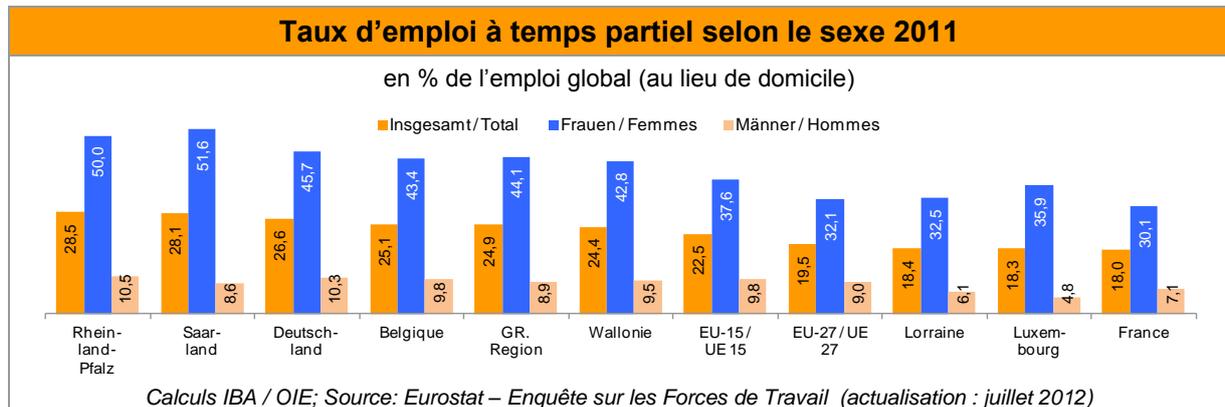
Si l'on observe la croissance du temps partiel entre 2000 et 2011 et 2007 et 2011, on note que la crise économique de 2008 a mis un frein fort à l'évolution de ce type d'emploi. Les variations restent positives entre 2007 et 2011 mais sont beaucoup moins prononcées que sur l'ensemble de la période 2000-2011. Entre 2000 et 2011 le temps partiel progresse de 5,9 points dans la Grande Région, et uniquement de 1,1 point entre 2007 et 2011. Pour l'UE 15, l'évolution est de 4,9 points, contre 1,7 point entre 2007 et 2011. La baisse de la conjoncture a engendré une diminution de l'emploi disponible qui concerne également le temps partiel.

Le temps partiel reste une affaire de femme

En 2011, 44,1 % des femmes exerçant une activité professionnelle dans la Grande Région sont sous contrat à temps partiel. Ce type d'emploi ne représente que 8,9 % de l'emploi global des hommes. Le taux d'emploi des hommes à temps partiel dans l'espace de coopération est ainsi inférieur à celui observé au niveau européen (9,8 % pour l'EU 15), alors que la valeur est supérieure à la moyenne chez les femmes (respectivement 37,6 % et 32,1 % pour l'EU 15 et l'EU 27).

Au sein de la Grande Région, l'emploi à temps partiel est une forme de travail très répandue dans les deux régions allemandes, puisqu'il représente plus de la moitié des emplois des femmes. Il concerne également une plus grande proportion d'hommes que dans les autres composantes (28,5 % en Rhénanie-Palatinat et 28,1 % en Sarre) même si l'écart en les hommes et les femmes est important (+ 21,5 points en faveur des femmes pour la Rhénanie-Palatinat et 23,5 points pour la Sarre). Les valeurs sont également assez élevées en Wallonie, bien inférieures en Lorraine et au Luxembourg.

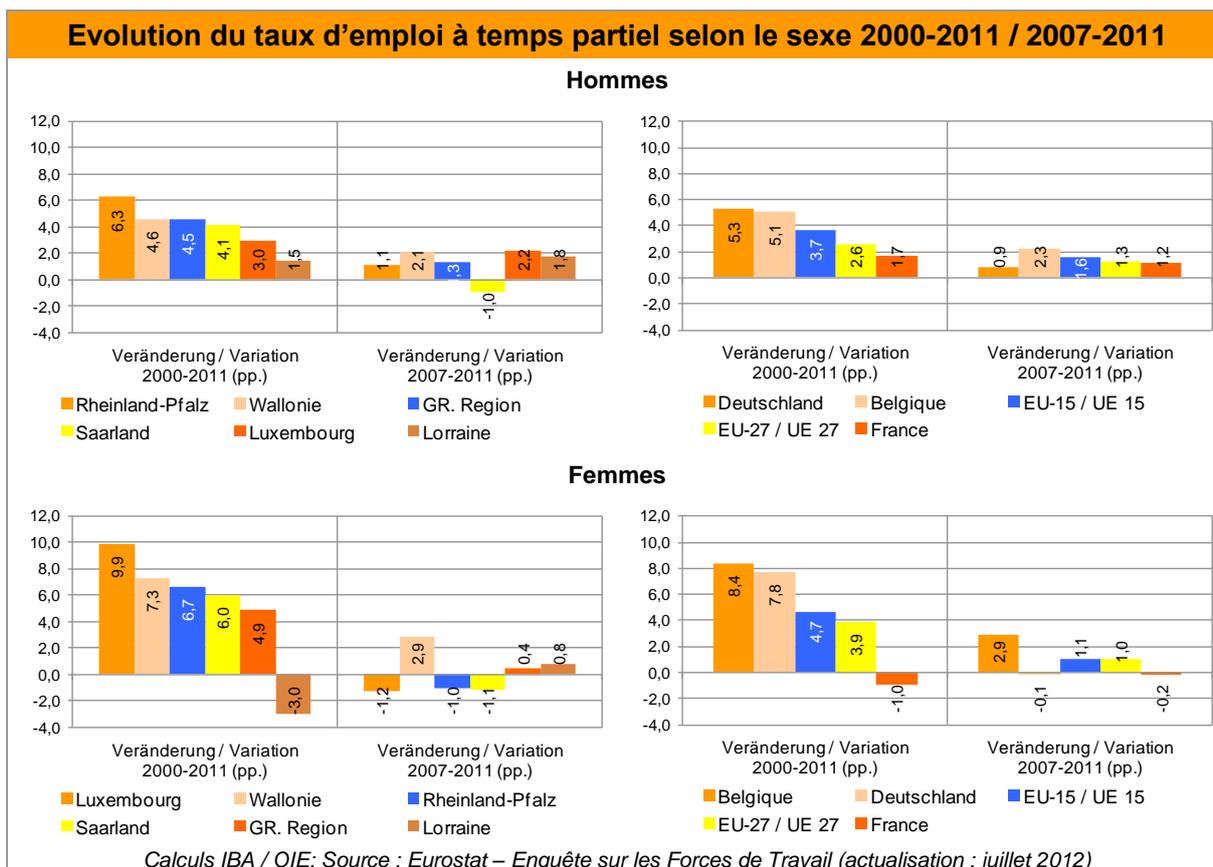
Les motivations de l'emploi à temps partiel sont diverses. Cette forme de travail atypique n'est pas toujours choisie. Elle constitue un usage dans certains secteurs tels que la restauration ou la grande distribution. Elle peut être imposée, lorsque les entreprises ne peuvent pas offrir des emplois à temps complet. Elle peut être utilisée pour des raisons personnelles. Cependant elle est encore souvent une solution pour les femmes qui ont ainsi la possibilité de concilier vie familiale et professionnelle. Les femmes à temps partiel sont néanmoins généralement pénalisées en termes de revenu et d'évolution de carrière.



Une progression plus forte du temps partiel chez les hommes que chez les femmes dans la Grande Région

Pour la période allant de 2008 à 2011, l'évolution du travail à temps partiel est plus forte pour les hommes (+ 1,6 point) que pour les femmes (+ 0,5 point) dans la Grande Région. En Rhénanie-Palatinat et en Wallonie, où le travail à temps partiel est plus répandu pour les hommes, l'évolution est également plus forte que dans les autres composantes. Pour les hommes, l'emploi à temps partiel, après avoir chuté en 2008, connaît une nette reprise en 2009, puis rechute en 2010 et reprend nettement en 2011. Pour les femmes on a une chute de l'emploi à temps partiel entre 2008 et 2009, qui est reparti en 2010, puis est en très faible augmentation en 2011.

Entre 2000 et 2011, l'emploi à temps partiel a nettement augmenté pour les hommes, de 4,5 points pour la Grande Région, et encore plus pour la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie, alors qu'entre 2007 et 2011 l'évolution est beaucoup plus modeste (+ 1,3 point pour la Grande Région). Pour les femmes, on a une évolution beaucoup plus forte entre 2000 et 2011 (+ 3,7 points) qu'entre 2007 et 2011 (+ 1,6 point).



La part des femmes dans l'emploi à temps partiel continue de baisser dans la Grande Région

L'emploi à temps partiel reste dévolu aux femmes puisque 80,4 % des salariés en contrat à temps partiel dans la Grande Région sont des femmes en 2011. Néanmoins cette proportion est en baisse puisqu'elles représentaient 86,6 % des salariés en 2000. Cette baisse est effective dans toutes les composantes entre 2000 et 2011. Elle est très significative en Rhénanie-Palatinat (de 88,4 % à 80 %, soit 8,4 points en moins), mais également prononcée dans les autres régions : - 5,1 points en Sarre (88,4 % à 83,3 %), - 5,2 points en Wallonie, - 5 points au Luxembourg, contre seulement - 2,5 points en Lorraine. La baisse est moins forte au niveau de l'Union Européenne. Sur une période de 10 ans, on observe une tendance vers l'équilibrage avec les hommes dans la Grande Région, même si le travail à temps partiel concerne encore majoritairement les femmes. Le temps partiel peut être aussi signe de difficulté économique pour les hommes, avec du temps partiel contraint.

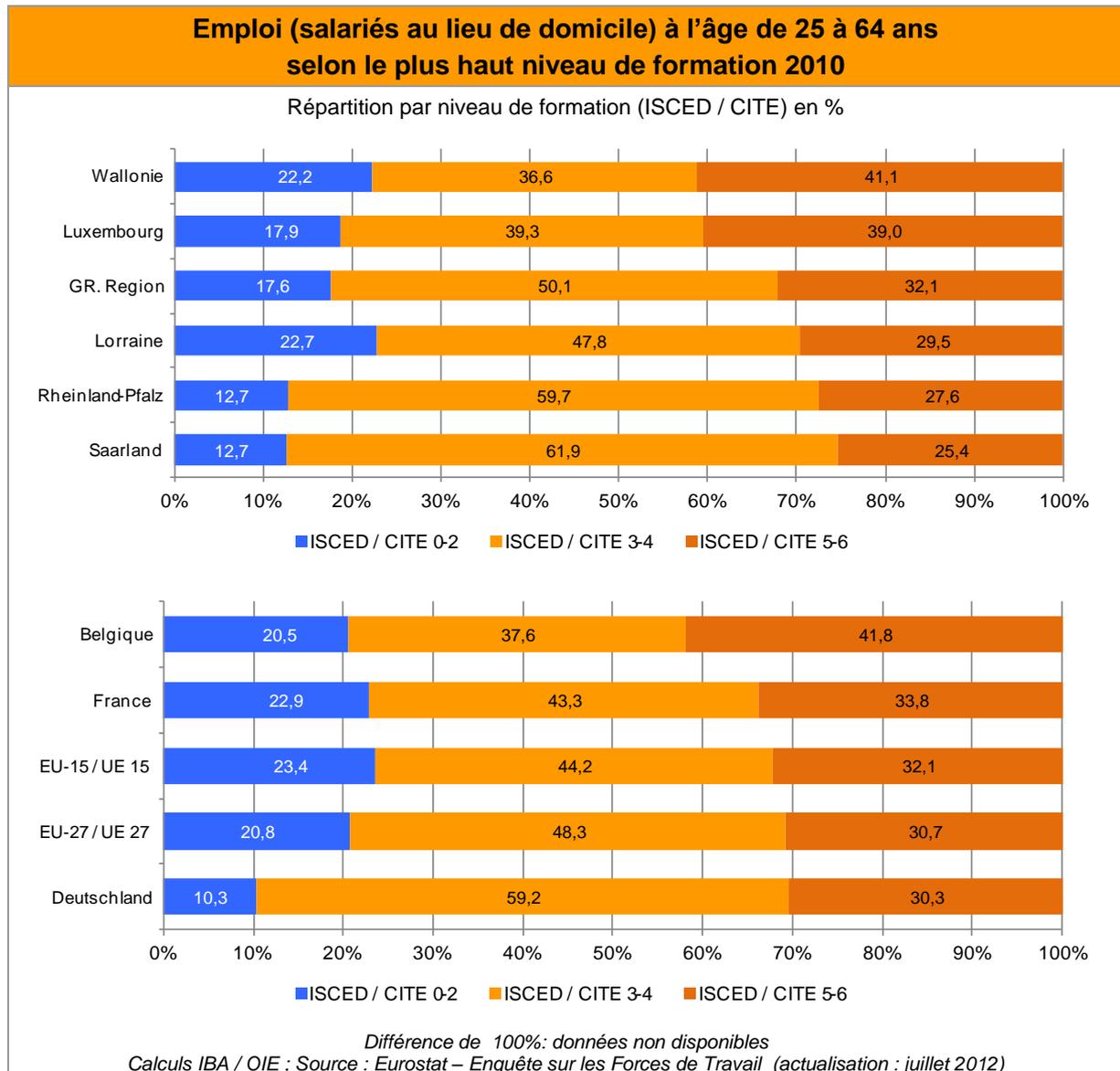
Part des femmes dans le nombre total d'emplois à temps partiel 2000-2011

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Saarland	88,4	87,7	85,1	89,7	91,0	84,1	80,2	81,6	82,4	82,9	84,4	83,3
Lorraine	84,6	87,7	85,7	85,1	84,7	85,8	91,4	86,7	86,6	84,7	85,2	82,1
Luxembourg	90,2	90,5	90,9	92,8	91,2	92,0	91,3	91,9	91,2	82,3	87,1	85,2
Rheinland-Pfalz	88,4	89,5	87,1	88,2	86,8	84,7	82,9	81,6	82,9	81,5	81,5	80,0
Wallonie	83,7	83,2	82,6	83,7	81,6	81,4	82,0	80,6	79,9	80,2	79,8	78,5
DG Belgien	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:
GR. Region	86,6	87,4	85,6	86,8	85,6	84,2	84,0	82,4	82,9	81,8	82,1	80,4
EU-27 / UE 27	77,0	76,9	76,9	77,2	77,1	76,8	76,4	76,4	76,2	75,9	75,2	74,8
EU-15 / UE 15	79,9	79,9	79,4	79,4	79,2	78,6	78,1	78,0	77,7	77,4	76,7	76,1
Belgique	84,3	83,8	83,2	82,2	81,8	80,5	81,4	81,0	80,6	79,8	79,5	78,6
Deutschland	85,5	85,5	84,6	84,6	83,9	82,4	80,3	80,4	80,4	80,1	80,1	79,2
France	82,4	82,9	82,7	82,1	82,6	81,9	82,0	82,0	81,5	81,3	79,9	79,4

Calculs IBA / OIE; Source: Eurostat – Enquête sur les Forces de Travail (actualisation : juillet 2012)

Un niveau de formation des actifs en emploi hétérogène dans la Grande Région

En 2010 le niveau de formation des personnes en emploi (de 25 à 64 ans) est hétérogène dans la Grande Région. C'est en Wallonie et au Luxembourg que se trouve la plus forte proportion de personnes ayant un niveau de formation supérieure (CITE 5-6), respectivement 41,1 % et 39 %. Dans les régions allemandes, la prépondérance de l'enseignement professionnel explique le fait qu'une forte proportion d'actifs en activité ont un niveau de formation CITE 3-4 (61,9 % en Sarre, 59,7 % en Rhénanie-Palatinat), tandis que le niveau de formation CITE 0-2 est moins représenté que dans les autres régions. En Lorraine, la proportion de salariés de niveau CITE 0-2 est la plus élevée de la Grande Région (22,7 %). En moyenne dans la Grande Région, on a la même proportion de travailleurs ayant un niveau de formation supérieur que l'UE 15 (32,1 %), mais une proportion plus élevée de travailleurs ayant une formation supérieure courte (50,1 %) que l'UE 15 (44,2 %).

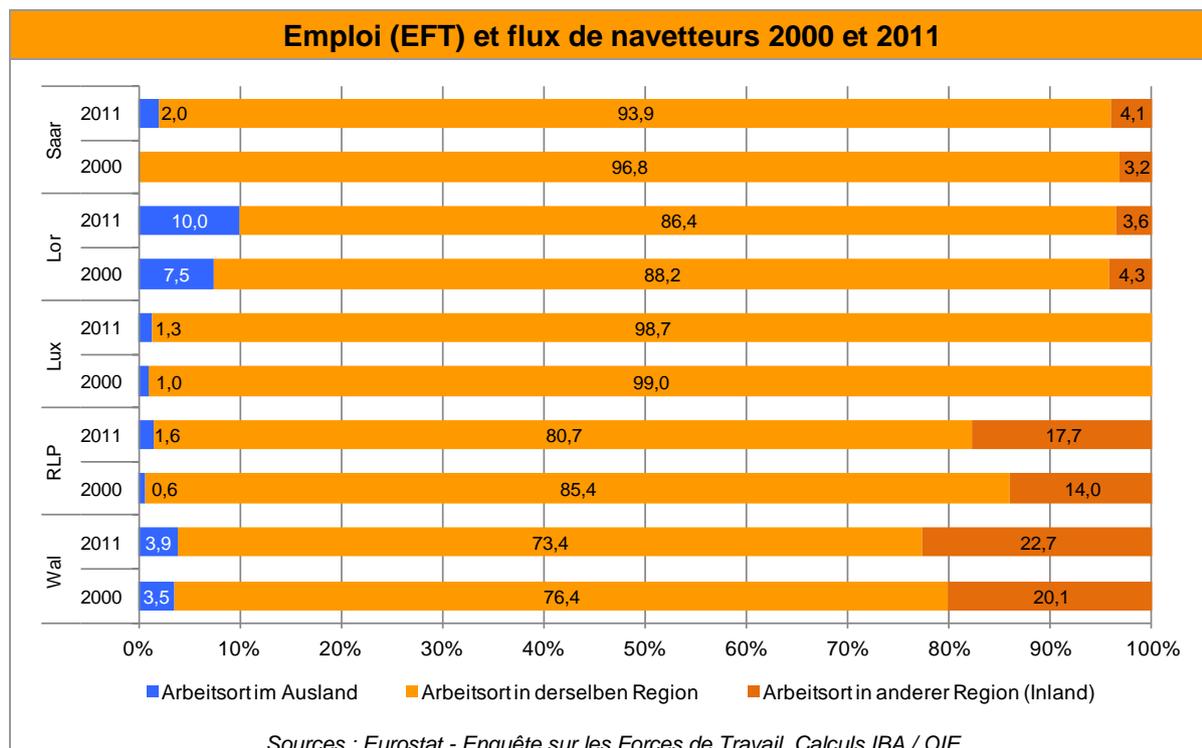


Les flux de navetteurs en 2011 : 10 % des actifs en emploi à l'étranger en Lorraine

En 2011, 10 % des actifs en emploi en Lorraine traversent une frontière pour se rendre au travail. C'est de loin la plus forte proportion de la Grande Région, en hausse depuis 2000 (+ 2,5 points). La Wallonie enregistre 3,9 % d'actifs en emploi à l'étranger, chiffre qui a peu changé entre 2000 et 2011 (+ 0,4 point). La proportion est beaucoup plus faible dans les autres composantes. Si l'on considère les flux de navetteurs internes aux pays, la Wallonie et la Rhénanie-Palatinat comptent les plus fortes proportions de navetteurs (respectivement 22,7 % et 17,7 % en 2011). Il s'agit de la région de Bruxelles pour la Wallonie et d'un autre Land pour la Rhénanie-Palatinat, comme la Sarre par exemple.

Une analyse par province ou par commune fait apparaître des phénomènes locaux. En Wallonie, la Province du Luxembourg compte une proportion de 25 % d'actifs travaillant à l'étranger en 2011, en augmentation de 3,6 points par rapport à 2000. Dans la Province de Liège, 3,2 % des actifs en emploi travaillent à l'étranger. En Rhénanie-Palatinat, la ville de Trèves est le lieu de résidence de nombreux frontaliers (9,5 % d'actifs à l'étranger, en aug-

mentation de 5,7 points depuis 2000). La Province du Brabant wallon quant à elle compte une forte proportion de navetteurs qui se rendent dans une autre région belge (47,1 %).



5.2 Emploi salarié (au lieu de travail)

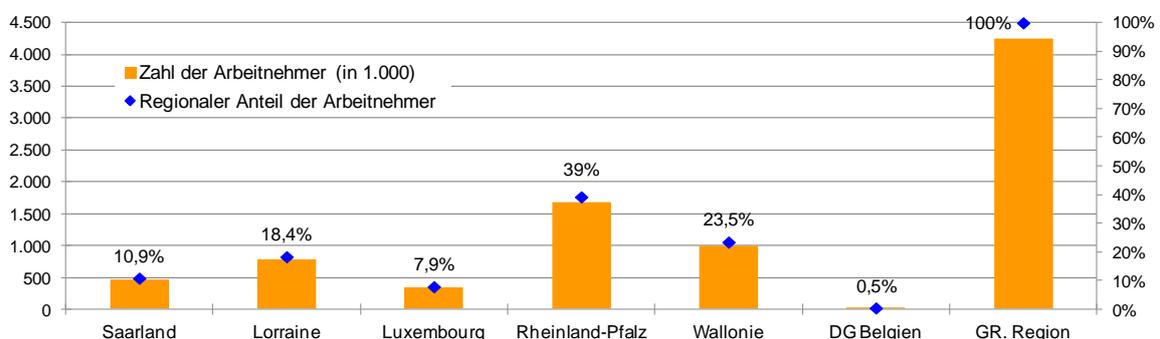
Remarques sur la méthodologie du chapitre emploi salarié au lieu de travail

Le chapitre emploi salarié (au lieu de travail) est basé sur les données des statistiques ventilées par la comptabilité nationale et les statistiques de la nomenclature statistique des activités économiques (NACE) de l'UE. La classification NACE a subi une révision globale. La nouvelle classification NACE Rév.2 diffère par de profondes modifications structurelles de la NACE Rév. 1. De façon générale, les résultats de la révision ne sont que partiellement comparables avec les données publiées précédemment.

L'expérience nous a montré que les changements de systèmes dans le domaine des statistiques posent généralement une multitude de problèmes aux utilisateurs des données. Ce principe ne s'est pas démenti cette fois-ci : tout d'abord, la révision concernant le domaine de la comptabilité nationale a eu lieu précisément pendant la préparation du présent rapport. Ensuite, et surtout, il a été constaté que la réalisation ou la mise en œuvre dans les délais de la révision variait sensiblement d'une composante régionale à l'autre, de même que les périodes de réropolation disponibles et les classifications par branches. Du fait du caractère disparate des données, l'analyse des tendances (par branches) de l'évolution de l'économie et de l'emploi n'a été possible que de façon restreinte. Outre la disponibilité variable des données courantes et les différenciations entre les branches ou les regroupements par branches proposés, le problème majeur est venu du fait que la révision avait pris du retard au Luxembourg et que ses résultats ne seraient a priori pas disponibles pour la réalisation du rapport. Malgré les réserves suscitées par cette méthode, les analyses ou séries chronologiques mêlant ancienne et nouvelle classification étant en fait déconseillées, le Luxembourg s'est donc vu contraint d'utiliser, pour les indicateurs concernant l'économie et l'emploi, les données non révisées reposant sur l'ancienne nomenclature.

En 2010 - dernière année de référence pour laquelle des données sont disponibles pour toutes les composantes régionales -, env. 4,25 millions de personnes occupaient un emploi salarié dans la Grande Région, ce qui représente 2,3 % de l'ensemble des salariés de l'UE des 27. La Rhénanie-Palatinat, région partenaire la plus fortement peuplée de l'espace de coopération, enregistrait aussi le plus fort pourcentage d'emplois, avec 39 % de l'ensemble des salariés, devançant la Wallonie (23,5 %), la Lorraine (18,4 %), la Sarre (10,9 %) et le Luxembourg (7,9 %).

Nombre et répartition des salariés (au lieu de travail) dans la Grande Région en 2010



Calculs IBA / OIE ; sources :

Sarre / Rhénanie-Palatinat : Calcul des personnes en activité par le Bund et les Länder (résultats de la révision : juin 2012)

Lorraine : INSEE, Estimations d'emploi NAF rév. 2 (Mai 2012). Les données 2010 sont provisoires.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE Rév. 1.1).

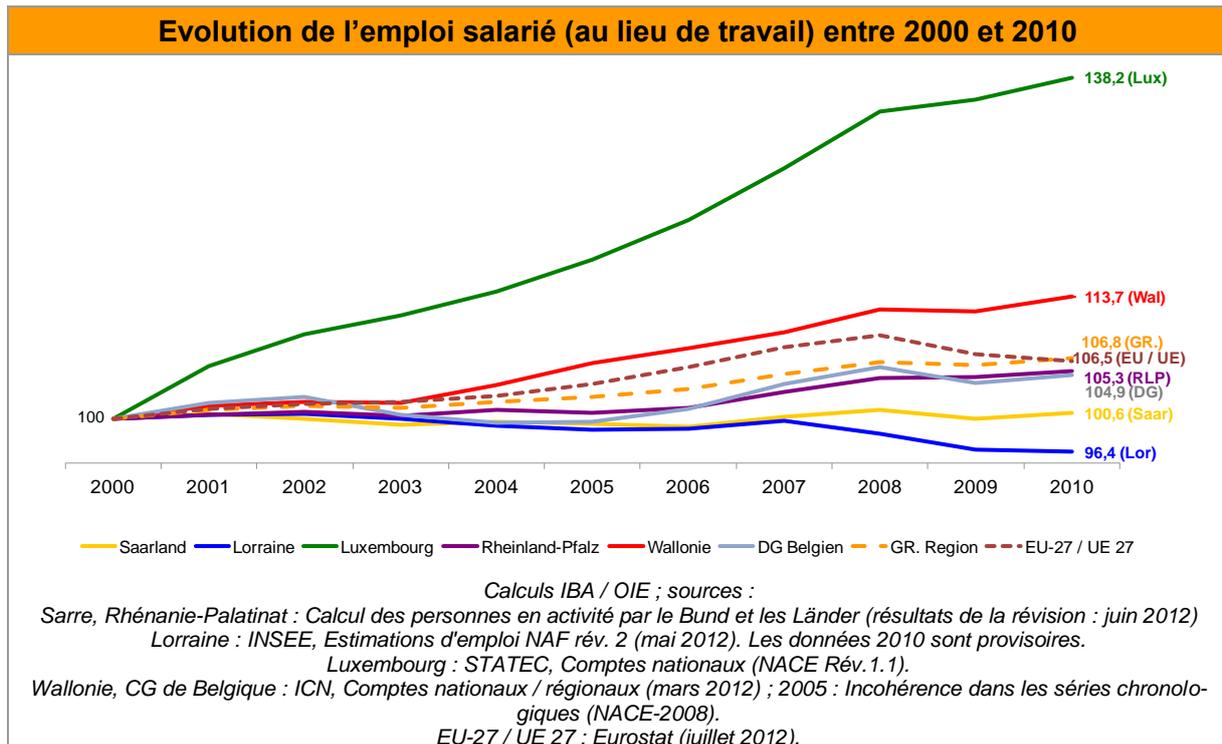
Wallonie, CG de Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012).

Evolution de l'emploi entre 2000 et 2010 plus favorable dans la Grande Région que dans l'UE

Pendant la période de 2000 à 2010, l'emploi des salariés dans la Grande Région a enregistré une croissance (+6,8 %) supérieure à la moyenne de l'UE des 27 (+6,5 %) et à celle de l'UE des 15 (+6,6 %). Cette évolution n'est pas homogène mais reflète très clairement les différents cycles conjoncturels : Après de fortes croissances au début de la période considérée suite à l'essor conjoncturel ayant marqué l'année 2000, le début de ralentissement économique amorcé en 2001 a cependant entraîné un fléchissement sensible de la croissance de l'emploi et même, au bout du compte, des pertes d'emplois en 2003. Depuis 2004, année qui a vu une phase de reprise de la conjoncture s'amorcer dans le monde entier, la situation de l'emploi dans la Grande Région s'est stabilisée puis a enregistré de nouvelles hausses. La conjoncture favorable a eu des répercussions positives sur la situation de l'emploi, notamment en 2007, et a généré une nette hausse du nombre de créations d'emplois, sans pour autant revenir aux bons résultats de l'année 2000. En 2008, les premiers effets de la crise économique et financière mondiale sur le marché de l'emploi se sont fait sentir à la fin de l'année. En moyenne pour l'année, le solde de l'emploi était certes toujours largement positif, mais la hausse par rapport à l'année précédente subissait d'ores et déjà un net ralentissement.

Pertes dues à la crise plus faibles dans la Grande Région qu'à l'échelle européenne

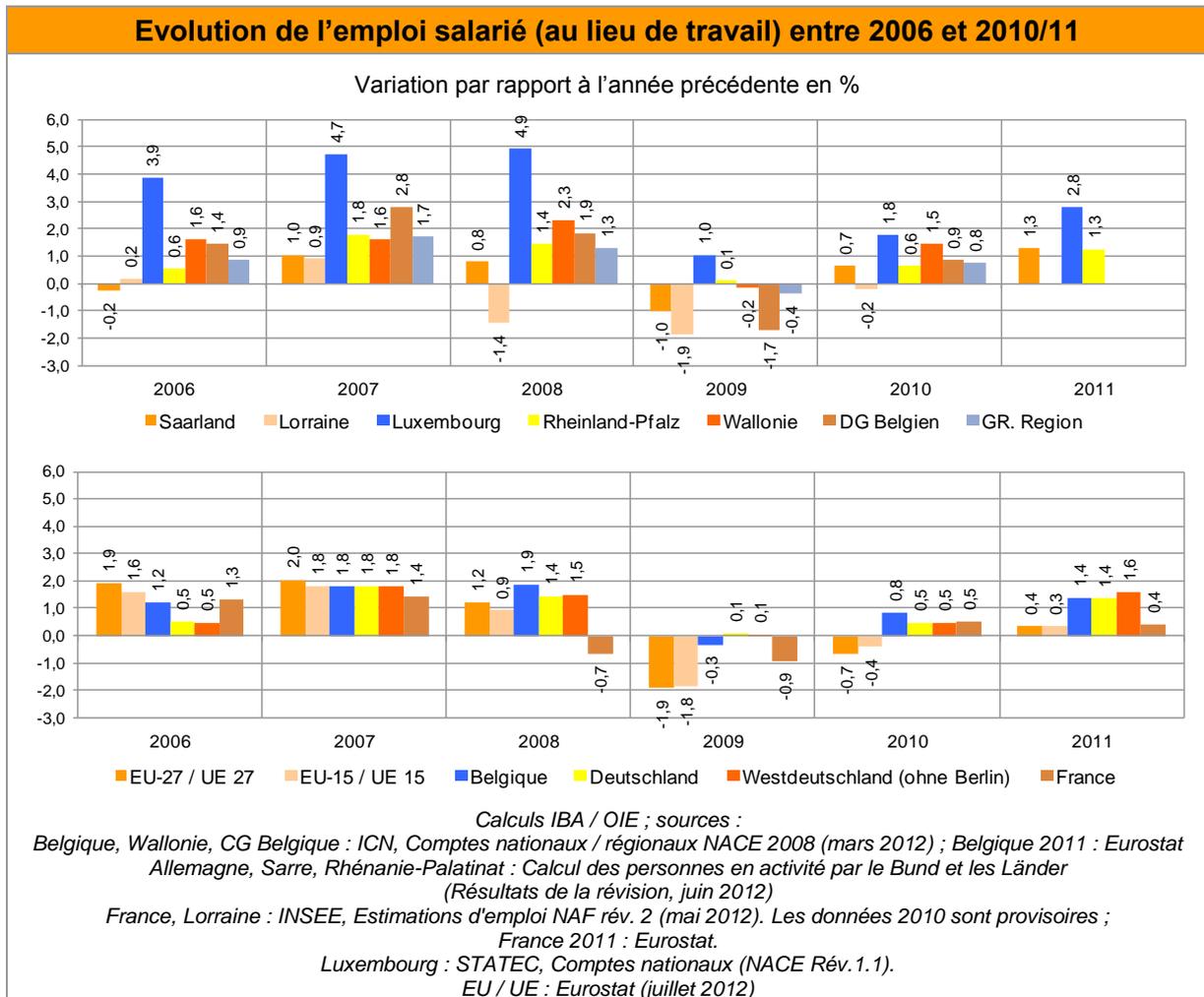
En 2009, la récession mondiale a aussi eu des répercussions sur la situation de l'emploi de la Grande Région. Avec une baisse de 0,4 % du nombre de ses salariés (-16.000 personnes), les pertes d'emploi ont toutefois été nettement plus faibles que ce à quoi l'on s'était initialement attendu en général. La situation était quelque peu différente à l'échelle européenne : en moyenne, dans l'UE des 27 comme dans l'UE des 15, le nombre de salariés a baissé de respectivement 1,9 % et 1,8 %. En 2010 également, l'emploi dans l'UE connaissait encore une évolution négative. En revanche dans l'espace de coopération, la tendance repartait à la hausse et des croissances de 0,8 % (salariés) ont été enregistrées. Un an après le paroxysme de la crise, les pertes étaient ainsi rattrapées d'un point de vue purement mathématique et le niveau de 2008 était même à nouveau dépassé.



Croissance au Luxembourg sensiblement freinée après une longue phase marquée par une forte dynamique de l'emploi

Au sein de la Grande Région, le Luxembourg, qui bénéficie d'une économie en bonne santé, a notamment enregistré entre 2000 et 2010 un gain de 38,2 % du nombre de ses salariés, un chiffre sans précédent dans la comparaison interrégionale et largement supérieur aux hausses moyennes à l'échelle européenne. C'est aussi le Grand-Duché qui a pu se maintenir le mieux, et de loin, pendant la récession. En effet, le Luxembourg est la seule région de l'espace de coopération à avoir même encore enregistré des hausses significatives de l'emploi (+1 % soit 3.400 personnes) au cours de l'année de crise de 2009. La croissance de l'emploi a continué son évolution positive également en 2010 et 2011 (+1,8 % et 2,8 %). Mais comparée aux créations d'emplois d'avant la crise, l'évolution dynamique était nettement freinée. Et cette tendance semble se poursuivre : l'Office statistique luxembourgeois STATEC s'attend à un autre affaiblissement de la croissance de l'emploi à +2,1 % en 2012 et +1,5 % en 2013 (ensemble de la population active). A partir de 2014/2015, le taux de croissance devrait à nouveau être de 2 % et plus.⁴¹ Pour la situation du Luxembourg, ces prévisions sont relativement modestes : de 1997 à 2008, on atteignait encore une croissance moyenne d'env. 4,2 % par an (emploi salarié). Durant cette période, la croissance n'était tombée en dessous des 3 % qu'à deux reprises (en 2003 et 2004). La longue phase de croissance supérieure à la moyenne semble donc terminée, au moins provisoirement.

⁴¹ Cf. STATEC (2012) : Notes de conjoncture 1/2012. Projections économiques à moyen terme, Luxembourg, P. 54.



Croissance de l'emploi la plus forte en Wallonie derrière le Luxembourg

La Wallonie enregistre elle aussi un bilan très positif de l'emploi dans la comparaison inter-régionale et européenne : en 2010, la région belge employait 13,7 % de salariés de plus qu'en 2000. La Wallonie a donc non seulement mieux tiré son épingle du jeu que la plupart des autres régions de l'espace de coopération mais elle a aussi connu une évolution supérieure à celle de l'ensemble de la Belgique. Par contre, la Communauté Germanophone de Belgique, qui n'a enregistré qu'une hausse de 4,9 % des emplois salariés durant la période considérée, a connu des résultats nettement inférieurs. Dans la CG de Belgique, tant le ralentissement économique en 2003 que la crise économique de 2009 ont entraîné des pertes d'emploi plus importantes qu'en Wallonie, qui s'est nettement mieux maintenue dans ce domaine. La Rhénanie-Palatinat a elle aussi traversé la récession de 2009 sans pertes d'emploi : avec une légère hausse de 0,1 % des emplois salariés, le niveau de l'emploi est dans une large mesure resté stable dans le Land allemand. Puis en 2010 et 2011, l'évolution est repartie à la hausse. Dans l'ensemble depuis l'an 2000, le nombre des salariés a augmenté de 5,3 %. Ce chiffre place encore la Rhénanie-Palatinat devant la CG de Belgique, au milieu du classement des régions de l'espace de coopération.

Encore une légère hausse de l'emploi en Sarre mais des pertes en Lorraine

L'évolution du marché de l'emploi a été beaucoup plus modérée en Sarre. Si le nombre de créations d'emplois est important dans les années 1998 à 2000, la décennie suivante, durant laquelle hausses et baisses se sont succédé, s'avère plutôt mitigée. Toutefois, la région allemande a globalement clôturé l'année 2010 par une hausse de l'emploi : la reprise économique en 2010 et 2011 a aussi eu des effets positifs sur l'emploi et d'un point de vue purement mathématique, les pertes dues à la crise (-1 %) ont déjà pu être compensées. Globalement, le nombre de salariés a augmenté en Sarre de 0,6 % entre 2000 et 2010.

Il en est tout autrement de la situation en Lorraine : contrairement à la tendance observée dans la Grande Région comme en Europe, la composante régionale française de l'espace de coopération a dû faire face à des pertes significatives d'emplois pendant la période considérée (-3,6 %). Et ce recul n'est pas seulement dû à la crise, il se faisait déjà ressentir avant : comme dans toutes les autres composantes de la Grande Région, la croissance de l'emploi a connu à partir de 2000 un net fléchissement dans le contexte du ralentissement économique général, puis un recul en 2003. Par la suite, la Lorraine a eu de bien plus grandes difficultés à reprendre pied, tant d'un point de vue économique que du point de vue de la politique de l'emploi. Ces problèmes (qui ont certes aussi des raisons structurelles) ont encore été amplifiés par la récession mondiale. Durant l'année de crise de 2009, la Lorraine a aussi enregistré les baisses d'emplois salariés les plus élevées de toutes les composantes régionales de l'espace de coopération. Contrairement à la tendance observée dans la Grande Région, il y a eu également en 2010 d'autres pertes d'emploi (légères) qui au bout du compte, n'ont jusqu'ici pas permis à la Lorraine de revenir au niveau d'avant la crise ni au niveau de l'emploi de l'an 2000.

Légères hausses entre 2007 et 2010 dans les secteurs des services ...

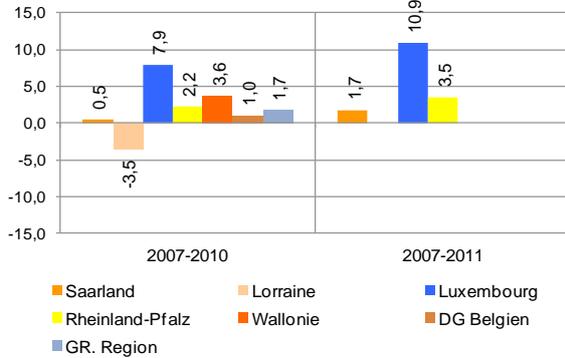
L'analyse différenciée par secteurs économiques montre clairement que la croissance de l'emploi de ces dernières années dans la Grande Région est essentiellement due aux services. Le nombre d'emplois a aussi augmenté dans le secteur du bâtiment, tandis que des emplois ont dû être supprimés dans l'industrie. La crise économique, qui avait notamment considérablement touché l'industrie manufacturière axée sur l'exportation, a accentué cette tendance générale : entre 2007 et 2010, le nombre de salariés dans les industries productrices (bâtiment inclus) a chuté de 2,5 % dans la Grande Région.

En revanche, le secteur tertiaire a connu une croissance de 3,1 %, mais en raison de la crise, les services marchands n'ont pu toutefois enregistrer qu'une faible hausse (+1 %). Dans la comparaison avec les autres régions de l'espace de coopération, le Luxembourg comme la Wallonie ont enregistré dans ce secteur une hausse supérieure à la moyenne et ce, tant dans les secteurs des services dans leur ensemble (respectivement +9,4 % et +5,1 %) que dans les services marchands (respectivement 2,2 % et 1,8 %).

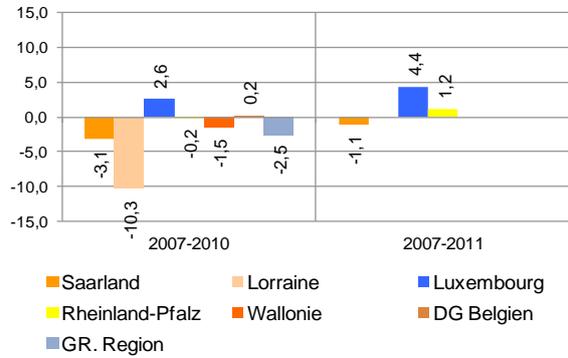
Evolution de l'emploi salarié (au lieu de travail) entre 2007 et 2010/11

Variation en %

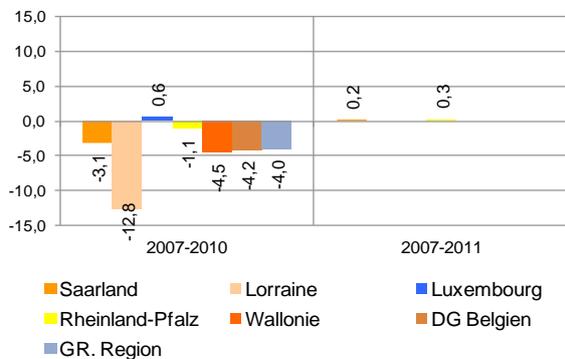
Ensemble des salariés



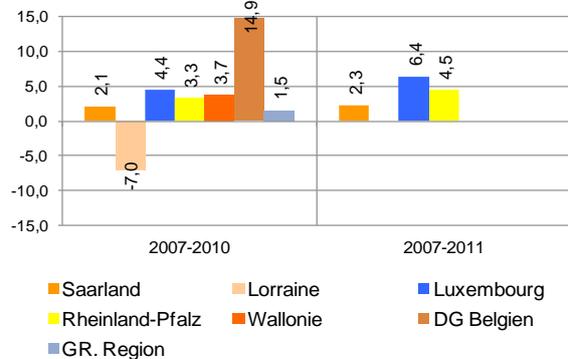
**Industries productrices (bâtiment incl.)
(NACE B-F)**



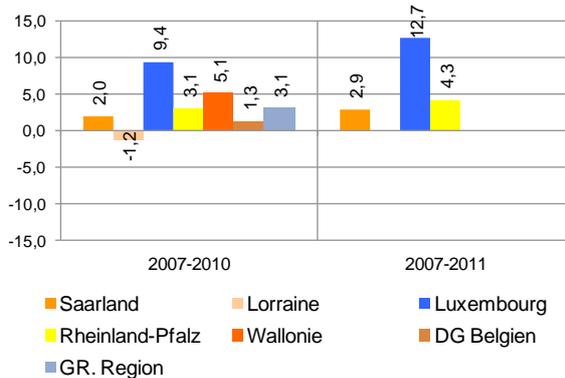
Industrie manufacturière (NACE C)



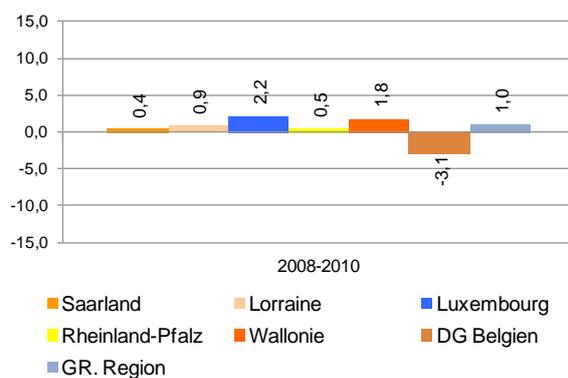
Bâtiment (NACE F)



Ensemble des services (NACE G-T/U)



**Services marchands
(NACE G-N et R-T/U) [2008-2010]**



Calculs IBA / OIE ; sources :

Sarre, Rhénanie-Palatinat : Calcul des personnes en activité par le Bund et les Länder (résultats de la révision : juin 2012)

Lorraine : INSEE Estimations d'emploi NAF rév. 2 (mai 2012). Les données 2010 sont provisoires.

Luxembourg : STATEC, Comptes nationaux (NACE Rév. 1. 1).

Wallonie, CG de Belgique : ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (mars 2012).

... et simultanément, suppressions d'emploi significatives dans l'industrie de la Grande Région

A l'intérieur même du secteur secondaire de la Grande Région, les pertes d'emploi dans la période considérée, avec une baisse de - 4 %, touchaient majoritairement l'industrie manufacturière, alors que le bâtiment affichait encore une hausse de 1,5 %. On notera en particulier la situation de la Sarre dans ce secteur : bien qu'au sein de l'espace de coopération,

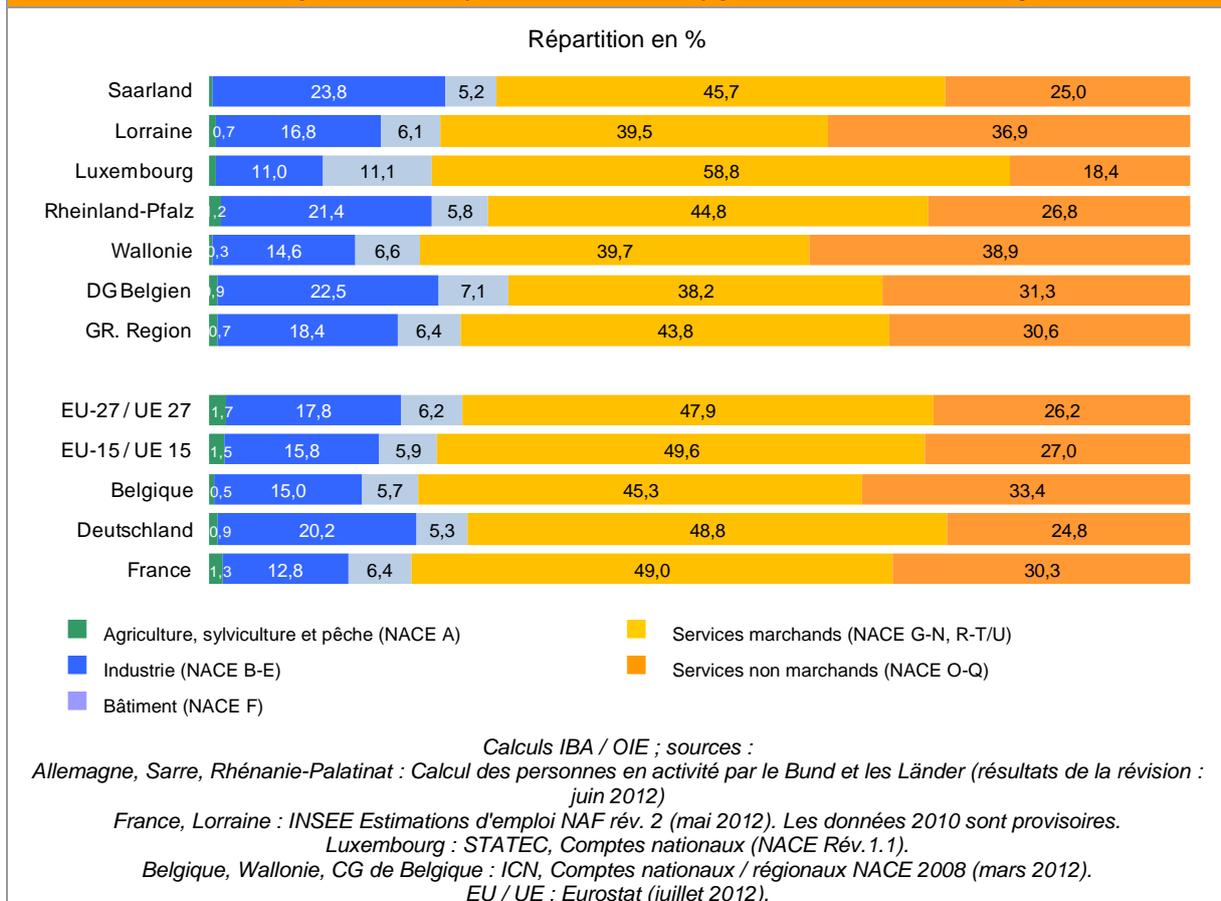
l'industrie sarroise ait été de loin la plus touchée par la crise économique au côté du Luxembourg, les pertes d'emploi sont restées modérées grâce à une large utilisation du chômage partiel et de mesures de flexibilité interne (utilisation des congés du compte épargne-temps, règles de congés etc.). Globalement, le nombre de salariés dans l'industrie manufacturière en Sarre a diminué de 3,1 % entre 2007 et 2010 ; ainsi, la baisse était-elle même plus faible que la moyenne de la Grande Région. Abstraction faite du Grand-Duché de Luxembourg qui a aussi connu une légère croissance de l'emploi dans l'industrie manufacturière durant la période de 2007 à 2010, seule la Rhénanie-Palatinat a été capable de mieux s'affirmer (-1,1 %) que la Sarre dans ce secteur d'activité. En revanche, l'industrie lorraine a subi un recul bien supérieur à la moyenne (industrie manufacturière : -12,8 %). Même le secteur du bâtiment, qui affichait encore une croissance dans toutes les autres composantes régionales, n'est pas sorti indemne de la récession dans la composante régionale française (-7 %).

Les trois quarts de l'ensemble des salariés sont employés dans le secteur des services de la Grande Région

Au niveau de la Grande Région, la prépondérance du secteur tertiaire s'est encore accrue : En 2010, presque les trois quarts (74,4 %) des salariés occupaient un emploi dans les services. La Grande Région se situait ainsi largement dans la moyenne européenne (UE des 27 : 74,1 % ; UE des 15 : 76,6 %). Au sein de l'espace de coopération, les services occupaient une place disproportionnée en Wallonie et au Luxembourg, avec respectivement près de 79 % et un peu plus de 77 % des emplois et ce, malgré une orientation structurelle différente : alors qu'au Grand-Duché de Luxembourg, les services marchands arrivaient en tête avec une part de 58,8 %, soit un taux nettement supérieur à la moyenne interrégionale et européenne, cette première place revenait dans la région belge au secteur des „prestataires de services publics, éducation et santé“ qui, avec un taux de 38,9 %, employait également nettement plus de personnes que dans les autres régions.

Le secteur tertiaire occupe également une place importante en Lorraine où plus de trois salariés sur quatre étaient employés dans les services. Comme en Wallonie, les services marchands occupent en Lorraine une place inférieure à la moyenne et les services non marchands (prestataires de services publics, éducation et santé) une place supérieure à la moyenne. En revanche, le secteur des services en Rhénanie-Palatinat, en Sarre ainsi que dans la CG de Belgique a enregistré des chiffres moins élevés ; à noter que les deux composantes régionales allemandes de l'espace de coopération ont dépassé la barre des 70 %, tandis que la CG de Belgique est restée légèrement en-dessous de ce seuil. Dans chacune de ces trois régions, le secteur secondaire – donc les industries productrices - occupait en revanche une place plus importante que dans les autres composantes régionales et par rapport au reste de l'Union Européenne. L'industrie a également joué un rôle important en Sarre et en Rhénanie-Palatinat (avec respectivement 23,8 % et 21,4 %) – la part du bâtiment étant toutefois inférieure à la moyenne. Ce secteur enregistre un pourcentage d'emplois élevé, notamment au Luxembourg (11,1 %), tandis que l'industrie n'est représentée qu'avec un pourcentage d'emplois inférieur à la moyenne (également 11 %).

Structure de l'emploi salarié (au lieu de travail) par secteur économique en 2010



Malgré l'importance croissante du secteur des services, la contribution de l'industrie dans l'emploi et dans la valeur ajoutée générée par l'ensemble de l'économie reste indispensable. L'industrie recèle un potentiel d'innovation élevé, dont l'exploitation est synonyme de progrès technologique. Ainsi, ce sont les secteurs à forte technologie de l'industrie manufacturière qui offrent des emplois qualifiés et qui devraient permettre de réaliser aussi à l'avenir d'importantes hausses de productivité. Par ailleurs, l'évolution de l'économie des services ne peut pas être dissociée de l'industrie et ne doit bien au contraire être observée qu'en rapport étroit avec cette dernière. De nombreux emplois du secteur des services dépendent directement de la production. C'est le cas dans bien des domaines, notamment dans la recherche et le développement, le financement, le conseil et la planification, mais aussi l'approvisionnement, les services informatiques et la logistique ainsi que la mise en service et la maintenance. Tous ces services de grande qualité et à forte intensité de connaissances ne seraient pas possibles sans une industrie performante.

6. Emploi frontalier

6.1 Frontaliers typiques

La mobilité transfrontalière élevée est l'une des principales caractéristiques de la Grande Région. Rassemblant un quart des frontaliers en Europe, l'espace de coopération compte le plus grand nombre de frontaliers au sein de l'Union européenne. Seule la Suisse affiche un nombre plus élevé de frontaliers originaires de France, d'Allemagne et d'Italie.⁴² Les marchés régionaux de l'emploi sont imbriqués les uns dans les autres par d'intenses flux migratoires en tous sens et le nombre de frontaliers ne cesse d'augmenter depuis la fin des années 80.⁴³ Ce mouvement s'est poursuivi à la suite de la crise économique et financière, même s'il s'est quelque peu ralenti par rapport aux années précédentes. Le passage des frontières nationales au quotidien a été grandement facilité par le processus d'entente européen dans le cadre duquel a été défini en 1971 le terme 'frontalier'. Aux termes du droit communautaire, sont frontaliers tous les salariés et tous les travailleurs indépendants qui exercent leur profession dans un Etat membre, en habitant dans un autre Etat membre dans lequel ils retournent, sinon chaque jour, au moins une fois par semaine.⁴⁴ Cette définition, à la base du présent chapitre, s'applique en matière de protection sociale des travailleurs concernés. En droit fiscal par contre, le terme de frontalier intègre un critère géographique selon lequel un frontalier doit habiter et travailler de part et d'autre de la frontière, zone généralement définie dans une convention relative à la double imposition.

6.1.1 Aperçu général

La mobilité des travailleurs augmente à un rythme plus lent malgré la crise économique et financière : la Grande Région compte 213 400 frontaliers en 2011

En 2011, le territoire situé entre la Sarre, la Moselle et la Meuse en plein cœur de l'Europe compte à nouveau davantage de travailleurs frontaliers (213 400 environ) que les années précédentes. La crise économique et financière n'a pas stoppé cette tendance à la hausse, mais a freiné son évolution dynamique. Dans un premier temps, ce ralentissement est très sensible : alors que la Grande Région connaît jusqu'en 2008 des hausses annuelles du nombre de frontaliers de quelque 5 à 7%, elle affiche en 2009 une croissance de seulement 1,2%. Cependant, même au summum de la crise, environ 2 400 personnes de plus qu'en 2008 trouvent un emploi dans une région frontalière voisine. Cette évolution au cours de l'année suivant la crise fait certes apparaître une légère hausse du nombre de frontaliers au niveau de la Grande Région, mais la situation dans les régions allemandes, déjà caractérisée par une tendance à la baisse, s'est fortement dégradée (Sarre : -4,2% ; Rhénanie-Palatinat : -2,7%). En Wallonie, le taux baisse de moitié pour s'établir à +5,3%. Enfin, au

⁴² Fin 2011, la Suisse compte 258 811 frontaliers dont plus de la moitié sont originaires de France (52,7%), suivie de l'Allemagne (21%) et de l'Italie (22,8%). En 2011, l'évolution de l'emploi frontalier en Suisse est revenue au niveau d'avant-crise (11,5%) après avoir subi une baisse sensible au cours des années précédentes (2009 : 2,4%). (Voir Confédération suisse, Office fédéral des Statistiques OFS : un tiers de frontaliers en plus en cinq ans. Communiqué de presse n° 0350-1201-40 du 05/03/2012).

⁴³ Voir Wille, Christian: Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux. (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., Peter Lang, 2012, S. 105ff.

⁴⁴ Voir règlement (CE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

Luxembourg, l'évolution de l'emploi frontalier passe de 6,9% en 2008 à 1,3% en 2009. Au cours des deux années suivantes, la hausse est un peu plus élevée avec +1,4% et +3,6%, mais reste encore bien au-dessous du niveau d'avant-crise. A la mi-2011, la Grande Région compte un total de 213 386 hommes et femmes qui, en règle générale, franchissent tous les jours une frontière nationale pour se rendre sur leur lieu de travail dans la région voisine (frontaliers entrants).

Travailleurs frontaliers dans la Grande Région en 2011 (entrants/sortants)

Frontaliers entrants

Destination	Zone d'origine				Frontaliers entrants total	Date	Source
	Deutschland	France	Luxembourg	Belgique			
Saarland		19 105	53	16	19 174	30/06/2011	BA
Rheinland-Pfalz		4 846	168	176	5 190	30/06/2011	BA
Lorraine	env. 1 120		env. 200	env. 130	env. 1 450	2005	ADEM EURES
Luxembourg	39 310	76 964		39 092	155 366	30/06/2011	IGSS
Wallonie	791	31 058	357		32 206	30/06/2011	INAMI
GR. Region	41 221	131 973	778	39 4144	213 386		

Frontaliers sortants

Zone d'origine	Destination				Frontaliers sortants total	Date	Source
	Deutschland	France	Luxembourg	Belgique			
Saarland		env. 1 000	7 647	.	8 647	2001 - 31/03/2011	INSEE / IGSS
Rheinland-Pfalz		env. 120	26 902	.	27 022	2001 - 31/03/2011	INSEE / IGSS
Lorraine	19 255		76 400	5 556	101 211	2011	INSEE
Luxembourg	311	env. 200		462	973	30/06/2011 - 2001 -	BA / INSEE /
Wallonie	5 097	4 428	35 421		44 946	30/06/2011	INAMI
GR. Region	24 663	5 748	146 370	6 010	182 799		

La date de référence concernant les chiffres des frontaliers entrants et sortants est si possible le 30/06.

Au 30/06/2011, la Sarre compte au total 24 658 frontaliers originaires de Rhénanie-Palatinat ; à la même date en revanche, la Rhénanie-Palatinat ne compte au total que 15 137 frontaliers originaires de la Sarre (source : BA)

BA : Bundesagentur für Arbeit – Deutschland

IGSS : Inspection Générale de la Sécurité Sociale - Luxembourg

INAMI : Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité - Belgique

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques – France

ONSS : Office national de la Sécurité sociale

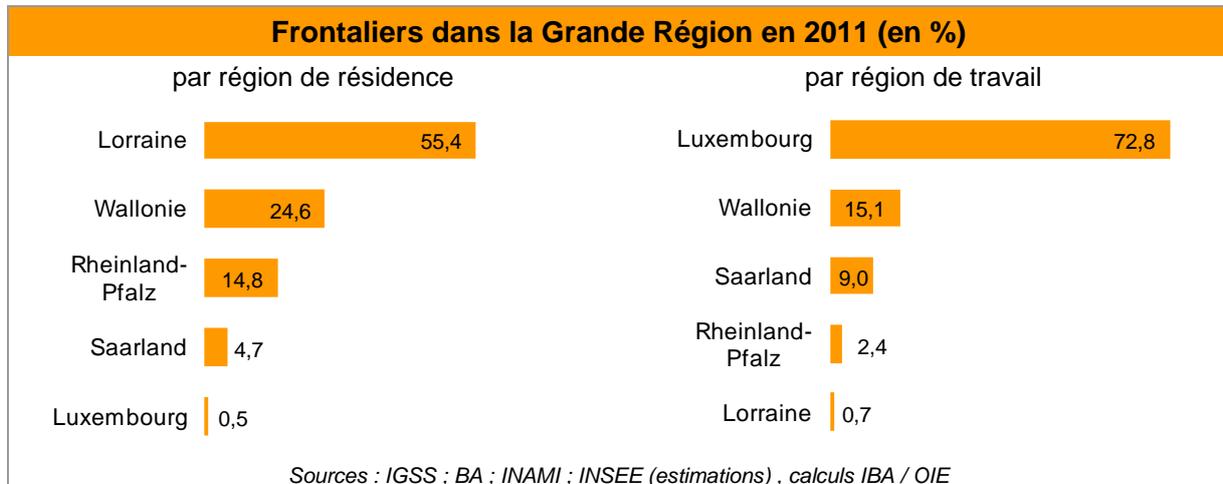
Sources : Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA / OIE)

Les disparités régionales, moteur de l'évolution

L'ampleur et le sens des flux frontaliers varient selon les régions. Malgré la multitude de motifs personnels, ils sont très largement influencés par l'évolution économique et la situation sur le marché de l'emploi dans les zones d'origine et d'accueil des frontaliers. La quantité d'emplois disponibles et la rémunération jouent notamment un rôle très important.⁴⁵ Plus de la moitié (55,4%) des frontaliers sont originaires de Lorraine à la mi-2011 et près des trois quarts (72,8%) travaillent au Luxembourg. La Wallonie joue également un rôle central : elle

⁴⁵ Voir Wille, Christian: Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux. (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., Peter Lang Verlag, 2012, S. 216ff.

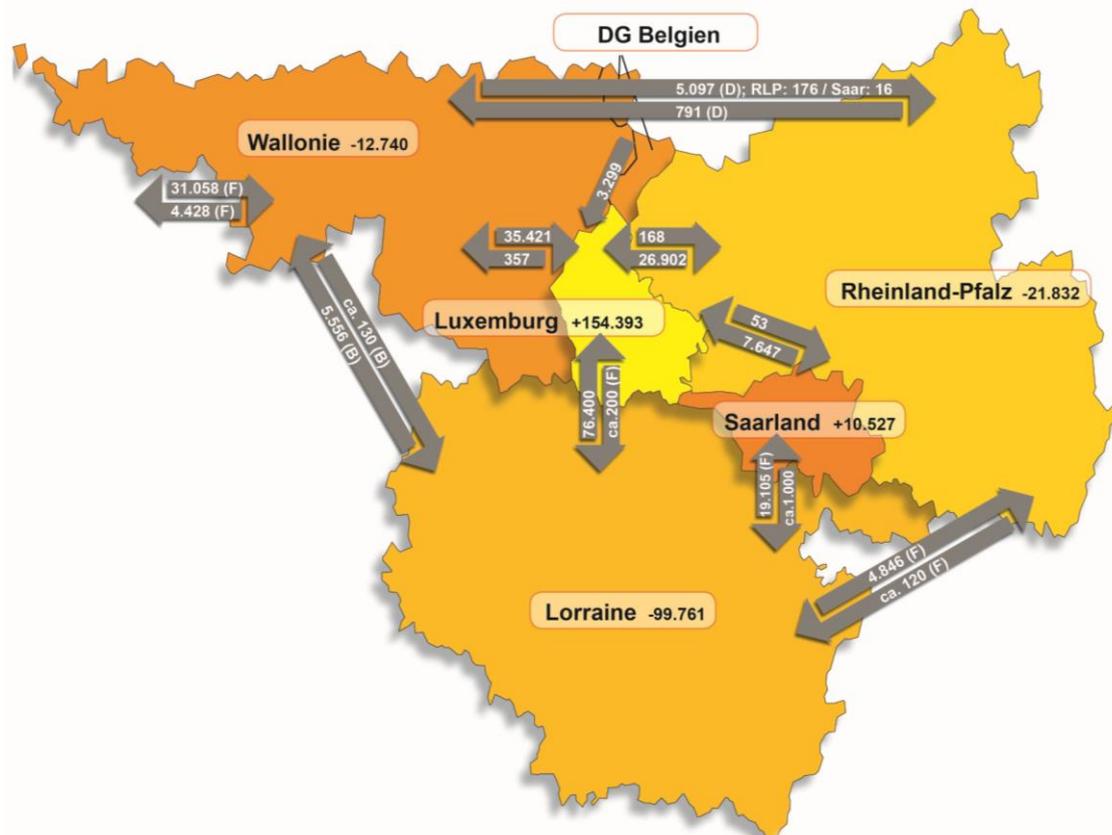
représente un bon cinquième (24,6%) des frontaliers sortants et accueille 15,1% des frontaliers entrants.



Le Luxembourg et la Sarre affichent des gains de main-d'œuvre, les autres régions en perdent

A propos de l'importation et de l'exportation de main-d'œuvre frontalière, on relèvera notamment la situation du Luxembourg et de la Sarre qui affichent tous deux un flux frontalier positif avec 154 393 et 10 527 frontaliers par jour. Le Luxembourg enregistre des excédents importants et réguliers alors que les gains de main-d'œuvre baissent constamment en Sarre. Les autres composantes régionales présentent des soldes frontaliers négatifs, celui de la Lorraine étant largement supérieur à la moyenne : avec un excédent de frontaliers sortant de 99 761 personnes en 2011, la région est de la France est un exportateur net de main-d'œuvre dans les composantes limitrophes de l'espace de coopération.

Flux frontaliers dans la Grande Région en 2011



A la date du 30/06/2011, la Sarre compte 24 658 frontaliers originaires de Rhénanie-Palatinat ; sur la même période, 15 137 frontaliers sarrois travaillent en Rhénanie-Palatinat (source : BA).

Sources : IGSS ; BA ; INAMI ; INSEE (estimations)
Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (IBA / OIE)

Information : le nombre de frontaliers entrants et celui de frontaliers sortants dans les différentes régions ne peuvent pas se compenser, l'aire de recrutement du marché de l'emploi frontalier dépassant les frontières de la Grande Région. Le nombre de frontaliers entrant dans la Grande Région est donc supérieur à celui des frontaliers sortant des différentes composantes régionales.

- **Le Luxembourg** est toujours le plus grand employeur de frontaliers dans la Grande Région. La moitié des 155 366 personnes se rendant au Grand-Duché est originaire de France et pour un quart environ (respectivement) de Belgique et d'Allemagne. Alors qu'au Luxembourg, l'emploi frontalier ne cesse d'établir de nouveaux records depuis plusieurs décennies, le nombre des frontaliers originaires d'Allemagne augmente rapidement, affichant une hausse de 81% entre 2003 et 2011. Ainsi, le Grand-Duché compte pour la première fois en 2011 plus de frontaliers originaires d'Allemagne que de Belgique. En dépit des effets de la crise économique et financière, le flux des frontaliers en provenance des régions allemandes voisines enregistre encore une hausse sensible entre 2008 et 2009 par rapport à l'année précédente. En revanche, le nombre de frontaliers originaires de Belgique et de France a tendance à stagner. Dans les années suivantes, les flux de frontaliers entrants augmentent constamment. Pour 2013, l'emploi frontalier devrait régresser à nouveau au Luxembourg, mais la dynamique devrait se renforcer à partir de 2014.

- ▶ Les frontaliers originaires de **Lorraine** dépassent pour la première fois en 2011 la barre des 100 000 personnes. Avec un total de 101 211 frontaliers sortants, la région française est celle qui envoie le plus de frontaliers dans la Grande Région. Les régions allemandes, destination privilégiée des Lorrains qui quittent leur région jusqu'à la fin des années 80, sont remplacées par le Luxembourg au début des années 1990. Depuis, de plus en plus de Lorrains se rendent au Grand-Duché et on relève un recul du flux de frontaliers en direction de l'Allemagne, phénomène engagé dès les années 2000. Le flux déjà en régression s'effondre durant la crise, alors que les flux de frontaliers se rendant en Belgique et au Luxembourg affichent encore une bonne dynamique, bien que ralentie.
- ▶ La baisse persistante du nombre de Français se rendant dans les **régions allemandes** pour y travailler s'aggrave durant la crise, même si l'on relève au cours des années suivantes un léger redressement du flux dominé par les seniors employés dans l'industrie. En revanche, on note une hausse du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg pour travailler. Le développement rapide de ces 35 000 frontaliers se ralentit au cours de la crise, mais reprend son élan dès 2011. La hausse reste cependant encore largement inférieure au niveau d'avant-crise.
- ▶ Le nombre de personnes se rendant à leur travail en **Wallonie** ne cesse d'augmenter, les 32 206 frontaliers entrants étant presque tous originaires de France. Entre 2008 et 2009, la croissance annuelle de ce flux de frontaliers entrants diminue de moitié et continue de baisser. Dès 2011, le plus annuel de main-d'œuvre originaire de France retrouve le niveau d'avant-crise (+ 8,3%). Les 44 946 frontaliers sortants, en constante augmentation, se concentrent, en dépit du ralentissement constaté, suivi à présent d'une légère tendance à la hausse, de plus en plus sur le marché de l'emploi luxembourgeois où travaillent 78,8% des frontaliers originaires de Wallonie en 2011. Parmi eux, on compte entre autres les travailleurs issus de la **Communauté Germanophone de Belgique** : 3 299 personnes, pour la plupart établies dans le sud de la communauté, travaillent en effet au Grand-Duché. Leur nombre a tendance à augmenter légèrement.

L'emploi frontalier dans la Grande Région augmente d'un tiers depuis 2004

Grâce aux réglementations sur la libre circulation de la main-d'œuvre, la Grande Région a pu se transformer en un marché exemplaire de l'emploi transfrontalier. Le suivi continu du marché de l'emploi, effectué par l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi, permet d'analyser sur plusieurs années l'évolution de l'emploi frontalier selon les régions de travail. Ces données font apparaître que le nombre de frontaliers (entrants) augmente de 32,8% dans l'espace de coopération entre 2004 et 2011. Toutefois, cette intensification de la mobilité transfrontalière des travailleurs n'est pas observée dans toutes les régions d'accueil. Ainsi, la hausse globale du nombre de frontaliers est imputable en premier lieu au Luxembourg (+38,9%) et à la Wallonie (+54,3%). Les régions allemandes en revanche affichent sur la même période une régression du nombre de frontaliers originaires pour l'essentiel de France (Sarre : -9,5% ; Rhénanie-Palatinat : -2,1%). Selon les données actuellement disponibles, l'évolution du nombre de frontaliers entrants en Lorraine est restée à peu près constante.

Frontaliers entrants 2004-2011 (nombre)

Destination	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Saarland	21 193	21 210	20 809	20 568	20 393	19 545	19 289	19 174
Rheinland-Pfalz	5 304	5 269	5 184	5 185	5 438	5 292	5 138	5 190
Lorraine	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450
Luxembourg	111 855	118 325	126 222	136 233	145 669	147 599	150 463	155 366
Wallonie	20 872	22 005	23 210	24 948	27 835	29 305	29 703	32 206
GR. Region	160 674	168 259	176 875	188 384	200 785	203 191	206 043	213 386

Source : BA, INAMI, INSEE, IGSS, calculs IBA / OIE

Frontaliers sortants 2004-2011 (nombre)

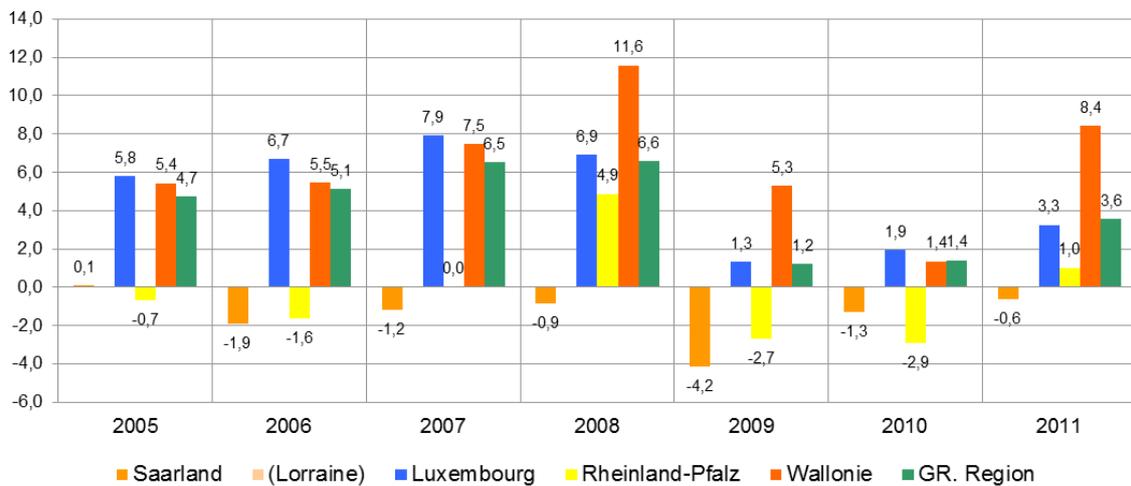
Zone d'origine	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Saarland	4 811	5 255	5 795	6 628	7 616	8 159	8 323	8 647
Rheinland-Pfalz	17 247	18 673	20 619	22 707	25 261	25 526	26 004	27 022
Lorraine	81 786	84 811	88 049	91 939	99 656	97 369	99 416	101 211
Luxembourg	739	796	856	870	919	949	938	973
Wallonie	36 438	36 544	39 244	40 418	43 346	43 701	44 117	44 946
GR. Region	141 021	146 079	154 563	162 562	176 798	175 704	178 798	182 799

*Les données se réfèrent aux frontaliers sortants se rendant au Luxembourg et en Allemagne.

Sources : BA, INAMI, INSEE, IGSS DGstat, calculs IBA / OIE

Evolution de l'emploi frontalier (frontaliers entrants) dans la Grande Région entre 2004 et 2011

Variation par rapport à l'année précédente en %



Source : BA, INAMI, INSEE, IGSS

Les frontaliers sont plus jeunes et plus qualifiés que les actifs résidents

L'étude⁴⁶ réalisée par les Offices statistiques de la Grande Région sur la base de l'Enquête européenne des Forces de Travail, publiée en 2011, permet de comparer les actifs résidents et les frontaliers selon le principe du lieu de résidence. Les analyses à l'échelle de la Grande Région font apparaître pour 2009 que les frontaliers dans l'espace de coopération, dont 35% ont un niveau de formation supérieur et 68% ont moins de 45 ans, sont plus jeunes et plus qualifiés que les actifs résidents. Parmi ces derniers, seuls 29% ont un niveau de formation supérieur et seuls 55% ont moins de 45 ans. En outre, le pourcentage d'hommes est plus

⁴⁶ Voir Offices statistiques de la Grande Région : Qui sont les frontaliers de la Grande Région ? Caractéristiques et déterminants de la mobilité professionnelle. Décembre 2011

élevé parmi les frontaliers (62%). Enfin, il est plus rare, par rapport aux actifs résidents, que les frontaliers aient la nationalité du pays de résidence.

Les actifs résidents ont plus souvent que les frontaliers des contrats à durée déterminée et des contrats à temps partiel

A propos des conditions de travail, l'étude des offices statistiques montre que les frontaliers dans la Grande Région ont moins souvent que les actifs résidents un contrat à temps partiel en 2009 et qu'ils sont plutôt employés dans des entreprises de grande taille. Ainsi, 61% des frontaliers travaillent dans des entreprises employant 50 salariés ou plus. Pour les résidents, ce pourcentage est uniquement de 44%. Par ailleurs, les frontaliers (91%) disposent plus souvent de contrats à durée indéterminée que les actifs résidents (88%).

6.1.2 Luxembourg

Hausse de l'emploi frontalier, mais à un faible niveau

Le 30 juin 2011, le Luxembourg compte 155 366 frontaliers originaires des régions limitrophes. Près de la moitié d'entre eux (49,5%) viennent de France et un quart environ respectivement d'Allemagne (25,3%) et de Belgique (25,2%). Le nombre de frontaliers se rendant au Grand-Duché augmente donc à nouveau, même si la hausse n'est pas aussi prononcée qu'avant la crise. La croissance économique et la hausse de l'emploi continues avant 2008 génèrent au Grand-Duché un nombre de postes dépassant les capacités de la main-d'œuvre locale. Quelques chiffres suffiront à le démontrer : le pourcentage de frontaliers dans l'emploi global augmente constamment depuis 2008 ; depuis 2009, il est presque constant et s'établit à 44%. Par ailleurs, les deux tiers des emplois créés chaque année sont occupés par des frontaliers jusqu'en 2008 ; en 2009, cette part baisse et ne représente plus que deux cinquièmes (39%). Enfin, les taux de variation annuels font apparaître une baisse de la croissance de l'emploi frontalier : alors que le nombre de frontaliers augmente de quelque 7 à 8% par an avant 2008, il ne croît plus que de 1,3% en 2009. On relève certes au cours des années suivantes un léger redressement de la croissance annuelle de l'emploi, mais les prévisions n'attendent une hausse substantielle qu'à partir de 2014.⁴⁷

Frontaliers employés au Luxembourg par pays d'origine entre 2004 et 2011, variation par rapport à l'année précédente en %

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
France	3,5	4,7	5,8	7,1	5,6	0,6	2,1	3,3
Belgique	3,7	4,4	5,0	6,5	6,0	0,2	1,1	2,9
Deutschland	9,0	10,1	10,8	11,4	10,7	3,9	2,4	3,5
Total	4,7	5,8	6,7	7,9	6,9	1,3	1,9	3,3

Source : IGSS, calculs IBA / OIE

La croissance de l'emploi frontalier en période de crise

En général, la croissance de l'emploi au Luxembourg est plus élevée chez les frontaliers que chez les résidents. C'est le cas en période de croissance économique, par ex. sur la période 1996-2001 et 2003-2007. En revanche, lorsqu'apparaissent des faiblesses conjoncturelles ou des périodes de crise (par ex. dans les années 2002-2003 ou 2008), la régression de

⁴⁷ Voir STATEC : Note de conjoncture, n° 1-12, p. 53

l'emploi est plus prononcée chez les frontaliers que chez les salariés résidents. Ceci s'explique en premier lieu par les nombreuses mesures prises pour atténuer les situations de crise. Ces mesures visent pour l'essentiel à réduire le nombre des intérimaires, à ne pas prolonger les contrats à durée déterminée, à utiliser l'outil que constitue le chômage partiel et à ne pas pourvoir les postes devenus vacants du fait de la fluctuation naturelle. Ce sont notamment les frontaliers qui sont touchés le plus par ces mesures d'ordre structurel et d'autres encore.⁴⁸

- ▶ *Travail intérimaire* : alors que durant les années 2000, le travail intérimaire est en constante progression au Luxembourg, ce secteur, composé à près de 80% de frontaliers – notamment de jeunes hommes originaires de France –, enregistre un recul d'un quart du volume de main-d'œuvre en 2009.⁴⁹ Sont particulièrement touchés l'industrie manufacturière, la construction et le commerce, autant de secteurs qui emploient de nombreux intérimaires et sont particulièrement sensibles aux variations conjoncturelles.⁵⁰ Dès 2010, le secteur du travail intérimaire enregistre à nouveau une hausse de 940 emplois et le nombre des intérimaires dans l'industrie manufacturière passe de 2,8% en 2009 à 4,6% en 2010.⁵¹
- ▶ *Contrats de travail à durée déterminée* : en période de crise, les employeurs hésitent à prolonger les contrats de travail à durée déterminée. Ceci touche tout particulièrement les salariés recrutés depuis peu et les jeunes travailleurs. Ainsi, 38% des frontaliers ont moins de 35 ans ; seuls 31% des Luxembourgeois font partie de cette tranche d'âge.⁵² Par ailleurs, les contrats de travail à durée déterminée sont passés principalement avec des débutants qui représentent près d'un tiers des frontaliers au Luxembourg.⁵³
- ▶ *Principaux employeurs* : en période de crise, les réductions des effectifs affectent tout particulièrement les secteurs sensibles aux variations conjoncturelles. Au Luxembourg, il s'agit principalement du secteur privé qui emploie en majorité des frontaliers et des étrangers résidents. Les frontaliers sont très présents dans l'industrie manufacturière, très marquée par la crise, la construction, le secteur des finances et les services aux entreprises. Les Luxembourgeois, quant à eux, sont surreprésentés dans le secteur (semi)public.⁵⁴

Face à cette situation, la hausse de l'emploi des frontaliers fléchit de 5,6 en 2009 points par rapport à l'année précédente ; la régression de l'évolution de l'emploi est nettement moins prononcée chez les résidents. A l'inverse, en période d'essor conjoncturel, l'emploi des frontaliers augmente plus rapidement que celui des résidents. Ainsi, selon les prévisions,

⁴⁸ Voir STATEC : Rapport Travail et Cohésion sociale 2011. Luxembourg, p. 28 et suivante.

⁴⁹ Voir STATEC : La situation économique au Luxembourg. Évolution récente et perspective. Note de conjoncture n° 1, 2010, p. 70.

⁵⁰ Voir EURES : Le travail intérimaire luxembourgeois à la lumière de la crise. Les cahiers transfrontaliers d'EURES, n° 1/2010, Luxembourg, p. 56. Et : STATEC: La situation économique au Luxembourg. Évolution récente et perspective. Note de conjoncture n° 1, 2010, p. 69.

⁵¹ Voir Ries, Jean / Sinner, Véronique : Regards sur le travail intérimaire. N° 3, 2012. Et : EURES : La situation du travail intérimaire luxembourgeois en temps de crise. Les Cahiers transfrontaliers d'EURES. N° 1/2012.

⁵² Voir Brosius, Jacques : L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg. CEPS, Population et Emploi, n° 8, 2011, p. 13 et suivante.

⁵³ Voir Brosius, Jacques : La recherche d'emploi des frontaliers au Luxembourg. Tiré de : CEPS/INSTEAD : Population et Emploi. N° 26, 2007.

⁵⁴ Voir Brosius, Jacques : L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg. CEPS, Population et Emploi, n° 8, 2011, p. 13 et suivante.

l'évolution modérée de l'emploi dans les prochaines années sera suivie à partir de 2014 d'un nouveau dynamisme dont profiteront essentiellement les frontaliers.⁵⁵

Evolution de l'emploi des frontaliers et des résidents (prévision 2012-2011)

Variation par rapport à l'année précédente en %

Années	Hausse de l'emploi chez les frontaliers	Hausse de l'emploi chez les résidents
2012	2,4	1,9
2013	1,7	1,3
2014-2015	2,5	1,6

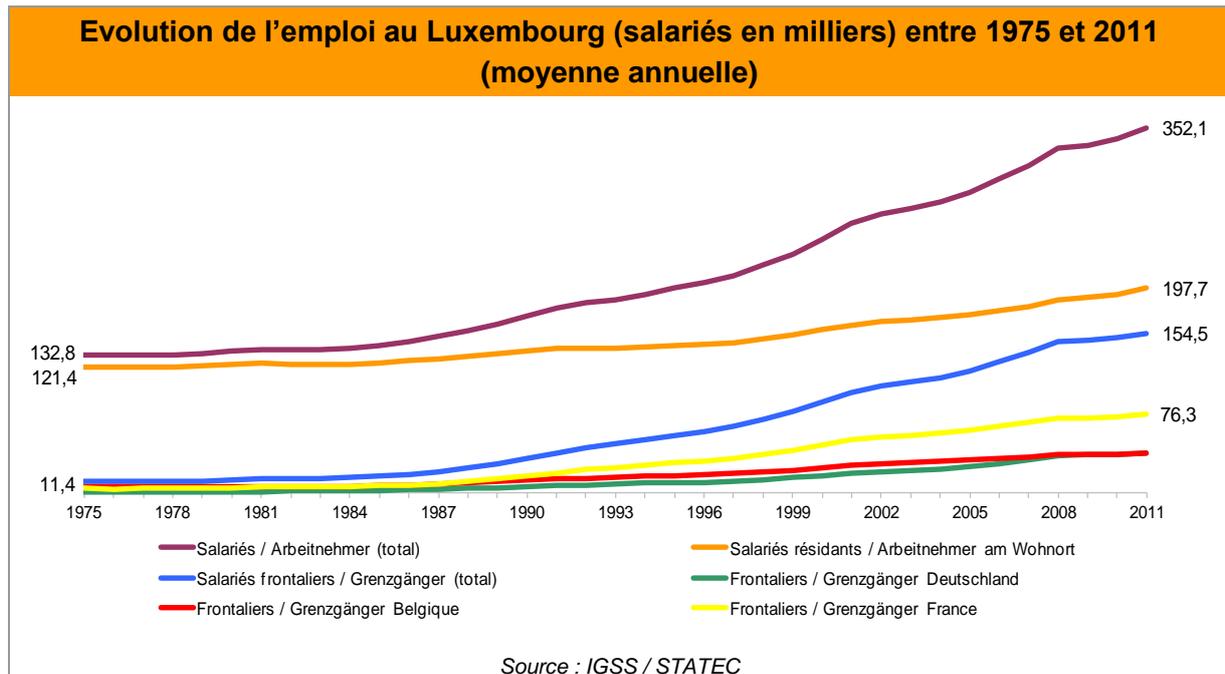
Source : STATEC : Note de conjoncture, N° 1-12, p. 53.

Le nombre des frontaliers quadruple au cours des vingt dernières années

Le nombre de frontaliers ne cesse de croître au Grand-Duché depuis les années 1980. En effet, après la crise du pétrole entre 1973 et 1978 et ses impacts sur l'industrie du charbon et de l'acier, l'emploi augmente sensiblement du fait de l'évolution positive du secteur des services. En 1980, la part des frontaliers dans l'emploi total est encore de 8%, dix ans plus tard elle atteint déjà 18% (1990).⁵⁶ C'est à partir de 1986 que démarre le boom dans le secteur financier et les Belges, qui constituent jusque-là le groupe de frontaliers le plus important, sont remplacés en 1987 par les Français. Cette évolution s'explique par l'essor des services aux entreprises et par le déclin simultané de différentes branches industrielles dans lesquelles les frontaliers belges étaient fortement représentés. Par ailleurs, de plus en plus de Français arrivent sur le marché du travail luxembourgeois à la suite de vagues de licenciement et de restructurations dans les anciens bastions de l'industrie métallurgique et sidérurgique sur leurs lieux de résidence. L'essor des activités financières, des services aux entreprises ou du commerce et la demande de main-d'œuvre qualifiée en découlant favorisent par la suite l'évolution du travail frontalier. Ainsi, le nombre des frontaliers employés au Luxembourg, de 38 900 en 1991, augmente d'un facteur quatre au cours des vingt dernières années. Deux dates sont particulièrement importantes dans le cadre de cette évolution : 1995, date à laquelle le nombre de frontaliers dépasse pour la première fois celui des étrangers résidents, et 2001 où, pour la première fois également, le nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg est supérieur à celui des salariés luxembourgeois. Aujourd'hui, les Français sont les frontaliers les plus nombreux au Luxembourg, leur nombre ayant presque quadruplé depuis 1991. Le nombre de frontaliers entrants originaires de Belgique et d'Allemagne croît régulièrement depuis plus de vingt ans, même si le flux de frontaliers entrants allemands s'avère être un peu plus dynamique.

⁵⁵ Voir STATEC : Note de conjoncture, n° 1-12, p. 53.

⁵⁶ Voir STATEC : Les mutations de l'emploi de 1960 à 2010. Le Luxembourg 1960-2010. Juin 2012.



Le flux de frontaliers entrants originaires d'Allemagne reste à un niveau relativement élevé, mais ne se rétablit que lentement

L'emploi frontalier au Grand-Duché augmente de deux cinquièmes (45,4%) durant les huit dernières années (2003-2011). On soulignera en particulier l'évolution du flux de frontaliers entrants allemands qui affiche une hausse de 80,8%. Avec un total de 39 310 frontaliers entrants en 2011, ce flux enregistre une hausse de 3,9% pendant l'année d'après-crise (2009), soit un taux de progression bien plus élevé que les autres flux par rapport à l'année précédente. En revanche, ce flux se rétablit plus lentement que les autres. Le volume de main-d'œuvre originaire de Belgique n'augmente que de 33,8% au cours des huit dernières années et reste relativement constant entre 2008 et 2009 (+0,2%) ; il reprend toutefois son ascension au cours des années suivantes et affiche des taux de variation annuels en hausse. Depuis la fin des années 80, les Français constituent le groupe de frontaliers le plus important ; en forte hausse depuis 2003 (+37,7%), leur nombre n'augmente que de 442 personnes (soit +0,6%) en 2008/2009. Ce flux de frontaliers connaît également un rétablissement du taux de variation annuel au cours des années qui suivent et peut renouer avec le niveau de 2004. Malgré la tendance à la hausse de l'emploi frontalier, les flux de frontaliers entrants sont encore bien loin du niveau d'avant-crise eu égard à leur évolution annuelle. C'est notamment le cas des frontaliers originaires d'Allemagne qui affichaient depuis le milieu des années 2000 un taux de croissance annuel supérieur à 10%.

Frontaliers travaillant au Luxembourg par pays d'origine 2003-2011 (au 30/06)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
France	55 898	57 848	60 588	64 104	68 657	72 525	72 967	74 511	76 964
Belgique	29 216	30 298	31 626	33 193	35 348	37 483	37 565	37 988	39 092
Deutschland	21 742	23 709	26 111	28 925	32 228	35 661	37 067	37 964	39 310
Total	106 856	111 855	118 325	126 222	136 233	145 669	147 599	150 463	155 366

Source : IGSS, calculs IBA / OIE

En 2011, le nombre de frontaliers originaires d'Allemagne dépasse pour la première fois celui des Belges

On relève depuis quelques années déjà une convergence du flux de frontaliers entrants originaires de Belgique et du flux d'Allemands, due à l'augmentation rapide du nombre d'Allemands se rendant au Grand-Duché. En effet, alors qu'en 2003 le nombre de Belges travaillant au Luxembourg dépasse celui des Allemands de 7 474 personnes, cette différence se réduit sensiblement au cours des années suivantes ; en 2011, le nombre d'Allemands franchissant la frontière pour se rendre au Grand-Duché est supérieur (218) à celui des frontaliers entrants originaires de Belgique. La part plus importante des frontaliers allemands dans l'emploi frontalier, qui était encore de 19% en 2001, s'explique par les réformes du marché du travail en Allemagne et au développement d'entreprises allemandes au Grand-Duché, notamment dans le secteur de la construction.

Les Luxembourgeois travaillent dans le secteur (semi-)public...

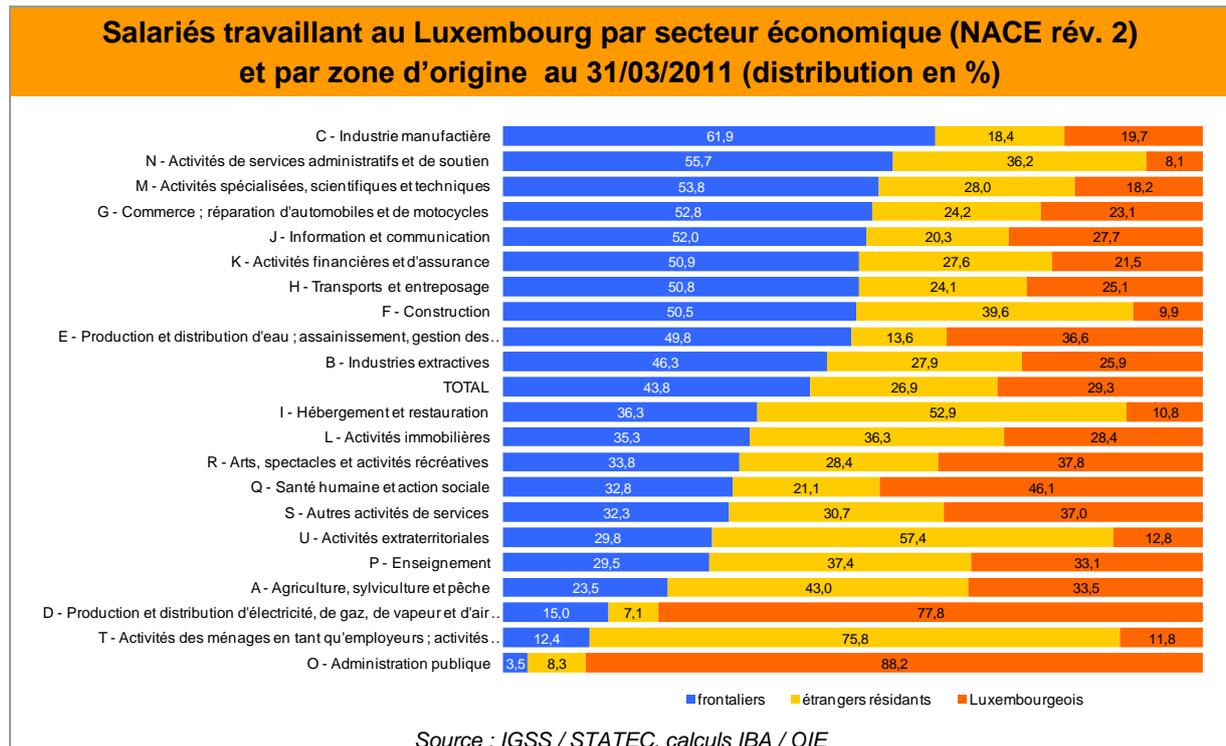
L'analyse de la répartition par secteur économique des trois groupes de salariés importants sur le marché de l'emploi luxembourgeois fait ressortir une segmentation et, par là même, une forte dépendance du Luxembourg vis-à-vis de la main-d'œuvre externe dans certaines branches. Ainsi, les Luxembourgeois travaillent principalement dans le secteur (semi-)public, par exemple dans l'administration publique (88,2%), dans la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau (77,8%), dans la santé et l'action sociale (46,1%), dans les arts, spectacles et activités récréatives (37,8%), dans les autres activités de services (37%) ainsi que dans l'enseignement (33,1%). L'intérêt des Luxembourgeois pour ces branches s'explique en grande partie par le fait qu'ils maîtrisent la langue luxembourgeoise et possèdent la nationalité luxembourgeoise, conditions souvent indispensables pour accéder à des emplois dans la fonction publique (semi-publique). La concentration croissante de Luxembourgeois dans ce domaine est révélatrice d'une stratégie de repli motivée par des postes non soumis aux aléas de la crise et bien rémunérés.⁵⁷

...les étrangers résidents et les frontaliers dans le secteur privé

On relève par ailleurs une forte concentration d'étrangers résidents dans les services domestiques (75,8%), les hôtels et restaurants (52,9%) ainsi que dans l'agriculture et la sylviculture (43%). En outre, les étrangers résidents sont représentés dans la construction à raison de 39,6%, suivis des frontaliers qui représentent ici la moitié des travailleurs (50,5%). Les frontaliers ont un poids plus important dans d'autres secteurs, par exemple dans l'industrie manufacturière (61,9%), dans les activités de services administratifs et de soutien (55,7%),

⁵⁷ Voir Wille, Christian: Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux. (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., Peter Lang, 2012, S. 282ff.

dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (53,8%), dans le commerce et la réparation (52,8%) ou dans l'information et la communication (52,0%). Les pourcentages de frontaliers et d'étrangers résidents dans les secteurs respectifs font apparaître une concurrence dans le secteur privé et une spécialisation des deux catégories de personnes. On constatera ainsi qu'à l'exception des activités immobilières, des autres activités de services ainsi que des arts, spectacles et activités récréatives, l'emploi frontalier est particulièrement important pour la construction et l'emploi des étrangers résidents pour l'hébergement et la restauration.



**Salariés employés au Luxembourg
par secteur économique (NACE rév. 2) au 31/03/2011 (nombre)**

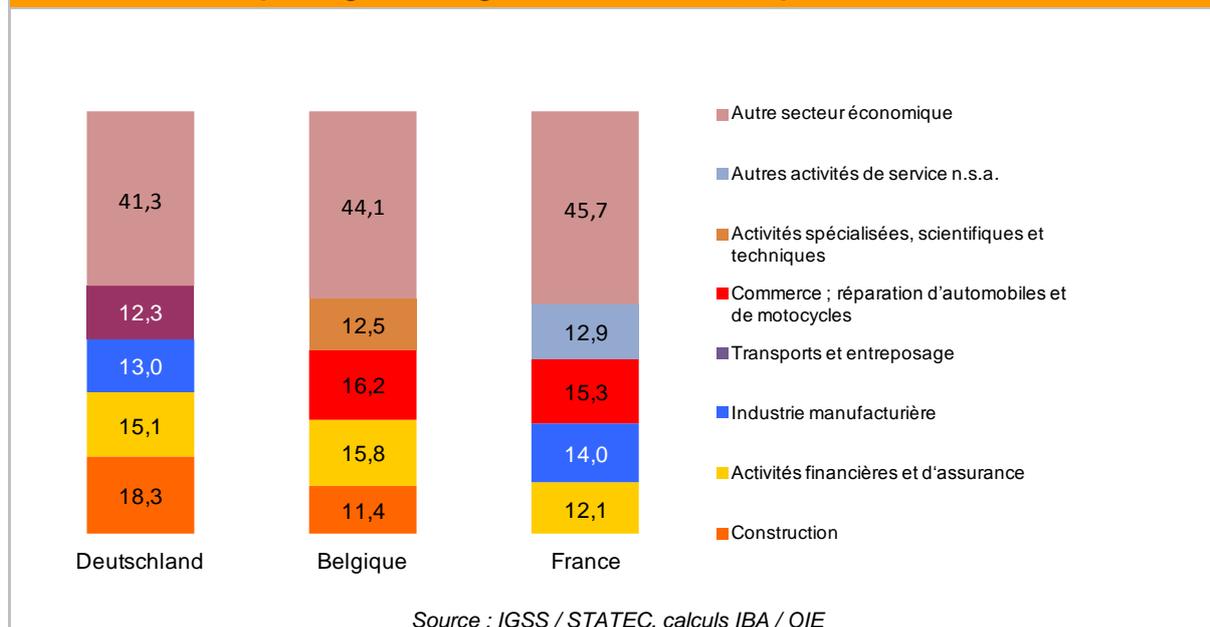
Secteur économique (NACE rév. 2)		Résidents		Frontaliers			Total	Total
		Lux.	Etrangers	Deutschland	France	Belgique		
A	Agriculture, sylviculture et pêche	441	567	114	64	132	310	1 318
B	Industries extractives	76	82	44	79	13	136	294
C	Industrie manufacturière	6 323	5 888	5 023	10 587	4 199	19 809	32 020
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	882	81	80	67	23	170	1 133
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	528	197	139	496	84	719	1 444
F	Construction	3 784	15 188	7 076	7 842	4 433	19 351	38 323
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 863	10 337	4 642	11 639	6 303	22 584	42 784
H	Transports et entreposage	6 693	6 426	4 748	4 688	4 132	13 568	26 687
I	Hébergement et restauration	1 592	7 784	550	3 972	828	5 350	14 726
J	Information et communication	4 150	3 043	1 024	4 255	2 515	7 794	14 987
K	Activités financières et d'assurance	8 907	11 431	5 814	9 155	6 147	21 116	41 454
L	Activités immobilières	595	762	174	381	185	740	2 097
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4 734	7 268	3 047	6 038	4 867	13 952	25 954
N	Activités de services administratifs et de soutien	1 816	8 128	927	9 778	1 805	12 510	22 454
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	34 781	3 266	669	399	306	1 374	39 421
P	Enseignement	955	1 079	301	372	177	850	2 884
Q	Santé humaine et action sociale	12 747	5 826	3 266	3 871	1 930	9 067	27 640
R	Arts, spectacles et activités récréatives	638	479	165	309	96	570	1 687
S	Autres activités de service n.s.a.	2 018	1 671	356	1 011	393	1 760	5 449
T	Activités des ménages	597	3 832	225	309	92	626	5 055
U	Activités extraterritoriales	73	327	14	113	43	170	570
	Sans affectation	128	378	230	239	162	631	1 137
	Total	102 321	94 040	38 628	75 664	38 865	153 157	349 518

Source : IGSS / STATEC

Les Allemands travaillent surtout dans la construction, les Français et les Belges sont fortement représentés dans le commerce et la réparation

L'analyse du groupe des frontaliers par région d'origine fait apparaître ici aussi pour 2011 des différenciations selon les branches. Ainsi, les frontaliers originaires de composantes francophones de la Grande Région se répartissent à des pourcentages élevés sur le commerce, l'entretien et la réparation d'automobiles et de motocycles (15,4%), alors que les frontaliers allemands et belges travaillent à raison d'env. 15% respectivement dans les activités financières et d'assurance, phénomène s'expliquant en partie par la qualification et la maîtrise de la langue anglaise. Par tradition, l'industrie manufacturière est fortement caractérisée par les frontaliers originaires de France qui représentent 54,3% des frontaliers. La plupart des frontaliers allemands sont employés dans la construction (18,3%), ce qui est probablement dû à la bonne réputation de l'artisanat allemand.

Spécificités sectorielles (NACE rév. 2) des frontaliers travaillant au Luxembourg par région d'origine au 31/03/2011, répartition en %



Les frontaliers profitent de l'évolution de l'emploi dans le commerce et la réparation ainsi que dans l'information et la communication

Entre 2010 et 2011, l'emploi au Luxembourg évolue de 2,9%. Les étrangers résidents (3,4%) et les frontaliers (3,1%) affichent le taux d'évolution le plus élevé. Ils sont suivis des ressortissants luxembourgeois (2,2%). La plus forte croissance de l'emploi est enregistrée dans les activités immobilières (+11,2%), dans l'enseignement (+7,7%) ainsi que dans l'information et la communication (+7,6%).

- ▶ **Santé humaine et action sociale** : L'analyse des emplois nouvellement créés montre que le secteur de la santé humaine et de l'action sociale se place en tête avec un plus de 1 392 emplois dont profitent notamment les frontaliers originaires d'Allemagne (+7%) et de France (+6,1%). De la même manière, l'évolution de l'emploi des ressortissants luxembourgeois dans cette branche est largement supérieure à la moyenne (+5,5%).
- ▶ **Commerce et réparation** : Le secteur du commerce et de la réparation crée 1 341 nouveaux emplois au total entre 2010 et 2011, soit une hausse de 3,2%. Env. un tiers de ces emplois sont occupés par des frontaliers originaires de France ; avec un plus de 5,9% dans cette branche, ce sont toutefois les frontaliers venant d'Allemagne qui profitent le plus de la croissance de l'emploi.
- ▶ **Information et communication** : Le secteur de l'information et de la communication affiche une hausse de 1 061 emplois (+7,6%) et se place ainsi en troisième position au niveau de la hausse de l'emploi entre 2010 et 2011. Les deux tiers environ des emplois sont occupés par des frontaliers, mais les étrangers résidents ont, tout comme les frontaliers, un poids de plus en plus important (hausse de 9,9%) dans cette branche.
- ▶ **Activités spécialisées, scientifiques et techniques** : Entre 2010 et 2011, le nombre d'emplois augmente de 1 034 postes (soit +4,1%) dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Environ trois cinquièmes de ces emplois sont occupés

par des frontaliers. L'emploi dans cette branche profite notamment aux frontaliers originaires de France (+6,5%).

... et moins dans l'industrie manufacturière et les activités financières et d'assurance

Dans l'industrie manufacturière qui subit la crise de plein fouet, l'évolution de l'emploi reste pratiquement inchangée (+0,9%) entre 2010 et 2011. Les frontaliers originaires de France notamment profitent de la création des nouveaux emplois dans cette branche. Les Luxembourgeois en revanche continuent de quitter ce secteur (-195 personnes). Entre 2010 et 2011, les activités financières et d'assurance n'affichent que 529 nouveaux emplois (+1,3%), occupés aux trois cinquièmes par des frontaliers. Les frontaliers originaires de France notamment ont un poids croissant (+3%) dans cette branche.

Evolution de l'emploi (emploi salarié au lieu de travail) au Luxembourg par secteur économique (NACE rév. 2) et zone d'origine entre 2010 et 2011 (au 31/03, modification en chiffres absolus)

Secteur économique (NACE rév. 2)		Résidents		Frontaliers				Total
		Lux.	Etrangers	Deutschland	France	Belgique	Total	
A	Agriculture, sylviculture et pêche	16	20	12	2	17	31	67
B	Industries extractives	-13	-5	-4	-2	1	-5	-23
C	Industrie manufacturière	-195	173	112	144	62	318	296
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	28	-1	9	0	4	13	40
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	21	-10	1	-7	9	3	14
F	Construction	122	143	141	196	52	389	654
G	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	221	299	258	446	117	821	1 341
H	Transports et entreposage	195	374	24	-48	186	162	731
I	Hébergement et restauration	25	240	23	219	34	276	541
J	Information et communication	94	275	110	376	206	692	1.061
K	Activités financières et d'assurance	25	202	32	269	1	302	529
L	Activités immobilières	58	85	12	53	3	68	211
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	193	206	152	370	113	635	1.034
N	Activités de services administratifs et de soutien	99	652	64	-85	97	76	827
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	500	149	29	10	14	53	702
P	Enseignement	20	105	50	20	11	81	206
Q	Santé humaine et action sociale	669	194	214	222	93	529	1 392
R	Arts, spectacles et activités récréatives	40	-6	16	24	3	43	77
S	Autres activités de services n.s.a.	77	21	26	25	44	95	193
T	Activités des ménages	15	101	28	6	7	41	157
U	Activités extraterritoriales	0	-3	2	0	0	2	-1
	Sans affectation	7	-86	6	-4	-11	-9	-88
	Total	217	3 128	1 317	2 236	1 063	4 616	9 961

Source : IGSS, calculs IBA / OIE

**Evolution de l'emploi (emploi salarié au lieu de travail) au Luxembourg par secteur économique (NACE rév. 2) et zone d'origine 2010 – 2011 (au 31/03),
modification par rapport à l'année précédente en %**

Secteur économique (NACE rév. 2)	Résidents		Frontaliers				Total
	Lux.	Etrangers	Deutschland	France	Belgique	Total	
A Agriculture, sylviculture et pêche	3,8	3,7	11,8	3,2	14,8	11,1	5,4
B Industries extractives	-14,6	-5,7	-8,3	-2,5	8,3	-3,5	-7,3
C Industrie manufacturière	-3,0	3,0	2,3	1,4	1,5	1,6	0,9
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3,3	-1,2	12,7	0,0	21,1	8,3	3,7
E Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	4,1	-4,8	0,7	-1,4	12	0,4	1
F Construction	3,3	1,0	2,0	2,6	1,2	2,1	1,7
G Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	2,3	3,0	5,9	4,0	1,9	3,8	3,2
H Transports et entreposage	3,0	6,2	0,5	-1	4,7	1,2	2,8
I Hébergement et restauration	1,6	3,2	4,4	5,8	4,3	5,4	3,8
J Information et communication	2,3	9,9	12	9,7	8,9	9,7	7,6
K Activités financières et d'assurance	0,3	1,8	0,6	3	0,0	1,5	1,3
L Activités immobilières	10,8	12,6	7,4	16,2	1,6	10,1	11,2
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4,3	2,9	5,3	6,5	2,4	4,8	4,1
N Activités de services administratifs et de soutien	5,8	8,7	7,4	-0,9	5,7	0,6	3,8
O Administration publique, défense ; sécurité sociale	1,5	4,8	4,5	2,6	4,8	4,0	1,8
P Enseignement	2,1	10,8	19,9	5,7	6,6	10,5	7,7
Q Santé humaine et action sociale	5,5	3,4	7,0	6,1	5,1	6,2	5,3
R Arts, spectacles et activités récréatives	6,7	-1,2	10,7	8,4	3,2	8,2	4,8
S Autres activités de services n.s.a.	4,0	1,3	7,9	2,5	12,6	5,7	3,7
T Activités des ménages	2,6	2,7	14,2	2,0	8,2	7,0	3,2
U Activités extraterritoriales	0,0	-0,9	16,7	0,0	0,0	1,2	-0,2
Sans affectation	5,8	-18,5	2,7	-1,6	-6,4	-1,4	-7,2
Total	2,2	3,4	3,5	3,0	2,8	3,1	2,9

Source : IGSS, calculs IBA / OIE

Les frontaliers compensent de moins en moins le processus de vieillissement de la main-d'œuvre

Comparé aux autres composantes régionales, le Luxembourg est moins touché par le changement démographique, ce qui s'explique par la présence des étrangers résidents et des frontaliers qui sont en moyenne plus jeunes que les actifs luxembourgeois et peuvent ainsi compenser le vieillissement de la main-d'œuvre au Grand-Duché. Les résultats de nouvelles études montrent cependant que la pyramide des âges des actifs au Grand-Duché s'est décalée entre 2003 et 2011 et que l'effet de rajeunissement perd en force. Ainsi, l'âge moyen augmente de 2,8 ans sur cette période et le pourcentage des moins de 35 ans passe de 44% à 34% alors que celui des plus de 50 ans augmente de 13% à 19%. Cette évolution est imputable aux salariés luxembourgeois et au fait que les frontaliers et les étrangers résidents ont vieilli statistiquement plus rapidement que les salariés de nationalité luxembourgeoise entre 2003 et 2011. Ceci peut s'expliquer entre autres par le fait que les très nombreux frontaliers employés au Grand-Duché depuis les années 1990 ont certes vieilli mais n'ont pas encore quitté la vie active. Ainsi, l'âge moyen de ce groupe augmente sans être rajeuni par la génération suivante. Le processus de vieillissement progresse donc aussi au Grand-

Duché et peut de moins en moins être compensé par les étrangers résidents et les frontaliers.⁵⁸

Principales données démographiques de la main-d'œuvre au Luxembourg entre 2003 et 2011

	Age moyen en années	Pourcentage des plus de 50 ans
2003		
Luxembourgeois	39,1	19
Etrangers résidents	36,4	12
Frontaliers	36,1	10
Total	36,9	13
2011		
Luxembourgeois	40,5	25
Etrangers résidents	39,5	18
Frontaliers	39,4	16
Total	39,7	19

Source : IGSS, au 31/3 respectivement. Tiré de : Leduc, Kristell : *La main-d'œuvre frontalière et étrangère ne suffit plus à ralentir le vieillissement de la population active occupée du Luxembourg*. CEPS, *Vivre au Luxembourg* 81/2012.

Le chômage des frontaliers – toujours une inconnue

Dans le contexte de crise tout particulièrement, il est important de pouvoir disposer d'informations relatives à l'évolution du marché du travail. Le nombre des chômeurs déclarés en fait partie. A cet égard, le formulaire E 301 constitue la seule source d'information disponible concernant les frontaliers. Les frontaliers ont besoin de ce formulaire pour justifier les périodes d'emploi à l'étranger ainsi que le montant de leurs revenus vis-à-vis de l'administration du travail de leur lieu de résidence et ainsi percevoir les aides sociales. Ces formulaires sont à solliciter auprès de l'administration du travail du lieu où le salarié a exercé son activité professionnelle, sur la base de l'attestation de travail préalablement établie par l'ancien employeur. L'analyse des informations sur les formulaires E 301 sollicités, collectées par l'administration du travail luxembourgeoise, montre que, si le nombre des formulaires établis en 2008 était encore inférieur à celui de 2006, il augmente soudainement en 2009. Dans les années suivantes, le nombre de formulaires E 301 établis est toujours plus élevé qu'avant la crise, mais nettement inférieur à celui de 2009. Cette évolution donne une idée des fluctuations du nombre de frontaliers, mais elle ne permet pas de tirer de conclusions fiables sur le nombre de frontaliers inscrits au chômage. En effet, les frontaliers belges par exemple n'ont pas besoin de ce formulaire, une personne peut solliciter plusieurs formulaires par an et la demande de formulaire ne dit rien sur la durée du chômage. Face à cette situation, il est clair que les chiffres relatifs aux formulaires E 301 ne peuvent être pris en compte qu'avec une grande prudence pour obtenir des informations sur le nombre de frontaliers ayant perdu leur emploi et sur leur statut de demandeur d'emploi. En revanche, les administrations du travail dans les régions où résident les frontaliers et versant des prestations à ces derniers pourraient fournir des informations fiables à ce sujet. Dans ce contexte, il convient de renforcer la coopération entre les autorités compétentes au sein de la Grande Région afin d'obtenir des données fiables sur le chômage des frontaliers.

⁵⁸ Vgl. Leduc, Kristell: *La main-d'œuvre frontalière et étrangère ne suffit plus à ralentir le vieillissement de la population active occupée du Luxembourg*. CEPS, *Vivre au Luxembourg* 81/2012.

Derniers chiffres des frontaliers sur le marché du travail luxembourgeois (2012)⁵⁹

Dans le courant de 2011, les frontaliers allemands étaient pour la première fois plus nombreux que leurs homologues belges à se rendre au Luxembourg – cette tendance se confirme également en 2012. Ainsi le flux des travailleurs en provenance des Länder allemands est-il, comme celui originaire de France, de 2,6 % supérieur à l'année précédente ; cette progression se limite à 1,8 % dans le cas des frontaliers belges. Au 31/03/2012, le nombre des frontaliers se rendant à leur travail au Luxembourg a ainsi augmenté, pour atteindre 156 810 personnes. La croissance de l'emploi frontalier au Grand-Duché est de ce fait inférieure de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Il semble ainsi que les prévisions concernant l'évolution de l'emploi au Luxembourg selon lesquelles une nouvelle dynamique principalement due aux frontaliers est attendue pour 2014 seulement se confirment.

Salariés travaillant au Luxembourg par pays d'origine au 31/03 (nombre) et variation par rapport à l'année précédente (%)

	2011	2012	Variation 2010-2011 (%)	Variation 2011-2012 (%)
Deutschland	38 628	39 617	3,5	2,6
France	75 664	77 613	3,0	2,6
Belgique	38 865	39 580	2,8	1,8
Total	153 157	156 810	3,1	2,4

Source : IGSS / STATEC

L'analyse du travail frontalier par région d'origine et par secteur économique révèle les spécificités suivantes par branche : alors que les frontaliers français étaient employés à raison de 15,7 % dans les domaines du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles ainsi que dans l'industrie manufacturière (13,7 %), les frontaliers allemands travaillaient majoritairement dans la construction (18,2 %) ainsi que dans les activités financières et d'assurance (15 %). Les frontaliers belges étaient quant à eux employés à raison de 16,2 % dans les domaines du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles ainsi que dans les activités financières et d'assurance (15,5 %).

6.1.3 Lorraine**Les frontaliers sortants lorrains dépassent la barrière des 100 000**

Le nombre de frontaliers originaires de Lorraine dépasse pour la première fois en 2011 la barre des 100 000. Avec un total de 101 211 frontaliers sortants, la Lorraine représente 55,4% des frontaliers dans l'espace de coopération, dont les trois quarts (75,5%) travaillent au Luxembourg, un cinquième (19%) dans les régions allemandes et 5,5% en Belgique. Presque la moitié des frontaliers sortants résidant en France (46%) travaille au Luxembourg, en Allemagne et en Belgique.⁶⁰ Rétrospectivement, deux aspects importants caractérisent les flux de frontaliers sortants lorrains : d'une part leur poids quantitatif élevé, de l'autre leur augmentation continue pendant des décennies. En effet, entre 1968 et 1975, le nombre de frontaliers connaît une hausse sensible à cause de la suppression de 16 000 emplois dans les anciens secteurs-clés ; sur ces 11 000 nouveaux frontaliers, quelque 7 000 travaillent en Allemagne. Entre 1975 et 1982, le nombre de frontaliers sortants lorrains n'évolue que modérément, de nombreux frontaliers lorrains étant licenciés sur leur lieu de travail. Entre 1982 et 1990, le nombre de frontaliers originaires de Lorraine reprend son ascension, notamment vers le Luxembourg où le secteur des services est en plein essor. Enfin, entre 1990 et 2004,

⁵⁹ Durant la période d'établissement du rapport, les seules données disponibles pour 2012 concernaient le marché du travail luxembourgeois.

⁶⁰ Voir INSEE : Bilan économique et social 2011. Économie Lorraine, n° 285-286.

le nombre de frontaliers lorrains sortants a été multiplié par 2,5 : Les Lorrains se rendant au Luxembourg sont à présent plus nombreux que ceux qui travaillent en Allemagne. Cette réorientation des flux de frontaliers se renforce dans les années suivantes.⁶¹

Léger redressement après la baisse des flux de frontaliers pendant la crise

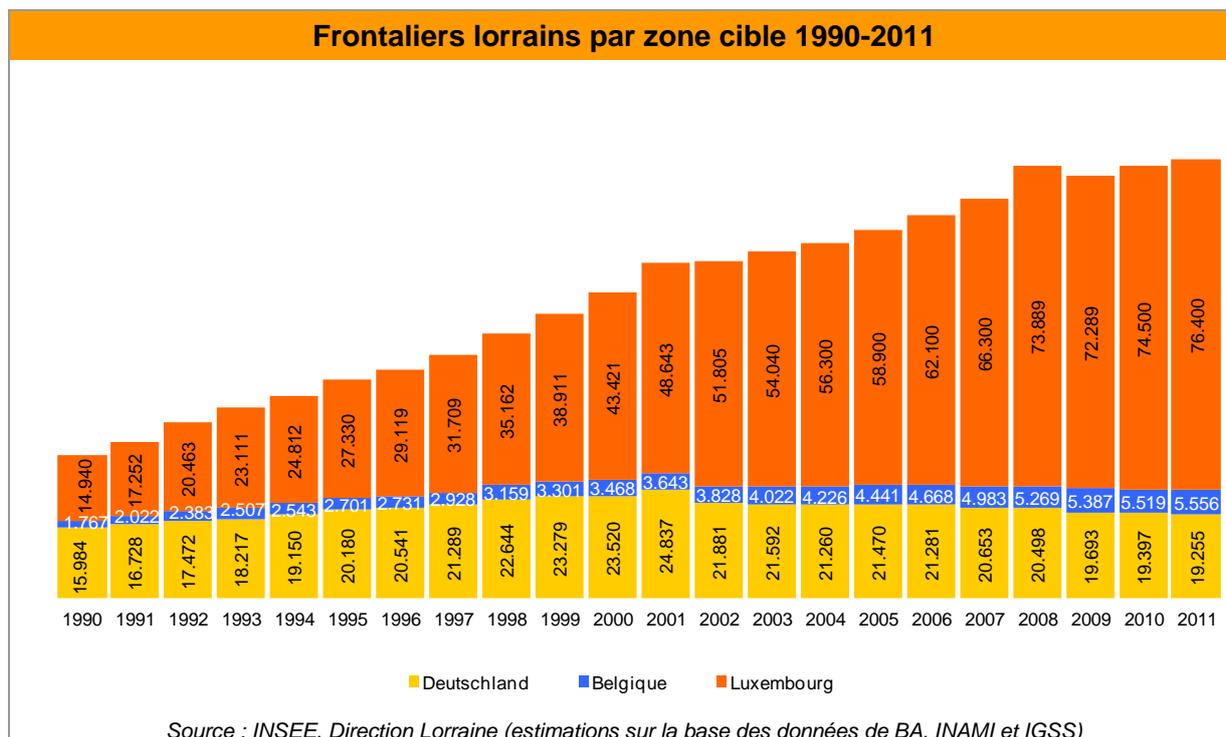
L'évolution toute récente du flux de frontaliers sortants fait apparaître une baisse de 2,3% du nombre de frontaliers sortants entre 2008 et 2009. Cette évolution est due en particulier au flux vers l'Allemagne, qui connaît une régression régulière depuis des années, et aux répercussions de la crise économique et financière au Luxembourg. Dans les années suivantes, le nombre de frontaliers reprend certes son ascension, à l'exception des frontaliers se rendant en Allemagne, mais la croissance annuelle de l'emploi ne peut retrouver le niveau d'avant-crise.

- ▶ Alors que le taux de croissance du flux de frontaliers se rendant au **Luxembourg** atteint provisoirement, avec seulement 4,2% par rapport à l'année précédente, son niveau le plus bas en 2004, il augmente successivement jusqu'en 2008 pour s'établir à 11,4%. Il s'effondre cependant dans le cadre de la crise économique et financière (2009 : -2,2%). Cette évolution est due au poids élevé de l'emploi français dans le secteur industriel et dans le travail intérimaire, particulièrement touchés par les répercussions de la crise. Ainsi, on compte encore 5 175 frontaliers originaires de Lorraine comme travailleurs intérimaires en 2008 ; un an plus tard, leur nombre ne s'établit plus qu'à 3 613 personnes. Au cours de l'année suivante (2010), le flux de frontaliers sortants se rétablit (+3,1%), sachant toutefois qu'il n'affiche qu'une croissance modérée (+2,6%) en 2011.
- ▶ Le flux de frontaliers sortants en direction de la **Belgique** progresse avant 2009 de manière relativement constante, soit de quelque 5% par rapport à l'année précédente, même si le niveau quantitatif est relativement faible. Les taux de variation augmentent légèrement en 2007 et 2008. Par rapport aux autres flux frontaliers, celui en direction de la Belgique obtient le meilleur résultat durant l'année d'après-crise, affichant encore un plus de 2,2% entre 2008 et 2009 (soit 118 emplois). La crise laisse certes aussi des traces en Wallonie, mais l'impact est dans un premier temps moins fort sur l'emploi frontalier que ce que l'on avait initialement redouté. Différentes mesures, le chômage partiel par exemple, y ont certainement contribué. En 2010 également, le flux de frontaliers vers la Belgique affiche un dynamisme relativement bon (+2,5%), qui s'affaiblit toutefois sensiblement un an plus tard (+0,7%). L'INSEE parle dans ce contexte de l'éventuel tarissement de ce flux frontalier croissant depuis une vingtaine d'années.⁶²
- ▶ Après avoir atteint son niveau le plus élevé en 2001, le flux de Lorrains en direction de **l'Allemagne** régresse depuis 2002. Les taux de variation annuels varient entre -3 et -0,8% et un net recul de -3,9% est observé en 2008/2009. Cette évolution est principalement due à des raisons structurelles, par ex. les centres d'emploi et l'âge des frontaliers entrants, qui se sont accentuées dans le sillage de la crise. La régression du nombre de

⁶¹ Voir Wille, Christian: Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux. (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., Peter Lang, 2012, S. 135ff.

⁶² Voir INSEE : Bilan économique et social 2011. Économie Lorraine, n° 285-286.

frontaliers sortants peut être atténuée au cours des années suivantes, de sorte que le flux retrouve en 2010 et 2011 l'évolution négative des années 2000.



Frontaliers originaires de Lorraine par zone cible 2003-2011, variation annuelle en %

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Deutschland	-1,3	-1,5	1,0	-0,9	-3,0	-0,8	-3,9	-1,5	-0,7
Belgique	5,1	5,1	5,1	5,1	6,7	5,7	2,2	2,5	0,7
Luxembourg	4,3	4,2	4,6	5,4	6,8	11,4	-2,2	3,1	2,6

Source : INSEE, Direction Lorraine (estimations sur la base des données de BA, INAMI et IGSS), calculs IBA / OIE

Thionville et Longwy restent les bastions des frontaliers ...

L'analyse de l'aire de recrutement des frontaliers lorrains allant travailler au Luxembourg montre que la grande majorité d'entre eux vit à proximité immédiate de la frontière. Respectivement trois cinquièmes (58,6%) et un cinquième (20,6%) des frontaliers vivent en 2011 à Thionville et Longwy. On observe toutefois parallèlement une extension de l'aire de recrutement vers le sud. Ainsi par exemple, le nombre de frontaliers originaires de Metz et de Briey double par rapport à 2001. Sur la période 2008-2011, ces zones affichent, bien qu'à un niveau quantitatif plus faible, une hausse plus prononcée du nombre de frontaliers que les bastions situés à proximité de la frontière.

...et se voient confrontés à de nouveaux défis

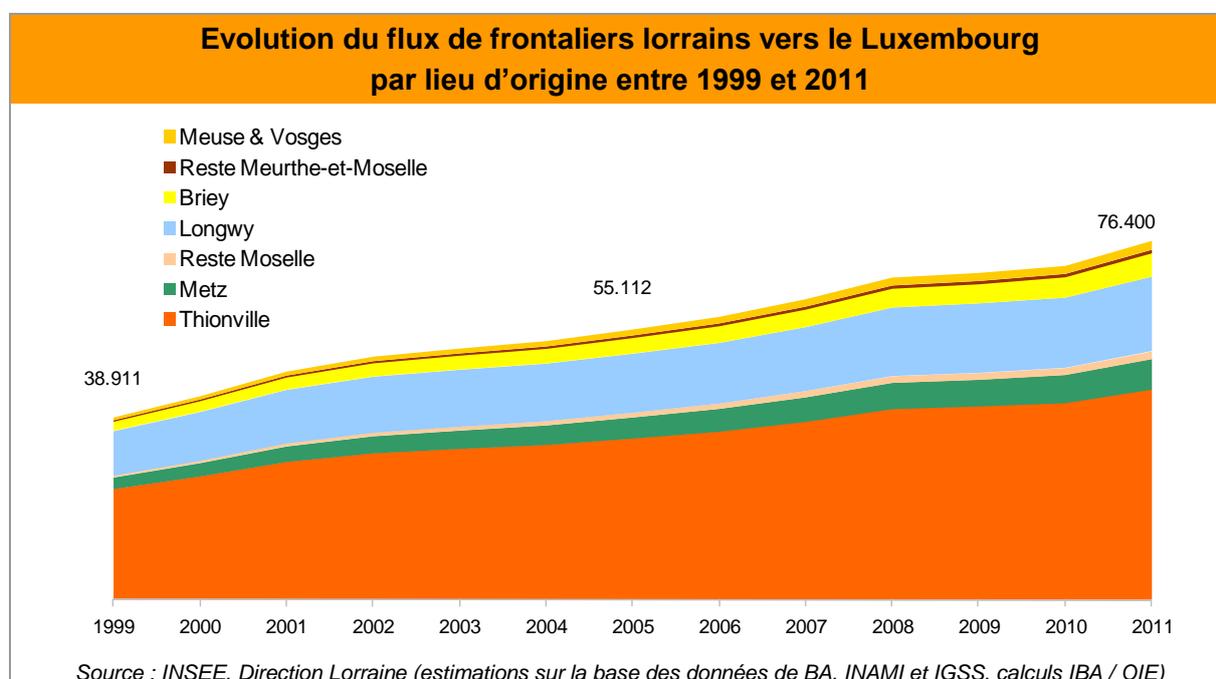
L'évolution démographique est positive en Lorraine, ce qui s'explique en partie par les frontaliers qui y vivent et se rendent au Luxembourg pour y travailler.⁶³ Le revers de la médaille est

⁶³ Voir Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord : Populations légales 2009 : la démographie nord-lorraine ne connaît pas la crise. Actualités 1/12, 2012.

« l'effet ciseaux » : à Longwy, on relève le pourcentage de salariés à faible revenu le plus élevé en Lorraine alors que le pourcentage de frontaliers dans la population active augmente régulièrement. Le revenu des frontaliers qui travaillent au Luxembourg représente en 2009 11,5% des revenus de tous les ménages lorrains; les arrondissements de Cattenom et Thionville par exemple ainsi que d'autres arrondissements proches de la frontière comptent parmi les arrondissements aux revenus les plus élevés en France.⁶⁴ En conséquence, le prix de l'immobilier et des appartements augmente considérablement, ce qui n'est pas sans poser problème aux non-frontaliers. Parallèlement, l'arrivée et la croissance du flux de frontaliers intensifient la demande de structures d'accueil des enfants, d'écoles, de parkings et autres équipements, ce qui dépasse souvent le cadre budgétaire des communes.⁶⁵

Les loyers atteignent un niveau élevé à proximité de la frontière – légère détente dans le sillage de la crise

La comparaison régionale des loyers en Lorraine montre que les loyers les plus élevés sont versés à proximité immédiate de la frontière luxembourgeoise. Ceci complique l'accès de certains groupes de personnes aux logements locatifs, par exemple des non-frontaliers, des personnes aux revenus modestes ou des jeunes sans revenu. Selon l'AGAPE, les loyers en Lorraine Nord augmentent entre 2007 et 2009, notamment ceux des logements de moyenne et de grande taille. Depuis 2009, on observe cependant, à l'exception des logements une pièce, une légère baisse des loyers. Les auteurs de l'étude expliquent cette évolution par les répercussions de la crise économique et financière qui s'accompagnent pour de nombreuses personnes d'une baisse du pouvoir d'achat, d'emplois moins sûrs et d'un achat plus réservé de propriétés foncières.⁶⁶



⁶⁴ Voir INSEE : Revenus des frontaliers lorrains du Luxembourg : des atouts tirés de la métropole luxembourgeoise. *Économie lorraine*, n° 280, 2012.

⁶⁵ Voir Vollot, Michaël : Luxembourg et Nord Lorraine : les deux facettes de « l'Eldorado ». Tiré de : *Traits d'agences. L'actualité des agences d'urbanisme. Dossier : Dynamiques transfrontalières*. N° 55/2012, p. 7.

⁶⁶ Voir AGAPE : Les loyers en Lorraine Nord, quelle évolution depuis 2007 ? *Actualités*, juin 2012.

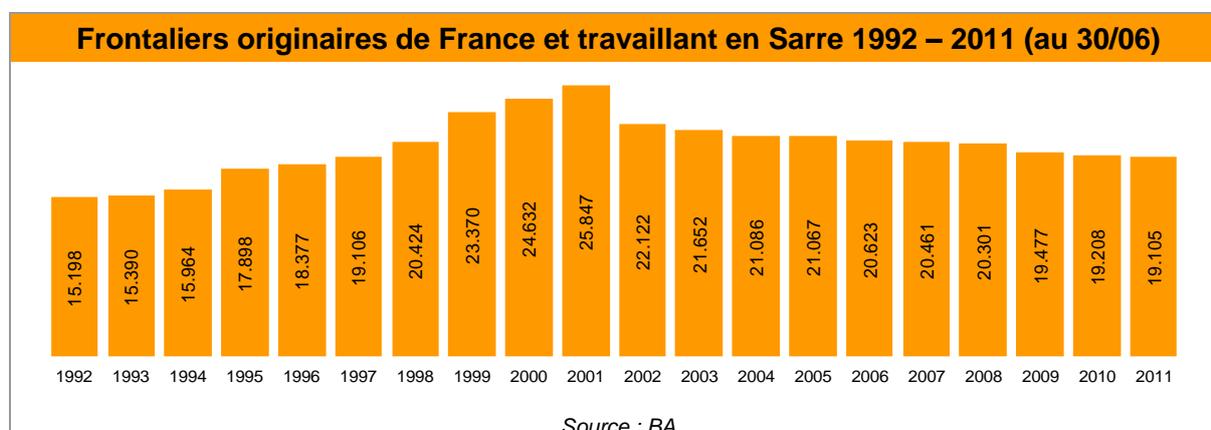
6.1.4 Sarre et Rhénanie-Palatinat

Gains de main-d'œuvre en Sarre, pertes en Rhénanie-Palatinat

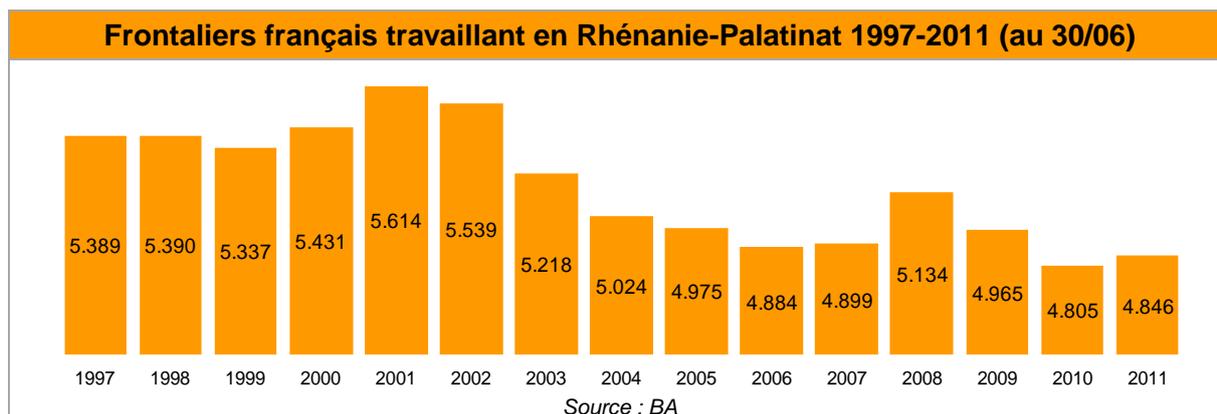
A la mi-2011, 24 364 frontaliers originaires de régions voisines travaillent au total dans les deux composantes allemandes de la Grande Région. En revanche, 35 669 personnes en sortent. La Sarre est depuis des décennies un importateur net de main-d'œuvre. Cette région où travaillent des frontaliers originaires de France affiche, après le Luxembourg, le solde positif de frontaliers le plus important dans la Grande Région. Ceci résulte du flux décroissant des frontaliers entrants originaires de France, mais aussi de la hausse du nombre de Sarrois qui travaillent au Luxembourg. En Rhénanie-Palatinat en revanche, les flux de frontaliers sortants sont plus importants. De par sa position géographique et la demande de main-d'œuvre au Grand-Duché, le nombre de Rhénans-palatins se rendant au Luxembourg croît régulièrement et est plus important qu'en Sarre en termes quantitatifs. Le flux de frontaliers originaires de France et se rendant en Rhénanie-Palatinat, relativement faible comparé à celui de la Sarre, connaît une régression depuis quelques années pour des raisons structurelles. Les tendances décrites pour les deux composantes régionales se poursuivent également avec l'arrivée de la crise économique et financière.

Le flux de frontaliers originaires de France fléchit en 2009 et ne se rétablit que lentement

19 105 actifs originaires de France se rendent en Sarre pour y travailler en 2011. Leur nombre ne cesse de baisser depuis 2001. Passant pour la première fois sous la barre des 21 000 en 2006, il diminue de 4,1% pendant la crise (2008/2009). Dans les années suivantes, la régression est plus lente, ce qui ne doit toutefois pas être surévalué en regard de la tendance générale observée dans les années 2000. Le nombre de frontaliers originaires de France et travaillant en Rhénanie-Palatinat affiche à nouveau une légère augmentation en 2007 et 2008, mais s'affaiblit sensiblement au cours des deux années suivantes dans le sillage de la crise. En 2011, le flux de frontaliers issus de France connaît à nouveau une hausse très réservée avec un total de 4 846 frontaliers. Ici, tout comme en Sarre, on devrait assister dans les prochaines années à une confirmation des tendances observées jusqu'à présent plutôt qu'à un nouveau dynamisme.



Remarque méthodologique : Du fait d'une affectation incorrecte, le nombre des salariés assurés en Sarre a été réduit en mars 2012 du nombre d'intérimaires français, belges et luxembourgeois travaillant en Allemagne (-3 850). La régression réelle du nombre de frontaliers employés en Sarre entre 2001 et 2002 est moins prononcée.



Les frontaliers atypiques atténuent la régression du flux de frontaliers originaires de France

Le flux de frontaliers entrants originaires de France compte également des Allemands vivant dans la région voisine et travaillant dans l'une des deux régions allemandes. En 2011, le pourcentage de ces frontaliers dits atypiques s'établit à un tiers (33,8%) en Sarre et à un cinquième (20,6%) en Rhénanie-Palatinat. L'analyse distincte de l'évolution des frontaliers originaires de France mais de nationalité allemande et de celle des frontaliers ayant d'autres nationalités montre que le pourcentage des frontaliers atypiques augmente entre 2000 et 2011 alors que la part des frontaliers d'autres nationalités originaires de France baisse. Ceci revient à dire que l'évolution en tendance positive des frontaliers atypiques originaires de France dans les deux régions allemandes a encore pu atténuer la régression du flux de frontaliers entrants. Ainsi par ex., le nombre des personnes venant de France sans nationalité allemande baisse d'un tiers environ (-30,3%) entre 2000 et 2011, alors que le nombre des frontaliers atypiques connaît une progression de 16%. Cet effet atténuateur se manifeste également durant la crise, les taux de variation annuelle de frontaliers ayant la nationalité allemande connaissant un fléchissement moindre que ceux des frontaliers d'autres nationalités, même si ce rapport se renverse en 2011.

Frontaliers employés en Sarre originaires de France par nationalité 2003-2011 (au 30/06), variation par rapport à l'année précédente en %

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	-2,1	-2,6	-0,1	-2,1	-0,8	-0,8	-4,1	-1,4	-0,5
Allemands	3,3	2,4	2,5	-4,1	-0,6	1,1	-0,8	0,3	-2,7
Autre nationalité	-4,3	-4,8	-1,3	-1,1	-0,9	-1,7	-5,6	-2,3	0,6

Source : BA, calculs IBA / OIE

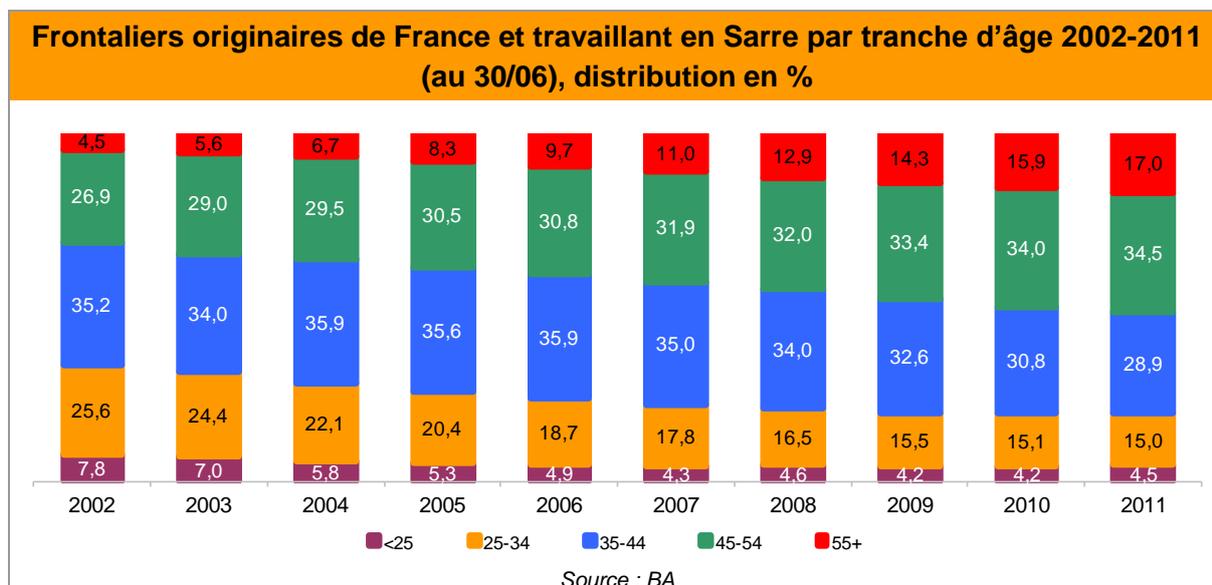
Frontaliers originaires de France et employés en Rhénanie-Palatinat par nationalité 2003-2011 (au 30/06), variation par rapport à l'année précédente en %

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	-5,8	-3,7	-1,0	-1,8	0,3	4,8	-3,3	-3,3	0,9
Allemands	0,5	0,5	4,7	-1,6	2,4	2,1	-0,5	-1,5	-2,0
Autre nationalité	-7,2	-4,6	-2,3	-1,9	-0,2	5,5	-4,0	-3,7	1,5

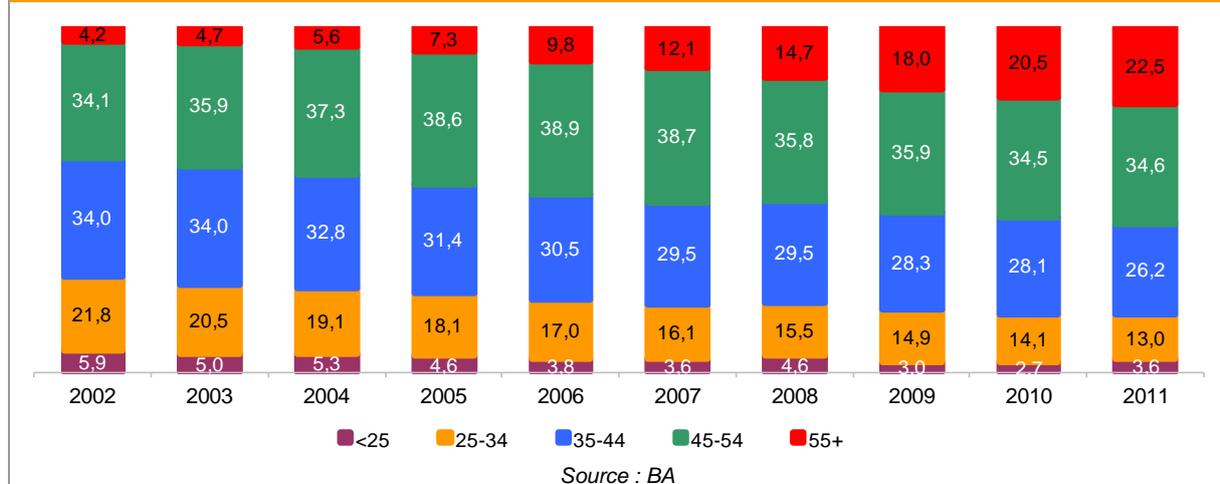
Source : BA, calculs IBA / OIE

Les frontaliers originaires de France sont plus âgés – moins touchés par la crise que les plus jeunes

Les frontaliers originaires de France qui travaillent dans les deux régions allemandes font partie des catégories d'âge moyenne et avancée. En Sarre par exemple, plus de la moitié (51,6%) des frontaliers ont plus de 45 ans en 2011. L'évolution des dernières années fait apparaître un vieillissement statistique des frontaliers originaires de France entre 2002 et 2011. En effet, alors qu'en 2002, un tiers des frontaliers entrant en Sarre avait moins de 35 ans, ce pourcentage passe en 2011 à un cinquième (19,5%). Le poids des salariés âgés augmente de plus en plus. En Rhénanie-Palatinat, seuls 38,2% des frontaliers ont plus de 45 ans en 2002 : en 2011, ils représentent presque les trois cinquièmes des frontaliers (57,2%), la tranche des plus de 55 ans connaissant une augmentation largement supérieure à la moyenne. On note pendant la crise économique et financière que les frontaliers entrants de moins de 45 ans sont particulièrement touchés par les pertes d'emplois. Les salariés âgés affichent, même si le taux de variation annuelle est nettement plus faible, une évolution annuelle modérée, voire positive, à partir de 2009 ; on note également une légère tendance à la hausse dans les années suivantes.



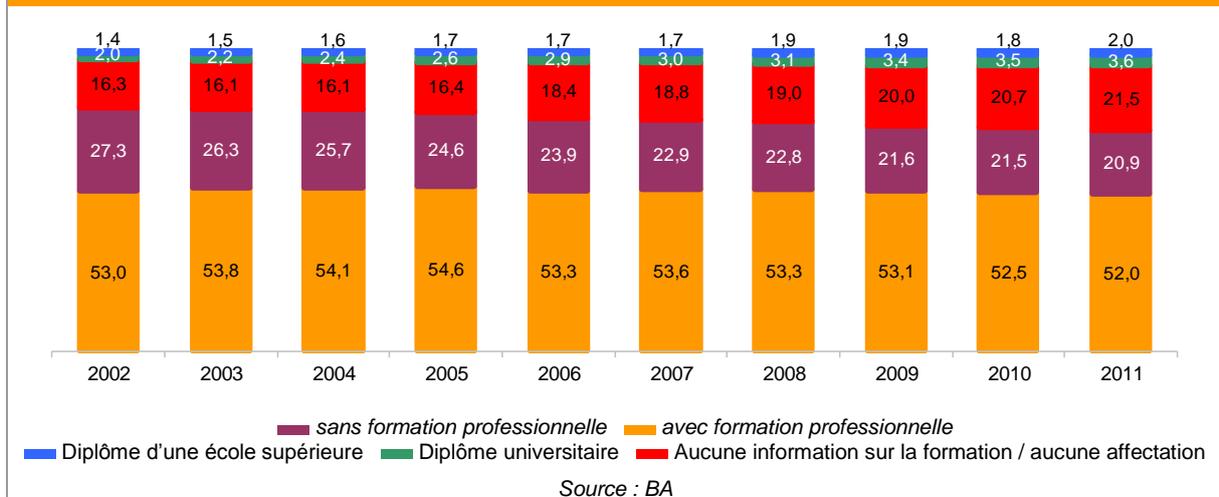
Frontaliers originaires de France et travaillant en Rhénanie-Palatinat par tranche d'âge 2002-2011 (au 30/06), distribution en %



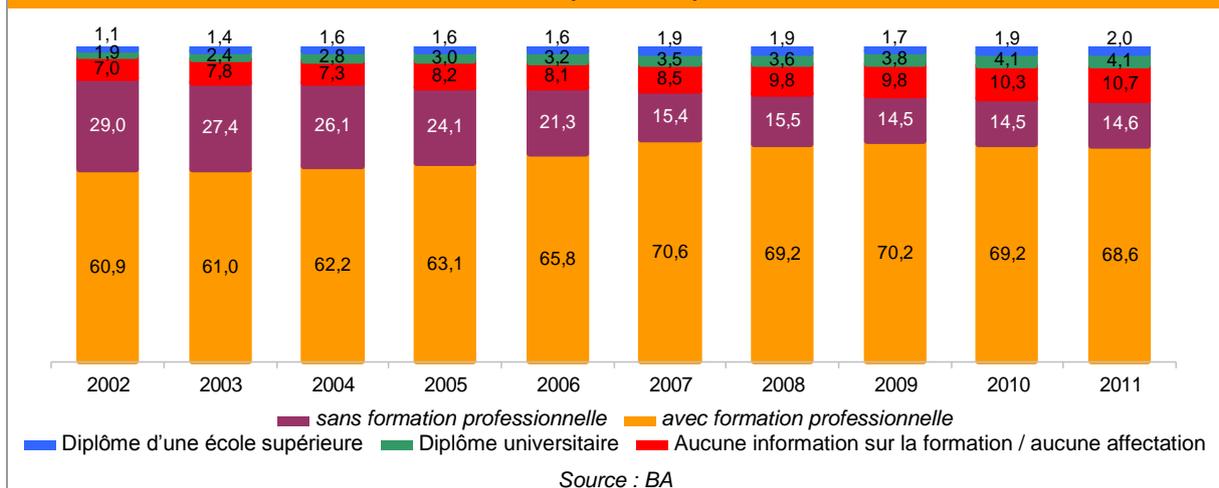
La majorité des frontaliers entrants a une formation professionnelle – tendance vers une main-d'œuvre plus qualifiée

Plus de la moitié des frontaliers originaires de France et se rendant dans les régions allemandes a suivi une formation professionnelle. Un pourcentage non négligeable des frontaliers travaillait comme main-d'œuvre qualifiée ; parallèlement, seuls 5 à 6% des frontaliers entrants disposaient d'une formation universitaire (école supérieure). Le pourcentage déclaré dans les statistiques officielles de ceux pour lesquels on ne dispose d'aucune information sur le niveau de qualification s'explique par les différences structurelles de la formation en Allemagne et en France qui, malgré les nombreuses initiatives engagées au niveau franco-allemand ou européen, entraînent des problèmes de reconnaissance des équivalences et/ou de classification statistique. Nonobstant ces problèmes méthodologiques, on retrouve chez les frontaliers entrants la tendance globale vers une main-d'œuvre qualifiée et plus qualifiée. Entre 2003 et 2011, le nombre de personnes sans qualification professionnelle baisse sensiblement et celui des diplômés universitaires (écoles supérieures) augmente sensiblement, bien qu'à un niveau quantitatif faible. La main-d'œuvre non qualifiée est particulièrement touchée par les répercussions directes de la crise économique et financière. Parmi ces personnes, les pertes d'emploi sont relativement élevées dans les deux régions allemandes ; la catégorie la moins touchée est celle des diplômés universitaires (écoles supérieures).

Frontaliers originaires de France et travaillant en Sarre par niveau de formation 2002-2011 (au 30/06), distribution en %



Frontaliers originaires de France et travaillant en Rhénanie-Palatinat par niveau de formation 2002-2011 (au 30/06), distribution en %



Moins de frontaliers dans l'industrie manufacturière – légers gains au niveau de l'emploi dans le secteur tertiaire

Si l'on prend comme référence les salariés assurés en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, l'industrie manufacturière, le commerce et la réparation ainsi que le secteur de la santé humaine et de l'action sociale sont en 2011 les principaux employeurs. Les frontaliers originaires de France se répartissent également sur ces secteurs dans les deux régions allemandes, bien qu'à un niveau quantitatif différent. Les activités de services administratifs et de soutien jouent également un rôle important pour les frontaliers. On notera en particulier, comme par les années passées, l'importance de l'industrie manufacturière dans laquelle travaillent 44,4% (Sarre) et 68,3% (Rhénanie-Palatinat) des frontaliers entrants. En Sarre, ce pourcentage reste pratiquement inchangé par rapport à 2009 (perte de 262 emplois dans cette branche). En Rhénanie-Palatinat, ce pourcentage baisse de 2,7 points, soit de 212 emplois, entre 2009 et 2011. En 2008/2009, l'industrie manufacturière dans la région allemande ne compte que 91 frontaliers de moins. Les frontaliers entrant en Rhénanie-Palatinat

se concentrent encore plus qu'en 2009 sur le commerce et la réparation (+19 emplois), les transports et l'entreposage (+14 emplois), l'information et la communication (+12 emplois) ainsi que sur les activités de services administratifs et de soutien (+39 emplois). En Sarre également, l'emploi se décale légèrement vers le secteur tertiaire, sachant que les frontaliers entrants entre 2009 et 2011 travaillent principalement dans les activités de services administratifs et de soutien (+152 emplois) et dans le secteur de l'enseignement (+57 emplois). Ceci peut s'expliquer d'une part par les connaissances du français, très demandées dans la zone frontalière, dont disposent les frontaliers, et d'autre part par des secteurs de bas salaires, par exemple le nettoyage, qui emploie de nombreux frontaliers. En Sarre, un nombre nettement moins élevé de frontaliers travaille depuis 2009, outre dans l'industrie manufacturière dans laquelle environ 460 emplois de frontaliers sont supprimés en 2008/2009, dans les transports et l'entreposage (-79 emplois), dans la construction (-61 emplois), dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (-38 emplois) et dans les industries extractives (-36 emplois).

Salariés assurés en Sarre et frontaliers entrants originaires de France par branche d'activité (NACE rév. 2) au 30/06/2011

Secteur économique (NACE rév. 2)	Total des salariés assurés		Frontaliers originaires de France		Frontaliers par nationalité			
	Effectifs	%	Effectifs	%	Nombre d'Allemands	%	Nombre de ressortissants d'autres pays	%
A Agriculture, sylviculture et pêche	917	0,3	*	*	*	*	10	0,1
B Industries extractives	2 557	0,7	96	0,5	58	0,9	38	0,3
C Industrie manufacturière	96 570	27,0	8 490	44,4	2 008	31,1	6 478	51,3
D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 639	1,0	87	0,5	73	1,1	14	0,1
E Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	2 548	0,7	131	0,7	64	1,0	67	0,5
F Construction	19 706	5,5	706	3,7	257	4,0	449	3,6
G Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	52 324	14,6	2 663	13,9	1 138	17,6	1 521	12,0
H Transports et entreposage	14 780	4,1	873	4,6	316	4,9	556	4,4
I Hébergement et restauration	8 084	2,3	264	1,4	86	1,3	178	1,4
J Information et communication	8 029	2,2	275	1,4	171	2,6	102	0,8
K Activités financières et d'assurance	12 360	3,5	437	2,3	383	5,9	54	0,4
L Activités immobilières	1 356	0,4	29	0,2	23	0,4	6	0,0
M Activités spécialisées, scientifiques et techniques	16 393	4,6	445	2,3	294	4,6	149	1,2
N Activités de services administratifs et de soutien	25 764	7,2	2 590	13,6	302	4,7	2 288	18,1
O Administration publique, défense ; sécurité sociale	22 312	6,2	206	1,1	147	2,3	59	0,5
P Enseignement	12 193	3,4	289	1,5	119	1,8	170	1,3
Q Santé humaine et action sociale	47 841	13,4	1 077	5,6	795	12,3	282	2,2
R Arts, spectacles et activités récréatives	2 936	0,8	141	0,7	80	1,2	61	0,5
S Autres activités de services n.s.a.	7 430	2,1	276	1,4	136	2,1	140	1,1
T Activités des ménages	413	0,1	15	0,1	*	*	*	*
U Activités extraterritoriales	*	*	*	*	-	-	*	*
Sans affectation	37	0,0	-	-	-	-	-	-
Total	358 189	100,0	19 105	100,0	6 460	100,0	12 632	100,0

*Les chiffres ne peuvent être indiqués pour des raisons liées à la protection des données
Source : BA, calculs IBA / OIE

Salariés assurés en Rhénanie-Palatinat et frontaliers entrants originaires de France par branche d'activité (NACE rév. 2) au 30/06/2011

Secteur économique (NACE rév. 2)		Total des salariés assurés		Frontaliers originaires de France		Frontaliers par nationalité			
		Effectifs	%	Effectifs	%	Nombre d'Allemands	%	Nombre de ressortissants d'autres pays	%
A	Agriculture, sylviculture et pêche	11 794	0,9	21	0,4	*	*	*	*
B	Industries extractives	3 192	0,3	11	0,2	3	0,3	8	0,2
C	Industrie manufacturière	309 139	24,8	3 311	68,3	382	38,3	2 926	76,0
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	8 884	0,7	*	*	*	*	6	0,2
E	Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	9 543	0,8	10	0,2	3	0,3	7	0,2
F	Construction	80 043	6,4	134	2,8	33	3,3	101	2,6
G	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	177 470	14,2	389	8,0	163	16,3	225	5,8
H	Transports et entreposage	53 866	4,3	155	3,2	38	3,8	117	3,0
I	Hébergement et restauration	39 118	3,1	36	0,7	18	1,8	17	0,4
J	Information et communication	29 707	2,4	57	1,2	30	3,0	27	0,7
K	Activités financières et d'assurance	37 532	3,0	39	0,8	30	3,0	9	0,2
L	Activités immobilières	5 075	0,4	10	0,2	*	*	*	*
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	52 889	4,2	144	3,0	48	4,8	96	2,5
N	Activités de services administratifs et de soutien	70 117	5,6	153	3,2	34	3,4	119	3,1
O	Administration publique, défense ; sécurité sociale	82 886	6,6	44	0,9	31	3,1	13	0,3
P	Enseignement	47 891	3,8	49	1,0	28	2,8	21	0,5
Q	Santé humaine et action sociale	171 212	13,7	177	3,7	120	12,0	57	1,5
R	Arts, spectacles et activités récréatives	9 111	0,7	7	*	*	*	*	*
S	Autres activités de services n.s.a.	37 453	3,0	38	0,8	19	1,9	19	0,5
T	Activités des ménages	2 338	0,2	*	*	*	*	*	*
U	Activités extraterritoriales	8 311	0,7	52	1,1	10	1,0	42	1,1
	Sans affectation	28	0,0	-	-	-	-	-	-
	Total	1 247 599	100,0	4 846	100,0	998	100,0	3 848	100,0

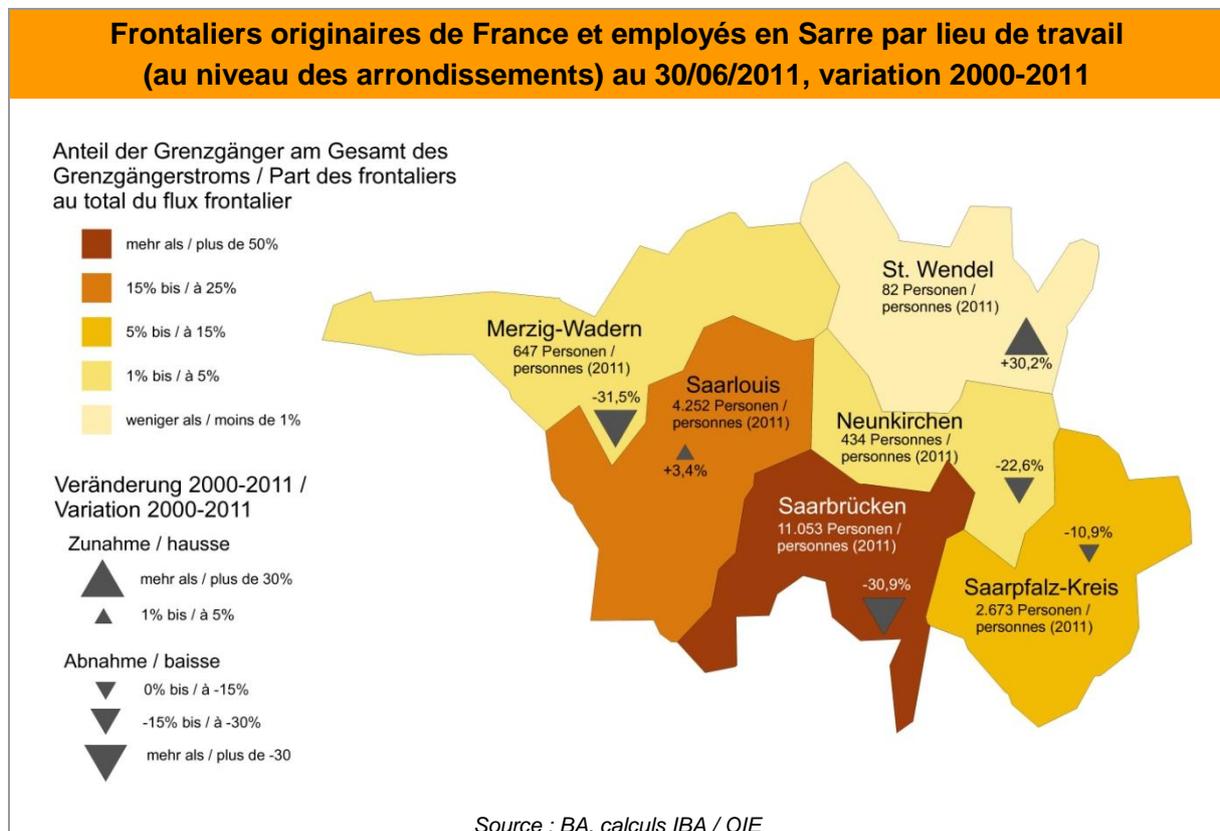
*Les chiffres ne peuvent être indiqués pour des raisons liées à la protection des données

Source : BA, calculs IBA / OIE

Plus de la moitié des Français en Sarre sont employés dans la communauté régionale de Sarrebruck

Plus de la moitié (57,9%) des frontaliers originaires de France travaillent dans la communauté régionale de Sarrebruck, un cinquième (22,3%) dans l'arrondissement de Sarrelouis et 13,8% dans celui de Saarpfalz. Au cours des dix dernières années (2000-2011), on relève une forte régression de l'emploi frontalier dans la communauté régionale de Sarrebruck (-30,9% ; 4 938 personnes) et dans l'arrondissement de Merzig-Wadern (-31,5% ; -297 personnes). Des pertes d'emplois frontaliers supérieures à la moyenne, bien qu'à un faible niveau quantitatif, sont observées dans les arrondissements de Neunkirchen (-8,7%), de St.

Wendel (-6,4%) et de Merzig-Wadern (-4,5%). Entre 2009 et 2011, les répercussions de la crise économique et financière frappent de plein fouet la communauté régionale de Sarrebruck (-230 frontaliers) et l'arrondissement de Merzig-Wadern (-177 frontaliers). Ces pertes sont compensées en partie par 148 nouveaux emplois frontaliers dans l'arrondissement de Sarrelouis.



Rhénanie-Palatinat : la moitié des frontaliers entrants originaires de France travaillent dans l'arrondissement de Germersheim

La répartition des frontaliers entrants originaires de France par lieu de travail montre que les emplois en Rhénanie-Palatinat se concentrent près des frontières. En 2011, la moitié des frontaliers (50,6%) travaille dans l'arrondissement de Germersheim, suivi de loin par la ville de Zweibrücken (15,5%). Le rôle particulier de l'arrondissement de Germersheim avec ses sites industriels révèle entre autres un pourcentage non négligeable de frontaliers entrants français venus d'Alsace. On citera tout particulièrement la commune de Wörth qui connaît une forte industrialisation depuis les années 1970.⁶⁷ Entre 2000 et 2009, l'arrondissement de Germersheim enregistre proportionnellement les plus faibles réductions d'effectifs ; en 2008/2009 également, les pertes d'emploi y sont encore inférieures à la moyenne, sans doute en raison du chômage partiel. En revanche, la réduction de l'emploi frontalier est largement supérieure à la moyenne entre 2009 et 2011 dans l'arrondissement de Germersheim (-147 emplois), ce qui est sans doute dû au site automobile de Daimler-Benz.

⁶⁷ Voir Maier, Jörg / Troeger-Weiss, Gabi: Die Bedeutung der Grenzgänger für die Regional- und Wirtschaftsstruktur am Oberrhein. Tiré de : Maier, Jörg / Wackermann, Gabriel (Hg.): Frankreich. Ein regionalgeographischer Überblick. (Wissenschaftliche Länderkunden, Bd. 35), Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1990, S. 271-287.

Frontaliers originaires de France et employés en Rhénanie-Palatinat par lieu de travail (arrondissements sélectionnés) au 30/06/2011 et répartition en %

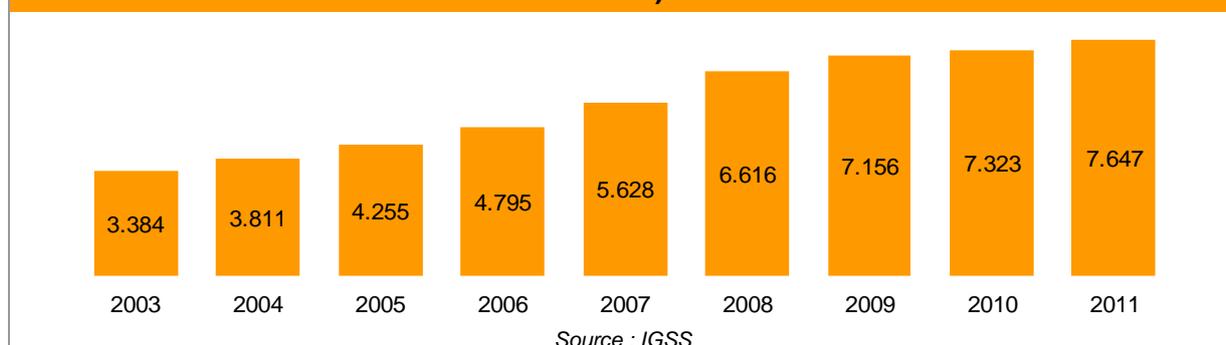
	Effectifs	%
Germersheim	2 454	50,6
Zweibrücken, ville	751	15,5
Südliche Weinstraße	467	9,6
Pirmasens, ville	359	7,4
Landau in der Pfalz, ville	195	4,0
Südwestpfalz	165	3,4
Autres arrondissements/villes à administration autonome	455	9,4
Rheinland-Pfalz - total	4 846	100,0

Source : BA, calculs IBA / OIE

Ralentissement de l'augmentation du nombre de frontaliers allemands se rendant au Luxembourg

En 2011, quelque 35 000 personnes quittent tous les jours les deux régions allemandes pour aller travailler au Luxembourg. Ce phénomène s'explique par l'interaction de l'offre et de la demande d'emplois et par les revenus très attrayants chez le voisin luxembourgeois. Les trois quarts des frontaliers se rendant au Luxembourg vivent en Rhénanie-Palatinat ; leur nombre augmente d'environ trois cinquièmes (60,6%) entre 2003 et 2008, les taux de variation annuelle se situant entre 7 et 11%. Ce dynamisme fléchit sensiblement dans le contexte de la crise économique et financière (2008/2009) et le flux de frontaliers n'augmente entre 2008 et 2009 que de 1,1%, soit 265 personnes. Dans les années suivantes, le taux de variation annuelle se rétablit progressivement pour atteindre à nouveau 4% en 2011. Le pourcentage de frontaliers se rendant au Luxembourg est bien plus faible en Sarre, mais il augmente rapidement depuis quelques années. Ainsi, le nombre de frontaliers originaires de Sarre fait plus que doubler entre 2003 et 2009, cette augmentation s'intensifiant particulièrement en 2007 et 2008. L'impact est d'autant plus prononcé dans le sillage de la crise économique et financière, avec un taux de variation entre 2008 et 2009 divisé par deux par rapport à l'année précédente. Ce taux continue de baisser au cours des années suivantes.

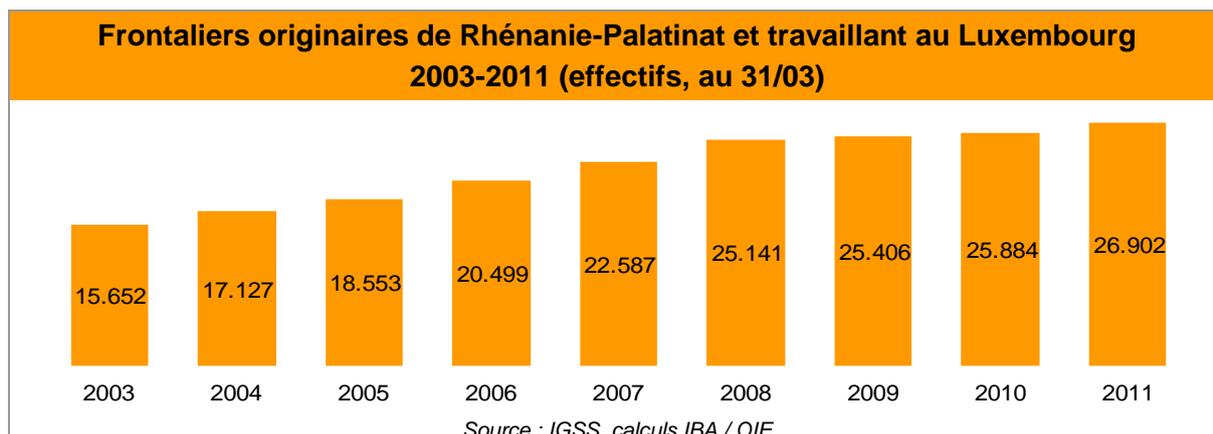
Frontaliers originaires de Sarre et travaillant au Luxembourg 2003-2011 (effectifs, au 31/03)



Frontaliers sarrois se rendant au Luxembourg 2003-2011 (au 31/03), variation par rapport à l'année précédente en %

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
6,9	12,6	11,7	12,7	17,4	17,6	8,2	2,3	4,4

Source : IGSS, calculs IBA / OIE



**Frontaliers rhénans-palatins se rendant au Luxembourg 2003-2011 (au 31/03),
variation par rapport à l'année précédente en %**

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
7,1	9,4	8,3	10,5	10,2	11,3	1,1	1,9	3,9

Source : IGSS, calculs IBA / OIE

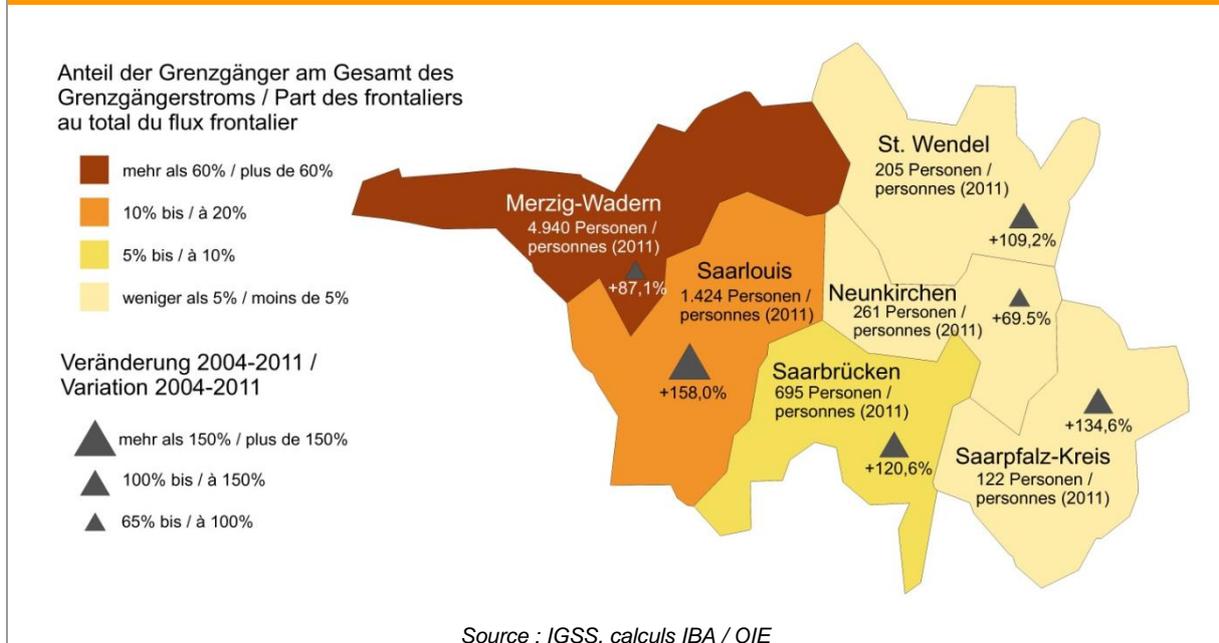
Les frontaliers travaillant au Luxembourg vivent à proximité de la frontière – l'aire de recrutement s'élargit lentement en Sarre

La proximité de la frontière a une incidence considérable sur la zone de recrutement des personnes travaillant au Luxembourg.

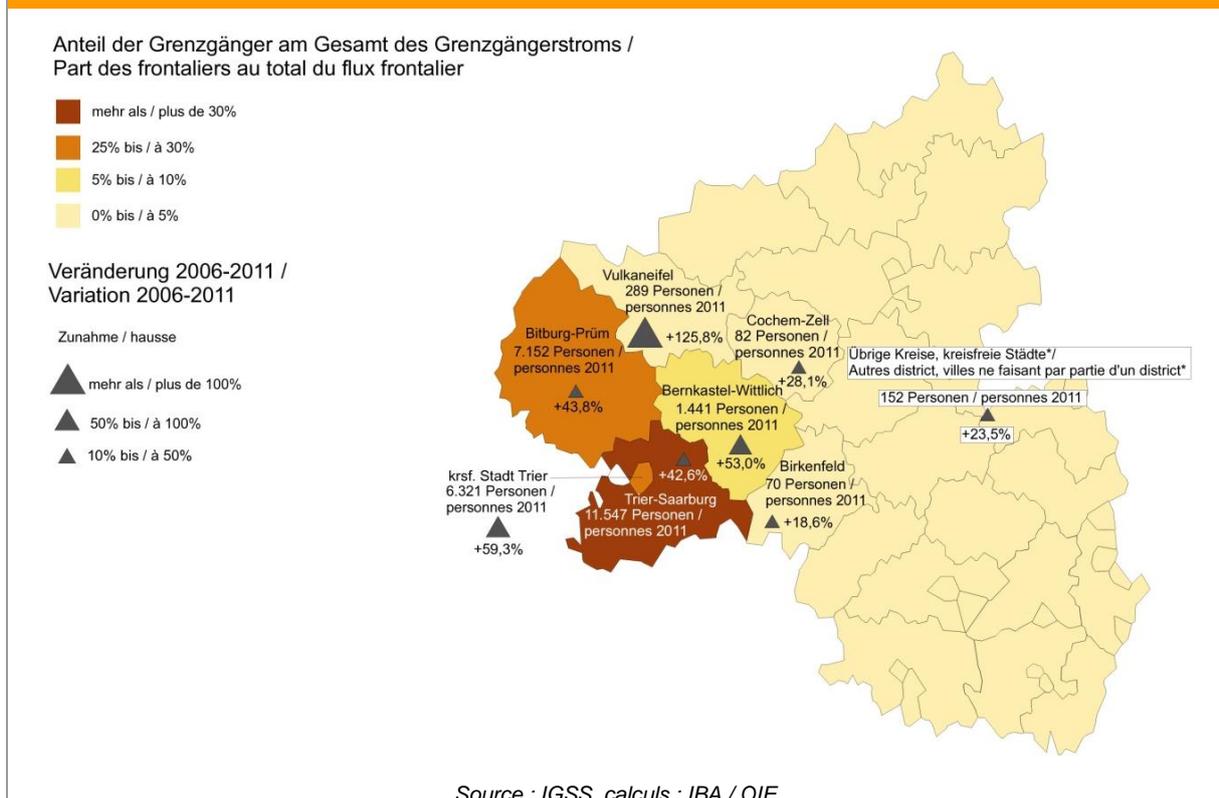
- ▶ En 2011, les deux tiers environ (64,6%) des frontaliers sarrois qui travaillent au Luxembourg habitent dans l'arrondissement de Merzig-Wadern limitrophe du Luxembourg, 18,6% dans l'arrondissement voisin de Sarrelouis. Depuis 2004, le pourcentage des frontaliers sortants se décale, passant de l'arrondissement de Merzig-Wadern à d'autres zones, ce dont profite notamment l'arrondissement de Sarrelouis. Cette évolution fait ressortir une extension du bassin frontalier drainé par le marché du travail luxembourgeois ainsi que la disponibilité limitée de logements attrayants et l'augmentation du prix des biens fonciers et de l'immobilier dans l'arrondissement de Merzig-Wadern, ce qui incite les frontaliers qui souhaitent se rapprocher du Luxembourg où ils travaillent à s'installer dans d'autres zones proches de la frontière. Les répercussions de la crise économique et financière au Luxembourg, pays d'accueil, ont particulièrement sévi dans l'arrondissement de Neunkirchen où le nombre des frontaliers se rendant au Luxembourg est en régression depuis 2009.
- ▶ Les frontaliers rhénans-palatins se rendant au Luxembourg se concentrent sur la région de Trèves, près de la frontière, où réside la quasi-totalité (99,4%) des frontaliers sortants. Cela représente certes des défis au niveau de l'infrastructure et la région de Trèves en Rhénanie-Palatinat affiche, tout comme la Lorraine, une hausse des revenus bien supérieure à la moyenne au cours des dernières années, ce qui est principalement imputable aux frontaliers y habitant. L'analyse plus détaillée des lieux de résidence des frontaliers fait ressortir l'importance centrale de trois arrondissements proches de la frontière : deux cinquièmes (42,9%) des frontaliers rhénans-palatins vivent dans l'arrondissement de Trier-Saarburg, un quart environ (26,6%) dans l'arrondissement de Bitburg-Prüm et 23,5% enfin dans la ville à administration autonome de Trèves. En 2010, on observe une

légère régression du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg dans l'arrondissement de Trier-Saarburg et dans celui de Bernkastel-Wittlich ; cette régression peut en partie être compensée à nouveau en 2011.

Frontaliers d'origine sarroise et travaillant au Luxembourg par lieu de résidence (au niveau des arrondissements) au 31/03/2011 et variation 2004-2011



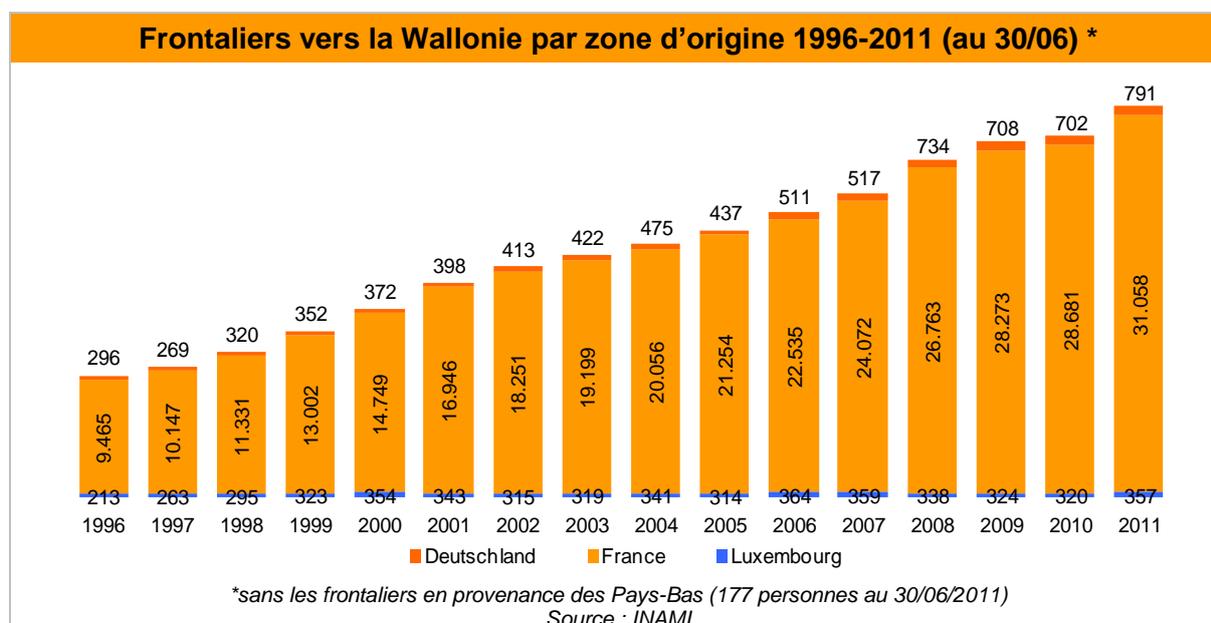
Frontaliers originaire de Rhénanie-Palatinat et se rendant au Luxembourg par lieu d'origine (au niveau des arrondissements) au 30/06/2011, variation entre 2006 et 2011



6.1.5 Wallonie

Le flux de frontaliers originaires de France affiche à nouveau une croissance annuelle supérieure au niveau d'avant-crise

En 2011, 32 206 frontaliers travaillent en Wallonie ; la majorité d'entre eux est originaire de France (96,4%), suivie d'un faible pourcentage venu d'Allemagne (2,5%) et du Luxembourg (1,1%). Entre 1996 et 2009, le nombre des frontaliers entrants originaires de France triple, mais avec des taux de croissance annuelle variables : entre 1998 et 2001, le flux de frontaliers entrants enregistre un plus annuel supérieur à 10% ; depuis 2002, l'augmentation s'établit à 6,3% en moyenne par an. Elle est particulièrement élevée en 2008, soit +11,2% par rapport à l'année précédente. L'année suivante, le taux de croissance est divisé par deux, mais les frontaliers originaires de France affichent encore un très bon résultat par rapport aux autres flux entrants (+5,6% soit + 1 510 personnes). Les répercussions de la crise économique et financière ne se font ressentir qu'en 2010 : le flux de frontaliers n'augmente que de 408 personnes. Il reprend toutefois son ascension dès 2011 avec une hausse supérieure à celle de l'avant-crise.



Frontaliers entrants en Wallonie par zone d'origine 2003-2011 (au 30/06), variation par rapport à l'année précédente en %

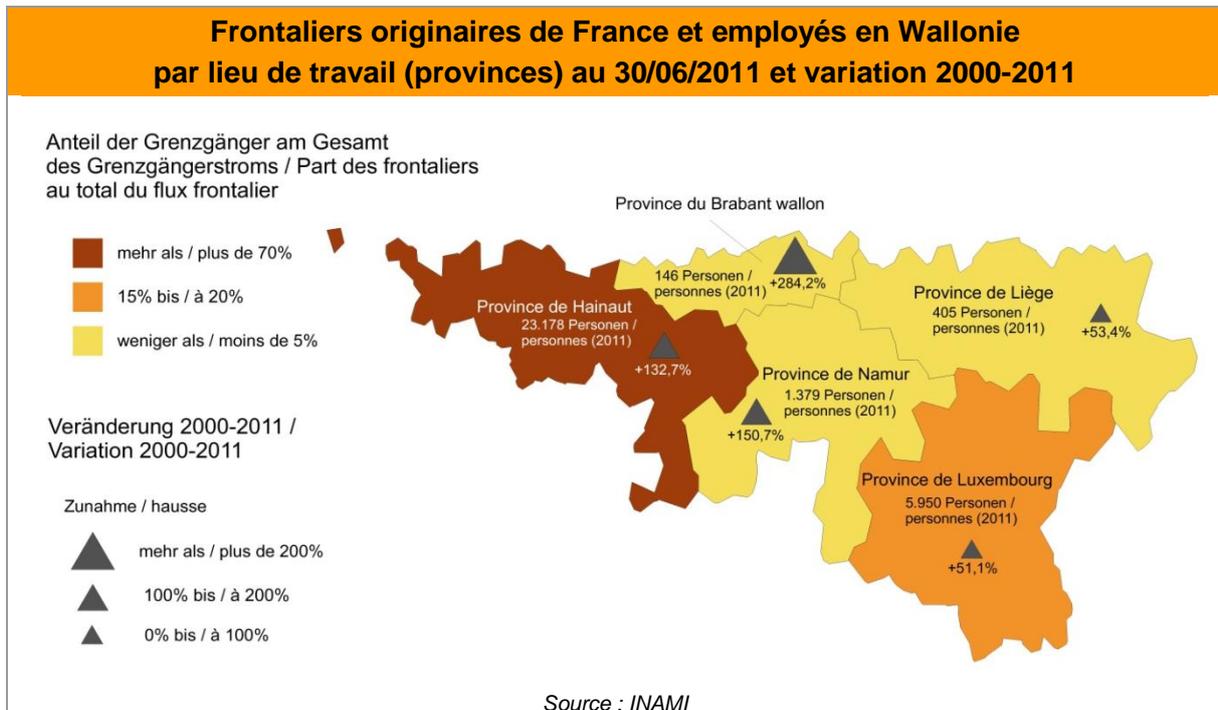
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Deutschland	2,2	12,6	-8,0	16,9	1,2	42,0	-3,5	-0,8	12,7
Luxembourg	1,3	6,9	-7,9	15,9	-1,4	-5,8	-4,1	-1,2	11,6
France	5,2	4,5	6,0	6,0	6,8	11,2	5,6	1,4	8,3
Total	5,0	4,7	5,4	5,5	7,5	11,6	5,3	1,4	8,4

Source : INAMI, calculs IBA / OIE

De plus en plus de frontaliers originaires de France travaillent dans la province de Hainaut

Près des trois quarts (74,6%) des frontaliers originaires de France et travaillant en Wallonie ont leur emploi dans la province de Hainaut, suivie à raison d'un cinquième (19,2%) de la province de Luxembourg. Depuis 2000, l'emploi frontalier se décale légèrement d'un terri-

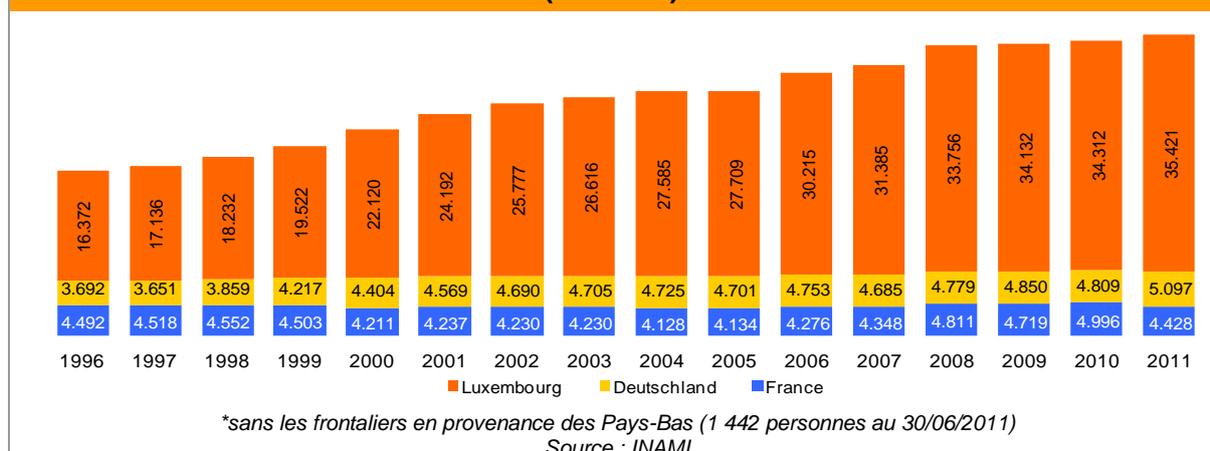
toire vers l'autre : en effet, 67,5% seulement des frontaliers français travaillaient alors dans la province de Hainaut, la part de la province de Luxembourg s'établissant encore à 26,7%. Ce transfert est dû au développement des (anciens) sites industriels comme Charleroi, Tournai, Mons ou Mouscron dont les frontaliers issus de la région française voisine du Nord-Pas-de-Calais sont les premiers bénéficiaires. Entre 2008 et 2011 également, la province de Hainaut enregistre un résultat bien meilleur que la province de Luxembourg (hausse du nombre de frontaliers de 19,5% par rapport à +1,8%).



Le nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg retrouve son niveau d'avant-crise

En 2011, la Wallonie compte 44 946 frontaliers sortants dont plus des trois quarts (78,8%) travaillent au Luxembourg, suivi des régions allemandes (11,3%) et de la France (9,9%). Entre 1996 et 2009, le flux de frontaliers sortants augmente de quelque 78%, ce qui est presque exclusivement dû à l'attraction exercée par le marché de l'emploi luxembourgeois. En effet, alors que sur cette même période le nombre de frontaliers allant travailler en France ne progresse que de 5%, le flux vers les régions allemandes augmente pour sa part de 31%, le Luxembourg se plaçant au premier rang des destinations avec une hausse de plus du double. Durant la crise, les taux de croissance de tous les flux frontaliers sortants régressent, sachant toutefois que l'augmentation du nombre de frontaliers vers le Luxembourg retrouve presque le niveau de l'avant-crise après avoir à nouveau fléchi en 2010. En revanche, le flux de frontaliers se rendant en France baisse légèrement dans un premier temps, augmente en 2010 pour subir à nouveau une régression sensible en 2011 (-11,4% par rapport à l'année précédente).

**Frontaliers sortants originaires de Wallonie par zone de destination 1996-2011
(au 30/06)***



**Frontaliers sortants originaires de Wallonie par zone de destination 2003-2011
(au 30/06), variation par rapport à l'année précédente en %**

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Deutschland	0,3	0,4	-0,5	1,1	1,4	2	1,5	-0,8	6,0
Luxembourg	3,3	3,6	0,4	9,0	3,9	7,6	1,1	0,5	3,2
France	0	-2,4	0,1	3,4	1,7	10,6	-1,9	5,9	-11,4
Total	2,5	2,5	0,3	7,4	3,0	7,2	0,8	1,0	1,9

Source : INAMI, calculs IBA / OIE

Les provinces de Luxembourg et de Liège dans la zone d'influence du marché de l'emploi luxembourgeois

En 2011, plus des trois quarts des frontaliers originaires de Wallonie et travaillant au Luxembourg habitent dans la province de Luxembourg (77,2%), suivie de la province de Liège (18,2%). Cette répartition s'explique sans doute par la proximité géographique du Grand-Duché, même si depuis 2000, un léger décalage s'observe entre les provinces limitrophes du Luxembourg. En effet, au début des années 2000, 83,4% des frontaliers travaillant au Grand-Duché résident encore dans la province de Luxembourg et seulement 12,5% dans celle de Liège. Entre 2008 et 2011 également, la province de Liège obtient de meilleurs résultats que celle de Luxembourg (plus de 7,2% par rapport à +4,6%).

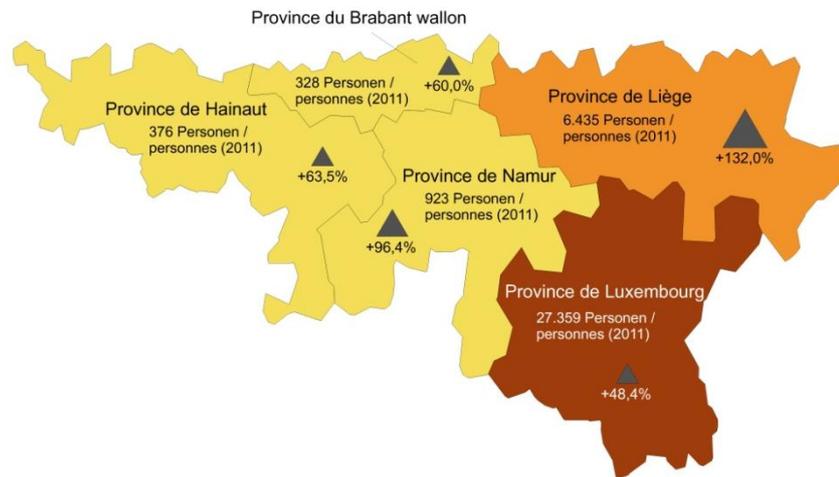
Frontaliers d'origine wallonne et travaillant au Luxembourg par lieu de résidence (provinces) au 30/06/2011 et variation 2000-2011

Anteil der Grenzgänger am Gesamt des Grenzgängerstroms / Part des frontaliers au total du flux frontalier

- mehr als / plus de 70%
- 10% bis / à 20%
- 0% bis / à 5%

Veränderung 2000-2011 / Variation 2000-2011

- Zunahme / hausse
- mehr als / plus de 120%
 - 75% bis / à 120%
 - 0% bis / à 75%



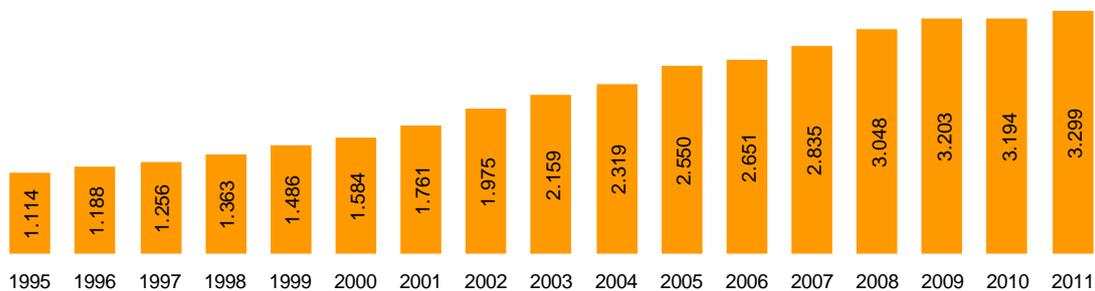
Source : INAMI, calculs IBA / OIE

6.1.6 Communauté germanophone de Belgique

La hausse du nombre de frontaliers se rendant au Luxembourg s'atténue

En 2011, 3 299 frontaliers originaires de la Communauté germanophone de Belgique se rendent sur leur lieu de travail au Luxembourg. Le flux dominé par les hommes (70,1%) triple presque entre 1995 et 2009 est vieillit statistiquement. Alors qu'en 2003, 65,9% des frontaliers se rendant au Luxembourg ont moins de 40 ans, ce n'est plus le cas que pour 54,3% d'entre eux en 2009. Le nombre moyen de frontaliers sortants continue également d'augmenter pendant la crise économique et financière, même si les taux de croissance annuelle sont relativement faibles.

Frontaliers originaires de la CG de Belgique et travaillant au Luxembourg 1995-2011 (au 31/03)



Source : IGSS, calculs : Conseil Economique et Social de la CG de Belgique

Frontaliers originaires de la CG de Belgique et travaillant au Luxembourg 2003-2011 (au 31/03), variation par rapport à l'année précédente en %

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
9,3	7,4	10,0	4,0	6,9	7,5	5,1	-0,3	3,3

Source : IGSS, calculs : IBA / OIE

Les frontaliers travaillant au Luxembourg sont employés dans le commerce et la réparation ...

En 2011, les frontaliers originaires de la CG de Belgique et travaillant au Luxembourg se répartissent à raison d'un tiers environ (30,9%) sur le secteur de la construction et d'un quart (25,5%) sur le commerce et la réparation. Suivent loin derrière les domaines des transports et de la communication avec 12,2%. En 2011, le nombre de frontaliers employés dans la construction baisse de 1,1% ; on observe de légères augmentations dans le commerce et la réparation ainsi que dans les transports et la communication, même si le niveau d'avant-crise n'est pas encore atteint.

Travailleurs originaires de la CG de Belgique et employés au Luxembourg par secteur économique 2002-2011

Evolution par secteur	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010	2011
Agriculture	16	18	15	17	16	20	20	*	23	30
Industries extractives	0	1	1	1	1	1	1	*	1	1
Energie/eau	-	-	-	-	-	-	-	*	-	8
Production	214	216	227	252	235	258	264	*	264	265
Construction	630	690	735	849	915	935	1 003	*	1 032	1 021
Commerce et réparation	534	583	616	618	657	748	758	*	794	842
Hébergement et restauration	17	19	24	22	16	18	24	*	29	29
Transports et communication	141	169	205	217	232	252	303	*	391	403
Activités financières	66	71	72	83	89	102	99	*	103	111
Services aux entreprises	172	204	218	226	242	252	281	*	256	283
Administration publique	29	30	27	29	33	35	46	*	40	40
Enseignement	7	9	9	11	11	11	13	*	11	14
Santé et action sociale	80	88	102	119	123	125	145	*	175	177
Services collectifs, sociaux et personnels	26	32	36	37	40	41	40	*	45	48
Activités des ménages	9	7	8	11	14	14	17	*	11	16
Sans affectation	34	22	24	58	27	23	34	*	19	11
Total	1 975	2 159	2 319	2 550	2 651	2 835	3 048	3 203	3 194	3 299

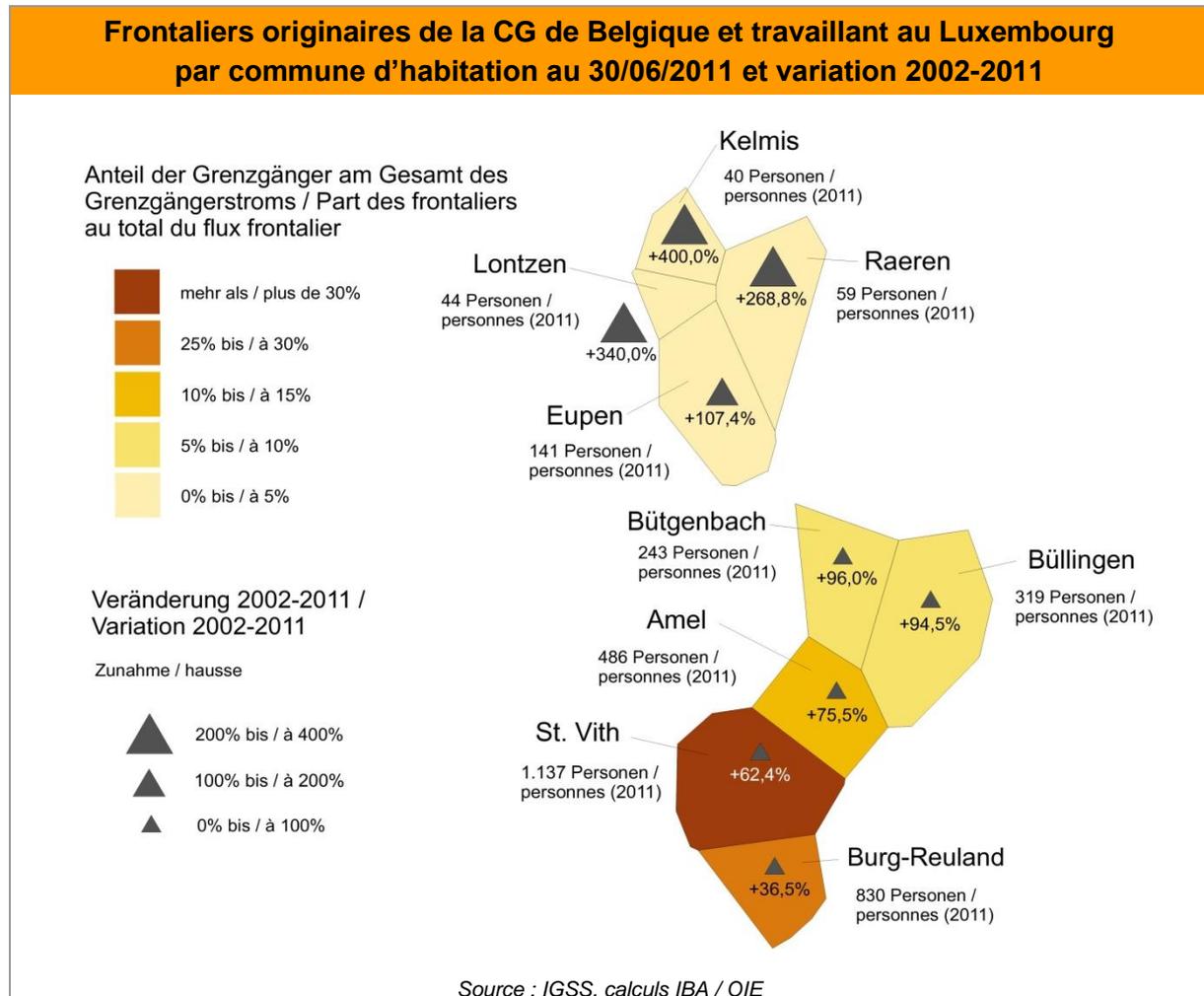
* ABEO ne peut pas fournir de données pour l'année 2009

Source : ABEO – Statistiques économiques et sociales

...et habitent à proximité de la frontière

Dans la CG de Belgique également, la proximité de la frontière a une incidence considérable sur le lieu de résidence des frontaliers. En effet, la grande majorité des frontaliers qui travaillent au Luxembourg (91,4%) est originaire de la partie sud de la communauté. La plupart des frontaliers habitent à St. Vith (34,5%), à Burg-Reuland (25,2%) et à Amel (14,7%). Depuis 2002, on note une légère extension de la zone d'influence du marché de l'emploi luxembour-

geois vers le nord de la CG de Belgique, la part des frontaliers y habitant ayant en effet progressé légèrement (+3,4%) au cours des neuf dernières années.



6.1.7 Bilan intermédiaire

L'emploi frontalier augmente malgré la crise – croissance dynamique attendue

Le nombre de frontaliers dans la Grande Région continue de progresser malgré les effets de la crise économique et financière. Certes, la hausse est moins importante que les années précédentes dans la plupart des composantes régionales, on ne peut toutefois parler d'une régression de l'emploi frontalier. Après la croissance ralentie du nombre de frontaliers en 2009 et 2010, la dynamique a repris dans presque toutes les composantes régionales dès 2011. Celle-ci doit se développer notamment au Luxembourg à partir de 2014. En regard du redressement prévu du marché de l'emploi transfrontalier, il est indispensable de poursuivre l'optimisation des conditions requises pour la mobilité des salariés.

Optimiser les conditions de la mobilité transfrontalière des salariés

En regard des potentialités d'emploi que recèle le marché du travail frontalier dans la Grande Région, il convient d'optimiser les conditions de la mobilité des salariés. On citera par exemple la suppression des obstacles à la mobilité et le renforcement de l'attractivité d'une

activité transfrontalière. Une étude récente⁶⁸ souligne que les frontaliers attendent une aide de leur employeur dans des questions spécifiques, par exemple celles ayant trait aux retraites ou à la fiscalité. Par ailleurs, les frontaliers apprécient les heures de travail souples afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale et de pouvoir réagir de manière adéquate aux embouteillages ou retards dans les transports en commun. La desserte des entreprises permet par ailleurs aux frontaliers de réduire en partie les longs trajets. En outre, le multilinguisme est pour de nombreux travailleurs une condition indispensable pour exercer une activité transfrontalière et les frontaliers souhaitent que les communications et documents importants (par ex. contrat de travail, consignes de sécurité, etc.) soient disponibles dans leur langue maternelle dans l'entreprise. Enfin, les frontaliers thématisent le principe de l'égalité, selon lequel les travailleurs et les membres de leur famille peuvent travailler dans chacun des Etats membres de l'UE et sont traités comme des ressortissants nationaux. Ce principe s'applique à la fois à la rémunération, aux possibilités de faire carrière et à l'ensemble de la vie professionnelle. Ces aspects et d'autres encore, relevant de la responsabilité des employeurs, peuvent contribuer à améliorer les conditions de la mobilité des travailleurs

Etendre le suivi des frontaliers

L'expérience tirée de la crise économique et financière confirme la nécessité de suivre les frontaliers comme le fait l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Au cours des dernières années, les données de base ont pu être améliorées progressivement, ce qui permet aujourd'hui de décrire et d'analyser en détail la situation des frontaliers dans chaque composante de la Grande Région. Parallèlement, la Grande Région se voit confrontée à de nouveaux défis qui impliquent de traiter de nouvelles questions à l'aide d'indicateurs différenciés. Ainsi, l'analyse du phénomène frontalier doit, par exemple, être reliée plus fortement à l'avenir aux questions des transports, du commerce, des médias ou de la cohésion sociale. De telles analyses doivent se baser sur des indicateurs qualitatifs obtenus à partir de l'amélioration du suivi des frontaliers. On pourra alors se pencher sur des questions telles que les motifs et la situation des nouveaux venus et des autres et analyser plus en détail les flux frontaliers selon leur nationalité.

⁶⁸ Wille, Christian: *Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux.* (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., Peter Lang, 2012.

6.2 Frontaliers atypiques dans la Grande Région

6.2.1 Vue d'ensemble

La migration résidentielle, caractéristique constitutive du phénomène des frontaliers atypiques

Aux termes du droit communautaire, sont frontaliers tous les salariés et tous les travailleurs indépendants qui exercent leur profession dans un Etat membre, en habitant dans un autre Etat membre dans lequel ils retournent, sinon chaque jour, au moins une fois par semaine.⁶⁹ Cette définition n'autorise aucune distinction entre les travailleurs frontaliers qui résident dans leur région natale et travaillent dans le pays voisin et ceux qui travaillent dans leur région natale et résident dans le pays voisin. Pourtant, cette distinction voit son importance s'accroître au regard de l'ampleur que prend le dernier groupe de salariés mentionné. Une différenciation est ainsi établie entre les travailleurs frontaliers typiques et les travailleurs frontaliers atypiques. Si la définition citée du droit communautaire s'applique aux deux groupes, une extension sur la base de l'orientation géographique des flux de frontaliers s'impose. Sont désignés comme frontaliers atypiques les salariés et les travailleurs indépendants qui ont transféré leur domicile d'une région à l'autre de la Grande Région, tout en continuant de travailler dans leur région d'origine. La migration résidentielle qui a précédé est donc la caractéristique constitutive du phénomène des frontaliers atypiques.

Le rôle particulier de la Lorraine et du Luxembourg dans le phénomène transfrontalier atypique

Les données actuelles ne permettent pas de connaître le nombre précis des frontaliers atypiques dans la Grande Région. Le relevé ci-après des statistiques et des informations thématiques s'appuie sur les données fournies par les offices statistiques compétents et les conclusions d'études scientifiques. Malgré l'insuffisance des données disponibles, le présent rapport entend fournir un premier aperçu sur les travailleurs frontaliers atypiques la Grande Région. Cette analyse synoptique montre que, conformément à la situation des frontaliers typiques, la France – et plus particulièrement la Lorraine – en tant que région de résidence et le Grand-Duché de Luxembourg en tant que région de travail, assurent un rôle spécifique dans cette dynamique de mobilité. Les frontaliers atypiques de France résident pour la plupart dans la région Lorraine et ont leur lieu de travail en Belgique/Wallonie, en Sarre, en Rhénanie-Palatinat et au Luxembourg.

Frontaliers atypiques dans la Grande Région en 2011

Pays/région de résidence	Pays/région de travail			
	Luxembourg	Saarland	Rheinland-Pfalz	Belgique
France	866	6.473	998	5.200*
Lorraine	828	nd	nd.	nd
Belgique	849	nd	nd	
Deutschland	1.731			nd
Rheinland-Pfalz	1.118			nd
Saarland	548			nd

Relevé IBA / OIE ; Sources : IGSS, BA, INSEE (France), ABEO (Belgique) ; * 2007

⁶⁹ Voir règlement (CEE) n° 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

6.2.2 Flux de frontaliers originaires de France

Le nombre de frontaliers travaillant au Luxembourg est en augmentation – notamment dans le département de la Moselle

Les frontaliers de nationalité luxembourgeoise et domiciliés en France vivent presque exclusivement en Lorraine. Au cours de la dernière décennie (2002-2011), leur nombre a augmenté de 73,9 % et s'élève aujourd'hui à 866 personnes (2011). Près de deux tiers d'entre eux résident dans le département de la Moselle, notamment dans l'arrondissement de Thionville où ils se concentrent principalement à Cattenom et à Fontoy. Un autre tiers (32,4 %) est enregistré dans le département de la Meurthe-et-Moselle, notamment dans l'arrondissement de Briey. On constate rétrospectivement un léger décalage des lieux de résidence choisis par les frontaliers atypiques. Alors qu'en 2002, 66 % des Luxembourgeois résidaient dans le département de la Moselle, ils ne représentent aujourd'hui plus qu'une part de 61,4 % (2011).

5 200 frontaliers atypiques en direction de la Belgique

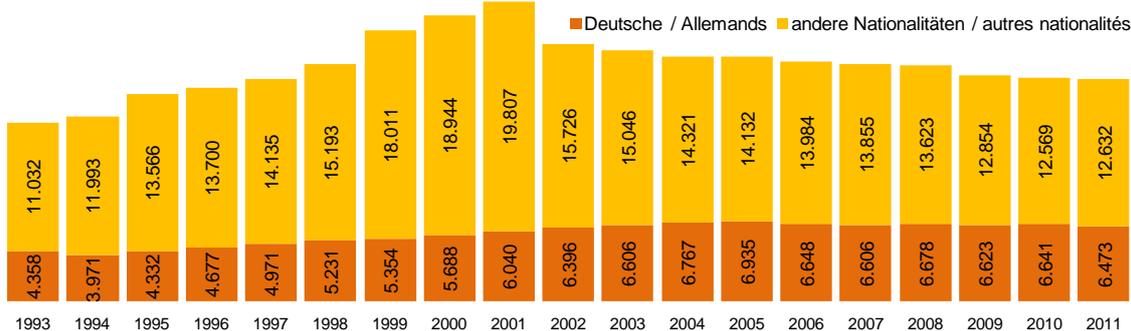
Très peu d'informations sont disponibles sur le nombre de Belges domiciliés en Lorraine et travaillant en Wallonie. Il est toutefois établi qu'en 2007, 15,7 % des personnes résidant en France et travaillant en Belgique étaient des citoyens belges, ce qui correspond à un nombre total d'environ 5 200 frontaliers atypiques.⁷⁰ Divers entretiens engagés avec des experts ont permis par ailleurs de constater que les Belges sont nombreux à résider dans le nord de la Lorraine ou à y posséder une résidence, parfois fictive. Cette tendance au transfert – réel ou fictif – du domicile dans le pays voisin qu'est la France est motivée par les réglementations concernant l'imposition des frontaliers. Les frontaliers domiciliés en France et travaillant en Belgique ne paient en effet par leur impôt sur leur revenu dans le pays où ils sont employés (comme c'est généralement le cas) mais en France, où le taux de prélèvement est moins élevé.

Le nombre de frontaliers atypiques se rendant en Sarre reste relativement stable

Depuis 1993, le nombre d'Allemands résidant en France et travaillant en Sarre a augmenté de près de la moitié (48,5 %). Cette croissance s'est particulièrement fait sentir au cours des années 1990 pour s'essouffler après le tournant du millénaire. Pour la première fois depuis le milieu des années 1990, une légère régression a été observée à partir de l'année 2005. Il convient dans ce contexte de souligner le rôle des frontaliers atypiques dans les années 2000, période pendant laquelle le nombre de frontaliers originaires de France et de nationalité non allemande a connu un recul régulier. Le nombre de frontaliers atypiques est resté sur la même période relativement stable, ce qui a permis d'atténuer les effets de la régression du flux de frontaliers sortants en direction de la Sarre. Dans le contexte de la crise, les frontaliers atypiques travaillant en Sarre enregistrent un meilleur résultat que les frontaliers typiques, bien qu'un retournement de tendance soit constaté en 2011.

⁷⁰ Cf. INSEE Première (2011) : Vivre en deçà de la frontière, travailler au-delà. N° 1337, p. 3.

Frontaliers originaires de France et travaillant en Sarre par nationalité 1992-2011* (au 30 juin)



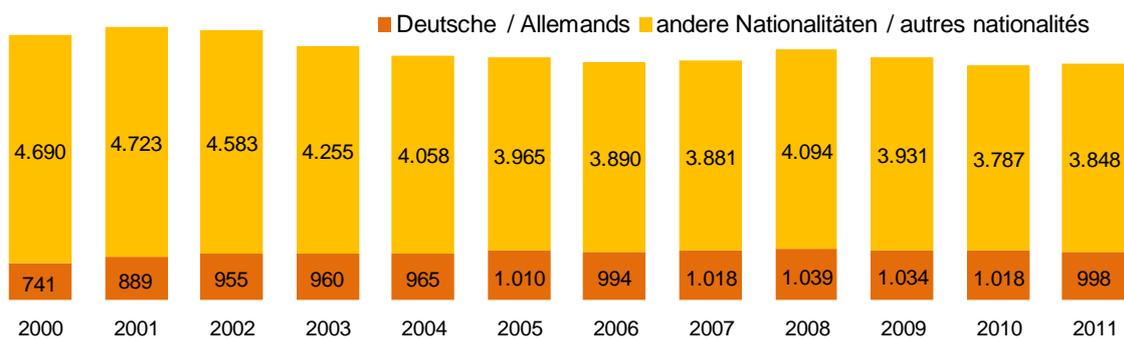
* Note méthodologique : il est à noter que, en raison d'une erreur de classification, le nombre de salariés assurés en Sarre a été diminué en mars 2002 du nombre de personnes employées en Allemagne par des agences intérimaires françaises, belges et luxembourgeoises (- 3 850). Le recul réel du nombre de frontaliers employés en Sarre a été moins important entre 2001 et 2002.

Source : statistiques du BA

Léger recul du nombre de travailleurs frontaliers en direction de la Rhénanie-Palatinat

Au cours de la dernière décennie (2000–2011), le nombre d'Allemands résidant en France et travaillant en Rhénanie-Palatinat a augmenté d'un tiers (34,6 %). Bien que se situant à un niveau quantitatif moins important, ces personnes – au nombre de 998 en 2011 – constituent un quart (25,9 %) des frontaliers résidant en France et ayant un emploi en Rhénanie-Palatinat. Depuis le tournant du millénaire, leur part a augmenté de 10,2 points, une croissance qui est imputable au recul du flux de frontaliers typiques dans cette direction. Dans le contexte de la crise, le nombre de frontaliers atypiques à destination de la Rhénanie-Palatinat tend à fléchir, bien que ce recul soit moins important que celui des travailleurs frontaliers typiques originaires de France.

Frontaliers originaires de France et travaillant en Rhénanie-Palatinat par nationalité 2002-2011 (au 30 juin)



Source : statistiques du BA

6.2.3 Zoom : la frontière sarro-lorraine⁷¹

Les résidences secondaires sont la pierre angulaire du phénomène des frontaliers atypiques

Le phénomène des frontaliers atypiques résidant en Lorraine trouve son origine au début des années 1960. À cette époque, les Allemands et plus particulièrement les Sarrois étaient nombreux à faire l'acquisition d'une résidence secondaire dans la région française, à moins de 20 km de la frontière franco-allemande. Cette demande était la conséquence, d'une part, de l'existence d'une offre attractive sur la surface et, d'autre part, du haut niveau de revenu des Allemands. L'achat de terrains s'intensifia au cours des années 1970 et entraîna la construction de tonnelles et de cabanes de jardin. C'est ainsi que la Lorraine devint le lieu de résidence secondaire le plus convoité par les Allemands.⁷²

Augmentation à partir des années 1980 du nombre d'Allemands propriétaires d'une résidence principale en Lorraine

Les années 1980 virent arriver un nombre important de personnes disposant d'un fort pouvoir d'achat, notamment en provenance de Sarrebruck et de Sarrelouis, à la recherche des meilleurs terrains en termes de superficie et de localisation.⁷³ Les maisons acquises étaient pour la plupart enregistrées en tant que résidences principales, ce qui, du point de vue juridique, signifie que les Allemands – et plus particulièrement les Sarrois – passaient plus de la moitié de l'année en Lorraine. C'est ainsi que l'exploitation des terrains à des fins de loisirs – un phénomène alors encore répandu au cours des décennies précédentes – a décliné au profit d'une installation croissante d'Allemands en Lorraine, parmi lesquels on dénombre de nombreux travailleurs frontaliers atypiques. Une étude sur la mobilité résidentielle des Sarrois ayant transféré leur domicile en Lorraine entre 1988 et 1994 révèle que 90 % d'entre eux avaient fait l'acquisition d'une résidence dans le département de la Moselle, à proximité immédiate de la frontière.⁷⁴

Arrivée massive dans les années 1990 ...

Les années 1990 virent la mobilité résidentielle transfrontalière prendre de l'ampleur et la proportion de frontaliers atypiques en direction de la Sarre augmenter. Un afflux de nouveaux arrivants fut constaté tout particulièrement dans les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle. Entre les années 1990 et 1999, la population allemande y connut une augmentation de 8 300 personnes âgées pour la plupart entre 20 et 40 ans.⁷⁵ En 1997, le département de la Moselle enregistrait à lui seul près de 15 000 résidents de nationalité allemande, parmi lesquels près de 70 % étaient originaires de Sarre. Ces personnes étaient

⁷¹ Le paragraphe suivant se réfère principalement à des études menées à la fin des années 1990 sur la migration résidentielle le long de la frontière franco-allemande. Les auteurs sont les suivants : Auburtin (2002), Ballschmiede (1998), Ramm (1999) et Ramm (2001).

⁷² Cf. Ramm, M. (2001) : Vivre et habiter de part et d'autre d'une frontière: l'exemple de l'espace Sarre-Moselle/Est. Dans : Leinen, Jo (Ed.) : Saar-Lor-Lux. Eine Euro-Region mit Zukunft? (Schriftenreihe Geschichte, Politik & Gesellschaft der Stiftung Demokratie Saarland, vol. 6), St. Ingbert, p. 379-391, p. 380 et : Auburtin, E. (2002) : Dynamiques et représentations transfrontalières de la Lorraine. Analyse géopolitique régionale appliquée. Thèse de doctorat, Tome 2, Université de Paris 8, p. 405.

⁷³ Cf. Ramm, M. (1999) : Saarländer im grenznahen Lothringen. « Invasion » oder Integration? Geographische Rundschau 51, cahier 2, p. 110-115, p.110.

⁷⁴ Cf. Ramm (2001), p. 381 et page suivante.

⁷⁵ Cf. O.A. (2005) : Forte arrivée d'Allemands et de Belges entre 1990 et 1999. Atlas des populations immigrées de Lorraine. INSEE et Préfecture de la Région Lorraine, p. 8-9, p. 8 et page suivante.

pour la plupart des actifs employés en Sarre. La concentration d'Allemands en Moselle s'explique, d'une part, par l'existence d'infrastructures routières de qualité et, d'autre part, par le fait que le dialecte local germanophone y était/y est encore parlé.⁷⁶

... de personnes ayant une bonne situation et de jeunes couples en provenance d'Allemagne

Auburtin (2002) répartit les nouveaux arrivants ayant quitté la Sarre dans les années 1990 dans deux groupes distincts : 1) les personnes bénéficiant d'une bonne situation financière (cadres moyens ou supérieurs) et possédant une grande propriété confortable et bien localisée (dans une zone d'aménagement nouvelle à la campagne ou à proximité d'un lac) ; 2) les jeunes couples originaires de petites communes de l'agglomération de Sarrebruck, dont les deux conjoints travaillent en Sarre, et qui ont fait l'acquisition d'une maison à rénover en vue de la retaper et/ou de l'aménager.⁷⁷

Stagnation de la migration résidentielle depuis 2000 en raison de la perte d'attrait des offres immobilières et des prix

Depuis le tournant du millénaire, on enregistre un léger recul du nombre de Sarrois domiciliés en Moselle. Au début des années 2000, le département ne comptait plus que quelque 12 000 habitants de nationalité allemande. Selon Auburtin (2002), ce recul est imputable à la saturation du marché de l'immobilier lorrain dont les prix ont rejoint ceux pratiqués en Sarre.⁷⁸ Toutefois, la Lorraine dénombrait encore en 2005 près de 14 000 habitants de nationalité allemande alors qu'en 2011, 7 471 frontaliers atypiques se rendaient en Rhénanie-Palatinat et en Sarre depuis la France (principalement depuis la Lorraine). De même, nombreux sont les Allemands à posséder encore aujourd'hui une résidence secondaire en Lorraine. Une étude révèle que 72 % (3 875) des 5 393 résidences secondaires possédées par des étrangers en Lorraine appartenaient en 2003 à des personnes domiciliées en Allemagne. La plupart de ces résidences secondaires enregistrées sont situées dans le département de la Moselle, à proximité de la frontière.⁷⁹

La migration résidentielle favorisée par une offre de prix avantageuse

Les raisons qui amènent les Sarrois à changer de lieu de résidence semblent être essentiellement d'ordre économique et financier. S'ajoutent les avantages fiscaux dont bénéficient les travailleurs frontaliers et surtout les différences de prix constatées dans le domaine des terrains à bâtir et de l'immobilier. Bien que les prix du marché de l'immobilier lorrain aient enregistré une hausse pendant les années 1990, ils sont encore inférieurs de 30 à 50 % aux prix pratiqués en Sarre.⁸⁰ Au cours du premier semestre 2010, le prix moyen d'une maison était de 156 500 euros en Sarre et de 166 800 euros dans l'agglomération de Sarrebruck.⁸¹ En 2011/2012, le prix moyen d'une maison individuelle est d'environ 145 000 euros en Lorraine mais s'élève toutefois à 170 000 euros dans le département de la Moselle, une valeur bien supérieure à la moyenne lorraine. Ce pic de prix est imputable à la demande enregistrée à

⁷⁶ Cf. Ramm (2001), p. 383 et 386.

⁷⁷ Cf. Auburtin (2002), p. 406.

⁷⁸ Cf. ibidem, p. 406

⁷⁹ Cf. Calzada, C. / Le Blanc, F. (2006) : Attractivité résidentielle : les résidences secondaires allemandes en Lorraine. INSEE Economie Lorraine, n° 49, p. 5.

⁸⁰ Cf. Ramm (1999), p. 110.

⁸¹ Cf. Réseau des instituts spécialisés de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (Ed.) : Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2011/2012, Sarrebruck 2012 (Chapitre 5.3.1).

Thionville, là où vit une majorité de travailleurs frontaliers atypiques employés au Luxembourg. Les prix des maisons individuelles étant plus modérés dans la région de Forbach, les Allemands – notamment les Sarrebruckois – sont tentés de s'installer chez leur voisin français.

Hausse du nombre de propriétaires résultant de la migration résidentielle

Selon Ballschmiede (1998), les moins de 30 ans et les foyers avec enfants déclarent généralement être attirés par la Lorraine en raison des avantages qui y sont proposés en matière de prix des terrains et de l'immobilier.⁸² Cette motivation repose sur la nécessité qu'ont ces personnes d'acquérir une habitation pour réaliser leurs projets familiaux. Cette connexité montre clairement que, pour la plupart des Allemands, le changement de domicile est lié à l'acquisition d'une maison. Le changement de domicile implique une hausse de 48 % de la part des propriétaires, dont les trois quarts ont acheté des biens immobiliers clés en main. Une tendance au choix d'habitations spacieuses est observée dans ce contexte, 60 % des personnes interrogées souhaitant profiter du changement de domicile pour trouver un bien de plus de quatre pièces.⁸³

Statut des habitants de nationalité allemande dans la région Moselle-est avant et après leur déménagement (1997/1998)

Avant le déménagement	Locataires (70 %)	Propriétaires (30 %)
Après le déménagement	Locataires (env. 20 %)	Propriétaires (env. 78 %)

Source : Ballschmiede, Huguette (1998): *Wohnmobilität deutscher Staatsangehöriger im Raum Moselle-Est. Etude réalisée pour le compte de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (EPML).*

Une qualité de vie plus élevée dans les communes de la Moselle

Selon Ballschmiede (1998), les Allemands, et plus précisément les Sarrois résidant en Lorraine, apprécient de vivre avec leur famille dans un environnement moins urbain, au milieu d'un cadre rural et reposant que proposent les communes frontalières de la Moselle d'où ils peuvent se rendre facilement vers leur lieu de travail en Allemagne. En plus de la qualité de vie, le mode de vie français exerce une véritable fascination sur certains Allemands. Pour les 31-50 ans en particulier, la qualité de vie et le style de vie à la française font partie des raisons qui ont motivé leur décision de changer de domicile.⁸⁴

Le changement de domicile implique des trajets plus longs vers le lieu de travail

Le changement de domicile implique pour les frontaliers atypiques un allongement de la distance entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Selon Ballschmiede (1998), ce phénomène a un impact direct sur la distance parcourue qui s'est allongée de 10 km en moyenne et pour laquelle les frontaliers ont majoritairement recours à leur véhicule particulier. La durée du trajet n'est augmentée quant à elle que de huit minutes environ, ce qui dénote de la qualité des infrastructures routières transfrontalières en place.⁸⁵

⁸² Cf. Ballschmiede, H. (1998) : *Wohnmobilität deutscher Staatsangehöriger im Raum Moselle-Est. Etude réalisée pour le compte de l'Etablissement Public de la Métropole Lorraine (EPML)*, p. 108.

⁸³ Cf. ibidem, p. 103 et pages suivantes.

⁸⁴ Cf. ibidem, p. 108.

⁸⁵ Cf. ibidem, p. 105 et page suivante.

La région de résidence d'origine reste un lieu de référence important

Parallèlement à ces bouleversements, Ballschmiede (1998) constate que les frontaliers atypiques modifient à peine leur comportement à la consommation suite à leur déménagement.⁸⁶ S'ils tendent alors à acheter les produits de première nécessité en France, l'Allemagne – et plus particulièrement la Sarre – reste un lieu de référence essentiel, un constat qui est dû notamment à la présence de nombreux commerces dans le centre de Sarrebruck. De même, les travailleurs frontaliers atypiques, qui sont couverts pour la plupart par l'assurance-maladie de leur employeur allemand, préfèrent généralement se faire soigner en Allemagne afin d'échapper aux barrières de la langue et d'éviter les contraintes du système français qui impose l'avance des frais de santé.⁸⁷ Il semble donc que les frontaliers atypiques, qui ont quitté un cadre de vie urbain pourvu d'infrastructures de loisirs pour élire domicile dans une région rurale faiblement équipée en commerces et en services, privilégient leur environnement habituel pour s'adonner à leur activités quotidiennes.

Les défis de l'intégration dans le nouveau lieu de résidence

La cohabitation des nouveaux arrivants avec les autochtones n'est pas sans poser de problèmes. Ramm (1999) constate que la question centrale associée au phénomène de migration est celle de l'intégration.⁸⁸ Trois problématiques distinctes se posent dans ce contexte :

- ▶ Dans le contexte de la **hausse des prix de l'immobilier liée à la demande**, il convient de rappeler que durant les années 1980, la Lorraine vit arriver en grand nombre des Allemands ayant les ressources financières pour y acquérir des biens immobiliers vastes et bien localisés. Bien que, face à une pénurie de l'offre, la demande se soit ensuite tournée vers des maisons à rénover et des terrains à bâtir, très peu d'habitants autochtones avaient les moyens de payer les prix en vigueur. Les prix des terrains en Moselle-est ont ainsi été multipliés par 6,5 entre les années 1988 et 1994.⁸⁹ En conséquence de ces évolutions, les jeunes couples à bas revenus de Moselle n'avaient plus les moyens de devenir propriétaires et ont été contraints d'emménager dans d'autres régions. Pour inciter les jeunes Français à rester dans la région, quelques communes ont pris l'initiative de réserver des terrains à bâtir et des biens immobiliers pour les autochtones. Il n'était alors possible de vendre à un Allemand que si aucun autre acheteur de la région ne s'était manifesté.⁹⁰
- ▶ Un autre problème est posé par le fait que les nouveaux arrivants et la population autochtone se côtoient à peine, un phénomène que Ramm (1999) explique par la **coexistence d'habitat neufs et de structures anciennes**. Nombreux sont les maires de communes lorraines à avoir voulu profiter des nouveaux arrivants sarrois (notamment grâce à la taxe d'habitation) en aménageant des lotissements communaux spécialement adaptés aux exigences des Allemands et des Sarrois. Ces nouvelles zones d'aménagement offraient des logements spacieux sur de vastes terrains généralement situés à l'écart des noyaux de peuplement traditionnels. Ce cloisonnement entre les nouveaux arrivants et les Lor-

⁸⁶ Cf. ibidem, p. 166.

⁸⁷ Cf. ibidem p. 111, p. 118 et pages suivantes.

⁸⁸ Cf. Ramm (1999), p. 113.

⁸⁹ Cf. Ramm (2001), p. 382.

⁹⁰ Cf. ibidem, p. 112.

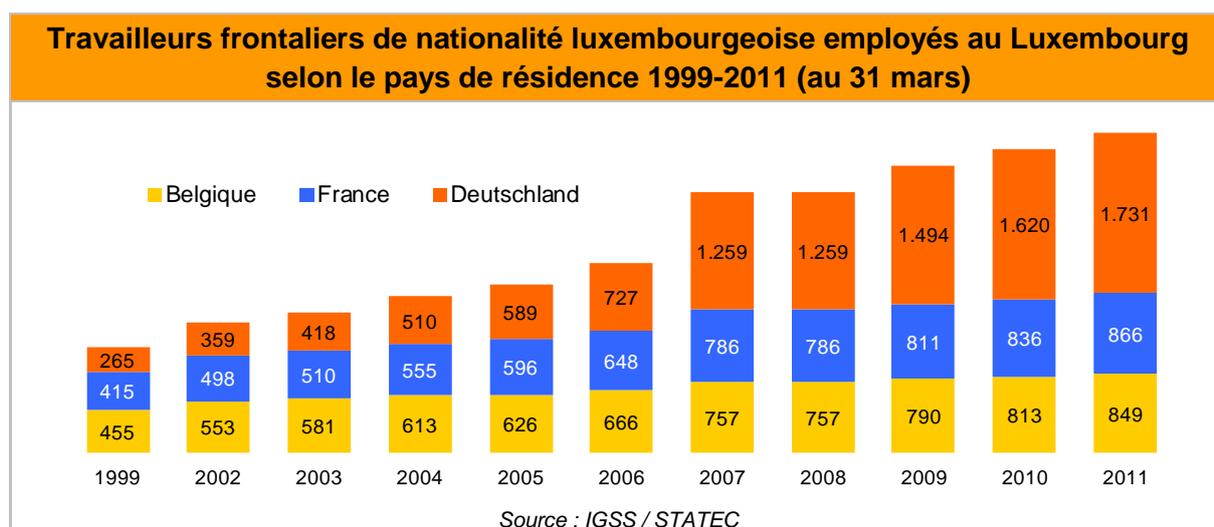
rains fait obstacle à la cohésion sociale et au développement des relations entre ces deux catégories de personnes.⁹¹

- Le manque de contacts entre Sarrois et Lorrains peut également être dû à la **barrière de la langue**. Selon Ballschmiede (1998), les Allemands estiment avoir un niveau de français satisfaisant bien que leurs connaissances de la langue ne soient généralement pas nécessaires. La moitié des personnes interrogées dit en effet parler en allemand aux Français qu'ils rencontrent dans la rue, tandis qu'un tiers d'entre elles leur parlent en français. Un cinquième des Allemands seulement reconnaît rencontrer des problèmes linguistiques, notamment dans leurs contacts avec l'administration.⁹² La pratique de l'allemand parmi les nouveaux arrivants dans les situations de la vie quotidienne est encouragée par le fait que la plupart des Lorrains parlent le dialecte, même si leur nombre tend toutefois à diminuer sensiblement.⁹³

6.2.4 Flux de frontaliers entrants au Luxembourg

Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident pour la plupart en Allemagne

Le nombre de frontaliers de nationalité luxembourgeoise enregistrés dans la Grande Région qui se rendent à leur travail au Grand-Duché est encore relativement bas (3 446 personnes en 2011), bien qu'il ait triplé depuis 1999. En 2011, l'Allemagne était leur premier pays de résidence (50,2 %), suivi de la France (25,1 %) et de la Belgique (24,6 %). Un décalage des régions de résidence choisies a été relevé au cours de la dernière décennie. Alors que plus de deux tiers des frontaliers atypiques étaient établis dans les régions belges et françaises jusqu'au début des années 2000, les Länder allemands s'imposent de plus en plus et accueillent depuis 2006 la plus grande part des Luxembourgeois ayant un emploi au Grand-Duché.



⁹¹ Cf. ibidem

⁹² Cf. Ballschmiede (1998), p. 109.

⁹³ Cf. Hughes, p. (2000) : Germanic Dialect spoken in Lorraine. With reference to the use of dialect by cross-border workers in Germany and Luxembourg. Dans : Newton, G. (Ed.) : Essays on politics, language and society in Luxembourg. Lewiston / Queenston, p. 113-133.

Les arrondissements de Trèves-Saarburg et de Bitburg-Prüm particulièrement convoités par les frontaliers atypiques travaillant au Luxembourg

Le nombre de frontaliers atypiques résidant en Allemagne et travaillant au Luxembourg a connu une croissance sensible au cours de la dernière décennie. La Rhénanie-Palatinat et la Sarre sont les régions de résidence les plus convoitées puisqu'elles accueillent presque la totalité des 1 731 frontaliers allant travailler au Luxembourg et résidant en Allemagne (2011). Les frontaliers atypiques se concentrent particulièrement en Rhénanie-Palatinat (64,6 %), notamment dans les arrondissements de Trèves-Saarburg et de Bitburg-Prüm. Près d'un tiers des Luxembourgeois est toutefois établi en Sarre, notamment dans le district de Merzig-Wadern. Depuis le milieu des années 2000, une légère extension de la zone d'habitation en faveur de la Sarre est observée.

Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident pour la plupart dans l'arrondissement d'Arlon

88,6 % des Luxembourgeois établis en Belgique et se rendant à leur lieu de travail au Grand-Duché vivent dans la province wallonne de Luxembourg. Depuis 2002, leur nombre a augmenté de moitié et s'élève aujourd'hui à 752 personnes (2011). Leurs zones d'habitation sont principalement situées dans l'arrondissement d'Arlon (65 %), suivi de loin par l'arrondissement de Virton (14,4 %). Au cours de la dernière décennie (2002-2011), un léger décalage de la région d'habitation choisie par les frontaliers atypiques est constaté en faveur de l'arrondissement de Virton.

6.2.5 Zoom : la frontière luxembourgeoise

Les frontaliers atypiques employés au Luxembourg résident dans des communes relativement importantes situées à proximité de leur pays d'origine

Des études⁹⁴ réalisées sur la période 2001-2007 révèlent que 44 % des frontaliers atypiques viennent de communes fortement peuplées du Luxembourg (Luxembourg-ville, Esch-sur-Alzette, Differdange, Dudelange ou Pétange).⁹⁵ Ils habitent pour la plupart des communes frontalières importantes d'Allemagne, de Belgique et de France. Près de la moitié d'entre eux emménage à moins de 5 km de la frontière luxembourgeoise. Il est également constaté que le pays de résidence choisi par les frontaliers atypiques est généralement situé à proximité immédiate de leur commune d'origine. C'est dans ce contexte que Brosius et Carpentier (2010) parlent de stratégie de proximité frontalière et plus particulièrement de voisinage frontalier.⁹⁶

⁹⁴ Le paragraphe suivant se réfère principalement au livre de Carpentier, p. (Ed) paru en 2010 : (2010): Die grenzüberschreitende Wohnmobilität zwischen Luxemburg und seinen Nachbarregionen. (Schriftenreihe « Forum Europa », vol. 6), Luxemburg. Le phénomène des frontaliers atypiques au Grand-Duché a fait pour la première fois l'objet d'une vaste analyse basée sur une étude quantitative.

⁹⁵ Cf. L'Observatoire de l'Habitat (2010) : Des actifs résidents devenus frontaliers. Analyse d'un phénomène émergent. La Note, n° 14, Luxembourg, p. 2.

⁹⁶ Cf. Brosius, J. / Carpentier, p. (2010) : Grenzüberschreitende Wohnmobilität von in Luxemburg ansässigen Erwerbstätigen: Quantifizierung und Charakterisierung des Phänomens. Dans : Carpentier (Ed.), p. 33 et p. 36.

Principales communes de résidence des frontaliers atypiques travaillant au Luxembourg 2001-2007

Rang	Communes de France	Communes de Belgique	Communes d'Allemagne
1	Thionville	Arlon	Perl
2	Villerupt	Aubange	Trier
3	Audun-le-Tiche	Messancy	Nittel
4	Hettange-Grande	Bastogne	Wincheringen
5	Metz	Attert	Konz

Source : Gengler, C. (2010): *Expatriation « à la luxembourgeoise »*. Dans : Pauly, M. (Hg.): *ASTI 30+. 30 ans de migrations, 30 ans de recherches, 30 ans d'engagements*. Luxembourg, p. 262-275, p. 270.

Seul un quart des frontaliers atypiques employés au Luxembourg est de nationalité luxembourgeoise

Un examen attentif a permis de montrer que seul un quart des frontaliers atypiques travaillant au Luxembourg est de nationalité luxembourgeoise. En revanche, les personnes de nationalité allemande, française et belge forment une part importante (57 %), suivies par les Portugais (10 %) et d'autres nationalités (8 %). Il est à noter que plus de la moitié des frontaliers atypiques employés au Luxembourg sont des personnes de nationalité française (27 %), belge (22%) et allemande (8 %) qui ont résidé un certain temps au Grand-Duché mais ont décidé d'en repartir. Il s'agit probablement de personnes s'étant rendues au Grand-Duché depuis des régions ou des villes extérieures à la Grande Région, par ex. Paris, Bruxelles ou Francfort.⁹⁷

Les personnes qui déménagent sont majoritairement des jeunes couples avec enfant, possédant une première expérience professionnelle et ayant des projets familiaux

Durant la période de l'étude (2001-2007), le groupe des frontaliers atypiques était essentiellement composé de personnes célibataires (45 %) et de personnes mariées (44 %). L'observation de leur structure d'âge, qui révèle une prédominance des personnes de moins de 30 ans et des 30-39 ans, permet de déduire que les frontaliers élisant domicile dans le pays voisin sont majoritairement de jeunes couples possédant une première expérience professionnelle, ayant des projets familiaux et souhaitant devenir propriétaires d'un bien immobilier. L'analyse de la situation en matière de revenus des frontaliers atypiques permet de constater qu'ils se trouvent pour la plupart dans les classes de revenus inférieures (58 %). Ce constat s'applique également aux Luxembourgeois, ce qui amène Brosius et Carpentier (2010) à observer une réticence générale des Luxembourgeois à changer leur lieu de résidence.⁹⁸ C'est en s'appuyant sur diverses caractéristiques socio-démographiques que Gerber et Licheron (2010) ont établi une typologie du profil des travailleurs transfrontaliers atypiques.

⁹⁷ Cf. ibidem, p. 19 et page suivante.

⁹⁸ Cf. ebd., p. 22 et 26.

Principales catégories de frontaliers atypiques travaillant au Luxembourg

Catégorie	Caractéristiques
Jeunes couples avec enfant (30 % de l'échantillon)	Ce groupe se compose essentiellement de couples âgés entre 30 et 39 ans qui, suite à la naissance d'un enfant, souhaitent devenir propriétaires ou améliorer le confort de leur habitat. Il s'agit généralement, comme pour les couples sans enfant, de personnes de nationalité belge et française.
Personnes nées au Luxembourg (26 % de l'échantillon)	Ce groupe se compose presque exclusivement de Luxembourgeois (90 %) et regroupe l'ensemble des personnes nées au Luxembourg. Ce sont généralement de jeunes actifs et des couples qui quittent le foyer parental. Leur changement de lieu de résidence est motivé en premier lieu par le souhait de faire bâtir une propriété.
Personnes en crise existentielle (18 % de l'échantillon)	Ces personnes se distinguent clairement des autres groupes dans la mesure où il s'agit généralement de célibataires ayant un niveau de revenu faible et devant souvent faire face à un divorce, à une séparation ou à une baisse de leurs revenus. Ils déménagent pour la plupart dans un logement de location et le confort de leur habitat se dégrade.
Jeunes couples sans enfant (13 % de l'échantillon)	Ce groupe est constitué de personnes relativement aisées qui aspirent à améliorer le confort de leur habitat. On y trouve de jeunes couples sans enfant (95 %) qui choisissent de déménager suite à un mariage ou à une mise en couple. Il s'agit en général de Belges et de Français qui, attirés par les opportunités d'emploi offertes au Grand-Duché, se sont établis au Luxembourg mais en sont repartis rapidement (après moins de cinq ans environ) pour retourner dans leur pays d'origine.
Couples d'âge moyen (13 % de l'échantillon)	Ce groupe se compose essentiellement de couples âgés de plus de 40 ans (le plus souvent sans enfant) pour lesquels un déménagement est associé à l'acquisition d'un bien immobilier. Ce groupe compte un tiers de personnes de nationalité allemande qui, en déménageant, améliorent le confort de leur habitat.

Source : Gerber, P. / Licheron, J. (2010) : *Wohnraum: Größer und preiswerter*.
 Dans : Carpentier (Ed.), p. 82 et pages suivantes.

Les avantages en matière de prix ne sont pas les seuls motifs de la migration résidentielle

Les motivations avancées par les frontaliers atypiques qui ont choisi de changer de lieu de résidence sont d'ordre financier, familial ou culturel.

- ▶ Parmi les **raisons financières**, citées le plus fréquemment par les frontaliers atypiques interrogés, les disparités qui existent entre les composantes de la Grande Région sur le coût de la vie, et tout particulièrement sur les prix des loyers et de l'immobilier, jouent un rôle majeur.⁹⁹
- ▶ Outre les motivations financières et économiques, le déménagement des frontaliers atypiques est également associé à la fondation d'un foyer (mariage / concubinage), à la naissance d'un enfant ou à un divorce/une séparation. Ces **raisons familiales** sont généralement évoquées par des personnes plutôt jeunes.
- ▶ **Les raisons culturelles** sont généralement invoquées par des personnes non luxembourgeoises qui rencontrent des difficultés à s'intégrer culturellement et linguistiquement dans la société et dans le système scolaire luxembourgeois.¹⁰⁰

Ces divers motifs sont la preuve que le phénomène de la mobilité résidentielle transfrontalière n'est pas uniquement imputable à l'existence de disparités régionales en matière de prix

⁹⁹ Cf. Carpentier, p. (2010) : Gründe für den Umzug auf die andere Seite der Grenze. Dans : du même auteur. (Ed.), p. 38 et pages suivantes.

¹⁰⁰ Cf. ibidem, p. 38 et pages suivantes.

des loyers et de l'immobilier. Le transfert de domicile est également lié à des événements classiques de la vie (mise en couple, naissance, etc.) ou à des aspects de cohésion sociale.

Le déménagement est lié à l'acquisition d'un bien immobilier et à une amélioration du confort de l'habitat

Gerber et Licheron (2010) ont cherché à savoir si les frontaliers atypiques ont réellement profité des différences de prix lors de leur déménagement. L'analyse du statut d'occupation des frontaliers atypiques montre clairement que les déménagements les plus fréquents se font depuis une location au Luxembourg vers un bien immobilier acheté dans une région voisine, sans modification de la situation résidentielle résultant d'un contrat de location ou de propriété. Le transfert de domicile lié à l'acquisition d'un bien immobilier semble donc être répandu, notamment chez les 30-39 ans.¹⁰¹ On constate également une amélioration du segment de logement des frontaliers atypiques suite à leur déménagement. Les déménagements se font le plus souvent depuis un appartement au Luxembourg vers une maison située dans un pays limitrophe, ce qui est surtout le cas des 30-39 ans. Les moins de 30 ans préfèrent généralement rester en appartement tandis que les plus de 50 ans sont nombreux à laisser à leur maison au Luxembourg pour en acheter une autre de l'autre côté de la frontière.¹⁰²

Statut d'occupation des frontaliers atypiques employés au Luxembourg avant et après leur déménagement 2001-2007

Avant le déménagement	Location (67 %)			Propriété (20 %)			Occupation gratuite (13%)		
Après le déménagement	Location (27 %)	Propriété (38 %)	Occupation gratuite (3 %)	Location (4 %)	Propriété (15 %)	Occupation gratuite (1 %)	Location (6 %)	Propriété (5 %)	Occupation gratuite (2 %)

Source : Gerber / Licheron (2010), p. 70.

Segments de logement des frontaliers atypiques employés au Luxembourg avant et après leur déménagement 2001-2007

Avant le déménagement	Maison individuelle (23 %)			Maison mitoyenne (9 %)			Appartement (68 %)		
Après le déménagement	Maison individuelle (13 %)	Maison mitoyenne (2 %)	Appartement (8 %)	Maison individuelle (5 %)	Maison mitoyenne (2 %)	Appartement (2 %)	Maison individuelle (35 %)	Maison mitoyenne (9 %)	Appartement (24 %)

Source : Gerber / Licheron (2010), p. 73.

Le déménagement implique un recours accru au véhicule particulier et un allongement de la durée des trajets

La décision pour les travailleurs frontaliers de retourner dans leur région d'origine a également un impact sur l'organisation spatiale de leurs habitudes quotidiennes parmi lesquelles figurent leurs activités récurrentes (courses, sport, sorties au restaurant, sorties au cinéma,

¹⁰¹ Cf. Gerber / Licheron (2010), p. 70 et page suivante.

¹⁰² Cf. ibidem, p. 79.

coiffeur, visite chez le médecin ou contacts sociaux) mais également sur les trajets quotidiens qu'ils effectuent vers leur lieu de travail. Carpentier et Gerber (2010) constatent que le déménagement des frontaliers atypiques entraîne un doublement de la distance et de la durée de trajet entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Si les personnes interrogées parcouraient en moyenne 16 kilomètres en 22 minutes avant leur déménagement, ces chiffres passent à un trajet de 39 km pour une durée de 40 minutes après leur déménagement. Le véhicule personnel devient alors le moyen de transport le plus utilisé.¹⁰³

Différenciations spatiales et sociales dans l'espace frontalier

On dispose à ce jour de très peu d'informations sur la cohabitation entre les nouveaux arrivants et la population autochtone à la frontière luxembourgeoise. Il est toutefois établi que, en mains endroits, ces deux groupes se côtoient à peine. Cette situation est favorisée par la mise en valeur massive de terrains à bâtir et la construction de nouvelles zones d'habitations pour les Luxembourgeois, qui plus est pour les travailleurs frontaliers atypiques. Ces nouvelles zones d'aménagement sont situées le plus souvent à l'écart des noyaux de peuplement traditionnels des villages, ce qui amène les nouveaux arrivants à rester entre eux. Une telle différenciation spatiale reflète souvent également une différenciation sociale aggravée par la hausse des prix des loyers et de l'immobilier résultant de l'augmentation de la demande en propriété immobilière et qui affecte également les autochtones.

Les frontaliers atypiques sont pour la plupart satisfaits de leurs conditions de vie

Epstein et Carpentier (2010) ont demandé aux frontaliers atypiques employés aux Luxembourg d'émettre un jugement rétrospectif sur leur décision de déménager. Mises à part les contraintes posées par l'allongement du trajet entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail, ils s'estiment en général satisfaits, voire même très satisfaits de leur nouvel environnement (84 %). La situation résidentielle, la qualité de vie, le cadre de vie, le voisinage et le pouvoir d'achat élevé sont les points positifs généralement évoqués par les personnes interrogées. La vie sociale, les offres en infrastructures et les trajets quotidiens sont considérés comme moyennement satisfaisants. Le trajet vers le lieu de travail, dont la longueur et la durée ont doublé suite à leur déménagement, constitue en revanche un inconvénient.¹⁰⁴

Une tendance au retour des frontaliers atypiques vers le Luxembourg malgré leur satisfaction

Malgré une satisfaction générale concernant leur changement de lieu de résidence, 12 % des transfrontaliers atypiques sont retournés au Luxembourg entre 2001 et 2007 alors que 15 % envisageaient un retour. Les raisons évoquées de ce retour (envisagé) au Grand-Duché sont le trajet entre le lieu de résidence et le lieu de travail, suivi par l'ensemble des trajets afférents au changement de lieu de résidence. La raison principale du retour est donc la mobilité associée au statut de travailleur transfrontalier.¹⁰⁵

¹⁰³ Cf. Carpentier, p. / Gerber, P. (2010) : Welche Konsequenzen hat die grenzüberschreitende Wohnmobilität auf die täglichen Fahrten und die Aktivitätsräume. Dans : Carpentier (Ed.), p. 87-113, p. 89 et page suivante.

¹⁰⁴ Cf. Epstein, D. / Carpentier, p. (2010) : Wegzug mit oder ohne Rückfahrkarte nach Luxemburg. Dans : Carpentier (Ed.), p. 115-139, p. 119, p. 121 et page suivante.

¹⁰⁵ Cf. ibidem, p. 128.

6.2.6 *Bilan intermédiaire*

Reconnaître et relever les défis sociaux et infrastructurels

L'analyse synoptique des différents flux de frontaliers atypiques dans la Grande Région montre que ce phénomène s'est sensiblement étendu au cours des dernières décennies et couvre de plus en plus l'arrière-pays des différents territoires frontaliers. Cette évolution est appelée à se poursuivre au cours des années à venir, ce qui nécessite le développement de solutions aux problèmes sociaux et infrastructurels qui se posent dès aujourd'hui. Ainsi, parallèlement à l'augmentation extrêmement forte du prix des terrains à bâtir à proximité de la frontière, on sait que de nombreuses communes frontalières se transforment en « cités-dortoirs », ce qui peut avoir une incidence négative sur la cohabitation entre les autochtones et les nouveaux arrivants. En outre, les communes perdent des recettes fiscales étant donné que les frontaliers sont imposés sur leur lieu de travail. Dans ce contexte, de nombreux frontaliers atypiques s'interrogent sur le pays de scolarisation ou de formation professionnelle de leurs enfants. Autant de défis qu'il est impératif de reconnaître et de relever.

Établir un suivi des flux de frontaliers atypiques pour faire face au manque de données

L'analyse du phénomène des frontaliers atypiques a permis de dégager un certain nombre de caractéristiques spécifiques à cette forme de mobilité transfrontalière. Il est apparu clairement qu'une analyse globale des flux de frontaliers atypiques dans la Grande Région n'est possible qu'avec certaines restrictions et n'a pas encore été menée à si grande échelle. Les informations disponibles se doivent d'être actualisées et développées, notamment les conclusions des études menées sur la migration résidentielle le long de la frontière franco-allemande. Par ailleurs, de nombreuses questions qualitatives concernant la cohabitation entre les nouveaux arrivants et les autochtones restent encore à exploiter. Il convient par conséquent de considérer ce paragraphe comme le point de départ d'un suivi systématique des flux de frontaliers atypiques dans la Grande Région qui s'appuiera sur une évaluation spécifique des données statistiques non encore exploitées et s'intéressera en priorité aux questions qualitatives.

7. Thème phare: L'apprentissage des langues dans la Grande Région

7.1 Situation linguistique et enjeux de la maîtrise des langues étrangères dans la Grande Région

Dans le monde actuel, aussi bien dans les états européens que dans le reste du monde, l'unilinguisme constitue une situation en voie de régression. On a l'habitude d'imputer à la mondialisation récente de l'économie l'augmentation des besoins en langues, mais en réalité, l'intérêt des populations pour les langues étrangères s'est révélé bien plus tôt, avec la diffusion du christianisme dans l'empire de Rome et au-delà, c'est-à-dire avec une ouverture vers d'autres langues que le grec et le latin.¹⁰⁶ Historiquement, le développement de certaines langues (et le recul, voire la disparition d'autres langues) est lié à l'emprise militaire ou économique d'un État sur des territoires conquis. Les populations « dominées » le sont donc aussi du fait d'une incapacité à maîtriser la langue du pouvoir.

Aujourd'hui, l'Union européenne, avec ses 27 États membres, est particulièrement concernée par le multilinguisme en tant que facteur d'intégration et de cohésion sociale. Le multilinguisme ne peut se réduire à l'apprentissage de la langue anglaise, ni d'aucune autre langue prétendument « universelle », si l'on admet le postulat, défendu par le linguiste français Claude Hagège¹⁰⁷ mais largement partagé, qu'une langue constitue avant tout une manière de voir le monde, une manière de penser. Par conséquent, la diversité des langues est gage d'une diversité de points de vue et de possibilités futures d'imaginer les sociétés humaines. Ces enjeux qui dépassent les seuls intérêts économiques ressortent clairement dans les conclusions des réunions des différentes instances de l'UE (Conseil de l'Union européenne ou Conseil européen, Commission, Parlement européen). Dès les années 2000¹⁰⁸, l'idée d'incorporer les langues étrangères dans les compétences de base à développer à travers l'éducation et la formation est formulée. Puis, toute une série de publications évoquant la promotion de l'apprentissage des langues et la diversité linguistique (à travers notamment la généralisation de l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge) ainsi qu'un cadre stratégique pour le multilinguisme, attestent de la mobilisation autour de cet enjeu du multilinguisme associé au multiculturalisme.

Dans la Grande Région, les populations sont tout à fait sensibles à cette problématique du multilinguisme du fait des caractéristiques géopolitiques de ce territoire. Cependant, chaque composante de la Grande Région se trouve du point de vue de l'apprentissage des langues étrangères dans une situation originale du fait de son histoire locale et de l'évolution globale de son système productif et de son système éducatif. Si donc les composantes partagent cet objectif d'une maîtrise d'au moins deux langues étrangères, c'est plus ou moins par une mé-

¹⁰⁶ Selon Bruno Rochette, chercheur qui réalise des études sur le bilinguisme gréco-latin (Université de Liège), « la nécessité de diffuser le message évangélique auprès de nations qui ne parlent ni le grec, ni le latin obligera les premiers chrétiens à apprendre des langues étrangères et à s'en servir activement. » Source : http://culture.ulg.ac.be/jcms/prod_782753/multilinguisme-dans-l-antiquite-greco-romaine?part=1

¹⁰⁷ Claude Hagège parle environ 10 langues dont le français, l'arabe, l'hébreu, l'italien.

¹⁰⁸ Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000, qui s'est pourtant tenu dans la perspective de « définir pour l'Union un nouvel objectif stratégique dans le but de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance. »

thode ouverte de coordination¹⁰⁹ qu'elles entendent l'atteindre. Il n'y aurait en réalité aucune autre possibilité tant les situations régionales sont différentes. Nous présenterons tout d'abord la situation spécifique de chaque composante avant d'entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire les politiques d'enseignement des langues étrangères dans la Grande Région et l'organisation des systèmes éducatifs afférents, sachant que les politiques éducatives ne relèvent pas systématiquement de l'État central.

7.1.1 Sarre

Zone frontalière avec la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Lorraine, la Sarre est plus qu'aucun autre Land allemand ouverte sur les régions voisines du fait de son histoire. Les rapports étroits entre la Sarre et la France se sont renforcés durant les périodes d'occupation après la Première et la Seconde Guerre mondiale. La langue française s'est alors imposée à la fois dans la vie politique et sociale sarroise et le système éducatif. L'enseignement facultatif du français avait été introduit pour la première fois dans les écoles primaires publiques lorsque la Sarre fut placée sous administration de la Société des Nations (1920-1935). Plus tard, la priorité du français comme première langue enseignée dans les écoles secondaires de la Sarre a été fixée par l'accord culturel franco-sarrois signé le 26 octobre 1956. Aujourd'hui, la langue française revêt toujours une grande importance en Sarre. Mais c'est l'utilité professionnelle du français qui est dorénavant soulignée, sachant que plus de 8 000 Sarrois occupent un emploi frontalier soit en France, soit au Luxembourg où la langue française est fréquemment employée.

Pour une personne parlant l'allemand, la maîtrise du luxembourgeois n'est pas d'une nécessité absolue pour pouvoir travailler au Luxembourg, mais elle constitue un atout. Bien que le système scolaire sarrois ne prévoie pas l'enseignement de la langue luxembourgeoise en formation initiale, il existe de nombreux cours du soir qui permettent l'apprentissage du luxembourgeois. Les cours du soir permettent par ailleurs également d'approfondir les notions de base en français ou en anglais.

L'internationalisation accrue des relations économiques et commerciales de la Sarre est bien prise en compte par les décideurs publics. En 1996, le Conseil sarrois des langues¹¹⁰ constate le besoin croissant pour les entreprises sarroises d'engager des employés ayant des compétences linguistiques.¹¹¹ Les liens étroits qui unissent les économies de la Sarre, de la

¹⁰⁹ La méthode est utilisée par les États membres de l'UE lorsqu'il n'est pas possible d'imposer un règlement. Les pays membres se mettent d'accord pour tendre vers un même objectif mais selon les modalités qui leur paraissent les plus pertinentes, compte tenu de leur situation singulière. La méthode suppose de partager les bonnes pratiques. Elle consiste en une coordination non contraignante, qui utilise les outils issus du monde du management et des entreprises tels que les guides de bonne conduite, l'évaluation par les pairs, le benchmarking. Progressivement, les différentes législations des pays tendent à converger. Pour en savoir plus, voir : http://europa.eu/abc/eurojargon/index_fr.htm

¹¹⁰ « Le Conseil Sarrois des Langues ("Sprachenrat Saar") est une initiative originale qui rassemble diverses institutions depuis 1991. Il s'est donné comme objectif de favoriser le développement des compétences en langue dans l'espace Sar-Lor-Lux et plus particulièrement celles des Sarrois. C'est à la fois une nécessité géographique due à la proximité de la France et d'autre part une question de lucidité en politique économique lorsque l'on considère la position centrale qu'occupe la Sarre dans l'espace Sar-Lor-Lux, lui-même au centre du croissant de richesse européen qui va de l'Angleterre à l'Italie. » Albert Raasch, Professeur à l'Université de la Sarre.

Source : <http://averreman.free.fr/aplv/num56-conseil.htm>

¹¹¹ Cf. documentation intitulée « Besoins en compétences linguistiques dans l'économie ». L'anglais et le français, puis l'espagnol sont les langues les plus recherchées.

Lorraine et du Luxembourg peuvent expliquer ce besoin croissant. La densité du marché de l'emploi transfrontalier, l'étendue du bassin de consommation qui s'est constitué au fil des décennies, l'ampleur des échanges culturels, les enjeux de la construction d'un enseignement supérieur performant, etc., sont autant de motifs de renforcer la coopération institutionnelle entre ces régions.¹¹²

De plus, compte tenu de l'ouverture des marchés notamment vers l'Europe de l'Est et l'Asie, les besoins en personnel doté des compétences linguistiques et culturelles qui favorisent les échanges avec des zones plus éloignées vont croissant. « L'industrie sarroise réussit sur le plan international et est un garant de croissance et d'emploi. Notamment la croissance au-dessus de la moyenne fédérale du secteur manufacturier montre la productivité de l'économie sarroise. Les produits sarrois sont, en outre, aussi demandés à l'échelle internationale. (...) Brésil, Russie, Inde et Chine sont en train de gagner de plus en plus d'importance comme marchés pour les produits sarrois. »¹¹³ Il apparaît donc que les apprentissages dans des langues non européennes devraient se multiplier à l'avenir.

7.1.2 Rhénanie-Palatinat

Le Land de Rhénanie-Palatinat se situe au cœur de l'Europe et partage ses frontières avec trois pays voisins européens : au sud, avec les régions françaises de Lorraine et d'Alsace ; à l'ouest, avec les districts luxembourgeois de Grevenmacher et de Diekirch, ainsi qu'avec la Région wallonne, y compris le territoire de la Communauté germanophone de Belgique. Le nombre de travailleurs frontaliers quittant la Rhénanie-Palatinat pour se rendre à l'étranger, quasi exclusivement en direction du Luxembourg, est considérable : il a augmenté de deux tiers depuis 2003 pour s'établir à 25 526 salariés en 2009.¹¹⁴ Dans ce contexte, l'apprentissage de la langue française (mais aussi de l'anglais, demandé dans de nombreux emplois) est une condition de base pour un échange fructueux sur le plan culturel et économique entre les territoires voisins.

S'agissant de la langue anglaise, elle s'est vue accorder une place prépondérante en Rhénanie-Palatinat depuis l'occupation américaine après la Seconde Guerre mondiale. L'hôpital militaire *Landstuhl Regional Medical Center* ainsi que la base aérienne *Ramstein Air Base*¹¹⁵ sont des bases des forces armées des Etats-Unis en Europe. En dépit des retraits successifs des troupes américaines depuis 1987, le nombre d'Américains qui vivent en Rhénanie-Palatinat s'élève encore à 60 000 personnes. Ceci est dû en grande partie à la politique de

¹¹² Lire également, pour la vision côté lorrain, le rapport du CESE Lorraine « L'Allemagne, partenaire incontournable de la Lorraine », consultable :

http://ces.lorraine.eu/jahia/webdav/site/ces/shared/Rapports/2011/111121_rapport_allemande.pdf

¹¹³ Déclaration de Jürgen Barke, Secrétaire d'État au ministère de l'Économie, du Travail, de l'Énergie et des Transports, commentant les résultats économiques de l'année 2011. Source : <http://www.invest-in-saarland.com/fr/made-in-saarland/>

¹¹⁴ Source : 7ème rapport de l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi. Donnée établie à partir des statistiques de l'INSEE et de l'IGSS.

¹¹⁵ Ramstein AB est le siège du Quartier général des United States Air Forces in Europe et du Quartier général de la composante aérienne du United States European Command (Air Command Europe). La base abrite également des organisations de l'OTAN. La vocation de cette base a été recentrée sur le transport et la logistique après 2007. Le centre hospitalier de Landstuhl soigne les militaires rapatriés d'Irak et d'Afghanistan.

reconversion territoriale poursuivie avec succès par le Land suite au retrait des troupes américaines.¹¹⁶

Indépendamment de ces considérations, il faut noter que l'infrastructure particulièrement bien développée de cette région frontalière favorise un développement économique soutenu, l'un des plus importants d'Allemagne. De plus, les petites et moyennes entreprises constituent le moteur de l'économie de ce Land à fort potentiel d'exportation dans des domaines très variés (techniques environnementales, énergies renouvelables, fabrication de machines, services d'ingénierie, agro-industrie).¹¹⁷ Ces entreprises orientées à l'export participent à des foires à l'étranger, à des voyages d'affaires et nouent un réseau mondial de contacts qui leur permet de pénétrer des marchés mondiaux et de soutenir l'économie locale. Autant de facteurs qui incitent à apprendre d'autres langues en sus de celles des voisins.

7.1.3 Lorraine

L'histoire de l'immigration en Lorraine, l'existence des frontières que possède la région avec le Luxembourg, la Sarre et la Wallonie, l'interdépendance économique forte entre tous ces territoires régionaux, le passé bilingue d'une partie de la Moselle, sensibilisent depuis toujours la population lorraine à l'intérêt de maîtriser les langues étrangères. Mais c'est surtout le travail frontalier qui met en lumière le caractère déterminant des compétences en langues. Le travail frontalier représente à lui seul la principale source de revenus pour 100 000 Lorrains¹¹⁸, dans un contexte de chômage toujours élevé (fin 2011, le chômage touche 9,8 % de la population active lorraine). Le travail frontalier constitue un enjeu beaucoup plus fort pour les Lorrains que pour les autres résidents de la Grande Région : car il occupe « 12% de la population active de 25 à 64 ans, contre 5% en Sarre, 4% en Wallonie, 3% en Rhénanie-Palatinat et 1% seulement au Luxembourg. »¹¹⁹ Or, une condition majeure pour décrocher un emploi outre frontières est la maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères. Les efforts déployés par les autorités académiques pour améliorer les compétences en langue, notamment en allemand¹²⁰, s'appuient sur ce constat.

Mais la Lorraine compte aussi parmi les régions françaises les plus attractives pour les capitaux étrangers. « Au total, on recense en Lorraine 1871 emplois maintenus ou créés par des capitaux étrangers et 36 projets d'implantation. Ce sont les investissements à partir de capi-

¹¹⁶ La politique menée par le Land a contribué directement ou indirectement à la création de 50 000 emplois – p.ex. dans la construction des aéroports internationaux de Francfort-Hahn et de Zweibrücken pour le trafic privé et commercial ainsi que dans celle du parc technologique PRE-Park à Kaiserslautern – qui se substituent aux quelque 100 000 emplois supprimés dans le domaine civil et militaire.

¹¹⁷ En outre, l'industrie chimique, l'industrie automobile et la construction de véhicules utilitaires, y compris le secteur de la sous-traitance, la métallurgie, l'industrie mécanique et la filière forêt-bois-papier sont des secteurs économiques importants en Rhénanie-Palatinat.

¹¹⁸ Les trois quarts des « navetteurs » se rendent au Luxembourg, un sur cinq en Allemagne (essentiellement dans le Land de Sarre) et 5 % en Wallonie (soit 5500 personnes environ, qui se déplacent essentiellement vers la province du Luxembourg belge). Pour en savoir plus, lire l'article de Jean-Jacques PIERRE « Toujours plus de frontaliers vers le Luxembourg », dans le bilan économique et social 2011 mis en ligne sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=17&ref_id=18673&page=EL/EL285-286/frontaliers.htm

¹¹⁹ Jean-Jacques PIERRE, op. cité.

¹²⁰ Après que le recul du francique, dialecte parlé avec différentes variantes tout le long des frontières allemande et luxembourgeoise, ait rendu plus difficiles les échanges professionnels de part et d'autre des frontières. Mais on assiste, ces dernières années, à une légère reprise de la demande de cours de francique pour des motifs professionnels aussi bien qu'identitaires.

taux allemands et américains qui arrivent en tête. »¹²¹ Une étude publiée par l'OREFQ en 2010 a mis en évidence que les établissements lorrains qui entretiennent des contacts avec des pays ou régions où la langue de travail n'est pas le français¹²², utilisent le plus souvent deux langues, l'allemand et l'anglais, quasiment à parité. Le niveau de maîtrise de la langue considérée comme la plus importante au sein des établissements répondant à l'enquête est élevé, ce qui permet à la plupart de ces établissements de ne recourir qu'à des ressources internes pour communiquer en langue étrangère.¹²³ En Lorraine, l'apprentissage des langues étrangères est donc lui aussi appelé à se développer tant en formation initiale qu'en formation d'adultes.

7.1.4 Luxembourg

De par sa situation géographique à proximité de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, et son économie particulièrement dynamique, le Luxembourg connaît depuis 50 ans une croissance démographique exceptionnelle. Les derniers chiffres disponibles estiment à 511 840 le nombre d'habitants, auxquels il faut encore ajouter 154 500 travailleurs frontaliers qui, tous les jours, se rendent au Luxembourg.¹²⁴

Le pays, qui comptait trois langues officielles, le luxembourgeois ("lëtzebuergesch", aujourd'hui la langue nationale¹²⁵), le français et l'allemand, est devenu le pays multilingue par excellence en Europe du fait d'une immigration constante, pour l'essentiel composée de personnes actives venant des pays voisins et d'autres États membres de l'Union européenne comme le Portugal ou l'Italie. Le polyglottisme initial s'est donc enrichi au cours des dernières décennies des langues maternelles parlées par les nouveaux arrivants, et sur tout le territoire plusieurs langues écrites et orales sont utilisées dans les différents domaines de la vie professionnelle et privée.¹²⁶

Sur le plan des activités économiques, toutes les branches ont vu le nombre de leurs emplois augmenter de 2000 à 2010. La croissance relative la plus faible reste celle de

¹²¹ Source : Agence française pour les investissements internationaux (AFII), « Bilan 2010 des investissements étrangers créateurs d'emplois en France », consultable sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.invest-in-france.org/Medias/Publications/1373/bilan-afii-investissements-etrangeurs-createurs-emploi-france-2010-fr.pdf>

¹²² Champ de l'étude restreint aux entreprises à capitaux étrangers. Recensées dans la base de données de Valoris Lorraine.

¹²³ Ces établissements ne font donc pas appel à des traducteurs ou à des interprètes. Le personnel interne se charge des travaux de traduction en raison de son bon niveau de langue.

¹²⁴ Source STATEC: <http://www.statistiques.public.lu>

¹²⁵ Cf. la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues, qui, dans son article premier, stipule que « la langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois. » ; puis dans son article 2, que « les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français. Lorsque les actes législatifs et réglementaires sont accompagnés d'une traduction, seul le texte français fait foi. Au cas où des règlements non visés à l'alinéa qui précède sont édictés par un organe de l'Etat, des communes ou des établissements publics dans une langue autre que la française, seul le texte dans la langue employée par cet organe fait foi.

Le présent article ne déroge pas aux dispositions applicables en matière de conventions internationales. » ; enfin, l'article 3 énonce qu'en « matière administrative, contentieuse ou non contentieuse, et en matière judiciaire, il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise, sans préjudice des dispositions spéciales concernant certaines matières. »

Source : <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1984/0016/a016.pdf#page=6>

¹²⁶ Source : <http://www.luxembourg.public.lu/fr/societe/langues/index.html>

l'industrie¹²⁷, mais les branches industrielles offrent encore au total 36 400 emplois en 2010. Le secteur de la construction a connu un grand essor sur la décennie ; il représente aujourd'hui 38 700 emplois. Ce sont cependant toutes les activités de services et avant tout les activités financières, l'immobilier, la location et les services aux entreprises qui poursuivent une impressionnante progression (103 300 emplois), ainsi que les autres activités de services (81 700 emplois) que sont notamment l'administration publique, la santé, l'éducation et les services domestiques. Dans tous ces secteurs d'activité, les besoins en langues concernent majoritairement les cadres et les employés qualifiés mais aussi, dans une moindre mesure, les techniciens et agents de maîtrise. C'est pourquoi l'apprentissage des langues étrangères s'est renforcé tant en formation initiale qu'en formation des adultes.

Une problématique spécifiquement luxembourgeoise tient à l'impact de cette immigration massive et composite que le pays a connu ces dernières années. Le système éducatif se trouve actuellement aux prises avec un problème de taille, celui d'éduquer du mieux possible les jeunes immigrés qui n'ont aucune des langues officielles du pays comme langue maternelle. Pour le moment, les évaluations réalisées par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) font état du risque de relégation des enfants d'immigrés à l'intérieur des filières de formation. Or, le pays entend intégrer ces jeunes et a promu à cet effet de nouveaux dispositifs opérationnels adaptés. L'enjeu numéro 1 autour des langues étrangères pour le Luxembourg, outre de fournir aux différents secteurs d'activité les compétences linguistiques dont ils ont besoin, est celui de la cohésion sociale.

7.1.5 Wallonie francophone

La Belgique est un État fédéral qui se compose de communautés et de régions. Elle comprend trois communautés : la Communauté française¹²⁸, la Communauté flamande et la Communauté germanophone, et trois régions : la Région wallonne, la Région flamande et la Région bruxelloise. Les néerlandophones (58% de la population du pays) sont principalement localisés dans la région flamande ; les germanophones (1% de la population du pays) occupent un petit territoire situé à l'est dans la Wallonie et les francophones (41% de la population du pays) se répartissent majoritairement en Wallonie (80% des francophones habitent cette région) et dans la région de Bruxelles-Capitale (20% des francophones habitent la zone de Bruxelles).

Il y a donc au total quatre régions linguistiques : la région de langue française, la région de langue néerlandaise, la région bilingue de Bruxelles-Capitale et la région de langue allemande. Chaque commune du Royaume fait partie d'une de ces régions linguistiques.¹²⁹ « Les communautés¹³⁰ sont des collectivités politiques fédérées autonomes compétentes en

¹²⁷ Sur la période, industrie : + 4,3% ; construction +49,4% ; activités financières, immobilier, location et services aux entreprises : +46,5% ; autres activités de services (administration publique, santé, éducation et services domestiques) : +41,3%.

¹²⁸ Nous serons parfois amenés à parler de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour désigner la Communauté française de Belgique. Cette nouvelle appellation, qui vise à souligner l'emprise de la langue française sur le territoire de Bruxelles, ne figure pas encore dans le droit institutionnel (où il est toujours question de la « Communauté française de Belgique »).

¹²⁹ Voir le titre 1er de la Constitution belge (texte coordonné du 17 février 1994) à l'adresse Internet suivante : http://www.senate.be/doc/const_fr.html#t1

¹³⁰ Attention au sens de ce terme de communauté. En Belgique, les communautés linguistiques sont bien des entités fédérées, semblables aux Länder allemands, dont certaines disposent de pouvoirs étendus.

matière d'enseignement, de culture, de politique de santé, d'aide aux personnes et, sauf à Bruxelles, d'emploi des langues. » Les régions sont chargées des questions territoriales telles que l'aménagement du territoire, les transports, la protection de l'environnement, les eaux et les forêts, la politique économique et de l'emploi.

Un bref rappel historique permet de comprendre les enjeux des langues en Belgique. La Belgique a été fondée en 1830 après avoir pris son indépendance du Royaume des Pays-Bas. À cette époque, la Constitution avait prévu un État unitaire, sans langue officielle reconnue.¹³¹ Mais en réalité, le français fut utilisé comme langue officielle (symbole d'indépendance par rapport aux Pays-Bas). Toutes les hautes fonctions et positions administratives étaient alors occupées par des francophones issus de la bourgeoisie. Les Flamands, qui pourtant formaient la majorité de la population, ont dû se battre durant de longues années pour faire valoir leurs droits et reconnaître leur langue.¹³²

Le conflit qui oppose les Flamands aux Francophones se cristallise notamment sur le statut de Bruxelles-Capitale. Jusqu'au milieu du 19^e siècle, la population de Bruxelles était en majorité flamande. Elle est aujourd'hui, au moins chez les élites dirigeantes, majoritairement francophone. Les 19 communes bruxelloises forment une région autonome en matière de planification économique et territoriale, sachant que les aspects personnels, culturels et linguistiques sont pris en charge par les communautés francophones ou flamandes : tout dépend de la communauté à laquelle le citoyen ou l'institution se réfère. Il s'agit d'un « compromis à la belge ». Mais les droits linguistiques spécifiques dont jouissent les francophones dans la banlieue flamande de Bruxelles ne conviennent pas aux régionalistes flamands qui veulent les remettre en cause au nom de « l'intégrité linguistique et territoriale » de leur région.¹³³

Le conflit se cristallise également sur le devenir de l'État fédéral belge, les visions des partis politiques dominants en Flandre et en Wallonie étant sur ce point diamétralement opposées. Le combat régionaliste flamand, affirmé dès le début du XX^e siècle, prend une tournure culturelle (désir de s'émanciper de la domination d'une classe sociale perçue comme étrangère par sa langue et ses options libérales), mais il est provoqué par des écarts croissants de richesse. Depuis le 19^{ème} siècle (la Flandre rurale et catholique était alors pauvre et la Wallonie, aux mains d'une bourgeoisie industrielle francophone, en plein essor économique), la situation s'est inversée : la Wallonie décline tandis que la Flandre se développe dans des secteurs porteurs (sidérurgie maritime, construction automobile, nouvelles technologies).¹³⁴ Et les régionalistes flamands ne veulent plus financer la Wallonie à travers l'État fédéral.

Les conflits linguistiques renvoient donc à toute cette complexité politique en Belgique. Pour l'heure, la Belgique compte toujours trois langues officielles : le néerlandais, le français et l'allemand. Et les Wallons s'intéressent autant que les autres citoyens de la Grande Région à

¹³¹ Article 23 de la Constitution initiale : « L'emploi des langues est facultatif en Belgique, il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. »

¹³² Les différends linguistiques ont donc commencé dès 1830.

¹³³ « Conflit linguistique en Belgique, le gouvernement démissionne », France Info, jeudi 25 avril 2010 : <http://www.franceinfo.fr/monde-europe-2010-04-22-conflit-linguistique-en-belgique-le-gouvernement-demissionne-433199-14-15.html>

¹³⁴ Pour en savoir plus, lire l'article de Marc Jacquemain, professeur de sociologie à l'université de Liège, « Une identité tranquille » publié dans le Monde diplomatique du mois de décembre 2010.

la maîtrise des langues étrangères qui leur permettra de soutenir le développement économique et social. Des efforts louables sont produits pour l'apprentissage du néerlandais notamment.

Communauté germanophone de Belgique

La Communauté germanophone de Belgique s'étend sur un territoire d'environ 854 km² situé à l'est de la Wallonie, près de la frontière allemande. Elle compte près de 75 500 habitants¹³⁵ en 2010 (données provisoires) et par conséquent, elle est la plus petite des trois communautés belges. Après la Première Guerre mondiale, les territoires d'Eupen, Saint-Vith et Malmedy ont été cédés par l'Allemagne à titre de réparations consécutives à la guerre de 1914-1918. Mais ce n'est qu'en 1962 que « l'allemand deviendra la troisième langue nationale de la Belgique, suscitant la création du Conseil de la Communauté germanophone, qui deviendra en 2004 le Parlement de la Communauté germanophone de Belgique. »¹³⁶

Malgré sa petite taille et son faible nombre d'habitants, la Communauté germanophone de Belgique dispose d'une très grande autonomie. « Dotée d'un statut constitutionnel, elle possède son propre Parlement et un gouvernement régional qui a le pouvoir de légiférer dans des domaines aussi variés que l'éducation, les médias, la culture, mais aussi, en partie, en matière d'emploi. » L'allemand, langue officielle de la Communauté germanophone de Belgique, est de rigueur dans les écoles, les services administratifs et dans les tribunaux. Néanmoins, les habitants de cette région entrent très tôt en contact avec une multitude de langues et la plupart d'entre eux sont polyglottes. C'est que leur territoire dispose d'un atout géographique : les « frontières avec l'Allemagne, les Pays Bas, le Luxembourg et aussi, bien évidemment, avec les régions et communautés belges. » De plus, « les germanophones font preuve d'une mobilité exceptionnelle par rapport aux autres Belges. Dix mille travailleurs font ainsi la navette quotidienne entre leur pays et l'Allemagne ou le grand-duché de Luxembourg. Grâce à leur compétence linguistique, ils sont en effet de précieux collaborateurs potentiels dans les pays voisins. »

7.1.6 Conclusion

Les situations politiques, sociales et économiques des composantes de la Grande Région sont à bien des égards fort différentes. Cette disparité des situations singulières s'accompagne pourtant d'une forme de convergence des visées éducatives en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères. Le multilinguisme apparaît à l'ensemble des acteurs de la Grande Région comme une nécessité vitale car la connaissance des langues étrangères joue un rôle important dans :

- ▶ le développement personnel et la participation au monde globalisé,
- ▶ le processus d'intégration européenne (Europe des citoyens) et, en général, la compréhension des peuples,
- ▶ la compétitivité de l'économie,

¹³⁵ Source : Base de données d'Eurostat en ligne. Lien vers la base de données : <http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/setupModifyTableLayout.do>

¹³⁶ Article de Alexander Homann, Journaliste au Belgischer Rundfunk (BRF), Bruxelles, paru dans le Monde diplomatique du mois de décembre 2010

- ▶ l'employabilité des salariés,
- ▶ l'intégration des immigrés.

Ces considérations font écho à des préconisations exprimées par le Conseil de l'Union européenne en 2008 :

- ▶ « La diversité linguistique de l'Europe devrait être préservée et la parité entre les langues pleinement respectée. Les institutions de l'union européenne devraient jouer un rôle central à cet égard. »
- ▶ « Comme les besoins linguistiques peuvent varier en fonction des intérêts, du travail et de l'héritage culturel de chacun, ceux qui apprennent une langue devraient avoir à leur disposition l'éventail linguistique le plus large possible et bénéficier du soutien des nouvelles technologies, de méthodes innovantes et du travail en réseau des formateurs. »
- ▶ « En vue de promouvoir la croissance économique et la compétitivité, il importe que l'Europe veille à disposer également d'une base suffisante de connaissance de langues non européennes ayant un rayonnement mondial. Parallèlement, des efforts devraient être déployés pour défendre la place des langues européennes sur la scène internationale. »¹³⁷

Mais quelles langues devraient être enseignées en priorité ? À partir de quand ? Comment et jusqu'à quel niveau ? Il est évident que les réponses à ces questions varieront fortement selon les catégories d'acteurs (enseignants, employeurs, responsables de partis politiques, membres d'associations, etc.) et les systèmes d'éducation et formation tout au long de la vie existant dans les différentes composantes de la Grande Région pour enseigner les langues étrangères.

7.2 Objectifs et principes directeurs de l'apprentissage des langues étrangères

Dans le présent chapitre, nous proposons d'évoquer les principes directeurs qui structurent l'enseignement des langues étrangères dans la Grande Région. Les visées de cet enseignement sont intimement liées au contexte politique interne des territoires abordé en première partie, mais aussi à l'organisation générale des systèmes éducatifs. Nous rendons compte tout d'abord des caractéristiques communes à toutes les lignes directrices des politiques linguistiques dans la Grande Région, puis des situations particulières à chaque composante de la Grande Région ; l'organisation de l'enseignement des langues sera étudiée plus finement dans chacun des systèmes éducatifs de la Grande Région.

Les politiques éducatives de la Grande Région s'accordent sur les points suivants :

- ▶ Qu'il soit facultatif ou obligatoire, l'enseignement des langues doit tenir compte des différences dans les talents, les biographies d'apprentissage linguistique et les intérêts individuels des élèves.

¹³⁷ Conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur le multilinguisme, Journal officiel de l'Union européenne du 6.6.2008 FR ; pages C140/14 et C140/15

- ▶ Une importance particulière doit être accordée à l'anglais comme lingua franca. Le rayonnement international de cette langue justifie que l'on continue à lui donner la priorité en formation initiale, même si les centres de gravité démographiques et économiques se déplacent actuellement vers l'Asie. Il s'agit de faire acquérir aux élèves des compétences linguistiques qui leur permettront de communiquer dans la plupart des pays étrangers ou dans des contextes multiculturels.
- ▶ La formation linguistique devra être poursuivie de façon continue et cohérente dans tous les cycles d'enseignement du primaire au supérieur, tout en tenant compte des langues premières. La continuité de l'apprentissage suppose un maintien de l'enseignement de la discipline durant des temps plus ou moins longs, qui varieront toutefois en fonction du niveau des compétences visées, des parcours antérieurs des apprenants, de leur âge, et des méthodes employées. La constance dans l'apprentissage d'une langue (pour espérer la maîtriser correctement) doit être privilégiée plutôt que le « papillonnage » d'une langue à l'autre. Il convient par conséquent de construire un continuum dans l'enseignement des langues étrangères afin qu'un élève qui s'est initié à une langue à l'école élémentaire puisse la poursuivre dans l'enseignement secondaire.

L'enseignement des langues étrangères doit en outre tenir compte des capacités de conceptualisation des apprenants qui évoluent avec d'autres disciplines.

- ▶ Il est envisagé de proposer des disciplines non linguistiques dans le cadre de l'enseignement bilingue afin d'assurer un apprentissage des langues orienté vers la pratique. L'utilisation des langues étrangères comme langues de travail contribuera à intensifier l'apprentissage linguistique et professionnel ainsi qu'à se préparer à l'internationalisation croissante des formations, de la vie universitaire et professionnelle.
- ▶ Les niveaux de maîtrise d'une langue étrangère sont définis dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) produit par le Conseil de l'Europe qui repose sur l'idée de l'apprentissage tout au long de la vie. « Le Cadre européen commun de référence offre une base commune pour l'élaboration de programmes de langues vivantes, de référentiels, d'examens, de manuels, etc. en Europe. Il décrit aussi complètement que possible ce que les apprenants d'une langue doivent apprendre afin de l'utiliser dans le but de communiquer. »
- ▶ Les stratégies à suivre sont différenciées selon le niveau d'enseignement. L'enseignement des langues étrangères dans les écoles primaires doit reprendre les connaissances linguistiques acquises lors de l'éducation préscolaire, s'appuyer sur les expériences d'apprentissage et les connaissances linguistiques des élèves dont la langue maternelle n'est pas la langue parlée dans le pays, être axé sur l'apprentissage interculturel et conduire une progression en langage réceptif et productif. À la fin de l'école élémentaire, les élèves devraient avoir acquis le niveau de référence A1 du CECRL (voir encadré n°1).
- ▶ Lors de la transition du primaire au secondaire, l'enseignement des langues devrait s'appuyer sur les compétences acquises à l'école primaire. Pour ce faire, il est indispensable de mettre en place une coopération institutionnalisée entre le primaire et le secondaire.

- ▶ L'enseignement des langues au niveau du premier cycle du secondaire vise à apprendre aux élèves à gérer et contrôler leur apprentissage de manière autonome. À la fin du premier cycle (la classe de 10ème en Allemagne, la classe de 3ème en France), pour la première langue étrangère en Sarre, Rhénanie-Palatinat et Lorraine, les élèves devraient avoir acquis le niveau de référence B1 du CECRL.

De plus, pour répondre à l'objectif du multilinguisme, les élèves doivent avoir la possibilité d'acquérir des connaissances de base dans au moins une autre langue étrangère.

- ▶ Au niveau du second cycle du secondaire, une différenciation est faite entre enseignement général et enseignement professionnel :
- ▶ Pour l'enseignement général, les compétences visées en langues étrangères se basent sur les standards éducatifs donnant accès à l'université. L'acquisition du niveau B2 est attendue pour les langues étrangères enseignées au niveau intermédiaire voire avancé, et l'acquisition du niveau B1 pour les langues enseignées au niveau débutant au cours de l'enseignement secondaire.
- ▶ Pour l'enseignement professionnel, il s'agit de consolider les compétences acquises au premier cycle du secondaire et de les élargir en vue de l'insertion professionnelle future. L'objectif spécifique est d'acquérir la capacité à mobiliser les acquis linguistiques pour faire face à des situations complexes et variées dans le monde du travail. La compétence linguistique est orientée vers les contextes professionnels qui font de plus en plus référence aux compétences de communication en langue étrangère. Les exigences seront fixées en fonction des niveaux requis pour chaque spécialité de formation.

Les niveaux de compétences du cadre européen commun de référence pour les langues :

- ▶ A1. Utilisateur élémentaire - Niveau introductif ou découverte : La personne peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.
- ▶ A2. Utilisateur élémentaire - Niveau intermédiaire ou de survie : La personne peut échanger des informations simples sur des sujets familiers et habituels.
- ▶ B1. Utilisateur indépendant - Niveau seuil : La personne peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage, raconter un événement, une expérience, défendre un projet ou une idée.
- ▶ B2. . Utilisateur indépendant - Niveau avancé ou indépendant : La personne peut comprendre l'essentiel d'un sujet concret ou abstrait dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance, par exemple une conversation avec un locuteur natif. L'élève peut émettre un avis sur un sujet d'actualité et en débattre.
- ▶ C1. Utilisateur expérimenté - Niveau autonome : La personne peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée. Elle utilise la langue de façon efficace et souple dans la vie sociale, ou académique et ultérieurement, dans sa vie professionnelle.
- ▶ C2. Utilisateur expérimenté - Niveau maîtrise : C'est le degré le plus élevé de la compétence dans une langue apprise en tant que langue étrangère.

Dans la suite du texte, nous aborderons les systèmes éducatifs des composantes de la Grande Région et décrirons plus spécifiquement la façon dont est organisé l'enseignement des langues dans les niveaux 1 à 3 de la CITE, c'est-à-dire durant la période de scolarité obligatoire.

7.2.1 Sarre

Généralités sur le système éducatif allemand et les politiques linguistiques

En Allemagne, État fédéral, les compétences législatives sont partagées entre l'État (Bund) et les Länder. « Chaque Land, au niveau constitutionnel ou législatif, définit les principes de base de l'enseignement. Toutefois afin de garantir une unité et une possibilité de comparer l'enseignement dispensé, les Länder ont développé une procédure de coopération à travers la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des Länder en République fédérale d'Allemagne, « *die Kultusministerkonferenz* » (KMK). Cette structure s'intéresse à des questions à caractère suprarégional avec comme objectif de définir et de défendre des positions communes dans des matières d'intérêt commun. »¹³⁸ La KMK intervient en matière de politique éducative et culturelle et d'enseignement supérieur en Allemagne et à l'échelon européen et international.

Les recommandations de la KMK pour le renforcement des compétences en langues étrangères font explicitement référence à la résolution de 2008 du Conseil de l'Union Européenne relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme. La KMK soutient :

- ▶ l'extension de l'enseignement des langues pour promouvoir le multilinguisme,
- ▶ le renforcement de la diversité culturelle de l'Europe,
- ▶ la promotion de la mobilité et de l'intégration ainsi que
- ▶ la préparation au monde économique et professionnel qui devient de plus en plus international.

Les lignes directrices défendues par la KMK en faveur d'un multilinguisme fonctionnel sont communes à tous les Länder ; ce sont pour l'essentiel celles présentées précédemment.

Dans son concept linguistique 2011 pour la Sarre, le Ministère sarrois de l'Education décrit de façon détaillée les objectifs de sa politique linguistique. « Tous les élèves sarrois doivent acquérir, en s'appuyant sur des connaissances fondées en langue allemande, des compétences communicatives et interculturelles, spécifiques en lien avec la formation et la pratique professionnelle, en français et en anglais. De plus, les élèves qui s'y intéressent et qui ont acquis la qualification requise, ont la possibilité d'acquérir également des compétences communicatives en italien, espagnol et d'autres langues, le cas échéant. Il convient de promouvoir, dans le cadre des possibilités, la préservation et l'élargissement des compétences dans la langue d'origine. En outre, le lycée offre la possibilité d'apprendre des langues anciennes telles que le latin et le grec ancien. »¹³⁹ Le concept décrit les objectifs visés par l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire de premier et deuxième cycle ainsi que par l'enseignement professionnel.

S'agissant de l'obligation scolaire en Allemagne, elle va de l'âge de 6 ans à l'âge de 18 ans (dont 3 qui peuvent être à temps partiel). L'école primaire (*Grundschule*) dure 4 ans puis commence le premier cycle de l'enseignement secondaire (de l'âge de 10 ans à 15 ou 16 ans selon les Länder). Différents types d'établissements de l'enseignement secondaire géné-

¹³⁸ Centre Info, « L'encyclopédie de la formation », http://www.encyclopedie-de-la-formation.fr/spip.php?page=pays&id_article=380

¹³⁹ Ministère sarrois de l'Éducation (2010), « Le concept linguistique de 2011 de la Sarre – Des chemins vers un plurilinguisme pratiqué en Sarre », Sarrebruck.

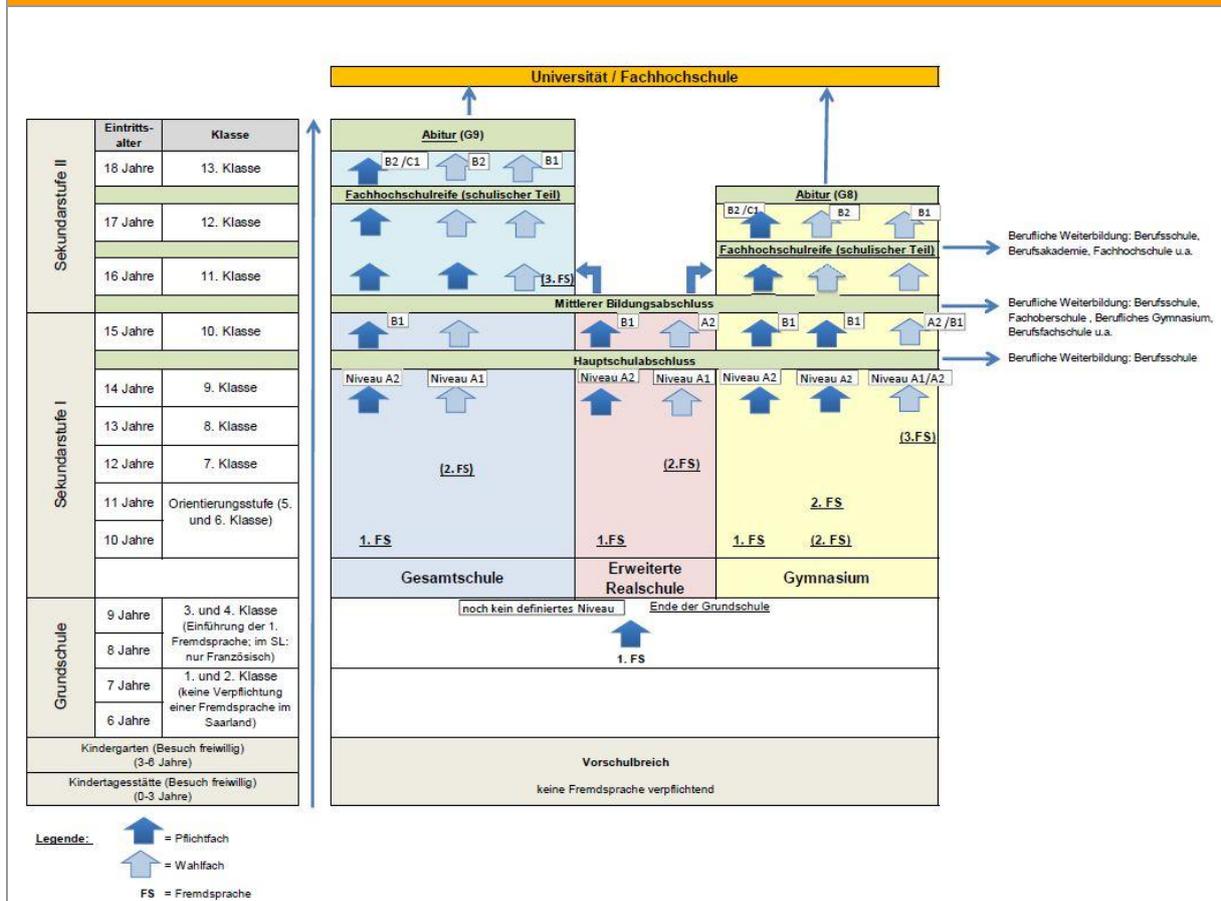
ral prolongent l'école primaire : la *Hauptschule* (école de fin de scolarité obligatoire, qui dispense une formation générale de base jusqu'à la 9^{ème} année¹⁴⁰), la *Realschule* (collège, qui propose un enseignement général plus exigeant jusqu'à la 10^{ème} année¹⁴¹), le *Gymnasium* (lycée, qui dispense un enseignement secondaire général intensif jusqu'à la 12^{ème} année) et la *Gesamtschule* (collège polyvalent). Ces dernières années, plusieurs Länder ont introduit de nouvelles filières, qui, du point de vue administratif et pédagogique, amalgament les éléments caractéristiques de la *Hauptschule* et de la *Realschule*.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu simplifié des trois filières de formation proposées en Sarre, soit les filières choisies par la majorité des élèves sarrois. Le passage d'une école à l'autre est souple et permet les transitions entre les différents types d'éducation. L'âge des élèves est donné à titre indicatif afin de faciliter les comparaisons à l'échelle internationale ; il n'a pas valeur de critère. D'autant que le système éducatif allemand repose sur le concept de la *Bildung*, notion qui associe l'acquisition du savoir au développement de soi. En Sarre, la scolarité obligatoire à temps plein est de neuf ans, sauf pour les élèves qui en sont exemptés.

¹⁴⁰ Fréquentation facultative d'une 10^{ème} année pour l'accès au certificat élargi de fin d'études (« erweiterter Hauptschulabschluss »)

¹⁴¹ Le certificat de fin d'études permet l'accès à des formations professionnelles qualifiantes ou un enseignement préparant au baccalauréat (Hochschulreife).

Schéma simplifié des filières de formation proposées en Sarre, années d'introduction des langues étrangères (FS = Fremdsprache), niveaux visés à la fin du cursus



En Sarre, l'introduction progressive de la « Gemeinschaftsschule », sorte de collège unique pour les trois premières années du secondaire, qui remplacera successivement la « Gesamtschule » (école intégrée) et la « Erweiterte Realschule », prends place depuis la rentrée 2012/13. La « Gemeinschaftsschule » conduit au « Hauptschulabschluss » (certificat de fin de scolarité obligatoire), « Mittlerer Bildungsabschluss » (diplôme de fin d'études secondaires après 12 ans) ainsi qu'au baccalauréat allemand. Une fois la scolarité terminée, plusieurs voies de la formation professionnelle s'ouvrent en fonction du certificat de fin d'études acquis. Le « Hauptschulabschluss » représente le plus bas niveau d'études en Sarre.

Enseignement préscolaire et primaire

Au niveau préscolaire, dans les jardins d'enfants (Kindergärten), le concept vise d'abord à permettre aux enfants, qu'ils soient ou non issus de l'immigration, de développer leurs compétences linguistiques en allemand. Dans les garderies bilingues, les enfants doivent acquérir, dans le domaine de la compréhension et de l'expression orale, des compétences linguistiques et interculturelles en langue française, adaptées à leur âge. À long terme, il est prévu que tous les jardins d'enfants de la Sarre intègrent le concept de l'éducation bilingue dans leur travail. Il faut cependant veiller à ce que la continuité soit assurée lors du passage préscolaire au primaire.

L'école primaire s'étend sur quatre années scolaires, entre 6 à 7 ans et 10 ans. En Sarre, l'enseignement du français à l'école élémentaire (Grundschule) vise à transmettre aux élèves des compétences de base en communication orale. Ils doivent, à la fin de la quatrième année, pouvoir faire face à des situations de la vie quotidienne en utilisant un langage simple. Les élèves qui ont fréquenté une école élémentaire bilingue, devraient aussi maîtriser des situations de communications plus complexes et disposer des outils linguistiques nécessaires pour comprendre le contenu et les sujets des disciplines enseignées de façon bilingue.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

À la fin de l'école primaire, les enfants choisissent l'école la plus appropriée à leurs compétences et souhaits : la Hauptschule (école secondaire générale), la Realschule (collège d'enseignement général), le Gymnasium (lycée, qui correspond en fait au système français du collège/lycée) ou la Gesamtschule (école intégrée qui réunit les trois filières scolaires précédentes), ce qui constitue une orientation précoce car chacune de ces filières conduit à des études et métiers différents. Ainsi les diplômés de la Hauptschule et de la Realschule envisagent pour la plupart une formation professionnelle qu'ils pourront réaliser soit dans le système dual (en entreprise), soit dans une école professionnelle (Berufsschule).

Le concept linguistique de 2011 du gouvernement sarrois stipule que tous les élèves doivent apprendre le français et l'anglais durant la période de la scolarité obligatoire. Les élèves qui visent l'obtention du « Mittlerer Bildungsabschluss » doivent atteindre le niveau B1 dans toutes les compétences dans la première langue étudiée et plus ou moins le niveau A2/B1 pour la seconde langue étudiée, en tout cas une compétence langagière suffisante pour faire face à des situations de communication orale de la vie quotidienne et professionnelle qui correspondent au moins au niveau A1.

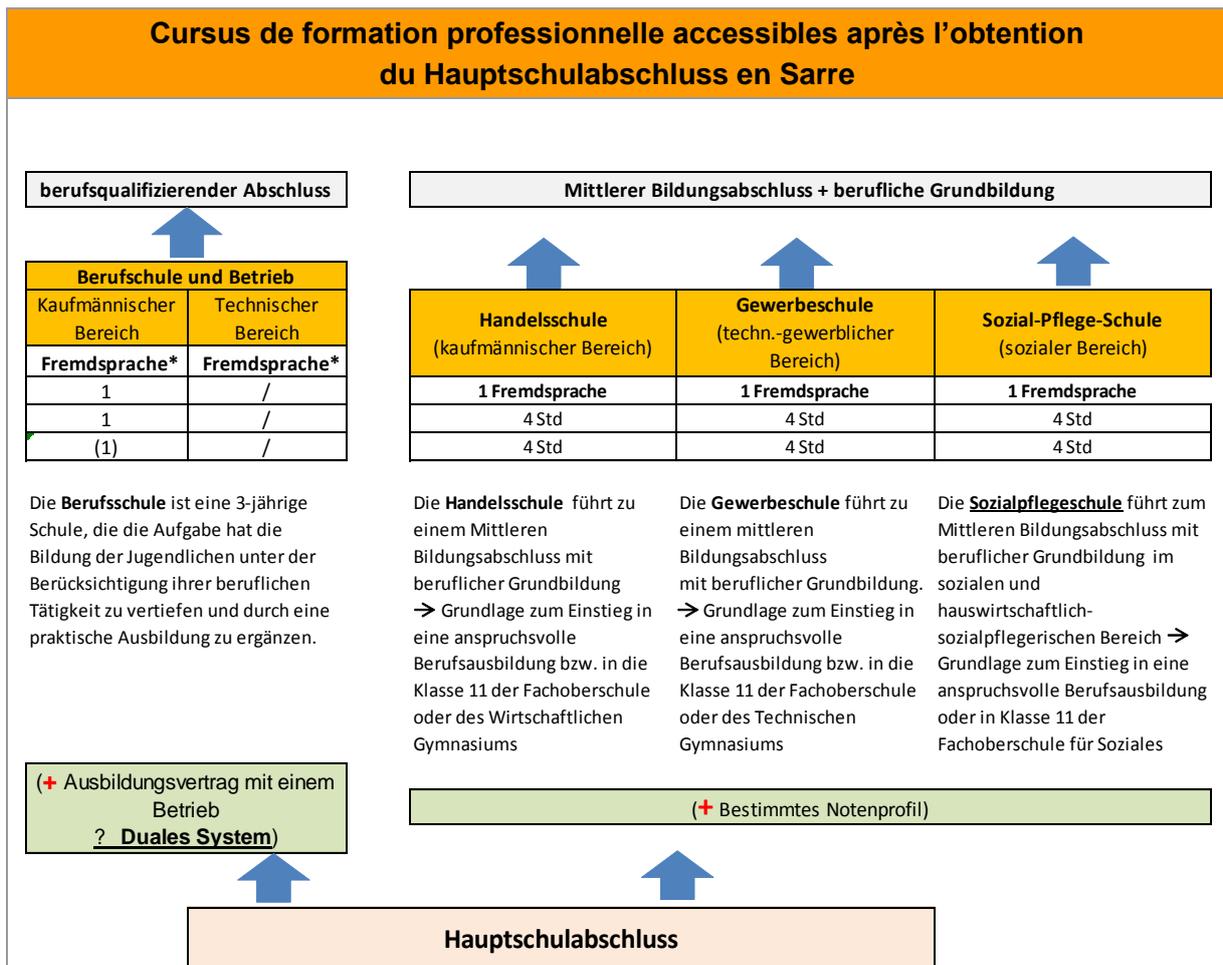
Les élèves qui visent l'obtention du « Hauptschulabschluss » doivent atteindre le niveau A2 dans toutes les compétences pour la première langue étudiée, et, pour la seconde langue étudiée, une compétence langagière suffisante pour faire face à des situations de communication orale de la vie quotidienne et professionnelle qui correspond au moins au niveau A1. Du fait qu'actuellement les élèves de la Hauptschule n'apprennent qu'une seule langue étrangère, il est prévu de concevoir dans les années à venir les plans d'études de la Gesamtschule et la Erweiterte Realschule ou bien de la Gemeinschaftsschule de telle sorte que tous les élèves qui fréquentent ce type d'école, puissent apprendre le français et l'anglais à partir de la classe 5 : le français comme première langue étrangère en appliquant les standards éducatifs de la Conférence permanente des ministres de l'Éducation des Länder, l'anglais sous forme de cours à raison de deux heures par semaine qui visent en premier lieu à préparer les élèves à faire face à des situations de communication orale de la vie quotidienne et professionnelle. L'acquisition de compétences de lecture / écriture est prévue à partir de la sixième classe. En se basant sur les acquis déjà réalisés, les élèves particulièrement performants auront la possibilité de poursuivre, à partir de la septième classe, l'étude de la seconde langue étrangère comme option obligatoire avec un cours à raison de quatre heures par semaine. Au lycée, tous les élèves apprennent déjà au niveau secondaire inférieur deux langues étrangères, ceux de la section « langues vivantes » même trois.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire

Au lycée, l'objectif de l'enseignement dispensé est l'acquisition des compétences-clés en français et en anglais du niveau B1 du CECR à la fin de la neuvième année. Au baccalauréat allemand (Abitur), tout élève doit avoir atteint les niveaux B1 / C1 (cours E) ou le niveau B2 (cours G) dans au moins une langue étrangère. Selon le type d'école, il est également possible d'acquérir des compétences dans d'autres langues telles que par exemple l'italien ou l'espagnol, ou bien dans les langues du savoir telles que le latin et le grec ancien. Du fait que l'apprentissage d'une seule langue étrangère est obligatoire dans le cycle de qualification du gymnasiale Oberstufe (classes 11 et 12), il est prévu d'y introduire le multilinguisme par une offre supplémentaire d'enseignement bilingue des disciplines non linguistiques. Le concept vise également à promouvoir la création d'autres lycées proposant des options bilingues ainsi que le recrutement d'enseignants de langue maternelle anglaise ou française, capables de dispenser l'enseignement des disciplines non linguistiques.

Enseignement professionnel après l'obtention du Hauptschulabschluss

Une fois la scolarité terminée, plusieurs voies de la formation professionnelle s'ouvrent en fonction du certificat de fin d'études acquis. L'image ci-dessous illustre les parcours possibles en formation professionnelle après l'obtention du « Hauptschulabschluss ».

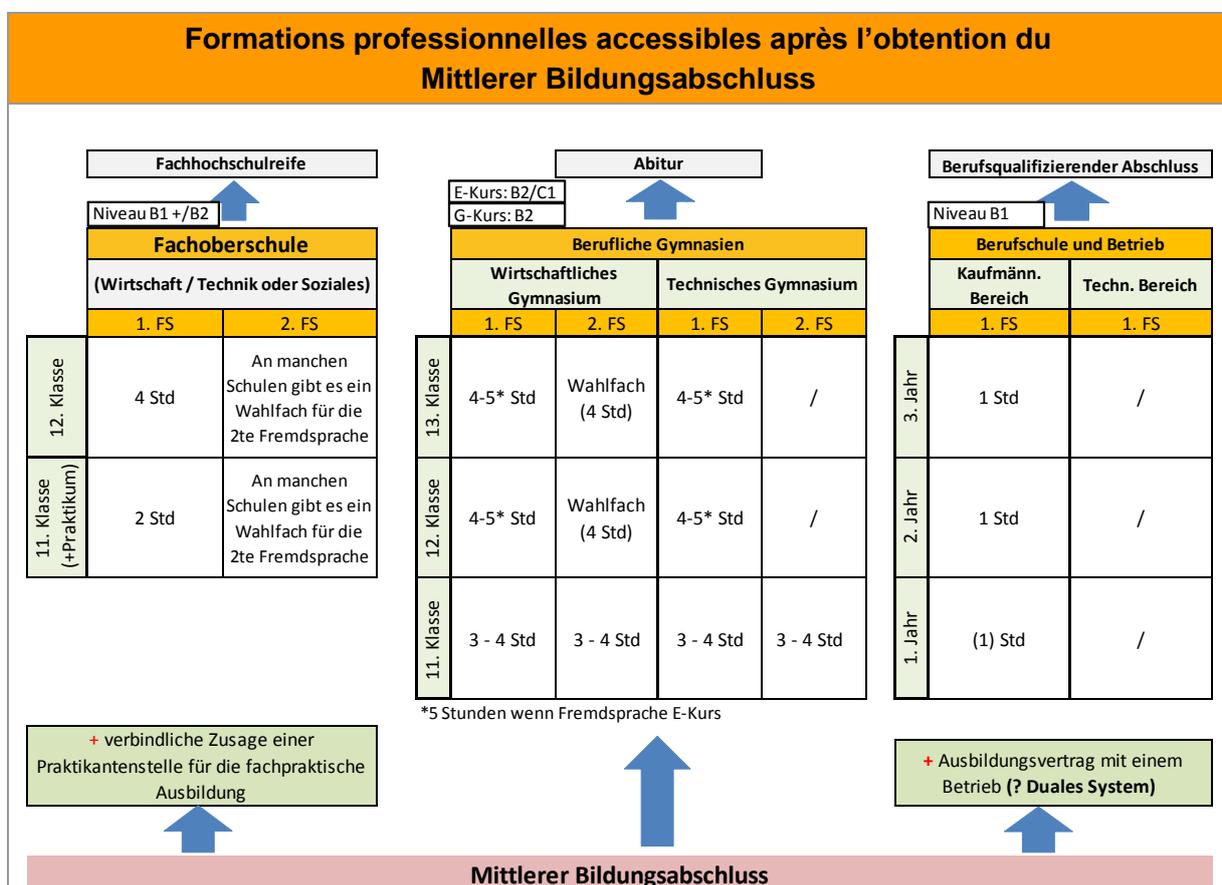


Le niveau de l'enseignement des langues étrangères dans les centres de formation professionnelle (école de commerce, école des métiers et école de formation aux professions des

soins) correspond à celui de la « *Erweiterte Realschule* ». A l'issue de la formation, les compétences acquises par l'apprenant correspondent au niveau B1 du Cadre européen commun de référence. L'enseignement dispensé par les écoles professionnelles a pour objectif d'approfondir les compétences déjà acquises et de les élargir par l'acquisition de compétences ciblées sur des aspects professionnels. En plus de la scolarité obligatoire à temps plein, il existe la scolarité professionnelle obligatoire en Sarre. Les élèves ayant terminé leur scolarité obligatoire à temps plein et qui ne commencent pas de formation professionnelle ou fréquentent une école d'enseignement secondaire, sont obligés de faire une formation professionnelle de base d'un an (*Berufsgrundbildungsjahr* - BGJ). Cependant, l'enseignement des langues n'y est pas prévu.

Enseignement professionnel après l'obtention du *Mittlerer Bildungsabschluss*

Le schéma ci-dessous donne un aperçu des trois parcours professionnels choisis par la majorité des élèves sarrois après l'obtention du « *Mittlerer Bildungsabschluss* ».



Il y a aussi la possibilité de fréquenter une école professionnelle spécialisée (Fachschule) pour suivre une formation professionnelle. La plupart de ces écoles sont des organismes privés, tels que la « *Katholische Fachschule für Sozialpädagogik Saarbrücken GmbH* » ou la « *BFW Fachschule Technik* », et dans ce cas, l'enseignement est souvent payant. Ces écoles dispensent des formations en matière de pédagogie sociale qui durent généralement trois ans et se terminent à la fois par le diplôme « *staatlich anerkannter Erzieher* » (éducateur reconnu par l'État) et la « *Fachhochschulreife* » (baccalauréat lié à une discipline). Cette formation comprend l'enseignement d'une seule langue vivante étrangère. En outre, il existe

des écoles spécialisées du domaine technique, qui exigent, pour y accéder, une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme, en plus du « Mittlerer Bildungsabschluss ». Au lycée professionnel, l'enseignement des langues vivantes étrangères dans les cours G (cours de base) et E (cours avancé) correspond à celui dispensé dans les lycées d'enseignement général. A la fin de la formation, les élèves ayant suivis les cours G ont atteint le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, ceux des cours E le niveau B2/C1.

L'enseignement des langues étrangères dans les écoles techniques secondaires (Fachoberschulen) vise à l'élargissement des compétences communicatives langagières acquises par le « Mittlerer Bildungsabschluss » et à l'aptitude des élèves à utiliser la langue selon le niveau B1+/ B2 (utilisateur indépendant). De nombreuses possibilités de formation professionnelle s'ouvrent aux élèves issus de baccalauréat ou de baccalauréat professionnel. Ils peuvent fréquenter une école professionnelle offrant une formation de courte durée ou bien une école supérieure d'enseignement professionnel, par exemple pour suivre une formation en hôtellerie et tourisme. L'enseignement des langues étrangères dans ces écoles varie en fonction du type de formation. En outre, il est possible de fréquenter une école supérieure spécialisée, une « Berufsakademie » (école en alternance) ou, étant titulaire du baccalauréat, l'université. Pour permettre l'accès aux études de langues étrangères, les universités et les écoles supérieures spécialisées imposent souvent des exigences minimales de possession de connaissances dont le candidat doit faire preuve avant de commencer les études. L'Université de la Sarre exige par exemple pour les études de la langue anglaise de type Bachelor que les candidats possèdent au moins le niveau B2 ; ce niveau de certification est déjà acquis par les élèves allemands issus de baccalauréat. Pour s'inscrire dans une université étrangère, il est souvent demandé d'être titulaire d'un certificat reconnu au niveau international tel que le TOEFL pour l'anglais, le DELF pour le français ou le DELE pour l'espagnol.

7.2.2 Rhénanie-Palatinat

Autres généralités sur le système éducatif allemand et les politiques linguistiques

Le système scolaire allemand subit depuis la fin des années 90 un profond changement. Dans le cadre de l'« Agenda 2010 »¹⁴², le gouvernement fédéral a lancé une grande réforme éducative qui vise à mieux concilier la vie familiale et professionnelle des parents. Le gouvernement a soutenu la généralisation de l'école toute la journée à l'aide d'importantes subventions de l'État fédéral. Le système scolaire à plein temps est aussi censé faciliter l'intégration des enfants étrangers.¹⁴³

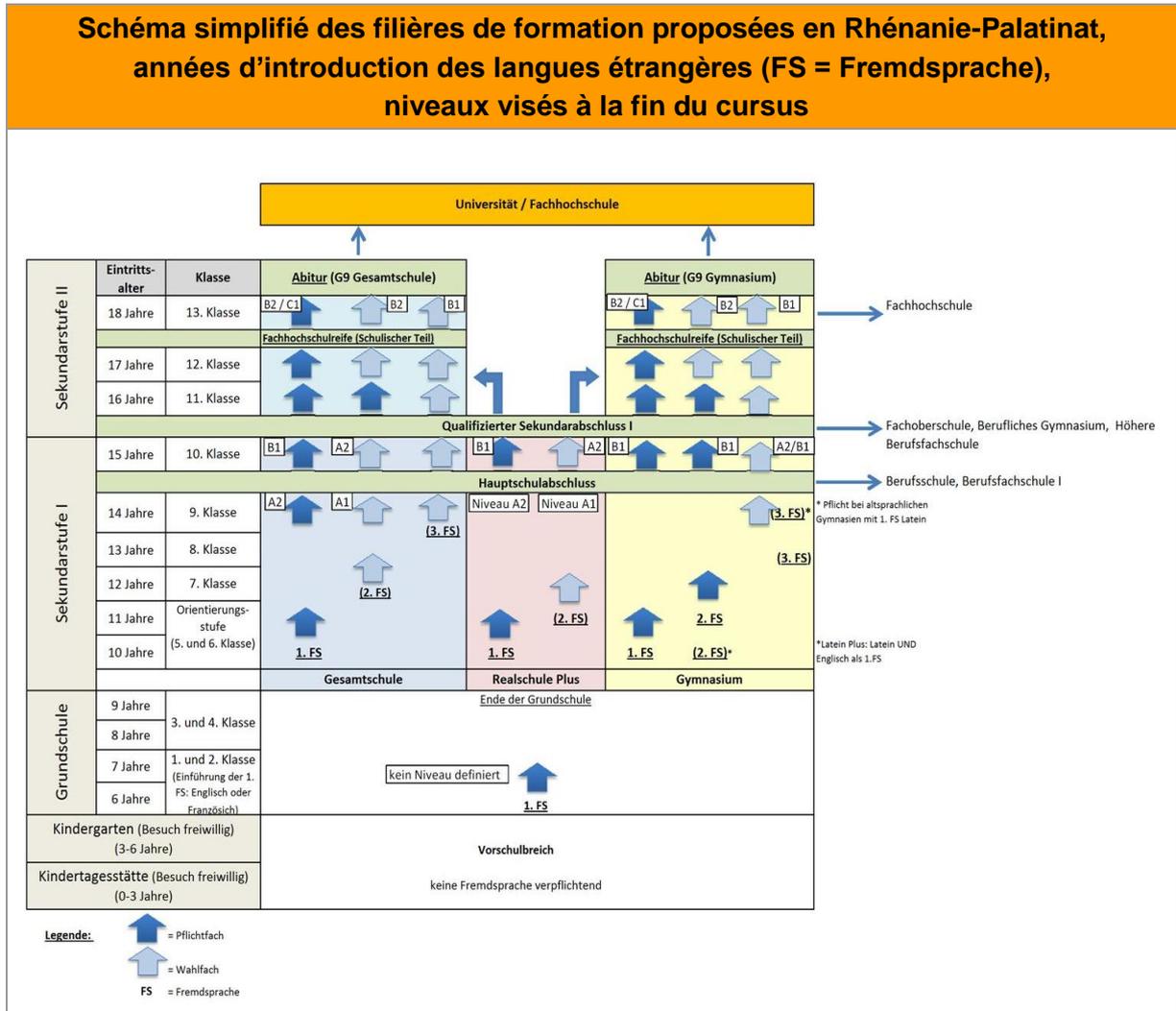
¹⁴² L'« Agenda 2010 » est le nom donné à une réforme présentée au Bundestag en mars 2003, qui visait à instaurer un processus dynamique, la base d'une croissance durable et une évolution positive vers la sécurité, le bien-être et l'équité. La réforme touchait à de nombreux domaines : économie, fiscalité, retraites, emploi, santé, éducation et recherche. En matière d'éducation, il s'agissait de remédier aux faiblesses du système éducatif. Le Gouvernement fédéral considérait comme indispensables l'instauration de normes nationales obligatoires en matière d'éducation et l'amélioration de la formation des enseignants. Parmi les objectifs phares, on peut citer aussi l'augmentation du nombre de diplômés du supérieur et l'intensification de la formation professionnelle par une modification des conditions requises pour former les apprentis.

¹⁴³ « Le système éducatif en Allemagne, du jardin d'enfants à l'université », Centre d'Information et de Documentation de l'Ambassade d'Allemagne, Paris, 12 pages.

En lien avec ce processus de modernisation, le Land de Rhénanie-Palatinat s'efforce avant tout d'élargir le nombre des écoles qui accueillent les enfants à plein temps. De 2001 à la rentrée scolaire 2010/2011, 537 écoles à plein temps ont été créées et environ 900 des quelque 1 600 écoles d'enseignement général proposent à leurs élèves des cours à temps plein. De plus, des efforts importants ont été réalisés pour développer l'accueil préscolaire et pour proposer des activités qui sensibilisent les jeunes aux langues étrangères de manière ludique. Il existe de nombreux programmes visant à favoriser l'apprentissage précoce des langues étrangères, tel que le programme « Apprendre la langue du voisin » qui est mis en œuvre dans 177 garderies, permettant aux enfants d'approcher la langue française d'une manière récréative et interactive. Le programme « Une chance pour l'avenir : la formation dès le plus jeune âge » a pour objectif de promouvoir les services d'éducation et d'accueil de qualité de la petite enfance en permettant l'accès aux jardins d'enfants dès deux ans.¹⁴⁴ Une offre de services de garde d'enfants bien développée, les programmes d'apprentissage précoce des langues étrangères ainsi que les mesures d'incitation à l'apprentissage de la langue allemande devraient permettre aux élèves d'aujourd'hui qui sont les salariés de demain, d'exploiter les opportunités qu'offre le Land de Rhénanie-Palatinat en tant que région frontalière sur le marché unique européen.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu simplifié des trois filières de formation choisies par la majorité des élèves en Rhénanie-Palatinat. La perméabilité entre les trois filières du premier cycle secondaire permet les transitions entre les différents types d'école. L'âge des élèves est donné à titre indicatif afin de faciliter les comparaisons à l'échelle internationale ; il n'a pas valeur de critère. En Rhénanie-Palatinat, la scolarité obligatoire à temps plein est de neuf ans, sauf pour les élèves qui en sont exemptés.

¹⁴⁴ La Rhénanie-Palatinat a été le premier Land allemand à introduire l'accès gratuit aux jardins d'enfants à partir de septembre 2009 et à instaurer un droit de garde pour les enfants à partir de 2 ans dans les jardins d'enfants dès le mois d'août 2010.



Après l'obtention d'un certificat de fin d'études obligatoires, différentes possibilités de poursuite d'études et de formation professionnelle s'offrent aux élèves. En Rhénanie-Palatinat, la première qualification générale porte, comme dans la majorité des Länder, le titre Hauptschulabschluss (premier certificat de fin d'études scolaires, fin de classe 9).

Enseignement préscolaire et primaire

Dans l'éducation préscolaire en Rhénanie-Palatinat, la conception et la réalisation de la mission éducative relève de la compétence de l'organe responsable de l'établissement d'accueil des enfants. En coopération avec les pouvoirs organisateurs publics et privés et des experts externes, le ministère de l'Éducation, des Femmes et de la Jeunesse a élaboré en 2004 un programme éducatif intitulé « Recommandations en matière d'éducation » pour les jardins d'enfants, visant à concrétiser et à mettre à jour, tant au niveau du contenu que de la méthode, la mission éducative et les programmes d'apprentissage des jardins d'enfants.

En vue de faciliter dès le plus jeune âge l'intégration scolaire des futurs élèves, un programme visant à promouvoir l'éducation linguistique a été introduit dans les jardins d'enfants de Rhénanie-Palatinat dont l'objectif principal est l'acquisition d'une connaissance solide de la langue maternelle tout au long de la période d'accueil en jardin d'enfants et de promouvoir

en particulier le développement linguistique des enfants dont la langue maternelle n'est pas l'allemand.¹⁴⁵

Ensuite, à l'école primaire, commence l'apprentissage de l'anglais et du français. Actuellement, il existe environ 20 écoles primaires bilingues proposant l'anglais ou le français comme première langue étrangère. Depuis l'année scolaire 2005/2006, l'enseignement d'une langue étrangère (l'anglais ou le français) a également été rendu obligatoire pour les élèves des écoles non bilingues. Mais il ne s'agit pas seulement de promouvoir l'apprentissage de l'anglais et du français. La Rhénanie-Palatinat s'entend comme un Land ouvert sur le monde qui accueille les personnes ayant d'autres cultures. En conséquence, la mise en œuvre de divers projets d'intégration vise à faciliter l'apprentissage de la langue allemande comme langue étrangère aux personnes issues d'autres pays et cultures. La connaissance de la langue du pays d'accueil étant considérée comme une compétence clé dans le processus d'intégration des personnes immigrées, il est indispensable d'assurer et de promouvoir l'enseignement de la langue allemande tout au long du parcours scolaire.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

Le choix d'une langue étrangère s'impose souvent à l'issue de l'école primaire au moment du passage en première année du secondaire. Il est conseillé de poursuivre l'étude d'une langue étrangère commencée en primaire. Mais du fait que la poursuite de l'étude de la langue apprise à l'école primaire n'est pas toujours assurée, il est également possible de commencer l'apprentissage d'une nouvelle langue. A titre d'exemple, les écoles générales intégrées, les Integrierte Gesamtschulen (IGS), proposent exclusivement l'enseignement de l'anglais comme première langue étrangère à partir de la classe 5 ; le français est seulement enseigné au titre de l'option obligatoire à partir de la classe 6. Les élèves qui visent à obtenir le Hauptschulabschluss, devraient atteindre pour la première langue étrangère des compétences correspondant au niveau A1.

En ce qui concerne les collèges d'enseignement général étendu (Realschulen plus), quelques établissements proposent le français comme première langue étrangère, mais la plupart d'entre eux préfèrent l'anglais. La deuxième langue étrangère est enseignée comme une matière obligatoire au choix à partir de la classe 6. Les élèves ayant appris le français comme première langue sont obligés de prendre l'anglais comme deuxième langue étrangère. Les élèves ayant obtenu le Mittlerer Bildungsabschluss devraient, en règle générale, avoir atteint le niveau B1 pour la première langue étrangère, et le niveau A2 pour la deuxième langue étrangère (s'ils ont choisi une deuxième langue comme option obligatoire). Au lycée (Gymnasium), l'apprentissage d'au moins deux langues étrangères est obligatoire, une troisième doit être choisie dans la filière des langues anciennes (le latin/le grec ancien). A l'issue du premier cycle secondaire, les élèves doivent avoir atteint le niveau B1 pour la première et la deuxième langue étrangère. S'ils ont choisi une troisième langue, ils devraient avoir acquis des compétences correspondant au niveau A2/B1.

¹⁴⁵ Signalons aussi parmi les initiatives intéressantes l'ouverture d'un jardin d'enfants bilingue allemand-anglais, la « Villa Winzig » (la villa riquiqui) à Kaiserslautern au mois d'août 2009.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire

En Rhénanie-Palatinat, les élèves devront avoir appris deux langues étrangères avant d'entrer dans l'enseignement secondaire supérieur général (Gymnasiale Oberstufe) en vue de réussir le baccalauréat d'enseignement général (Allgemeine Hochschulreife). Si les deux langues ont été enseignées de manière continue pendant quatre ans, l'élève a la possibilité d'apprendre une seule langue au second cycle (ce qui inclut l'apprentissage facultatif d'une nouvelle langue comme troisième langue telle que l'espagnol). Ceux qui n'ont pas pu suivre régulièrement les cours de langues pendant quatre ans (parce qu'ils sont entrés au lycée en quittant la *Realschule plus* dans laquelle l'apprentissage d'une seule langue est obligatoire), sont obligés d'apprendre une nouvelle langue en entrant dans la Gymnasiale Oberstufe qui est enseignée comme matière principale dans des cours à raison de cinq heures par semaine. En outre, ils doivent poursuivre l'étude de la première langue étrangère jusqu'à la fin de la classe 11. Dans le cas où la scolarité de 9 années a été raccourcie d'une année scolaire – Gymnasium (G8) -, l'enseignement de deux langues étrangères qui ont été déjà apprises dans le secondaire inférieur, est obligatoire à partir de la classe 10 (phase d'introduction).¹⁴⁶ Pour réussir le baccalauréat, les élèves devraient avoir atteint le niveau B2/C1 pour la langue étrangère qu'ils ont choisie comme cours renforcé. Ils parviennent plus au moins au niveau B2 pour la langue choisie comme matière principale.

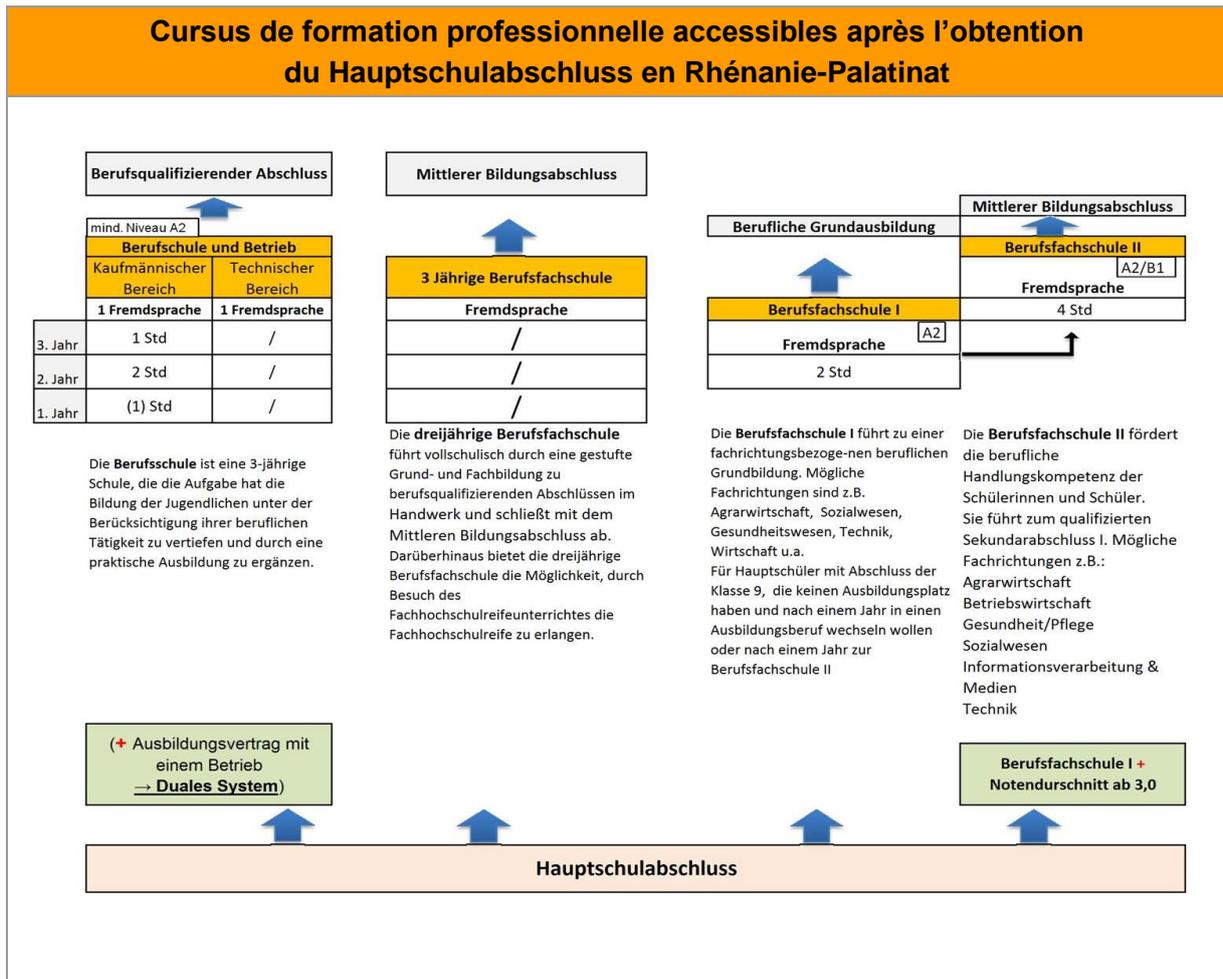
Pour les élèves qui s'orientent vers la formation professionnelle, l'éventail des possibilités de formation est très large en raison de la multitude d'écoles existantes qui proposent une offre diversifiée d'enseignement des langues. L'accent est mis sur l'élargissement des compétences linguistiques par l'acquisition de compétences ciblées sur des aspects professionnels. Dans les écoles professionnelles en alternance (Berufsschulen), la première langue étrangère est enseignée à raison de deux heures par semaine comme matière obligatoire au choix. Les élèves peuvent également obtenir le certificat en langues étrangères délivré par la KMK.

Enseignement professionnel après l'obtention du Hauptschulabschluss

Le schéma ci-dessous illustre les parcours possibles en formation professionnelle après l'obtention du Hauptschulabschluss.

Dans les écoles professionnelles mentionnées dans le schéma, l'enseignement de l'allemand, de la langue étrangère, des mathématiques, des sciences naturelles et d'éducation civique/d'économie est organisé en modules d'apprentissage qui s'articulent les uns avec les autres, poursuivant le même concept didactique et méthodologique qui s'applique à partir du Hauptschulabschluss jusqu'à la Hochschulreife (baccalauréat allemand). Des synergies entre différents modules scolaires et filières de formation des écoles professionnelles sont mises à profit afin d'augmenter l'efficacité et la souplesse de l'enseignement.

¹⁴⁶ Cf. Ministère de l'Éducation, de la Science, de la Formation et de la Culture (2011): *Fremdsprachen lernen in Rheinland-Pfalz- Informationen für Eltern, Schülerinnen und Schüler*. Mainz. S.14-15.



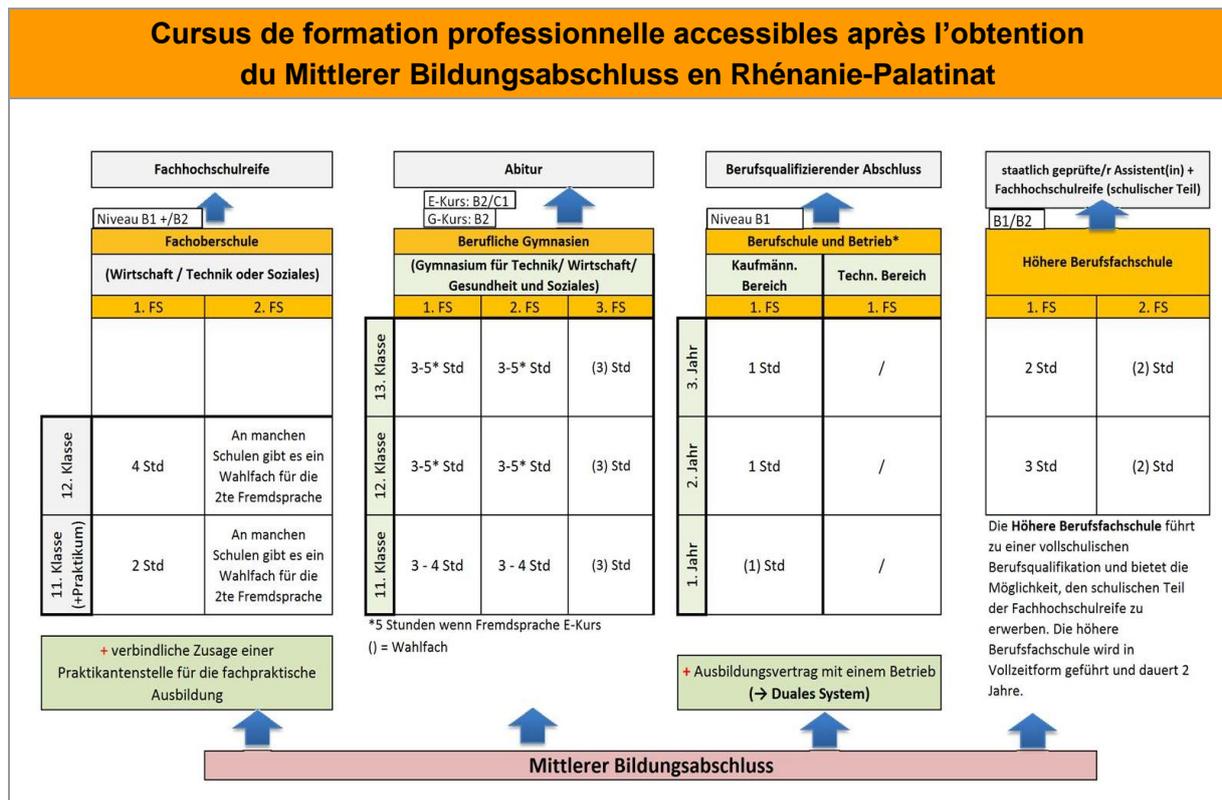
Afin de faciliter l'accès des élèves à la formation professionnelle, l'enseignement des langues étrangères à l'école professionnelle de formation initiale (Berufsfachschule I) débute au niveau A1, mais avec des exigences plus élevées en raison de l'apprentissage supplémentaire du vocabulaire professionnel. A la fin de l'école professionnelle de formation initiale, les élèves ont terminé leur formation initiale et peuvent ensuite commencer un apprentissage ou continuer leurs études à l'école professionnelle supérieure (Berufsfachschule II) en vue d'obtenir le diplôme de fin d'étude du premier cycle secondaire. L'enseignement des langues étrangères y est dispensé selon le niveau A2/B1. Les modules d'apprentissage 1 et 2 de l'enseignement à l'école professionnelle correspondent aux compétences acquises à la fin du premier cycle du secondaire (niveau A2/B1). En outre, il est également possible d'obtenir le diplôme d'accès aux études professionnelles supérieures (Fachhochschulreife) en participant à l'enseignement des modules d'apprentissage de niveau supérieur (souvent en cours du soir) pour passer à la fin de la formation l'examen du baccalauréat professionnel (Fachabitur).

Pour les élèves qui possèdent déjà un baccalauréat ou baccalauréat professionnel au moment de l'accès à l'école professionnelle, il est possible de substituer les modules d'apprentissage 1 et 2 aux modules de niveau supérieur dans le cadre de l'enseignement professionnel afin d'éviter la répétition de contenus identiques, car le niveau de compétences de ces élèves est, bien entendu, plus élevé en raison de leur formation préalable. Le Hauptschulabschluss permet l'accès à une école d'enseignement professionnel du second cycle

du second degré (Berufsfachschule) pour suivre une formation de 3 ans qui ne prévoit toute-fois pas un enseignement des langues étrangères.

Enseignement professionnel après l'obtention du Mittlerer Bildungsabschluss

L'image ci-dessous illustre les parcours possibles en formation professionnelle en Rhénanie-Palatinat après l'obtention du brevet du premier cycle du secondaire (*Mittlerer Bildungsabschluss*) :



Il s'agit en effet des quatre parcours professionnels choisis par la majorité des élèves après l'obtention du brevet du premier cycle du secondaire (*Mittlerer Bildungsabschluss*). Il y a plusieurs d'autres options pour suivre une formation professionnelle, telle que la fréquentation d'une école d'enseignement professionnel initial du second cycle du secondaire (*Berufsoberschule I*) qui permet d'obtenir le diplôme de fin d'études scolaires lié à une matière déterminée (*Fachhochschulreife*), ou bien d'une école professionnelle spécialisée (*Fachschule*) qui exige, pour y accéder, une formation professionnelle préalable sanctionnée par un diplôme, en plus du diplôme de fin d'études du premier cycle secondaire.

Il est également possible d'obtenir le diplôme de fin d'études scolaires lié à une matière déterminée en suivant une formation de deux ans dans une école technique secondaire (*Fachoberschule*) telle que représentée dans l'illustration figurant ci-dessus. Elle offre une formation professionnelle de base ainsi qu'une formation spécialisée approfondie dans les domaines économique, technique et social. L'enseignement des langues étrangères dans les écoles techniques secondaires vise à l'élargissement des compétences communicatives langagières acquises par le *Mittlerer Bildungsabschluss* et à l'aptitude des élèves à utiliser la langue selon le niveau B1+/B2 (utilisateur indépendant).

Au lycée d'enseignement professionnel (*berufliches Gymnasium*), l'enseignement des langues vivantes étrangères dans les cours G (cours de base) et E (cours avancé) correspond à celui dispensé dans les lycées d'enseignement général. A la fin de la formation, les élèves ayant suivis les cours G ont atteint le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, ceux des cours E le niveau B2/C1. Par contre, la formation dans l'école supérieure d'enseignement professionnel (*höhere Berufsfachschule*) est destinée à accroître les compétences professionnelles et générales et conduit au bout de deux ans au diplôme « assistant/e agréé/e par l'Etat », sanctionnant la qualification professionnelle requise pour l'exercice de certains métiers, ainsi qu'à la certification de la formation scolaire requise pour obtenir le diplôme de fin d'études scolaires lié à une matière déterminée (*Fachhochschulreife*).¹⁴⁷ Sur le plan linguistique, les élèves parviennent au niveau B1/B2 du Cadre européen commun de référence.

L'obtention du diplôme de fin d'études scolaires lié à une matière déterminée permet l'accès à l'école d'enseignement professionnel supérieur du second cycle du secondaire (*Berufsoberschule II*) qui conduit à la fin des études, d'une durée d'un an, au baccalauréat lié à une matière déterminée (*Fachgebundene Hochschulreife*) (avec une seule langue étrangère obligatoire), ou au baccalauréat d'enseignement général (*Allgemeine Hochschulreife*) (avec deux langues étrangères obligatoires).

Le titulaire du diplôme de fin d'études scolaires lié à une matière déterminée ou du baccalauréat allemand remplit les conditions d'admission à un institut universitaire professionnalisé (*Fachhochschule*) et à l'établissement d'enseignement supérieur système dual (duale Hochschule). Le baccalauréat d'enseignement général permet en outre l'accès aux études universitaires.

Pour permettre l'accès aux études de langues étrangères, les universités et les écoles supérieures spécialisées imposent souvent des exigences minimales de possession de connaissances langagières dont le candidat doit faire preuve avant de commencer les études. A titre d'exemple, l'Université de Mayence exige pour être admis aux études de la langue anglaise de type Bachelor que les candidats aient au moins le niveau C1. Les candidats doivent donc justifier de leur niveau d'anglais en passant un examen d'entrée ou en présentant un certificat linguistique reconnu. Des certificats de langue tels que le certificat TOEFL pour l'anglais, le DELF pour le français ou le DELE pour l'espagnol sont reconnus au niveau international.

¹⁴⁸

¹⁴⁷ Pour obtenir le diplôme de fin d'études scolaires lié à une matière déterminée en choisissant ce parcours, il est nécessaire d'effectuer, en plus de la formation scolaire, un stage d'un an dans une entreprise.

¹⁴⁸ <http://berufsbildendeschule.bildung-rp.de/gehezu/startseite.html>

<http://lehrplaene.bildung-rp.de/lehrplaene-nach-faechern.html>

<http://www.bbsw-trier.de/sformen/lermbaustein.html>

<http://www.mbwwk.rlp.de/bildung/schule-und-bildung/bildungswege-in-rheinland-pfalz/>

Sekretariat der ständigen Kultusminister der Länder der Bundesrepublik Deutschland (2011): Das Bildungswesen der Bundesrepublik Deutschland 2010/2011- Darstellung der Kompetenzen, Strukturen und bildungspolitischen Entwicklungen für den Informationsaustausch in Europa. Bonn.

7.2.3 Lorraine

Généralités sur le système éducatif français et les politiques linguistiques

En France, le ministère de l'Éducation nationale est compétent pour les politiques d'éducation sachant que l'école est obligatoire de l'âge de 6 ans jusqu'à l'âge de 16 ans (sauf dérogation). Pour l'enseignement agricole public toutefois, qui comporte à la fois un enseignement secondaire technique et un enseignement supérieur, la compétence est confiée au ministère de l'Agriculture et de la pêche. Au niveau régional, les services du Rectorat pour le Ministère de l'Éducation nationale et le Service Régional de la Formation et du Développement pour le ministère de l'Agriculture et de la pêche, veillent au bon fonctionnement du système éducatif.

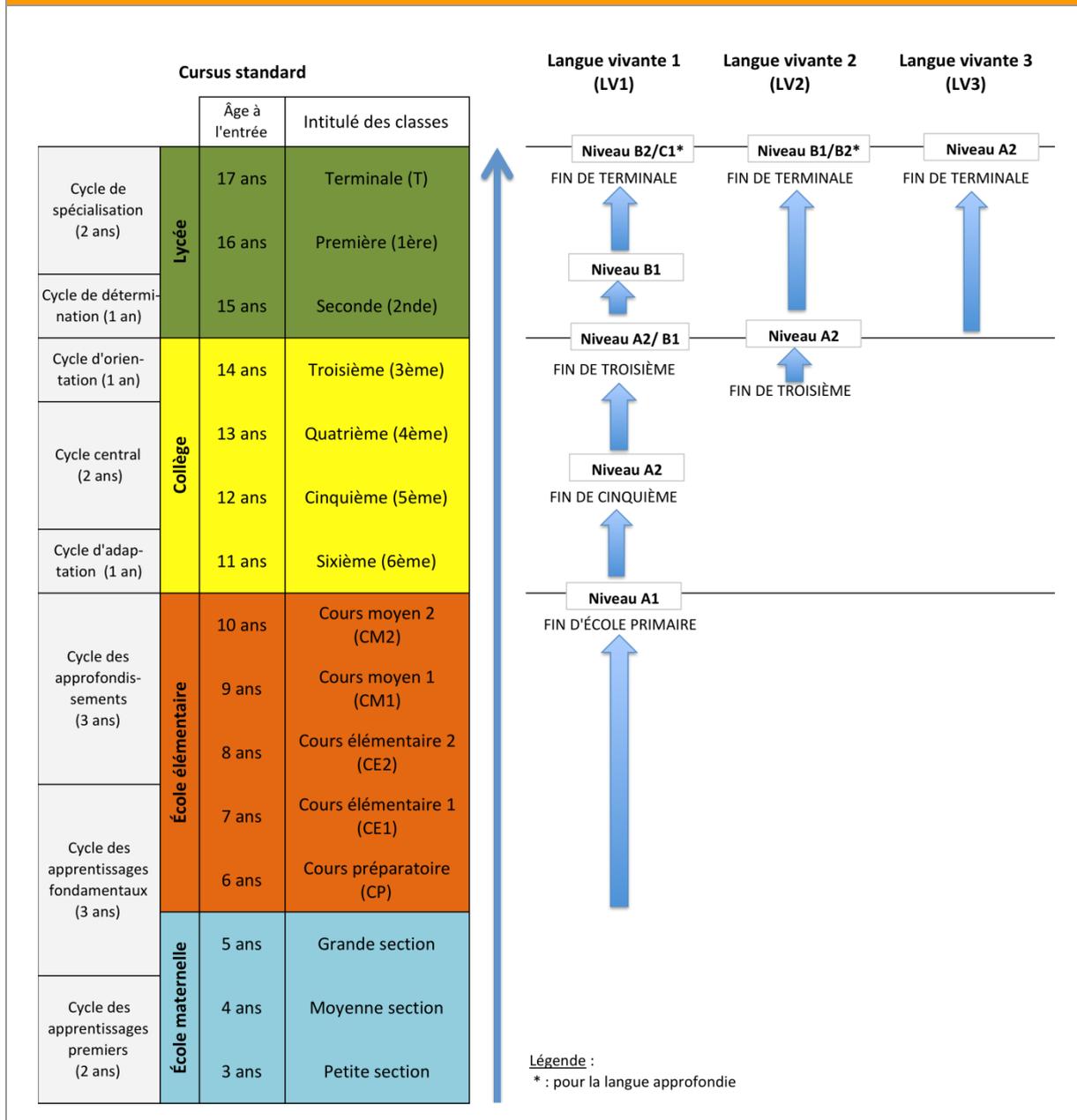
Par ailleurs, un processus de décentralisation de certaines compétences de l'État a transféré aux Régions la compétence de droit commun sur l'apprentissage. Les Conseils régionaux financent donc les centres de formation des apprentis. La détermination des programmes des formations professionnelles suivies par les apprentis et le contenu des certifications délivrées à l'issue de l'apprentissage demeurent en revanche sous contrôle du ministère de l'Éducation nationale ou d'un autre ministère certificateur.

Depuis 2005, le ministère de l'Éducation nationale a lancé « un Plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères qui concerne tous les élèves de l'école élémentaire au lycée. L'objectif de ce plan est d'améliorer le niveau des élèves dans deux langues étrangères dans un contexte d'ouverture européenne et internationale, notamment en renforçant les compétences orales des élèves et en s'appuyant sur le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. De nouveaux programmes privilégient l'apprentissage de l'oral au cours de la scolarité obligatoire et une entrée dans les apprentissages par les contenus culturels. »¹⁴⁹ Des plans pluriannuels organisent l'enseignement des langues étrangères dans le système éducatif mais des ajustements sont possibles afin de tenir compte d'éventuels enjeux locaux. Le plan lorrain s'adapte donc aux spécificités économiques et sociales de la région. Les politiques éducatives du ministère de l'Éducation nationale soutiennent de manière volontariste un bilinguisme pour tous les jeunes de langue maternelle française. Elles se sont très largement approprié les préconisations évoquées en introduction et les stratégies générales mises en œuvre pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères dès le plus jeune âge ne diffèrent pas fondamentalement (si ce n'est peut-être par l'ampleur des moyens) de celles exposées pour la Sarre et la Rhénanie-Palatinat.

Le premier schéma présenté ci-dessous donne un aperçu du cursus de formation initiale suivi par une majorité d'élèves en France. Les âges sont indiqués afin de faciliter les comparaisons internationales mais ne constituent pas des critères d'orientation en tant que tels. Sauf dérogation, la scolarité est obligatoire de 6 ans à 16 ans.

¹⁴⁹ Site Internet du ministère de l'Éducation nationale : <http://eduscol.education.fr/cid45756/plan-de-renovation-de-l-enseignement-des-langues.html>

Schéma simplifié des filières de formation générale et technologique en Lorraine, années d'introduction des langues vivantes (LV) étrangères, niveaux visés à la fin du cursus



L'apprentissage de la première langue étrangère débute à l'école primaire et se poursuit en général dans le premier cycle du secondaire. La seconde langue vivante est introduite au milieu du premier cycle secondaire pour les cursus standards mais il existe des possibilités d'anticiper son introduction dès l'entrée au collège. L'apprentissage d'une seconde langue étrangère est obligatoire pour tous les élèves de Seconde de la voie générale et technologique comme elle l'est dans les spécialités du Baccalauréat professionnel relevant du domaine des services depuis 2009. Actuellement, seuls les baccalauréats technologiques industriels échappent à cette obligation d'apprendre une seconde langue étrangère. La troisième langue étrangère ne concerne que certaines filières. Les niveaux de compétences visés au terme des études de lycée sont indiqués dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Ces niveaux de compétences attendus au terme des cycles tiennent compte du nombre

d'heures d'enseignement des langues préconisé par le ministère. Compte tenu des possibilités de renforcer l'enseignement des langues dans des sections spécifiques (bilangues, internationales, etc.), ces niveaux peuvent dans certains cas être tirés à la hausse.

Synthèse des niveaux de compétences visés de l'enseignement secondaire

Niveau de compétences visé en fonction de la filière	Langue vivante étrangère 1	Langue vivante étrangère 2	Langue vivante étrangère 3
Lycée d'enseignement général	Niveau B2	Niveau B1/B2	Niveau B1
Lycée d'enseignement technologique	Niveau B2	Niveau B1/B2	Niveau B1/A2
Lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis Bac professionnel - Tertiaire-services	Niveau B1 +	Niveau A2/B1	/
Lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis Bac professionnel - Industrie	Niveau B1+	/	/
Lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)	Niveau B1	/	/

En ce qui concerne le bilinguisme pratiqué de fait par une partie de la population issue de l'immigration, il est aujourd'hui considéré comme un atout mais il ne doit pas constituer un frein à l'intégration en France. Pour l'heure, l'enseignement de langue et culture d'origine (ELCO) est soutenu par les autorités académiques parce qu'il maintient des liens avec les racines familiales des enfants d'immigrés et suscite des activités interculturelles auxquelles participent l'ensemble des élèves. Ces enseignements sont dispensés à l'école primaire uniquement. Le cadre juridique actuellement en vigueur pour les enseignements de langues et cultures d'origine est le fruit de négociations avec les pays concernés. Il repose sur des accords binationaux avec certains pays à forte immigration : Algérie, Espagne, Italie, Maroc, Portugal, Serbie, Tunisie, Turquie.

Enfin, dans le cadre d'une politique nationale qui vise à préserver les langues régionales, (ces langues sont fortement minoritaires en France et aucune d'entre elles ne peut menacer le français¹⁵⁰), des efforts sont déployés en Lorraine pour l'enseignement du francique. Le francique est une langue régionale parlée dans des territoires proches des frontières. Il est défendu par des associations sensibles à la question de l'identité culturelle et de la mémoire collective, mais aussi par des acteurs qui le perçoivent comme une précieuse passerelle vers les grandes langues des pays voisins avec lesquels les liens politiques et économiques se resserrent (Allemagne, Luxembourg).

Enseignement préscolaire et primaire

Dans l'éducation préscolaire, malgré le consensus fort sur l'intérêt de confronter assez tôt les enfants à la diversité des langues, les dispositifs opérationnels sont bien rares en Lorraine : dans deux départements lorrains sur quatre (Meuse et Vosges), il n'existe aucune crèche bilingue. Et dans les deux autres départements (Moselle et Meurthe-et-Moselle), on ne compte à la date de février 2012 que 10 structures d'accueil de la petite enfance qui propo-

¹⁵⁰ L'universalité de la langue française s'accommode sans problème du maintien de langues régionales ou minoritaires en tant qu'expressions de la richesse culturelle du pays.

sent une sensibilisation à une langue étrangère. 3 d'entre elles ont introduit l'allemand¹⁵¹ et 7 l'anglais.

En ce qui concerne l'école maternelle, il n'a pas été possible dans le cadre de cette étude de savoir où l'on en est précisément quant à la sensibilisation à une première langue étrangère. Une initiative intéressante mérite toutefois d'être signalée, celle du dispositif Trilingua mis en œuvre en Moselle et la Sarre. Trilingua¹⁵² est un programme de développement de la compétence linguistique en Moselle et en Sarre arrêté pour la période allant de 2008 à 2012 et soutenu par le Conseil général de la Moselle. Il vise la création d'un réseau d'échange d'assistants éducatifs/ locuteurs natifs entre les écoles élémentaires et les Freiwillige Ganztagschulen (fGts). Lorsque la scolarité devient obligatoire, au niveau de l'école primaire, les élèves reçoivent un enseignement de langues vivantes à partir du Cours Élémentaire 1ère année (CE1), soit vers l'âge de 7 ans. « Le volume horaire annuel consacré à l'apprentissage de la langue étrangère est de 54 heures. Cet horaire peut se décomposer en trois séances hebdomadaires de 30 minutes ou deux séances de 45 minutes. »¹⁵³ Certaines activités peuvent être conduites par des locuteurs natifs. Les objectifs impartis à l'enseignement de la langue étrangère à l'école primaire sont les suivants:

- ▶ Développer les comportements et attitudes indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes ;
- ▶ Éduquer l'oreille à des mélodies et accents nouveaux ;
- ▶ Faire acquérir dans la langue étrangère des connaissances et capacités, prioritairement à l'oral.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se compose de deux cycles. Le premier est celui du collège que les enfants intègrent en moyenne vers l'âge de 11 ans et qui dure 4 ans. Le second est celui du lycée. En France, il n'existe pas au collège de séparation entre un enseignement général et un enseignement professionnel même si des activités de découverte de la vie professionnelle peuvent être réalisées en dernière année de collège. Il s'agit d'un « collège unique »¹⁵⁴. Le schéma ci-dessous indique le nombre de cours de langues des élèves de collège.

¹⁵¹ L'une est implantée à Sarreguemines, les deux autres à Laxou et Maxéville.

¹⁵² Ce programme bénéficie d'un financement européen de 2,75 millions d'euros dans le cadre du programme Interreg IV A « Grande Région ».

¹⁵³ ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2007/hs8/hs8_preambule.pdf

¹⁵⁴ « Le collège unique a été mis en place en 1975. Son but est d'accueillir dans un même type d'établissement tous les élèves de la 6e à la 3e et de leur offrir un enseignement identique afin d'élargir et de démocratiser l'accès à l'éducation. »: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/college-unique/index.shtml>

Nombre d'heures d'enseignement des langues étrangères en collège (cursus standard) et niveau de compétences visé en fin de cycle

Classes	Langue étrangère 1	Langue étrangère 2 (*)
	Niveau B1	Niveau A2
3ème	3H	3H
4ème	3H	3H
5ème	3H	/
6ème	4 H	/

Niveau A2 (sous 4ème)
Niveau A1 (sous 6ème)

Légende : (*) langue étrangère 2 ou langue régionale.

Le francique, langue régionale, ne peut pas être choisi en 6ème comme LV1. Il peut en revanche être enseigné au collège en option facultative dès la classe de 6ème.

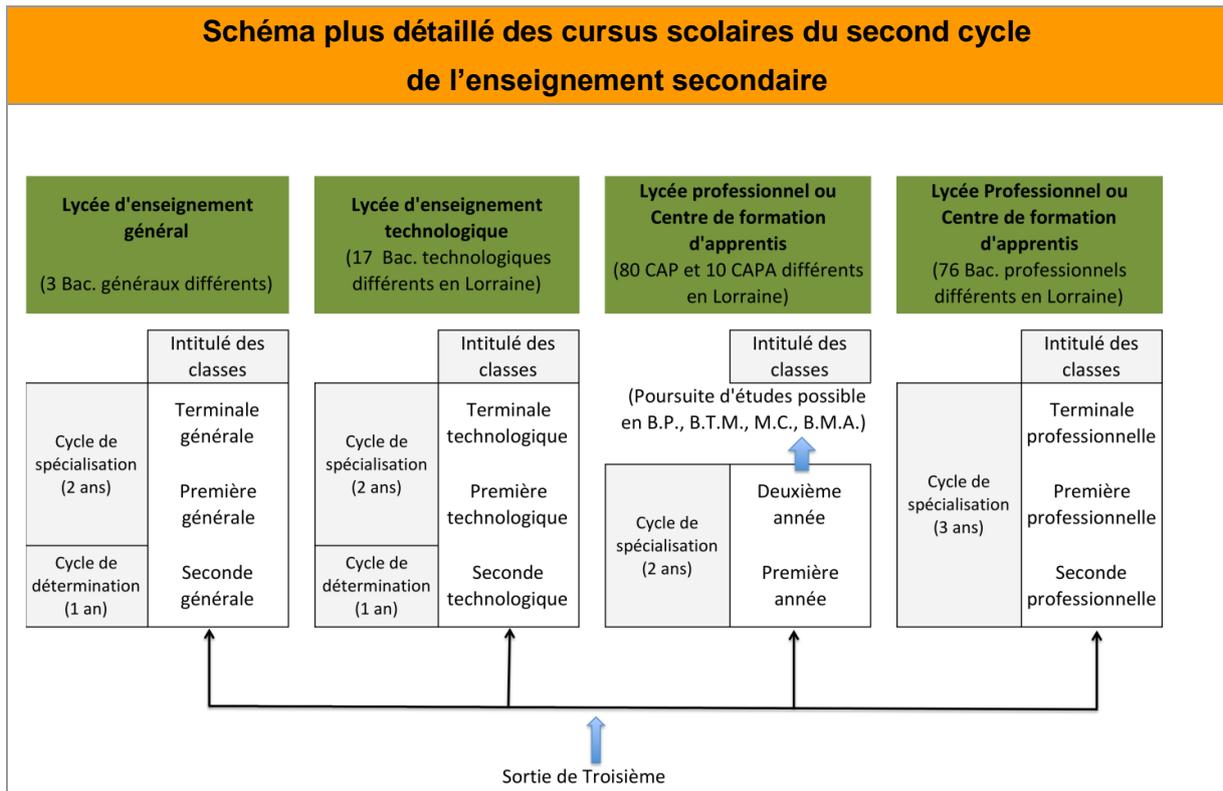
Il existe des parcours spécifiques en ce qui concerne les langues :

- ▶ Les sections bilangues : le principe de la section bilingue est d'étudier deux langues vivantes en parallèle de même niveau, à raison de 3 heures hebdomadaires chacune, dès l'entrée au collège, soit 6 heures d'enseignement des langues par semaine durant les 4 années de collège. Le démarrage de la deuxième langue vivante dès l'entrée au collège « est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré. » En principe, les élèves en classe bilingue en 6^{ème} et 5^{ème} poursuivent leur apprentissage en 4^{ème} et 3^{ème} dans les deux langues initiales (rappelons que la continuité est une préconisation dans l'ouverture des dispositifs bilingues). Cependant, rien n'interdirait à un élève d'abandonner l'une de ces deux langues pour en commencer une nouvelle en 4^{ème}, ce qui reviendrait à réintégrer le cursus standard (sous réserve bien entendu que l'établissement propose au moins trois langues différentes). Notons par ailleurs qu'il n'y pas d'introduction d'une troisième langue en 4^{ème} au motif que deux sont déjà en cours d'apprentissage depuis deux ans.
- ▶ Les sections européennes : « les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère. Ces élèves motivés sont généralement accueillis dès la 4^{ème}. Quelques sections accueillent les élèves dès la 6^{ème}. Certains élèves peuvent rejoindre le dispositif en Seconde (en lycée). Au collège, la scolarité des sections européennes reposera, pendant les deux premières années, sur un horaire d'enseignement de langue renforcé, à raison d'au moins deux heures hebdomadaires dans la langue choisie, en sus de l'horaire officiel. Au lycée, une ou plusieurs disciplines non linguistiques sont enseignées en partie dans la langue de la section. »¹⁵⁵

¹⁵⁵ Circulaire n°92-234 du 19-08-1992 (rectifiée) publiée au BOEN n°33 du 3-09-1992

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire

La différenciation entre les différentes voies de formation dans l'enseignement secondaire s'opère à partir du cycle supérieur, à partir d'environ 15 ans. Le schéma ci-dessous (également une représentation simplifiée) présente les différentes voies possibles offertes aux jeunes. Il faut préciser que l'enseignement technologique (qui conduit au Baccalauréat technologique) est associé en France avec l'enseignement général (qui conduit au Baccalauréat général) car les enseignements généraux restent très importants. La formation professionnelle (qui conduit au Baccalauréat professionnel) est en revanche davantage orientée vers des savoirs et savoir-faire opérationnels directement liés à des professions visées.



Cycle supérieur de l'enseignement secondaire - Enseignement général et technologique :

L'enseignement général vise la préparation du baccalauréat de série Economique et social (ES), ou littéraire (L), ou scientifique (S). L'enseignement technologique vise la préparation du baccalauréat de série Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D), ou Sciences et technologies de laboratoire (STL), ou Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A). Nous n'entrons pas ici dans le détail des spécialisations fines existant pour ces bacs technologiques car il existe actuellement 17 Bacs technologiques différents en Lorraine.

Au lycée, deux langues vivantes sont désormais obligatoires dans toutes les séries générales et technologiques. Trois langues vivantes peuvent être étudiées, de la classe de Seconde au cycle terminal des séries générales, ainsi que dans la série technologique Hôtellerie.

L'investissement dans les langues se poursuit. La pratique de l'oral est toujours valorisée (une épreuve orale sera d'ailleurs intégrée aux épreuves obligatoires de langues du baccalauréat, pour toutes les séries générales et technologiques, à compter de la session 2013). Avec la nouvelle série littéraire, les élèves peuvent suivre un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère ainsi qu'un enseignement approfondi de langue.

Nombre d'heures d'enseignement des langues étrangères en lycée d'enseignement général et en lycée d'enseignement technologique (cursus standards) et niveau de compétences visé en fin de cycle														
Enseignement général					Enseignement technologique									
Lycée	Classes	Langue étrangère 1		Langue étrangère 2 ou régionale		Langue vivante 3 (*)		Classes	Langue étrangère 1		Langue étrangère 2 ou régionale		Langue vivante 3	
		Niveau B2	Niveau B1/B2	Niveau B1	Niveau A2	Niveau B1	Niveau A2		Niveau B2	Niveau B1/B2	Niveau B1	Niveau A2	Niveau B1	Niveau A2
Lycée	Terminale	LV1 + LV2 = 4 H		3 H		3 H		Terminale	LV1 + LV2 = 3 H		1 H			
	1ère	LV1 + LV2 = 4,5 H		3 H		3 H		1ère	LV1 + LV2 = 3 H		1 H			
	2nde	LV1 + LV2 = 5,5 H		3 H		3 H		2nde	LV1 + LV2 = 5,5 H		/			
		Niveau B1		Niveau A2		Niveau B1			Niveau B1		Niveau A2			

Légende : pour les élèves de la série littéraire, un enseignement optionnel permet de faire une LV3 ou bien d'approfondir la LV1 ou la LV2 à raison de 3 heures hebdomadaires

En termes de progression, la classe de Seconde générale et technologique vise à consolider les niveaux B1 pour la langue vivante 1 et A2 pour la langue vivante 2 avant de poursuivre l'éducation vers les niveaux respectivement supérieurs durant les deux dernières années du lycée en Première et Terminale.

Les sections binationales :

En lycée, il existe également des possibilités de renforcer l'enseignement des langues dans des sections spécifiques. Outre les sections européennes déjà évoquées, il existe des sections binationales (ABIBAC, ESABAC et BACHIBAC. Les élèves y suivent un parcours de formation spécifique élaboré avec un pays partenaire (Allemagne, Italie et Espagne) qui débouche sur un baccalauréat français et un diplôme étranger (l'Abitur pour l'Allemagne, l'Esame di Stato pour l'Italie et le Bachillerato pour l'Espagne). Le principe général est le même pour les trois sections binationales : les admissions se font en classe de Seconde, dans les séries ES, L ou S. Les élèves ont un enseignement de 3 heures hebdomadaires de littérature dans la langue étrangère ainsi qu'un enseignement de 4 heures hebdomadaires toujours dans la langue étrangère. Les programmes d'histoire-géographie et de littérature sont définis en commun par les autorités compétentes des deux pays.

- L'ABIBAC est le plus ancien de ces dispositifs de renforcement des apprentissages linguistiques. Il a été créé dans le cadre de la coopération franco-allemande suite à la déclaration conjointe de janvier 1987 concernant la délivrance simultanée du baccalauréat

français et de la Allgemeine Hochschulreife (Abitur)¹⁵⁶ ainsi qu'à un accord entre gouvernements qui date de mai 1994. L'ABIBAC donne accès de plein droit aux universités allemandes et françaises. Six établissements proposent une section ABIBAC dans l'académie.

- ▶ La création de l'ESABAC résulte des accords bilatéraux signés en juillet 2007 entre la France et l'Italie. L'ESABAC aboutit à la double délivrance du baccalauréat et de l'Esame di Stato au terme d'un parcours de formation intégrée décidé par les deux pays.¹⁵⁷ Les deux disciplines enseignées dans la langue du pays partenaire sont la littérature et une discipline non linguistique (DNL), en l'occurrence l'histoire. Le niveau visé au terme de l'apprentissage est le niveau B2. Dans l'académie, l'ESABAC n'est implanté que dans un lycée depuis la rentrée 2010.
- ▶ Le BACHIBAC a été créé suite à l'accord relatif à la double délivrance des diplômes du baccalauréat et du Bachillerato signé en janvier 2008 entre les ministres français et espagnol de l'Éducation. À l'instar de ses deux homologues allemands et italiens, les deux disciplines enseignées dans la langue du pays partenaire sont la littérature et l'histoire pour la DNL. Un seul lycée prépare dans l'académie au BACHIBAC depuis la rentrée 2010 également.

Les sections internationales :

Ces sections internationales peuvent exister dans les écoles primaires, les collèges et les lycées. Elles ont pour objectif de « faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système français et de créer, par leur présence, un cadre propice à l'apprentissage d'une langue vivante à un haut niveau par les élèves français. »¹⁵⁸ Dans l'académie de Nancy-Metz, il n'existe qu'une section internationale de lycée en anglais britannique.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire - Enseignement professionnel :

La formation professionnelle initiale fait suite à la formation générale et prépare les jeunes à s'insérer dans un emploi qualifié, d'ouvrier/employé à ingénieur/cadre supérieur. Elle relève de compétences partagées entre l'État, les Conseils régionaux et les représentants des employeurs. La formation professionnelle initiale en France peut se faire sous deux modalités : par la voie scolaire (dans un lycée professionnel) ou par apprentissage, avec des regroupements ponctuels dans des centres de formation d'apprentis (CFA).

Formation professionnelle sous statut scolaire :

Les élèves préparent en deux ans un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou bien intègrent directement la première année de préparation d'un baccalauréat professionnel (Bac. Pro) en trois ans. L'objectif général des deux filières est l'entrée dans le monde du travail mais la poursuite des études est toujours possible. Un jeune titulaire d'un CAP peut par exemple revenir en Première professionnelle pour préparer un Bac pro. De même, certains titulaires d'un Bac professionnel peuvent intégrer l'enseignement supérieur, principalement pour obtenir un brevet de technicien supérieur (BTS) en deux ans. « Dans l'enseignement

¹⁵⁶ Cf. circulaire n°87-030 du 29 janvier 1987

¹⁵⁷ Cf. l'arrêté du 2 juin 2010 relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme l'Esame di Stato

¹⁵⁸ : <http://eduscol.education.fr/pid23147/sections-internationales.html>

Voir aussi les articles D. 421-131 et D. 421-132 du code de l'éducation

professionnel, toutes les formations préparant au CAP ou au baccalauréat professionnel proposent une langue vivante étrangère au titre des enseignements obligatoires. Depuis la rentrée 2009, une deuxième langue vivante est obligatoire pour tous les baccalauréats professionnels du secteur des services. »¹⁵⁹ L'enseignement en lycée professionnel se centre sur les compétences de communication et le langage technique spécifique à la profession préparée.

Nombre d'heures d'enseignement des langues étrangères en lycée d'enseignement professionnel (cursus standards) et niveau de compétences visé en fin de cycle

		BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL			
		CAP (a)	Grille 2 : Tertiaire/services (b)		Grille 1 : Autres spécialités de formation (c)
Classes		Langue vivante 1	Langue vivante 1	Langue vivante 2	Langue vivante 1
		Niveau A2	Niveau B1 +	Niveau B1	Niveau B1 +
Lycée ↑	3ème année		3,8 H		2 H
	2ème année	2 H à 2,5 H	3,8 H		2 H
	1ère année	2 H	3,8 H		2 H
		Niveau A2	Niveau B1	Niveau A2	Niveau A2

(a) Selon les CAP, la durée de la période de formation en milieu professionnel varie. De sorte que le volume annuel d'heures de langues se situe entre 52 et 62,5 heures.

(b) La grille 2 concerne les Bac. Pro. des spécialités suivantes : Commerce - Comptabilité - Exploitation des transports - Logistique - Secrétariat - Sécurité prévention - Services de proximité et vie locale - Services (accueil, assistance, conseil) - Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle).
Il faut noter que les Bac. pro de l'hôtellerie n'entrent pas dans cette catégorie.

(c) La grille 1 concerne tous les autres Bac. pro dans lesquels l'enseignement en physique-chimie est plus important et qui ne prévoient qu'une langue vivante étrangère obligatoire. L'hôtellerie entre dans cette catégorie.

S'agissant des niveaux visés, on pourrait être surpris de voir mentionné pour les CAP, le niveau A2 que les élèves sont censés avoir atteint dès la deuxième année de collège. En réalité, une grande partie des élèves qui s'orientent vers le CAP sont du point de vue des performances en enseignement général plus en difficulté que leurs camarades qui choisissent un autre cursus de formation. De sorte que le niveau visé à l'issue de la formation de CAP est bien une consolidation des acquis de base. Le raisonnement est le même pour les élèves qui s'orientent vers le Bac. pro. L'objectif minimum visé au terme des trois années de formation est de consolider le niveau B1. Cependant, certains élèves progressent plus loin dans leur apprentissage linguistique.

Formation professionnelle par apprentissage

Pour les formations par apprentissage relevant du domaine de l'artisanat, l'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire à l'instar de ce qui est prévu pour l'ensemble des bac-

¹⁵⁹ : <http://eduscol.education.fr/cid45730/presentation.html>

calauréats professionnels et quelques CAP (Ébénisterie par exemple, ou signalétique enseignée et décors). La langue anglaise est souvent la seule langue proposée aux apprentis dans les CFA lorrains, y compris en Moselle.

Pour les formations par apprentissage dans le domaine des services, l'enseignement d'une langue étrangère est souvent obligatoire, notamment au niveau des BTS et Licences professionnelles, ainsi que parfois pour la première année de Master. L'anglais est quasi systématiquement choisi, certaines filières de formation par apprentissage ayant abandonné l'enseignement de l'allemand faute de candidats (cas des formations du CFA de la banque à Nancy).

7.2.4 Luxembourg

Généralités sur le système éducatif luxembourgeois et les politiques linguistiques

Au Luxembourg, l'enseignement public relève de la compétence de l'État mais l'article 107 de la Constitution stipule que les communes participent à la mise en œuvre de l'enseignement. Les institutions qui interviennent dans l'éducation au niveau de l'enseignement fondamental sont donc l'État et les communes, et au niveau de l'enseignement post-primaire, l'État seul. L'école est obligatoire de l'âge de 4 ans à l'âge de 16 ans. Il existe également un enseignement privé. Certains établissements privés suivent les programmes de l'Éducation nationale ; d'autres non. Enfin, certaines écoles internationales sont implantées au Luxembourg.

Les enfants apprennent l'allemand dès l'âge de 6 ans et le français dès l'âge de 7 ans. La position marginale de la langue nationale dans le système scolaire luxembourgeois explique la problématique particulière des langues au Luxembourg. Actuellement, la plupart des locuteurs luxembourgeois utilisent leur langue nationale à l'oral et le rôle joué par le luxembourgeois comme langue véhiculaire dans le système éducatif est difficile à qualifier, la plupart des matières secondaires étant enseignées en allemand ou français.

De plus, compte tenu du caractère multiculturel de la population résidante, l'État du Luxembourg est confronté à la nécessité de prendre en charge de manière équitable des élèves aux origines sociales et culturelles différentes. Rappelons que plus de 56% des élèves de l'enseignement fondamental et 42% des élèves de l'enseignement post-primaire ne parlent pas le luxembourgeois en milieu familial. Or, l'enseignement luxembourgeois doit relever le défi de soutenir l'intégration des étrangers, ce qui suppose de lever les barrières linguistiques, tout en renforçant les possibilités d'insertion future sur les marchés du travail luxembourgeois qui, pour une partie, nécessitent la maîtrise du luxembourgeois.

En 2000, la Chambre des députés avait exprimé sa volonté de :

- ▶ «Préserver l'unité de l'école luxembourgeoise ainsi que de ses diplômes et certificats, étant donné que la fréquentation d'une même école par les enfants étrangers et luxembourgeois est plus que jamais un élément indispensable à la préservation à moyen et à long terme de la cohésion sociale au Luxembourg,
- ▶ Maintenir le principe du trilinguisme (luxembourgeois, allemand et français) de l'école luxembourgeoise,
- ▶ Promouvoir, dès l'éducation précoce, des mesures spécifiques en vue de l'apprentissage de la langue luxembourgeoise comme langue de communication, lui permettant ainsi de jouer son rôle de facteur d'intégration dans la société luxembourgeoise. »¹⁶⁰

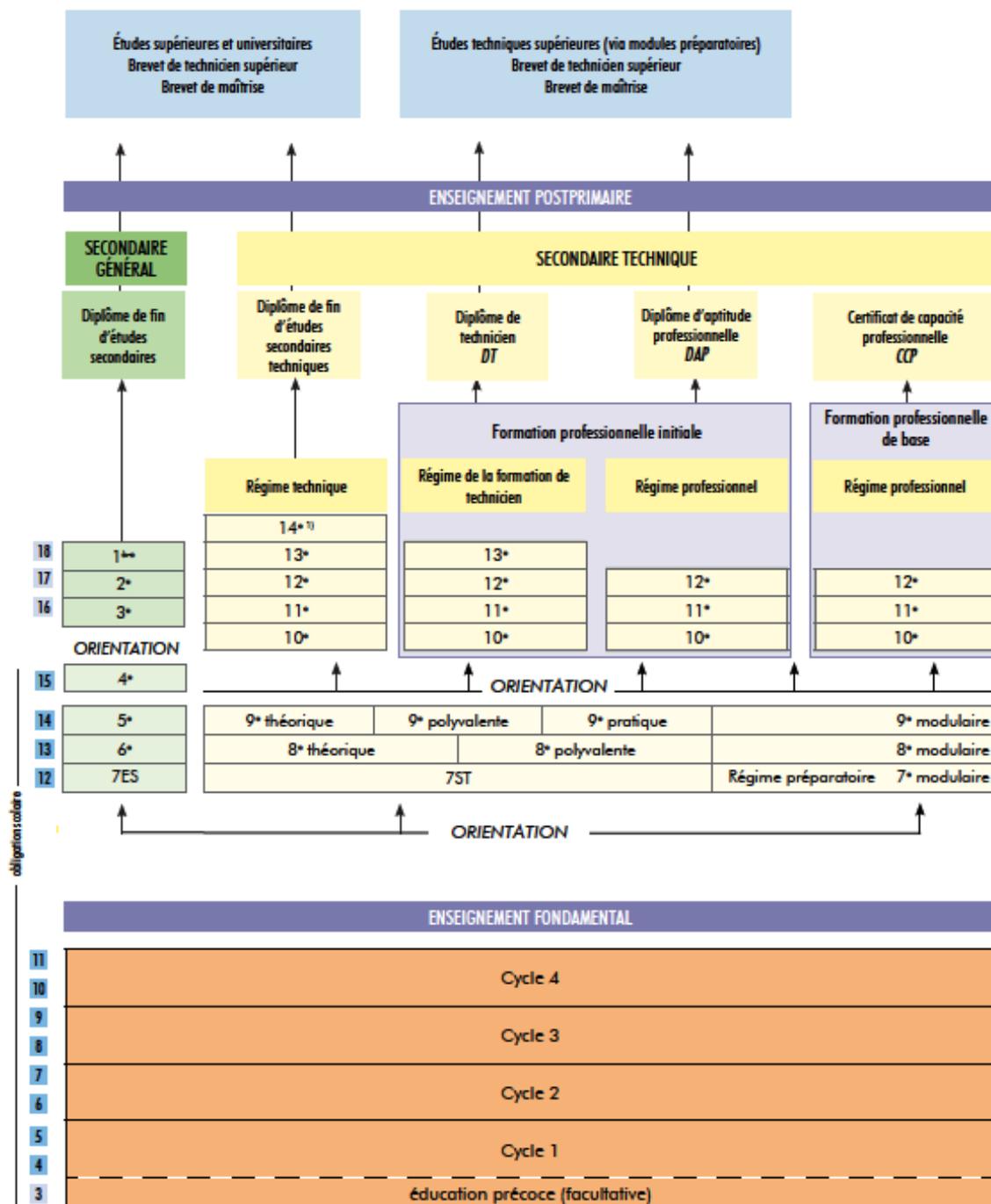
Plus récemment, le ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle a souhaité, au sujet de l'enseignement des langues vivantes, renforcer sa politique générale :

- ▶ Sans remettre en cause le maintien du trilinguisme dans le système scolaire, un « réajustement » de l'enseignement des langues est dorénavant possible, afin de tenir compte de la complexité de la situation linguistique au Luxembourg. Le gouvernement se prononce « en faveur d'un enseignement des langues différencié, où l'élève pourra choisir entre l'allemand et le français comme seconde langue, étant entendu que l'apprentissage de cette deuxième langue restera obligatoire. Au niveau de l'enseignement primaire, l'alphabétisation continuera à se faire en allemand, l'enseignement du français, à partir de la troisième année d'études, différenciera davantage entre langue parlée et langue écrite, en privilégiant dans un premier temps l'oral. »¹⁶¹
- ▶ Élargir l'apprentissage précoce à d'autres langues étrangères importantes pour la vie luxembourgeoise. Cela concerne la langue anglaise, qui pourrait être enseignée à un niveau plus précoce, mais aussi l'offre de cours en langue portugaise (4e langue parlée dans le pays) dans l'enseignement post-primaire.
- ▶ Porter une attention particulière au suivi des enfants issus de l'immigration qui n'ont pas le luxembourgeois comme langue maternelle afin d'éviter les échecs scolaires. Des évaluations de l'apport des cours intégrés en langue maternelle en terme de scolarisation de ces enfants non luxembourgeois sont mises en place.

¹⁶⁰ Rapport Berg-Weiss, citant Tonnar-Meyer, 2003 page 86

¹⁶¹ Source: <http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2004/programme2004/educ/index.html>

Schéma de la structuration générale du système éducatif au Luxembourg et les certifications visées en fin de cursus



¹⁾ + 14* pour la division des professions sociales

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale 2010-2011 » MENFP

Les langues apprises à l'école sont, dans l'éducation préscolaire jusqu'au cycle 2.1, le luxembourgeois ; puis, à partir du cycle 2.2 et jusqu'au cycle 4, l'allemand et le français sont introduits : « l'allemand est la langue d'enseignement employée dans les domaines de développement et d'apprentissage relatifs à l'alphabétisation, la langue allemande, les mathématiques, l'éveil aux sciences, les sciences naturelles et humaines et l'éducation morale et sociale. Le français est la langue d'enseignement employée pour l'apprentissage du français, le luxembourgeois celle pour le cours de luxembourgeois. Dans les domaines relatifs à l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé, l'éveil à l'esthétique, à la création et à la culture, les arts et la musique, le luxembourgeois, l'allemand et le français peuvent être employés en tant que langues d'enseignement, notamment pour favoriser l'apprentissage de ces langues en les employant dans un contexte différent de celui des branches purement linguistiques. Bien entendu, le recours à une langue donnée doit se faire de manière cohérente et structurée. Toutefois, les explications écrites sont données et rédigées en allemand.

Les niveaux de performances visés à l'issue de l'enseignement fondamental sont exprimés sous la forme d'une liste de compétences spécifiques annexée au Règlement grand-ducal du 26 août 2009 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental. Il n'a pas été possible, dans le cadre de la présente étude, de rapprocher ces listes de compétences du cadre européen commun de référence pour les langues.

Enseignement préscolaire et primaire

L'enseignement fondamental comprend 9 années de scolarité au Luxembourg, réparties en 4 cycles d'apprentissage. La fréquentation du 1er cycle (accueil des enfants de 3 ans), qui correspond à une année d'éducation précoce, est facultative ; puis suivent 2 années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire. Les 3 cycles suivants correspondent à l'enseignement primaire et ont chacun une durée de 2 ans.

« L'éducation préscolaire prépare l'enfant à des situations de vie et à un apprentissage dans la collectivité, en visant son développement global, son intégration sociale et scolaire. Les activités pédagogiques stimulent le développement mental, cognitif et langagier, créateur et moteur. Un objectif prioritaire est l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. Les enseignants parlent autant que possible le luxembourgeois avec leurs jeunes élèves. Pour les enfants d'origine étrangère, l'école est souvent le premier lieu d'exposition à la langue luxembourgeoise. Il est vraisemblable que d'autres langues sont aussi parlées en classe, en fonction des proportions plus ou moins fortes d'enfants immigrés qui s'expriment dans une langue encore différente des trois langues véhiculaires au Luxembourg (par exemple le portugais).

Pendant l'année scolaire qui précède le passage à l'enseignement primaire, l'éducation préscolaire intègre graduellement des activités spécifiques préparant à l'alphabétisation en allemand et à l'apprentissage des mathématiques.»¹⁶² À l'entrée en primaire, les programmes du cycle 2 suggèrent d'abord les continuités entre école maternelle et école élémentaire. Les enseignements sont organisés en grands domaines d'activités plutôt qu'en

¹⁶² Source : <http://www.guichet.public.lu/>

champs disciplinaires. La maîtrise du langage occupe encore une place importante. L'apprentissage de l'allemand étant introduit à l'âge de 6 ans, tous les élèves apprennent à lire et à écrire en allemand. Le français est intégré au programme l'année suivante, au cycle 2.2., mais la langue véhiculaire de l'enseignement fondamental reste l'allemand.

L'exposition à plusieurs langues peut poser problème aux enfants de résidents étrangers en particulier lorsqu'ils ne parlent aucune des trois langues officielles. Il existe cependant une offre d'écoles européennes et internationales et des établissements privés où le français et l'anglais sont les langues principalement parlées. Le tableau ci-dessous atteste des investissements conséquents réalisés par l'école luxembourgeoise en matière de langues étrangères. Ainsi, à partir du cycle 3, l'emploi du temps des élèves prévoit 13 leçons hebdomadaires consacrées à l'apprentissage des langues. (Rappelons qu'une leçon dure 50 minutes dans l'enseignement fondamental et 55 minutes dans l'enseignement secondaire).

Horaire hebdomadaire consacré en langues étrangères à l'école primaire (enseignement fondamental)

Classe	Langues apprises	Nombre moyen de leçons par semaine
Cycle 1	Enseignement en langue luxembourgeoise	/
Cycle 2	Alphabétisation à partir de la deuxième année en langue allemande, langue française et ouverture aux langues	10
	Langue luxembourgeoise	1
Cycle 3	Langue allemande, langue française et ouverture aux langues	12
	Langue luxembourgeoise	1
Cycle 4	Langue allemande, langue française et ouverture aux langues	12
	Langue luxembourgeoise	1

Source : Annexe 3 « Grilles des horaires hebdomadaires », in « Règlement grand-ducal du 11 août 2011 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental »

De plus, en complément des enseignements dispensés dans le cadre des programmes du ministère, certaines communes offrent à leurs administrés des cours dans d'autres langues. La motivation première de ces compléments est de permettre à des enfants immigrés de conserver des liens avec leur culture et langue d'origine.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

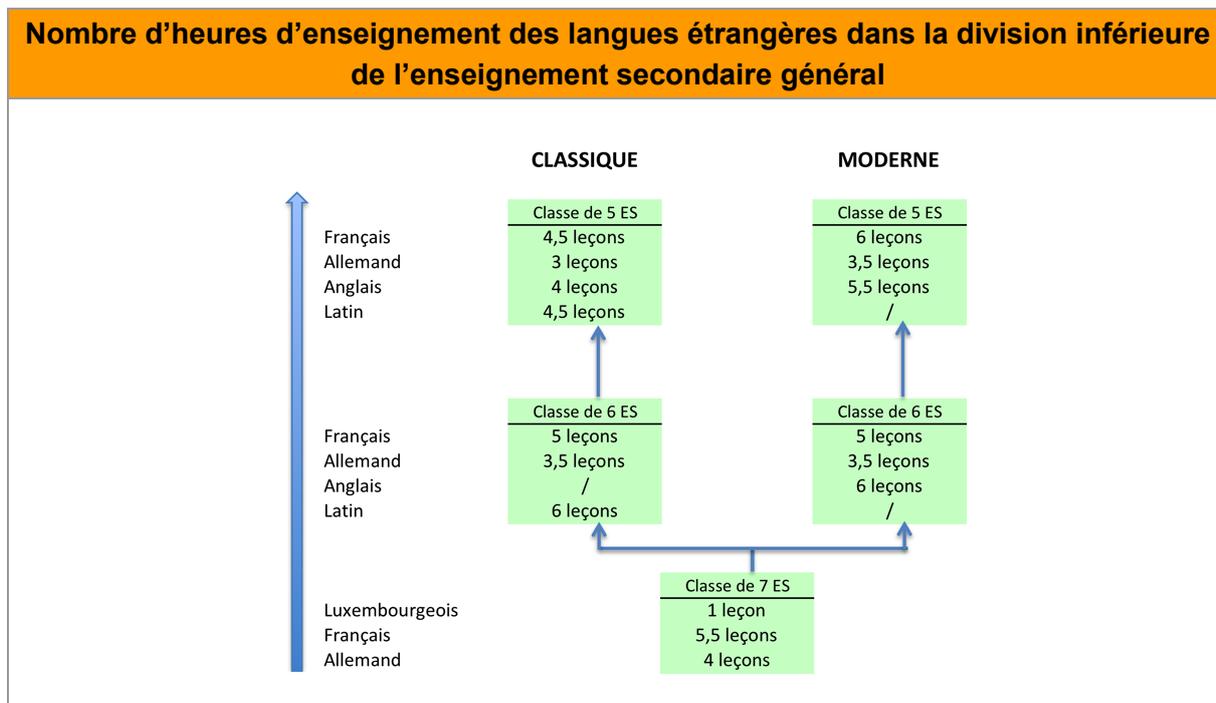
Au Luxembourg, l'enseignement secondaire compte deux grandes divisions :

- ▶ La division inférieure, que le jeune intègre en général vers l'âge de 12 ans et qui dure 3 ans. Cette division inférieure relève du niveau 2 de la CITE. Dès ce niveau, une distinction est faite entre premier cycle secondaire général et premier cycle secondaire technique.
- ▶ La division supérieure, qui commence par une année « polyvalente » suivie d'une phase de spécialisation qui dure 3 ans. Cette division supérieure relève du niveau 3 de la CITE.

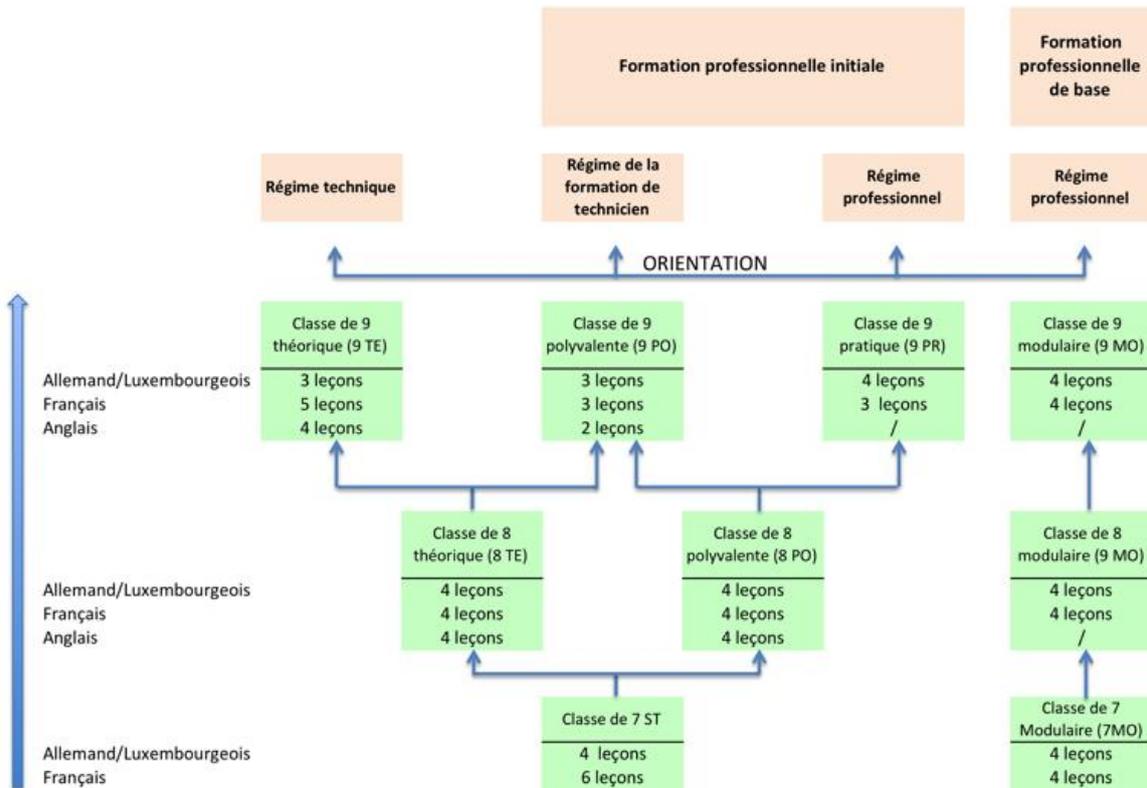
Les orientations des élèves sont esquissées dès l'entrée dans le secondaire, puisqu'une distinction est opérée entre un enseignement général (7ES) et un enseignement secondaire technique (7ST) ou encore un régime préparatoire (7^{ème} modulaire). L'entrée dans « l'enseignement secondaire » (sans mention supplémentaire, l'expression désigne en fait l'enseignement général) est le fait d'élèves qui se destinent à des études supérieures et qui

possèdent les pré requis nécessaires au suivi de ces études (ils ont atteint les objectifs impartis à l'enseignement fondamental). L'entrée dans l'enseignement secondaire technique est le fait d'élèves qui ont une perspective professionnelle de court ou moyen terme.

Les deux schémas ci-dessous indiquent les volumes horaires consacrés aux langues dans le premier cycle du secondaire pour l'enseignement général (avec la distinction entre classique et moderne) et pour l'enseignement technique.



Nombre d'heures d'enseignement des langues étrangères dans la division inférieure de l'enseignement secondaire technique

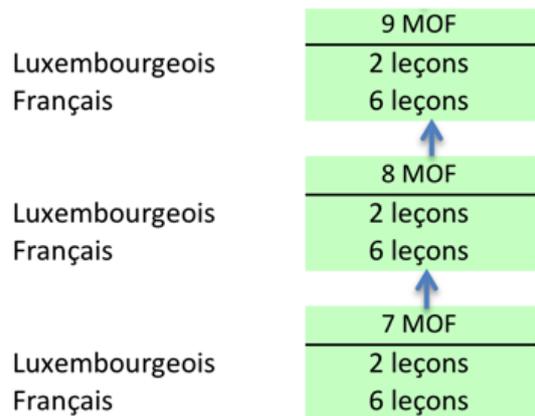


Lorsque l'allemand et le luxembourgeois sont mentionnés ensemble dans les schémas, cela signifie que les enseignants alternent entre ces deux langues, les élèves étant censés avoir acquis certaines compétences. Aucun horaire fixe n'est prescrit dans les textes.

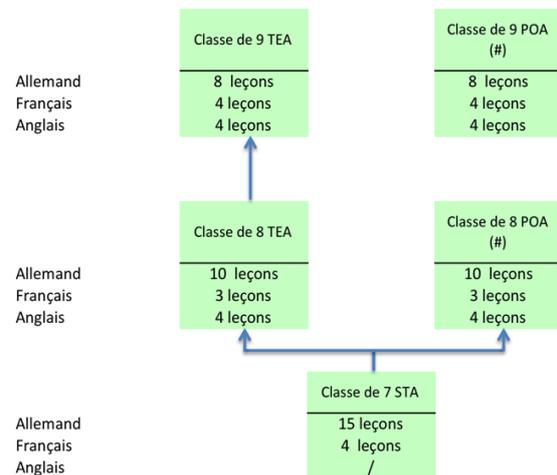
Afin de soutenir l'intégration des enfants d'immigrés, des classes d'insertion ont été ouvertes. La classe d'insertion est une classe du cycle inférieur (7e, 8e, 9e) de l'enseignement secondaire technique destinée aux élèves ayant acquis un bon niveau scolaire dans leur pays d'origine, mais ne maîtrisant pas ou peu les langues enseignées au Luxembourg. Ils y suivent un enseignement intensif en langues française ou allemande déterminé en fonction de leurs lacunes. Y sont également enseignées les autres branches figurant au programme des classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. On distingue les classes STA (apprentissage intensif de l'allemand) et STF (apprentissage intensif du français). Il existe aussi une classe d'insertion pour le régime préparatoire. Les schémas ci-dessous indiquent les volumes horaires consacrés aux langues dans les différentes classes d'insertion.

Nombre d'heures d'enseignement des langues étrangères dans les classes d'insertion pour élèves étrangers du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique

Apprentissage e intensif des langues pour le régime préparatoire

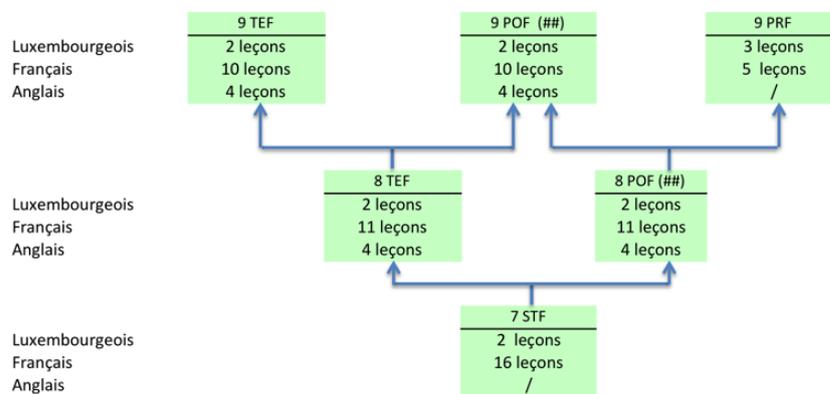


Apprentissage e intensif de l'allemand (STA)



(#) 2ème et 3ème langues : français et anglais

APPRENTISSAGE INTENSIF DU FRANÇAIS (STF)



(##) 2ème et 3ème langues : luxembourgeois et anglais

Lorsque l'allemand et le luxembourgeois sont mentionnés ensemble dans les schémas, cela signifie que les enseignants alternent entre ces deux langues, les élèves étant censés avoir acquis certaines compétences. Aucun horaire fixe n'est prescrit dans les textes.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire

L'enseignement au cycle supérieur poursuit en la complexifiant la diversification des voies de formation : si la première voie est peu affectée, la seconde, l'enseignement technique, donne lieu à une subdivision en quatre régimes différents.

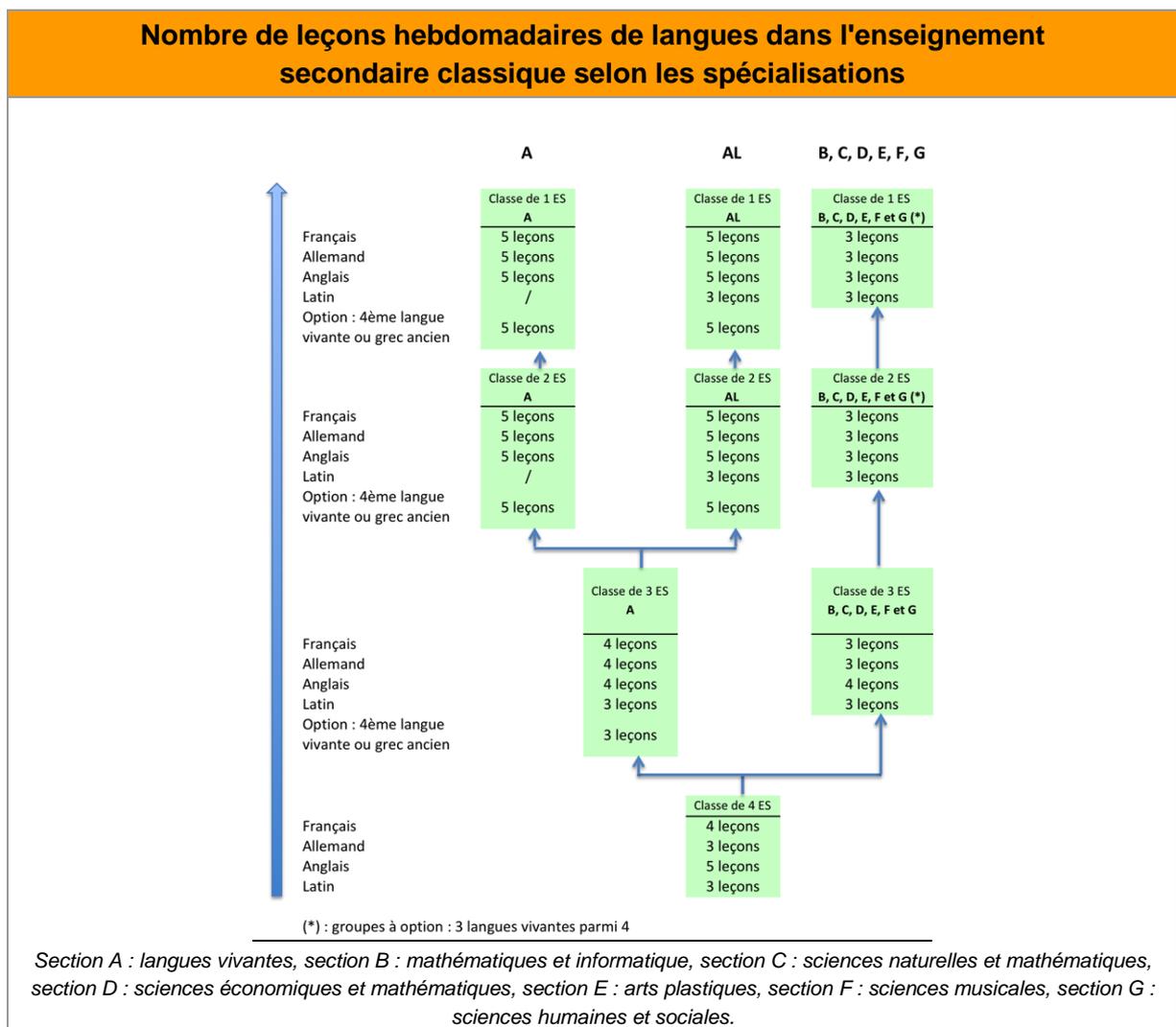
- ▶ l'enseignement secondaire (c'est-à-dire général) conduit au diplôme de fin d'études secondaires préparant avant tout aux études universitaires.
- ▶ l'enseignement secondaire technique s'ouvre sur le régime technique, le régime de la formation de technicien et le régime de la formation professionnelle (ces deux derniers

régimes relevant de la formation professionnelle initiale) et enfin le régime professionnel qui constitue en fait une formation professionnelle dite de base.

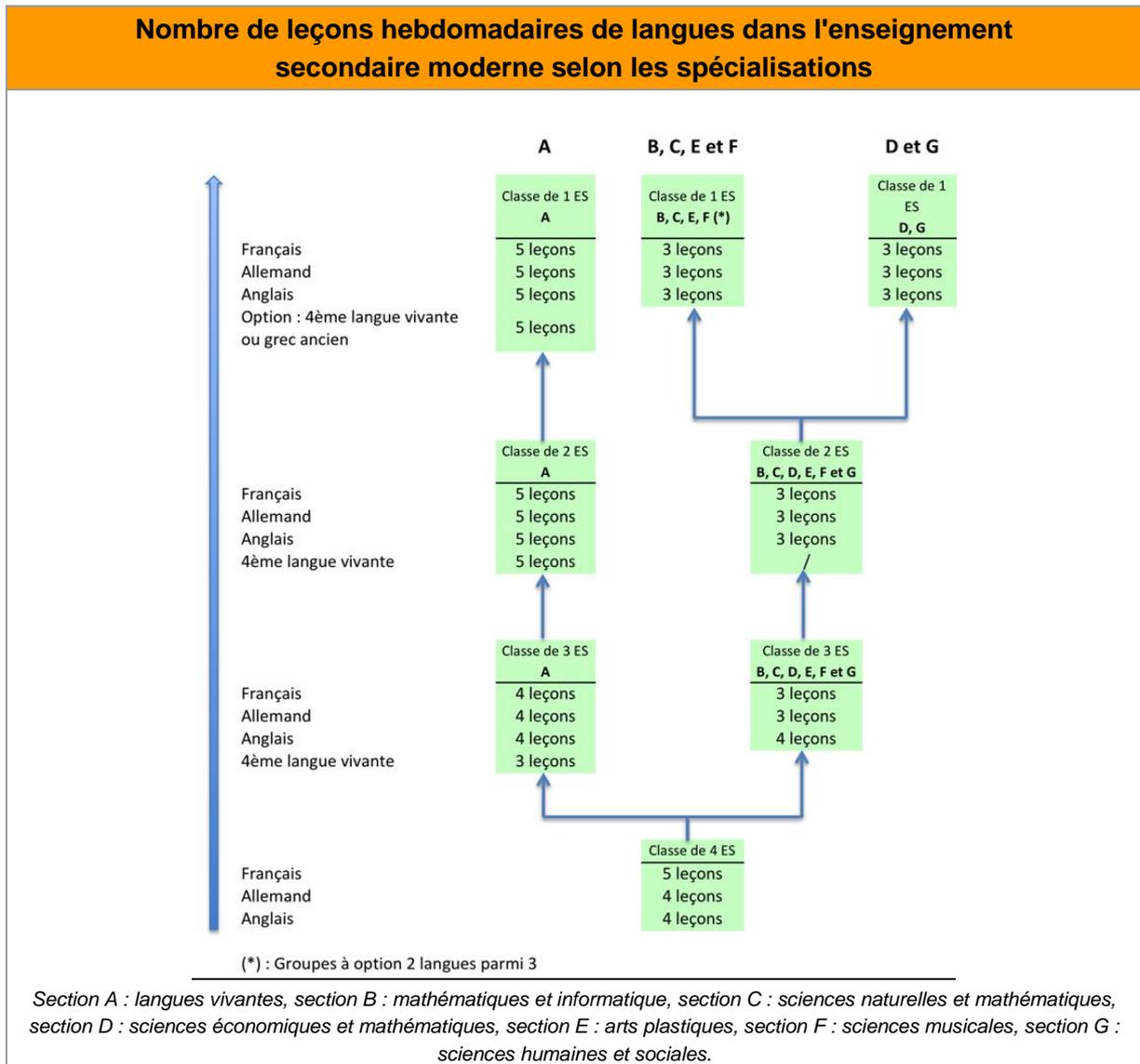
La langue véhiculaire des premières classes de l'enseignement secondaire ainsi que de l'enseignement secondaire technique reste l'allemand. En revanche, dans l'enseignement secondaire général à partir de la 4e année d'études, c'est le français qui prédomine et les élèves ont en plus la possibilité d'apprendre le latin, l'espagnol ou l'italien. En outre, dans l'enseignement général autant que dans l'enseignement technique, l'apprentissage de l'anglais est rendu obligatoire. Au final, le volume d'heures consacré à l'apprentissage des langues durant tout le parcours scolaire atteint 50% du total des matières.¹⁶³

L'enseignement général classique et moderne dans le niveau supérieur du secondaire

Les trois langues systématiquement inscrites par le MENFP aux différents programmes des formations classiques et modernes sont toujours le français, l'allemand et l'anglais. Puis selon la spécialisation s'ajoute une, voire deux langues mortes, le latin et le grec, ou une quatrième langue vivante.



¹⁶³ Source : site Internet <http://www.luxembourg.public.lu/fr/societe/langues/utilisation-langues/ecole/index.html>



Par ailleurs, les publications du Ministère font état de deux types de parcours spécifiques au niveau supérieur du secondaire général : le premier est mis en œuvre au Lycée Ermesinde Mersch (LEM) et porte sur des innovations en matière de pédagogie ; le second en revanche concerne le baccalauréat international dans lequel l'intégralité du programme est dispensé en langue française ou anglaise.

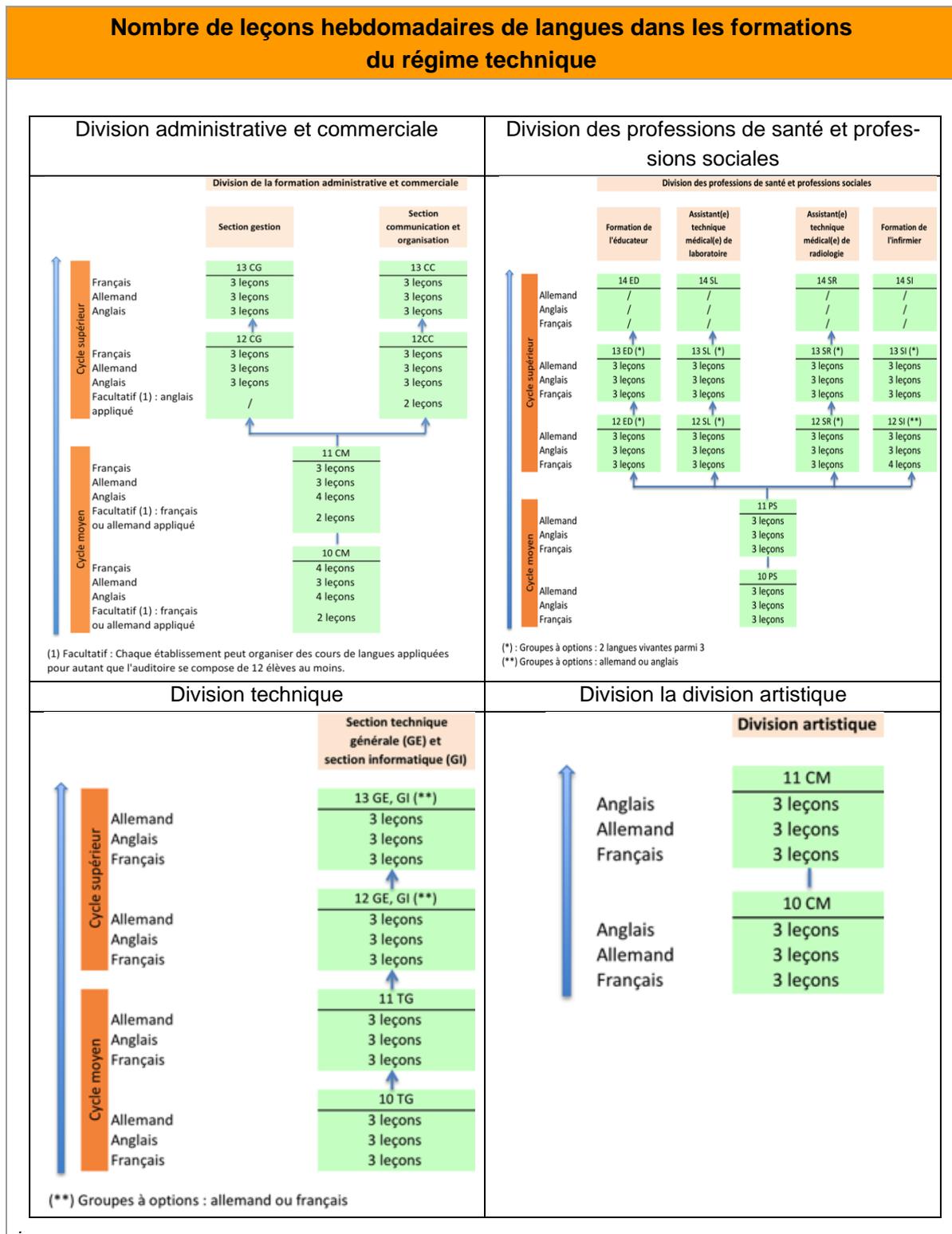
L'enseignement technique dans le niveau supérieur du secondaire

Dans le secondaire supérieur, l'enseignement technique compte quatre régimes différents, hiérarchisés les uns par rapport aux autres en fonction du poids de la formation générale et du niveau plus ou moins poussé de la formation technique théorique et pratique.

- Le régime technique est le plus exigeant eu égard à ces critères. La spécialisation dure 4 ans pour toutes les formations administratives et commerciales, et les formations techniques générales, mais 5 ans pour les professions de santé et les professions sociales. L'accès à l'enseignement supérieur est possible même si l'entrée dans la vie active est visée au terme de la formation. Ce régime débouche sur le diplôme de fin d'études secondaires techniques (équivalent au baccalauréat technologique français).

- ▶ Le régime de la formation de technicien qui se distingue encore par une culture générale assez poussée tout en accentuant les compétences professionnelles et la polyvalence. Le cycle dure 4 ans à plein temps au lycée, avec des stages de formation en entreprise. L'élève peut continuer dans l'enseignement supérieur sous réserve qu'il réussisse des modules préparatoires. L'entrée dans la vie active est cependant visée en premier lieu. Le régime débouche sur le diplôme de technicien (D.T.).
- ▶ Le régime de la formation professionnelle initiale : l'entrée dans la vie active est exclusivement visée même si l'élève peut poursuivre ses études vers un diplôme de technicien ou un brevet de maîtrise. La formation se déroule essentiellement par alternance durant 3 ans (apprentissage chez un patron). Le régime débouche sur le diplôme d'aptitude professionnelle (D.A.P.).
- ▶ Le régime de la formation professionnelle de base, qui s'adresse à des élèves qui n'ont pas accès aux formations de D.A.P. ou de D.T. La formation dure 3 ans et se déroule surtout en milieu professionnel ; elle prépare au « certificat de capacité professionnelle » (C.C.P.).

Les schémas ci-dessous indiquent pour chaque régime et grandes spécialités de formation les volumes horaires consacrés aux langues étrangères.



Régime technique au niveau supérieur de l'enseignement secondaire technique

Toutes les formations de ce régime (formations administratives et commerciales, formations aux professions de santé et professions sociales, section technique générale et section informatique) proposent des cours de langues étrangères vivantes. On peut retenir que

l'enseignement dans le régime technique est trilingue (français, allemand, anglais) quelle que soit l'orientation choisie pour les classes de 10^{ème} et de 11^{ème}. Pour chaque langue, l'élève reçoit 3 leçons hebdomadaires (et même parfois 4 pour la division des formations administratives et commerciales). Puis, à partir de la classe de 12^{ème} et de 13^{ème}, les élèves pratiquent encore deux des trois langues précitées (avec parfois un choix précontraint en fonction de sa spécialisation). Les formations de la division administrative et commerciale continuent cependant à être trilingues.

Régime de la formation de technicien relevant de la formation professionnelle initiale (enseignement secondaire technique) et conduisant au D.T. :

Les enseignements du régime de la formation de technicien se déroulent entièrement au lycée durant 4 ans, à temps plein. Les formations prévoient des stages pratiques en entreprise. Toutes les formations de ce régime proposent des cours de langues étrangères vivantes. Dans la quasi totalité des divisions, deux langues au minimum sont apprises : l'anglais systématiquement, puis au choix de l'élève, l'allemand ou le français. Quelques filières sont obligatoirement trilingues : c'est le cas des formations de la division hôtelière et touristique et de la division administrative et commerciale.

Nombre de leçons hebdomadaires de langues dans l'ensemble des divisions du régime de la formation de technicien

		Division hôtelière et touristique (1)		Division administrative et commerciale (2)	Toutes les autres divisions (3)
		Section hôtelière	Section touristique		
Cycle supérieur		T3 HT (**)/(***)	T3 HT (**)/(***)	T3 CM	T3 AG, EN, HR, AR, CH, EC, EE, GC, IF, MA, MG, EQ (**)
	Allemand	2 leçons	3 leçons	3 leçons	2 leçons
	Anglais	3 leçons	3 leçons	4 leçons	2 leçons
	Français	2 leçons	3 leçons	4 leçons	2 leçons
	Italien	3 leçons	3 leçons	/	/
	Espagnol	3 leçons	3 leçons	/	/
Cycle moyen		T2 HT (**)/(***)	T2 HT (**)/(***)	T2 CM	T2 AG, EN, HR, AR, CH, EC, EE, GC, IF, MA, MG, EQ (**)
	Allemand	2 leçons	3 leçons	3 leçons	2 leçons
	Anglais	3 leçons	3 leçons	4 leçons	2 leçons
	Français	2 leçons	3 leçons	4 leçons	2 leçons
	Italien	3 leçons	3 leçons	/	/
	Espagnol	3 leçons	3 leçons	/	/
		T1 HT (**)	T1 CM	T1 AG, EN, HR, AR, CH, EL, GC, IF, MA, MG (**)	
Allemand	2 leçons	3 leçons	2 leçons		
Anglais	2 leçons	4 leçons	2 leçons		
Français	2 leçons	4 leçons	2 leçons		
Italien	/	/	/		
Espagnol	/	/	/		
		T0 HT (**)	T0 CM	T0 AG, EN, HR, AR, CH, EL, GC, IF, MA, MG, EQ (**)	
Allemand	2 leçons	3 leçons	2 leçons		
Anglais	2 leçons	4 leçons	2 leçons		
Français	2 leçons	4 leçons	2 leçons		
Italien	/	/	/		
Espagnol	/	/	/		

(1) La division hôtelière et touristique compte deux sections

(2) La division administrative et commerciale ne compte pas de section de spécialisation

(3) Les autres divisions sont les suivantes : division agricole (section agricole, section environnement naturel, section horticole), division artistique, division chimique, division électrotechnique (section communication, section énergie), division génie civil, division informatique, division mécanique (section mécanique automobile, section mécanique générale), ainsi qu'à partir de la rentrée 2010/2011 la division des équipements du bâtiment.

(**) Groupes à options : allemand ou français

(**)/(***) Groupes à options : d'une part, allemand ou français et d'autre part, italien ou espagnol

Régime professionnel relevant de la formation professionnelle initiale (enseignement secondaire technique) et conduisant au DAP

Selon les diplômes préparés, l'élève peut suivre :

- ▶ une formation dite « de plein temps » : cette formation se déroule entièrement au lycée, « sous contrat de stage ».
- ▶ une formation concomitante, « sous contrat d'apprentissage » : elle se déroule en partie chez un employeur privé et en partie au lycée. Le rythme d'alternance le plus fréquent est de 4 jours par semaine chez l'employeur et 1 jour par semaine en lycée.

Pour certaines formations notamment dans l'hôtellerie-restauration, l'alternance peut s'effectuer sur des périodes plus longues.

- ▶ une formation dite « mixte » : elle se déroule durant la ou les première(s) année(s) à temps plein au lycée, puis la ou les année(s) suivante(s) de façon concomitante.

Il est impossible de présenter ici toutes les spécialités de formation du régime professionnel conduisant au D.A.P. Sur l'ensemble des formations de ce régime professionnel, on en recense¹⁶⁴ :

- ▶ 31 qui proposent des cours de langues étrangères sur le principe du groupe à option allemand ou français
- ▶ 11 qui prescrivent une seule langue qui peut être le luxembourgeois, le français et l'anglais (en théorie générale ou en théorie professionnelle) :
- ▶ 2 formations professionnelles bilingues : il s'agit des formations de Restaurateurs et Restaurateurs-cuisine qui comportent des cours de communication anglaise dans la théorie professionnelle (2 leçons hebdomadaires durant les trois années de formation) auxquels s'ajoutent des cours de français (4 leçons la première année puis 2 leçons hebdomadaires l'année suivante).
- ▶ et 2 formations trilingues : d'Assistant en pharmacie, et d'Employés administratifs et commerciaux.

Pour les autres formations professionnelles, les programmes officiels ne mentionnent aucun cours de langues étrangères vivantes. D'une façon générale, on peut considérer que les cours de langues étrangères ne sont plus donnés lorsque les jeunes sont chez leur employeur. Les apprentissages linguistiques s'opèrent alors essentiellement par immersion sous réserve que le milieu employeur soit bilingue ou multilingue.

Régime professionnel relevant de la formation professionnelle de base (enseignement secondaire technique) et conduisant au C.C.P.

Les formations conduisant à un C.C.P. ne prévoient aucun enseignement de langues étrangères vivantes.

Enseignement secondaire supérieur - Parcours spécifiques induisant des modifications de l'enseignement des langues

Pour des élèves de 15 ans et plus maîtrisant le français et n'ayant pas de connaissances suffisantes en allemand, il existe des classes à régime linguistique spécifique (RLS). Au cycle supérieur, des formations professionnelles sont offertes en langue française à différents niveaux. « Les programmes sont identiques à ceux des formations usuelles, mais la langue d'enseignement est le français au lieu de l'allemand. Ces formations en langue française existent pour les 3 régimes : le régime technique, qui prépare au baccalauréat technique ; le régime de technicien, qui prépare au diplôme de technicien ; le régime profession-

¹⁶⁴ Source : mentionnées dans le mémorial A n° 140 du 16 août 2010

nel, qui prépare au diplôme d'aptitude professionnelle (D.A.P.) ainsi qu'au certificat de capacité professionnelle (C.C.P.). »¹⁶⁵

7.2.5 Wallonie francophone

Généralités sur le système éducatif dans la Communauté Française de Belgique et les politiques linguistiques

En Belgique, c'est à partir de 1930 qu'un virage institutionnel a été pris, avec la décision d'instaurer un unilinguisme exclusif attaché à un territoire. Plus tard, la loi linguistique du 30 juillet 1963¹⁶⁶, dans son article 4 stipule que, sous réserve des facilités offertes dans certaines communes, « la langue de l'enseignement est le néerlandais dans la région de langue néerlandaise, le français dans la région de langue française et l'allemand dans la région de langue allemande ». La Belgique est donc un État qui reconnaît plusieurs langues officielles mais où l'enseignement est resté jusqu'à ces dernières années unilingue dans chacune de ses régions. Cet état de fait commence à changer en Wallonie.

La scolarité obligatoire en Belgique dure 12 ans (de 6 à 18 ans). L'enseignement primaire dure 6 ans. L'enseignement secondaire se subdivise en deux degrés de deux ans (trois ans maximum pour le premier degré) et d'un 3^{ème} degré de 2 ou 3 ans :

- ▶ le 1er degré, dit degré d'observation, accueille normalement les élèves âgés de 12 à 14 ans (maximum 16 ans) ;
- ▶ le 2e degré, dit degré d'orientation accueille, normalement les élèves âgés de 14 à 16 ans ;
- ▶ le 3e degré, dit degré de détermination, accueille normalement les élèves âgés de 16 à 18 ans.
- ▶

Une réforme du premier degré de l'enseignement secondaire a été mise en place progressivement jusqu'en 2009/2010.¹⁶⁷ Toutes les informations données dans le décret du 30 juin 2006 relatif à cette réforme sont d'application à l'heure actuelle. Les nouvelles dispositions sont prises en compte dans le schéma ci-dessous.

Précisions en lien avec cette réforme :

- ▶ En aucun cas, l'élève ne peut fréquenter le 1er degré de l'enseignement secondaire pendant plus de trois années scolaires (sauf pour l'enseignement spécialisé de forme 4).
- ▶ La 1ère année commune est accessible à tout élève titulaire du Certificat d'Etudes de Base (CEB), diplôme qui sanctionne la fin des études primaires¹⁶⁸. Elle est également accessible à tout élève qui remplit les 3 conditions cumulatives suivantes : avoir atteint l'âge de 12 ans au 31 décembre qui suit le début de l'année scolaire en cours,

¹⁶⁵ Sources : <http://www.guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/enseignement-postprimaire/jeune-reccement-arrive-pays/cellule-accueil-scolaire/specificite-classe-accueil-insertion/index.html>

http://www.men.public.lu/sys_edu/scol_enfants_etrangers/mesures_specifiques/index.html

¹⁶⁶ Loi concernant le régime linguistique dans l'enseignement du 30 juillet 1963 modifiée en 1982

¹⁶⁷ Une vidéo expliquant cette réforme est présentée sur le site Internet à l'adresse suivante : http://www.enseignement.be/index.php?page=25664&navi=2412&rank_page=25664

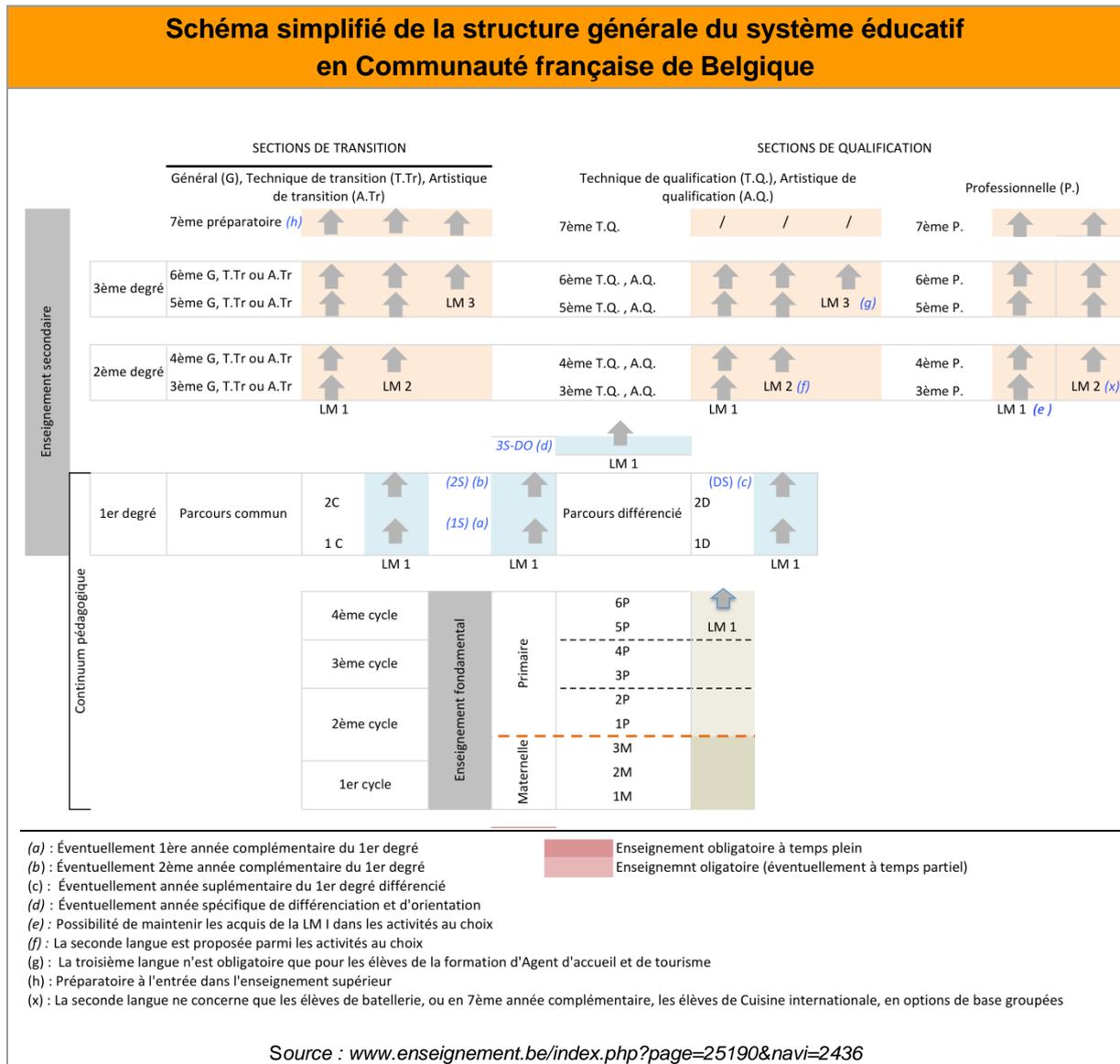
¹⁶⁸ Le certificat d'études de base est attribué obligatoirement aux élèves qui obtiennent au moins 50% à chacune des matières évaluées.

avoir suivi une 6^{ème} année primaire et avoir obtenu l'avis favorable du Conseil d'admission.

- ▶ Le premier degré différencié est accessible aux élèves qui ne sont pas titulaires du CEB et qui, soit ont suivi la 6^{ème} année primaire, soit sont âgés de 12 ans au 31 décembre de l'année scolaire qui suit sans avoir fréquenté la classe de 6^{ème} année primaire.
- ▶ L'année spécifique de différenciation et d'orientation (3S-DO) relève du deuxième degré. Elle accueille les élèves qui après avoir passé trois années dans le premier degré, n'ont pas atteint le socle de compétences visé à la fin du premier degré. Durant cette année de différenciation et d'orientation, les élèves doivent avec l'appui du centre psycho-médico-social, élaborer un projet personnel de poursuite de la scolarité.
- ▶ Le Conseil de classe guide l'élève vers les formes et sections d'enseignement les plus appropriées à son futur parcours tout en offrant des possibilités alternatives d'orientation.
- ▶ Le Conseil de classe définit les formes et sections que l'élève peut fréquenter en 3^{ème} année. Si l'élève et ses parents choisissent de suivre la décision du Conseil de classe, il doit s'inscrire dans une des 3^{èmes} années indiquées. La définition des Formes et Sections est contraignante.

A partir du deuxième degré de l'enseignement secondaire, l'enseignement ordinaire est organisé sous 4 formes : général (G), technique (T), artistique (A) et professionnel (P). Chacun des enseignements techniques et artistiques peut être organisé en section de transition (Tr) et en section de qualification (Q). L'enseignement général est organisé en section de transition. L'enseignement professionnel est organisé en section de qualification. Le quatrième degré n'existe que pour les études en soins infirmiers.

A la fin du 3^{ème} degré du secondaire (6^{ème} année), l'enseignement professionnel offre la possibilité de suivre une 7^{ème} année qui vise une qualification supplémentaire voisine de celle étudiée précédemment avec délivrance d'un Certificat de Qualification (C.Q.) ou d'un Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) qui ouvre l'accès aux études supérieures de type court, ou encore des deux (CQ et CESS).



L'enseignement des langues étrangères est introduit progressivement au cours de la scolarité ordinaire :

- ▶ La « seconde langue » (par contraste avec la première langue qui est la langue maternelle de l'enfant) est introduite à l'école primaire, en 5^{ème} et 6^{ème} année P. Cette « seconde langue » est appelée « langue moderne » à partir du premier degré du secondaire. C'est toujours la « LM1 ». En raison de l'application des lois linguistiques, le choix des langues est restreint :
 - ▶ pour Bruxelles-Capitale, la LM I est obligatoirement le néerlandais ;
 - ▶ pour le reste de la Wallonie, la LM I peut être l'allemand, l'anglais ou le néerlandais.
 - ▶ La deuxième langue étrangère (LM II) est introduite à partir du deuxième degré du secondaire, soit en classe de 3^{ème}. Elle peut être choisie parmi les langues suivantes:
 - ▶ pour Bruxelles-Capitale, anglais, allemand, italien, espagnol, arabe ;

- ▶ pour le reste de la Wallonie, anglais, allemand, italien, espagnol, arabe + néerlandais.
- ▶ La troisième langue moderne (LM III) arrive au troisième degré du secondaire, soit en classe de 5^{ème}. Les possibilités concernent les mêmes langues modernes que précédemment auxquelles s'ajoute le russe. Les « périodes » d'enseignement durent 50 minutes pour toutes les disciplines.

Constatant les freins au polyglottisme que constitue l'exclusivité linguistique, des changements ont été impulsés par les autorités académiques de la CFWB.¹⁶⁹ Ces dernières années, de vrais efforts ont été réalisés pour développer l'immersion linguistique à l'école. Le décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique réunit en un seul texte toutes les dispositions concernant l'immersion, tant pour l'enseignement fondamental que secondaire (général, technique et artistique de transition, technique et artistique de qualification et professionnel). Il est entré en vigueur en janvier 2008. Les établissements peuvent organiser un apprentissage par immersion dans 2 langues maximum, mais un même élève ne peut suivre les cours en immersion que dans une seule langue. « Cette approche implique concrètement une exposition intensive et de longue durée à une seconde langue au cours de la scolarité de l'élève et ce, par l'enseignement de certaines matières dans la langue de l'immersion. »¹⁷⁰ L'immersion correspond donc à ce que les Lorrains appellent enseignement bilingue. Les langues dans lesquelles peut être organisé l'apprentissage par immersion sont :

- ▶ le néerlandais exclusivement, dans la Région de Bruxelles-Capitale et dans les communes de Comines-Warneton, Mouscron, Flobecq et Enghien ;
- ▶ le néerlandais et l'allemand, dans les communes de Malmédy, Waimes, Baelen, Plombières et Welkenraedt ;
- ▶ le néerlandais, l'anglais, l'allemand dans les autres communes wallonnes.

¹⁶⁹ Communauté de la Fédération Wallonie Bruxelles, nouvelle appellation de la Communauté française de Belgique.

¹⁷⁰ Source : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23793&navi=56>

**Nombre d'écoles primaires et secondaires habilitées à proposer
un enseignement linguistique par immersion, en 2011/2012
au sein de la Communauté française de Belgique ¹⁷¹**

Primaire				
Provinces	Néerlandais	Anglais	Allemand	Total
Bruxelles-Capitale ¹⁷²	10	/	/	10
Brabant wallon	25	6	0	31
Hainaut	40	8	0	48
Liège	21	10	3	34
Luxembourg	8	1	0	9
Namur	20	7	0	27
Secondaire				
Provinces	Néerlandais	Anglais	Allemand	Total
Bruxelles-Capitale	16	2	0	18
Brabant wallon	10	2	0	12
Hainaut	21	8	0	29
Liège	10	10	3	23
Luxembourg	8	5	2	15
Namur	11	4	0	15

Source : <http://www.enseignement.be/index.php?page=23793&navi=56> consulté le 28/08/2012

En ce qui concerne les cultures d'origine, « dans le cadre d'un partenariat entre la Communauté française et neuf pays (Chine, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Turquie, Portugal, Roumanie et Thaïlande), les écoles qui le souhaitent peuvent proposer des cours d'Ouverture aux Langues et aux Cultures (OLC) à leurs élèves de l'enseignement fondamental et secondaire. Dans l'enseignement fondamental, le dispositif prévoit : un cours de langue, d'une durée d'au moins 2 périodes par semaine, qui s'ajoute à la grille-horaire hebdomadaire et qui s'adresse à tous les élèves de cette classe ; et un cours d'ouverture aux langues et aux cultures organisé conjointement par l'enseignant en charge de cette intervention et un collègue instituteur ou professeur. Dans l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture aux langues et aux cultures est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille-horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. »¹⁷³ Ce sont les pays partenaires qui mettent les enseignants OLC à la disposition des écoles.

Enseignement préscolaire et primaire

Dans la Communauté française de Belgique (CFB), l'école maternelle est gratuite et s'adresse à des enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Elle n'est pas obligatoire mais la quasi totalité des enfants la fréquentent¹⁷⁴. Le secteur privé au sens strict (qui ne reçoit pas

¹⁷¹ Les écoles peuvent être autorisées à dispenser un enseignement en immersion pour deux langues différentes mais les élèves ne peuvent suivre l'enseignement en immersion que pour une seule langue. Le présent tableau comptabilise donc des occurrences. Par ailleurs, l'habilitation à dispenser cet enseignement en immersion n'informe pas sur les effectifs concernés. Il s'agit de l'état de l'offre faite par la Communauté française de Belgique pour un enseignement en immersion. Cette offre est de nature à influencer fortement la demande ; il est vraisemblable que les familles seront à l'avenir davantage demandeuses de cette forme d'enseignement linguistique.

¹⁷² Pour Bruxelles-Capitale, l'immersion en anglais ou allemand n'est possible qu'à partir de la 3ème année du secondaire en raison des lois linguistiques.

¹⁷³ Source : Site Internet : http://www.enseignement.be/index.php?page=24435&navi=386&rank_navi=386

¹⁷⁴ « En 2009/2010, respectivement 96,3, 96,9 et 96,1 pour cent des enfants de 3, 4 et 5 ans fréquentent une école maternelle organisée ou subventionnée par la Communauté française. » Source : Eurydice, « Aperçu des systèmes éducatifs nationaux en Europe », Édition 2011

de subvention de la Communauté) est extrêmement limité. L'enseignement maternel s'intègre dans une continuité pédagogique qui s'organise de l'entrée en maternelle jusqu'à la deuxième année d'enseignement secondaire.

L'enseignement devient obligatoire à partir de l'âge de 6 ans. Le primaire dure jusqu'à l'âge de 12 ans. Depuis le 13 juillet 1998, pour les écoles situées en Communauté française de Belgique, un décret portant organisation de l'enseignement maternel et primaire et modifiant la réglementation de l'enseignement « impose l'organisation d'un cours de langue moderne dans toutes les classes de 5e et 6e années primaires. Sous certaines conditions, il permet également l'enseignement des langues par la méthode immersive. Le Conseil de la Communauté française, en adoptant ce décret, a reconnu l'importance de préparer les élèves à communiquer efficacement dans une autre langue que la langue d'enseignement, le français. Afin d'atteindre ce but, il a fait un choix : rendre l'apprentissage d'une seconde langue obligatoire dès l'école primaire, comme le font aujourd'hui la plupart des pays de l'Union européenne. »¹⁷⁵ La seconde langue est obligatoirement le néerlandais, l'anglais ou l'allemand (mais exclusivement le néerlandais pour Bruxelles-Capitale).

De plus, les établissements ont la possibilité d'inscrire dans leur projet d'établissement un enseignement facultatif d'une seconde langue, un cours que ni les lois linguistiques, ni le décret-cadre n'impose. Ce cours complémentaire doit être mentionné dans le projet d'établissement s'il est intégré à l'horaire hebdomadaire obligatoire. « L'enseignement facultatif d'une seconde langue doit être soit le néerlandais, soit l'allemand, soit l'anglais. Aucune autre langue n'est permise dans le cadre de l'horaire obligatoire ». ¹⁷⁶

Pour l'enseignement ordinaire, « l'apprentissage d'une langue moderne autre que le français comprend au moins 2 périodes¹⁷⁷ hebdomadaires en 5e et 6e années, sauf dans les 19 communes bruxelloises et dans les communes wallonnes à statut linguistique spécial, ¹⁷⁸ où l'enseignement d'une seconde langue est obligatoire à raison de 3 périodes hebdomadaires en 3e et 4e et 5 périodes hebdomadaires en 5e et 6e. »¹⁷⁹

Pour l'enseignement par immersion, les dispositions sont les suivantes : l'apprentissage peut être proposé, dans les écoles fondamentales, soit durant la 3e maternelle et les 6 années de l'enseignement primaire, soit durant les 4 dernières années primaires ; dans les écoles primaires, soit durant les 6 années de l'enseignement primaire, soit durant les 4 dernières années de l'enseignement primaire.

La partie de la grille-horaire hebdomadaire à consacrer à l'apprentissage par immersion est de :

- ▶ 8 à 21 périodes de la 3e maternelle à la 2e primaire ;

¹⁷⁵ Site Internet : http://www.enseignement.be/index.php?page=26044&id_fiche=1066&dumy=24829

¹⁷⁶ Source : <http://www.enseignement.be/index.php?page=25228&navi=3128>

¹⁷⁷ Une période dure 50 minutes pour toutes les disciplines.

¹⁷⁸ Écoles situées dans la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que dans les communes de Comines-Warneton, Mouscron, Flobecq, Enghien, Malmedy, Waimès, Baelen, Plombières et Welkenraedt. Source : Circulaire N°3646 du 01/07/2011 relative à la grille-horaire de l'enseignement primaire ordinaire organisé par la Communauté française.

¹⁷⁹ Circulaire pour l'année scolaire 2009-2010 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, DGE, CFB

- ▶ 8 à 18 périodes de la 3e primaire à la 6e primaire pour les élèves ayant entamé l'immersion en 3e maternelle ou en 1e primaire ;
- ▶ 12 à 18 périodes de la 3e primaire à la 6e primaire pour les élèves ayant entamé l'immersion en 3e primaire.

Pour les élèves primo-arrivants, apatrides, de nationalité étrangère ou adoptés, qui parlent une langue maternelle ou usuelle différente de la langue de l'enseignement et qui fréquentent une école de la CFB depuis moins de 3 ans, un cours d'adaptation à la langue de l'enseignement, visant l'intégration des élèves dans le système scolaire et l'acquisition du français, peut être organisé à raison de 3 périodes par semaine.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

Normalement, l'élève poursuit au 1^{er} degré du secondaire l'apprentissage de la langue moderne entamé au primaire (sa « seconde langue »), le principe de continuité de l'apprentissage s'appliquant ici. Toutefois, les parents peuvent choisir un cours de langue moderne I différent du cours suivi dans le primaire après avoir pris l'avis du chef d'établissement. Ce changement doit donc être motivé. L'enseignement de langues dans le premier degré du secondaire varie en fonction des classes.¹⁸⁰

- ▶ Pour les classes communes (1e C et 2e C), la langue moderne I est enseignée à raison de :
 - ▶ 4 périodes par semaine ;
 - ▶ Auxquelles peuvent s'ajouter de 1 et 4 périodes au titre des activités complémentaires. Ces activités sont consacrées au soutien des compétences visées dans la formation commune. Elles ne constituent en aucun cas un prérequis pour une orientation spécifique dans les 2^{ème} et 3^{ème} degrés ultérieurs. Elles consistent en ateliers de conversation et en une initiation à des éléments culturels relatifs aux pays où la langue étudiée est parlée ;
 - ▶ Auxquelles peuvent encore s'ajouter 1 à 2 périodes par semaine au titre de la remédiation pour les élèves qui ont besoin d'un soutien renforcé. C'est le Conseil de classe qui décide de faire bénéficier l'élève des périodes de remédiation.
- ▶ Pour les années complémentaires à l'issue de la première année commune ou de la deuxième année commune (1èreS et 2èmeS), il n'est pas prescrit un volume horaire particulier pour les langues dans la mesure où le programme doit s'adapter aux besoins de l'élève. Rappelons que dans l'esprit de la réforme, ces années complémentaires ne sont pas des années de redoublement. Le soutien apporté à l'élève en matière d'apprentissage de la langue moderne I peut aller de 1 période jusqu'à 10 périodes selon les établissements et les réseaux.¹⁸¹ L'enseignement peut encore être dispensé sous forme d'activités complémentaires.
- ▶ Pour l'enseignement différencié (1e D et 2e D), à raison de 2 à 4 périodes par semaine.

¹⁸⁰ Toutes les grilles-horaires applicables par année, pour les quatre réseaux d'éducation, sont consultables à l'adresse Internet suivante :

http://www.enseignement.be/index.php?page=26402&navi=3165&rank_page=26402

¹⁸¹ Voir par exemple le programme présenté en ligne de la classe 1 D1 1S du réseau FWB pour 2011/2012.

Lien vers la source : http://www.enseignement.be/index.php?page=26402&navi=3165&rank_page=26402

- ▶ Pour la deuxième année différenciée supplémentaire (DS), les grilles utilisées pour les deux années différenciées précédentes restent valides. L'élève peut donc suivre un enseignement en langue moderne à raison de 2 à 4 périodes hebdomadaires.
- ▶ Et enfin pour la classe de 3ème année de différenciation et d'orientation (3S-DO), à raison de 2 à 4 périodes.

Pour l'enseignement par immersion, 2, 3 ou 4 des périodes d'activités complémentaires peuvent être consacrées à l'apprentissage de la langue dans laquelle est organisé l'apprentissage par immersion. Ces 2, 3 ou 4 périodes ne sont pas comptabilisées dans les 8 à 13 périodes évoquées précédemment.¹⁸² Les examens portant sur les matières données dans la langue de l'immersion sont organisés dans cette langue.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire – deuxième et troisième degrés de transition¹⁸³

Pour l'enseignement général et technique, les volumes horaires dédiés à l'enseignement des langues dans le deuxième degré de transition sont les suivants :

- ▶ LM I (allemand, anglais ou néerlandais) : 4 périodes. Cet enseignement s'inscrit dans le tronc commun. Mais pour Bruxelles-Capitale, le cours de langue moderne I peut être suivi à raison de 2 périodes hebdomadaires sous réserve que l'élève ait choisi parmi les cours en option de base simple, une langue moderne II à raison de 4 périodes hebdomadaires.
- ▶ LM II (allemand, anglais, néerlandais, italien, espagnol, arabe) : 4 périodes hebdomadaires. Mais cet enseignement s'inscrit dans le cadre de la formation optionnelle (options de base simples), si bien qu'il est possible qu'un élève de 3e et 4e de transition ne fasse qu'une seule langue moderne, sa LM I, lorsqu'il n'a pas choisi une LM II parmi les options de base simples.¹⁸⁴

Dans le troisième degré de transition, pour l'enseignement général, quelle que soit la dominante choisie par l'élève parmi les sept dominantes existant à ce stade de l'enseignement secondaire (scientifique, classique, langues modernes, économique, sciences humaines, artistique et éducation physique), on trouve toujours :

- ▶ la LM I, à raison de 2 à 4 périodes par semaine (à noter que l'enseignement destiné aux élèves de la dominante Langues modernes est obligatoirement de 4 périodes hebdomadaires) ;
- ▶ et la possibilité de choix d'une LM II (parmi les 6 langues reprises ci-avant) ou d'une langue moderne III (parmi les 6 langues + le russe), en formation optionnelle, à raison de 4 périodes par semaine, ce choix étant toutefois obligatoire dans le cadre d'une dominante « langues modernes ».

¹⁸² Circulaire n°4112 du 24/082012 relative à l'organisation d'un apprentissage en immersion dans l'enseignement secondaire ordinaire

¹⁸³ Nous ne prenons pas en compte ici l'enseignement des langues anciennes (latin et grec)

¹⁸⁴ Ce pourrait être le cas lorsque l'élève a choisi un cours de langue moderne à 4 périodes + 2 options de base simples non linguistiques à 4 périodes ou bien un cours de langue moderne à 4 périodes + un cours de langue ancienne à 4 périodes.

En outre, le ministère offre la possibilité pour la plupart des dominantes, de suivre dans le cadre d'options de base simples, 4 périodes de cours dans la LM II ou la LM III, et dans le cadre des formations au choix, 2 périodes hebdomadaires dans l'une des sept langues accessibles. Pour le dispositif de combinaison d'options (l'établissement combine les éléments constituant différentes orientations), le programme comprend impérativement un cours de langue moderne obligatoire à 4 périodes hebdomadaires, et doit offrir la possibilité d'apprendre deux autres langues dans le cadre d'options de base simples (LM II ou LM III), chacune étant enseignée à raison de 4 périodes hebdomadaires.

Pour l'ensemble des formations relevant de l'enseignement général (exception faite de la dominante Langues modernes), le cours de langue moderne I ne peut être abandonné que sur avis favorable du Conseil de classe et uniquement si l'élève suit une autre langue à raison de 4 périodes hebdomadaires. Dans la région de Bruxelles-Capitale, le cours de néerlandais en tant que langue moderne I reste obligatoire à raison de 2 ou 4 périodes hebdomadaires. En ce qui concerne la 7^{ème} année de préparation à l'enseignement supérieur, elle permet un très fort investissement linguistique pour les élèves qui souhaitent s'orienter vers les facultés de langues dans l'enseignement supérieur. Ceux-ci peuvent suivre des cours d'une durée allant de 4 à 8 périodes par semaine sur trois des sept langues accessibles à ce niveau. De même, dans la 7^{ème} année préparatoire à l'enseignement supérieur en Mathématiques ou en Sciences, la possibilité de suivre des cours de langue de 2 à 4 périodes hebdomadaires sur l'ensemble des 7 langues accessibles à ce niveau est offerte dans le cadre des activités au choix.

Pour l'enseignement technique de transition, les grilles-horaires prévoient obligatoirement :

- ▶ LM I : 2 à 4 périodes hebdomadaires ;
- ▶ Et la possibilité de choix d'une LM II ou d'une langue moderne III, en formation optionnelle, à raison de 4 périodes par semaine. Le choix d'un cours de LM II ou de LM III à raison de 4 périodes hebdomadaires est toutefois obligatoire si la LM I ne compte que 2 périodes hebdomadaires. LM II ou LM III : 4 périodes ;

On retrouve également les possibilités offertes par les options de base simples :

- ▶ LM II ou LM III : 4 périodes

ou les activités au choix :

- ▶ - LM I, LM II ou LM III : 2 périodes.

Pour l'enseignement artistique de transition¹⁸⁵, au second degré, les grilles-horaires mentionnent :

- ▶ LM I (allemand, anglais ou néerlandais) : 4 périodes hebdomadaires ;
- ▶ LM II (idem) : 4 périodes hebdomadaires, mais cet enseignement figure parmi les formations en option de base simple.

Puis au troisième degré, l'apprentissage d'une 3^{ème} langue moderne est possible.

- ▶ La LM I est enseignée à raison de 2 à 4 périodes hebdomadaires ;

¹⁸⁵ Cet enseignement n'est dispensé que par un seul réseau, le réseau officiel subventionné.

- ▶ Les langues modernes II et III (les six langues accessibles en LM II + le russe) sont enseignées à raison de 4 périodes chacune.
- ▶ En outre, 4 périodes peuvent s'ajouter dans le cadre des formations en option de base simple pour la LM II et la LM III, et 2 périodes au titre des activités au choix pour la LM I et l'une ou l'autre des deux autres langues.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire – deuxième et troisième degrés de qualification

Au deuxième degré, dans l'enseignement technique et artistique de qualification, la durée d'enseignement de la langue moderne I est de minimum 2 périodes. La LM I est obligatoirement enseignée à raison de 4 périodes par semaine pour les élèves des spécialités de Gestion et Secrétariat-Tourisme. Cette langue reste toujours le néerlandais pour Bruxelles-Capitale et le néerlandais, l'anglais ou l'allemand dans le reste de la Wallonie.

La LM2 est enseignée dans le cadre des options de base groupées pour certaines spécialités comme la Restauration (2 périodes par semaine), la Gestion (2 périodes par semaine) ou le Secrétariat-Tourisme (4 périodes par semaine). Il s'agit alors d'une « langue moderne orientée », ce qui signifie que le cours est lié à la formation optionnelle suivie.

Certains établissements peuvent également compléter ces volumes horaires par un enseignement qui renforce la LM I ou l'enseignement d'une langue moderne orientée dans le cadre des activités au choix, à raison de 1 à 2 périodes par semaine, sous réserve que la totalité des périodes ne dépassent pas le seuil maximal autorisé par le ministère (il est de 36 périodes par exemple pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement technique de qualification, hors temps de remédiation).

Les deux années suivantes, soit au troisième degré, les langues n'apparaissent plus que dans les options de base groupées pour les élèves qui suivent certaines formations.

L'enseignement de la LM I est obligatoire pour les spécialités suivantes :

- ▶ Technicien en informatique, Agent d'éducation, Aspirant en nursing, Animateur (2 périodes par semaine) ;
- ▶ Technicien en infographie (2 périodes par semaine également mais restriction à la seule langue anglaise pour ces élèves) ;
- ▶ Restauration (3 périodes par semaine) et Agent d'accueil et de tourisme (3 à 4 périodes) ;
- ▶ Technicien commercial, Technicien en comptabilité, Technicien du bureau (4 périodes).

L'enseignement de la LM II est obligatoire pour les élèves qui suivent les cours de :

- ▶ Technicien commercial, Technicien en comptabilité, Technicien du bureau (2 périodes) ;
- ▶ Restauration (3 périodes par semaine) ;
- ▶ Agent d'accueil et de tourisme (3 à 4 périodes).

L'enseignement de la LM III est obligatoire pour les élèves qui suivent les cours de :

- ▶ Agent d'accueil et de tourisme (1 à 2 périodes).

Mais il existe la possibilité de suivre 2 cours hebdomadaires de langue traditionnelle ainsi que 2 cours hebdomadaires de langue orientée pour l'ensemble des langues accessibles au troisième degré au titre des activités au choix.

Lors de la 7^{ème} année de qualification, l'enseignement linguistique est maintenu au travers des activités au choix que les établissements peuvent proposer pour l'ensemble des sept langues accessibles à ce niveau, à raison de 2 cours par semaine. Toutefois, certaines spécialités de formation incluent dans leur enseignement central les cours de langue (en général, il s'agit de langue orientée) :

- ▶ Hôtellerie européenne et Accueil et réception hôtelière : 3 cours de langue orientée par semaine pour chacune des trois langues modernes (I, II et III) ;
- ▶ Tourisme : 2 cours en LM I et 2 cours en LM II ;
- ▶ animateur socio-sportif : 2 cours en langue orientée pour la LM I.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire – deuxième et troisième degrés professionnels

Dans l'enseignement professionnel, il n'existe pas d'enseignement linguistique parmi les formations communes. Les langues modernes font leur apparition dans les grilles-horaires de certaines options de base groupées. La possibilité est toutefois offerte de maintenir les acquis en LM I dans le cadre des activités au choix à raison de 1 à 2 cours par semaine.

Arrivé à la 7^{ème} année de l'enseignement professionnel, l'élève conserve la possibilité de suivre un cours de langue moderne à raison d'1 à 2 périodes par semaine dans le cadre des activités au choix (langues enseignées : allemand, anglais, néerlandais, italien et espagnol), ainsi que, pour certaines filières, de suivre un « renforcement » linguistique d'une langue en cours d'apprentissage par ailleurs à raison de 2 périodes par semaine (langues concernées : anglais, italien, espagnol). Seule la 7^{ème} année complémentaire en Cuisine internationale impose le suivi de deux cours de langue, LM I et LM II, à raison de 2 périodes par semaine chacune.

L'immersion au deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire

L'élève qui a suivi un apprentissage par immersion au 1^{er} degré de l'enseignement secondaire peut le poursuivre aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement de transition, de l'enseignement de qualification ou professionnel. Il est également possible d'entamer l'apprentissage par immersion au 2^{ème} degré de l'enseignement de transition, de l'enseignement de qualification ou professionnel dans la langue choisie pour le cours de langue moderne I ou II¹⁸⁶. Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire, la grille horaire hebdomadaire d'une classe en immersion comprend également entre 8 et 13 périodes données dans la langue de l'immersion.

¹⁸⁶ Décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique, *M.B.*, 12 oct. 2007.

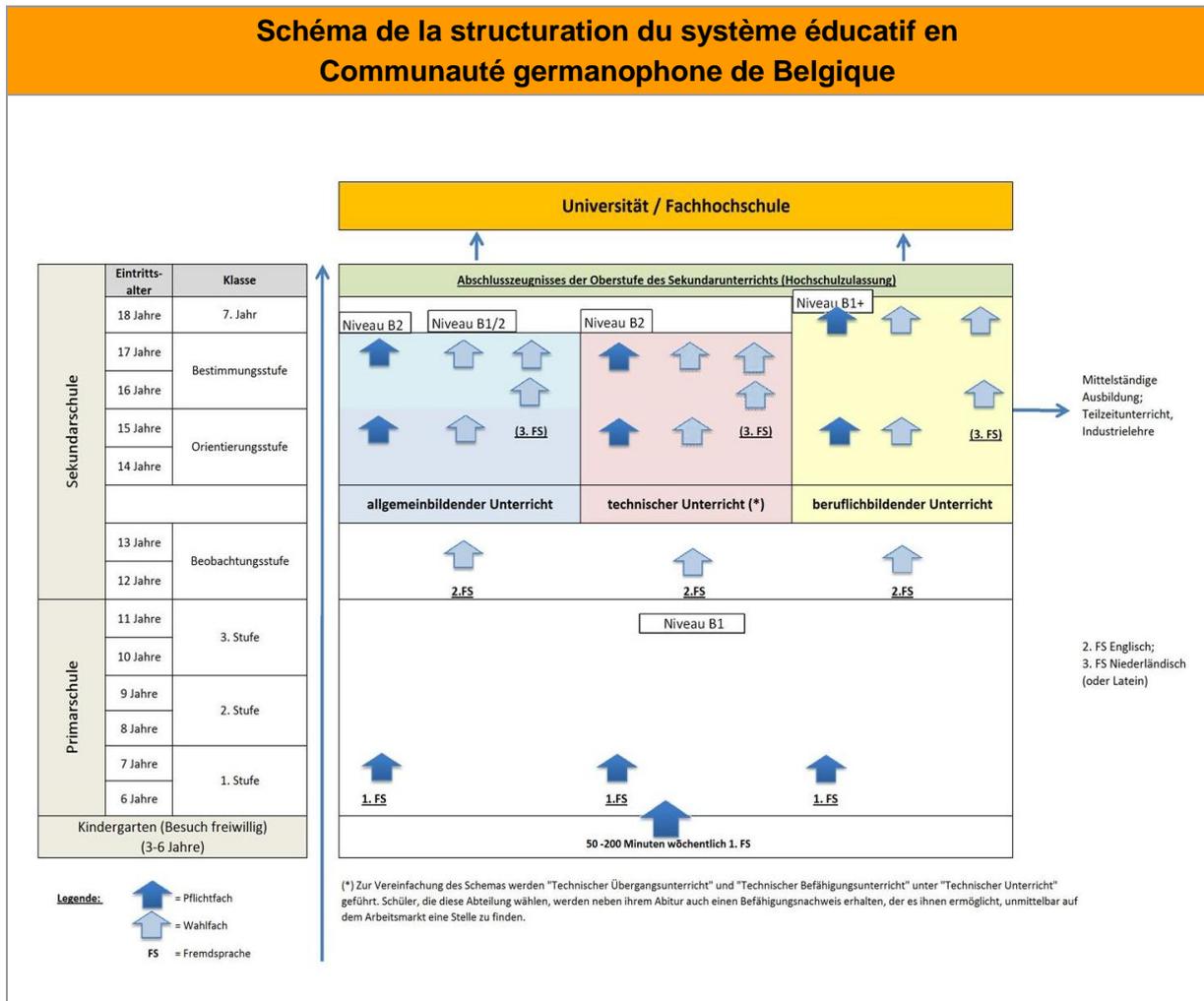
7.2.6 Communauté germanophone de Belgique

Généralités sur le système éducatif dans la Communauté germanophone de Belgique et les politiques linguistiques

Le multilinguisme est fondamental pour cette petite région de l'est de la Belgique et la coopération transfrontalière avec les régions et les pays limitrophes est indispensable pour la Communauté germanophone. Il existe ainsi des coopérations dans le domaine social, culturel, éducatif et économique. La coopération transfrontalière est organisée autour de deux axes : l'Eurégion Meuse-Rhin et la Grande Région Saar/Lor/Lux/Wallonie/Rhénanie-Palatinat/Communauté germanophone de Belgique. Il n'est donc pas surprenant que l'apprentissage des langues des pays voisins commence dès le plus jeune âge. Dès l'école maternelle, la langue française est obligatoire, et dans de nombreux établissements de l'enseignement secondaire, la moitié des cours est régulièrement dispensée en français, à l'exception des cours de langues.

Au début de l'enseignement secondaire, l'anglais devient la deuxième langue étrangère. Par la suite, les élèves ont la possibilité de choisir une troisième langue. De nombreux écoliers optent alors pour le néerlandais. C'est pourquoi bon nombre d'entreprises flamandes à la recherche de partenaires commerciaux en Allemagne ou dans d'autres régions germanophones s'adressent souvent à des Belges issus des cantons de l'Est du pays qui font office de médiateurs. Parallèlement, les entreprises germanophones font également appel à eux lorsqu'elles souhaitent s'implanter en Belgique.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu général de la structuration du système éducatif en Communauté germanophone de Belgique et des trois filières de formation proposées dans le secondaire. L'âge des élèves est donné à titre indicatif afin de faciliter les comparaisons à l'échelle internationale ; il n'a pas valeur de critère. À moins d'en être exemptés, les élèves sont soumis à une scolarité à temps plein, et ce, jusqu'à l'âge de 15 ans révolus ou au maximum jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Après cette période, les élèves sont néanmoins soumis à une scolarité à temps partiel jusqu'à 18 ans.



À moins de suivre un enseignement spécial dans un centre de pédagogie de soutien et de pédagogie spécialisée réservé aux élèves handicapés entre 3 et 21 ans, tous les élèves de la Communauté germanophone de Belgique entrent - à l'issue de l'école primaire - dans une école secondaire. Ces écoles sont en grande partie organisées de la même façon et comprennent trois degrés de 2 ans chacun :

- ▶ Degré d'observation (première et deuxième année de l'école secondaire)
- ▶ Degré d'orientation (troisième et quatrième année de l'école secondaire)
- ▶ Degré de détermination (cinquième et sixième année de l'école secondaire)

À l'issue du degré d'orientation, les élèves ayant atteint le degré de détermination peuvent choisir parmi les formes d'enseignements suivantes :

- ▶ Enseignement général
- ▶ Enseignement technique
- ▶ Enseignement professionnel

Les élèves peuvent changer d'orientation d'études à certaines périodes et sous certaines conditions. À la fin de l'école secondaire, le niveau de langue étrangère des élèves devrait correspondre au niveau B1+ / B2 du cadre européen de référence selon la forme d'enseignement. Concernant les deuxième et troisième langues étrangères, les grandes lignes des

programmes d'enseignement mentionnant les compétences à atteindre sont encore en cours d'élaboration. À l'heure actuelle, les divers pouvoirs organisateurs appliquent leurs propres plans d'études. À l'issue du troisième degré, les élèves se voient remettre un certificat d'enseignement secondaire supérieur (Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts) qui ouvre l'accès à l'enseignement supérieur. Dans l'enseignement professionnel, le troisième degré s'étend néanmoins sur trois ans pour aboutir au même diplôme.

Les élèves qui ne sont plus concernés par l'obligation de scolarité à temps plein et qui ne peuvent ou ne veulent plus suivre de cours, sont soumis à un enseignement à temps partiel. Le nombre d'heures de cet enseignement à temps partiel correspond à la moitié de la grille-horaire hebdomadaire des élèves scolarisés à temps plein. Le nombre d'heures restant est consacré à la formation en entreprise ou à des projets spéciaux. Seuls peu d'élèves sont inscrits dans un centre d'enseignement à temps partiel ; la majorité d'entre eux concluent en effet un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise commerciale ou artisanale et suivent des cours généraux et professionnels en rapport avec leur activité dans un centre de formation des classes moyennes (ZAWM - Ausbildungszentrum des organisierten Mittelstandes). Le niveau en langues étrangères et le nombre d'heures consacrées à leur enseignement diffèrent en fonction de la formation suivie. Le certificat d'enseignement secondaire supérieur (Abschlusszeugnis der Oberstufe des Sekundarunterrichts) ouvre l'accès aux Hautes écoles (Hochschule) ou aux établissements spécialisés d'enseignement supérieur (Fachhochschule).

Enseignement préscolaire et primaire

La fréquentation d'une école maternelle ne constitue pas une obligation légale dans la Communauté allemande de Belgique. « Pendant la période d'ouverture des écoles, la Communauté germanophone propose aux parents la prise en charge d'une grande partie de l'éducation de leurs enfants en organisant elle-même – et en admettant aux subventions les communes et des associations privées qui le font – une éducation pré primaire généralisée, en milieu scolaire, au sein d'un Kindergarten rattaché à une Primarschule (éducation primaire) avec laquelle il forme une Grundschule. Cette éducation préprimaire est assurée par des enseignant(e)s spécialisé(e)s dans la pédagogie pour petits enfants. »¹⁸⁷ Ouvertes à tous les enfants âgés de trois à six ans au maximum, les écoles maternelles sont fréquentées par environ 95 % des enfants de trois ans et 99 % des enfants de cinq ans.

Dans la Communauté germanophone de Belgique, il n'existe pas d'école maternelle autonome, chacune des 62 écoles maternelles étant affiliée à une école primaire. 55 d'entre elles dépendent du pouvoir organisateur communal : en d'autres termes, l'autorité éducative revient aux communes. Cinq écoles maternelles font partie de l'enseignement communautaire et sont placées sous l'autorité du ministre de l'Éducation. Les autres écoles maternelles dépendent d'un organisme privé.

Le contenu des activités préscolaires est défini par le pouvoir organisateur compétent. Celui-ci veille à l'application de ce que l'on appelle des plans d'activités qui auront soit été élaborés par le pouvoir organisateur, soit par un réseau d'enseignement. Ce plan d'activité doit être

¹⁸⁷ Source : « L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles », Eurydice.

approuvé par le ministre qui lui confère ainsi sa validité. Pour être approuvé, il est nécessaire que les objectifs de développement définis dans le décret du 16 décembre 2002 fixant les objectifs de développement pour la section maternelle soient intégrés dans le plan d'activité. Le décret du 26 avril 1999 rend également les activités en langues étrangères obligatoires. La plupart des écoles maternelles proposent depuis longtemps une approche ludique de la langue française pendant 20 à 90 minutes par semaine. Le décret du 19 avril 2004 relatif à la transmission des connaissances linguistiques et à l'emploi des langues dans l'enseignement a porté ces chiffres à au moins 50 et au plus 200 minutes par semaine ; il est ainsi possible de proposer quotidiennement durant 10 à 40 minutes des activités dans la première langue étrangère.

L'école primaire¹⁸⁸ s'étend sur six années scolaires et s'adresse en règle générale aux élèves âgés de six à onze ans. Elle est toujours affiliée à une école maternelle et dépend de ce fait des mêmes organismes publics et privés que les écoles maternelles. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants qui auront 6 ans révolus jusqu'au 31 décembre de l'année scolaire en cours. 5 028 enfants étaient inscrits dans les écoles primaires en 2011/2012.

Chaque pouvoir organisateur a le droit d'élaborer ses propres programmes d'enseignement qui doivent être soumis pour approbation au ministre compétent en la matière. Si le pouvoir organisateur n'établit pas son propre programme d'enseignement, il est alors tenu d'appliquer un programme officiel qui a été approuvé pour les écoles communautaires. Chaque programme d'enseignement doit tenir compte de certaines compétences clés et des directives des plans-cadres.¹⁸⁹ Ces nouveaux plans-cadres fixent de manière contraignante les grandes lignes en matière d'enseignement ; par conséquent, les pouvoirs organisateurs et les établissements sont parfaitement libres de déterminer eux-mêmes le contenu pédagogique et les objectifs éducatifs à réaliser. Le niveau visé pour la première langue étrangère étudiée à l'issue de la scolarité dans le primaire est le niveau B1 du CECRL.

Premier cycle de l'enseignement secondaire

Les écoles secondaires sont gratuites. La région dispose au total de neuf écoles secondaires. Quatre d'entre elles dépendent de la communauté (GUW - Gemeinschaftsunterrichtswesen) ; les cinq autres appartiennent au domaine de l'enseignement libre privé catholique (FSUW - freies privatrechtliches katholisches Unterrichtswesen) — une forme d'enseignement subventionnée dont le pouvoir organisateur est un organisme sans but lucratif. Comme dans le cas des écoles primaires, la détermination des contenus d'enseignement et des principes didactiques incombe au pouvoir organisateur. Celui-ci élabore ses propres programmes d'enseignement et les soumet ensuite au ministre pour approbation. Dans le cas contraire, il est tenu d'appliquer les programmes d'enseignement officiels destinés aux écoles communautaires et qui ont été approuvés par le ministère. L'enseignement secon-

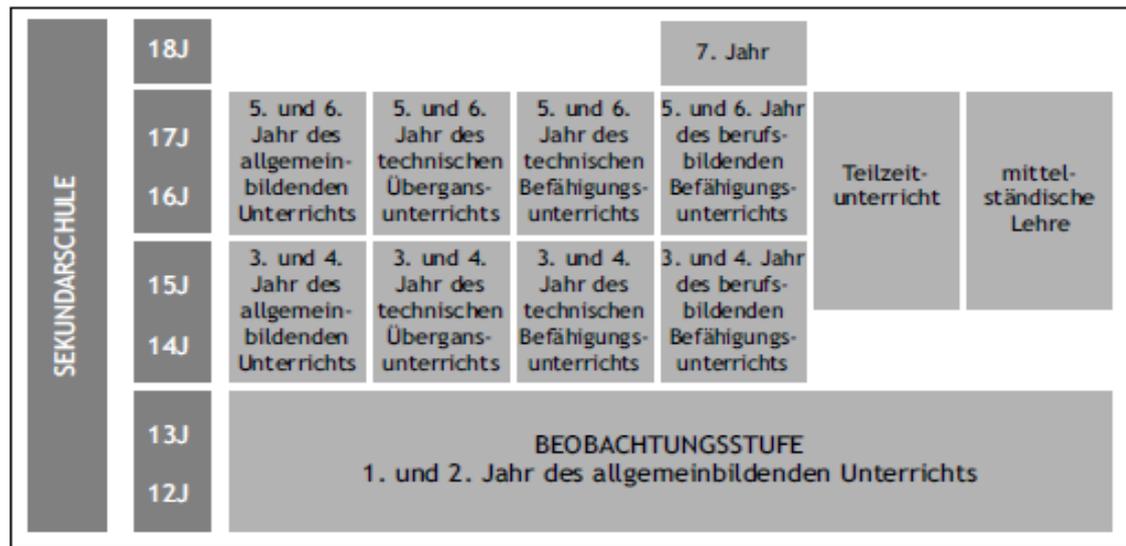
¹⁸⁸ Commission européenne / EURYDICE (2010) : Strukturen der schulischen und beruflichen Bildungssysteme in Europa: Belgien – Deutschsprachige Gemeinschaft, Ausgabe 2009/10), pages 22 et suiv.

Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (2008) : Schriftenreihe des Ministeriums der DG-Unterricht und Ausbildung in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, Bd. 3. Eupen, pages 29 et suiv.

¹⁸⁹ Décret du 16 juin 2008 ratifié par le Parlement de la communauté germanophone et fixant les macro-compétences et les référentiels de compétences dans l'enseignement. L'application d'une partie de ce décret a été rendue obligatoire dès 2009/10, une autre partie dès 2010/11, voire plus tard pour l'ensemble des écoles (écoles primaires et premier degré des écoles secondaires)

daire inférieur (Sekundarstufe I) s'étend sur tous les niveaux d'enseignement, et ce, jusqu'à la fin de la période de scolarité à plein temps.

Schéma des filières de formation dans l'enseignement secondaire (tous cycles) dans la Communauté germanophone de Belgique



Pour la plupart des élèves issus de l'enseignement général ou technique, les cours dans la première langue étrangère (le français) comportent environ le même nombre d'heures hebdomadaires que dans la langue maternelle. Les cours de français doivent remplir au minimum les conditions légales suivantes :

- ▶ Enseignement général : quatre heures d'enseignement par semaine ;
- ▶ Enseignement technique et professionnel : deux heures d'enseignement par semaine

Compte tenu de la situation géographique de la Communauté germanophone de Belgique et de la situation politique et économique de cette région, l'apprentissage des langues étrangères est essentiel. Par conséquent, des cours supplémentaires de soutien en langues étrangères ont été instaurés. 50 % au plus des matières non linguistiques peuvent être dispensées en français. Exception est faite pour le premier degré de l'enseignement secondaire, où le pourcentage peut être porté à 65 % à condition que l'enseignement soit organisé de telle manière qu'un élève puisse choisir entre cet enseignement et un enseignement où la part de matières non linguistiques dispensées en français ne dépasse pas 50 %.

Cycle supérieur de l'enseignement secondaire

Durant l'enseignement secondaire supérieur (Sekundarstufe II), les élèves peuvent opter entre des cours techniques, généraux ou professionnels. Les cours de langue étrangère diffèrent en fonction de la section choisie. Ainsi, pour les élèves passionnés de langues étrangères et scolarisés en section d'enseignement général (*Gymnasiale Oberstufe*), il existe par exemple une option intitulée « Langues modernes » où les élèves peuvent suivre des cours de latin, français, anglais et néerlandais. Pour les élèves qui optent pour l'obligation scolaire

à temps partiel, au-delà de 15 ans, la loi stipule qu'ils doivent suivre des cours dans des centres pour la formation à temps partiel (TZU - Zentrum für Teilzeitunterricht) ou bien effectuer un apprentissage dans une entreprise auquel s'ajoutent impérativement des cours dans un centre de formation dédié à l'enseignement général et des cours de formation professionnelle.

Conformément à la loi, la formation scolaire à temps partiel doit comporter 360 heures d'enseignement durant la première année de formation (c'est-à-dire pour les 15-16 ans) et 240 heures durant la deuxième et troisième année. L'enseignement à temps partiel s'étend sur 40 semaines d'environ 15 heures de cours hebdomadaires. En règle générale, 8 heures sont consacrées à l'enseignement général (dont des cours de langues étrangères [français/néerlandais] et de mathématiques), au développement de la personnalité et à l'apprentissage social ; 7 heures par semaine sont réservées à l'enseignement professionnel. Durant les heures hebdomadaires restantes, l'élève peut effectuer un stage en entreprise. L'enseignement secondaire à temps partiel peut être dispensé en dehors des heures d'ouverture des écoles secondaires enseignant à temps plein, en soirée ou pendant le week-end.

En ce qui concerne la formation dans les écoles professionnelles (*Berufsbildende Schulen*), dans le cadre de la formation en alternance, les élèves acquièrent avant tout un savoir-faire professionnel au sein de l'entreprise (quatre jours par semaine), mais également des connaissances générales et professionnelles dans les établissements d'enseignement professionnel (un jour par semaine). Dans le domaine des connaissances générales, l'enseignement porte sur les disciplines suivantes : allemand, français, arithmétique/mathématiques, économie, droit/législation, sciences sociales, PME. Les matières enseignées diffèrent en fonction du métier choisi.

7.3 Données statistiques sur les enseignements en langues étrangères en formation initiale dans la Grande Région

Nous présentons dans ce chapitre des données statistiques relatives aux apprenants en langues vivantes étrangères, en nous référant aux différents niveaux de la CITE pour l'enseignement primaire et secondaire. Ces données ne sont pas harmonisées. La disparité dans la façon d'établir les statistiques et la non disponibilité des principales informations nécessaires à une approche comparative rendent impossible un travail rigoureux. C'est pourquoi les données sont tantôt présentées en série, tantôt uniquement pour la dernière année disponible. Ces informations permettent cependant d'esquisser une première représentation de l'enseignement linguistique dans la Grande Région.

7.3.1 Les apprentissages en langues étrangères dans l'enseignement primaire (niveau 1 de la CITE)

7.3.1.1 Sarre

La Sarre est le premier Land à avoir proposé aux élèves du primaire l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Aujourd'hui, le français est la première langue étrangère qui est enseignée obligatoirement à partir de la troisième classe, mais près d'un quart des écoles élémentaires sarroises proposent déjà l'enseignement du français à partir de la première année. Depuis 2005, l'apprentissage de l'anglais est également possible dans certaines écoles élémentaires sarroises. Au cours des dernières années, des progrès significatifs ont été enregistrés dans ce domaine.

Répartition des effectifs selon la première langue étrangère apprise dans l'enseignement primaire, en Sarre de 2001 à 2010

langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	22.540	22.659	19.565	19.801	27.212	22.437	21.901	19.327	18.870	17.874
Anglais	0	0	0	0	87	87	176	207	229	429
Total des occurrences	22.540	22.659	19.565	19.801	27.299	22.524	22.077	19.534	19.099	18.303
Effectif total élèves	42.873	41.711	41.069	39.912	38.984	37.643	35.344	33 963	32.801	31.517

Source : Office statistique de la Sarre

Remarque : Dans la mesure où l'apprentissage des langues ne commence qu'à la classe 3, le nombre total d'élèves est supérieur au nombre d'élèves qui apprennent une langue étrangère.

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Sarre

(Les pourcentages sont établis sur le total des situations : " occurrences ")

(%)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	99,6	99,2	98,9	98,8	97,7
Anglais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,8	1,1	1,2	2,3

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Sarre

(Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves : " effectif total élèves ")

(%)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	52,6	54,3	47,6	49,6	69,8	59,6	62,0	56,9	57,5	56,7
Anglais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,5	0,6	0,7	1,4

Parcours spécifiques : les écoles élémentaires bilingues

A la rentrée de l'année 2007/2008, la première école élémentaire franco-allemande a été créée à Ludweiler/Lauterbach en Sarre. A ce jour, il existe trois autres écoles élémentaires qui offrent une filière bilingue franco-allemande. Dans certaines écoles, les enfants ont la possibilité d'obtenir leur premier diplôme de français langue étrangère, le DELF Prim A 1.1.

7.3.1.2 Rhénanie-Palatinat

En Rhénanie-Palatinat, on a assisté au cours des dernières années à une extension de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire. Depuis la rentrée scolaire 2005/2006, tous les élèves apprennent l'anglais ou le français à partir de la première classe dans les écoles primaires publiques. Afin d'assurer une continuité lors du passage du primaire au premier cycle du secondaire, l'enseignement secondaire inférieur est basé sur les connaissances acquises lors de l'apprentissage de la première langue étrangère au primaire.¹⁹⁰

Répartition des effectifs selon la première langue étrangère apprise dans l'enseignement primaire, en Rhénanie-Palatinat de 2001 à 2011

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Français	18.821	18.340	19.077	16.897	14.379	12.321	10.756	9.416	8.709
Anglais	70.811	98.148	150.162	149.948	145.788	143.949	140.178	136.214	132.554
Total des occurrences	89.632	116.488	169.239	166.845	160.167	156.270	150.934	145.630	141.263
Effectif total élèves	171.942	170.691	169.106	166.563	160.189	156.294	150.969	145.693	141.410

Source: Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz. Berechnungen ohne Waldorfschulen und ohne Förderschulen.

Remarque : l'introduction d'une langue étrangère à partir de la classe 1 n'a été effective qu'à compter de l'année scolaire 2005/2006. Auparavant, l'apprentissage démarrait comme en Sarre à la classe 3. Il demeure cependant un léger écart (que nous ne nous expliquons pas) entre le nombre d'apprenants d'une langue étrangère et le nombre total d'élèves pour les années postérieures à 2006.

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Rhénanie-Palatinat (Les pourcentages sont établis sur le total des occurrences)

(%)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Français	21,0	15,7	11,3	10,1	9,0	7,9	7,1	6,5	6,2
Anglais	79,0	84,3	88,7	89,9	91,0	92,1	92,9	93,5	93,8

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Rhénanie-Palatinat (Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves)

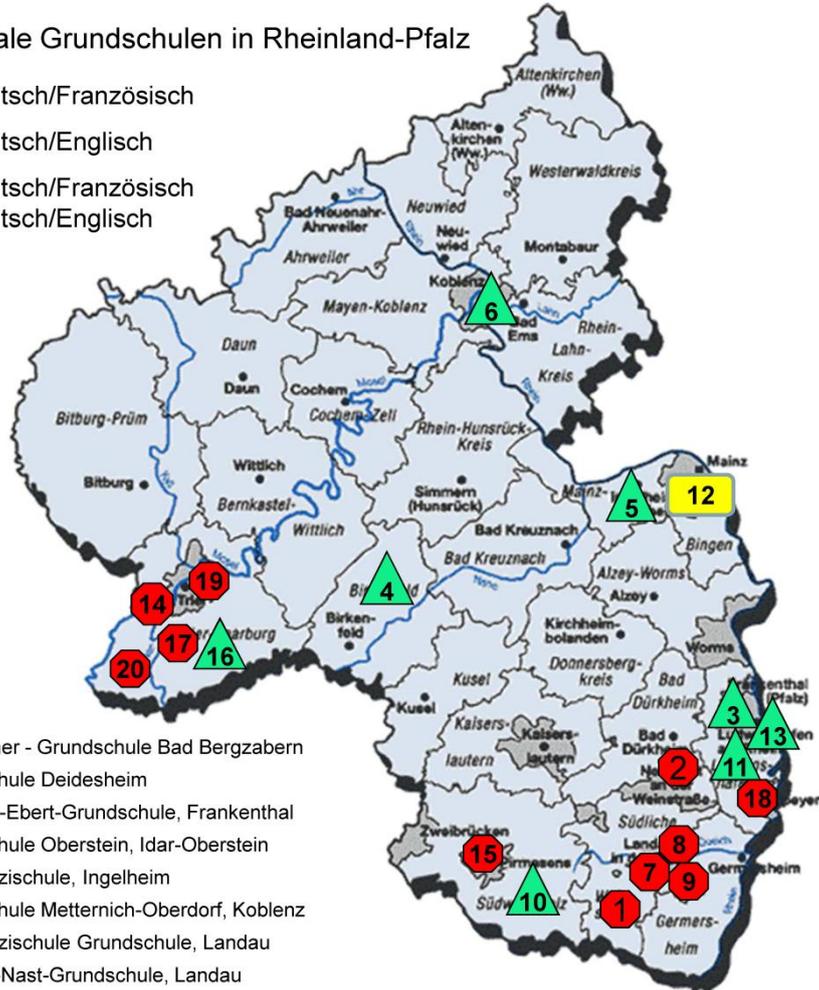
(%)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Français	10,9	10,7	11,3	10,1	9,0	7,9	7,1	6,5	6,2
Anglais	41,2	57,5	88,8	90,0	91,0	92,1	92,9	93,5	93,7

¹⁹⁰ Ministère de l'Éducation, de la Science, de la Jeunesse et de la Culture (2008): *Fremdsprachenlernen in Rheinland-Pfalz-Orientierungshilfen für die Fremdsprachenwahl in den weiterführenden Schulen*. Mainz.

Localisation des écoles élémentaires bilingues en Rhénanie-Palatinat

Bilinguale Grundschulen in Rheinland-Pfalz

-  Deutsch/Französisch
-  Deutsch/Englisch
-  Deutsch/Französisch
-  Deutsch/Englisch



1. Böhämmer - Grundschule Bad Bergzabern
2. Grundschule Deidesheim
3. Friedrich-Ebert-Grundschule, Frankenthal
4. Grundschule Oberstein, Idar-Oberstein
5. Pestalozzischule, Ingelheim
6. Grundschule Metternich-Oberdorf, Koblenz
7. Pestalozzischule Grundschule, Landau
8. Thomas-Nast-Grundschule, Landau
9. Grundschule Wollmesheimer Höhe, Landau
10. Grundschule Heinrich Weber, Lemberg
11. Niederfeld-Grundschule, Ludwigshafen
12. Grundschule Mainz-Drais
13. Rehbachschule Neuhofen
14. Grundschule Nittel
15. Robert-Schuman – Grundschule, Pirmasens
16. Grundschule St. Laurentius, Saarburg
17. Grundschule St. Marien, Saarburg
18. Grundschule Zeppelinhschule, Speyer
19. Grundschule Trier-Zewen, Trier
20. Grundschule Wincheringen

Source : Bildungsserver Rheinland-Pfalz 2012 (<http://grundschule.bildung-rp.de/lembereiche/fremdLanguen/grundschulen-mit-zweisprachigem-unterricht.html>)

Parcours spécifiques : les écoles élémentaires bilingues

Actuellement, en Rhénanie-Palatinat, 20 écoles primaires dispensent un enseignement bilingue, dont un établissement propose, parallèlement à l'enseignement bilingue allemand-

anglais, une filière franco-allemande. Huit écoles offrent un enseignement bilingue allemand-anglais, les autres disposent d'une filière bilingue franco-allemande.¹⁹¹

7.3.1.3 Lorraine

L'enseignement d'une langue vivante étrangère débute au CE1 de l'école élémentaire, soit la deuxième année de l'enseignement primaire obligatoire, depuis la rentrée 2008. Nous disposons des informations sur les effectifs d'élèves qui ont initié l'apprentissage d'une langue étrangère à l'école primaire (ainsi que pour l'enseignement de la langue et culture d'origine) uniquement pour l'année scolaire 2011/2012. Les chiffres confirment le choix très largement dominant d'une sensibilisation à la langue anglaise : 64% des élèves ont opté pour cette langue, 35% ont choisi l'allemand, le solde se répartissant entre l'italien et le luxembourgeois.

Effectifs des élèves selon la langue vivante étudiée dans l'enseignement du premier degré public et privé, dans l'académie de Nancy-Metz en 2011/2012

2011-2012	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Vosges	Lorraine
Allemand	5 072	612	27 665	4 511	37 860
Anglais	31 189	9 344	15 449	12 040	68 022
Italien			709		709
Luxembourgeois			236		236
Total	36 261	9 956	44 059	16 551	106 827

Source : Inspection académique

Remarque: ce tableau ne comporte pas de doubles comptes car les enfants n'apprennent qu'une seule langue étrangère au primaire.

Parcours spécifiques : les écoles élémentaires bilingues ou biculturelles français-allemand

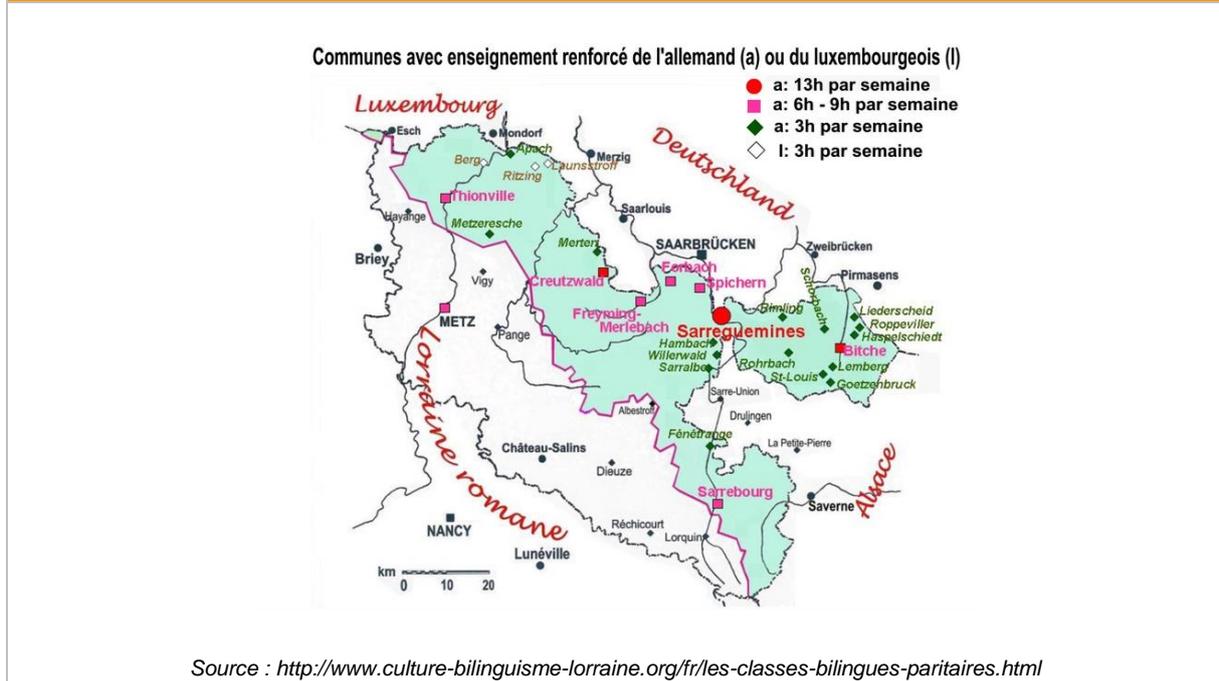
Pour l'apprentissage de l'allemand, on peut signaler l'existence sur la ville de Sarreguemines¹⁹² de structures scolaires qui ont fortement investi dans l'apprentissage de la langue du voisin :

- ▶ Deux écoles gérées par l'association ABCM (maternelle et enseignement élémentaire) proposent un enseignement paritaire, « bilingue », à raison de 13 heures hebdomadaires en langue française et 13 heures en langue allemande. Il s'agit de l'école Beausoleil - ABCM "Sonnenschule" et de l'école de la Blies - ABCM "Regenbogenschule" ;
- ▶ Une école publique, la Blies - école biculturelle, propose un enseignement paritaire en maternelle, puis en cycle élémentaire, au choix des parents, un enseignement soit paritaire (13 heures en français, 13 heures en allemand), soit biculturel (20 heures en français, 6 heures en allemand).

¹⁹¹ <http://grundschule.bildung-rp.de/lernbereiche/fremdsprachen/grundschulen-mit-zweisprachigem-unterricht.html>

¹⁹² La ville dispose entre autres de 14 écoles maternelles, et de 12 écoles élémentaires: <http://www.sarreguemines.fr/fr/enseignement.html>

Localisation des écoles élémentaires proposant un enseignement renforcé de l'allemand et du luxembourgeois en Lorraine



Parcours spécifiques : l'enseignement de la langue et culture d'origine (ELCO) à l'école primaire

Actuellement, en Lorraine, l'enseignement de langue et culture d'origine (ELCO) peut être dispensé par les enseignants des pays suivants : Algérie, Espagne, Italie, Maroc, Portugal, Serbie, Tunisie, Turquie. La langue arabe arrive en première position si on regroupe l'effectif de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (46% des élèves concernés), puis le turc qui à lui seul représente 36,5% des élèves concernés et l'italien (14,6%).

Effectifs des élèves selon la langue et culture d'origine dans l'enseignement du premier degré public et privé, dans l'académie de Nancy-Metz en 2011/2012

2011-2012	Meurthe-et-Moselle	Moselle	Vosges	Lorraine
Algérie	314	489		803
Maroc	370	753	139	1 262
Tunisie	6	41	32	79
Turquie	313	1 042	339	1 694
Italie	233	433	11	677
Espagne	25	55		80
Portugal	0	23		23
Serbie	23			23
Total	1 284	2 836	521	4 641

Source : Inspection académique
 Remarque : il n'y a pas d'ELCO dans le département de la Meuse.

7.3.1.4 Luxembourg

Nous rappelons qu'il existe au Luxembourg des établissements privés et internationaux qui ne suivent pas les programmes officiels du ministère de l'Éducation nationale. Ces établissements accueillent environ 9% des effectifs du primaire.

Effectif d'élèves scolarisés au Luxembourg selon que leur établissement suit ou ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, dans l'enseignement primaire :

Ordre d'enseignement	Etablissements publics et privés qui suivent les programmes	Etablissements privés et internationaux qui ne suivent pas les programmes	Effectif total d'élèves
Fondamental cycle 1 précoce	3 961	252	4 213
Fondamental cycle 1 préscolaire	10 195	1 117	11 312
Fondamental cycle 2 à cycle 4	32 096	3 003	35 099
Enseignement primaire (hors ED)	46 252	4 372	50 624
Éducation différenciée	690	0	690

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Dans les établissements qui respectent les programmes officiels de l'Éducation nationale, l'homogénéité quant à l'apprentissage des langues étrangères par les élèves résulte du modèle luxembourgeois applicable à tout l'enseignement fondamental : les trois langues du pays sont parlées et apprises en milieu scolaire, en suivant l'ordre d'introduction prescrit par le ministère : jusqu'au cycle 2.1, le luxembourgeois est utilisé en classe ; puis, à partir du cycle 2.2 et jusqu'au cycle 4, l'allemand et le français sont introduits. Il n'y a donc pas lieu de produire un tableau spécifique par langue choisie : les 46 252 élèves (hors éducation différenciée) de l'enseignement fondamental public et privé respectant les programmes officiels apprennent et parlent les trois langues. Cette situation est exceptionnelle dans la Grande Région.

7.3.1.5 Wallonie francophone

Selon les données statistiques relatives à l'année scolaire 2010-2011, moins d'un élève sur deux (45,7% des élèves exactement) apprend une langue étrangère (appelée la « seconde langue ») dans l'enseignement primaire wallon. C'est la composante de la Grande Région qui introduit le plus tardivement l'apprentissage d'une langue étrangère. Conformément aux textes, la langue étrangère est systématique à partir de la classe de 5^{ème}. Quelques écoles ont cependant anticipé cet apprentissage en proposant plus tôt une initiation à une seconde langue.

Effectifs scolarisés dans l'enseignement primaire selon le type de réseau, en Wallonie francophone en 2010-2011

Réseaux	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	Total	Part des réseaux (%)
Communauté française	3 680	3 480	3 673	3 826	4 057	3 758	22 474	9,4
Officiel provincial	70	72	64	84	91	73	454	0,2
Officiel communal	21 226	20 384	19 876	19 782	19 373	17 324	117 965	49,1
Libre	16 954	16 442	16 396	16 556	17 015	16 032	99 395	41,4
Wallonie	41 930	40 378	40 009	40 248	40 536	37 187	240 288	100,0

Source : Etnic¹⁹³ – Centre de Compétences Business Intelligence (CCBI) de la CFWB

Remarque : les données de l'année 2010-2011 ne sont pas encore publiées au moment de la rédaction du présent rapport ; elles peuvent encore faire l'objet de corrections.

Effectifs inscrits à un cours de « seconde langue » par année d'études selon le type de réseau, en Wallonie francophone en 2010-2011

Réseaux	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	Total
Communauté française	0	0	248	230	4 031	3 731	8 240
Officiel provincial	0	0	0	80	91	73	244
Officiel communal	2 319	2 827	3 604	3 732	18 968	17 158	48 608
Libre	4 589	4 780	5 020	5 390	16 931	15 973	52 683
Total des apprenants en langue	6 908	7 607	8 872	9 432	40 021	36 935	109 775
Rappel des effectifs totaux d'élèves	41 930	40 378	40 009	40 248	40 536	37 187	240 288
Part des élèves apprenant une seconde langue	16,5	18,8	22,2	23,4	98,7	99,3	45,7

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)¹⁹⁴

Le néerlandais est appris par les deux tiers des élèves confrontés à l'apprentissage d'une seconde langue. Il supplante de loin l'anglais qui intéresse à ce stade de l'éducation 30,3% des apprenants. L'allemand n'est choisi que par une très petite fraction des élèves concernés : 3,1%.

Répartition des élèves inscrits à un cours de seconde langue selon la langue, en Wallonie francophone en 2010-2011

	1re année	2e année	3e année	4e année	5e année	6e année	Total	Part des langues (%)
Néerlandais	5 634	6 244	7 086	7 448	24 176	22 539	73 127	66,6
Anglais	893	962	1 290	1 421	15 071	13 627	33 264	30,3
Allemand	381	401	496	563	774	769	3 384	3,1
Total	6 908	7 607	8 872	9 432	40 021	36 935	109 775	100,0

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)

¹⁹³ Le Service des Statistiques de l'Etnic assure pour les services de la Communauté française une mission de diffusion, d'appui et d'études en matière de statistiques: <http://www.statistiques.cfwb.be/index.php?id=700>

¹⁹⁴ Les années 2004/2005 à 2008/2009 sont présentées en ligne sur le site Internet statistique de la CFWB à l'adresse suivante : <http://www.statistiques.cfwb.be>. Voir en particulier le tableau n° II.2.2.6 qui porte sur les langues dans l'enseignement de plein exercice.

7.3.1.6 Communauté germanophone de Belgique

L'allemand est la langue d'enseignement dans tous les types d'établissements de la Communauté germanophone. Les écoles francophones créées dans le but de protéger cette minorité constituent dès lors une exception : pour ces écoles, la loi impose le français comme langue d'enseignement. Inversement, l'allemand est la première langue étrangère et les élèves sont presque quotidiennement en contact avec celle-ci. Dès la première année, les cours de langue étrangère sont une priorité : les élèves suivent deux à trois heures de cours durant les deux premières années, puis trois à quatre heures durant la troisième et quatrième année et enfin, cinq à six heures durant la cinquième et sixième année.

Durant l'année scolaire 2011/2012, il existait 62 écoles primaires, fréquentées par 7 339 élèves. Le tableau ci-dessous présente les types d'écoles de la Communauté germanophone de Belgique et les langues apprises par les élèves. Nous mentionnons également l'enseignement préélémentaire du fait de l'affiliation systématique des écoles maternelles aux écoles élémentaires. À noter qu'il existe 5 écoles dans lesquelles la langue véhiculaire est le français et où, par conséquent, la première langue étrangère apprise par les enfants est l'allemand.

Répartition des élèves selon le type de réseau et la première langue étrangère apprise au sein de la Communauté germanophone de Belgique en 2011/2012

Enseignement fondamental

Ensemble	G UW	G OSU	F SU	Jardin d'enfants	G UW	G OSU	F SU	Écoles primaires	Total élèves
Français	165	1 722	148	2 035	436	3 545	456	4 437	6 472
Allemand	106	170	-	276	235	356	-	591	867
Total	271	1 892	148	2 311	671	3 901	456	5 028	7 339

Source : Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Légende :

G UW : Grundschulen des Gemeinschaftsunterrichtswesens (écoles placées sous l'autorité du ministre de l'Éducation) ;

G OSU : Grundschulen des offiziellen subventionierten Unterrichtswesens

(écoles relevant du pouvoir organisateur communal) ;

F SU : Grundschulen des freien subventionierten Unterrichtswesens (écoles libres subventionnées)

Nota bene : les effectifs désignent des personnes physiques. Il n'y a donc pas de double compte dans ce tableau.

7.3.2 Les apprenants en langues étrangères au niveau inférieur de l'enseignement secondaire (niveau 2 de la CITE)

7.3.2.1 Sarre

Le concept linguistique de 2011 du gouvernement sarrois préconise d'apprendre à tous les élèves le français et l'anglais durant la période de la scolarité obligatoire. En ce qui concerne les élèves issus de l'immigration ou ceux qui sont en difficulté scolaire et nécessitent un soutien pédagogique spécialisé, il est envisagé de promouvoir de façon ciblée l'élargissement de leurs compétences en langue allemande.

Effectifs d'élèves selon la (les) langue(s) étrangère(s) étudiée(s) dans l'enseignement secondaire inférieur en Sarre de 2001 à 2010

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	43 849	46 104	44 889	44 134	59 314	40 529	38 838	35 568	33 800	32 963
Anglais	38 601	41 835	41 322	42 244	61 536	41 544	41 417	38 231	38 239	38 648
Latin	4 955	5 420	4 524	4 464	5 239	3 475	3 446	2 610	2 356	2 238
Espagnol	1 143	1 425	1 807	3 047	4 929	3 599	3 529	2 210	2 363	2 478
Italien	117	159	211	367	623	387	319	208	192	176
Total des occurrences	88 665	94 943	92 753	94 256	131 641	89 534	87 549	78 827	76 950	76 503
Effectif total élèves	63 456	64 184	63 497	62 459	66 862	59 287	57 961	56 338	51 902	50 838

Source : Office statistique de la Sarre

Remarque : Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Sarre (Les pourcentages sont établis sur le total des occurrences)

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	49,5	48,6	48,4	46,8	45,1	45,3	44,4	45,1	43,9	43,1
Anglais	43,5	44,1	44,6	44,8	46,7	46,4	47,3	48,5	49,7	50,5
Latin	5,6	5,7	4,9	4,7	4,0	3,9	3,9	3,3	3,1	2,9
Espagnol	1,3	1,5	1,9	3,2	3,7	4,0	4,0	2,8	3,1	3,2
Italien	0,1	0,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Sarre (Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves)

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	69,1	71,8	70,7	70,7	88,7	68,4	67,0	63,1	65,1	64,8
Anglais	60,8	65,2	65,1	67,6	92,0	70,1	71,5	67,9	73,7	76,0
Latin	7,8	8,4	7,1	7,1	7,8	5,9	5,9	4,6	4,5	4,4
Espagnol	1,8	2,2	2,8	4,9	7,4	6,1	6,1	3,9	4,6	4,9
Italien	0,2	0,2	0,3	0,6	0,9	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3

Parcours spécifiques : l'offre d'enseignement bilingue dans le secondaire inférieur

En Sarre, il existe au total 15¹⁹⁵ écoles d'enseignement général qui offrent un enseignement bilingue à leurs élèves. Quatre lycées proposent un enseignement franco-allemand et trois lycées un enseignement germano-anglais. Cependant, l'enseignement bilingue ne doit pas seulement être accessible aux élèves du lycée. Ainsi, la Sarre dispose de deux *Gesamtschulen* et d'une *Erweiterte Realschule* qui proposent un parcours bilingue franco-allemand. Une autre *Erweiterte Realschule* offre un enseignement bilingue allemand-anglais.¹⁹⁶

7.3.2.2 Rhénanie-Palatinat

Au niveau inférieur de l'enseignement secondaire (Sekundar I), l'anglais est la principale langue étudiée par les élèves en Rhénanie-Palatinat. On ne trouve que 1 750 élèves qui n'apprennent pas cette langue. Le français intéresse environ un tiers des élèves. Cette proportion a augmenté depuis l'année 2006/2007 : elle n'était alors que de 23,9%. La langue espagnole est troisième au classement si l'on écarte la forte proportion d'élèves qui apprennent le latin ; elle se situe toutefois à un niveau très bas (moins de 2% des élèves l'ont choisie). Puis d'autres langues sont apprises par les élèves (italien, russe, japonais, turc, arabe, polonais, chinois, etc.) mais elles ne représentent qu'un poids infime dans l'ensemble des apprenants.

Effectifs d'élèves selon la (les) langue(s) étrangère(s) étudiée(s) dans l'enseignement secondaire inférieur en Rhénanie-Palatinat de 2007 à 2011

Langue	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	245 043	242 784	240 614	236 807	233 269
Français	59 750	63 068	75 929	78 967	79 200
Latin	28 655	29 196	34 322	34 455	34 609
Espagnol	4 931	5 150	4 561	4 613	4 540
Italien	829	792	789	820	882
Grec ancien	552	570	557	531	633
Russe	388	388	337	307	284
Turc	87	13	23	0	28
Japonais	47	120	103	84	78
Autres langues	15	3	66	0	1
Polonais	1	1	2	3	1
Chinois	0	0	0	5	0
Total	340 298	342 085	357 303	356 592	353 525
Effectif total élèves	249 916	247 207	243 020	239 049	235 019

Source: Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz

¹⁹⁵ Sekretariat der ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland (2006): „Konzepte für den bilingualen Unterricht –Erfahrungsbericht und Vorschläge zur Weiterentwicklung“, S.15.

¹⁹⁶ Ministère sarrois de l'Éducation (réponse de Mme. Angelika Rothbrust, Referat D1 le 27/3/2012)

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Rhénanie-Palatinat
(Les pourcentages sont établis sur le total des occurrences)

Langue	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	72,0	71,0	67,3	66,4	66,0
Français	17,6	18,4	21,3	22,1	22,4
Latin	8,4	8,5	9,6	9,7	9,8
Espagnol	1,4	1,5	1,3	1,3	1,3
Italien	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Grec ancien	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Russe	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Turc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Japonais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polonais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chinois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Rhénanie-Palatinat
(Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves)

Langue	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	98,1	98,2	99,0	99,1	99,3
Français	23,9	25,5	31,2	33,0	33,7
Latin	11,5	11,8	14,1	14,4	14,7
Espagnol	2,0	2,1	1,9	1,9	1,9
Italien	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Grec ancien	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Russe	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Turc	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Japonais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polonais	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chinois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Parcours spécifiques : l'offre d'enseignement bilingue dans le secondaire inférieur

En Rhénanie-Palatinat, sept *Realschulen plus* proposent un enseignement bilingue dans certaines disciplines non linguistiques : six écoles offrent une formation bilingue allemand-anglais, une école une formation bilingue allemand-français.

7.3.2.3 Lorraine

Dans le premier cycle, sept langues vivantes étrangères sont actuellement accessibles aux élèves en Lorraine. La totalité de l'offre est cependant inégalement répartie sur l'ensemble du territoire régional. L'anglais est appris au titre de la LV1 ou LV2 par la quasi totalité des élèves. 95% des élèves en 2005/2006, 97% des élèves 7 ans plus tard, à la rentrée 2011/2012. L'allemand arrive en seconde position pour la fréquence des apprenants : 44% des élèves avaient entrepris l'acquisition de cette langue en 2005/2006. Ils sont aujourd'hui 46%. Le nombre d'apprenants avait augmenté fortement de 2006 à 2010 mais il redescend

depuis. Durant la période, davantage de sections bilingues ont cependant été ouvertes, qui devraient permettre le maintien de la langue allemande à ce niveau.

Sur les 7 années considérées, l'espagnol est choisi par 15 à 17% des élèves du premier degré (avec une demande en augmentation depuis 2008) et l'italien par 5% des élèves (avec un léger recul sur la dernière année : - 1 point). Parmi les langues moins enseignées, on peut observer le sort du russe et de l'arabe, choisis par un nombre plus restreint¹⁹⁷ d'élèves (136 jeunes pour le russe, 30 jeunes pour l'arabe) ainsi que l'entrée du chinois à ce niveau du système éducatif français, mais avec une proportion encore peu significative d'élèves (38 cette année). Au niveau national¹⁹⁸, 94,5% des élèves choisissent l'anglais lorsqu'ils étudient une première langue vivante, 7% choisissent l'allemand et 2% seulement une autre langue. La Lorraine contribue plus fortement que la plupart des autres régions au maintien du bilinguisme français-allemand en France.

Les langues apprises au premier cycle dans l'enseignement secondaire inférieur (colèges publics et privés), en Lorraine de 2005 à 2011

1er cycle	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012
Allemand	50 890	50 267	50 081	51 751	51 706	50 826	49 901
Anglais	108 575	105 729	103 444	102 773	102 849	103 690	104 941
Arabe	69	50	48	42	31	28	30
Chinois	0	0	0	0	0	28	38
Espagnol	18 816	17 809	16 768	16 524	16 975	17 360	17 948
Italien	5 997	5 789	5 373	5 104	5 089	5 020	4 812
Russe	196	194	174	189	179	150	136
Total des occurrences	184 543	179 838	175 888	176 383	176 829	177 102	177 806
Effectif total élèves	114 935	111 799	109 199	108 417	108 094	107 621	108 308

Source :

PARME (pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements), services de l'académie de Nancy-Metz

Remarque : ce tableau présente des occurrences. Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

¹⁹⁷ D'autant plus restreint que les effectifs sont contingentés en raison de la difficulté à recruter des enseignants diplômés pour ces langues.

¹⁹⁸ Source : RERS 2011 pour les comparaisons entre région Lorraine et niveau national.

Poids des différentes langues apprises par les élèves dans l'enseignement secondaire inférieur (collèges publics et privés), en Lorraine de 2005 à 2011 en %

1er cycle	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012
Allemand	27,6	28,0	28,5	29,3	29,2	28,7	28,1
Anglais	58,8	58,8	58,8	58,3	58,2	58,5	59,0
Arabe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Chinois	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Espagnol	10,2	9,9	9,5	9,4	9,6	9,8	10,1
Italien	3,2	3,2	3,1	2,9	2,9	2,8	2,7
Russe	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des occurrences	100,0						

Source :

PARME (pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements), services de l'académie de Nancy-Metz

Remarque : le tableau présente la part de chaque langue sur l'ensemble des occurrences.

Parcours spécifiques – Les sections bilingues

Nous ne disposons pas des statistiques séparées pour les élèves inscrits en sections bilingues.

Parcours spécifiques – Les sections européennes

Nous ne disposons pas des statistiques séparées pour les élèves inscrits en sections européennes de collège en Lorraine, à l'exception des sections européennes à dominante allemand : celles-ci accueillent 3 285 élèves en 2011/2012 au niveau académique.¹⁹⁹

7.3.2.4 Luxembourg

La proportion d'élèves scolarisés dans des établissements qui ne suivent pas les programmes officiels du ministère de l'Éducation nationale est plus importante dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. 25,4% des effectifs totaux des formations générales sont concernés. Les commentaires qui suivront portent sur les établissements qui respectent les programmes officiels.

Effectif d'élèves scolarisés dans le secondaire selon que leur établissement suit ou ne suit pas les programmes officiels de l'Éducation nationale, au Luxembourg

Ordre d'enseignement	Etablissements publics et privés qui suivent les programmes	Etablissements privés et internationaux qui ne suivent pas les programmes	Effectif total d'élèves
Enseignement secondaire (général)	12 825	4 361	17 186
Enseignement secondaire technique	25 879	112	25 991
Total des apprenants	38 704	4 473	43 177

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

¹⁹⁹ Source : inspection académique

Au Luxembourg, dès l'entrée dans la division « inférieure » du secondaire, que le jeune intègre en général vers l'âge de 12 ans et qui dure 3 ans, une distinction est faite entre premier cycle secondaire général et premier cycle secondaire technique.

Premier cycle secondaire général

En 2011/2012, plus de 6 000 élèves fréquentaient un enseignement secondaire général dans les établissements luxembourgeois. Le luxembourgeois fait l'objet d'un enseignement formel la première année du secondaire général seulement, puis il disparaît des programmes en tant que discipline. Ensuite, le latin ou l'anglais font leur apparition dans les programmes selon que l'élève suit une voie classique ou une voie moderne. En troisième année du secondaire général, ce sont entre 15 à 16 heures qui sont consacrées à l'enseignement de ces langues étrangères.

Effectif des élèves dans la division inférieure de l'enseignement secondaire général, au Luxembourg en 2010-2011

Niveau d'études	Effectif	Luxembourgeois	Français	Allemand	Anglais
7ES d'orientation	1 895	Oui	Oui	Oui	Non
7ES d'orientation LEM	50	Oui	Oui	Oui	Non
6 et 5 ES classique	582	Non	Oui	Oui	Oui (en 5e ES)
6 et 5 ES moderne	3 371	Non	Oui	Oui	Oui
6 et 5 ES LEM	96	nr (voir ci-après)			
5 ES Bac international	12	nd	nd	nd	nd
Total enseignement secondaire inférieur	6 006	LEM = Lycée Ermesinde Mersch			

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Parcours spécifiques – Le lycée Ermesinde Mersch

Le lycée Ermesinde Mersch (ex Neie Lycée) est un établissement moderne appliquant des méthodes d'enseignement novatrices. Il a été créé en 2005 et doit servir d'exemple à d'autres établissements scolaires à l'avenir. Le lycée se caractérise par sa philosophie de l'éducation et ses pédagogies participatives plus que par les matières enseignées. S'agissant des langues étrangères apprises, on retrouve les mêmes langues que dans les autres établissements : français, allemand, anglais, et une 4^{ème} langue éventuellement. Le différentiel en volume par rapport au cursus standard classique ou moderne est très modeste : une leçon hebdomadaire en moins, si l'on s'en tient à la partie prescrite de l'enseignement, mais les élèves ont la possibilité d'ajouter des modules optionnels selon leurs centres d'intérêt. Dans l'ensemble, il n'y a donc pas théoriquement de différences significatives concernant les volumes horaires consacrés aux langues étrangères.

Premier cycle secondaire technique**Effectif des élèves dans le cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, au Luxembourg en 2010-2011**

Niveau d'études	Effectif 2010 - 2011	Allemand/Luxembourgeois	Français	Anglais
Cycle inférieur (préparatoire modulaire)	2 348			
7 Préparatoire modulaire	712	Oui	Oui	Non
8 Préparatoire modulaire	828	Oui	Oui	Non
9 Préparatoire modulaire	808	Oui	Oui	Non
Cycle inférieur (accueil et insertion)	622			
Classes d'accueil ⁽¹⁾	258	Oui	Oui	Non
École de la deuxième chance (E2C) ⁽²⁾	35	/	/	/
Initiation professionnelle divers métiers (IPDM) ⁽³⁾	329	/	/	/
Cycle inférieur (autres classes)	9 776			
7 ST	1 442	Oui	Oui	Non
7 Classes d'insertion A/F ⁽⁴⁾	91	Oui	Oui	Non
7 Adaptation ⁽⁵⁾	546	Oui	Oui	Non
7 Lycée Ermesinde Mersch (LEM)	61	nd	nd	nd
7 Projet Cycle Inférieur (PROCI) ⁽⁶⁾	676	nd	nd	nd
8 Théorique	1 486	Oui	Oui	Oui
8 Classes d'insertion A/F	177	Oui	Oui	Oui
8 Polyvalente	624	Oui	Oui	Oui
8 LEM	56	nd	nd	nd
8 Projet Cycle Inférieur (PROCI) ⁽⁶⁾	712	nd	nd	nd
9 Théorique	1 518	Oui	Oui	Oui
9 Classes d'insertion A/F	296	Oui	Oui	Oui
9 Polyvalente	716	Oui	Oui	Oui
9 Pratique	545	Oui	Oui	Non
9 LEM	73	nd	nd	nd
9 Projet Cycle Inférieur (PROCI) ⁽⁶⁾	757	nd	nd	nd
Total enseignement secondaire technique (cycle inférieur)	12 746			

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Nota bene : lorsque l'allemand et le luxembourgeois sont mentionnés ensemble, cela signifie que les enseignants alternent entre ces deux langues, les élèves étant censés avoir acquis certaines compétences.

Aucun horaire fixe n'est prescrit dans les textes.

Remarques :

- (1) Les élèves suivent dans une classe d'accueil « notamment un enseignement intensif en français et des cours d'initiation au luxembourgeois. Le conseil de classe évalue les connaissances de l'élève et décide, au moment où il le juge utile, d'intégrer l'élève soit dans une classe usuelle de l'enseignement secondaire technique, soit dans une classe d'insertion du cycle inférieur, soit dans une classe à régime linguistique spécifique du cycle moyen. »
- (2) Les E2C sont en principe réservées à des élèves qui ont décroché pendant une année scolaire ou bien à de jeunes adultes qui veulent terminer un enseignement. Les horaires ne sont pas fixes et les enseignements sont dispensés selon les besoins.
- (3) La classe d'initiation pour divers métiers (IPDM) est « une classe transitoire pour les élèves ayant quelques connaissances de français. En fonction des compétences et projets de l'élève, l'enseignement vise ou bien l'insertion scolaire ou bien l'insertion professionnelle. » Aucun cours de langues étrangères n'est prévu dans le programme de la classe d'IPDM.
- (4) Une classe d'insertion est une classe du cycle inférieur (7e, 8e, 9e) de l'enseignement secondaire technique destinée aux élèves ne maîtrisant pas ou peu les langues enseignées au Luxembourg. On distingue les classes STA (apprentissage intensif de l'allemand) et STF (apprentissage intensif du français). Il existe aussi une classe d'insertion pour le régime préparatoire.
- (5) La classe de 7e d'adaptation (7AD) est proposée aux élèves qui éprouvent des difficultés à suivre le programme ; les objectifs essentiels des programmes et les horaires sont les mêmes que pour la classe de 7ST.
- (6) Dans les classes "projet" (PROCI), les élèves restent ensemble pendant toute la durée de leur enseignement secondaire technique inférieur. Les enseignements dispensés ne correspondent pas exactement à ceux des autres lycées (les équipes pédagogiques adaptent l'enseignement en fonction des acquis). L'enseignement est fondé sur une approche par compétences. L'évaluation se fait de façon nuancée par domaines de compétences.

7.3.2.5 Wallonie francophone

Au premier degré du secondaire, tous les élèves à quelques exceptions près²⁰⁰, apprennent une langue vivante moderne. En Wallonie, l'anglais est la langue choisie par plus de la moitié des élèves. Le néerlandais vient immédiatement en deuxième position avec 46% des élèves et l'allemand est très loin derrière puisque seulement 2% des élèves le choisissent.

Effectifs d'apprenants selon la première langue moderne étudiée au premier degré du secondaire, en Wallonie francophone en 2010-2011

2010-2011	Effectif total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Pas de LM1
1er degré	89 065	40 937	1 854	45 650	624
3SDO (*)	54	22	0	32	0
(Répartition en %)					
1er degré	100,0	46,0	2,1	51,3	0,7
3SDO (*)	100,0	40,7	0,0	59,3	0,0

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)

Légende : (*) La classe de 3 S-DO (3ème année de différenciation et d'orientation) relève officiellement du degré supérieur de l'enseignement secondaire. Nous présentons néanmoins ici les données chiffrées afférentes car elle est atypique par rapport au reste du second degré supérieur.

À ce stade du secondaire, il n'est pas prescrit dans l'enseignement obligatoire d'apprendre une seconde langue moderne.

²⁰⁰ Lorsque l'élève est inscrit en année complémentaire par exemple.

7.3.2.6 Communauté germanophone de Belgique

L'organisation de l'enseignement secondaire présente dans la communauté germanophone de Belgique des particularités par rapport au reste de la Wallonie placé sous l'égide de la CFB. Le tableau suivant présente le découpage qui a été effectué sur les données en effectifs afin de les répartir entre les niveaux 2 et 3 de la CITE.

Affectation des classes aux niveaux 2 et 3 de la CITE au sein de la Communauté germanophone de Belgique en 2011/2012

Classes	CITE NIVEAU 2	CITE NIVEAU 3
1AU	X	
2AU	X	
3AU	X	
4AU		X
5AU		X
6AU		X
3TÜ	X	
4TÜ		X
5TÜ		X
6TÜ		X
3TB	X	
4TB		X
5TB		X
6TB		X
7TB		X
1BU	X	
2BU	X	
3BU	X	
4BU	X	
5BU		X
6BU		X
7BU		X
Erstankommende Schüler	X	
Förderunterricht	X	
Teilzeitunterricht	X	

Légende des couleurs :

En jaune, l'enseignement général

En rose, l'enseignement technique

En vert, l'enseignement professionnel

Remarque sur les affectations de classes :

Dans la DGB, il existe une certification au niveau inférieur de l'enseignement secondaire, puis une autre au niveau supérieur du secondaire. C'est pourquoi les classes de 3ème

(ainsi que la classe de 4ème BU) sont affectées au cycle inférieur du secondaire.

En ce qui concerne les cours de soutien (Förderunterricht, ex Sonderschule), ils débouchent sur la délivrance d'une attestation de compétence de niveau 2.

Il existe aussi des cours de soutien pour l'enseignement primaire qui relèvent du niveau 1 de la CITE.

L'affectation des effectifs de l'enseignement à temps partiel (Teilzeitunterricht) pose plus de difficulté car certains élèves diplômés du cycle inférieur peuvent poursuivre leur formation vers les certifications du niveau 3 de la CITE sous cette modalité de formation. Cependant, la plupart des apprenants de cet enseignement à temps partiel étant des jeunes qui ne sont pas parvenus à atteindre les objectifs du niveau inférieur, nous avons, en l'absence de données détaillées, imputé la totalité de l'effectif à temps partiel au niveau 2 de la CITE.

Au niveau de l'enseignement secondaire inférieur (*Sekundarstufe I*), tous les élèves apprennent une seconde langue, l'anglais, le français constituant la première langue étrangère apprise depuis l'école primaire (langue obligatoire).

Répartition des élèves selon le type de réseau et de filières au sein de la Communauté germanophone de Belgique en 2011/2012 – Enseignement secondaire inférieur

CITE 2	GUW	FSUW	OSUW	Total
Enseignement général	1 275	1 757	0	3 032
<i>Förderunterricht</i>	154	0	0	154
EAS	13	0	0	13
TZU	23	23	0	46

Source : Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Légende : *Förderunterricht* (enseignement de soutien, réservé aux élèves de 3 à 21 ans qui ont un besoin particulier) ; EAS : *erstkommende Schüler* (élèves issus de l'immigration ne parlant pas l'allemand²⁰¹) ; TZU : *Teilzeitunterricht* (enseignement à temps partiel, accessible après l'âge de 15 ans).

Nota bene : les effectifs désignent des personnes physiques. Il n'y a donc pas de double compte dans ce tableau.

Compte tenu de la situation géographique de la Communauté germanophone de Belgique et de la situation politique et économique de cette région, l'apprentissage des langues étrangères est essentiel. Par conséquent, des cours supplémentaires de soutien en langues étrangères ont été instaurés.

Parcours spécifiques : les cours de soutien en langues étrangères

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, des matières non linguistiques peuvent être dispensées en français.

7.3.3 Les apprenants en langues étrangères au niveau supérieur de l'enseignement secondaire (niveau 3 de la CITE)

7.3.3.1 Sarre

Le cycle de qualification au *gymnasiale Oberstufe* prévoit l'enseignement obligatoire d'au moins une langue étrangère considérée comme matière principale, avec des cours à raison de quatre ou cinq heures par semaine. Une deuxième langue étrangère peut être choisie comme matière en option. Il est également possible d'apprendre une troisième langue étrangère en option facultative, mais cette option est très peu utilisée en raison des ressources limitées en temps. On constate donc une réduction moyenne du nombre d'heures d'enseignement en langues étrangères par élève par rapport au l'enseignement du cycle moyen du secondaire (*Mittelstufe*). Par conséquent, le concept linguistique sarrois recommande d'explorer de nouvelles voies afin d'assurer l'éducation plurilingue au niveau du cycle de qualification du *gymnasiale Oberstufe*, par exemple en renforçant l'enseignement bilingue des disciplines non linguistiques.

²⁰¹ « Ziel ist die Integration der Zwölf- bis 18-Jährigen in eine Regelklasse und das Zurechtfinden im Alltag der Deutschsprachigen Gemeinschaft. » Source : site Internet : <http://www.grenzecho.net/ArtikelLoad.aspx?aid=a12f2780-f822-4b1a-b230-ef68dbc2f06a>

Effectifs d'élèves selon la (les) langue(s) étrangère(s) étudiée(s) dans l'enseignement général du secondaire supérieur en Sarre de 2001 à 2010

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	4 051	4 881	5 032	5 170	7 538	5 323	3 567	5 895	5 794	5 450
Anglais	6 258	7 035	7 068	7 250	10 610	7 807	6 352	10 310	8 564	8 571
Latin	907	1 112	1 461	1 267	1 563	1 222	550	1 401	1 125	839
Espagnol	512	699	1 014	1 169	1 922	1 524	1 131	2 278	1 952	1 394
Italien	87	125	95	139	240	177	98	248	118	92
Total des occurrences	11 815	13 852	14 670	14 995	21 873	16 053	11 698	20 132	17 553	16 346
Effectif total élèves	8 717	8 978	9 144	9 502	9 973	10 531	10 601	10 640	11 053	11 134

Source : Office statistique de la Sarre

Remarque : Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Sarre (Les pourcentages sont établis sur le total des occurrences)

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	34,3	35,2	34,3	34,5	34,5	33,2	30,5	29,3	33,0	33,3
Anglais	53,0	50,8	48,2	48,3	48,5	48,6	54,3	51,2	48,8	52,4
Latin	7,7	8,0	10,0	8,4	7,1	7,6	4,7	7,0	6,4	5,1
Espagnol	4,3	5,0	6,9	7,8	8,8	9,5	9,7	11,3	11,1	8,5
Italien	0,7	0,9	0,6	0,9	1,1	1,1	0,8	1,2	0,7	0,6

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Sarre (Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves)

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	46,5	54,4	55,0	54,4	75,6	50,5	33,6	55,4	52,4	48,9
Anglais	71,8	78,4	77,3	76,3	106,4	74,1	59,9	96,9	77,5	77,0
Latin	10,4	12,4	16,0	13,3	15,7	11,6	5,2	13,2	10,2	7,5
Espagnol	5,9	7,8	11,1	12,3	19,3	14,5	10,7	21,4	17,7	12,5
Italien	1,0	1,4	1,0	1,5	2,4	1,7	0,9	2,3	1,1	0,8

Parcours spécifiques : les lycées à filières bilingues

Le projet *Anglais plus* mis en œuvre par le Lycée Max-Planck de Saarlouis offre à ses élèves un enseignement bilingue allemand-anglais. L'apprentissage de l'anglais commence dans la classe 5 et, à partir de la classe 7, les disciplines non linguistiques sont enseignées en partie dans cette langue (d'abord, sous forme de projets en classe 7, ensuite entièrement bilingue à partir de la classe 9). Le Lycée Christian von Mannlich de Homburg ainsi que le Lycée du

Rotenbühl de Sarrebruck qui compte environ 321 élèves depuis sa création en 2001/2002²⁰², proposent également une filière bilingue allemand-anglais à partir de la classe 7.

Le Lycée Robert-Schumann de Saarlouis offre la possibilité de suivre une formation dans une filière franco-allemande. L'apprentissage du français commence en classe 5 et, à partir de la classe 7, l'enseignement des disciplines non linguistiques telles que la géographie (classe 7), l'histoire (classe 8) et l'éducation civique (classe 9) se fait successivement en français²⁰³. A la fin des études, il est possible d'obtenir l'AbiBac permettant de poursuivre des études supérieures en France ou en Allemagne. L'AbiBac est également proposé au Lycée Johanneum de Homburg et au Lycée de Illtal de Illingen.

Le Lycée franco-allemand de Sarrebruck permet également l'obtention de l'AbiBac. Ce qui caractérise ce lycée, c'est que la vie scolaire intègre des éléments d'organisation allemands et français. Ainsi, l'année est organisée par trimestre et non pas par semestre, et l'élève est évalué sur une grille de notes de 1 à 10 contrairement aux écoles allemandes qui appliquent des grilles allant de 1 à 6 ou bien de 1 à 15. L'apprentissage intensif de la langue française commence déjà en classe 5, de même que l'enseignement intégré de la matière « Arts plastiques » qui est enseignée dans la langue maternelle du professeur.

Le Lycée franco-allemand est caractérisé par l'intégration progressive des classes et des enseignements. L'intégration des enseignements s'étend sur les classes 8 et 9. Les élèves ne quittent ce groupe classe que pour se retrouver en groupe « langue maternelle » pour les enseignements de la langue maternelle, la langue du partenaire, des mathématiques, de la physique et la chimie. Au niveau secondaire supérieur, les classes et les enseignements sont totalement intégrés, à la seule exception de l'apprentissage de la langue maternelle et celle du partenaire.^{204 205}

En intégrant des éléments des systèmes scolaires allemand et luxembourgeois, le Lycée transfrontalier « Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl » a adopté un système d'enseignement semblable à celui mis en place par le Lycée franco-allemand. La langue d'enseignement est l'allemand, mais certaines disciplines non linguistiques sont enseignées en français. Les classes sont binationales. Le Lycée de Schengen est une école à temps plein et offre les certifications suivantes :

- ▶ le « *Hauptschulabschluss* » (certificat de fin de scolarité obligatoire), après la 9e année d'études ;
- ▶ le « *Mittlere Bildungsabschluss* » (diplôme scolaire intermédiaire), après la classe 10 ;
- ▶ le diplôme « *Allgemeine Hochschulreife* » (le baccalauréat allemand) et à la fois le Diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois, à la fin de la classe 12 ;
- ▶ le Diplôme de technicien administratif et commercial, après la classe 12, qui comporte, sous certaines conditions, le diplôme de « *Fachhochschulreife* » permettant l'accès à des études supérieures dans la spécialité.

²⁰² <http://www.rotenbuehlgym.de/Allgemeinbildender-Zweig-mit-bilinguaem.50.0.html>

²⁰³ <http://www.rsg-saarlouis.de/images/stories/PDF/Bili-Infoblatt.neu.pdf>

²⁰⁴ <http://dfg-lfa.org/dfg-lfa-saarbrucken/unsere-schule/schulsystem/>

²⁰⁵ Ministère sarrois de l'Éducation (Réponse de Mme. Angelika Rothbrust, Referat D1 le 27/3/2012)

Enseignement professionnel

L'enseignement des langues dispensé dans les écoles professionnelles sarroises varie en fonction de leur importance pour la profession apprise / le métier appris, et en fonction des règlements de formation professionnelle et des programmes cadres d'enseignement professionnel applicables.

Effectifs d'élèves selon les langues étrangères étudiées dans l'enseignement professionnel, en Sarre de 2001 à 2010. Champ couvert : Fachoberschule, berufliches Gymnasium, Berufsschule, Berufsfachschule

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	6 632	6 148	5 661	6 140	6 167	6 394	6 586	6 367	6 369	5 881
Anglais	8 940	9 579	9 666	11 064	11 714	11 863	12 216	11 693	12 638	12 214
Total des occurrences	15 572	15 727	15 327	17 204	17 881	18 257	18 802	18 060	19 007	18 095
Effectif total élèves	32 613	32 321	32 437	32 276	32 608	33 368	34 378	34 776	34 571	33 261

Source : Office statistique de la Sarre

Remarque : Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Sarre (Les pourcentages sont établis sur le total des occurrences)

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	42,6	39,1	36,9	35,7	34,5	35,0	35,0	35,3	33,5	32,5
Anglais	57,4	60,9	63,1	64,3	65,5	65,0	65,0	64,7	66,5	67,5

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Sarre (Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves)

Langue	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Français	20,3	19,0	17,5	19,0	18,9	19,2	19,2	18,3	18,4	17,7
Anglais	27,4	29,6	29,8	34,3	35,9	35,6	35,5	33,6	36,6	36,7

Parcours spécifiques : l'enseignement complémentaire en langues dans le cadre de la formation professionnelle

Les élèves d'écoles professionnelles ayant participé dans le cadre de leur formation à des cours de langue – soit l'anglais soit le français – ont la possibilité de passer, à la fin de leur formation, un examen proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Sarre. En cas de réussite, les élèves reçoivent un certificat de qualification complémentaire à la formation commerciale, attestant des connaissances élémentaires en anglais / français économique.

Parcours spécifiques : le projet EUROPLUS

Le *Kaufmännische Berufsbildungszentrum* de Saarlouis en coopération avec le Lycée professionnel de Thionville ainsi que le *Technisch-gewerbliche Berufsbildungszentrum I* de Sar-

rebruck en coopération avec le Lycée Henri Nominé de Sarreguemines participent à ce projet EUROPLUS. Le *Günter-Wöhe-Wirtschaftsschulen* à Sarrebruck, en coopération avec cinq écoles partenaires en Lorraine, proposent le BacPlus-AbiPlus. En outre, des programmes d'échange dans le domaine de la formation en alternance permettent aux élèves des écoles professionnelles de passer un séjour de trois semaines en France.²⁰⁶

7.3.3.2 Rhénanie-Palatinat

L'enseignement général dans le secondaire supérieur

Dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire (*Sekundarstufe II*), l'anglais est de loin la principale langue étrangère apprise dans les lycées de Rhénanie-Palatinat. Seulement 1 873 lycéens ne l'apprennent pas. Le français progresse par rapport à son poids relatif au niveau précédent de l'enseignement (*Sekundarstufe I*) mais la proportion d'élèves tend à diminuer depuis 2005/2006, passant de 38,2% d'élèves qui apprenaient cette langue cette année là à 36,5% en 2011/2012. L'espagnol tend à augmenter légèrement, l'italien et le russe jouent un certain rôle et le japonais se maintient proportionnellement mais reste marginal.

Effectifs d'élèves selon la (les) langue(s) étrangère(s) étudiée(s) dans l'enseignement général du secondaire supérieur en Rhénanie-Palatinat de 2005 à 2011

Langue	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	39 362	41 437	43 336	44 541	45 496	46 275	46 250
Français	15 818	16 576	16 930	17 136	17 189	17 624	17 577
Latin	9 842	10 936	12 007	12 239	12 434	12 713	12 361
Espagnol	2 759	2 977	3 187	3 392	3 511	3 525	3 512
Italien	521	638	689	673	611	623	606
Grec/Grec ancien	336	334	342	343	359	381	357
Russe	316	314	318	272	270	228	214
Japonais	49	30	27	30	27	45	41
Grec	0	0	0	0	13	0	0
Total des occurrences	69 003	73 242	76 836	78 626	79 910	81 414	80 918
Effectif total élèves	41 456	43 412	45 319	46 422	47 346	48 183	48 123

Source: Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz

Remarque : Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

²⁰⁶ Source : Concept linguistique de 2011 du gouvernement sarrois

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Rhénanie-Palatinat

(Les pourcentages sont établis sur le total des occurrences)

Langue	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	57,0	56,6	56,4	56,6	56,9	56,8	57,2
Français	22,9	22,6	22,0	21,8	21,5	21,6	21,7
Latin	14,3	14,9	15,6	15,6	15,6	15,6	15,3
Espagnol	4,0	4,1	4,1	4,3	4,4	4,3	4,3
Italien	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7
Grec ancien	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4
Russe	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Japonais	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Grec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100,0						

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Rhénanie-Palatinat

(Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves)

Langue	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	94,9	95,5	95,6	95,9	96,1	96,0	96,1
Français	38,2	38,2	37,4	36,9	36,3	36,6	36,5
Latin	23,7	25,2	26,5	26,4	26,3	26,4	25,7
Espagnol	6,7	6,9	7,0	7,3	7,4	7,3	7,3
Italien	1,3	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3	1,3
Grec ancien	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,8	0,7
Russe	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4
Japonais	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Grec	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Parcours spécifiques : les formations bilingues dans l'enseignement général

Il existe également des offres bilingues dans les lycées. Il s'agit des filières bilingues allemand-anglais et allemand-français où le programme d'histoire et/ou de géographie est enseigné partiellement dans la langue étrangère. Au total, il existe 48 lycées en Rhénanie-Palatinat qui disposent d'une filière bilingue, dont 34 qui proposent un enseignement bilingue allemand-anglais, et 14 qui offrent un enseignement bilingue allemand-français.²⁰⁷ Six d'entre eux disposant d'une filière franco-allemande permettent aux élèves d'obtenir simultanément le baccalauréat français et son équivalent allemand l'Abitur (l'ABIBAC). Certains lycées ont le droit de délivrer, en complément du diplôme de baccalauréat, le label d'excellence CertiLingua pour l'évaluation des compétences linguistiques, européennes et internationales.²⁰⁸

L'enseignement professionnel dans le secondaire supérieur

Comme dans les lycées d'enseignement général, deux langues doivent être apprises dans les lycées professionnels (*berufliche Gymnasien*). Toutes les écoles de formation professionnelle proposent un choix dans les langues étrangères. Le plus souvent, l'anglais est la

²⁰⁷ Cf. Ministère de l'Éducation, de la Science, de la Formation et de la Culture (2011) : *Fremdsprachen lernen in Rheinland-Pfalz- Informationen für Eltern, Schülerinnen und Schüler*. Mainz.

²⁰⁸ Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur (2011): *Fremdsprachen lernen in Rheinland-Pfalz- Informationen für Eltern, Schülerinnen und Schüler*. Mainz.

première langue étrangère étudiée, le français étant plutôt appris dans les régions proches de la France. Outre l'anglais, le français ou l'espagnol sont proposés comme seconde langue, en fonction des possibilités de l'école.

Effectifs d'élèves selon la (les) langue(s) étrangère(s) étudiée(s) dans l'enseignement professionnel, en Rhénanie-Palatinat de 2005 à 2011

Langue	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	50 650	52 904	55 268	54 787	56 003	54 431	53 482
Français	8 276	8 486	8 756	8 947	9 519	10 156	10 421
Russe	0	0	10	3	0	0	2
Espagnol	500	700	809	1 112	1 325	1 652	1 811
Italien	0	0	17	0	4	0	0
Total des occurrences	59 426	62 090	64 860	64 849	66 851	66 239	65 716
Effectif total élèves	126 833	127 776	130 892	132 833	132 420	129 098	127 094

Source: Statistisches Landesamt Rheinland Pfalz

Part de chaque langue dans l'ensemble des situations d'apprentissage de langues étrangères en Rhénanie-Palatinat

(Les pourcentages sont établis sur le total des situations : " Total ")

Langue	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	85,2	85,2	85,2	84,5	83,8	82,2	81,4
Français	13,9	13,7	13,5	13,8	14,2	15,3	15,9
Russe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Espagnol	0,8	1,1	1,2	1,7	2,0	2,5	2,8
Italien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Proportion d'élèves apprenant chaque langue étrangère en Rhénanie-Palatinat

(Les pourcentages sont établis sur le nombre total d'élèves : " Effectif total élèves")

Langue	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Anglais	39,9	41,4	42,2	41,2	42,3	42,2	42,1
Français	6,5	6,6	6,7	6,7	7,2	7,9	8,2
Russe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Espagnol	0,4	0,5	0,6	0,8	1,0	1,3	1,4
Italien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Parcours spécifiques : les formations bilingues dans l'enseignement professionnel

Certains lycées professionnels offrent aux élèves, à titre expérimental, la possibilité d'acquérir une qualification supplémentaire en suivant un cours renforcé bilingue (discipline professionnelle de la filière d'études choisie en combinaison avec la première langue étrangère) pour mieux les préparer à faire face aux exigences futures du monde universitaire ou du milieu de travail).²⁰⁹ Au total, dix lycées professionnels du Land participent à cette expérience scolaire.

7.3.3.3 Lorraine

Enseignement général et technologique

Dans le second cycle général et technologique, la totalité des élèves apprennent l'anglais et plus de la moitié l'allemand (la proportion d'élèves apprenant l'allemand est passée de 55%

²⁰⁹ Cf. Ministère de l'Éducation, de la Science, de la Formation et de la Culture (2011) : *Fremdsprachen lernen in Rheinland-Pfalz - Informationen für Eltern, Schülerinnen und Schüler*. Mainz, S.16-17.

en 2005/2006 à 57% en 2011/2012). L'espagnol est très présent également, avec un tiers des élèves qui l'apprennent (proportion passée de 33% à 35% durant les sept années observées). L'italien pour sa part concerne un peu plus d'un élève sur dix. La proportion d'italianisants reste très stable (11%).

Pour toutes les autres langues, les effectifs sont très petits. Le chinois apparaît comme une langue « entrante » avec des effectifs multipliés par 5 sur les sept années observées. Dans ces filières de formation initiale générale et technologique, l'offre de langues se renforce avec l'enseignement de l'hébreu et du portugais qui n'existait pas au cycle précédent. L'arabe pour sa part intéresse un nombre modeste d'élèves (78 personnes). Enfin le russe a perdu un quart de son effectif (154 jeunes l'apprennent encore en 2011/2012).

Lycées d'enseignement général et technologique - Nombre d'élèves selon la langue vivante étudiée dans l'enseignement public et privé, en Lorraine de 2005 à 2011

Deuxième cycle général et technologique	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Allemand	31 074	29 827	28 877	28 085	28 053	28 236	28 516
Anglais	56 171	55 411	53 954	52 769	51 811	50 730	50 193
Arabe	53	56	52	51	59	72	78
Chinois	45	121	177	193	205	220	235
Espagnol	18 377	18 905	18 643	18 477	17 822	17 611	17 809
Hébreu	78	78	73	65	53	55	61
Italien	5 944	6 028	5 952	5 786	5 527	5 507	5 333
Russe	208	198	208	207	211	191	154
Portugais	40	44	54	57	49	73	72
Total des occurrences	111 990	110 668	107 990	105 690	103 790	102 695	102 451
Effectif total élèves	56 171	55 411	53 954	52 769	51 811	50 730	50 193

Source : PARME (pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements), services de l'académie de Nancy-Metz

Remarque : ce tableau présente des occurrences. Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

Poids des différentes langues apprises par les élèves en Lorraine dans l'enseignement secondaire supérieur générale et technologique de 2005 à 2011 (en %)

1er cycle	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Allemand	27,7	27,0	26,7	26,6	27,0	27,5	27,8
Anglais	50,2	50,1	50,0	49,9	49,9	49,4	49,0
Arabe	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Chinois	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Espagnol	16,4	17,1	17,3	17,5	17,2	17,1	17,4
Hébreu	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Italien	5,3	5,4	5,5	5,5	5,3	5,4	5,2
Russe	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Portugais	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source :

PARME (pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements), services de l'académie de Nancy-Metz

Remarque : le tableau présente la part de chaque langue sur l'ensemble des occurrences.

Parcours spécifiques – Les sections européennes

Nous ne disposons pas des données détaillées des élèves inscrits en sections européennes des lycées d'enseignement général et technologique, hormis pour les sections européennes à dominante allemand. En Lorraine, ces sections accueillent 1 601 élèves en 2011/2012 au niveau académique.²¹⁰

Parcours spécifiques : les sections binationales (ABIBAC, ESABAC et BACHIBAC)

L'implantation de l'ABIBAC en Lorraine a été progressive. Aujourd'hui, il existe 6 établissements proposant une section ABIBAC dans l'académie, 4 en Moselle et 2 en Meurthe-et-Moselle. Ils sont localisés à Metz, Saint-Avold, Sarreguemines, Thionville et Nancy. En terme d'effectif, on comptait 140 élèves en Abibac en 2003. Ils étaient 342 en 2011. Pour sa part, l'ESABAC n'est implanté que depuis la rentrée 2010 dans un lycée à Longwy. L'an dernier (première année d'ouverture de l'ESABAC en Lorraine), la section a accueilli une dizaine d'élèves. Cette année, il y a une vingtaine d'inscrits. Les familles (leurs enfants surtout) sont encore frileuses pour l'orientation vers l'ESABAC mais cette frilosité devrait diminuer avec le temps et la promotion de cette section. Enfin, en ce qui concerne le BACHIBAC, un seul lycée le prépare dans l'académie depuis la rentrée 2010 également ; ce lycée est situé à Nancy. Nous ne disposons pas des données détaillées des élèves inscrits en sections binationales des lycées d'enseignement général.

Parcours spécifiques – Les sections internationales

Dans l'académie de Nancy-Metz, il n'existe qu'une section internationale de lycée à Nancy, avec l'option internationale du baccalauréat (OIB). Elle est en anglais britannique. L'inspection académique signale toutefois que deux autres ouvertures sont prévues : l'une avec une option anglais américain dans un établissement de Nancy, la seconde avec une option allemand dans un établissement de Sarreguemines.

Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel peut être dispensé par voie directe, au sein d'un lycée professionnel ou bien par apprentissage, avec rattachement à un centre de formation des apprentis. Aujourd'hui, un effort est produit pour renforcer l'enseignement des langues vivantes étrangères dans le second cycle professionnel. Dans les lycées professionnels, indépendamment du fait que les effectifs globaux sont en forte décline (près de 17% de chute par rapport à 2005/2006), la proportion de jeunes qui apprennent une deuxième langue a nettement augmenté à partir de la rentrée de 2009. Les quatre langues principales ont bénéficié de ces investissements linguistiques : l'anglais est en cours d'apprentissage pour 88% des élèves (contre 81% à la rentrée de 2005), l'allemand pour 29% des élèves (contre 20% en 2005), l'espagnol pour 12% des élèves (contre 2% en 2005) et l'italien pour 3% des élèves (proportion proche de zéro en 2005).

²¹⁰ Source : inspection académique

Lycées d'enseignement professionnel - Nombre d'élèves selon la langue vivante étudiée dans l'enseignement public et privé, en Lorraine de 2005 à 2011

Second cycle Professionnel	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Allemand	6 629	6 278	5 746	5 577	6 628	7 708	7 945
Anglais	26 557	26 779	25 659	24 806	25 084	25 443	24 131
Espagnol	641	652	711	512	1 317	2 253	3 219
Italien	25	38	26	92	377	582	736
Total occurrences	33 852	33 747	32 142	30 987	33 406	35 986	36 031
Effectif total élèves	32 746	32 665	31 014	29 891	29 523	29 367	27 301

Source :

PARME (pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements), services de l'académie de Nancy-Metz

Remarque : ce tableau présente des occurrences. Les élèves apprennent en général plusieurs langues et peuvent, de ce fait, être recensés deux ou trois fois dans la même année.

Poids des différentes langues apprises par les élèves en Lorraine dans l'enseignement secondaire supérieur professionnel, en Lorraine de 2005 à 2011 (en %)

Second cycle professionnel	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Allemand	19,6	18,6	17,9	18,0	19,8	21,4	22,1
Anglais	78,5	79,4	79,8	80,1	75,1	70,7	67,0
Espagnol	1,9	1,9	2,2	1,7	3,9	6,3	8,9
Italien	0,1	0,1	0,1	0,3	1,1	1,6	2,0
Total	100,0						

Source : PARME (pilotage académique par les résultats et les moyens des établissements), services de l'académie de Nancy-Metz

Remarque : le tableau présente la part de chaque langue sur l'ensemble des occurrences.

En ce qui concerne la formation professionnelle par apprentissage, il n'a pas été possible dans le cadre du présent rapport de collecter les statistiques sur l'enseignement des langues vivantes dans les différentes formations. D'une façon générale, il semble que les deux principales langues enseignées en Lorraine soient l'anglais et plus rarement l'allemand pour les apprentis, mais cette affirmation reste à vérifier.

7.3.3.4 Luxembourg

Enseignement général classique et moderne

Les trois langues systématiquement inscrites par le MENFP aux différents programmes des formations classiques sont toujours le français, l'allemand et l'anglais. Puis selon la spécialisation s'ajoute une, voire deux langues mortes, le latin et le grec, ou une quatrième langue vivante.

Langues apprises dans l'enseignement secondaire supérieur classique, au Luxembourg en 2010-2011

Niveau d'études	Effectif	Latin	Français	Allemand	Anglais	4ème langue vivante ou grec ancien
4 ES classique	281	Oui	Oui	Oui	Oui	/
3 ES classique A	24	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
3 ES classique B, C, D, E, F, G	226	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
2 ES classique A et AL	30	Non (A) Oui (AL)	Oui	Oui	Oui	Oui
2 ES classique B, C, D, E, F, G ⁽¹⁾	231	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
1 ES classique A et AL	28	Non (A) Oui (AL)	Oui	Oui	Oui	Oui
1 ES classique B, C, D, E, F, G ⁽¹⁾	208	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Total enseignement secondaire classique (division supérieure)	1 028	Légende : ⁽¹⁾ Groupes à option : 3 langues vivantes parmi 4				

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Pour la voie moderne, seuls les élèves des sections A apprennent une 4^{ème} langue vivante à partir de la 3^{ème} ; l'initiation au grec est proposée en 1^{ère}.

Langues apprises dans l'enseignement secondaire supérieur moderne, au Luxembourg en 2010-2011

Niveau d'études	Effectif	Français	Allemand	Anglais	4ème langue vivante ou grec ancien
4 ES moderne	1 545	Oui	Oui	Oui	/
3 ES moderne A	146	Oui	Oui	Oui	Oui
3 ES moderne B, C, D, E, F, G	1 336	Oui	Oui	Oui	Non
2 ES moderne A	91	Oui	Oui	Oui	Oui
2 ES moderne B, C, D, E, F, G	1 244	Oui	Oui	Oui	Non
1 ES moderne A	145	Oui	Oui	Oui	Oui
1 ES moderne B, C, E, F ⁽¹⁾	509	Oui	Oui	Oui	Non
1 ES moderne D,G	635	Oui	Oui	Oui	Non
Total enseignement secondaire moderne (division supérieure)	5 651	Légende : (1) Groupes à option : 2 langues parmi 3			

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Parcours spécifiques – Le baccalauréat international

Les publications du Ministère font état du baccalauréat international dans lequel l'intégralité du programme est dispensée en langue française ou anglaise.

Enseignement secondaire technique au cycle supérieur

Nous rappelons que l'enseignement luxembourgeois comporte quatre grands régimes pour le secondaire technique supérieur.

Le Régime technique :

Toutes les formations de ce régime proposent des cours de langues étrangères vivantes

Effectifs selon les filières relevant du régime technique, au Luxembourg en 2010/2011

Niveau d'études	Effectif	Français	Allemand	Anglais	Langue appliquée
Division administrative et commerciale	1 836	Oui	Oui	Oui	Oui ⁽¹⁾
Division des professions de santé et professions sociales ⁽²⁾	2 228	Oui	Oui	Oui	Non
Division technique générale ⁽³⁾	1 295	Oui	Oui	Oui	Non
Division artistique	46	Oui	Oui	Oui	Non
Total Régime technique	5 405				

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Légende :

(1) Cours facultatif de français ou allemand appliqué pour les classes de 10 CM et 11 CM ; cours facultatif d'anglais appliqué pour la classe de 12 CC

(2) Groupes à option : 2 langues parmi 3 proposés aux classes de 12 ED, 13 ED, 12 SL, 13 SL, 12 SR, 13 SR et 13 SI ; groupes à option allemand ou anglais proposé aux classes de 12 SI

(3) Groupes à option : allemand ou français pour les classes de 12 GE, GI et 13 GE, GI

Le régime de la formation de technicien relevant de la formation professionnelle initiale

Toutes les formations de ce régime proposent des cours de langues étrangères vivantes. Dans la quasi totalité des divisions, deux langues au minimum sont apprises : l'anglais systématiquement, puis au choix de l'élève, l'allemand ou le français. Quelques filières sont obligatoirement trilingues : c'est le cas des formations de la division hôtelière et touristique et de la division administrative et commerciale.

Effectifs du régime de la formation de technicien, au Luxembourg en 2010-2011

Divisions du régime de la formation de technicien	Effectif	Anglais	Français	Allemand	Italien ou Espagnol
Division administrative et commerciale	1 796	Oui	Oui	Oui	Non
Division hôtelière et touristique	119	Oui	Français ou Allemand		Oui ⁽¹⁾
Division agricole	179	Oui	Français ou Allemand		Non
Division artistique	208				
Division chimique	47				
Division électrotechnique	210				
Division génie civil	357				
Division informatique	241				
Division mécanique	149				
Division équipements du bâtiment	9				
Total Régime de la formation de technicien	3 315				

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

Légende : (1): Groupes à option français ou allemand pour toutes les classes de la filière ; en sus, groupes à option italien ou espagnol pour les classes T2 HT et T3 HT

Le régime professionnel (regroupement de deux régimes : formation professionnelle initiale et formation professionnelle de base)

Sur l'ensemble des formations du régime professionnel, 31 formations proposent des cours de langues étrangères sur le principe du groupe à option allemand ou français et 11 prescrivent une seule langue qui peut être le luxembourgeois, le français et l'anglais (enseigné en théorie générale ou en théorie professionnelle). Il n'est pas possible dans le cadre du présent rapport de présenter toutes les formations professionnelles. Signalons toutefois :

- ▶ 2 formations professionnelles bilingues : il s'agit des formations de Restaurateurs et Restaurateurs-cuisine qui comportent des cours de communication anglaise dans la théorie professionnelle et des cours de français, durant les trois années de formation.
- ▶ et 2 formations trilingues : il s'agit des Assistants en pharmacie (qui suivent un enseignement en français, allemand et anglais) et des Employés administratifs et commerciaux (anglais et allemand dans la théorie professionnelle, et français).

Pour les autres formations professionnelles, les programmes officiels ne mentionnent aucun cours de langues étrangères vivantes. D'une façon générale, lorsque les formations sont concomitantes, (sous contrat d'apprentissage, avec un rythme d'alternance variable), on peut considérer que les cours de langues étrangères ne sont plus donnés. Les apprentissages linguistiques s'opèrent alors essentiellement par immersion sous réserve que le milieu employeur soit multilingue.

**Effectifs d'apprenants dans le régime de la formation professionnelle
(initiale et de base), en fonction de l'institution responsable de la formation,
au Luxembourg en 2010/2011**

Régime de la formation professionnelle (initiale et de base)	Effectif
Chambre de l'Agriculture	229
Chambre de Commerce (*)	2 272
Chambre de Métiers (*)	1 912
Total Formation professionnelle	4 413

Source : « Les chiffres clés de l'Éducation nationale – Statistiques et indicateurs 2010-2011 », MENFP

(*) Certaines formations sont placées sous la double tutelle des chambres de Commerce et de Métiers. Les effectifs ont imputés à part égale aux deux institutions. Il s'agit des professions de l'électricité.

Nous ne disposons pas de statistiques sur les effectifs d'apprenants en langues étrangères pour le régime de la formation professionnelle.

7.3.3.5 Wallonie francophone

Dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire en Wallonie, l'apprentissage des langues varie selon les filières de formation (appelées « formes ») choisies par les élèves.

Dans l'enseignement général, les trois quarts des élèves apprennent deux langues étrangères modernes, et plus de 8% trois langues étrangères. C'est la forme qui laisse la plus grande place aux langues étrangères dans les curricula. Dans la forme technique et artistique de transition, plus de 81% des élèves n'apprennent qu'une seule langue. Pour cette forme, la seconde langue s'inscrit dans les options de base simple. Presque 16% des élèves saisissent l'opportunité d'apprendre deux langues et presque 3% d'apprendre trois langues.

Dans la forme technique et artistique de qualification (où la LM2 est enseignée dans le cadre des options de base groupées pour certaines spécialités), près de 62% des élèves apprennent une seule langue, près de 19% deux langues et près de 2% trois langues. Mais on trouve une proportion de 18% des apprenants qui ne suivent aucun enseignement en langue étrangère moderne.

C'est dans l'enseignement professionnel que la part des élèves qui n'apprennent aucune langue moderne est la plus élevée : 89% de l'effectif total. Rappelons qu'il n'existe pas

d'enseignement linguistique parmi les formations communes et que les langues modernes font leur apparition dans les grilles-horaires de certaines options de base groupées ; de ce fait, elles ne concernent que des formations précises. Les autres élèves (11% de l'effectif total) apprennent une seule langue étrangère. Les tableaux ci-dessous résument le choix des langues en 2010-2011 pour les langues I, II et III selon les différentes formes.

Effectifs des élèves selon la langue choisie en tant que première langue étrangère (LM I), en Wallonie francophone en 2010-2011

Première langue moderne	Effectif total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Pas de LM1
Forme générale	76 912	39 397	2 127	34 684	704
Enseignement technique et artistique de transition	13 660	6 156	105	7 374	25
Enseignement technique et artistique de qualification	41 492	13 784	259	19 950	7 499
Forme professionnelle	46 760	2 790	50	2 268	41 652
Total	178 824	62 127	2 541	64 276	49 880

Répartition en % LM I	Total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Pas de LM1
Forme générale	100,0	51,2	2,8	45,1	0,9
Enseignement technique et artistique de transition	100,0	45,1	0,8	54,0	0,2
Enseignement technique et artistique de qualification	100,0	33,2	0,6	48,1	18,1
Forme professionnelle	100,0	6,0	0,1	4,9	89,1
Total	100,0	38,5	1,6	41,0	18,8

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)

Effectifs des élèves selon la langue choisie en tant que deuxième langue étrangère (LM II) en Wallonie francophone en 2010-2011

Deuxième langue moderne	Effectif total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Pas de LM2
Forme générale	76 912	20 651	2 952	37 589	2 237	263	13 220
Enseignement technique et artistique de transition	13 660	728	121	1 594	45	26	11 146
Enseignement technique et artistique de qualification	41 492	2 721	341	5 153	148	0	33 129
Forme professionnelle	46 760	0	0	0	0	0	46 760
Total	178 824	24 100	3 414	44 336	2 430	289	104 255

Répartition en % LM II	Total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Pas de LM2
Forme générale	100,0	26,9	3,8	48,9	2,9	0,3	17,2
Enseignement technique et artistique de transition	100,0	5,3	0,9	11,7	0,3	0,2	81,6
Enseignement technique et artistique de qualification	100,0	6,6	0,8	12,4	0,4	0,0	79,8
Forme professionnelle	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Total	100,0	9,0	1,3	16,5	0,9	0,1	72,2

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)

Effectifs des élèves selon la langue choisie en tant que troisième langue étrangère (LM III), en Wallonie francophone en 2010-2011

Troisième langue moderne	Effectif total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Pas de LM3
Forme générale	76 912	170	1 086	150	4 751	118	70 637
Enseignement technique et artistique de transition	13 660	117	0	251	25	0	13 267
Enseignement technique et artistique de qualification	41 492	28	95	140	426	11	40 792
Forme professionnelle	46 760	0	0	0	0	0	46 760
Total	267 943	315	1 181	541	5 202	129	260 575

Répartition en % LM III	Total	Néerlandais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Pas de LM3
Forme générale	100,0	0,2	1,4	0,2	6,2	0,2	91,8
Enseignement technique et artistique de transition	100,0	0,9	0,0	1,8	0,2	0,0	97,1
Enseignement technique et artistique de qualification	100,0	0,1	0,2	0,3	1,0	0,0	98,3
Forme professionnelle	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Total	100,0	0,1	0,4	0,2	1,9	0,0	97,3

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)

Dans l'ensemble du secondaire supérieur (hors classe de 3S-DO), l'anglais est la langue apprise par 61% des élèves. Elle est choisie en tant que LM I ou LM II (plus rarement en LM III) comme le montre le tableau ci-dessous. La seconde langue par les fréquences d'apprentissage est le néerlandais, que 48,4% des élèves apprennent. Le néerlandais fait son entrée en tant que LM I essentiellement, même s'il peut encore être choisi par plus d'un quart des élèves en LM II. L'espagnol arrive ensuite en troisième position avec 4,3% du total des élèves du secondaire supérieur qui l'apprennent. C'est en tant que LM II mais surtout LM III que l'espagnol est intégré à l'emploi du temps des élèves. L'allemand est appris par 4% des élèves du secondaire supérieur.

Enfin l'italien ne représente qu'une portion congrue du choix des élèves puisque à peine 0,2% d'entre eux apprennent cette langue. Mais il est intéressant de constater que lorsqu'elle est choisie, c'est en tant que LM II et non pas LM III.

Effectifs selon la langue choisie en LM I, LM II ou LM III, dans le secondaire supérieur (hors 3S-DO), en Wallonie francophone en 2010/2011

	Néerlandais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
LM I	62 127	2 541	64 276	0	0
LM II	24 100	3 414	44 336	2 430	289
LM III	315	1 181	541	5 202	129
Total	86 542	7 136	109 153	7 632	418

Répartition (%)	Néerlandais	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
LM I	34,7	1,4	35,9	0,0	0,0
LM II	13,5	1,9	24,8	1,4	0,2
LM III	0,2	0,7	0,3	2,9	0,1
Total	48,4	4,0	61,0	4,3	0,2

Source : Etnic – CCBI (service statistique de la CFWB)

7.3.3.6 Communauté germanophone de Belgique

Durant l'enseignement secondaire supérieur (*Sekundarstufe II*), les élèves peuvent opter entre des cours généraux, techniques ou professionnels. Les cours de langue étrangère diffèrent en fonction de la section choisie. Les Langues étrangères vivantes concernées sont le français, l'anglais et le néerlandais. Pour les élèves scolarisés en section d'enseignement général (*Gymnasiale Oberstufe*), il existe une option intitulée « Langues modernes » où l'on peut en outre suivre des cours de latin.

Répartition des élèves selon le type de réseau et de filières au sein de la Communauté germanophone de Belgique en 2011/2012 – Enseignement secondaire supérieur

CITE 3	G UW	FS UW	OS UW	Total
Enseignement général	479	851	0	1 330
Enseignement technique (TÜ et Krankenpflegesekundarabteilung compris)	316	384	28	728
Enseignement professionnel	151	103	0	254

Source : Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft

Légende : TÜ : *Technischer Übergangsunterricht* (enseignement technique de transition) ; *Krankenpflegesekundarabteilung* (département secondaire de l'école en soins infirmiers).

Nota bene : les effectifs désignent des personnes physiques. Il n'y a donc pas de double compte dans ce tableau.

Une troisième langue étrangère vivante peut être introduite dans certaines spécialités de formation dans l'enseignement secondaire supérieur mais nous ne disposons pas des données statistiques permettant de savoir quelles autres langues, hormis la langue néerlandaise, sont éventuellement choisies par les élèves à ce stade de l'éducation.

Parcours spécifiques – La formation scolaire à temps partiel

Conformément à la loi, la formation scolaire à temps partiel comporte des cours de langues étrangères (français/néerlandais) dans le cadre de l'enseignement général.

Parcours spécifiques – Les écoles de formation professionnelle (*Berufsbildende Schulen*)

Dans le cadre de la formation en alternance, les matières enseignées diffèrent en fonction du métier choisi et les élèves acquièrent avant tout un savoir-faire professionnel mais dans le cadre de l'enseignement général, ils réalisent un apprentissage de français.

7.4 Démarches et méthodes d'enseignement des langues étrangères et pistes intéressantes pour améliorer l'efficacité de l'éducation aux langues

Nous aborderons ici des aspects plus opérationnels de l'enseignement des langues dans la Grande Région en traitant des démarches et méthodes mises en œuvre tout au long de la formation initiale des jeunes. Depuis plusieurs décennies, de nombreuses publications ont permis de vulgariser les résultats de recherches sur les mécanismes d'acquisition du langage chez l'enfant. Ces recherches, qui reposent sur des approches pluridisciplinaires relevant de la linguistique, des neurosciences cognitives et de la psychologie cognitive, mettent en évidence certains processus importants à prendre en compte quand il s'agit d'enseigner

les langues étrangères. Elles révèlent que l'acquisition du langage s'inscrit dans une dynamique qui évolue avec le temps, compte tenu de la plasticité du cerveau humain. Dès les premiers échanges vocaux, vers l'âge de 3 mois, l'enfant effectue des premiers repérages de ce qui deviendra ensuite sa langue maternelle. Vers 5 mois, il a déjà la capacité à mettre en correspondance les sons et les mouvements de la bouche. Entre 10 et 17 mois environ²¹¹, il développe des activités de compréhension précoce et de production. Pendant toute la petite enfance, le cerveau se structure de façon à forger les compétences de l'enfant à parler la langue de son milieu d'appartenance et mobilise autant que de besoin ses deux hémisphères (il est maintenant prouvé que les dimensions musicales, la prosodie²¹² du langage, les rythmes, etc., font l'objet d'un traitement par l'hémisphère droit et que la prosodie facilite l'entrée dans la syntaxe).

D'autres découvertes ont mis en évidence que le cerveau humain est configuré au départ pour apprendre n'importe quelle langue du monde car un bébé peut percevoir des phonèmes qui n'existent pas dans son environnement linguistique. Ce n'est que vers 6 mois que le champ des possibles se restreint. Progressivement, l'enfant commence à ne plus percevoir les phonèmes qui n'existent pas dans sa langue maternelle²¹³, ce qui constitue une condition pour qu'il devienne un locuteur compétent dans sa langue maternelle, pour qu'il entre dans la syntaxe de cette première langue. Il saisit des régularités dans ce qu'il entend et se met alors à produire des sons conformes à ce qu'il entend dans son environnement.

Dans toute la Grande Région, les programmes d'enseignement des langues étrangères privilégient l'oral durant les premières étapes de l'apprentissage :

Les résultats de ces travaux, trop nombreux pour être présentés ici, ont conduit à modifier de façon sensible la manière d'enseigner les langues étrangères en formation initiale. Certes, la tendance dans tous les systèmes éducatifs consiste à avancer plus tôt l'introduction d'une seconde langue à l'école. Les pays les plus avancés l'instaurent dès la phase d'éducation préscolaire, et au plus tard lors de la première année de l'école obligatoire, au primaire. De toute évidence, les acteurs de l'éducation soutiennent un apprentissage précoce et continu de la langue.

Mais plus que sur l'âge et le volume horaire consacré à la langue étrangère, les enseignants et formateurs insistent sur la nécessité d'éduquer l'oreille de l'apprenant et d'encourager un apprentissage actif. C'est pourquoi dans toutes les composantes de la Grande Région, tout au long de la scolarité des jeunes, il est question de guider les apprentissages, de les étayer sur des activités langagières : compréhension de l'oral, expression orale en interaction, compréhension de l'écrit et expression écrite. Ces activités sont évidemment construites en suivant une progression réfléchie.

²¹¹ Période durant laquelle l'hémisphère droit est mis à contribution pour des activités langagières. Rappelons que la dominance hémisphérique gauche pour le langage se marque progressivement chez la plupart des sujets ; elle est établie vers 2 ans, 2ans et demi.

²¹² Prononciation correcte et régulière des mots selon l'accent et la quantité des syllabes. Source: www.cnrtl.fr

²¹³ On parle de « surdité phonologique ».

Les technologies d'information et de communication (TIC) au service de l'apprentissage des langues étrangères :

Des expérimentations relatives à l'usage des technologies du numérique pour l'apprentissage des langues étrangères se développent en cohérence avec cette conception de l'éducation linguistique. Grâce aux outils numériques, les élèves entretiennent un contact direct avec la langue qu'ils étudient : les baladeurs numériques, les tablettes, l'Internet, etc., offrent plus d'autonomie dans la pratique de la langue en permettant de consulter des documents étudiés en classe, de s'enregistrer ou de télécharger des émissions en langue étrangère et de les réécouter autant que nécessaire. Les bonnes pratiques évoquées par les interviewés portent majoritairement sur l'usage du tableau blanc interactif (ou tableau numérique interactif) et du baladeur.

Le tableau blanc interactif (TBI) est un dispositif technologique qui permet d'afficher l'écran d'un ordinateur sur un tableau blanc à l'aide d'un vidéoprojecteur et d'effectuer directement sur le tableau blanc l'ensemble des interventions que l'on effectue habituellement avec la souris, ceci grâce à un système de capture de mouvement par une caméra ou un autre procédé. L'ordinateur peut être lui-même connecté à l'Internet et l'enseignant est en mesure de travailler avec des documents variés et actualisés. Le tableau blanc interactif constitue une forme récente d'introduction de l'informatique grand public et de l'électronique dans le quotidien de l'éducation. Les partisans de l'usage du TBI soulignent son intérêt pour le travail collectif et les échanges en classe : les élèves peuvent par exemple inscrire des résultats d'exercices ou des propositions sous le regard de leurs camarades. D'autres interviewés sont plus sceptiques sur le caractère « révolutionnaire » de l'outil ; l'enjeu se situe selon eux davantage sur le contenu (ce que l'enseignant-formateur fait faire aux apprenants) que sur le médium même si celui-ci est performant et attractif pour des jeunes nés à l'ère de l'Internet. Par ailleurs, le coût élevé de ce matériel explique sa modeste diffusion dans les établissements de la Grande Région.

L'usage du baladeur pour l'apprentissage des langues est plus souvent mentionné et semble faire l'unanimité du côté des enseignants. Une réserve est toutefois émise non pas par les professionnels de l'éducation mais par le corps médical qui s'inquiète de l'augmentation massive des affections auditives chez des jeunes qui écoutent de la musique trop fort et trop longtemps, beaucoup plus longtemps en tout cas que ce que la génération précédente (la « génération walkman ») pouvait faire.²¹⁴ Une éducation à la gestion du temps d'écoute d'un baladeur devrait donc être associée à la distribution de ces appareils aux apprenants, le temps d'apprentissage des langues devant s'inscrire dans l'ensemble du temps d'écoute (et non pas en plus du temps d'écoute consacré aux loisirs), qui, selon les scientifiques européens, ne devrait pas excéder 40 heures par semaine à 80 décibels. Enfin, il reste à signaler que des évaluations rigoureuses de l'usage du baladeur pourraient être faites afin que l'on optimise ce moyen pratique, attractif et raisonnable pour les finances publiques dédiées à l'éducation, de renforcer l'apprentissage des langues.

²¹⁴ Un article du monde du 7 janvier 2010 cite les résultats d'une enquête réalisée auprès de lycéens d'Ile-de-France par Bruitparif, l'observatoire du bruit en Ile-de-France : plus de la moitié des répondants à l'enquête écoutent leur baladeur à des niveaux supérieurs à 85 décibels ; les garçons l'écoutent plus fort (+3 décibels) et les filles plus longtemps (3H18 minutes par jour en moyenne contre 2H44 minutes par jour pour les garçons).

Les échanges qui favorisent l'apprentissage des langues étrangères :

Ces activités sont systématiquement répertoriées, notamment dans les territoires monolingues : voyages linguistiques à l'étranger, participation à des événements ou fêtes des différentes communautés linguistiques, participation à des concours avec des établissements jumelés, séjours de longue durée avec scolarisation des élèves dans le pays d'accueil...

Il faut toutefois rappeler que, si l'on exclut les rares filières au niveau de l'enseignement secondaire qui valoriseraient une expérience à l'étranger pour la validation du diplôme, l'organisation de voyages et séjours à l'étranger relève d'une offre supplémentaire faite par l'établissement d'éducation. Ces activités sont d'ailleurs presque toujours liées à une initiative prise par une minorité d'enseignants enthousiastes. Mais les contraintes administratives de tous ordres et les risques en terme de responsabilité civile et pénale liés à l'encadrement de mineurs dissuadent une grande partie des professionnels à se lancer dans ces projets. Enfin, la question des coûts de financement de ces projets se pose également. Il est vraisemblable qu'une meilleure utilisation des fonds dédiés par l'UE aux programmes d'éducation et de formation tout au long de la vie pourrait être encouragée. Les autorités organisatrices des enseignements constituent actuellement en leur sein des cellules spécialisées dans les échanges et contacts multilatéraux et à même d'apporter un appui au montage de projets, mais les réalisations concrètes restent encore rares. Des efforts sont toutefois constatés dans l'accès des populations les moins susceptibles de voyager et d'étudier à l'étranger même pour une courte période. Une attention particulière est ainsi portée actuellement à la situation des jeunes apprentis avec le soutien des branches professionnelles et des institutions qui contrôlent l'accès aux fonds européens dédiés à ces projets.

Les autres activités culturelles :

Des interviewés évoquent l'intérêt de regarder des films en version originale sous-titrée mais ils regrettent le plus souvent qu'à la télévision aussi bien que dans les cinémas, la plupart des films étrangers fassent l'objet d'un doublage. C'est le cas en France mais aussi en Allemagne. En terme de coût, le sous-titrage est moins cher que le doublage et le fait que les productions cinématographiques et audiovisuelles soient encore très souvent doublées témoigne plus du maintien d'anciennes habitudes culturelles que d'une rationalisation économique. Mais il semble que la technique du sous-titrage gagne chaque année du terrain et se diffuse à tous les types de programmes (documentaires, émissions, journaux télévisés, etc.). Pour l'heure, le recours aux productions audiovisuelles étrangères dans le cadre de l'enseignement à l'école reste mesuré et c'est plutôt au sujet de l'occupation « intelligente » des temps libres que les professionnels de l'éducation aux langues parlent du cinéma en VO (version originale).²¹⁵

Un exemple d'adaptation de l'organisation de l'enseignement des langues : les « groupes de compétences » :

Certains établissements tentent une approche organisationnelle de l'enseignement des langues par « groupes de compétences ». Il s'agit ici de regrouper les élèves en fonction de

²¹⁵ OF en allemand (Originalfassung)

leurs compétences en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) : niveau A pour l'utilisateur élémentaire, niveau B pour l'utilisateur indépendant, et niveau C pour l'utilisateur expérimenté. Par exemple, un élève du second degré du secondaire peut avoir moins de compétences pour s'exprimer dans une langue étrangère qu'un élève du premier degré du secondaire. La constitution des groupes n'est donc pas nécessairement liée à la classe fréquentée.

La mise en place ce système exige de partir d'un diagnostic : chaque capacité langagière des élèves est évaluée en référence au CECRL puis les élèves sont regroupés en fonction de leurs besoins quelle que soit la filière d'enseignement choisie. En général, on définit des périodes de 6 semaines (peu ou prou en cohérence avec les périodes du calendrier scolaire) qui seront consacrées par exemple à l'expression écrite, et durant lesquelles le travail visera à amener les élèves à la compétence supérieure. Dans tous les cas, ce choix implique tout autant les enseignants que les personnels de direction des établissements.

Cette approche par les « groupes de compétence » pourrait être mise en œuvre aussi bien à l'école, qu'au collège ou au lycée mais elle est plus souvent observée au niveau du lycée, en raison des contraintes d'organisation : les effectifs de l'établissement scolaire doivent atteindre une taille critique pour permettre la constitution de groupes ; de plus, les emplois du temps de l'ensemble des classes doivent être plus ou moins coordonnés afin de permettre un décloisonnement. Il semble que la pratique des groupes de compétences soit peu répandue actuellement dans la Grande Région, probablement pour les motifs qui viennent d'être invoqués.

L'enseignement en une langue étrangère de disciplines non linguistiques (DNL) :

Cette approche pédagogique est beaucoup plus souvent plébiscitée dans l'ensemble des systèmes éducatifs de la Grande Région. Évidemment, la spécificité de cette approche n'existe que dans les régions monolingues puisque dans les régions plurilingues (le Luxembourg par exemple), l'enseignement de disciplines non linguistiques dans plusieurs langues est « naturel ». Le procédé prend des appellations différentes selon le territoire et l'ampleur consacrée à ce type d'enseignement : il est question de cursus bilingue, de cursus biculturel, d'enseignement en immersion... La pédagogie de la discipline non linguistique en langue étrangère vise à donner du sens à l'apprentissage de la langue étrangère en l'appliquant à un domaine de connaissances particulier, ainsi qu'à développer les approches interculturelles.

Pour le choix de la DNL, les établissements qui proposent cette forme d'enseignement tendent à se focaliser sur la littérature pour les filières littéraires ou surtout sur l'histoire-géographie (en Lorraine par exemple, dans 80% des cas, c'est le cours d'histoire-géographie qui est retenu dans les sections européennes). En fait, rien n'interdirait d'enseigner l'hôtellerie-restauration, les mathématiques, l'économie-gestion, la physique-chimie, les sciences de la vie et de la terre, la mécanique ou encore la musique, en s'exprimant dans une langue étrangère pour l'apprenant. Du moins, en théorie, car la pratique pose davantage de problèmes. En effet, il est difficile à l'heure actuelle de trouver les enseignants dotés d'une double compétence : dans la DNL elle-même et dans la langue étrangère. Certains enseignants se forment à leurs frais à l'étranger durant les vacances scolaires car aucune

formation continue ne leur permet d'effectuer une mise à niveau ou de maintenir leurs compétences dans le cadre des plans de formation des institutions employeuses. L'extension de ce type d'enseignement est donc soumise à la condition de pouvoir former correctement les enseignants, ce qui risque de prendre du temps. Former des enseignants dotés d'une double-compétence est susceptible de demander plus d'une décennie puisqu'il faudrait très en amont des cursus qui conduisent les adultes aux métiers de l'éducation et de la formation, introduire les deux disciplines (la DNL + une langue à un haut niveau) dans les programmes et dans les concours de recrutement.

Une solution intéressante consisterait à développer des échanges d'enseignants entre composantes de la Grande Région, dans le cadre de conventions souples, chaque État continuant à rétribuer son personnel ainsi détaché ou expatrié à l'étranger en suivant une logique de réciprocité. Cette orientation permettrait de créer plus rapidement les conditions d'un enseignement bilingue. Une expertise reste à mener sur les possibilités de contourner certains obstacles qui empêchent ces échanges au sein des territoires de la Grande Région (obstacles relatifs d'une part, à la reconnaissance des certifications acquises pour devenir enseignant de part et d'autre des frontières et d'autre part, relatifs à l'assurance sociale lors d'une activité professionnelle exercée à l'étranger). Signalons encore qu'il resterait à lancer des évaluations des impacts des DNL sur l'élaboration des notions et concepts par les apprenants qui suivent ce type de cours (qui constitueraient les « groupes expérimentaux ») par comparaison avec les acquis d'élèves qui apprennent la discipline non linguistique dans leur langue maternelle (qui constitueraient les « groupes témoins »).

Les DNL et les « langues étrangères orientées » encouragent l'ouverture aux langues dans l'enseignement professionnel :

En ce qui concerne les DNL dans les filières professionnelles, elles visent à fournir aux élèves les éléments de vocabulaire nécessaires à une bonne intégration dans le milieu professionnel du pays considéré ; elles contribuent ainsi à accroître leur motivation pour l'apprentissage des langues vivantes. Le recours à des intervenants extérieurs dotés des qualifications professionnelles et linguistiques requises pour cet enseignement peut renforcer l'authenticité de l'enseignement en langue étrangère. Les lycées professionnels (au même titre que les lycées d'enseignement général et technologique) peuvent aussi accueillir des assistants étrangers de langue.

Sur l'enseignement professionnel, d'une façon plus générale, il apparaît que les cours de langues étrangères (pas les DNL) sont souvent « orientés », c'est-à-dire contextualisés en fonction des métiers préparés. C'est pourquoi les niveaux linguistiques véritablement requis dans les emplois-types des différentes branches doivent d'être précisés. Si la parfaite maîtrise d'une langue étrangère permet à celui qui la possède d'être autonome sur le plan linguistique, elle ne constitue pas forcément le niveau à atteindre pour occuper certains emplois. Quelquefois, des compétences partielles suffisent à assurer un échange efficace. Selon les fonctions occupées, le niveau recherché pour être opérationnel peut consister en la maîtrise d'un nombre limité de vocables ou concepts correspondant à des routines professionnelles ou, à un degré un peu plus élevé de compétences, en un « multilinguisme réceptif », qui se caractérise par le fait que chacun des interlocuteurs parle dans sa langue maternelle et tous se comprennent. Une exploration plus précise de registres linguistiques et de

grés de compétences requis en milieu professionnel permettrait d'ajuster les programmes d'enseignement en formation professionnelle initiale (et en formation continue).

Par ailleurs, l'insuffisante maîtrise de concepts dans la langue maternelle est fréquemment évoquée comme obstacle majeur à l'apprentissage d'une langue étrangère par les jeunes qui suivent une formation professionnelle. C'est sans doute dans ces filières de formation que les compétences des enseignants eux-mêmes et des formateurs (lorsque les jeunes sont en entreprise) sont les plus déterminantes pour la réussite des apprenants. Pour l'heure, les représentants des milieux professionnels insistent sur la nécessité de maîtriser plusieurs langues étrangères pour occuper des emplois qualifiés, mais les enseignants et formateurs ne savent pas véritablement quelle méthode il faudrait imaginer pour atteindre ces objectifs. Tout un pan d'innovations est ainsi offert à ceux qui voudront mettre au point de nouvelles méthodes qui tirent mieux partie de l'alternance et articulent les corpus de savoirs et savoir-faire à acquérir avec des mises en situation diversifiées.

L'introduction de certifications exclusivement dédiées aux langues facilite le repérage des acquis des apprenants

En formation initiale, les niveaux du CECRL sont souvent explicitement impliqués dans la formulation des objectifs à atteindre au terme d'un cycle de formation. Certains titres délivrés mentionnent le caractère « européen » du cursus suivi par l'élève, en particulier lorsque les programmes d'enseignement ont été établis en liaison étroite avec le pays où la langue étrangère est parlée. Mais il n'existe pas à proprement parler de système harmonisé d'épreuves linguistiques partagées entre les régions et c'est sur le marché privé détenu par quelques grands opérateurs historiques de l'enseignement des langues que les candidats à la mobilité vont chercher leurs certifications. Cette situation d'une part, défavorise les enfants de familles pauvres qui ne peuvent pas payer le coût élevé de cours et tests de langues privés et d'autre part, induit une normalisation autour de standards externes que les employeurs eux-mêmes finissent par soutenir puisqu'ils n'ont aucun autre moyen rapide de situer les compétences linguistiques des candidats à l'emploi.

En Lorraine aujourd'hui, les élèves se voient proposer à certaines étapes déterminées de leur cursus, de passer les épreuves conduisant à des certifications validées par les pays où les langues étrangères sont parlées. Le ministère français en charge de l'éducation nationale a confié la rédaction des sujets de ces épreuves à des organismes délivrant des certifications internationalement reconnues : le Cambridge ESOL pour l'anglais, l'Institut Cervantès pour l'espagnol, la KMK (Conférence permanente des ministres de l'Éducation des Länder) pour l'allemand. Mais si chaque composante de la Grande Région suit une logique particulière, l'explosion des certifications n'en sera pas pour autant contrôlée. Cette problématique est donc à replacer au cœur des discussions des autorités organisatrices des enseignements afin de faire un état des lieux de l'existant et des évolutions possibles car l'accroissement des mobilités tant universitaires que professionnelles devrait encore augmenter les besoins en matière de certification.

Annexes

Sozio-ökonomische Angaben für die Großregion 2000 bis 2010/2011 / Données socio-économiques pour la Grande Région de 2000 à 2010/2011

	2000	2002	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Source / Quelle
Population – Bevölkerung											
Population (en milliers, au 1 ^{er} jan.) - <i>Bevölkerung (Zahlen in Tausend, zum 1. Jan.)</i>	11.192	11.241	11.284	11.309	11.328	11.348	11.369	11.376	11.388	11.414	Offices statistiques / Statistische Ämter
dont par groupe d'âge - <i>davon nach Altersgruppe</i>											
0-19 - Effectif en milliers - <i>Zahlen in Tausend</i>	2.633	2.615	2.593	2.578	2.565	2.545	2.527	2.502	2.478	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
0-19 - (%)	23,5	23,3	23,0	22,8	22,6	22,4	22,2	22,0	21,8	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
20-59 - Effectif en milliers - <i>Zahlen in Tausend</i>	6.065	6.083	6.131	6.155	6.182	6.194	6.200	6.191	6.180	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
20-59 - (%)	54,2	54,1	54,3	54,4	54,6	54,6	54,5	54,4	54,3	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
60 et plus - <i>60 und mehr</i> - Effectif en milliers - <i>Zahlen in Tausend</i>	2.494	2.543	2.560	2.576	2.580	2.606	2.642	2.684	2.730	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
60 et plus - <i>60 und mehr</i> (%)	22,3	22,6	22,7	22,8	22,8	23,0	23,3	23,6	24,0	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Population masculine (en milliers) - <i>Bevölkerung Männer (Zahlen in Tausend)</i>	5.459	5.486	5.507	5.521	5.529	5.540	5.549	5.557	nd	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Population féminine (en milliers) - <i>Bevölkerung Frauen (Zahlen in Tausend)</i>	5.731	5.755	5.776	5.786	5.799	5.808	5.815	5.819	nd	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Naissances vivantes (en milliers) - <i>Lebendgeborene (Zahlen in Tausend)</i>	120	113	112	111	112	111	nd	nd	nd	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Décès (en milliers) - <i>Gestorbene (Zahlen in Tausend)</i>	116	118	113	116	115	115	nd	nd	nd	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Indice de dépendance des personnes âgées (nombre de personnes de 60 ans et plus pour 100 personnes âgées de 20 à 59 ans) - <i>Altenquotient (Zahl der 60-jährigen und älteren Personen je 100 Personen im Alter zw. 20 und 60 Jahren)</i>	41,1	41,8	41,8	41,8	41,7	42,1	42,6	43,4	44,2	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Indice de dépendance (nombre de personnes de moins de 20 ans et de 60 ans et plus pour 100 personnes de 20 à 60 ans) - <i>Gesamtquotient (Zahl der unter 20-jährigen sowie der 60-jährigen und älteren Personen je 100 Personen im Alter zw. 20 und 60 Jahren)</i>	84,5	84,8	84,0	83,7	83,2	83,2	83,4	83,8	84,3	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Taux de masculinité (Hommes/Population totale) - <i>Männeranteil (Männer/Gesamtbevölkerung) %</i>	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	48,8	nd	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter

nd = non disponible - nicht verfügbar

	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Source / Quelle
Taux de chômage – Arbeitslosenquote										
Taux de chômage - Total - <i>Arbeitslosenquote insg. %</i>	7,8	7,5	9,3	9,4	7,6	7,5	8,7	8,1	7,4	Eurostat
Taux de chômage - Hommes - <i>Arbeitslosenquote Männer %</i>	6,7	7,0	8,7	9,0	7,1	7,0	8,6	8,0	7,1	Eurostat
Taux de chômage - Femmes - <i>Arbeitslosenquote Frauen %</i>	9,4	8,2	10,1	9,8	8,2	8,1	8,8	8,3	7,7	Eurostat
Taux de chômage - Jeunes de moins de 25 ans - <i>Arbeitslosenquote Junge Erwachsene unter 25 Jahren %</i>	14,2	14,3	20,1	20,5	15,0*	16,4	19,6	18,0	15,9	Eurostat
Les chômeurs - Arbeitslose										
Chômeurs - Total - (en milliers) - <i>Arbeitslose insg. - (Zahlen in Tausend)</i>	545,6	538,1	597,4	618,2	552,9	513,1	562,3	567,3	552,9	Offices statistiques / Statistische Ämter
Chômeurs - Hommes - (en milliers) - <i>Arbeitslose Männer - (Zahlen in Tausend)</i>	257,2	264,3	299,9	300,6	265,2	247,4	289,8	293,4	273,6	Offices statistiques / Statistische Ämter
Chômeurs - Femmes - (en milliers) - <i>Arbeitslose Frauen - (Zahlen in Tausend)</i>	288,4	273,8	297,5	312,2	287,8	265,6	272,5	273,9	264,8	Offices statistiques / Statistische Ämter
Les jeunes chômeurs - Junge Arbeitslose										
Nombre de chômeurs de moins de 25 ans (moyenne annuelle) - (en milliers) - <i>Arbeitslose unter 25 Jahren (Jahresdurchschnitt) - (Zahlen in Tausend)</i>	102,0	104,2	115,3	114,3	100,2	93,0	105,6	101,2	nd	Offices statistiques / Statistische Ämter
Les chômeurs de longue durée – Langzeitarbeitslose										
Taux de chômage de longue durée - plus de 1 an - <i>Langzeitarbeitslosenquote über 1 Jahr</i>	4,1	3,3	4,2	4,8	3,8	3,5	3,8	3,9	3,4	Eurostat
Part des chômeurs de longue durée (plus de 1 an) - <i>Teil der Langzeitarbeitslosen (mehr als 1 Jahr)</i>	52,3	43,8	45,7	51,4	50,4	47,0	43,4	48,1	45,6	Eurostat

* Großregionaler Gesamtwert ohne das Saarland / valeur pour la Grande Région hors Sarre
nd = non disponible - nicht verfügbar

	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Source / Quelle
L'emploi – Beschäftigung										
Emplois salariés au lieu de travail - Total (en milliers) - <i>Arbeitnehmer am Arbeitsort insg. (Zahlen in Tausend)</i>	3.984	4.040	4.060	4.115	4.185	4.238	4.222	4.255	nd	Voir sources en page d'après / s. Quellenangaben auf nächster Seite
Taux d'emploi – Erwerbstätigenquote										
Taux d'emploi - <i>Erwerbstätigenquote insg. % [Population active occupée] / [population totale âgée de 20 à 64 ans] - Anteil der Erwerbstätigen an der Bevölkerung im Alter 20 bis unter 65 Jahren</i>	65,7	66,4	65,1	67,9	69,6	69,8	69,0	69,6	69,6	Eurostat
Taux d'emploi - Hommes - <i>Erwerbstätigenquote - Männer %</i>	75,4	75,6	73,6	74,7	76,4	76,7	74,9	75,8	75,7	Eurostat
Taux d'emploi - Femmes - <i>Erwerbstätigenquote - Frauen %</i>	56,0	57,1	56,4	61,1	62,8	62,9	63,1	63,3	63,4	Eurostat
Taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans - <i>Erwerbstätigenquote Jugendliche zw. 15 und 24 Jahren %</i>	35,0	35,0	30,8	33,1	35,7	35,0	34,2	34,9	35,2	Eurostat
Taux d'emploi des 55 à 64 ans - <i>Erwerbstätigenquote der 55 bis 64 Jahre - %</i>	30,8	32,8	34,7	40,4	42,1	43,1	43,5	45,3	47,3	Eurostat
Taux d'activité – Erwerbsquote										
Taux d'activité - <i>Erwerbsquote insg. % [Population active totale] / [population totale âgée de 15 ans ou plus] - Anteil Erwerbspersonen an der Bevölkerung im Alter 15 Jahre und älter</i>	54,1	53,8	52,7	55,1	55,4	55,8	55,7	56,0	55,7	Eurostat
Taux d'activité - Hommes - <i>Erwerbsquote - Männer %</i>	71,5	68,1	70,3	69,8	69,4	69,9	69,7	69,6	68,9	Eurostat
Taux d'activité - Femmes - <i>Erwerbsquote - Frauen %</i>	44,9	44,7	44,3	48,3	48,7	48,7	49,0	49,2	49,2	Eurostat
Temps partiel – Teilzeitarbeit										
Part de l'emploi à temps partiel (en pourcentage de l'emploi global) - <i>Anteil der Teilzeitbeschäftigung (in Prozent von der globalen Beschäftigung) - %</i>	19,1	19,9	21,6	23,5	23,8	23,5	23,9	24,3	24,9	Eurostat
Part des emplois à temps partiel chez les femmes - <i>Anteil der Teilzeitbeschäftigungen bei den Frauen - %</i>	39,2	40,1	42,8	43,9	43,7	43,6	43,1	43,9	44,1	Eurostat
Part des emplois à temps partiel chez les hommes - <i>Anteil der Teilzeitbeschäftigungen bei den Männer - %</i>	4,4	5,0	5,5	6,8	7,6	7,3	8,0	8,0	8,9	Eurostat
Part des femmes dans les emplois à temps partiel - <i>Anteil der Frauen in den Teilzeitbeschäftigungen</i>	86,6	85,6	85,6	84,0	82,4	82,9	81,8	82,1	80,4	Eurostat

nd = non disponible - nicht verfügbar

Emploi salarié (au lieu de travail) dans la Grande Région – Arbeitnehmer (am Arbeitsort) in der GroßregionSections NACE Rev. 2 / Wirtschaftsgruppen NACE Rev. 2²¹⁶

Unité: Effectif (en milliers) / Einheit: Anzahl (in Tausend)

			2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evol. / Entwickl. (%)	
										2005 / 2010
A	Agriculture, sylviculture, pêche	Land- und Forstwirtschaft, Fischerei	30,5	30,1	30,5	30,3	31,8	31,8	4,1	
B-E	Industrie	Industrie	818,7	808,7	813,8	823,9	796,7	782,8	-4,4	
F	Construction	Baugewerbe	253,1	260,2	268,5	272,4	271,3	272,6	7,7	
G-T	Services	Dienstleistungsbereiche	2.977,3	3.015,8	3.072,1	3.111,8	3.122,7	3.167,7	6,4	
	Ensemble des secteurs	Gesamtheit der Bereiche	4.079,6	4.114,7	4.184,9	4.238,4	4.222,5	4.254,7	4,3	

Quellen / Sources:

Wallonie: ICN, Comptes nationaux / régionaux NACE 2008 (März / mars 2012).

Saarland, Rheinland-Pfalz: Erwerbstätigenrechnung des Bundes und der Länder (Ergebnisse der Revision / résultats de la révision, Juni / juin 2012).

Lorraine: INSEE Estimations d'emploi NAF rév. 2 (Mai / mai 2012). Les données 2010 sont provisoires. / Die Daten für 2010 sind vorläufig.

Luxembourg: STATEC, Comptes nationaux (NACE Rev. 1.1).

²¹⁶ Au Luxembourg, la révision du NACE 1.1 à NACE 2 se passait trop tard pour pouvoir la considérer en réalisation de ce rapport. Les valeurs du Luxembourg sont donc celle de la systématique ancienne.

Remarques par rapport aux données

Données des Offices statistiques

En 2006, les Offices statistiques de la Grande Région ont mis en place leur portail statistique qui permet d'accéder à un grand nombre de données économiques et sociales harmonisées au sein de la Grande Région. La structure et le contenu du portail statistique sont similaires à ceux de l'annuaire statistique de la Grande Région et des Statistiques en bref. Parallèlement à l'évolution démographique, les graphiques sur l'emploi salarié par secteur économique notamment se basent sur les données tirées des Comptes Nationaux et mises à disposition par les instituts statistiques, ces dernières tenant compte des flux frontaliers du fait de la référence au lieu de travail. Cela permet, pour le Luxembourg notamment, de reproduire le niveau de l'emploi avec une plus grande fiabilité. Les lacunes existantes ont été comblées, dans la mesure du possible, par l'équipe. A cette date, il s'agit ici souvent de chiffres provisoires susceptibles d'être modifiés ultérieurement - y compris avec un effet rétroactif sur des séries chronologiques.

Eurostat

Eurostat dispose de données harmonisées dans les domaines de la population, de l'emploi et du marché du travail avec de taux comparables au niveau européen. En général, ces données sont différenciées selon l'âge et le sexe ; vu que l'EFT n'est qu'un sondage, Eurostat ne présente pas toutes les évaluations différenciées pour toutes les régions.

Enquête sur les Forces de Travail et statistiques du BIT sur le marché du travail

L'Enquête sur les Forces de Travail (EFT), basée sur des normes harmonisées à l'échelle communautaire, relative au chômage selon les critères du Bureau International du Travail (BIT)²¹⁷ est la principale source d'informations sur les marchés régionaux du travail à l'échelle européenne. Elle est donc la seule source disponible permettant de faire des comparaisons transfrontalières des marchés du travail dans la Grande Région. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte toutefois de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires en vigueur dans les différents pays, ces dernières n'étant pas directement comparables dans une perspective transfrontalière. Ainsi, les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des actifs inoccupés qui ne sont pas considérés comme tels par les agences nationales et/ou régionales de l'emploi. Le cas de figure inverse peut également se présenter, à savoir que les statistiques nationales et/ou régionales sur le chômage considèrent comme étant au chômage des personnes qui, selon les critères du BIT, ne font pas partie des actifs inoccupés. Ceci explique les différences apparaissant entre les taux de chômage basés sur l'EFT et les taux déclarés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur.

²¹⁷ Les définitions et les critères du Bureau International du Travail (BIT) sont en conformité avec le règlement (CE) n° 1897/2000 de la Commission. Les indicateurs sur les actifs inoccupés, les actifs occupés et la population active sont présentés dans un système ajusté et harmonisé qui, à l'opposé des définitions nationales et des concepts fondés sur des dispositions réglementaires, permet de faire des comparaisons internationales et/ou transfrontalières des marchés du travail. Le concept des forces de travail permet d'attribuer à chaque personne un statut d'activité précis. Selon la définition du BIT, on distingue trois catégories : les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les inactifs.

Enfin, il faut tenir compte du fait que les données de l'EFT, à l'opposé du nombre de chômeurs enregistrés au niveau national ou régional, ne proviennent pas du dépouillement d'un registre officiel. Il s'agit d'un sondage trimestriel effectué auprès de ménages privés dans les Etats membres de l'Union européenne, de l'AELE (à l'exception du Lichtenstein) ainsi que dans les pays candidats à l'adhésion. Font partie de cette population tous les membres de ménages privés à partir de 15 ans, interrogés sur leur participation au marché du travail et leur activité. Les instituts et services statistiques nationaux des pays participants sont responsables de la réalisation de l'enquête et communiquent leurs résultats à Eurostat selon un plan de codage défini. Eurostat se charge de la coordination et du traitement des données et garantit par là même l'utilisation de concepts et de définitions homogènes en conformité avec les principes du Bureau International du Travail ainsi que d'un système commun de classification et de nomenclature, de sorte que chaque pays recense un nombre donné d'informations conformément à un standard.

L'EFT fournit ainsi des données importantes sur l'emploi, le chômage et l'inactivité ainsi que sur leurs caractéristiques socio-démographiques. L'EFT constitue pour la Commission européenne un outil important pour la mise à disposition d'informations statistiques comparables sur le niveau, la structure et l'évolution de l'activité et du chômage dans les Etats membres de l'Union européenne. Les objectifs fixés dans la politique de l'emploi au niveau de l'UE sont mesurés à l'aide de l'EFT.

Définitions du l'enquête sur les forces du travail (EFT)

La **population** comprend toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans vivant dans des ménages privés.²¹⁸ Sont recensées toutes les personnes qui vivent pendant la semaine de référence dans les ménages privés concernés par l'enquête. Relèvent également de cette définition les personnes absentes du ménage pour une courte durée (formation, congés, maladie, déplacements et autres), mais qui ont un lien réel avec ce ménage. Les personnes accomplissant leur service national ne sont pas recensées.

On considère comme **actifs** au sens de la définition du BIT toutes les personnes âgées d'au moins 15 ans²¹⁹ qui, pendant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre paiement d'une rémunération ou dans le cadre d'une activité indépendante ou d'assistance.²²⁰ Les personnes qui ont un contrat de travail formel, mais sont provisoirement absentes pendant la période de référence (maladie, congés, conflits de travail ou formation) sont considérées comme des actifs.

Les **sans emploi** sont toutes les personnes âgées de 15 à 74 ans,²²¹ qui sont sans travail au cours de la semaine de référence, sont à cette date disponibles pour travailler et ont pris des

²¹⁸ Les personnes vivant dans des ménages collectifs, c'est-à-dire des maisons, des internats, des hôpitaux, des institutions religieuses et des foyers de travailleurs, etc., ne sont pas recensées.

²¹⁹ D'au moins 16 ans en Espagne, au Royaume-Uni et en Suède (de 1995 à 2001) ; de 15 à 74 ans au Danemark, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Finlande, en Suède et en Norvège (à compter de 2001) et de 16 à 74 ans en Islande.

²²⁰ Ce concept relatif à l'activité s'écarte sensiblement de la compréhension usuelle du terme. Ceci est problématique dans le cadre des enquêtes effectuées auprès des ménages lorsque les personnes interrogées se considèrent principalement comme des retraités, des chômeurs, des femmes au foyer ou des étudiants et n'indiquent pas dans l'interview qu'elles exercent de petites activités accessoires.

²²¹ Entre 16 et 74 ans en Espagne, en Suède et en Norvège (de 1995 à 2000), au Royaume-Uni et en Islande.

dispositions spécifiques au cours des quatre dernières semaines pour trouver un emploi ou qui ont déjà trouvé un emploi qui commencera dans les trois mois à venir. La durée de l'activité recherchée ne joue aucun rôle. L'intervention d'une autorité ou d'une institution de l'agence de l'emploi officielle dans les efforts de recherche n'est pas nécessaire non plus. La définition du chômage utilisée pour les comparaisons internationales selon les critères du BIT s'écarte donc de la définition du nombre de chômeurs inscrits aux termes des dispositions réglementaires dans les différents pays.²²² La méthode de l'Enquête sur les Forces de Travail est par ailleurs caractérisée par le fait que le résultat d'un sondage est reporté sur la population. Cette méthode est en fait une estimation basée sur une extrapolation et affichant par là même une certaine imprécision. Le degré de flou dépend de nombreux facteurs, notamment de l'ampleur du sondage²²³ si bien que dans les petites unités géographiques le nombre de personnes interrogées est souvent trop faible pour déboucher sur un résultat.

Ceci explique globalement les écarts apparaissant entre le taux de chômage basé sur l'EFT et les taux calculés et publiés dans les différents Etats et régions dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur. Ces derniers ne tiennent pas compte par exemple des personnes qui sont à la recherche d'un emploi, mais ne sont pas inscrites au chômage car elles ne remplissent pas les conditions nécessaires pour percevoir des allocations de chômage. En revanche, ils ont l'avantage d'être beaucoup plus rapidement disponibles, notamment pour les petites unités géographiques et satisfont donc au besoin de disposer d'informations récentes. Dans une perspective transfrontalière, ils ne sont cependant pas directement comparables. Seule l'EFT est en mesure de fournir des informations comparables à l'échelle internationale. Cette méthode a par ailleurs l'avantage de laisser de côté les répercussions de modifications dans les dispositions relatives au chômage dans le cadre de réformes.

Le **taux d'emploi** représente les actifs occupés en pourcentage de la population.

Le **taux de chômage** représente les sans emploi en pourcentage de la population active. Le taux de chômage peut être ventilé selon l'âge et le sexe.

Le **taux de chômage des jeunes** se réfère aux personnes âgées de 15 à 24 ans.

Le **taux de chômage de longue durée** représente les chômeurs de longue durée (douze mois et plus) en pourcentage de la population active. La part de chômeurs de longue durée représente la part de ces derniers en pourcentage du total des chômeurs.

²²² Les statistiques du BIT sur le marché du travail peuvent contenir des sans emploi qui ne sont pas considérés comme des chômeurs par les agences nationales ou régionales de l'emploi. Pour qu'une personne soit recensée comme chômeur en Allemagne par exemple, le code social (SGB) prescrit qu'elle soit inscrite auprès d'une agence de l'emploi ou d'un organisme communal et qu'elle recherche un emploi d'au moins 15 heures par semaine. D'un autre côté, il est possible, conformément au SGB, qu'une personne inscrite au chômage exerce une activité de moins de 15 heures en tant que rémunération complémentaire. Les statistiques du BIT sur le marché du travail comprennent donc des sans emploi que la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs. En revanche, les statistiques de la Bundesagentur für Arbeit ne compte pas comme chômeurs des personnes qui ne sont pas sans emploi selon la définition des statistiques du BIT sur le marché du travail.

Cf. Statistisches Bundesamt Deutschland : Statistiques du BIT sur le marché du travail. http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/ILO-Arbeitsmarktstatistik_templateld=renderPrint.psml

²²³ A l'aide de méthodes mathématiques, il est possible de calculer le niveau de l'erreur type. Cette erreur indique l'ordre de grandeur probable de l'écart entre le « vrai » résultat et le résultat du sondage. Les résultats pour lesquels l'erreur type relative simple dépasse 15% du fait du nombre trop faible de personnes interrogées ne sont généralement pas déclarés (valeur non fiable).

Les **actifs** (appelés également population active ou forces de travail) comprennent les personnes en emploi et les sans emploi.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler.

La **population inactive** comprend toutes les personnes, y compris celles âgées de moins de 15 ans, qui ne sont pas économiquement actives comme décrit précédemment, notamment celles s'occupant exclusivement de leur ménage, les travailleurs bénévoles, les écoliers et les étudiants ainsi que les retraités (pour autant qu'ils n'exercent pas la moindre activité rémunérée).

Emploi salarié

- ▶ « Personnes au travail » : personnes qui, durant la période de référence, effectuent un travail (avec ou sans contrat formel) moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature ;
- ▶ « Personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail » : personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en sont absentes durant la période de référence (pour cause de vacances, maladie, maternité, conflit social, intempéries ou autres) et ont un lien formel avec leur emploi ;
- ▶ les apprentis ayant reçu une rétribution en espèces ou en nature sont considérés comme des salariés.

Emploi non salarié

- ▶ « Personnes au travail » : personnes qui, durant la période de référence, effectuent un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature (les aides familiaux non rémunérés sont considérés comme travailleurs non salariés) ;
- ▶ « Personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail » : personnes qui, durant la semaine de référence, ont une entreprise (industrielle, commerciale, agricole ou de services), mais n'étaient temporairement pas au travail pour toute raison spécifique.

Portrait de l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi



L'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE) collecte pour le compte du sommet de la Grande Région des informations sur le marché de l'emploi dans les régions partenaires et effectue des analyses sur le marché de l'emploi transfrontalier. Sur cette base il établit des prévisions et des recommandations d'actions pour les évolutions du marché de l'emploi à venir dans l'espace de coopération.

L'OIE est soumis à un comité de pilotage des représentants des régions impliquées qui définit les activités centrales en accord avec les responsables politiques de la Grande Région. La réalisation du programme de travail est assurée par un réseau de six instituts spécialisés de la Grande Région. Le secrétariat permanent et la coordination sont assumés par l'INFO-Institut à Sarrebruck.

Informations supplémentaires sur le site www.iba-oie.eu

Le réseau des instituts

INFO-Institut (Sarre et Rhénanie-Palatinat)

www.info-institut.de

Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine (Lorraine)

www.frontalierslorraine.eu

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications (Lorraine)

<http://www.orefq.fr>

Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (Belgique)

www.iweps.be

DGStat (CG de Belgique)

www.dgstat.be

ADEM EURES – CEPS / INSTEAD

Agence pour le développement de l'emploi (Luxembourg)

www.eureslux.org

Contacteur les instituts spécialisés



INFO-Institut

Pestelstraße 6
 D - 66119 Saarbrücken
 Tel.: +49/ 681 954 13 12
 Fax: +49/ 681 95 413 23
www.info-institut.de

Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique - IWEPS

Rue du Fort de Suarlée, 1
 B – 5001 Belgrade (Namur)
 Tel.: +32/ 81 46 84 11
 Fax: +32/ 81 46 84 12
www.iweeps.be

ADEM EURES – CEPS / INSTEAD Agence pour le développement de l'emploi

10, rue Bender
 L -1229 Luxembourg
Pierre.Gramme@adem.etat.lu
www.eureslux.org

CRD des EURES Transfrontaliers de Lorraine

WTC – Tour B
 2 rue Augustin Fresnel
 F – 57082 Metz
 Tel.: +33/ 3 87 20 40 91
 Fax: +33/ 3 87 21 06 88
www.frontalierslorraine.eu

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications - OREFQ

10 rue Mazagran
 F - 54000 Nancy
 Tel.: +33/ 3 83 98 37 37
 Fax: +33/ 3 83 96 32 37
www.orefq.fr

DGStat

Quantum Center
 Hütte 79, Bk 18
 B – 4700 Eupen
 Tel.: +32/ 87 56 82 13
 Fax: +32/ 87 56 82 08
www.dgstat.be

Portraits des instituts spécialisés



INFO-Institut

Sarre et Rhénanie-Palatinat



L'INFO-Institut est un institut de conseil et de recherche. Outre les questions de stratégie des entreprises et de développement des organisations, l'institut traite des sujets de recherche ayant trait au marché de l'emploi et à la région. Les activités portant sur le développement régional ne sont pas limitées au territoire national, mais axées sur le territoire de la Grande Région et revêtent donc une dimension européenne.

ADEM EURES – CEPS / INSTEAD

Agence pour le développement de l'emploi

Luxembourg



Le Centre de Ressources EURES Luxembourg est quant à lui le fruit d'un partenariat entre l'ADEM (Agence pour le développement de l'emploi) et le Centre de Recherches Public CEPS/INSTEAD. Ses missions essentielles sont l'information sur les conditions de vie et de travail au Grand-Duché de Luxembourg et l'analyse du marché du travail dans la Grande Région, en collaboration avec l'OIE..

Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications - OREFQ

Lorraine



OREFQ

Créé en juin 1992 grâce à la volonté convergente de l'État et de la Région Lorraine, l'OREFQ (Observatoire Régional de l'Emploi, de la Formation et des Qualifications), constitué depuis 1996 en Groupement d'Intérêt Public, a pour mission d'alimenter les réflexions sur les politiques d'emploi et de formation, en particulier en observant l'évolution des emplois, des formations et des besoins en qualifications en Lorraine.

CRD des EURES Transfrontaliers de Lorraine **Lorraine**



Le Centre de Ressources et de Documentation des EURES Transfrontaliers de Lorraine, association soutenue par le Conseil Régional de Lorraine et la Commission Européenne, a pour mission d'informer les salariés et les entreprises sur la mobilité transfrontalière dans la Grande Région, de participer à la gestion prévisionnelle de l'emploi, et de promouvoir la formation professionnelle transfrontalière. Le CRD EURES Lorraine constitue, avec son réseau d'experts, un fonds documentaire qu'il met à la disposition du public et diffuse des informations accessibles sur son site internet.

DGStat **Communauté germanophone de Belgique**



Le groupe de travail DGstat succède à l'Observatoire de l'Emploi de Belgique Orientale (ABEO). Il a été institutionnalisé fin 2010 dans une convention entre différentes organisations de la Communauté Germanophone, dont le ministère, le Conseil Economique et Social et l'Agence pour l'Emploi, après que les fondements nécessaires à sa création aient été mis en place dans le cadre du projet « DGstat », soutenu par le Fonds Social Européen. Les missions du groupe de travail sont la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de différentes statistiques, ainsi que la publication d'études. Il vise aussi à promouvoir les échanges entre les producteurs et les utilisateurs des données au sein de la Communauté Germanophone de Belgique, mais aussi au-delà.

Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique **Wallonie**



L'IWEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Bibliographie

- ADEM (Administration de l'Emploi du Grand Duché de Luxembourg) : Bulletin luxembourgeois de l'emploi, n° 09 - septembre 2012.
- AFII (L'Agence française pour les investissements internationaux) : Bilan 2010 des investissements étrangers créateurs d'emplois en France,
<http://www.invest-in-france.org/Medias/Publications/1373/bilan-afii-investissements-etrangers-createurs-emploi-france-2010-fr.pdf>
- AGAPE (L'agence d'urbanisme et du développement durable Lorraine Nord) : Les loyers en Lorraine Nord, quelle évolution depuis 2007? Actualités, Juni 2012.
- Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord : Populations légales 2009: la démographie nord-lorraine ne connaît pas la crise. Actualités 1/12, 2012.
- Barbier, Jean-Claude: Allemagne : Hartz, un changement de paradigme dans l'assistance chômage, Alternatives économiques, 19/11/2008.
- Barke, Jürgen : Kommentar zu den Wirtschaftsergebnissen des Jahres 2011.
<http://www.invest-in-saarland.com/fr/made-in-saarland/>
- Berg, Charles / Weis, Christiane : Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe (CESIJE), Rapport national Luxembourg, 2005.
http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Country_Report_Luxembourg_FR.pdf
- Brosius, Jacques : La recherche d'emploi des frontaliers au Luxembourg. In: CEPS/INSTEAD : Population et Emploi, No. 26, 2007.
- Brosius, Jacques : L'impact de la crise économique sur l'emploi au Luxembourg. CEPS/INSTEAD, Population et Emploi, No. 8, 2011.
- Centre Inffo : L'encyclopédie de la formation.
http://www.encyclopedie-de-la-formation.fr/spip.php?page=pays&id_article=380
- CESE Lorraine (Conseil économique et social de Lorraine) : „L'Allemagne, partenaire incontournable de la Lorraine“.
http://ces.lorraine.eu/jahia/webdav/site/ces/shared/Rapports/2011/111121_rapport_allemaigne.pdf
- CIDAL (Centre d'information sur l'Allemagne) : Le marché du travail allemand.
<http://www.allemaigne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/03-cidal/09-dossiers/arbeitsmarkt/00-arbeitsmarkt-uebseite.html>
- CIDAL (Centre d'information sur l'Allemagne) : Le système éducatif en Allemagne - Du jardin d'enfants à l'université.
<http://www.allemaigne.diplo.de/contentblob/3464362/Daten/448809/systemeducatifdat ei.pdf>
- CILT (National Centre for Languages) : Incidences du manque de compétences linguistiques des entreprises sur l'économie européenne (ELAN)
http://ec.europa.eu/languages/documents/elan_fr.pdf
- DIRECCTE Lorraine, Pôle emploi : Demandeurs d'emploi inscrits et offres collectées par Pôle emploi en Lorraine en septembre 2012, communiqué de presse du 24/10/2012.

- EURES : La situation du travail intérimaire luxembourgeois en temps de crise. Les Cahiers transfrontaliers d'EURES, Nr. 1/2012.
- EURES : Le travail intérimaire luxembourgeois à la lumière de la crise. Les cahiers transfrontaliers d'EURES, Nr. 1/2010.
- Europäische Union : Ergebnisse der Ratssitzung vom 22. Mai 2008 über Mehrsprachigkeit, Amtsblatt der Europäischen Union vom 6.6.2008, C140/14 und C140/15.
- European Commission / Eurydice : L'éducation et l'accueil des jeunes enfants en Europe : réduire les inégalités sociales et culturelles, 2009.
http://eacea.ec.europa.eu/about/eurydice/documents/098_fr_v2.pdf
- European Commission / Eurydice : National system overview on education systems in Europe and ongoing reforms, 2011.
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/eurybase/national_summary_sheets/047_DE_EN.pdf
- European Commission / Eurydice : Strukturen der schulischen und beruflichen Bildungssysteme in Europa: Belgien – Deutschsprachige Gemeinschaft, 2009/10, S. 22 ff.
- European Council : Verordnung (EWG) Nr. 1408/71 des Rates vom 14. Juni 1971 zur Anwendung der Systeme der sozialen Sicherheit auf Arbeitnehmer und deren Familien, die innerhalb der Gemeinschaft zu- und abwandern.
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31971R1408:DE:NOT>
- Faniel, Jean: Belgique : Le système d'assurance-chômage : un particularisme en sursis ?, Chronique internationale de l'IRES, n°108, septembre 2007.
- Fédération Wallonie-Bruxelles : Le portail de l'Enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles.
<http://www.enseignement.be>
- France Info : Conflit linguistique en Belgique, le gouvernement démissionne, 25. April 2010.
<http://www.franceinfo.fr/monde-europe-2010-04-22-conflit-linguistique-en-belgique-le-gouvernement-demissionne-433199-14-15.html>
- Godin, Romaric : Allemagne : les réformes Hartz ont dix ans, La Tribune, 16/08/2012.
- Guézennec, Camille : L'accompagnement des demandeurs d'emploi : bilan d'une politique active du marché du travail en Europe et enseignements pour la France, Centre d'analyse stratégique, La note d'analyse, n°228, Juin 2011.
<http://www.allemagne.diplo.de/Vertretung/frankreich/fr/03-cidal/09-dossiers/arbeitsmarkt/00-arbeitsmarkt-uebseite.html>
- Homann, Alexander : Discretion of the German speakers, Le Monde Diplomatique, Décembre 2010.
<http://mondediplo.com/2010/12/17germanspeaking>
- IBA / OIE : 7. Bericht der Interregionalen Arbeitsmarktbeobachtungsstelle / 7ième rapport de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi, 2010.
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – France) : Bilan économique et social 2011. Économie Lorraine, Nr. 285-286.

- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – France): Le chômage en Lorraine au 2ème trimestre 2012, Economie Lorraine, octobre 2012.
- INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques – France): Revenus des frontaliers lorrains du Luxembourg: des atouts tirés de la métropole luxembourgeoise. Economie lorraine, Nr. 280, 2012.
- Jacquemain, Marc : Une identité tranquille, Le Monde diplomatique, Décembre 2010.
- La documentation française : Le collège unique de 1975 aux années 2000.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/college-unique/index.shtml>
- Leduc, Kristell : La main-d'œuvre frontalière et étrangère ne suffit plus à ralentir le vieillissement de la population active occupée du Luxembourg. CEPS, Vivre au Luxembourg 81/2012.
- Lemaître, Frédéric : Si le chômage reste faible en Allemagne, la précarité y augmente fortement, Le Monde, 11/09/2012.
- Lemaître, Frédéric : L'Allemagne minée par les inégalités, Le Monde, 03/10/2012.
- Lestrade, Brigitte : Les réformes sociales Hartz IV, Note du Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) No. 75, 2010.
www.franceallemagne.fr/IMG/pdf/IFRI_ndc75lestrade.pdf
- Luxembourg.lu : Langues.
<http://www.luxembourg.public.lu/fr/societe/langues/index.html>
- Maier, Jörg / Troeger-Weiss, Gabi: Die Bedeutung der Grenzgänger für die Regional- und Wirtschaftsstruktur am Oberrhein. In: Maier, Jörg / Wackermann, Gabriel (Hg.): Frankreich. Ein regionalgeographischer Überblick. (Wissenschaftliche Länderkunden, Bd. 35), Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1990, S. 271-287.
- Meillassoux, Marc : Le chômage en Allemagne et en France : une question de calcul, Paris-Berlin.
<http://www.connexion-emploi.com/fr/a/le-chomage-en-allemande-et-en-france-une-question-de-calcul>.
- Meillassoux, Marc : Le miracle allemand, à quel prix ?
<http://fr.myeurop.info/dossier/le-miracle-allemand-a-quel-prix>.
- Le Mémorial : Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg , 27 février 1984.
<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/1984/0016/a016.pdf#page=6>
- Ministère de l'Éducation nationale de France : Eduscol, Portail nationale des professionnels de l'éducation.
<http://eduscol.education.fr/cid45756/plan-de-renovation-de-l-enseignement-des-langues.html>
- Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle Grande Duché du Luxembourg : Education nationale.
<http://www.gouvernement.lu/gouvernement/programme-2009/programme-2004/programme2004/educ/index.html>.

- Ministère du travail, de l'emploi et de la santé de France : La dispense de recherche d'emploi en 2009 et 2010 : en baisse continue, DARES Analyses, No. 37, Mai 2011.
http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2011-037_v2.pdf
- Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens : Schriftenreihe des Ministeriums der DG - Unterricht und Ausbildung in der Deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens, 2008, Bd. 3. Eupen.
- Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Jugend und Kultur: Fremdsprachenlernen in Rheinland-Pfalz-Orientierungshilfen für die Fremdsprachenwahl in den weiterführenden Schulen, 2008, Mainz.
- Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur - oberste Schulbehörde Rheinland-Pfalz : Bildungsserver.
<http://berufsbildendeschule.bildung-rp.de/gehezu/startseite.html>
- Ministerium für Erziehung, Wissenschaft, Weiterbildung und Kultur : Fremdsprachen lernen in Rheinland-Pfalz – Informationen für Eltern, Schülerinnen und Schüler. 2011, Mainz. S.14-15.
- n.n. : Allemagne : 7e mois consécutif de hausse du chômage, Le Monde, 30/10/2012.
- n.n. : L'Allemagne est-elle vraiment un modèle ? L'état de l'économie 2011, Alternatives économiques, n° 88, Hors-série, p. 46-47.
- n.n. : Allemagne : l'envers du décor, Alternatives économiques, n°317, octobre 2012.
- Office national de l'emploi : Feuille info – travailleurs: Réforme de l'assurance chômage à partir de novembre 2012.
http://www.rva.be/D_Opdracht_W/Werknemers/T136/InfoFR.pdf
- ONEM : Réforme de l'assurance chômage à partir de novembre 2012.
http://www.rva.be/D_Opdracht_W/Werknemers/T136/InfoFR.pdf
- Oriante, Jean-François / Conter, Bernard: « Les politiques d'employabilité en Belgique : traitement clinique des chômeurs et traitement statistique du chômage », Recherches sociologiques et anthropologiques, 2007.
<http://rsa.revues.org/476>
- Pierre, Jean-Jacques : Toujours plus de frontaliers vers le Luxembourg, Wirtschafts- und Sozialbilanz 2011, INSEE.
http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=17&ref_id=18673&page=EL/EL285-286/frontaliers.html
- Raasch, Albert : Le Conseil des Langues en Sarre : enjeux et perspectives pour la diversité linguistique en Europe.
<http://averreman.free.fr/aplv/num56-conseil.html>
- Ries, Jean / Sinner, Véronique : Regards sur le travail intérimaire. Nr. 3, 2012.
- Rochett, Bruno : Multilinguisme dans l'Antiquité gréco-romaine, Université de Liège.
<http://culture.ulg.ac.be/ - 14/12/2012>
- Rötzer, Florian : Comment l'Allemagne cache son chômage, Revue Marianne, April 2010.

- Saarländisches Ministerium für Bildung: Sprachenkonzept Saarland 2011 – Neue Wege zur Mehrsprachigkeit im Bildungssystem, 2010, Saarbrücken.
- Schweizerische Eidgenossenschaft, Bundesamt für Statistik BFS: Ein Drittel mehr Grenzgänger/innen innert fünf Jahren. Pressemitteilung Nr. 0350-1201-40 vom 05.03.2012.
- Sekretariat der ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der BRD : Konzepte für den bilingualen Unterricht – Erfahrungsbericht und Vorschläge zur Weiterentwicklung, 2006.
- Sekretariat der ständigen Kultusminister der Länder der Bundesrepublik Deutschland : Das Bildungswesen der Bundesrepublik Deutschland 2010/2011 – Darstellung der Kompetenzen, Strukturen und bildungspolitischen Entwicklungen für den Informationsaustausch in Europa. 2011, Bonn.
http://www.kmk.org/fileadmin/doc/Dokumentation/Bildungswesen_pdfs/dossier_de_e_book.pdf
- STATEC : Conjoncture Flash, Publication mensuelle sur l'état de la conjoncture luxembourgeoise, octobre 2012.
- STATEC : La situation économique au Luxembourg. Évolution récente et perspective. Note de conjoncture Nr. 1, 2010.
- STATEC : Les mutations de l'emploi de 1960 à 2010. Le Luxembourg 1960-2010. Juni 2012.
- STATEC : Notes de conjoncture 1/2012. Projections économiques à moyen terme, Luxembourg.
- STATEC : Rapport Travail et Cohésion sociale 2011. Luxembourg.
- Statistische Ämter der Großregion : Wer sind die Grenzgänger der Großregion? Charakteristiken und Determinanten der beruflichen Mobilität. Dezember 2011.
- Statistisches Bundesamt Deutschland : ILO-Arbeitsmarktstatistik.
http://www.destatis.de/jetspeed/portal/cms/Sites/destatis/Internet/DE/Presse/abisz/IL_O-Arbeitsmarktstatistik,templateId=renderPrint.psm
- Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz (2012) : Kernaussagen, Pressemitteilung Juli 2012.
<http://www.statistik.rlp.de/fileadmin/dokumente/pm/2012/Kernaussagen.pdf>
- Toussaint, Anne-Marie : Plan Marshall pour la Wallonie: un jugement indépendant, 29 mai 2009, La revue Toudi.
<http://www.larevuetoudi.org/fr/story/plan-marshall-pour-la-wallonie-un-jugement-ind%C3%A9pendant>
- UNEDIC (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) : Convention du 19 février 2009 relative à l'indemnisation du chômage.
<http://www.unedic.org/article/convention-du-19-fevrier-2009-relative-l-indemnisation-du-chomage>
- Vollot, Michaël : Luxembourg et Nord Lorraine: les deux facettes de « l'Eldorado ». In: Traits d'agences. L'actualité des agences d'urbanisme. Dossier: Dynamiques transfrontalières. Nr. 55/2012.

Wille, Christian : *Grenzgänger und Räume der Grenze. Raumkonstruktionen in der Großregion SaarLorLux.* (Luxemburg-Studien / Études luxembourgeoises, Bd. 1), Frankfurt/M., Peter Lang, 2012.

Zanardelli, Mireille / Brosius, Jacques : *Le chômage au Luxembourg : les pratiques de recrutement des entreprises comme facteur d'explication*, CEPS/INSTEAD, Population & Emploi, n°40, Juin 2009.

